This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

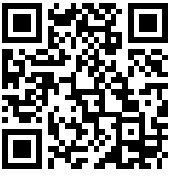

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
N 4KZN -

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PARIS.—IMPRIMERIE D'ED. BAUTRUCHE,
Rue de la Harpe, 90.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,
PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

PARAISSANT SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBERT**, vicaire-général de Meaux; — de M. l'abbé DE **SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, ex-pair de France, représentant à l'Assemblée nationnale; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

MM. l'abbé ANDRÉ, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. — BONNETTY, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome. — CENAC-MONCAUT. — L'abbé CHASSAY, professeur de philosophie à Bayeux. — M. CHAVIN de Malan. — M. COMBEGUILLE. — M. Albert DUBOYS, ancien magistrat. — M. Ludovic GUYOT. — L'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — De LAHAYE. — M. l'abbé MAUPIED, professeur à la Sorbonne. — Le comte de MONTALEMBERT, ex-pair de France. — M. NEVE, professeur à l'Université de Louvain. — M. l'abbé PACRAUX, missionnaire dans l'Inde. — M. l'abbé de SALINIS, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux.

TOME XXV DE LA COLLECTION.

2e SERIE. — TOME V.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1843

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

XXV^e VOL — 2^e SÉRIE, TOME V, N^o 25. — 1848.

Digitized by Google

Δ
KF25443 [25-26]
HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
3 Dec. 1955
Treat 7d.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES.

(Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.)

25e *Livraison.* — *Janvier* 1818.

Cours d'Histoire Ecclésiastique (1re et 2e leçons), par M. l'abbé Jager. 7
Cours de Philosophie. — Du droit politique (suite) (chap. 22); Propositions relatives au mode de transmission du pouvoir; par M. de Lahaye. 25
Les Historiens chrétiens en Occident au 5e siècle. — La Chronique d'Idatius. — Introduction; par M. F. Neve, professeur à l'Université catholique de Louvain. 51
Exposition apologétique de la théologie du Pentateuque (1er art.); par M. l'abbé Charles-Marin André. 63
Relation d'un voyage de deux missionnaires dans les Galles, adressé en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des missions étrangères, par son très-humble serviteur et confrère J.-L. Pacreaux, missionnaire apostolique dans les Indes. 77
Cours d'Histoire ecclésiastique, par l'abbé P. S. Blanc, dédié à Mgr l'archevêque de Reims; par F. L. M. Maupied, professeur à la Sorbonne. 92
Bibliographie. — Mythologie élémentaire; par M. Edom, inspecteur de l'académie de Caen. — Sur un procédé littéraire et philosophique de M. Cousin. 95

26e *Livraison.* — *Février.*

Cours d'Histoire ecclésiastique (3e et 4e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident; par M. l'abbé Jager. 101
Cours de philosophie (ch. 23), du droit civil; par M. De Lahaye. 121
Les Historiens chrétiens en Occident au 5e siècle (2e art.). — La Chronique d'Idatius; par M. F. Neve, professeur à l'Université catholique de Louvain. 131
Exposé critique des reproches faits à la direction ecclésiastique, par M. Michelet, et quelques autres; par M. Cenac-Montcaut. 146
Relation d'un voyage de deux missionnaires dans les Galles, adressée en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères (suite et fin); par J.-P. Pacreaux, missionnaire apostolique dans les Indes. 162
De l'influence de M. Gioberti et de quelques-unes de ses assertions sur le Christianisme (1er art.); par M. ***. 179
Du devoir des catholiques sous le gouvernement nouveau. 188

27e *Livraison.* — *Mars.*

Cours d'Histoire Ecclésiastique (5e et 6e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident; par M. l'abbé Jager. 197
Cours de philosophie (ch. 24), de la Jurisprudence; par M. De Lahaye. 216
Les Historiens chrétiens en Occident au 5e siècle (3e art.). — La Chronique d'Idatius; par M. F. Neve, professeur à l'Université catholique de Louvain. 228
Histoire d'Henri VIII et du schisme d'Angleterre, par M. Audin (2e art.); par M. Combeguille. 239
Madame de Combé; Etablissement du Bon-Pasteur de Paris pour les jeunes filles repentantes, en 1677; par M. Chavin de Malan. 251
La Servitude et la Liberté; par M. l'abbé Chassay. 261
L'Eglise romaine et l'inquisition (1er art.); par M. Cenac-Moncaut. 270
De l'influence de M. l'abbé Gioberti et de quelques-unes de ses assertions sur le Christianisme et les Jésuites (2e art.); par M. ***. 280
La Numismatique prouvant les récits des actes des apôtres; par M. Akermann. 288
Bibliographie. — Les Fioretti, etc., traduites par M. l'abbé Riche. — La Pureté de cœur; par M. l'abbé Chassay. 290

Digitized by Google

Δ
KF25443 (25-26)
HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
3 Dec. 1955
Treat 7d.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES.

(Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.)

25e *Livraison. — Janvier* 1848.

Cours d'Histoire Ecclésiastique (1re et 2e leçons), par M. l'abbé Jager. 7

Cours de Philosophie. — Du droit politique (suite) (chap. 22); Propositions relatives au mode de transmission du pouvoir; par M. de Lahaye. 25

Les Historiens chrétiens en Occident au 5e siècle. — La Chronique d'Idatius. — Introduction; par M. F. Neve, professeur à l'Université catholique de Louvain. 51

Exposition apologétique de la théologie du Pentateuque (1er art.); par M. l'abbé Charles-Marin André. 63

Relation d'un voyage de deux missionnaires dans les Galles, adressé en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des missions étrangères, par son très-humble serviteur et confrère J.-L. Pacreaux, missionnaire apostolique dans les Indes. 77

Cours d'Histoire ecclésiastique, par l'abbé P. S. Blanc, dédié à Mgr l'archevêque de Reims; par F. L. M. Maupied, professeur à la Sorbonne. 92

Bibliographie. — Mythologie élémentaire; par M. Edon, inspecteur de l'académie de Caen. — Sur un procédé littéraire et philosophique de M. Cousin. 95

26e *Livraison. — Février.*

Cours d'Histoire ecclésiastique (3e et 4e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident; par M. l'abbé Jager. 101

Cours de philosophie (ch. 23), du droit civil; par M. De Lahaye. 121

Les Historiens chrétiens en Occident au 5e siècle (2e art.). — La Chronique d'Idatius; par M. F. Neve, professeur à l'Université catholique de Louvain. 131

Exposé critique des reproches faits à la direction ecclésiastique, par M. Michelet, et quelques autres; par M. Cenac-Montcaut. 146

Relation d'un voyage de deux missionnaires dans les Galles, adressée en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères (suite et fin); par J.-P. Pacreaux, missionnaire apostolique dans les Indes. 162

De l'influence de M. Gioberti et de quelques-unes de ses assertions sur le Christianisme (1er art.); par M. ***. 179

Du devoir des catholiques sous le gouvernement nouveau. 188

27e *Livraison. — Mars.*

Cours d'Histoire Ecclésiastique (5e et 6e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident; par M. l'abbé Jager. 197

Cours de philosophie (ch. 24), de la Jurisprudence; par M. De Lahaye. 216

Les Historiens chrétiens en Occident au 5e siècle (3e art.). — La Chronique d'Idatius; par M. F. Neve, professeur à l'Université catholique de Louvain. 228

Histoire d'Henri VIII et du schisme d'Angleterre, par M. Audin (2e art.); par M. Combeguille. 239

Madame de Combé; Etablissement du Bon-Pasteur de Paris pour les jeunes filles repentantes, en 1677; par M. Chavin de Malan. 251

La Servitude et la Liberté; par M. l'abbé Chassay. 261

L'Eglise romaine et l'inquisition (1er art.); par M. Cenac-Moncaut. 270

De l'influence de M. l'abbé Gioberti et de quelques-unes de ses assertions sur le Christianisme et les Jésuites (2e art.); par M. ***. 280

La Numismatique prouvant les récits des actes des apôtres; par M. Akermann. 288

Bibliographie. — Les Fioretti, etc., traduites par M. l'abbé Riche. — La Pureté de cœur; par M. l'abbé Chassay. 290

Digitized by Google

28e *Livraison. — Avril.*

Cours d'Histoire Ecclésiastique (7e et 8e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident ; par M. l'abbé Jager. 293
De l'Eglise et de l'Etat dans les circonstances actuelles ; Lettre de M. l'abbé Salinis à M. l'archevêque de Bordeaux, à propos de sa candidature à l'Assemblée nationale. 311
La Royauté et l'Inquisition ; par M. Cenac-Moncaut. 318
Table alphabétique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités récemment dans les 33 volumes publiés par S. E. le cardinal Mai (1er art.) ; par M. Bonnetty. 339
La Fraternité chrétienne au tribunal de M. Louis Blanc, représentant de la Seine (1er art.) ; par M. l'abbé Frédéric Chassay. 366
Sur l'abolition de la peine de mort à propos du décret du gouvernement provisoire relatif à l'abolition de cette peine en matière politique ; par M. Albert Dubois, ancien magistrat. 380

29e *Livraison. — Mai.*

Cours d'Histoire Ecclésiastique (9e et 10e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident ; par M. l'abbé Jager. 389
Cours de philosophie (ch. 24.), de la morale ; par M. De Lahaye, avec des remarques et des observations fondant une nouvelle méthode ; par M. Bonnetty. 409
Lettre à M. l'abbé Guérin, missionnaire apostolique, auteur de l'Astronomie indienne, sur la chute primitive ; — *Lettre* 1re : l'hypothèse rationaliste ; — *Lettre* 2e : souvenirs des peuples ; par M. l'abbé Chassay. 419
Table alphabétique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités récemment dans les 33 volumes publiés par S. E. le cardinal Mai (2e et dernier article) ; par M. Bonnetty. 457

30e *Livraison. — Juin.*

Cours d'Histoire Ecclésiastique (11e et 12e leçons), Histoire du grand schisme d'Occident ; par M. l'abbé Jager. 485
Cours de philosopie (ch. 25). — De la théodicée ou théologie morale ; par M. De Lahaye. 497
Exposition apologétique de la théologie du Pentateuque (4e art.) ; par M. l'abbé Charles-Marin André. 524
La Fraternité chrétienne au tribunal de M. Louis Blanc, représentant de la Seine (2e art.) ; par M. l'abbé Frédéric Chassay. 543
La Royauté et l'Inquisition ; par M. Cenac-Moncaut. 555
Compte-rendu à nos abonnés. 565
Table alphabétique des matières. 573

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 25. — JANVIER 1843.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Causes du schisme d'occident. — Troubles d'Italie et de Rome. — Séjour des papes à Avignon. — Plaintes des Romains.

Messieurs, j'ai à vous parler cette année d'une des épreuves les plus terribles que l'Eglise puisse subir, épreuve qu'on n'avait point vue depuis le commencement du Christianisme, et que probablement on ne reverra plus jamais. Dieu semble avoir voulu donner une fois cet affligeant spectacle, pour montrer combien l'Eglise a de force intérieure, et combien elle est au-dessus de toutes les puissances de l'enfer. L'Eglise, après avoir fait tant d'efforts pour conserver sa précieuse unité, après l'avoir maintenue contre nombre d'hérétiques, anciens et nouveaux, et en dernier lieu contre les manichéens du Midi, vit tout-à-coup, vers la fin du 14e siècle, cette même unité rompue dans son chef. Deux papes choisis dans le sein de l'Eglise, s'élèvent à peu d'intervalle. L'un reste à Rome, l'autre à Avignon, tous deux se prétendent légitimes et aucun ne veut quitter son poste. La chrétienté se divise en grandes fractions. Les évêques et les docteurs, déconcertés d'abord, se déclarent les uns contre les autres. Les fidèles gémissent et ne savent plus à quel chef spirituel obéir. Malgré toutes les démarches des évêques et les négociations des souverains, le schisme se continue par des successeurs, dure près de 40 ans, sans qu'on puisse en prévoir la fin. Un concile général s'assemble à Pise pour voir s'il n'y a pas de remède à de pareils maux. Il dépose les deux papes, et en choi-

Digitized by Google

sit un nouveau. Mais le remède semble être pire que le mal. Au lieu de deux on a trois papes, sous lesquels on est obligé de vivre pendant plus de 6 ans. L'Eglise ne pouvant plus supporter un tel état de chose, s'assemble de nouveau à Constance; là elle prend des mesures énergiques, suivant des principes inconnus jusqu'alors, principes qui ont éteint le schisme, mais qui ont divisé les docteurs et qui sont devenus un sujet de perpétuelles querelles entre Ultramontains et Gallicans. Voilà, Messieurs, ce que j'ai à vous exposer cette année. C'est l'évènement le plus digne de votre attention. Le schisme d'Occident forme une des plus grandes et des plus douloureuses époques de l'histoire ecclésiastique; il touche à notre histoire nationale; car de tous les pays de l'Europe, c'est la France qui a joué le plus grand rôle dans ce schisme. Mais avant d'aborder un sujet si grave par sa nature, et si varié par ses incidents, permettez-moi d'examiner avec vous les causes qui ont plus ou moins contribué à ce schisme. Je vais le faire aujourd'hui, comptant sur l'attention dont vous m'avez honoré les années prédentes.

Le schisme n'était pas une chose nouvelle dans l'Eglise. Avant le 14e siècle bien des novateurs, entraînés par leur ambition et leur orgueil, s'étaient révoltés contre l'Eglise et s'étaient séparés d'elle avec plus ou moins de partisans. On a vu au 3e siècle les Novatiens, au 4e et au 5e les Donatistes, qui ont couvert l'Afrique de sang et de carnage. L'Eglise grecque a été presque continuellement déchirée par le schisme et l'hérésie, jusqu'à ce qu'au 9e siècle, Photius la séparât entièrement du centre de l'unité. Mais ces schismes n'ont rien de commun avec celui qui va nous occuper. Ici ce sont des enfants rebelles qui se révoltent contre leur mère. Là ce sont des enfants dociles, qui lui sont parfaitement soumis. Le schisme des anciens novateurs avait l'hérésie pour principe; dans le schisme d'Occident, il n'y a point d'hérésie. Tous professent la même foi catholique, tous sont attachés à la chaire de saint Pierre. Mais ils ne savent pas quel est celui qui a le droit de l'occuper. Dans les anciens schismes la division est dans quelque Eglise particulière; dans le schisme d'Occident la division est générale, parce qu'elle est au centre d'où elle se répand dans toutes les provinces et jusqu'aux extrémités les plus éloignées.

Il est vrai, Messieurs, la division au centre n'était pas non plus inconnue. Le poste d'honneur de chef de l'Eglise, entouré des hommages de la chrétienté et embelli par les donations des empereurs, avait été souvent disputé par des ambitieux. L'Eglise avait eu des

Digitized by Google

anti-papes, le 10e siècle en avait produit un grand nombre. Mais ces faux pontifes qui ont déshonoré le Saint-Siége par leurs scandales, n'étaient pas sortis du sein de l'Eglise ; ils étaient venus d'une main étrangère ; la plupart avaient été imposés par la violence. Je vous ai parlé, Messieurs, de la triste époque du 10e siècle où le Saint-Siége a été profondément humilié, où il a éprouvé une espèce d'éclipse qui a duré près de 70 ans. Mais de cette époque là même est sorti le germe d'une grandeur que l'Eglise n'avait point encore vue. Car après le 10e siècle, le siége de Rome s'est élevé, par une longue suite de vertueux pontifes, à un point de gloire et de puissance dont les Annales de l'histoire ne nous offrent aucun exemple. Les pontifes de Rome se trouvent tout à coup placés au-dessus des royaumes et des empires.

Ils commandent en maîtres souverains aux princes et aux peuples. Nous voyons les rois à leurs pieds, les empereurs les plus puissants se faisant un honneur de tenir la bride et l'étrier de leur mule. Nous voyons les souverains accourir à Rome, mettant leur couronne sous leur protection. Souvent ils leur recommandent en mourant leurs enfants mineurs. Les papes sont les maîtres suprêmes de la chrétienté. Ils disposent des couronnes et des empires, et quand la foi est attaquée quelque part, ils commandent avec une autorité absolue. Les chevaliers, les princes se croient obligés de marcher, témoins ces millions d'hommes qui se transportent en Orient à la seule voix des pontifes romains ; témoins encore ces nombreuses armées que nous avons vues marcher contre le midi de la France, lorsque ce pays était infecté de Manichéisme. Et ils exercent cette puissance sans force matérielle, par la seule force de la parole. C'est ce qu'on n'a jamais vu à aucune époque de l'histoire. On a vu sans doute des conquérants envahir les provinces, parcourir les royaumes en vainqueurs, mais leur puissance s'explique : celle des pontifes romains est encore une énigme pour un grand nombre d'écrivains. Plusieurs philosophes ne pouvant se l'expliquer, se sont contentés de l'admirer. Bayle, en parlant de Grégoire VII, qu'il regarde comme le fondateur de ce pouvoir, ne craint pas de l'élever au-dessus de César et d'Alexandre.

Pour vous, Messieurs, vous n'avez plus aucune difficulté à vous expliquer ce pouvoir. Je vous en ai indiqué la source ; vous avez vu qu'il avait pour premier principe la droiture, la justice et le désintéressement des pontifes romains et pour fondement la législation du moyen-âge, la sanction civile donnée à toutes les décisions ponti-

Digitized by Google

ficales. Le pape avait autorité souveraine chaque fois qu'il s'agissait de la foi, de la morale ou de la discipline, et le prince qui se faisait excommunier pour une de ces causes, et qui ne se corrigeait pas, perdait, d'après le droit public, ses honneurs, son rang et sa dignité. Voilà, Messieurs, ce qui a donné un si grand pouvoir aux papes.

Mais pendant qu'ils exerçaient ce pouvoir au dehors, ils étaient souvent troublés au dedans, à tel point que leur vie n'était pas en sûreté. Ces troubles venaient ordinairement de deux causes, de l'ambition des empereurs d'Allemagne et de l'esprit d'indépendance du peuple romain.

Les empereurs d'Allemagne, qui par leur titre avaient une prééminence en Occident, voulaient reculer les limites de leur empire, et y comprendre toute l'Italie. Pour mieux y réussir, ils cherchaient à avoir des papes qui favorisassent leurs desseins, des papes qui, si on les avait laissé faire, n'eussent plus été que les chapelains de leur palais. Ils firent d'abord jouer l'intrigue; ce moyen n'ayant pas réussi au gré de leurs désirs, ils employèrent la violence, et ils cherchèrent à la légitimer. Ainsi, ils prétendaient qu'ils étaient les seuls électeurs des souverains pontifes, que leur volonté devait tenir lieu de loi et de règle, et que tout pontife non élu par eux était illégitime. Ces prétentions injustes, soutenues avec une opiniâtre persévérante, et que les papes ont toujours combattues, n'ont pas laissé de causer de nombreux schismes dans l'Eglise, outre qu'elles ont souvent ensanglanté le sol de l'Italie.

Depuis le commencement du 12e siècle, il ne se fait presque pas une élection pontificale sans qu'on lui suscite un rival. Nous voyons d'un côté les papes choisis par l'Eglise, ordinairement des hommes vertueux et capables, dignes de leur poste; de l'autre, les anti-papes introduits par le parti impérial. Ceux-ci, soutenus par la force des armes, sont souvent maîtres de Rome. Les vrais pontifes sont obligés de céder à la violence, de prendre la fuite et de chercher un asile en pays étranger. Mais appuyés sur leurs droits, armés de leur autorité spirituelle et temporelle, ils lancent leurs anathèmes qui ébranlent le trône impérial. Les fiers empereurs, après s'être vainement débattus, sont obligés d'abandonner leurs anti-papes, et de se réconcilier avec les vrais pontifes. Ces luttes terribles, où les papes ont combattu avec une admirable énergie pour la liberté de l'Eglise et l'indépendance de l'Italie, ont été, pendant plusieurs siècles, un perpétuel tourment pour la papauté.

Digitized by Google

Elles auraient sans doute été moins difficiles, si les pontifes avaient trouvé dans le peuple romain la fidélité et l'attachement qu'ils devaient en attendre, puisqu'ils défendaient ses intérêts et ses droits. Mais non, ce peuple léger et inconstant, séduit par une sotte vanité, se livrait souvent à ses ennemis, et chassait ses vrais défenseurs, après les avoir couverts d'opprobre. C'est un autre sujet de troubles pour la papauté. Il est nécessaire de vous en donner une notion exacte.

Les villes de la Haute-Italie avaient grandi insensiblement à l'ombre des priviléges, que leur avaient octroyés les empereurs pour mieux les tenir sous leur dépendance. Les grandes cités de la Lombardie avaient, vers le milieu du 12e siècle, leur gouvernement municipal, et cherchaient à se soustraire à l'autorité du comte ou de l'évêque. L'esprit d'indépendance avait fait de grands progrès. Rome, la reine des villes d'Italie, ne voulait pas rester en arrière ; elle voulait s'affranchir de la domination des papes, choisir ses magistrats, rétablir le sénat ; elle allait même jusqu'à rêver l'ancienne république. Ces idées fermentaient dans toutes les têtes, lorsqu'arriva à Rome Arnaud de Bresse, dont je vous ai dépeint l'an dernier le caractère. Arnaud de Bresse, orateur habile, disciple d'Abailard, et imbu des principes manichéens, entra dans les idées du peuple romain, et les poussa jusqu'à l'exaltation. Dans ses discours furibonds, prononcés sur la place publique, il promettait à Rome son ancienne grandeur et l'empire du monde. Ces idées, dont tous les hommes sensés, et entre autres saint Bernard, faisaient sentir le ridicule, ne laissèrent pas de produire de funestes effets. Le préfet de Rome, qui était à la nomination du pape, fut chassé de la ville. On nomma un patrice, on rétablit l'ancien sénat, la république fut organisée, et l'empereur d'Allemagne invité à en accepter la lieutenance générale, fonction dont les empereurs qui aspiraient eux-mêmes à l'empire universel n'étaient guère flattés. Les papes n'étaient pas assez forts pour s'opposer à l'exaltation populaire. Innocent II en mourut de chagrin; Lucius II, voulant résister au mouvement, périt dans une émeute (1145); Eugène III, son successeur, est obligé de prendre la fuite. Arnaud de Bresse, après avoir échauffé les esprits pendant dix ans, périt sous le gouvernement d'Adrien IV. Mais les idées d'indépendance qu'il avait répandues, les brillantes espérances d'une domination universelle ne périrent pas avec lui. Elles se reproduisirent d'une époque à l'autre avec plus ou moins de violence. Les papes sont troublés dans leur

Digitized by Google

repos, obligés d'errer de ville en ville et de se réfugier en pays étranger. Mais qu'en résulte-t-il pour les Romains? Quand ils ont chassé les papes, pillé leur palais et brûlé les maisons des cardinaux, ils ne tardent pas à sentir leur isolement et leur misère. La prospérité de Rome tenait à la présence du pape. La cour pontificale, alors centre de toutes les affaires spirituelles et politiques, attirait de toutes les parties de l'univers une foule d'ambassadeurs, d'hommes d'affaires, d'évêques et de pèlerins, qui faisaient de grandes dépenses et laissaient à Rome beaucoup d'argent. C'était la principale, ou plutôt la seule richesse de cette capitale, et elle n'avait aucune autre source de prospérité. Cette source se trouvait tarie aussitôt que les papes étaient éloignés, et une grande pénurie se faisait sentir dans toutes les branches de commerce et d'administration. Pour y remédier, force était de rappeler les papes; la prospérité revenait avec eux. Mais les Romains étant sortis de leur détresse, revenaient à leurs anciennes idées, secouaient le joug des ecclésiastiques et chassaient les papes. De là viennent ces réactions fréquentes, dont l'histoire des 12e et 13e siècles offre de si tristes tableaux, et qui rendaient la position des papes si critique et si difficile. Vous pouvez juger maintenant des embarras de la papauté aux 12e et 13e siècles. La charge pontificale, environnée, d'un côté, de vénération et de gloire, était, de l'autre, un fardeau lourd et insupportable. Les papes, à part quelques intervalles de paix, sont aux prises tantôt avec les empereurs d'Allemagne, tantôt avec les factions de Rome; quelquefois ils ont à combattre ces deux ennemis à la fois. Ajoutez-y qu'ils étaient chargés des croisades, et qu'ils avaient sur les bras toutes les affaires spirituelles de la chrétienté. On ne sait pas comment ils ont pu y suffire. Ils étaient écrasés sous le poids du travail, outre qu'ils avaient à soutenir des luttes au risque de perdre la vie. Voilà l'histoire de la papauté aux 12e et 13e siècles. Il fallait avoir du courage et du dévouement pour accepter la dignité pontificale. Plusieurs reculaient d'effroi à leur élection. Le pape Adrien V (1276), nouvellement élu, dit à ses amis qui venaient le féliciter, qu'il n'aurait pu rien désirer de pire pour ses ennemis que la papauté [1]. Pour accepter la charge de la papauté, il fallait un dévouement sans bornes, un courage héroïque, une vigueur et une activité apostoliques, une volonté et une santé de fer. Plusieurs pontifes ont été doués de ces grandes qualités : ils

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XII, p. 139, art. 1276.

Digitized by Google

ont suffi à tout; ils ont su comprimer les factions de Rome, lutter contre les empereurs et les rois, et les contenir dans de justes bornes. Mais d'autres y ont succombé, et sont morts de fatigue et de chagrin.

Cette situation de l'Italie, théâtre perpétuel de guerre et de sédition, amena un événement d'une haute portée dans l'histoire de l'Eglise, le séjour des papes à Avignon, en 1305. Sept papes français se succédèrent sur le Saint-Siége, et choisirent pour lieu de leur retraite la ville d'Avignon, où ils restèrent pendant 70 ans. On a souvent demandé la cause de ce changement de séjour : le motif qui a pu déterminer les papes à quitter la ville de leurs prédécesseurs, ville si pleine de souvenirs, et qui se trouve si heureusement placée comme point central entre l'Orient et l'Occident. Ce motif, messieurs, il ne faut pas le chercher bien loin ; il se présente naturellement à ceux qui étudient l'histoire de la papauté, aux 11e, 12e et 13e siècles. Ce sont les factions de Rome, ce sont les querelles sanglantes dont l'Italie avait été si souvent le théâtre, qui ont déterminé les papes à quitter leur capitale et à établir ailleurs leur siége. Ils l'ont fixé en France, parce que, dans tous les moments de détresse, ils avaient trouvé en France consolation, amour et protection.

Non, Messieurs; si les papes s'établissent à Avignon, il ne faut pas l'attribuer à l'amour de la patrie, comme quelques-uns l'ont fait; car la France avait déjà fourni bien des papes, et cependant aucun n'avait songé à rester dans son pays. Leur grand motif, leur motif déterminant, a été le repos qu'ils ne pouvaient plus trouver en Italie, et les écrivains italiens, d'ailleurs si passionnés contre les papes d'Avignon, en conviennent eux-mêmes [1].

Les papes d'Avignon, tous français d'origine, ont fait honneur à leur pays. Tous étaient distingés par leurs talents et leurs lumières; la plupart étaient vénérés par la sainteté de leurs mœurs, quelques-uns honorés du don des miracles. Tous ont gouverné sagement l'Eglise, protégé les sciences et encouragé les lettres; plusieurs peuvent être placés au rang de ceux qui ont le plus honoré l'Eglise romaine. La France se glorifiait de ses pontifes, la ville d'Avignon devint le centre des affaires et acquit une splendeur et une importance que les habitants n'auraient jamais osé espérer dans un rêve.

Mais la ville de Rome, dont toute la prospérité venait de la pré-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIII, dis., p. X.

Digitized by Google

sence du pape, déclinait dans la même proportion. Privée de ses pontifes, elle tomba bientôt dans le dernier degré d'humiliation. Ses rues étaient tristes et désertes, on ne voyait partout qu'une extrême pauvreté. Les monuments tombaient en ruine, les biens du clergé étaient envahis, les pauvres étaient sans ressource et s'attachaient au premier factieux qui leur promettait du pain. De là toutes les horreurs de l'anarchie, de là de longues douleurs et de perpétuels gémissements qui sortaient non-seulement de Rome, mais de toutes les parties de l'Italie. Delà des démarches sans nombre faites par les Italiens auprès des papes d'Avignon pour les attirer dans leur pays. Mais démarches vaines et inutiles ; les papes qui avaient appris à connaître les Romains, ne se souciaient pas de quitter une ville où ils étaient honorés et tranquilles. Cependant, sous les derniers papes, après 50 ans de veuvage, les députations devinrent si nombreuses, les sollicitations si vives et si pressantes, que les papes en furent ébranlés. Benoît XII et Clément VI, qui avait fait l'acquisition de la cité d'Avignon, importunés par les Romains, formèrent la résolution d'aller à Rome, mais ils ne l'ont point accomplie. Les cardinaux qui pour la plupart étaient français, avaient tout fait pour les en détourner. L'avant-dernier pape Urbain V fit, vers la fin de sa vie, plus que ses prédécesseurs ; il alla à Rome malgré l'opposition des cardinaux. Son voyage à travers l'Italie fut un véritable triomphe. Il s'arrêta pendant quelques mois à Viterbe où il reçut les hommages de tous les princes d'Italie. Il entra ensuite dans Rome aux acclamations d'un peuple innombrable. Mais après avoir réparé les monuments publics, il prit tout à coup, sans qu'on ait su pourquoi, la résolution de retourner en France. Les Romains firent tous les efforts imaginables pour l'en détourner, on lui fit entrevoir le danger d'un schisme dans l'Eglise. Une sainte femme, d'une naissance illustre, célèbre par ses vertus et ses révélations, sainte Brigitte, s'adjoignait aux Romains, prédit au pape une mort prochaine, s'il quittait l'Italie. Mais rien n'a pu ébranler la résolution du pape. Il quitta l'Italie et s'en retourna à Avignon, où il mourut immédiatement, comme on le lui avait prédit. Le dernier pape, Grégoire XI, suivit l'exemple de son prédécesseur, il alla à Rome, mais, comme lui, il se dégoûta du séjour de la capitale, et il allait s'en retourner en France, lorsque la mort vint l'enlever à la fleur de son âge. La mort de ces deux derniers papes, arrivée au moment où l'un avait quitté, et où l'autre voulait quitter l'Italie, passa aux yeux des Romains, pour une espèce de miracle, et les confirma dans l'opinion déjà exal-

Digitized by Google

tée, que le pape ne devait rester qu'à Rome, mais que pour le faire rester à Rome il fallait choisir un pape romain, du moins italien, et exclure de l'élection les étrangers, et principalement les Français. Mais comment y parvenir, puisque les cardinaux français étaient en grande majorité ? L'embarras de donner une solution à cette grande question remplit d'inquiétude tous les esprits sages de l'époque. Le dernier pape en était horriblement tourmenté dans ses derniers moments. Il prévoyait d'un côté l'ardeur que mettraient les Romains à se remettre en possession de la chaire de saint Pierre, et à avoir un pape de leur pays, et de l'autre les dispositions des cardinaux français à retenir la dignité pontificale à Avignon et à choisir un nouveau pape français. Ces intérêts si divers lui semblaient difficiles à concilier et il craignait toutes les horreurs d'un schisme. Ses craintes n'étaient pas sans fondement, comme nous aurons l'occasion de le voir.

Je me résume en deux mots. Vous avez devant les yeux les éléments d'une grande et violente scission. Les troubles de l'Italie ont amené le séjour des papes à Avignon. Ce séjour a été à l'avantage et à la gloire de notre patrie, mais il a été au détriment de l'Italie. Rome, qui par une vanité inconcevable avait aspiré à son ancienne grandeur, et qui regardait les papes comme un obstacle à l'accomplissement de ses vastes desseins, est tombée dans la détresse et dans la pauvreté. Pour sortir de cet état, les Romains se retournent vers leurs pontifes, leurs anciens bienfaiteurs, les prient et les supplient de revenir dans leur capitale et d'en réparer les ruines. Ils réussissent avec les deux derniers papes d'Avignon, mais malgré toutes leurs instances ils ne peuvent les retenir chez eux. Ils n'ont donc plus d'espérance que dans un pape romain ou italien. Mais les cardinaux français qui sont en majorité, et qui ne se soucient pas de quitter leur pays, voudront un pape français. De là l'origine du schisme qui va éclater, et dont je vous expliquerai les incidents dans nos prochaines réunions.

DEUXIÈME LEÇON.

Manière dont le schisme s'est établi. — Rapports contradictoires sur le premier conclave. — Urbain VI, son caractère. — Son élection rejetée. — Deuxième conclave. — Clément VII.

Le schisme préparé par les causes que j'ai eu soin de vous expliquer a éclaté à la mort du dernier pape d'Avignon, en 1378, et a justifié ainsi les prévisions de tous les hommes sages de l'époque, et

Digitized by Google

principalement celles de Grégoire XI, qui en avait l'esprit horriblement tourmenté dans les derniers moments de sa vie. A la mort de ce pape, enlevé à la fleur de son âge, les cardinaux s'assemblent à Rome au nombre de 16, et choisissent pour pape l'archevêque de Bari, Napolitain, qui prend le nom de Urbain VI ; ils le proclament, l'intronisent, le couronnent et font part de leur choix, qu'ils disent avoir été libre et unanime, aux cardinaux absents. Cinq mois après, les mêmes cardinaux s'assemblent à Fondi, petite ville du royaume de Naples. Là, ils défont leur premier ouvrage, rejettent l'élection d'Urbain, comme ayant été faite par violence, et choisissent à sa place, Robert, cardinal de Genève, qui prend le nom de Clément VII, et qui va demeurer à Avignon. Ainsi voilà l'unité de l'Eglise rompue dans son chef, voilà la division au centre de l'unité, le trône de saint Pierre est brisé et partagé en deux. Et remarquez-le bien, Messieurs, le second pape, n'est plus comme auparavant une créature de l'empereur d'Allemagne, imposée à l'Eglise par la force ou la violence. Non, Messieurs, il sort du sein du conclave, il vient du choix libre des vrais électeurs, il a pour lui le suffrage de la grande majorité des cardinaux. Là-dessus, il n'y a jamais eu la moindre contestation.

De ces deux papes, il y a nécessairement un légitime et un schismatique, mais lequel est le légitime, et lequel est le schismatique ? C'est une question ardue et hérissée de difficultés qui a été examinée par les plus grands savants de l'époque, et qui n'a jamais reçu une solution nette et satisfaisante ; et je crois, Messieurs, ce serait une témérité de notre part de nous prononcer dans une question que les évêques et les docteurs contemporains ne sont jamais parvenus à éclaircir. Nous allons voir nous-mêmes les difficultés qu'elle présente, en examinant la manière dont le schisme s'est établi ; c'est la matière que je vais proposer aujourd'hui à votre attention.

Si l'on voulait s'en rapporter aux écrivains italiens, il n'y aurait pas la moindre obscurité. Urbain VI, le premier pape élu, est, selon eux, le seul légitime et canonique. L'autre est un intrus et un schismatique, et on l'a effacé du catalogue des légitimes pontifes ; mais si l'on entend ensuite les cardinaux français, on se forme une toute autre opinion. Le dernier pape, Clément VII, est le seul légitime.

Pour juger, dans un pareil conflit, de quel côté est la raison, il faudrait savoir d'une manière précise et exacte, ce qui s'est passé

Digitized by Google

dans le premier conclave, car toute la question est là. Pour savoir si Urbain a été légitimement élu, il faudrait connaître l'histoire du conclave. Or, Messieurs jamais on n'a pu la savoir au juste. On a entendu les témoins, on a confronté leurs rapports contradictoires, jamais aucune lumière nette et sans nuage n'en est sortie. L'histoire du premier conclave est restée dans une obscurité impénétrable, personne n'est jamais parvenu à la débrouiller. J'admire, Messieurs, la hardiesse qu plutôt la témérité de certains écrivains modernes qui se prononcent en faveur de la première élection et rejettent sans hésiter la seconde, comme si l'histoire nous avait fourni, depuis cette époque, quelques renseignements nouveaux, clairs et authentiques. Mais rien de semblable n'est arrivé. L'histoire du premier conclave, malgré toutes les recherches, est restée dans son obscurité primitive, et ce serait une témérité de notre part de vouloir, après cinq siècles de distance, éclaircir ce que n'ont pu débrouiller les plus grands docteurs contemporains. Car il ne faut pas s'imaginer, que la France, si éminemment catholique à cette époque, ait agi légèrement dans une pareille cause, et qu'unie à son clergé et à la célèbre Université de Paris, elle se soit prononcée sans raison contre la première élection, pour s'attacher à la seconde. Non, Messieurs, ce serait calomnier nos pères, ce serait flétrir la mémoire de nos anciens évêques et imprimer une tache dans notre histoire nationale.

D'ailleurs vous allez voir par vous-mêmes, d'après les rapports contradictoires, combien il y avait de doute et d'incertitude à ce sujet.

Je vous ai dit, Messieurs, que le peuple romain, pour sortir de sa détresse et de sa misère, voulait mettre un terme au séjour des papes à Avignon, et avoir à toute force le pape à Rome; mais il sentait, d'après ce qui était arrivé, qu'il lui serait difficile d'avoir et de retenir le pape à Rome, si on le choisissait parmi les cardinaux français. Il était décidé à se porter aux dernières extrémités plutôt que de permettre de choisir un étranger. Il lui fallait un pape romain ou italien, autrement il n'espérait point le retenir à Rome. Aussitôt après la mort de Grégoire XI, les Romains prirent toutes leurs dispositions. Ils firent sortir de la ville tous les nobles qui pouvaient mettre obstacle à leurs désirs et y firent entrer la populace des environs, capable de toutes sortes d'excès. On envoya une députation aux seize cardinaux qui se trouvaient à Rome, on leur fit connaître les désirs du peuple et la nécessité de choisir un pape romain ou italien, pour relever l'Italie des maux dont elle

Digitized by Google

était affligée par suite de l'absence de ses pontifes. Les cardinaux répondirent avec dignité, qu'ils choisiraient selon leur conscience et selon l'intérêt de l'Eglise.

Ils prièrent instamment le peuple de se tenir tranquille, autrement l'élection qu'ils vont faire sera nulle *. Si le peuple romain avait suivi ces sages conseils, ses désirs eussent été accomplis ; car les cardinaux français, qu'on redoutait à cause de leur majorité, n'étaient pas d'accord entre eux; ils étaient divisés en deux fractions, et voulant s'exclure mutuellement, ils se disposaient à donner leur suffrage à un étranger. D'après la relation des Romains, ils seraient convenus, avant l'ouverture du conclave, de choisir Barthelemi Prignano, archevêque de Bari, dans le royaume de Naples. Il était connu par son mérite personnel, par ses habitudes de chancellerie romaine; car il avait rempli avec distinction la place de vice-chancelier à la cour d'Avignon. Les cardinaux entrèrent au conclave le 7 avril 1378. Le lendemain, l'archevêque de Bari fut choisi d'un consentement unanime. Voilà la relation des Italiens, j'en retranche les détails inutiles à notre sujet. Les Italiens conviennent que le peuple, mal informé, fit du bruit, que les cardinaux en eurent peur, et qu'ils prirent la fuite. Mais ils disent que ce bruit a été peu de chose pendant le temps du conclave, qu'il n'est devenu sérieux qu'après l'élection, et qu'il n'a point influé sur la détermination des cardinaux. S'il en était ainsi, rien ne serait plus clair que la légitimité de l'archevêque de Bari, connu sous le nom d'Urbain VI.

Mais il y a une autre relation bien différente de celle des Romains, et qui a déterminé la France à se prononcer contre Urbain VI. Selon cette relation, les chefs de quartiers, connus sous le nom de Bannerels, auraient été fort mécontents de la réponse des cardinaux et se seraient déterminés à emporter de vive force ce qu'on ne voulait pas leur accorder de bonne grâce. Dans la crainte que les cardinaux n'allassent faire l'élection hors de Rome, ils s'emparèrent de toutes les portes et de tous les passages, et les firent garder par les leurs. La garde du conclave ne resta pas non non plus à la disposition des cardinaux, comme c'était l'usage. Les séditieux s'emparèrent des avenues, des portes et des appartements du palais. L'archevêque d'Arles qui, en sa qualité de camerlingue de l'Eglise romaine, devait veiller à la sûreté des cardinaux,

* *Histoire de l'Eglise gallicane*, tom. XIV, p. 173.

Digitized by Google

craignant pour sa personne, se retira dans le château Saint-Ange, et recommanda vaguement à l'évêque de Marseille de pourvoir autant qu'il pourrait à la garde du conclave. Le 7 avril (1378), jour de l'ouverture du conclave, la place publique était dès le matin couverte d'une foule de monde qui criait à toute force et avec les armes à la main : *Nous voulons un pape romain ou du moins italien*, paroles qui furent répétées un million de fois ce jour-là et le jour suivant, et qui servaient de signal aux factieux. L'arrivée des cardinaux augmenta le tumulte. On se permit de les presser, de les tirer par leurs manteaux et de les menacer, s'ils ne nommaient un pape romain ou italien; ensuite le peuple entra pêle-mêle avec eux dans le palais.

Les bannerets, de leur côté, entrèrent jusque dans l'intérieur du conclave et renouvelèrent avec hauteur et menace la demande d'un pape romain ou italien. Les cardinaux répondirent comme auparavant qu'ils choisiraient selon leur conscience et le bien de l'Eglise. Les bannerets se retirèrent, mais en laissant au palais une vile populace qui cria toute la nuit près de la cellule des cardinaux : *Un pape romain ou italien.* On frappait aux cellules, on menaçait d'y mettre le feu si les désirs du peuple n'étaient point accomplis. On ramassa des matières combustibles soit pour réaliser les menaces, soit pour faire peur.

Le lendemain 8, c'était encore bien pire : on sonna le tocsin à Saint-Pierre, une foule innombrable se porta au palais, assiégeant le conclave, et menaçant les cardinaux d'une mort prochaine s'ils n'élisaient promptement un pape romain ou italien. Les membres du conclave cherchèrent à calmer la foule, mais sans succès ; on leur criait que s'ils ne nommaient pas un pape romain, *leur tête serait plus rouge que leur chapeau.*

Ce fut au milieu de ce tumulte et de ces cris furieux que les cardinaux commencèrent leurs délibérations. Plusieurs protestèrent contre l'élection future; d'autres en dressèrent acte en présence du notaire et de témoins. Tel était entre autres le cardinal de Glandève.

Cependant, comme on était forcé de prendre un parti, Jean de Gros, cardinal de Limoges, proposa pour pape l'archevêque de Bari. On avait confiance en lui, parce qu'on comptait sur sa démission, car il avait dit dans l'église de Saint-Pierre, où il se trouvait alors, à un officier du palais, que l'élection faite dans un pareil moment serait nulle. La proposition fut donc agréée par les cardi-

Digitized by Google

naux, à l'exception d'un seul, le cardinal des Ursins, qui assista pourtant au couronnement. Mais plusieurs cardinaux, en donnant leurs suffrages, firent sentir qu'ils n'avaient pas une entière liberté. Le cardinal de Saint-Ange donna sa voix en disant que l'élection était nulle. Le cardinal de Milan déclara qu'il y consentait, parce qu'il *aimait mieux mourir confesseur que martyr.* Enfin tous les suffrages furent donnés sans cette liberté que demandent les canons de l'Eglise. L'élection était sujette à de grandes contestations.

On fit venir l'archevêque de Bari, dans l'espérance qu'il se démettrait de sa dignité, après qu'il l'aurait acceptée, pour tirer les cardinaux de leur position critique. Il accepta en effet; mais peu disposé à se démettre, car l'élection qu'il avait trouvée peu auparavant anticanonique, il la trouva très-canonique, du moment qu'elle était tombée sur sa personne.

Cependant le tumulte devint plus grand encore après l'élection. Le peuple ayant entendu prononcer le nom de Bari, croyait qu'on avait choisi pour pape Jean de Bar, gentilhomme français, camérier du pape précédent, et fort haï des Romains. Il pénétra donc avec fureur dans le palais, enfonça les cellules des cardinaux en les menaçant de les faire périr par le fer, s'ils ne donnaient pas un pape au gré du peuple. Les cardinaux se sauvèrent comme ils purent et se cachèrent derrière l'autel. Comme ils étaient poursuivis par le peuple, un des cardinaux, moins éperdu que les autres, s'écria: *Quoi! n'avez-vous pas le cardinal de Saint-Pierre? Eh bien! c'est le pape.* Le cardinal de Saint-Pierre était un vieillard infirme, et d'un âge fort avancé. Pour mieux tromper le peuple, ou plutôt pour s'en débarrasser, on mit sur les épaules du cardinal la chappe pontificale, en le priant de jouer ce personnage, pour délivrer ses frères. Le peuple s'empara aussitôt du cardinal, le traîna à l'église de Saint-Pierre, où il fut intrônisé. La foule s'étant ainsi retirée du palais, les cardinaux, encore tout effrayés, se retirèrent au plus vite. Les uns se renfermèrent dans le château de Saint-Ange, les autres s'en allèrent dans leur maison ou se réfugièrent à la campagne. Pendant ce temps, on pillait l'hôtel du cardinal de Saint-Pierre, comme on le faisait ordinairement, sous prétexte que le pape n'avait plus besoin de rien.

Cependant le cardinal de Saint-Pierre, à force de protestations, fit entendre qu'il n'était point pape, et l'on connut la nomination de l'archevêque de Bari. Le peuple se calma, parce que ses désirs

Digitized by Google

étaient accomplis; car, par tout ce fracas, il n'avait cherché à faire choisir qu'un pape qui demeurât à Rome.

L'archevêque de Bari, fort content de sa dignité, et craignant des protestations, se hâta de faire ratifier son élection et de se faire introniser. Il chargea donc les bannerels de faire revenir les cardinaux. Les bannerels s'empressèrent d'obéir, les cardinaux furent appelés et obligés de revenir pour ratifier l'élection, ce qu'ils firent à regret, dit-on. Les Romains étaient, au contraire, dans l'ivresse de la joie, et s'écriaient : *C'est le nôtre, celui-là, nous l'avons fait tout seuls, les autres n'y ont eu aucune part.*

Les Romains ont beaucoup appuyé dans la suite sur cette ratification pour prouver la légitimité d'Urbain VI. Mais, vous voyez, Messieurs, qu'elle n'est pas sans contrainte, et que, par conséquent, on ne peut lui donner une grande portée. Ils ont appuyé également sur les faits qui ont suivi l'intronisation.

En effet, Messieurs, on entrait dans la semaine-sainte. Les cardinaux ont accompagné le nouveau pape aux offices, ils l'ont couronné le jour de Pâques. De plus ils écrivirent de tous côtés des lettres où ils le reconnassaient pour le vrai pape, mais les cardinaux ont affirmé qu'ils ont agi par contrainte, qu'ils ont écrit sous la dictée du pape contre l'usage reçu; car les autres papes se contentaient de notifier eux-mêmes leur élection, sans y faire ajouter le témoignage du sacré-collége. Au reste, dit-on, les cardinaux étaient mécontents au fond de leur cœur, plusieurs ne se gênaient pas de dire à leurs amis que l'archevêque de Bari n'était point pape. Le cardinal de Limoges écrivit en secret au roi de France, Charles V, pour le prier de ne pas ajouter foi à tout ce qu'on pourrait lui dire en faveur de l'élection d'Urbain, et d'attendre, pour porter son jugement, que les cardinaux fussent sortis de ce pays de gêne et de contrainte. Cette lettre fut dans la suite d'un grand poids dans la détermination que prit la France.

Si je rapporte cette relation, ce n'est pas que j'y ajoute une entière foi, quoiqu'elle soit celle des cardinaux français qui ont assisté au conclave. Car les rapports sont contradictoires, et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de démêler la vérité. La relation des Romains, favorable à Urbain VI, est également fondée sur les dépositions de témoins oculaires ou contemporains, et même sur celles de quelques cardinaux. Lesquels faut-il croire ? Les Romains! mais ils ont montré trop d'ardeur à se remettre en possession de la chaire pontificale. Ils ont manifesté trop de joie à l'élection d'un

Digitized by Google

pape qui demeurât chez eux, pour que nous puissions avoir une entière confiance dans leur relation.

Il serait plus naturel, Messieurs, d'ajouter foi à la relation des cardinaux français qui ont rejeté la première élection comme n'ayant pas été libre, et qui en ont fait une seconde pour se conformer aux règles canoniques. Car, après tout, ce sont les cardinaux qui doivent le mieux savoir s'ils ont agi par contrainte, ou avec liberté. Mais leur témoignage est-il irréfragable, a-t-il été rendu avec impartialité? En rejetant la première élection, n'ont-ils pas agi par dépit plutôt que par devoir de conscience? C'est une autre question ardue et difficile, qui a été bien agitée et qui n'a jamais été éclaircie. Les cardinaux nous assurent qu'ils n'ont consulté que leur conscience, mais nous avons lieu de croire que leur dépit et leur mécontentement y ont été aussi pour quelque chose. La conduite d'Urbain semble autoriser cette opinion.

Urbain, bon canoniste, homme vertueux et savant, est devenu intraitable du moment qu'il a été élevé sur la chaire pontificale. Tous conviennent qu'il ne se ressemblait plus et que le faîte des honneurs avait ébranlé son cerveau. En effet, dès le lendemain de son couronnement, il se permit des invectives véhémentes contre les évêques de la cour romaine, les appelant parjures d'avoir quitté leurs diocèses pour vivre à la cour. Martin de Salve, évêque de Panpelune, référendaire de la cour de Grégoire XI, ne put s'empêcher de répliquer que s'il était à la cour romaine, c'était, non pour son plaisir, mais pour les affaires générales de l'Eglise, et qu'il ne demandait pas mieux que de s'en retourner dans son diocèse. Ce Martin de Salve suivit depuis le parti de Clément VII, et reçut de lui le chapeau de cardinal [1].

Quinze jours après, Urbain se permit, en plein consistoire, des invectives violentes contre les cardinaux et autres prélats. Tous étaient étonnés et mécontents. Sur la fin d'avril, il fit des reproches sanglants au cardinal d'Amiens qui était venu lui rendre ses hommages. Il lui reprocha son avarice, l'accusa d'être la cause de la guerre entre l'Angleterre et la France, et d'avoir trahi la confiance de la cour romaine en toute occasion. Le cardinal, indigné, lui répliqua avec un geste menaçant : *Archevêque de Bari, vous en avez menti*, et prit la fuite [2]. On cite bien d'autres propos que le pape s'est permis

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 187.
[2] Ibid.

Digitized by Google

contre des évêques et des princes, entre autres contre les rois de France et d'Angleterre, et surtout contre Othon de Brunsvik, mari de la reine de Naples, qui était venu à Rome pour lui faire sa cour. Tous les jours c'était de nouvelles scènes, et la situation des cardinaux n'était plus tenable. S'excusant sur les chaleurs de Rome, ils quittèrent cette ville vers la demi-juin [1], et se retirèrent à Agnani, sous la protection du comte de Fondi. Ils avaient eu soin de faire emporter les ornements de la chapelle pontificale, preuve qu'ils avaient envie de procéder à une nouvelle élection. Cependant, jusqu'au mois de juillet, ils entretinrent des rapports avec le pape Urbain, ils lui demandèrent différentes grâces, ils faisaient mention de lui à la messe, et se conduisaient en tout comme s'ils le reconnaissaient pour légitime, ce qui fournit dans la suite à leurs adversaires de fortes objections contre leur démarche ultérieure.

Le pape Urbain qui était resté avec quatre cardinaux et qui avait soupçon de quelque chose, se repentit amèrement d'avoir maltraité les cardinaux, et surtout de les avoir laissé partir. Il quitta également Rome et s'avança jusqu'à Tivoli, moitié chemin d'Agnani. Les cardinaux se défiant de lui, firent venir de Viterbe, un corps de Gascons et de Bretons, qui avait été au service de Grégoire XI. Ces troupes venant de Viterbe à Agnani, passèrent un pont où les Romains leur disputèrent le passage. Elles se firent jour les armes à la main ; plus de 500 romains restèrent sur la place, ce qui causa dans Rome une réaction contre les Français : première suite du schisme.

Cependant le dessein des cardinaux ne tarda pas à être connu. Déjà ils avaient envoyé au roi de France, Charles V, et à l'Université de Paris, des lettres, et des députés, pour les prévenir contre l'élection d'Urbain. Ensuite ils se mirent à l'œuvre. Se trouvant en lieu de sûreté, ils citèrent les cardinaux italiens qui étaient restés près du pape, à une réunion, à Agnani. Dans cette citation, ils se plaignent des voies de contrainte employées dans le dernier conclave. Ils parlent avec modération d'Urbain, mais ils lui font entendre qu'il doit se démettre de sa dignité, se soumettre à une nouvelle élection. Pour l'y engager, ils lui font espérer que tous les suffrages seront pour lui. Mais Urbain était trop content de sa dignité, et il n'était point disposé à courir les chances d'une nou

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 188.
[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 192.

Digitized by Google

velle élection. Sur ce refus, les cardinaux d'Agnani protestèrent solennellement, dans un écrit public, contre l'élection d'Urbain [1]; l'acte est du 2 août (1378).

Trois jours après, le 5 du mois, arrivèrent trois cardinaux-italiens, pour répondre à la citation. Ces trois cardinaux qui étaient ceux de Milan, de Florence et des Ursins, tinrent, aux environs de Palestrine, une conférence avec trois cardinaux d'Agnani, ils proposèrent la voie d'un concile général, pour terminer le différend. Les Français, après avoir pris l'avis de leurs collègues, rejetèrent la voie d'un concile général comme impossible. Car, disait le cardinal d'Eustache, il n'appartient qu'au pape de convoquer un concile général et de confirmer les décrets; or comme il n'y avait point de pape, on ne pouvait tenir un concile. Ce principe fut bien modifié dans la suite, comme nous le verrons plus tard [2].

Les cardinaux italiens se retirèrent, mais sans retourner auprès du pape, ce qui semble prouver qu'ils n'étaient pas convaincus non plus de *la canonicité* de son élection.

Le 9 du même mois, les cardinaux d'Agnani, au nombre de treize, après une messe solennelle du Saint-Esprit, firent leur déclaration, qui est adressée à tous les fidèles, et qui fut envoyée immédiatement à Urbain, au gouvernement français, à l'Université de Paris, et aux six cardinaux qui étaient restés à Avignon. Dans cette déclaration le pape Urbain est traité d'intrus, d'usurpateur, d'apostat et d'Ante-Christ. Les cardinaux disent qu'ils l'ont choisi par contrainte et dans la persuasion qu'il se démettrait de la dignité. Mais comme il veut la garder, malgré la nullité de l'élection et les avertissements qu'ils lui ont donnés, ils l'excommunient et exhortent tous les fidèles à ne pas obéir à ce méchant homme [3]. Cet acte, qui, selon moi, a un grand défaut, celui de venir quatre mois après l'élection, fit une grande impression surtout en France; le roi Charles V assembla le clergé de France pour en délibérer. Mais on ne prit aucun parti; on décida seulement qu'on donnerait protection aux cardinaux, et qu'on irait aux informations [4]. Pendant ce temps le schisme était déjà consommé. Les cardinaux qui étaient aux nombre de treize, et qui avaient attiré les trois cardinaux italiens, sous la promesse écrite du pontificat, s'étaient transportés à

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 193.
[2] Ibid., p. 193.
[3] Ibid., p. 194.
[4] Ibid., p. 196.

Digitized by Google

Fondi, dans le royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne. Là ils élurent, le 18 septembre, d'autres disent le 20, pour pape, Robert, cardinal de Genève, jeune homme de 36 ans, allié à plusieurs familles princières de l'Europe, et d'ailleurs d'un grand mérite personnel. Les trois cardinaux italiens, trompés dans leur attente n'avaient pas voté, mais ils reconnurent le nouveau pape [1].

Voilà le schisme consommé. Les cardinaux suscitant un rival à Urbain VI, ont-ils agi par dépit, par ressentiment, ou ont-ils obéi à un devoir de conscience? question épineuse et hérissée de mille difficultés. Pour la résoudre, il faudrait pouvoir pénétrer dans les cœurs; il faudrait connaître d'une manière exacte l'histoire du premier conclave. C'est ce que personne n'a jamais bien connu; aussi le concile de Pise, a-t-il mieux aimé trancher le nœud de difficulté, que de le résoudre. Quoi qu'il en soit, ce schisme va répandre une perturbation générale, causer des maux affreux; maux dans l'Eglise, maux dans l'Etat, troubles partout, divisions dans les royaumes, dans les églises, et jusque dans les familles particulières. Ces maux feront le sujet de notre prochaine leçon.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XI.

Du Droit politique (suite [2]).

Propositions relatives au mode de transmissions du pouvoir.

PREMIÈRE PROPOSITION.

C'est à la communauté, à la multitude que Dieu communique immédiatement le pouvoir souverain; ainsi, les rois et autres princes souverains ne tiennent pas leur autorité immédiatement de Dieu, mais médiatement, par l'intermédiaire de la communauté, ou du peuple.

Cette proposition résume une théorie qui a été enseignée sans contradition dans les écoles catholiques, pendant le moyen-âge; on en trouve le germe dans les ouvrages de saint Thomas-d'Aquin et

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 199.

[2] Voir le commencement au n. précédent, tome IV, p. 505.

Digitized by Google

le développement dans le *traité des lois* du jésuite Suarez et dans celui du cardinal Bellarmin sur la *puissance civile*. Elle a été reproduite par tous les théologiens catholiques qui ont écrit pendant le 16e et une partie du 17e siècle, sans distinction d'école et de pays.

Le pouvoir civil souverain vient de Dieu, dit Bellarmin; mais Dieu ne donne ce pouvoir à aucun homme en particulier, c'est donc à la multitude qu'il le communique : abstraction faite du droit politique, il n'y a pas de motif, pour qu'entre plusieurs hommes également indépendants, un d'eux soit souverain plutôt qu'un autre.

Jusqu'à la Réforme, cette théorie ne rencontra pas d'adversaires. Les premiers vinrent de l'Angleterre. Les conseillers de Henri VIII, Cranmer et autres furent les premiers qui enseignèrent que les rois tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu : Jacques II, dénonça Bellarmin à tous les monarques, parce que ce jésuite avait écrit d'après Martin Arpilcueta que le peuple ne se dessaisit jamais du pouvoir d'une manière tellement complète qu'il ne se réserve le droit de le reprendre et de s'en servir en certains cas [1]. Ce nouveau système ne trouva pas d'adversaires plus ardents que les défenseurs de l'orthodoxie catholique, Bellarmin et Suarez. Depuis, les rôles ont bien changé : les Catholiques, au moins en France, ont abandonné la théorie que Suarez défendait comme ancienne, généralement reçue, vraie et nécessaire, pour adopter un système que ce même jésuite combattait, sinon comme contraire à la foi, du moins comme étant une occasion d'errer dans la foi [2]. Quelle est la cause de ce changement? C'est que trop généralement on a confondu la théorie professée par les écoles catholiques, avec le système inventé par Hobbes; développé dans le *contrat social*, et connu sous le nom de *souveraineté du peuple*.

Cependant entre ces deux opinions, il y a toute la distance qui sépare le ciel de la terre, Dieu et l'homme.

[1] Quod verò Bellarminus ex Navarro dicit : populum nunquam ita suam potestatem in principem transferre, qui ni eam in habitu retineat ut ea in certis cosibus usi possit. — Suarez, *Dis. fidei adv. anglos*, l. III, cap. 3. — Bellarmin, *Apologia ad Jacobum Angliæ regem*, cap. XIII, t. V, p. 800.

[2] Quanquam controversia hæc ad fidei dogmata directe non pertineat, nihilominus diligenter examinanda et tractanda est, tum quia potest esse occasio errandi in aliis dogmatibus, tum etiam quia prædicta regis sententia prout ab ipso asseritur et intenditur, nova, singularis, et ad exagerandam temporalem potestatem et spiritualem extenuandam videtur inventa, tum denique quia sententiam Bellarmini antiquam, receptam, veram et necessariam censemus. — *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

Hobbes et Rousseau nient l'existence de la loi naturelle, prétendent que la loi sociale civile est une réunion accidentelle, que le pouvoir civil société en général est l'ouvrage des hommes et repose sur une convention ; les théologiens proclament l'existence de la loi naturelle, enseignent que les sociétés civiles sont l'effet d'une disposition de la nature, que le pouvoir civil considéré en général vient de Dieu, est de droit naturel, et par conséquent de droit divin.

Aussi la plupart des objections dirigées contre le système de Hobbes et de Rousseau ne frappent-elles pas sur la théorie des théologiens catholiques : quelques-unes cependant portent sur les deux : voici les plus fortes.

1° Les partisans de cette théorie et Bellarmin, le premier, avouent que la multitude est incapable d'exercer elle-même la souveraineté, qu'elle est obligée de la transférer à un ou plusieurs hommes : peut-on supposer que Dieu donne la souveraineté à un sujet incapable de l'exercer ? Cette supposition ne répugne-t-elle pas à la sagesse de Dieu.

2° Existe-t-il toujours une comunauté avant l'institution du pouvoir ? M. de Haller prétend que les sociétés civiles se forment toujours par une agrégation individuelle et successive, et jamais par une réunion collective et simultanée : cette assertion me paraît trop exclusive : il est possible que les sociétés se soient formées et se forment encore de l'une et de l'autre manière ; or pour faire tomber le système de Bellarmin, il suffit qu'elles aient pu se former par une agrégation individuelle et successive, car alors il n'y avait pas de multitude ni de communauté en qui le pouvoir ait résidé et qui ait pu le transférer au prince.

« 3° Pour peu qu'on veuille approfondir les choses, on trouve » que les mots Peuple et Souverain ne s'allient pas plus que les mots » lumières et ténèbres : on ne s'entend pas soi-même ; ou bien il » faut dire que les mots souveraineté, pouvoir suprême, droit de » commander, sont synonymes, et de l'autre, il faut dire qu'un » peuple est une réunion d'hommes sous un gouvernement com- « mun ; une multitude ne cesse de l'être pour devenir un peuple » que par la soumission de ses membres à une autorité publique ; » une nation n'existe pas plus sans un gouvernement qu'un corps » humain n'existe sans tête. Maintenant, dans quelque moment de » son existence que vous preniez un peuple, comment trouverez- » vous qu'il possède l'autorité suprême, qu'il a le droit de com-

Digitized by Google

» mander, en un mot, qu'il est souverain? Voulez-vous par la » pensée dissoudre tous les liens qui unissent tous les membres » du corps social et replacer les familles avant l'époque de leur réu- » nion en société! Alors vous aurez une multitude de familles » éparses, qui ne seront unies que par ces sentiments d'humanité, » inspirées par la nature et qui éprouveront peut-être le besoin de » se rapprocher et de former une société sous une autorité com- » mune. Cette multitude ainsi considérée est bien indépendante, » mais elle n'est pas souveraine; et à qui cette multitude a-t-elle le » droit de commander? A personne? Qui est tenu de lui obéir? » Personne? C'est une erreur grossière de confondre l'indépen- » dance avec le pouvoir. Voulez-vous vous figurer cette multitude » de familles se rapprochant, désirant se réunir, écoutant des pro- » positions qui lui sont faites et délibérant sur un pacte social: je » crois que cela n'a existé que dans l'imagination des romanciers » politiques, mais je l'admets pour un moment; je vois bien que » cette multitude est maîtresse d'adopter une forme de gouverne- » ment, plutôt qu'un autre, de refuser ou de donner son consente- » ment à celle qui est proposée, mais elle n'a ni le droit de la dicter » à celui qui n'en voudrait pas, ni le droit d'imposer à qui que ce » soit l'obligation de la gouverner: mais par là même qu'elle n'a » aucune autorité à exercer, je cherche en vain, en quoi elle est » souveraine. »

Telles sont les principales objections faites contre la théorie des théologiens catholiques; elles sont spécieuses: mais avant de prononcer, il faut envisager le pouvoir civil, sous toutes les faces, en avoir analysé tous les éléments: les travaux des publicistes modernes ont beaucoup éclairé cette partie de la science. Étudions-les.

SECONDE PROPOSITION.

Dans la société humaine, les dons supérieurs de l'esprit et du corps, les supériorités naturelles et acquises sont le fondement de toute domination, la faiblesse et les besoins sont la source de toute sujettion: les uns tendent spontanément à commander, les autres à obéir. Familles, colléges, communes, villes, républiques, empires, partout vous trouvez en action permanente et indestructible ces deux tendances [1].

Voilà en substance la théorie d'un auteur que j'ai critiqué, M. de Haller; mes observations ne portent pas sur cette partie de

[1] Frayssinous, *Consid. sur l'appui réciproque de la religion et de l'autorité* t. III, p. 82.

Digitized by Google

son ouvrage. On me permettra d'exposer cette théorie qui est trop peu connue, et de montrer comment l'auteur en déduit l'origine des gouvernements.

Le premier et le plus universel besoin des hommes, c'est de vivre, le second d'être protégé, le troisième, d'être éclairé, instruit. A ces trois genres de besoins correspondent trois genres de supériorités: 1° Supériorité de fortune; 2° supériorité de protection ou de soin; 3° supériorité de sagesse et de science. Telles sont les trois genres de supériorité par lesquels de simples particuliers peuvent pourvoir aux besoins d'autrui et acquérir l'empire sur d'autres hommes. Ces rapports sont ceux d'un chef de famille et d'un propriétaire avec ses enfants, ses serviteurs et ses fermiers; 2° le rapport d'un capitaine ou d'un chef de troupes avec ses compagnons et ses fidèles; 3° le rapport d'un docteur ou chef spirituel avec ses disciples.

Par des richesses ou possessions territoriales on procure à un grand nombre d'hommes, la nourriture et l'habitation et l'on pourvoit ainsi à leur premier besoin, celui de la conservation. Par le génie, le courage et l'emploi habile des forces physiques, on assure leur repos, on les garantit contre les dangers qui les menacent de la part d'ennemis intérieurs ou d'autres périls quelconques; enfin par la supériorité de sagesse et de connaissances acquises ou reçues, on les instruit, on les préserve de l'ignorance, et d'une foule d'erreurs où les aurait précipités l'usage injuste ou imprudent de leur propre liberté.

D'après la nature de l'homme et l'histoire, voilà les trois sources du pouvoir civil; ces trois espèces de supériorités sont très-souvent réunies: un propriétaire territorial peut savoir faire un usage habile des forces physiques: il se trouve souvent dans la nécessité de défendre ses domaines contre les excursions d'un voisin injuste et avide. Les capitaines et les docteurs peuvent acquérir des biens fonds et réunir ainsi au pouvoir militaire ou moral, la puissance que donne une grande fortune territoriale. Ce dernier genre de supériorité est même absolument nécessaire pour devenir un véritable prince, et assurer la durée de l'empire. Le docteur ou chef spirituel; ne devient prince temporel, qu'autant qu'à la puissance morale il réunit la puissance des armes, comme Mahomet, ou des domaines vastes et considérables, comme les papes, et plusieurs évêques dans le moyen-âge.

Cette loi exerce son empire dans les républiques comme dans les monarchies.

Digitized by Google

Qui a-t-il de plus libre que les élections? Malgré le concours de la volonté humaine, et partout où il faut choisir un ou plusieurs individus pour gouverner l'État, les citoyens les plus riches, les plus marquants, les plus illustres, ceux enfin qui sont les premiers, et par conséquent les plus puissants, sont placés de préférence à la tête des affaires.

Si une faction réussit pour un instant à intervertir cet ordre naturel, et à élever les petits au-dessus des grands, cette innovation n'a que de mauvais résultats et n'est jamais de longue durée : les magistrats intrus, qui ne se distinguent que par leur charge seule, ne jouissent ni de la considération, ni de la confiance : la haine ou le mépris les poursuit : on voit naître des guerres civiles, et le peuple revient toujours aux individus les plus illustres, c'est-à-dire les plus puissants, à moins qu'un individu supérieur à tous les autres, ou un usurpateur étranger, ne détruise la république elle-même [1].

Enfin, qu'est-ce que la majorité? sinon une puissance supérieure; et pourquoi fait-elle loi à la minorité, si ce n'est par ce qu'elle est la plus forte?

Quelle est la conséquence de ces observations? C'est que les sociétés civiles se forment par l'agrégation individuelle et successive ou par la réunion collective et simultanée de familles faibles, pauvres ou ignorantes autour d'un homme supérieur en richesses ou en puissance, ou en sagesse. C'est qu'elles se perpétuent de la même manière. Elles se forment, non de bas en haut, mais de haut en bas. L'homme supérieur qui doit exercer le pouvoir, est le centre autour duquel se groupent les sujets qui doivent obéir [2].

Lorsque l'on considère le pouvoir sous ce rapport, est-il possible de dire qu'il est donné de Dieu à la communauté, à la multitude? que c'est le peuple qui le transfère à l'homme ou aux hommes qui l'exercent? Est-ce la multitude qui leur lui a donné les richesses, la puissance, le génie, la sagesse; qui les met en position de pourvoir aux besoins des autres hommes? De qui tiennent-ils ces dons in-

[1] De Haller, ch. XIII.

[2] Lorsque les choses suivent leurs lois naturelles, quand la force ne s'en mêle pas, le pouvoir va aux plus capables, aux meilleurs, à ceux qui mèneront la société à son but. S'agit-il d'une expédition de guerre? Ce sont les plus braves qui prennent le pouvoir. L'association a-t-elle pour objet une recherche, une entreprise savante? le plus habile sera le maître. En tout, dans le monde livré à son cours naturel, l'inégalité naturelle des hommes se déploie librement, et chacun prend la place qu'il est capable d'occuper. — Guizot, *Cours d'histoire moderne* 5e leçon, page. 9.

Digitized by Google

tellectuels ou physiques, ces supériorités naturelles ou acquises? De celui de qui vient tout don parfait, de Dieu. Le pouvoir vient donc directement, immédiatement de Dieu.

Mais il faut considérer le pouvoir sous un autre point de vue, que M. de Haller a bien aperçu, mais dont il n'a pas fait ressortir les conséquences d'une manière assez saillante.

Pour avoir les moyens, et par suite le droit de commander aux hommes, il faut, sans aucun doute, avoir sur eux une supériorité quelconque; mais cette circonstance ne suffit pas. La force est un des élémens du pouvoir civil, mais ce n'est pas le seul. Le pouvoir implique dans le prince le *droit* de commander, dans les sujets le *devoir* d'obéir; il suppose un lien de droit : or, la force seule ne peut former ce lien, la force ne donne pas un droit. Pour donner le pouvoir, la force doit d'abord être une puissance bienfaisante, protectrice; ce n'est pas tout. L'homme riche, puissant ou sage, n'est pas obligé de nourrir, protéger, instruire tous les pauvres, tous les faibles, tous les ignorants, ni même tels ou tels hommes en particulier. D'un autre côté, si le pauvre ne peut se passer des secours d'un homme riche qui le nourrisse, si le faible ne peut se passer de la protection d'un homme puissant, l'ignorant, des lumières d'un homme savant, s'ils sont ainsi, dans la nécessité d'obéir, ils peuvent choisir leur maître, leur protecteur, leur docteur. Entre deux ou plusieurs hommes également riches, également puissants, également instruits, ils peuvent choisir le plus juste, le plus généreux, le plus probe, celui qui met les conditions les moins onéreuses à ses secours ou sa protection, ils peuvent mettre des conditions, des restrictions à leur soumission, et proportionner l'étendue de leur obéissance à la nature et à l'étendue de leurs besoins. L'état de choses par suite duquel les uns sont appelés à protéger, à commander, les autres, à servir, à être gouvernés, ne résulte pas d'une convention, ne repose pas sur un contrat, mais les relations d'autorité, de soumission qui existent entre tels et tels hommes, considérés en particulier, sont formées par le concours de la volonté des deux parties, par des conventions. M. de Haller le reconnaît formellement dans plusieurs passages de son traité; seulement il prétend que ces conventions ont toujours été individuelles et successives, qu'elles n'ont jamais été, qu'elles n'ont jamais pu être collectives et simultanées [1]. Ce

[1] Les rapports naturels ne sont pas formés par des délibérations et des réunions

Digitized by Google

publiciste se trompe sur ce point, comme Rousseau s'est mépris lorsqu'il a soutenu que ces conventions ont toujours été collectives et simultanées; qu'elles l'ont été nécessairement. A l'origine des sociétés, il est probable que ces conventions auront été individuelles et successives; cependant il n'est pas impossible qu'elles aient été collectives et simultanées, l'histoire en offre des exemples.

Vers l'an 1174, Henri de Bourgogne conquit, en Portugal, plusieurs provinces sur les Maures. Après sa mort, son fils, Alphonse continua ses entreprises, et remporta à Ourique une grande victoire sur cinq rois maures : il fut proclamé roi sur le champ de bataille. Voulant faire confirmer cette élection provisoire et établir l'ordre de succession au trône, il convoqua les Etats du royaume, à Lamégo. Là, en présence des évêques, des nobles et des députés des villes, en présence du roi, séant en son trône, mais sans aucunes marques de la dignité royale, Laurent de Vegas demanda aux membres de l'assemblée, s'ils voulaient qu'Alphonse fut leur roi. Les peuples répondirent unanimement qu'ils voulaient qu'Alphonse fut leur roi. Si vous voulez, leur dit Vegas, qu'il soit votre roi, la royauté finira-t-elle avec lui, ou bien ses enfants lui succéderont-ils à la royauté? Les peuples répondirent : Alphonse sera notre roi tant qu'il vivra, et quand il mourra, ses enfants mâles seront notre roi. Alors, du consentement du peuple, l'archevêque de Brague mit la couronne sur la tête d'Alphonse. Puis Laurent de Vegas se leva et dit : Le roi demande si vous voulez que les filles entrent dans la succession de la couronne, et souhaite que sur cela on fasse une loi. Les évêques et les seigneurs, après une longue contestation, arrêtèrent que les filles du seigneur-roi règneraient, pourvu qu'elles épousassent un seigneur portugais. Ce sont les lois qui regardent la succession à la couronne de Portugal, qu'Albert, chancelier du seigneur-roi, lut à haute voix. Les peuples y applaudirent et répondirent qu'ils n'en voulaient pas d'autres, soit pour eux, soit pour

collectives, mais par la nature seule ou par des contrats de service individuel non, point de bas en haut, mais de haut en bas, non pas dans le même temps, mais à des époques différentes, par une agrégation successive... L'objet, l'étendue, la graduation, la durée des services et des prestations mutuelles varient à l'infini; chacun contracte, comme il l'entend, d'après ses besoins et le but qu'il se propose, sous la seule réserve de la loi divine universelle dont personne n'est excepté. — De Haller, *Restauration de la science politique*, ch. 12, t. 1, p. 407, 408.

Digitized by Google

leurs descendants, qui, comme eux, les observeraient inviolablement et toujours.

Alphonse avait prouvé, par sa bravoure, par ses succès, qu'il était capable de protéger les Portugais, de les gouverner : le peuple le proclame roi, consent à lui obéir. Le roi propose les lois fondamentales, le peuple les adopte.

Laurent de Vegas dit aux peuples que le seigneur-roi demandait s'ils voulaient aussi faire des lois touchant la noblesse et la justice. Ils répondirent qu'ils consentaient qu'on en fît, pourvu qu'elles fussent conformes aux lois divines... Ce sont là les lois qu'Albert, chancelier du seigneur-roi, lut à haute voix : les peuples y applaudirent et répondirent qu'elles étaient bonnes et justes, et ajoutèrent qu'ils n'en voulaient pas d'autres, soit pour eux, soit pour leurs descendants, qui, comme eux, les observeraient inviolablement et toujours. Laurent de Vegas se leva et dit aux peuples : Voulez-vous que le roi aille aux assemblées du roi de Castille, à Léon, qu'il lui paie le tribut ou à quelque autre personne chargée et commise par le Pape, qui l'a fait roi ? Chacun se leva en tirant l'épée et dit à haute voix : Nous sommes libres, et notre roi l'est comme nous; nous devons notre liberté à notre courage, et si le roi consentait à faire quelque chose de semblable, il serait indigne de vivre; et, quoique roi, il ne règnerait pas parmi nous et sur nous. »

Tout ce qui vient d'être convenu fut constaté par écrit : c'est de ce monument que sont extraits les détails que je viens de citer [1].

Voilà une convention collective, simultanée, voilà un pacte, un contrat social.

Lorsque les sociétés ont été formées et constituées, ces conventions ont toujours été collectives et simultanées.

C'est par une convention collective et simultanée que le peuple juif transmit toute l'autorité à Simon et à sa postérité [2].

C'est par une convention collective et simultanée que fut fait roi des Mèdes.

Dans toutes l'Europe catholique, ces conventions se renouvelaient à l'avènement de chaque roi ; ce renouvellement était public et solennel : la nation toute entière, ou par ses représentants, déclarait accepter l'héritier du trône pour roi. Celui-ci jurait de protéger ses sujets, de respecter leurs droits et leurs libertés. Sur la foi de cet

[1] Lequien de la Neufrille, *Histoire de Portugal*, t. I, à la fin du volume.
[2] *Machab.*, XIV, 28, 41.

Digitized by Google

l'origine du pouvoir, et légitime une puissance acquise d'une manière irrégulière ou même injuste.

Cette maxime est appuyée sur l'autorité de saint Thomas d'Aquin et même de Bossuet.

« Celui qui s'empare de la puissance n'est pas véritablement » prince, dit saint Thomas : c'est pourquoi toute personne, dès » qu'elle le peut, est en droit de secouer cette puissance, à moins » toutefois que cet usurpateur ne soit devenu après coup prince » légitime, par le consentement du peuple ou par la confirmation » de l'autorité supérieure [1]. »

» Les empires formés par la conquête, quoique violents, injustes » et tyranniques d'abord, dit Bossuet, par la suite des temps, et » par le consentement des peuples, peuvent devenir légitimes [2]. »

Ce consentement intervenu après coup, est le fondement du droit de bien des souverains à l'obéissance des hommes.

« Il en est des gouvernements comme de l'or, dit un historien, on » n'en trouve pas qui soit absolument pur; l'autorité souveraine » est toujours, dans son origine, entachée de quelque usurpation. » On ne peut reconnaître dans la société qu'un homme ou plusieurs » aient, par le seul acte de leur volonté, le droit de se déclarer les » maîtres des autres. On ne peut exiger que les autres souffrent » qu'on donne à leur résistance le titre de rébellion. Quels que » soient les raisonnements, les succès, les bons effets même qui jus- » tifient une usurpation, elle ne change pas de nature, elle est vi- » cieuse dans son origine. Il ne peut y avoir de légitime, dans la » société, que ce qui se fait pour elle et de son aveu [3]. »

Mais cet aveu ou le consentement du peuple légitime la puissance de l'usurpateur, il la légitime au préjudice des droits du souverain dépossédé.

Ainsi le dit la raison : le droit de ce souverain reposait en dernière analyse sur le consentement de la nation, ce consentement le lui avait donné, ce consentement peut le lui ôter.

Ainsi l'exige l'intérêt du peuple, qui, en cette matière, est la loi suprême; un état ne peut rester indéfiniment dans le provisoire [4],

[1] *Summa theol.* sec. sec., q. 42. art. 2.

[2] *Polit. tirée de l'Écriture Sainte*, l. II, art. 1er, prop. 4.

[3] Daru, *Histoire de Venise*, l. VI, p. 456.

[4] La souveraineté, étant par sa nature une propriété, elle ne peut être transmise, dit M. l'abbé Thorat, que par le consentement des anciens propriétaires. Ainsi, dans les souverainetés composées, comme dans les républiques, les aristocraties

Digitized by Google

la stabilité du gouvernement est le premier besoin d'une nation, la condition indispensable de son bonheur ; un état ne peut avoir longtemps deux souverains, l'un de fait, l'autre de droit ; cette dualité de souverain est une cause d'inquiétude et de troubles sans cesse renaissante ; l'intérêt du peuple exige que le droit se réunisse au fait.

Une possession longue, paisible, fait présumer et prouve même le consentement du peuple.

Elle le fait seulement présumer, lorsque l'usurpateur est le souverain d'un État étranger qui a conquis un royaume voisin, parce que au moyen de la puissance qu'il trouve dans la nation victorieuse, il tient les vaincus dans sa dépendance. La tranquillité dont il jouit n'est souvent que la preuve de l'impossibilité où est le peuple conquis de secouer le joug de l'usurpateur.

Elle le prouve, lorsque le souverain nouveau, dénué de tout secours étranger, n'a d'autre appui, d'autre force que l'appui et la force que lui prête la nation.

Les propositions que je viens d'indiquer et d'expliquer énoncent sur le mode de transmission du pouvoir civil, des principes appuyés sur l'assentiment des publicistes, des théologiens, et même de tous les hommes éclairés.

Si de ce sujet nous passons à la forme des gouvernements, nous trouverons encore des axiomes tirés de l'observation des faits et appuyés sur l'expérience.

Les formes particulières de gouvernement ne sont pas de droit naturel ni de droit divin : elles sont l'ouvrage de la nation qui, en conséquence, peut toujours pour des causes raisonnables, changer la forme de son gouvernement.

les démocraties, les chambres, les sénats, le dernier souverain est toujours le maître de se désister de ses droits. Il n'en est pas de même dans les monarchies héréditaires, où les héritiers futurs ne sauraient être présents aux délibérations; comme la souveraineté a été léguée à une dynastie toute entière, quand les héritiers actuels consentiraient à se désister, il est certain que par cette cession illégale, les héritiers futurs ne seraient pas du tout dépossédés de leurs droits. Voilà pourquoi il est des publicistes qui pensent que, dans ces sortes de constitutions, l'usurpateur ne saurait être légitimé ni par les Etats, ni par qui que ce soit, que lorsque l'ancienne dynastie est totalement éteinte. La plus grande partie des publicistes, dit toujours le même auteur, admettent la prescription dans la possession de la souveraineté ; mais ils exigent une possession séculaire paisible, soutenue et non interrompue. *De l'Origine des sociétés*, sixième question, numéro 4, t. I, p. 324 et 325.

Digitized by Google

Telle était, sur cette matière, la doctrine des théologiens et des publicistes. L'auteur du *Contrat social* alla plus loin : il écrivit que la première question que l'on devait adresser à un peuple réuni périodiquement pour délibérer sur les affaires de l'Etat était celle-ci : Plaît-il au souverain de changer l'institution actuelle du gouvernement? C'était reconnaître au peuple le droit de changer le gouvernement quand il le jugerait convenable, c'était supposer que dans le choix d'une forme de gouvernement, les hommes sont maîtres absolus, et que leur autorité n'est subordonnée ni aux temps, ni aux mœurs, ni au climat, ni à d'autres circonstances. Ces principes séduisirent bien des esprits; on voulut les mettre en pratique : quoique l'épreuve n'eût pas réussi en Angleterre, on tenta de la réitérer en France. Au lieu de rendre la vie et le mouvement à l'ancienne constitution de la France, d'y faire les changements réclamés par le temps, les besoins de l'époque et le déplacement des supériorités sociales, l'Assemblée constituante acheva de détruire les anciens éléments de l'Etat, reconstruisit l'édifice social sur des bases complétement nouvelles et purement rationelles ; la royauté, entourée d'institutions hétérogènes, réduite à n'être qu'un vain titre, fut emportée par le flot populaire, et remplacée par une République démocratique. Six fois on remania la nouvelle organisation politique pour lui donner de la consistance ; ces essais furent impuissants. La France ne cessa d'être agitée que lorsqu'elle fut replacée sous le gouvernement d'un seul. Cette solennelle expérience a fait faire à la science du droit politique plus de progrès que les méditations de tous les publicistes qui avaient paru jusqu'alors. De l'observation des événements, l'auteur des *considérations sur la Révolution française*, tira des règles dont plusieurs sont destinées à tenir, dans la science du droit politique, le même rang que les théorèmes d'Euclide dans les mathématiques.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Si d'un côté il est vrai que Dieu ne constitue pas les nations sans le concours des causes secondes et l'intervention des conseils et de la prudence des hommes ; d'un autre côté, il faut reconnaître qu'il circonscrit l'action humaine au point que dans la formation des constitutions, les circonstances sont tout, et que les hommes ne sont que des circonstances.

A la suite de l'auteur du *Contrat social*, l'esprit humain s'était jeté dans un excès. Les hommes s'étaient persuadés qu'ils pouvaient constituer un Etat, comme ils forment une société commerciale, que

Digitized by Google

la démocratie est la seule forme de gouvernement légitime, naturelle, que tout autre constitution est un attentat à la liberté des hommes et une offense à leur dignité. L'auteur de la *Théorie du pouvoir religieux et civil* se précipita dans l'excès opposé. Il soutint qu'une seule forme de gouvernement était bonne, naturelle et de droit divin, celle où le pouvoir est fixe, c'est-à-dire la monarchie pure et héréditaire; il alla jusqu'à dire que toutes les autres constitutions sont l'ouvrage des hommes, qu'il y a souveraineté du peuple dans tous les Etats où, comme à Athènes, le pouvoir législatif réside dans une assemblée aristocratique et surtout populaire[1].

Ces deux opinions sont inexactes. Les formes de gouvernement ne sont pas de droit naturel, ni, par conséquent, de droit divin. A cet égard, il n'y a pas de différence entre la monarchie et la république: la royauté est, sans aucun doute, la forme de gouvernement la plus ancienne, la plus générale, mais elle n'est pas de droit naturel ni de droit divin; sous quelque forme que le pouvoir soit exercé par un seul ou par plusieurs, il est de droit divin, si d'ailleurs il est juste et reconnu par la nation. Quant aux différentes formes de police, elles ne sont pas de droit naturel et divin; ainsi, la distinction établie par les théologiens entre le pouvoir considéré en général et les formes particulières de gouvernement est exacte et doit être maintenue; ces formes sont de droit humain. Les conseils et la prudence des hommes ne sont pas exclus de la constitution des Etats; ils y interviennent, mais l'action des hommes ne s'exerce pas avec une entière indépendance, elle est circonscrite dans des limites fort étroites, elle est subordonnée aux circonstances.

SECONDE PROPOSITION.

Les circonstances qui influent sur la formation d'une constitution sont la population, la situation géographique, les relations politiques de l'État le le caractère, les mœurs, les bonnes ou les mauvaises qualités d'un peuple, la nature des supériorités et la manière dont elles sont réparties entre les membres du corps politique.

Ces derniers mots exigent une explication.

Trois genres de supériorités sont la source du pouvoir, la propriété foncière, les talents et surtout les talents militaires, et le sou-

[1] *Théorie du pouvoir politique en religion. Législation primitive, discours préliminaire*, t. I, p. 121.

Digitized by Google

voir spirituel. De ces trois genres de supériorités, deux sont personnels et viagers; un seul est susceptible de passer à la postérité de celui qui le possède, c'est la propriété foncière.

Si le pouvoir a exclusivement pour fondement des supériorités intellectuelles telles que le génie, la justice et la sagesse, il est viager, la couronne est élective. A-t-il, au contraire, pour fondement quelques-unes de ces supériorités, mais réunies à une fortune territoriale, il passe à la postérité du monarque; l'État est une monarchie héréditaire.

Le pouvoir dont la nécessité se fait sentir est toujours celui qui règne; en temps de guerre, c'est le plus valeureux et le plus habile qui commande; en temps de paix, c'est le plus riche, le plus noble.

Dans les premiers temps d'une nation, et lorsqu'elle travaille à étendre son territoire plutôt qu'à se constituer en société, le pouvoir n'est presque jamais héréditaire, et ne l'est qu'entre les individus d'une même race, sans distinction d'âge, de degré et quelquefois de sexe; la raison en est simple; un Etat naissant a besoin de talents, et le système électif est plus favorable à leur développement. D'ailleurs l'incapacité d'un chef ou sa minorité étoufferaient cette société encore au berceau. Mais dès qu'une nation est étendue, établie et formée, alors elle se constitue et la fixité ou l'hérédité s'établit partout [1], parce que le pouvoir souverain et les pouvoirs inférieurs ont pour fondement la propriété foncière.

Un autre motif fait de la propriété, et surtout de la propriété foncière, la base ordinaire des droits politiques.

La supériorité intellectuelle ne tombe pas sous les sens; peu d'hommes peuvent la reconnaître; il est difficile d'en juger; quand il s'agit de cette supériorité, chacun se croit, sinon au-dessus de tout autre, au moins l'égal de qui que ce soit; il n'en est pas de même de la puissance fondée sur de vastes et nombreux domaines.

Dans les temps ordinaires, le pouvoir se transmet et se perpétue dans les familles avec ces domaines, il s'y perpétue, tant que les familles conservent leur patrimoine; ce système est favorable aux vertus publiques qui se transmettent par l'éducation et par l'exemple.

La perpétuité du pouvoir, et surtout du pouvoir souverain, imprime à une famille un caractère qui la distingue de toutes les autres et tient lieu, sinon de vertu et de jugement, du moins de ces

[1] De Bonald, *Essai analytique du pouvoir*, chap. 6, t. 1, p. 202.

Digitized by Google

talents extraordinaires indispensables au fondateur d'une dynastie.

L'expulsion ou l'extinction totale de la famille royale fait, dans un Etat, un vide qui souvent ne peut pas être comblé.

Il ne se rencontre pas toujours dans une nation une de ces supériorités tellement élevée, si bien établie que toutes les ambitions se taisent devant elle, que tous reconnaissent dans l'homme qui la possède, le pouvoir que sa prépondérance appelle à gouverner la nation.

Alors l'Etat, de monarchique qu'il était, devient forcément républicain.

Quelle sera la nature de cette République?

Si ce peuple est agriculteur, si ses richesses consistent dans les troupeaux et le produit de la terre, si les propriétés foncières sont réunies par masses considérables dans les mains d'un petit nombre de familles puissantes, si les mœurs et les lois civiles assurent la transmission et la conservation de ces domaines dans les familles, le pouvoir souverain appartiendra à ces familles ou à l'assemblée composée de leurs représentants, la république sera aristocratique. On ne pourrait pas créer un gouvernement démocratique, dans un Etat ainsi constitué; pour y parvenir, il faudrait violer le droit de propriété, détruire les mœurs, les lois civiles, faire violence au caractère, aux habitudes de ce peuple.

Le peuple, au contraire, est-il exclusivement commerçant et navigateur? L'abondance des capitaux mobiliers l'emporte-t-elle sur la propriété foncière? cette propriété est-elle divisée, morcelée? Les lois d'accord avec les mœurs consacrent-elles l'égalité des partages et favorisent-elles la circulation des biens? Il n'y a pas d'aristocratie dans cet Etat, et la republique sera démocratique. Inutilement on tenterait de balancer la démocratie par l'aristocratie. Une aristocratie puissante ne se crée pas par un décret ni par une charte, c'est l'œuvre des mœurs et du temps.

Il est possible qu'un peuple soit tout à la fois agriculteur et commerçant, qu'il compte dans son sein de grands propriétaires et de riches capitalistes; ces deux classes de citoyens peuvent partager la puissance; alors la forme du gouvernement sera un mélange d'aristocratie et de démocratie.

Toutes les autres propositions vont sortir du principe qui vient d'être énoncé comme, dans les mathématiques, les théorèmes se déduisent des axiomes.

Digitized by Google

Ainsi il n'y a pas de sagesse à vouloir donner à tous les peuples une constitution jetée dans le même moule; dès lors qu'elle peut convenir à tous, elle ne va bien à aucun.

Il y a peu de sagesse à transporter les institutions politiques d'un État dans un autre État.

HUITIÈME PROPOSITION.

La constitution d'un peuple ne peut rester la même à toutes les époques de son existence, elle doit suivre toutes les phases par où passe successivement la société civile; quelquefois même la forme du gouvernement doit complétement changer.

Les circonstances dont une constitution est le produit, ne sont jamais les mêmes à toutes les époques. La population augmente, le territoire peut s'étendre, les richesses accroître l'industrie et le commerce se joindre à l'agriculture, peut-être même la remplacer; les supériorités sociales se déplacent, les mœurs se corrompent.

Dans l'enfance des monarchies qui se sont formées sur les débris de l'Empire romain, la propriété foncière était tout, la richesse mobilière n'était rien; aussi voit-on que partout la puissance souveraine était exercée par les grands propriétaires territoriaux, le roi, la noblesse et le clergé. L'industrie et le commerce ne tardent pas à se développer. Une nouvelle classe de citoyens s'élève, les communes s'organisent; un nouvel ordre prend place à côté du clergé et de la noblesse; les représentants du tiers-État sont admis dans les États-généraux, dans le parlement et les Cortez : la puissance du tiers-état devait augmenter en proportion de l'abondance des capitaux, de l'importance des fortunes mobilières et de l'accroissement des charges publiques; elle balança d'abord, puis surpassa celle de la noblesse.

A l'origine des sociétés, alors que tout est simple, les pouvoirs exécutifs et judiciaires, et l'administration des finances peuvent être réunis dans les mêmes personnes. Lorsque les affaires se multiplient et se compliquent, un seul officier ne peut suffire à ces fonctions, il faut les diviser et les confier à des administrations différentes.

Le vote et la quotité des subsides sont des causes qui apportent, dans la constitution de l'État, des modifications moins apparentes, mais tout aussi profondes.

En vertu de la loi naturelle, un prince, dit M. de Haller[1], n'a pas le droit d'imposer arbitrairement ses sujets; il faut que les subsides

[1] *Restauration de la science politique*, ch. 37, t. II, p. 373.

Digitized by Google

soient demandés et librement accordés par ceux qui les payent ou par leurs fondés de pouvoir. Tel était le droit public de la France, de l'Espagne et de toutes les monarchies de la chrétienté, pendant le moyen âge. Jusqu'au 16e siècle, il ne se levait pas en Europe un denier sans le consentement de ceux qui les payaient ou de leurs mandataires.

Dans le commencement des sociétés civiles, les rapports sociaux sont simples, peu nombreux; il y a peu ou même pas de dépenses publiques; un souverain peut vivre de sa chose, comme le dit M. de Haller; le produit de ses domaines suffit à l'entretien de sa maison et de sa cour; il est indépendant de ses sujets; il ne les consulte que lorsqu'il veut changer les lois fondamentales, ou lorsqu'il réclame leur concours pour une guerre entreprise dans son intérêt ou dans celui de la nation.

Mais la société ne peut rester longtemps en cet état. Les relations se multiplient à l'intérieur et à l'extérieur; le souverain est obligé d'entretenir des ambassadeurs dans les cours étrangères, des armées permanentes pour la sûreté de l'État, de soutenir la dignité de la nation par l'éclat de sa maison et de sa cour. Le commerce demande des routes, des canaux, des ports, des flottes; le souverain n'est pas obligé de fournir aux charges publiques avec le produit de ses domaines privés. Quel est le souverain assez riche pour faire face aux dépenses d'une puissante monarchie comme la France ou l'Angleterre? Sa fortune particulière ne suffit même plus à l'entretien de sa maison et de sa cour. Il est obligé de demander des subsides; le peuple doit les accorder; il aide le souverain à représenter dignement la nation, ou en lui attribuant le revenu de domaines qui ne sont pas sa propriété privée, mais celle de la couronne, ou par une somme d'argent prélevée annuellement sur le produit des contributions.

Si un peuple ne peut pas refuser les subsides, il n'est pas tenu de les concéder aveuglément. Les propriétaires, et en général ceux qui paient les contributions, sont en droit d'examiner la cause pour laquelle elles sont demandées, l'objet auquel elles seront employées, d'en régler la quotité d'après les besoins, les dépenses et les ressources, de se faire rendre compte de l'emploi qui en aura été fait. Ils interviennent ainsi indirectement dans les déclarations de guerre, les traités de paix, de commerce, dans le gouvernement et l'administration de l'Etat, dans le choix des ministres. Leur influence augmente en proportion des charges publiques et du chiffre

Digitized by Google

des contributions; ils entrent ainsi en partage de la puissance souveraine. Il arrive un moment où la prépondérance passe de leur côté, car ceux qui payent sont toujours et partout les maîtres.

En apparence, la constitution est la même; on voit un roi et deux conseils : mais, en réalité, elle est successivement et profondément modifiée; le pouvoir souverain est déplacé. De la personne du roi il a passé à l'aristocratie et à la démocratie, ou à un de ces éléments. L'Etat de nom est une monarchie; de fait, c'est une république aristocratique et démocratique, ou l'une des deux.

Quelquefois ce n'est pas seulement des modifications que doit subir la constitution, c'est un changement total; la forme du gouvernement doit disparaître et faire place à un nouveau mode de police.

Le régime républicain convenait à Rome renfermée dans les limites du Latium, à Rome pauvre et vertueuse; Rome maîtresse de l'univers, Rome corrompue par le luxe de l'Asie, ne put trouver le repos que sous la domination d'un seul.

NEUVIÈME PROPOSITION.

Le législateur doit attendre, pour modifier ou changer la constitution, que la nature lui en indique la nécessité par les changements survenus dans la société.

La nature qui, dans ce sens, n'est autre chose que la volonté du créateur des êtres, auteur de tous les rapports qui existent entre eux, prend l'initiative des lois nécessaires, comme l'homme prend l'initiative des lois qui ne le sont pas [1].

DIXIÈME PROPOSITION.

Il ne faut faire des innovations que rarement et avec mesure.

Si le législateur a suivi exactement les indications de la nature, il ne se trouve jamais dans la nécessité de faire beaucoup d'innovations à la même époque et simultanément : car la nature ne précipite pas plus le développement des sociétés, que celui des individus.

ONZIÈME PROPOSITION.

S'il est dangereux de prévenir la nature et de la devancer, il ne l'est pas moins de rester en arrière, de repousser des changements devenus nécessaires et de maintenir des institutions qui ne sont plus en harmonie avec les mœurs de la nation, et l'état de la société.

[1] De Bonald, *Esprit des lois naturelles de l'ordre social*, p. 168.

Digitized by Google

Cette résistance peut amener une crise violente : il arrive un moment où la résistance devient impossible, et alors des innovations qui auraient été l'ouvrage d'un siècle, sont faites en quelques années et peuvent causer une perturbation dans l'État et le renversement complet de l'ancienne constitution.

DOUZIÈME PROPOSITION.

Un état a toujours une constitution. Prétendre lui en donner une est folie : c'est vouloir détruire celle que les circonstances ont formée pour lui, en substituer une nouvelle qui ne lui conviendra pas.

Il est possible que les institutions aient été altérées, que toutes ne soient plus en harmonie avec les besoins de l'époque, que des abus se soient introduits dans le gouvernement : il faut corriger les abus, mettre les institutions en rapport avec l'État actuel de la société, mais il faut conserver les bases de la constitution.

TREIZIÈME PROPOSITION.

Si le législateur s'est trompé dans son objet, s'il a établi un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire.

Cette pensée n'est pas de M. de Maistre ni de M. de Bonald, elle est de J.-J. Rousseau ; je n'hésite pas à me l'approprier et à la proposer aux lecteurs, parce qu'elle est vraie, et que l'on peut, que l'on doit recevoir la vérité n'importe de qui elle vienne, car en définitive, elle vient de Dieu.

S'il n'est pas donné à l'homme de constituer un État, il a le pouvoir de détruire la constitution que les circonstances ont donnée à un peuple ; trop souvent les rois commencent l'œuvre de destruction, la démocratie l'achève.

Mal conseillés, les rois ne cessent de travailler à ruiner la puissance des grands propriétaires qui partagent avec eux l'exercice du pouvoir souverain : lorsqu'il sont parvenus à affaiblir la seule force qui puisse efficacement leur résister, ils concentrent dans leur personne le pouvoir législatif : les priviléges de la noblesse qui ne sont plus achetés par les services rendus à l'État, deviennent un objet d'envie pour les classes inférieures. Les petits se jettent sur les grands et la démocratie achève la destruction commencée par les rois et leurs ministres : le trône, privé de ses appuis naturels et et isolé en face de la démocratie, ne peut résister à la tourmente, il est brisé ; l'État déchiré par les factions, ballotté successivement

Digitized by Google

entre l'anarchie et le despotisme ne trouve un peu de repos, que lorsqu'il est revenu à l'ancienne forme de gouvernement.

QUATORZIÈME PROPOSITION.

Lorsque Dieu a résolu de rendre la paix à ce peuple, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable, il parle et se fait écouter, il commande et se fait obéir.... Ces législateurs, avec leur puissance extraordinaire ne font que rassembler les éléments préexistants dans les coutumes, les mœurs et le caractère du peuple.

Ce trait de sagesse distingue ces législateurs suscités par la Providence de tous ces faiseurs de constitutions qui souvent les avaient précédés : ces derniers ne s'occupent ni des mœurs ni du caractère de la nation, ni de toutes les circonstances avec lesquelles la constitution politique d'un peuple doit être en rapport. Ils avaient dans l'esprit une théorie abstraite, ils ne cherchaient qu'à la réaliser, ils avaient imaginé une certaine combinaison de forces, un certain équilibre de pouvoirs : c'était pour eux le type de la perfection, ils prétendaient y accomoder les lois politiques : les autres consultent l'expérience, se rapprochent autant que possible de l'état de choses qui a précédé la révolution, mais ils comprennent aussi qu'il n'est pas sage, qu'il n'est même pas possible de reproduire exactement l'ancienne constitution. Bien des éléments ont péri sous les coups successifs des rois, de leurs ministres et des novateurs, les mœurs ont changé, les supériorités sociales ont été déplacées ; vouloir tout rétablir sur l'ancien pied serait folie, il faut tenir compte des changements produits par la nature et des désordres même qui ont troublé les esprits, respecter les faits accomplis et les droits acquis.

La réorganisation d'un État dont les anciennes institutions ont été violemment détruites est peut-être l'œuvre la plus haute dont un homme puisse être chargé. Qu'il est difficile de faire exactement la part du passé et du présent, de concilier les droits qui ont été détruits et ceux qui ont été créés par la révolution, d'accorder les lois avec les nouveaux rapports sociaux : il se glisse dans cet ouvrage bien des imperfections que le temps peut seul corriger. Un état dont la constitution a été détruite, ressemble à ces terres souvent remuées; il manque de consistance, il faut bien des années pour consolider les nouvelles institutions.

Digitized by Google

QUINZIÈME PROPOSITON.

Voulez-vous juger de la bonté d'une constitution, gardez-vous de la comparer à quelque type idéal que vous vous êtes faits, n'en décomposez pas les parties par une froide analyse : vous risquez de vous tromper : il existe des marques plus sûres pour reconnaître si une constitution est bonne, c'est-à-dire si elle convient à la nation : ce sont l'antiquité et la force de l'institution politique, la puissance de l'État, sa prospérité, son développement régulier ou progressif.

SEIZIÈME PROPOSITION.

Dans les formes particulières de gouvernement, il ne faut pas chercher un bonté absolue, mais seulement une bonté relative.

Le pouvoir considéré en général, c'est-à-dire, cet ordre par suite duquel les uns commandent, les autres obéissent, est bon, d'une bonté absolue, parce qu'il est fondé sur la nature de l'homme, qui est la même dans tous les pays et dans tous les temps. Il n'en est pas de même des formes particulières de gouvernement.

Elles ne comportent pas une bonté absolue, mais seulement une bonté relative ; une forme de gouvernement est bonne quand elle est en rapport avec toutes les circonstances que nous avons énumérées plus haut : or, ces circonstances varient selon les pays et dans le même Etat selon les époques. Ainsi, la constitution qui convient à la Suisse ne convient pas à la France ; la constitution qui convenait à Rome au temps de Cincinnatus, ne lui convenait plus au temps de Cicéron.

Saint Augustin a remarqué et très-bien exposé la différence qui existe à cet égard entre le droit naturel et divin, et le droit politique ou humaine.

« Lorsqu'un peuple est sage, vertueux, lorsque chaque citoyen » sacrifie son intérêt privé à l'intérêt général, la coutume ou la loi » qui accorde au peuple le droit de nommer ses magistrats est » bonne et juste. Mais si ce peuple se corrompt peu à peu, vient à » préférer l'intérêt particulier au bien public, vend ses suffrages, » s'il se laisse séduire et gagner par des ambitieux, et confie le » gouvernement à des hommes incapables ou méchants ; s'il se » rencontre un homme de bien qui profite de la puissance que lui » donnent ses talents et ses richesses pour enlever à ce peuple le » droit de nommer ses magistrats, concentre cette prérogative dans » les mains d'un petit nombre de citoyens vertueux ou même d'un » seul, cette mesure n'est-elle pas bonne, n'est-elle pas juste ?—

Digitized by Google

» Assurément elle a toutes ces qualités. — Voilà cependant deux » lois qui paraissent contradictoires ; l'une accorde au peuple le » droit de choisir ses magistrats ; la seconde le lui enlève : l'une et » et l'autre sont justes et bonnes, parce qu'en cette matière la bonté » et la justice ne sont pas absolues, mais dépendent des circon- » stances [1]. »

DIX-SEPTIÈME PROPOSITION.

Toutes les lois politiques, même les lois fondamantales, sont subordonnées à une loi plus sainte et plus sacrée, celle de l'intérêt et du salut du peuple.

Il est absurde et impie de prétendre justifier par la nécessité ou l'utilité publique, la violation de la loi divine soit naturelle, soit positive, parce que cette loi est absolue et immuable. Mais il en est autrement des lois humaines, même des lois fondamentales de l'État, parce qu'elles sont de leur nature relatives aux circonstances et doivent changer avec elles. Ainsi, nous venons d'entendre saint Augustin approuver l'action d'un homme qui profite de la puissance que lui donnent ses talents et ses richesses pour enlever à un peuple corrompu le droit d'élire ses magistrats.

Dans les temps ordinaires, les lois fondamentales ne peuvent être changées que du consentement mutuel du pouvoir et des sujets. Mais dans les circonstances extraordinaires, les choses se passent autrement : à Rome, d'après les lois fondamentales, le pouvoir souverain appartenait au sénat et au peuple. Il est reconnu qu'à l'époque des guerres civiles le salut de l'État exigeait que ce pouvoir fût concentré dans la personne d'un seul. Ce changement se serait-il jamais fait si l'on avait attendu le consentement du peuple et surtout celui du sénat. César, puis Auguste ont pris l'initiative : l'acquiescement du sénat et du peuple est intervenu ensuite et a légitimé le nouvel ordre de choses.

Il resterait à parler des systèmes, des conceptions, de cette partie flottante de la science : cette indication allongerait beaucoup un article déjà trop long, elle serait sans utilité pour le lecteur.

Il était à propos d'exposer les principes du droit politique. Bien des personnes s'imaginent que dans cette partie des connaissances humaines il n'y a pas de principes, pas des lois, parce qu'il n'y a pas de tribunal pour les appliquer, que tout est conduit par

[1] *De libero arbitrio*, c. VI, n. 14, t. 1, p. 1229, édition de *Migne*.

Digitized by Google

les intérêts et les passions : qu'il n'y a d'autre droit que celui du plus fort.

Puisse ce travail les tirer de leur erreur, et leur montrer que, même en cette matière, il existe pour l'homme des lois morales, des règles de conscience qu'il ne peut violer impunément.

DE LAHAYE.

Revue Littéraire.

LES HISTORIENS CHRÉTIENS EN OCCIDENT

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

LA CHRONIQUE D'IDATIUS [1].

INTRODUCTION.

Naissance de la littérature chrétienne dans l'occident latin ; son caractère opposé à celui des lettres profanes ; destination sérieuse en vers ou en prose. — Culture du genre historique chez les chrétiens : la Biographie, l'Histoire nationale, la Chronique ; version latine de la Chronographie d'Eusèbe par saint Jérôme ; Continuation du travail de ce dernier par trois classes de chroniqueurs.

Dès le 3e siècle de l'ère chrétienne, une littérature nouvelle naissait sur tous le points de l'Europe occidentale où avait surgi quelque chrétienté, malgré le retour régulier de persécutions légales ; cette littérature était latine dans son langage et dans ses formes, comme celle que Rome avait imposée à toutes les provinces de son empire, groupées autour de la péninsule italique. Bien que la culture des ettres payennes, propagée à la faveur de l'esprit de conquête et associée à la savante politique du patriciat romain, ait jeté presque partout des racines profondes, la littérature chrétienne grandit bientôt jusqu'à être leur rivale. — Ses productions, il est vrai, n'égalèrent point pendant plusieurs siècles en nombre et en variété les

[1] *Idatii episcopi chronicon, correctionibus scholiis et dissertationibus illustratum a J. M. Garcia, S. J.* — Ed. P. F. X. de Rom. S. Theol. et SS. can. doct., collegii hist. regii Belgii socius. — Bruxelles, *Meyer*, 1845, in-8.

Digitized by Google

œuvres de l'esprit profane ; mais elles n'étaient pas dictées par la pensée d'une émulation qui eut alors été vaine et stérile ; elles répondaient aux besoins impérieux d'une population qui se défendait elle même comme minorité, en même temps qu'elle justifiait sa foi non connue ou non comprise. Les travaux littéraires des Chrétiens n'étaient pas destinés à un succès éclatant, à un triomphe instantané qui confondît les tentatives ou effaçât les doctrines de leurs adversaires ; leur action dût être lente, et sous ce rapport semblable à l'action même de la parole évangélique qui réclamait par la persuasion le gouvernement des âmes : mais ces travaux préparaient les voies et assuraient l'avenir au Christianisme dont ils exposaient les dogmes et dépeignaient l'influence sociale. Une autre littérature latine, bien que plus sévère dans sa forme, dispute à la littérature payenne un ascendant séculaire que les défenseurs de celle-ci durent regarder longtemps comme incontesté, et, pour ainsi dire, comme inaliénable ; elle l'emporte visiblement par le sentiment de liberté dont elle contient l'expression toujours vivante ; elle l'emporte également par l'intelligence des intérêts les plus sérieux de la nature humaine pour lesquels elle a pris la mission de combattre ; quand le mot fait défaut, quand les artifices du style manquent à une langue de plus en plus altérée, elle s'attache avec plus de force aux pensées, aux sentiments, et elle se garde ainsi de la mollesse qui tend à tout corrompre. Si l'on jette dans le même espace de siècles un regard sur l'Orient chrétien, on y découvre sans peine plus d'activité, plus d'éclat, plus de fécondité dans les travaux de la pensée, et l'on ne peut balancer à faire gloire d'une primauté littéraire aux Pères et aux écrivains de l'Eglise grecque. Mais la part de mérite qui revient aux défenseurs de l'Eglise latine n'en est pas moins grande, et elle ne saurait être diminuée même par le plus juste parallèle. Les écrivains occidentaux s'élèvent plus rarement à des considérations spéculatives, et ils n'ont point en vue de fonder par des travaux et des théories une philosophie et une science chrétiennes : mais ils sont puissants par l'énergie de leur conviction, et, représentants du zèle qui lutte, ils résument les effets de la prédication et consacrent par des exemples les grandes traditions de l'apostolat. S'il est juste de payer un large tribut d'admiration au développement religieux et scientifique que les Pères grecs ont opposé aux forces vives de l'Hellénisme il ne l'est pas moins d'accorder une profonde reconnaissance et de vouer une étude consciencieuse aux monuments latins qui rendent témoignage aux victoires des Chrétiens

Digitized by Google

d'Occident sur le paganisme et la barbarie; il est même vrai de dire que rien n'est indifférent dans les œuvres de telles époques, alors même qu'il serait difficile de défendre leur valeur littéraire : car on y voit à l'évidence tous les incidents, toutes les péripéties du grand combat qui a soumis à un principe nouveau le monde civilisé, et on reconnaît fort souvent que le moindre fait bien étudié dans les sources contemporaines a le privilége de donner un enseignement qui peut être appliqué avec une merveilleuse justesse à toutes les époques de la vie de l'Eglise universelle.

Toute la littérature de l'Occident chrétien jusqu'au temps de Charlemagne est pénétrée du même esprit de foi qui a conquis les peuples par de courageux exemples et par un héroïsme de patiente résistance; il n'est pour ainsi dire aucune de ses œuvres, poésie ou prose, qui n'atteste combien a été laborieuse la tâche providentielle que les Eglises latines ont accomplie sans repos et sans défaillance. Recherchez-vous d'abord les productions poétiques, vous retrouvez les mêmes formes, les mêmes mesures que la Muse romaine avait appropriées à l'idiôme du vieux Latium, grâce à l'imitation des formes et des mesures grecques : mais quelle différence dans la gravité des sujets et dans le dessein des auteurs! Les accents nouveaux sont plutôt solennelles que brillants; l'inspiration est éminemment sérieuse, le but éminemment pratique; si le langage est peu poli, s'il est rude quelquefois, la poésie s'est dépouillée en quelque sorte de ses charmes terrestres pour parler à l'âme recueillie et affranchie des sens. Quand elle prie, quand elle invoque, la poésie chrétienne est lyrique; elle est retrempée sans cesse par la foi dans sa véritable source, la langue inspirée de la Bible, les versets des Psaumes et les stances des Prophètes. Mais la poésie latine doit aussi instruire et défendre; tantôt elle exhorte, elle revêt l'enseignement chrétien du mètre narratif et didactique qui fut naguère l'enveloppe des fables; tantôt elle chante, elle exalte, elle célèbre la victoire des martyrs et le courage des confesseurs du Christianisme naissant dans des panégyriques qui ne sont pas inférieurs à tant de glorifications des vertus payennes.

Parcourez-vous d'un coup d'œil les œuvres plus nombreuses et plus considérables qui appartiennent au domaine de la prose, vous observez à l'instant les mêmes caractères d'élévation, de sévérité et d'utilité, qui distinguent la composition poétique propre aux premiers siècles chrétiens des œuvres peut-être plus savantes de la haute antiquité. Aux traités qui définissent les devoirs ou qui en-

Digitized by Google

soignent la vie morale, aux livres de controverse et d'apologie qui préservent les peuples nouveaux-nés du schisme et de l'hérésie ou qui les justifient devant une société ennemie, succèdent des traités qui fortifient la foi par l'exhortation, des recueils d'homélies qui propagent et perpétuent l'enseignement du sanctuaire, des ouvrages dogmatiques qui exposent les points fondamentaux de la croyance et les mettent en lumière par de nouvelles preuves acquises aux chefs de l'Eglise dans la méditation ou dans la polémique. Mais, ce n'est point encore assez de tant de livres éloquents qui proclament le symbole et la morale évangéliques; une religion qui s'est produite au grand jour peut se justifier par sa propre vie; elle est tenue de se glorifier devant tous de ses propres actes. L'histoire est cette grande apologie, cette infaillible et irréfragable justification qui croît sans cesse avec les destinées temporelles de l'Eglise : aussi les productions du genre historique ont-elles une importance toute particulière pour nous faire connaître les progrès lents, mais assurés du Christianisme, et pour nous faire apprécier quelle force ses premiers défenseurs n'ont pas manqué de tirer de la vérité des faits. Il m'a paru digne d'intérêt de consacrer à cette mission toute spéciale de l'*historiographie* chrétienne un examen général qui s'étende à ses monuments principaux; mais, pour avoir l'avantage de rapporter mes observations à un texte, j'ai fait choix d'un ouvrage qui offre le mérite, sinon de la nouveauté, du moins d'une publication récente et tout-à-fait digne d'attention sous divers rapports, la *Chronique* de l'évêque espagnol IDATIUS (ou Idace); l'âge de son auteur, le 5e siècle, qui est placé au milieu de la première période des lettres chrétiennes, antérieure à l'époque carlovingienne, me fournira l'occasion de rattacher au travail d'Idatius, non-seulement les travaux de ses contemporains, mais encore les ouvrages historiques du siècle qui l'a précédé et des siècles qui l'ont immédiatement suivi.

Un des premiers devoirs qu'eurent à remplir les écrivains chrétiens, ce fut celui de conserver le souvenir de tant de témoins qui avaient protesté en faveur de la doctrine nouvelle qu'ils avaient embrassée, soit par le dévouement de leur vie tout entière, soit par l'effusion de leur sang : la biographie fut la forme affectée à cet acte de justice et de reconnaissance; écrite sous l'inspiration chrétienne, elle montra jusqu'à l'évidence l'influence prépondérante de la foi dans les faits en quelque sorte journaliers de la vie de l'Eglise. Tantôt le biographe énumérait les pasteurs, les confesseurs, les

Digitized by Google

martyrs des églises les plus florissantes en Orient et en Occident, en indiquant avec plus ou moins de détails la nature de leurs prédications, de leurs institutions, de leurs écrits; il ne craignait pas de revendiquer le titre d'hommes illustres pour les premiers et courageux représentants du christianisme, en même temps qu'il empruntait à des auteurs payens, aux Suétone et aux Aurélius Victor, le titre de leurs biographies profanes : *de viris illustribus*. Saint Jérôme et Gennadius avaient compris quel serait pour leur but l'avantage de souscrire aux usages littéraires de l'ancienne Rome. Tantôt le biographe chrétien s'attache à un seul nom, à un seul homme, à une seule carrière ; il montre dans une vie pleine de grandes actions et de grandes vertus l'énergie dont la religion nouvelle avait doué ses apôtres et ses héros ; saint Jérôme et Sulpice Sévère, qu'on a pu nommer le Salluste chrétien du 4e siècle, complètent l'œuvre des poètes, des Paulin et des Fortunat, qui avaient glorifié la sainteté dans les chefs de quelques églises d'Occident; ils sont en même temps les précurseurs des auteurs des *Vitæ Sanctorum*, de ces agiographes dont le nombre ira toujours croissant dans les siècles du moyen-âge [1].

L'Église latine ne veille pas seulement à la transmission de sa propre histoire associée à celle de ses sœurs orientales; elle ne recueillerait qu'une partie de sa gloire, si elle bornait aux ouvrages d'histoire ecclésiastique, tels que ceux d'Isidore de Séville et de Cassiodore, la tâche des annalistes qui se servent de son idiôme à la fois littéraire et sacré. Comme les établissemens fixes des peuples Germains sont des fruits de son apostolat, elle a le droit de retracer et de reprendre leur histoire qu'elle confie à ses évêques et à ses prêtres sortis de leur sein. Qui ne verrait une véritable reconnaissance de la mission de l'Église occidentale dans ces histoires nationales qui montrent les races conquérantes amenées lentement, après de longues migrations et d'incessants combats, de la vie sauvage des forêts septentrionales, aux habitudes d'une mâle civilisation, dont le principe d'ordre et de légalité émane du sanctuaire? Angles et Saxons, Goths, Francs et Langobards, dateront à l'avenir leurs annales de cette ère de soumission à un principe plus fort que leurs armes, plus robuste que leur barbarie : ce sont de grands monumens que ces récits épiques et généalogiques qui ont pour conclusion une pro-

1 Voy. F. Roche, *Die Christlichen Quellen und Geschichte christlicher Poesie*, n. 3, § 64 (Carlsruhe, 1836).

fession de foi, ces œuvres latines tombées d'une plume indigène, les livres de Gildas et de Bède-le-Vénérable, de Fernandès, de Grégoire de Tours, de Frédégaire et de Paul Winfried ou Warnefried!

Cependant, il devait prévaloir parmi les Chrétiens une manière pour ainsi dire uniforme de traiter l'histoire, dans l'intérêt de la cause commune qu'ils représentaient, et en raison des exigences de la polémique qu'ils avaient constamment à soutenir : la méthode chronologique leur parut offrir l'avantage de rehausser l'antiquité, et la certitude de leurs traditions religieuses, en les opposant aux fables et aux mythes du paganisme. Si, pendant un intervalle de cinq siècles, les travaux historiques ont presque sans exception la même forme, celle de *chroniques*, il faut en trouver la raison à la fois dans l'exemple des dernières écoles de l'antiquité profane, et dans l'utilité toute particulière que les écrivains chrétiens voulaient donner à leurs livres.

Consultons-nous les destinées du genre historique dans la Grèce littéraire, pendant les périodes d'Alexandrie et de Byzance? La science s'amoindrit, le récit se décolore, l'art se perd, et la tâche de l'historien est réduite à la transmission des faits. Il ne fut point donné aux illustres docteurs du Christianisme oriental, de rendre à l'histoire la vie qu'elle avait perdue, en y répandant cette mâle et brillante éloquence qui distingue leurs innombrables écrits. Eusèbe veut-il élever un grand monument qui résume tous les efforts du savoir profane mis au service d'une science nouvelle, il construit une vaste *chronographie*, accompagnée de tables ou de canons synchronistiques. Chez les peuples latins de l'Occident, peut-on s'attendre à ce que l'histoire ait joui d'un sort plus heureux : la science de la forme a trop souvent dégénéré en jeux frivoles, quand elle n'est pas mise en oubli, et il semble que le cours des événements et des catastrophes ait laissé trop peu de liberté à la pensée, pour qu'elle se soit exercée puissamment à leur étude. Que restait-il à faire aux écrivains chrétiens, au milieu du découragement et de l'affaiblissement intellectuels qui avaient suivi les désordres de leur époque? Ils devaient entrer naturellement dans quelque voie déjà frayée, en vue d'atteindre des résultats d'immédiate utilité. D'une part, s'offrait à eux l'exemple des historiographes contemporains de la Grèce, dans un genre qui, sans contredit, était une matière facile d'imitation ; d'autre part, les usages romains avaient conservé assez d'autorité pour qu'on reprît volontiers, comme l'art séculaire, comme l'ancien procédé des annalistes de Rome, l'exposition chro-

Digitized by Google

nologique. Il advint ainsi que les chroniques des siècles chrétiens se rapprochaient, par leur titre ainsi que sous plusieurs rapports, des textes officiels qui avaient longtemps constitué toute l'histoire de la vieille Rome, des *Fastes* et des *Annales*, simples listes de noms ou de faits. Aux mots latins *annales* et *annalia* les écrivains occidentaux joignirent alors les mots *chronica* et *chronicæ*, empruntés à la langue scientifique des Grecs [1] : tous ces mots indiquaient également l'analogie de composition, qui rattachait aux premières archives de la République romaine les dernières productions historiques nées sur le sol de son empire à peine divisé.

Les historiens chrétiens n'ont pas réussi à donner à leurs œuvres un intérêt et un attrait qui ne résidassent pas dans les faits eux-mêmes; ils les ont énoncés sous la forme la plus brève et la plus sévère, en dédaignant, pour ainsi dire, d'y ajouter quelque ornement extérieur; rarement ils en ont recherché les causes; en général, ils en ont observé moins l'enchaînement moral que la succession réelle [2], et, sans doute, ils ont trop souvent négligé de tirer eux-mêmes des faits énoncés l'enseignement qu'ils y avaient aperçu ou qu'ils avaient à cœur de faire découvrir. Cependant, malgré l'imperfection de leurs œuvres, malgré la sécheresse des formules qui remplacent presque toujours un véritable récit, on ne peut méconnaître le but élevé qu'ils ont su atteindre; ce but peut être considéré à la fois comme scientifique et religieux. Ainsi, il n'est pas douteux qu'ils n'aient agrandi l'horizon de l'histoire, ou, en d'autres termes, reculé ses limites, en joignant l'histoire sainte à l'histoire profane, en remontant jusqu'aux traditions bibliques de la création, de la chute et du déluge : c'était le nouveau plan qu'ils traçaient en quelque manière aux futurs historiens du Christianisme. Le but religieux n'est pas moins clair dans les chroniques latines des premiers siècles; il se résume, chez leurs auteurs, dans une pensée d'apologie pour la religion, dont ils se déclaraient les adhérents et les défenseurs. Si la chronologie tient le premier rang dans leurs ouvrages, c'est à cause de l'obligation où ils sont de mettre les dates de l'histoire sacrée en rapport avec les différents systèmes de chronologie profane : comme ils placent leur point de départ à l'origine du monde qu'ils exposent d'après le récit mosaïque, ils sont tenus d'attacher le plus grand prix à de rigoureux calculs, qui rap-

[1] Bæhr, *ouvr. cité*, § 48, p. 92; § 50, p. 97.

[2] Voir Roesler, *chronica medii ævi*, etc., page 5 et 6 (Tubingæ, 1798).

Digitized by Google

prochent les séries diverses de dates. Il est évident qu'en établissant d'une manière précise l'époque des plus grands événements de l'histoire universelle, les Chrétiens avaient l'avantage de montrer la certitude et la supériorité des documents historiques qu'ils devaient à la Bible. Tandis que les payens employaient toutes les ressources de la sophistique et de l'érudition, pour soutenir l'ancienneté du culte de leurs dieux, il importait à leurs adversaires de mettre en relief l'antiquité et la véracité de la Genèse, dans le récit de l'œuvre des six jours, et de démontrer la priorité qui appartient à Moïse sur les poètes et les historiens profanes; il devenait facile, à ce point de vue, de rabaisser l'âge et le prestige des fables du polythéisme, ainsi que de faire ressortir l'autorité de l'Ancien-Testament, envisagé comme la préface de la loi Évangélique. S'il fallait en même temps combattre les accusations orgueilleuses dictées par l'esprit national contre la religion nouvelle, les Chrétiens opposaient l'unité originelle du genre humain à tant de prétentions contradictoires des peuples les plus puissants sur la noblesse et l'antiquité fabuleuse de leur origine; ainsi trouvaient-ils dans les recherches arides et difficiles de la chronologie autant de moyens de prendre, devant les écoles du paganisme, la défense de l'enseignement formel de l'Église.

Il n'est pas inopportun de signaler ici une autre cause qui, en poussant les Chrétiens vers les études astronomiques, a contribué à rehausser à leurs yeux la partie chronologique de la science de l'histoire : nous voulons dire la fixation du jour de Pâques et des grandes fêtes de l'année ecclésiastique; cette seule circonstance explique fort bien la précision que les annalistes de tous les pays ouverts à l'Évangile ont mise à la mention de semblables dates. Dans une esquisse littéraire sur les quatre premiers siècles, M. Ed. Dumont a observé très-justement, que « l'obligation de déterminer chaque année l'époque de la fête Pascale appliqua les Chrétiens particulièrement à l'astronomie, comme le prouvent le cycle pascal d'Hyppolyte[2] et le Canon d'Anatolius, un passage de saint Augustin sur les éclipses de lune, et une homélie de Maxime de Turin sur le même sujet. »

Histoire des empereurs romains, ch. XVI.

[2] Saint Hippolyte est l'auteur d'un *cycle pascal* (*cænon paschalis*), de sept fois seize ans, commençant à l'an 222. Voir *la Patrologie* de J. A Moehler, trad. franç., t. II, p. 186 et suiv, et p. 198, et la dissert. de Ch. G. Haenell : *De Hippolyto episcoposi sæculi scriptore* (Gottingen).

Digitized by Google

Nous nous écarterions du plan que nous nous sommes imposé dans le présent travail, si nous nous arrêtions en ce moment à faire connaître tour à tour les auteurs latins qui ont donné à leurs compositions le caractère particulier qui vient d'être défini[1] : c'est un seul nom qui doit être l'objet de nos études. Cependant il ne paraît pas indifférent à notre but de signaler brièvement la succession non interrompue d'événements que nous fournissent les chroniques latines, pour constituer l'histoire complète d'environ cinq siècles, du 4^me^ au 8^me^. Nous ne pouvions balancer d'adopter, dans cet aperçu, la classification si claire et si précise qu'a proposée le docteur F. Baehr, dans son ouvrage sur *les poètes et les historiens chrétiens de Rome*, faisant suite à sa grande histoire de la littérature romaine[2]; il n'y a pas de moyen plus sûr, pour attribuer à chaque chronique la valeur qui lui appartient comme monument littéraire et comme source historique.

C'est le grand travail chronologique d'Eusèbe, qui a servi à la fois de modèle et de point de départ aux chroniqueurs de l'Occident : la traduction faite par saint Jérôme, sous le titre de *Chronicon omnimodæ historiæ*[3], y a joui de l'autorité d'une œuvre classique et même d'un livre religieux. Le traducteur latin avait approprié le travail original d'Eusèbe aux besoins des habitants des provinces occidentales, en remaniant toute la partie qui concernait l'empire, et il pouvait dire avec raison que « l'œuvre devenait » sienne (*totum meum est*) » ; puis, pour remplir complètement sa tâche, il avait ajouté, au fond primitif de l'ouvrage, les faits de l'histoire de son temps pendant un espace de cinquante-trois années (de l'an 325 à l'an 378), jusqu'aux règnes de Gratien et de Théodose. Il faut faire honneur à saint Jérôme d'avoir porté dans l'exécution de son entreprise un zèle consciencieux, qui lui a permis de lutter contre les difficultés du style savant d'Eusèbe, et d'avoir compris quelles modifications il était tenu d'apporter à l'œuvre d'un écrivain grec fait pour des grecs.

On peut partager en trois classes les chroniqueurs qui ont rattaché leur travail à celui de saint Jérôme, et qui forment en quelque

[1] On peut voir le chapitre que M. Collombet a consacré aux historiens ecclésiastiques dans son *Histoire civile et religieuse des lettres latines au 4^e^ et au 5^e^ siècle* (Lyon, 1839, p. 185 et suiv.).

[2] Ouvr. cité (Supplément publié en 1836 sous le titre de : *Die Christlich-Roemische literatur*), § 49-62, p. 91-114.

[3] Voir les *Œuvres complètes* de saint Jérôme, t. VIII, p. 34 et 675, éd. *Migne*.

Digitized by Google

sorte la chaîne de ses continuateurs ; la première classe succède immédiatement à l'illustre écrivain qu'elle a pris pour modèle ; elle est représentée par Prosper, Idatius, Marcellinus[1]. Au premier de ces auteurs, dont la personnalité n'est pas bien connue, on attribue une *chronique* qui comprend une espace de 76 ans (de l'an 379 à l'an 455), et qui est double par sa forme, d'après la succession des consuls et des empereurs romains; de là ses deux titres : *Chronicon consulare*, *Chronicon imperiale*. A côté de l'œuvre imparfaite de Prosper, vient se placer le *Chronicon* de l'évêque Idatius, dont nous allons aborder bientôt l'examen tout spécial : sa chronique, accompagnée de *Fastes consulaires*, commence à l'an 379, où finit celle de saint Jérôme, et elle va jusqu'à l'an 469 ; elle est un des principaux monuments chronologiques pour cet espace de 90 années. La *chronique* du comte Marcellin, dignitaire de l'empire, sous Justinien, reprend de même l'histoire à l'an 379, et la conduit jusqu'à l'an 518 ; les détails historiques qu'elle renferme, mais qu'elle donne presque toujours sous la forme la plus brève, se rapportent en grande partie à l'empire d'Orient et à la résidence impériale, Constantinople[2]. Il faudrait ajouter à ces trois documents le *Chronicon*, que le fameux Cassiodore aurait composé sur l'ordre du roi Théodoric, il s'étend du commencement du monde jusqu'à l'an 519 ; mais il n'a pas de valeur propre, en ce qu'il présente plutôt le résumé des principales chroniques qui viennent d'être citées, et en ce qu'il manque trop souvent d'exactitude dans les faits et dans les dates.

La seconde classe des chroniqueurs est constituée par le continuateur de Prosper ; c'est d'abord *Victor*, dit Tunnunensis, évêque de Tunis, en Afrique : le travail de Victor va de l'an 444, date du premier consulat de Théodose-le-Jeune, jusqu'à l'an 566, première année du règne de Justin II ; la chronologie y est basée sur le calcul de la succession des consuls ; les renseignements les plus considérables y sont relatifs à l'histoire de la province d'Afrique, de son Eglise et des querelles qui l'ont agitée. La chronique de Victor a pour suite immédiate celle de l'espagnol *Jean*, dit de Biclaro, du nom d'un monastère qu'avait fondé, au pied des Pyrénées, cet écrivain, issu de la race des Visigoths[3] : ce morceau de chrono-

[1] Les chroniques de Prosper, d'Idatius et de Marcellinus ont été insérées dans le t. LI de la *Patrologie* de M. Migne ; prix 6 fr., au Petit-Montrouge, à Paris.

[2] « Simplici duntaxat computatione orientale tantum secutus imperium. » *Præfatio*, p. 343. *in Bibl. Patr.* Gall., t. X, et dans l'éd. de Migne, p. 917.

[3] *Chronicon Joannis Biclarensis*.

Digitized by Google

logie, qui répond à un espace de vingt-quatre ans (566-590), est caractérisé par la mention fréquente des faits particuliers à l'histoire de l'Espagne. D'autre part, on possède, comme une continuation de la chronique de Prosper, le *Chronicon Marii aventicensis*; c'est l'œuvre de Marius, évêque d'Avenche (Lausanne[1], dans les dernières années du 6e siècle : cette œuvre, qui reprend l'histoire à l'an 455 et la poursuit jusqu'à l'an 581, est dépourvue de valeur intrinsèque, et pêche spécialement sous le rapport de la chronologie[2].

Une troisième classe d'historiens chronologistes, que représentent saint *Isidore de Séville* et *Bède-le-Vénérable*, se distingue par l'adoption d'un autre système de calcul; au lieu d'être rangés d'après les années des empereurs et des consuls, les faits sont groupés par eux en autant de sections ou chapitres, d'accord avec le règne des empereurs. On trouve, dans les chroniques de ces deux personnages, d'ailleurs célèbres, peu de renseignements et de détails que l'on ne connaisse déjà par les sources qui leur sont antérieures de date, et, d'un autre côté, elles abondent en erreurs nouvelles, mais presque inévitables dans les circonstances où se trouvaient placés leurs auteurs. Saint Isidore, une des lumières de l'Eglise d'Espagne[3], fait commencer sa chronique (*Chronicon*) avec la création du monde, et il la poursuit jusqu'à l'année 627, la cinquième du règne de l'empereur Héraclius, et la quatrième de celui de Sisebut, roi des Visigoths. Dans la partie plus moderne, il se donne comme le continuateur de Victor de Tunis; mais il y met la même brièveté que dans l'indication des faits appartenant aux temps anciens[3]. Isidore a procédé de la même manière, dans les deux traités qui portent son nom, et qui concernent également les dominateurs étrangers de l'Espagne; *Historia de regibus Gothorum*, et *Historia Vandalorum et Suevorum*. Il faut se souvenir que son siècle fut déjà celui des résumés, tels que les exigeaient le découragement et la lassitude des esprits, et que c'était aussi le temps des complications encyclopédiques, dont ses vingt livres d'*Etymologies* ont fourni un

[1] Elle a été publiée dans les *Collections* de Duchesne, de don Bouquet et de Roncalli.

[2] Les lecteurs de l'*Université catholique* se rappelleront les *Études* que d'Ault-Dumesnil a consacrées à la vie, aux œuvres et aux temps de ce saint (t. xvi, 1843, p. 145 et suiv., p. 352 et suiv.).

[3] « Horum nos temporum summam ab exordio mundi..... quanta potuimus brevitate notavimus. » *Præfatio.*

Digitized by Google

des premiers modèles. La Chronique de Beda, ou Bède, dit le Vénérable (*Venerabilis*), a partagé, dans tout le moyen-âge, la célébrité acquise par la chronique d'Isidore ; elle remontait, comme celle-ci, au commencement du monde, mais elle consacrait une division de l'histoire universelle, qui devait être adoptée par la plupart des chronologistes des siècles suivants. Le *Chronicon* qui se termine à l'an 726, est divisé par son auteur en six périodes, en « six âges du monde[1] ; le premier va jusqu'à Noé, le second jusqu'à Abraham, le troisième jusqu'à David, le quatrième jusqu'à la captivité de Babylone, le cinquième jusqu'à l'avénement du Christ; le temps où écrit Bède est le sixième et dernier âge. Il n'est pas inutile de remarquer que le moine de Tarrow, celui des chroniqueurs qui finit la série des annalistes chrétiens avant l'espèce de renaissance provoquée par Charlemagne, prononce une sentence de condamnation contre la société humaine, dont il désespère en présence des désordres et des bouleversemens de son époque[2] : les plaintes de Bède sont l'écho de celles qu'arrachaient à ses contemporains les souffrances produites partout par la lutte des éléments non encore soumis du monde barbare ; mais, moins d'un siècle après l'historien de l'Eglise Anglo-Saxonne, le principe civilisateur, manifestant son triomphe sur tant de résistances menaçantes, ramenait l'ordre dans la personne d'un nouvel empereur, du César germain, couronné par le pontife de Rome.

F. Nève,
Professeur à la Faculté de philosophie et lettres
de l'Université catholique de Louvain.

1 *Chronicon sive liber de sex hujus sæculi ætatibus.*

2 « Ætas decrepita, ipse totius sæculi morte consummanda. »

Digitized by Google

Traditions Anciennes.

EXPOSITION APOLÉGITIQUE DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

TROISIÈME ARTICLE [1].

DIEU (SUITE).

Notion de Dieu d'après le Manava-Dharma-Sastra.

Idée générale du Mânava-Dharma-Sastrâ. — Importance de connaître la notion de Dieu posée par ce livre. — Termes de la proportion à établir entre lui et le Pentateuque. — Où est la supériorité? — Théodicée de Mânava-Dharma-Sastrâ. — Preuves que cette interprétation est fidèle. — Conclusion.

« Que peut faire un homme, un peuple enveloppé de tous côtés par une divinité qu'il « touche de ses mains, qu'il voit de ses yeux, « qu'il entend, sent, goûte en toutes choses? »
Edgar QUINET.

Les Védas ne sont point, à proprement parler, le Pentateuque de l'Inde. Ils seraient plutôt l'hymne, la genèse, et, si l'on veut, la théologie du panthéisme. De toute la littérature hindoue, le *Mânava-Dharma-Sâstra* est le seul ouvrage qui puisse prétendre à quelques analogies lointaines avec le divin livre des Hébreux. Il serait assez aux Védas ce qu'est le Pentateutaque aux traditions patriarchales, qu'il résume et continue. Comme Moïse, l'auteur du code hindou esquisse à son début, mais d'une main peu ferme et mal sûre, une notion de Dieu sur laquelle il base, avec la même indécision de contours, tout un système de cosmogonie. Prenant ensuite le monde actuel à son berceau, il décrit à sa manière l'histoire de la création et de la nature; puis, sur cette large assise, sans se préoccuper beaucoup de la légitimité des conséquences relativement aux prémisses, il établit les règles générales d'un culte, des maximes de morale, tout un cours de droit politique et social, une théorie de la

[1] Voir le 2e article au n° 22, tome II, p. 387. — A propos de ce 2e article, je me fais un devoir de réparer une omission regrettable. Les citations d'Anquetil, de Colebrooke, de Poley, de Ward et de Rammohun-roy, sur lesquelles je me suis appuyé, sont empruntées à M. Daniélo, qui a traduit et inséré divers autres fragments des mêmes auteurs dans son *Histoire et Tableau de l'univers*, ouvrage plein de documents dont l'intérêt égale l'importance.

Digitized by Google

vie spirituelle et de la mortification, un exposé des croyances concernant les peines et les récompenses après la mort, la série des transmigrations, les moyens de parvenir à la béatitude, en un mot, tout ce qui regarde la conduite de l'homme dans les diverses périodes de son existence. C'est, comme on voit, le *livre de la Loi*, dans toute la force et le sens antiques du mot, c'est-à-dire le livre qui enseigne tout ce qui est relatif à la vie civile et religieuse [1].

Le *Mânava-Dhârma-Sâstra*, ou littéralement en français, *le livre de la loi de Manou*, est encore aujourd'hui, depuis de longs siècles, la base du droit dans l'Inde [2]. Il est donc important de rechercher la manière dont Dieu y est défini et compris. L'Europe ne connaît et ne possède encore aucun exemplaire complet des Védas, mais seulement des fragments plus ou moins considérables. Mais nous avons le *code Manou*, sinon dans sa totalité et son ensemble primitifs, du moins tel qu'il est lu par les Hindous mêmes [3]. Il y a plus; ce livre nous est donné comme le résumé et l'explication du sens intime des Védas. « La loi a pour base le Véda *tout entier*... Quel » que soit le devoir enjoint par Manou à tel ou tel individu, ce de- » voir est complétement déclaré dans la Sainte-Ecriture; car Manou » possède toute la science divine [4]. » La notion de Dieu qu'il va nous fournir sera donc une notion légale, officielle et pratique. Ce sera Dieu tel que le conçoit l'Inde.

Le *Mânava-Dhârma-Sâstra* pourrait avoir, ai-je dit, avec le *Pentateuque*, certaines analogies lointaines. Si restrictive que soit la con-

[1] Voir la *Préface* de la traduction du *Mânava-Dharma-Sâstra*, par M. Loiseleur-Deslongchamps, p. ij.

[2] Voir *Mânava-Dharma-Sâstra*, traduction Loiseleur-Deslongchamps, *Préface*.

[3] Il est dit, dans la *préface* d'un traité de jurisprudence hindoue, que Manou, après avoir écrit les lois de Brahma en 100,000 slocas, ou distiques, remit cet ouvrage à *Nârada*, le sage parmi les dieux, qui le réduisit, pour l'usage des hommes, à 12,000 vers. Nârada confia ces 12,000 vers à un fils de Bhrigou, nommé *Soumati*, qui, pour en rendre l'étude encore plus facile, en retrancha 8,000, et n'en destina que 4,000 aux simples mortels. Mais le Code primitif est étudié par les dieux du ciel inférieur et par les musiciens célestes (William Jones, traduction du *Mânava-Dharma*, Préface). — Des 4,000 slocas dont il est dit que *Soumati* fut dépositaire, il ne reste plus guère que le livre dont il s'agit ici, et qui renferme 2,685 slocas, ou 5,370 vers. On peut donc dire que nous avons le *Mânava-Dharma-Sâstra* dans son ensemble humain possible.

[4] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. II, stances 6-7. Traduction Loiseleur-Deslongchamps, insérée dans les *Livres sacrés* de l'Orient.

Digitized by Google

cession, ce mot me pèse et me cause quelque remords. Je tiens donc, avant tout, à l'éclaircir. Or, il est bien entendu que, sous le rapport théologique, ce n'est nullement d'une comparaison intrinsèque qu'il s'agit. Le parallèle est ici purement extérieur et nominal. Mais il est un moyen sûr de préciser la différence de ces deux livres et de mesurer l'abîme qui les sépare. C'est une chose difficile à exprimer peut-être, mais très-facile à faire sentir. Prenons un passage dont l'objet soit le même. Manou et Moïse attribuent à la loi qu'ils promulguent une origine identique. Cette origine, c'est la révélation; une révélation expliquant, développant, confirmant les traditions antérieures et leur donnant une vie nouvelle. Tous deux racontent la communication de la Loi par l'Etre suprême. Or, un récit est à l'autre assez exactement ce que les deux livres sont entre eux.

« Manou [1] était assis, dit le code sacré de l'Inde, ayant sa pensée » dirigée vers un tel objet; les Maharchis [2] l'abordèrent, et, après » l'avoir salué avec respect, lui adressèrent ces paroles:

» Seigneur, daigne nous déclarer avec exactitude et en suivant » l'ordre, les lois qui concernent toutes les classes primitives [3] et les » classes nées du mélange des premières. Toi seul, ô maître, connais » les actes, le principe et le véritable sens de cette règle universelle,

[1] Ce nom de *Manou*, que Willam Jones rapproche de ceux du *Ménès* égyptien et du *Minos* crétois, appartient à chacun des sept personnages divins qui, suivant la croyance des Indiens, ont tour à tour gouverné le monde. Le Manou dont il est ici question est celui qui est surnommé *Swayambhouva*, c'est-à-dire *issu de l'Etre existant par lui-même*. Voilà pour le personnage. — Quant à l'origine historique du livre qui porte son nom, elle est inconnue, aussi bien que la date et même l'époque de sa composition. Il est probable que ce code doit être attribué dans ses parties les plus anciennes, — car il y en a évidemment de toutes les époques, — à un législateur appelé *Manou*, que les Indiens auront ensuite confondu avec l'une des divinités ainsi nommées. Ses règlements se seront conservés par la tradition jusqu'à ce qu'ils aient été rédigés sous une forme quelconque. Tel qu'on l'a maintenant, le *Mânava-Dharma-Sâstra* est écrit en vers, en stances appelées *sloca*. Ces stances sont de deux vers, dans une mesure inventée, dit-on, par *Valmiki*. — Voir Loiseleur-Deslongchamps, *traduction du Mânava-Dharma-Sâstra*, Préface ij.

[2] Les *Maharchis* sont de saints personnages d'un ordre supérieur. On les appelle aussi *grands Richis*.

[3] Il y a quatre classes primitives: les *Brahmanes*, ou classe sacerdotale; les *Kchatryas*, ou classe royale et militaire; les *Vaisyas*, ou classe commerçante et agricole, et les *Soudras*, ou classe des esclaves. On verra plus loin l'origine de chacune d'elles.

Digitized by Google

» existant par elle-même, inconcevable, dont la raison humaine ne » peut pas apprécier l'étendue, et qui est le Véda ! »

» Ainsi interrogé par ces maîtres magnanimes, celui dont le pou- » voir était immense, après les avoir tous salués, leur fit cette sage « réponse : « Ecoutez ! » leur dit-il [1]. »

Alors Manou, qui se donne après comme une incarnation de l'Etre souverain lui-même, commence sa révélation par la théodicée et la cosmogonie que nous exposerons tout à l'heure. Mais bientôt il s'arrête et dit :

« L'Etre suprême, après avoir composé ce livre de la Loi lui- » même dès le principe, me le fit apprendre par cœur, et moi j'in- » struisis Maritchi et les autres sages. Bhrigou, que voici, vous » fera connaître pleinement le contenu de ce livre ; car ce Mouni [2] » l'a appris en entier de moi-même.

» Alors le Maharchi Bhrigou, ainsi interpellé par Manou, dit avec » bienveillance à tous ces Richis : Ecoutez ! » Et il continue l'expo- sition de la Loi jusqu'à la fin de l'ouvrage.

» Le 3e jour du 3e mois, dit Moïse, après que les enfants d'Israël » furent sortis de la terre d'Egypte, ils arrivèrent au désert de » Sinaï... Moïse monta vers Dieu, le Seigneur l'appelant de la mon- » tagne... Le Seigneur lui dit : Voilà que je viendrai à toi en l'ob- » scurité d'une nuée, AFIN QUE LE PEUPLE M'ENTENDE TE » PARLER ET QU'IL TE CROIE PERPÉTUELLEMENT... Va » donc vers le peuple, et qu'ils soient prêts au 3e jour. Car au » 3e jour, le Seigneur descendra en présence de tout le peuple sur la » montagne de Sinaï...

« Le 3e jour était venu et l'aube paraissait ; et voilà que les ton- » nerres commencèrent à se faire entendre, et les éclairs à briller, » et une nuée très-épaisse à couvrir la montagne, et le son de la » trompette éclatait avec force, et tout le peuple, qui était dans le » camp, trembla... Et tout le mont Sinaï fumait, parce que le Sei- » gneur y était descendu au milieu du feu, et la fumée de ce feu » montait comme d'une fournaise ; et toute la montagne était d'un » aspect terrible. Et le son de la trompette croissait de plus en plus

[1] *Mânava-Dharma-Sâstra*, L. I, stances 1-5.

[2] C'est le nom que l'on donne à celui qui participe, par sa piété et par sa science, à la nature divine, ou du moins qui s'est élevé par ses austérités bien au-dessus de la nature humaine.

[3] *Mânava-Dharma-Sâstra*, L. I, stances 58-61.

Digitized by Google

» et devenait plus bruyant. Moïse parlait, et Dieu lui répondait.....
» Et le Seigneur proféra toutes ces paroles :
» Je suis le Seigneur ton Dieu..... Tu n'auras point d'autres dieux
» que moi. Tu ne te feras point d'idole taillée, ni aucune image de
» ce qui est au ciel, sur la terre ou dans les eaux. Tu ne les adoreras
» point et ne les serviras pas; car, moi, je suis le Seigneur ton Dieu,
» le Dieu fort, le Dieu jaloux....; faisant miséricorde mille fois à
» ceux qui m'aiment et gardent mes commandements [1]. »

Où est l'homme, où est Dieu, où est la réalité? Est-ce dans Manou, est-ce dans Moïse? N'avez-vous pas trouvé, dans le tableau du législateur hébreu, ce parfum de vérité, cette saveur historique, que le mensonge, avec toute son habileté et toute son hypocrisie, ne reproduira jamais? L'intelligence humaine peut inventer, sans doute; mais *ce n'est pas ainsi qu'elle invente.* Ce simple récit du Pentateuque, on le sent, est tiré d'après nature. Moïse, en l'écrivant, n'avait pas l'œil fixé sur sa pensée, mais sur le Sinaï. Ne fait-il pas encore vibrer toutes les fibres au fond de l'être humain ? Et si Dieu devait vous apparaître pour vous transmettre ses ordres, quelque chose ne vous dit-il pas que ce serait ainsi qu'il se montrerait à vous? Ce n'est point une abstraction froide, morte, glacée : ce sont l'intelligence, la puissance et l'amour substantiels et personnels qui éclatent à la fois aux flancs de la montagne ; c'est Dieu faisant encore l'éducation du genre humain représenté par un peuple de prédilection.

M. Pauthier a déclaré que « dans notre âge sceptique, les révé-
» lateurs nouveaux seraient assez mal venus, lors même qu'ils
» descendraient du Sinaï, avec les tables de la Loi, comme Moïse,
» ou se diraient fils de Brahma, comme Manou [2]! » Et moi j'affirme que si le divin drame du Sinaï recommençait en présence des peuples modernes, les peuples modernes et M. Pauthier lui-même, qui certainement *secoueraient la tête* devant Manou, et le *regarderaient passer* avec dédain, se prosterneraient au pied de la montagne embrasée en adorant le Dieu de Moïse! Et nous garderions tous notre mépris pour la religion du Lingam et des Castes ! Je dirai plus : il ne serait pas nécessaire que la scène du Sinaï se reproduisît pour que les peuples modernes et les savants eux-mêmes adorassent le Dieu de Moïse, si le Pentateuque était l'objet plus assidu et plus impartial de leurs études et de leurs pensées. Car enfin, la science

[1] *Exode* XIX, *passim*; XX, 1-7.
[2] M. G. Pauthier, *Les livres de l'Orient*, Introduction.

Digitized by Google

n'est pas un instrument de mort ni la voie royale de l'incrédulité. Or, si le vrai Dieu n'est pas celui du Pentateuque, où donc est-il? Il y a déjà longtemps que nous entendons parler de lui à la philosophie et aux Védas, mais la philosophie et les Védas n'ont pas même su nous en dessiner l'ombre! De grâce, donc, et pour la gloire de l'esprit humain, ne confondons pas si légèrement le Dieu de Manou et le Dieu de Moïse! Si les savants s'y obstinent, nous en appellerons hardiment d'eux au genre humain. Et, soyons-en sûrs, lui ne s'y méprendra pas. Il vous dira sans hésiter si le vrai Dieu est celui que je vais essayer, d'après Manou, de concevoir et de définir [1].

Dieu, dit Manou, c'est le Seigneur existant par lui-même. Mais il existe à deux états différents: en tant que *Brahm* et en tant que *Brahma*. En tant que *Brahm*, il est insaisissable aux sens, l'esprit seul peut le percevoir. Il est alors ce qui est, la cause imperceptible, universelle, existant réellement, mais non pour les organes. En cet état, qui pourrait être appelé l'état latent de Dieu, il est l'être concentré, refoulé en lui-même. Plus fluide que la vapeur invisible, il rivalise de subtilité avec l'atôme; il est l'atôme brillant et pur qui contient tout et duquel tout doit sortir; il est l'atôme cosmique dont la force infinie d'expansion produira l'immense univers. Il ne saurait être conçu par l'esprit à l'état de veille; pour le concevoir, l'esprit doit être plongé dans le sommeil de la contemplation la plus abstraite. — Mais de Dieu à l'état latent, de Brahm, sort Brahma, Dieu à l'état manifesté, à l'état visible et palpable. Brahma est le divin mâle (*Pouroucha*), l'aïeul de tous les êtres.

Dieu s'est ainsi donné le jour à lui-même, s'est fait naître, du moment où il a voulu déployer, comme un voile aux couleurs innombrables, sa splendeur concentrée, du moment où il résolut, dans sa pensée, de faire *émaner* de sa substance les diverses créatures. *Brahm* produisit d'abord les eaux, et dans ces eaux il commença par déposer un germe. Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, et cet œuf fut le berceau dans lequel l'Etre suprême naquit lui-même sous la forme de *Brahma*. Brahma demeura dans cet œuf une de ses années, c'est-à-dire un nombre inexprimable de

[1] C'est que, au fond, il est assez mal aisé de saisir et de formuler l'idée de Dieu, d'après le *Mânava-Dharma-Sâstra*. Ce livre contient l'ébauche de plusieurs systèmes, mais rien de complet. Je me suis arrêté à la notion la plus en rapport avec l'esprit et l'organisation de la société hindoue. Car, c'est surtout une idée pratique que le législateur a dû vouloir inculquer, et c'est d'ailleurs cette idée que je me propose de préciser ici.

Digitized by Google

nos siècles rapides, dont un seul suffit néanmoins pour fatiguer la plus longue existence humaine. Puis, par sa seule pensée, le Seigneur sépara l'œuf brillant en deux parts. De l'une, il forma le ciel, de l'autre la terre, et l'atmosphère fut placée au milieu. Puis, prenant des molécules imperceptibles, mais cependant revêtues d'une forme et *émanées* de sa substance divine, il façonna ce *périssable* univers, *émanation de l'impérissable source*. Telle fut la création du monde. Toutefois, l'espèce humaine a été l'objet d'une faveur particulière : elle sortit de *Brahma* lui-même, qui tira de sa bouche le *Brahmane*, de son bras le *Kchatrya*, de sa cuisse le *Vaisya*, et de son pied le *Soudra*, né pour l'esclavage.

Mais alors le souverain maître n'était pas arrivé au dernier terme de son développement ; étant seul, il n'était encore que *Pouroucha*, le divin mâle. Il se divisa donc en deux parties, et devint moitié mâle et moitié femelle. De son union avec lui-même naquit *Viradj*, qui, a son tour, produisit *Manou*, nouveau créateur de ce *périssable* univers.

Toutefois, cet univers ne saurait proprement être appelé *périssable*. Car, il disparaît, plutôt qu'il ne s'anéantit. Il rentre, comme Brahma dont il émane, dans l'Ame suprême, l'Ame universelle, *Brahm*, Dieu abstrait, Ame de tous les êtres. On appelle *création* le temps pendant lequel l'univers se développe et jaillit du germe éternel : lorsqu'il se replie comme une tente inutile, et rentre dans le divin réceptacle, c'est le temps de sa dissolution (*Pralaya*). La création, c'est donc l'accroissement de l'univers, et la destruction, c'est donc sa décadence progressive. C'est à ce travail, à et flux et reflux perpétuels, que se passe l'éternité de Dieu. Elle se passe dans un assoupissement et un réveil alternatifs qui font sans fin vivre et mourir ce vaste ensemble des choses. Il y a en Dieu comme un hiver, un automne, un été et un printemps. Il germe, il fleurit, il fructifie, puis la sève divine s'arrête et se congèle, l'énergie fécondante qui sort de ses flancs à gros bouillons se lasse et s'épuise, et c'est alors que la nuit froide et lugubre de l'hiver, l'Obscurité primitive recouvre de ses voiles mystérieux la léthargie divine, la sourde fermentation de l'Etre unique et universel.

Brahm est immuable, mais cette immuabilité consiste dans ces vicissitudes éternelles.

Dieu est donc au plus haut sommet de l'être, et à son plus humble degré[1] ; dans les animaux comme dans les végétaux, dans le soleil

[1] Cet axiome édifiant est de M. Cousin.

Digitized by Google

comme dans l'atôme : dans l'homme comme dans la grenouille, son égale et sa sœur [1]. Les uns l'adorent dans le feu élémentaire, d'autres dans *Manou*, seigneur des créatures, d'autres dans *Indra*, d'autres dans l'air pur, d'autres, plus portés à l'abstraction, dans le *Brahm* éternel.

La substance qu'enveloppe tous les êtres ayant été formée d'éléments émanés de Brahm, c'est le *développement* de l'Etre divin qui fait passer les créatures successivement de la naissance à l'accroissement, de l'accroissement à la dissolution, cercle sans issue dans lequel tout doit rouler l'éternité durante [2]. L'âme humaine elle-même n'est qu'un rayonnement et comme l'épanouissement le plus parfait de la substance infinie. La destinée de l'homme est donc de retrouver en lui l'Ame suprême présente au plus profond de son être. Par là il obtient le sort le plus heureux, celui de remonter enfin vers l'Océan qui fut sa source et de se perdre dans *Brahm* insensible et éternel. Si cependant, avant d'atteindre son dernier terme, l'esprit divin individualisé se livre au péché, il tombe dans un lieu de tourments, dans un enfer, où il retrouve l'*Infini* sous une autre forme, l'infini, qui est tout à la fois sa cause et son bourreau. Mais, après avoir subi quelques supplices et s'être purifiée, l'âme remonte péniblement, à travers une série de transmigrations proportionnée à ses crimes, vers son principe et sa source. *Identifiée* avec l'Etre suprême, *absorbée* dans la divinité, elle perd totalement la conscience de son existence personnelle. Alors la délivrance des liens du corps, la délivrance finale, le *Moksha* est accompli pour jamais.

Donc, quel que soit l'objet des adorations des hommes, c'est toujours Dieu que l'on adore [3]. Cependant les offrandes au feu ont une efficacité particulière. La Divinité est jusque dans la *Sâvitrî* [4]. Bien

[1] « Celui qui a tué un chat, une mangouste, un geai bleu, une *grenouille*, un » chien, un crocodile, qu'il fasse la pénitence prescrite pour le meurtre d'un *soudra*. » *Manou*, L. XI, st. 131.

[2] Nous prions nos lecteurs de noter les apparentes analogies de ce système avec celui des auteurs qui soutiennent que toutes les *sciences* et les idées sont dans l'âme, *innées*, et à l'état *latent*, d'où elles apparaissent par voie de *développement*.
A. B.

[3] Cette conséquence, qui implique, comme on le voit, toutes celles du paganisme le plus abominable et le plus abrutissant, est un des abîmes où il faut que le panthéisme arrive. La marche peut être lente et même insensible, mais elle est logique.

[4] On se rappelle que la *sâvitrî* est une prière.

Digitized by Google

plus, le mot AUM est la Divinité suprême. Le soleil ne doit pas être oublié dans le culte universel, ni la lune ni les constellations.

Quant à la Providence, ce n'est autre chose que la fatalité du *développement divin*. Ce qui se fait aujourd'hui est le résultat inévitable de ce qui se fit dans les temps antérieurs. La marche des choses dépend des lois du destin; mais les décrets de la destinée sont impénétrables [1]. En dernière analyse, il faut donc laisser à l'Ame universelle, épanouie dans chaque être, le soin de rentrer elle-même dans la béatitude, et de mettre fin à sa peine. Car, il y a, dans l'être divin, pendant qu'il déploie sa splendeur, des parties douloureuses et souffrantes. Au fond, cet univers est une chose effroyable; c'est plus que le rêve, c'est le cauchemar de l'Etre suprême. Le corps est pour l'âme un cachot ténébreux. Elle tend donc et doit tendre à secouer ce fardeau pesant, afin de partir, aussi légère que le vent, revêtue d'une forme immortelle, pour l'universel rendez-vous.

Je comprends que l'on éprouve quelque difficulté à admettre ces énormités comme l'exposition fidèle d'une théologie quelconque, fût-ce une théologie purement spéculative, et qu'on désire toucher de la main et voir des yeux les preuves sur lesquelles elle repose. Je ne crois pas avoir calomnié; voici mes pièces justificatives :

» Ce monde était plongé dans l'obscurité [2]; imperceptible, dépourvu de tout attribut distinctif, ne pouvant ni être découvert » par le raisonnement, ni être révélé, il semblait entièrement livré » au sommeil. Quand la dissolution [3] fut à son terme, le Seigneur » existant par lui-même, et qui n'est pas à portée des sens externes, » rendant perceptible ce monde avec les cinq éléments et les autres » principes, resplendissant de l'éclat le plus pur, parut et dissipa » l'obscurité, c'est-à-dire développa la nature. Celui que l'esprit » seul peut concevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est » sans parties visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne » peut comprendre, déploya sa propre splendeur. Ayant résolu dans » sa pensée, de faire émaner de sa substance les diverses créatures,

[1] C'est sur cette base que repose le système de M. Cousin sur la philosophie de l'histoire qu'il dit être identique à la psychologie. A. B.

[2] Par obscurité (*Tamas*) il faut entendre la nature (*Pracriti*). L'obscurité est le temps de la dissolution (*Pralaya*) du monde dans la nature, qui n'est pas encore elle-même développée par l'âme divine (*Brahmâtma*).

[3] Cette dissolution (*Pralaya*) ou destruction du monde, a lieu à la fin du jour de Brahma.

Digitized by Google

» il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe. » Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que » l'astre aux mille rayons, et dans lequel l'Etre suprême naquit » lui-même, sous la forme de Brahma, l'aïeul de tous les êtres. Les » eaux ont été appelées *nâras*, parce qu'elles étaient la production » de Nara, l'Esprit divin; ces eaux ayant été le premier lieu du » mouvement de Nara, il a, en conséquence, été nommé *Nârâyana* » celui qui se meut sur les eaux.

» Par ce qui est, par la cause imperceptible, éternelle, qui existe » réellement et n'existe pas pour les organes, a été produit ce divin » mâle, célèbre dans le monde, sous le nom de Brahma. Après avoir » demeuré dans cet œuf une année de Brahma [1], le Seigneur, par » sa seule pensée, sépara cet œuf en deux parts. Et de ces deux » parts, il forma le ciel et la terre; au milieu, il plaça l'atmosphère, » les huit régions célestes et le réservoir permanent des eaux. Il » exprima de l'âme suprême [2] le sentiment qui existe par sa nature, » et n'existe pas pour les sens; et, avant la production du senti- » ment, l'*Ahancâra*, le moi, moniteur et souverain maître. Et, avant » le sentiment et la conscience, il produisit le grand principe intel- » lectuel (*Mahat*), et tout ce qui réunit les trois qualités [3] et les » les cinq organes de l'intelligence destinés à percevoir les objets » extérieurs, et les cinq organes de l'action [4] et les rudiments des » cinq éléments [5]. Ayant uni des molécules imperceptibles de ces » six principes doués d'une grande énergie, savoir : les rudiments » subtils des cinq éléments et la conscience, à des particules de ces » mêmes principes, transformés et devenus les éléments et les sens, » alors il forma tous les êtres. Et parce que les six molécules im- » perceptibles, émanées de la substance de cet Etre suprême, savoir : » les rudiments subtils des cinq éléments et la conscience, pour » prendre une forme, se joignent à ces éléments et à ces organes » des sens, à cause de cela, les sages ont désigné la forme visible de

[1] L'année de Brahma équivaut à 3,110,400,000 d'années de 360 de nos jours. Le jour de Brahma vaut 4,320,000,000 d'années de 360 de nos jours.

[2] L'âme de l'univers.

[3] Ces trois qualités sont celles de bonté (*Sattwa*), de passion (*Radjas*), et d'obscurité (*Tamas*).

[4] Ce sont : l'organe de la parole, les mains, les pieds, l'orifice inférieur du tube intestinal et les organes de la génération.

[5] Ces rudiments, appelés *Tanmatras*, sont des particules subtiles ou atômes qui produisent les cinq éléments, c'est-à-dire, l'éther, l'air, le feu, l'eau, la terre.

Digitized by Google

» ce Dieu sous le nom de *Sarira*, c'est-à-dire qui reçoit les six molé-
» cules. Les éléments y pénètrent avec des fonctions qui leur sont
» propres, ainsi que le sentiment (*manas*), source inépuisable des
» êtres, avec des attributs infiniment subtils. Au moyen de parti-
» cules subtiles et pourvues d'une forme, de ces sept principes doués
» d'une grande énergie, l'intelligence, la conscience et les rudi-
» ments subtils des cinq éléments, a été formé ce périssable uni-
» vers, émanation de l'impérissable source [1].

» L'Etre suprême assigna aussi, dès le principe, à chaque créa-
» ture en particulier, un nom, des actes, et une manière de vivre,
» d'après les paroles du Véda.

» Le Souverain maître produisit une multitude de dieux [2].

» Lorsque le Souverain maître a destiné d'abord tel ou tel être
» animé à une occupation quelconque, cet être l'accomplit de lui-
» même toutes les fois qu'il revient au monde. Quelle que soit la qua-
» lité qu'il lui ait donnée en partage au moment de la création, la
» méchanceté ou la bonté, la douceur ou la rudesse, la vertu ou le
» vice, la véracité ou la fausseté, cette qualité vient le retrouver spon-
» tanément dans les naissances qui suivent [3].

» Pour la propagation de la race humaine, le Souverain maître
» produisit de sa bouche le *brahmane*, de son bras le *kchatrya*, de
» sa cuisse le *vaisya*, et de son pied le *soudra*. Ayant divisé son
» corps en deux parties, le Souverain maître devint moitié mâle et
» moitié femelle; alors il engendra *Viradj*... qui a produit lui-même
» en se livrant à une dévotion austère, moi, *Manou*, le créateur de
» tout cet univers [4].

» L'âme [5] est l'assemblage des dieux; l'univers repose dans l'âme
» suprême : c'est l'âme qui produit la série des actes accomplis par
» les êtres animés [6]. » « De la substance de cette âme suprême, s'é-
» chappent comme les étincelles du feu, d'innombrables principes
» vitaux qui communiquent sans cesse le mouvement aux créa-
» tures des divers ordres. Après la mort, les âmes des hommes qui

[1] *Mânava-Dharma-Sâstra*, L. I, st. 5-20. — Comme toute cette métaphysique absurde, ridicule et impie est propre à rendre un peuple meilleur, plus moral, plus intelligent, et à lui donner une haute idée de Dieu et de la toute-puissance!

[2] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. I, st. 24-25.

[3] Ibid., liv. I, 28-29.

[4] Ibid., liv. I, st. 31, 32, 33.

[5] L'âme universelle.

[6] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. XII, st. 119.

Digitized by Google

» ont commis de mauvaises actions, prennent un autre corps, qui » est destiné à être soumis aux tortures de l'enfer,... puis elles re- » tournent vers l'âme suprême [1]. »

» Je vais vous déclarer succinctement et par ordre les diverses » transmigrations que l'âme éprouve dans cet univers. Il est des » ames qui acquièrent la nature divine, d'autres ont en partage la » condition humaine ; d'autres sont ravalées à l'état des animaux : » telles sont les trois principales sortes de transmigrations [2]. » » Telles ont été déclarées, depuis Brahma jusqu'aux végétaux, les » transmigrations qui ont lieu dans ce monde effroyable qui se dé- » truit sans cesse [3]. » Voilà pourquoi « les animaux et les végétaux, » doués d'une conscience intérieure, ressentent le plaisir et la » peine [4]. »

» Après avoir produit cet univers, celui dont le pouvoir est in- » compréhensible disparut de nouveau, absorbé dans l'âme su- » prême. Lorsque ce Dieu s'éveille, aussitôt cet univers accomplit » ses actes ; lorsqu'il s'endort, l'esprit plongé dans un profond re- » pos, alors le monde se dissout. Pendant son paisible sommeil, les « êtres animés, pourvus des principes de l'action, quittent leurs » fonctions, et le sentiment tombe dans l'inertie, ainsi que les au- » tres sens. Et lorsqu'ils se sont dissous en même temps dans l'âme » suprême, alors cette âme de tous les êtres dort tranquillement » dans la plus parfaite quiétude. Après s'être retirée dans l'obscurité » primitive, elle y demeure longtemps après les organes des sens, » n'accomplit plus ses fonctions et se dépouille de sa forme. Lors- » que réunissant de nouveau des principes élémentaires subtils, elle » s'introduit dans une semence végétale ou animale, alors elle re- » prend une forme nouvelle. C'est ainsi que par un réveil et par un » repos alternatifs, l'Etre immuable fait revivre et mourir éternel- » lement tout cet assemblage de créatures mobiles ou immobiles [5]. » » L'étude du Véda, les oblations au feu, etc., préparent le corps à » l'absorption dans l'Etre divin [6]. Celui qui se soumet docilement » aux volontés de son directeur jusqu'au terme de son existence, » s'élève aussitôt à l'éternel demeure de l'Etre divin. » C'est-à-

[1] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. XII, st. 15, 16.
[2] Ibid., liv. XII, st. 40.
[3] Ibid., liv. I, st. 50.
[4] Ibid., liv. I, st. 49.
[5] Ibid., liv. I, st. 51-58.
[6] Ibid., liv. II, st. 28.

Digitized by Google

» dire, ajoute le commentaire, qu'il s'identifie avec Brahm [1]. « Le » Brahmane qui connaît les livres saints (les Védas) obtienne la » gloire d'être absorbé pour toujours dans l'essence divine [2]. » « En » se livrant à une méditation profonde, on s'élève jusqu'à Brahm, » qui existe de toute éternité ; on obtient la béatitude éternelle, on » est pour toujours absorbé dans Brahm [3]. » « L'homme qui accom- » plit des œuvres pieuses désintéressées se dépouille pour toujours » des cinq éléments et obtient la délivrance des liens du corps. » Voyant également l'Ame suprême dans tous les êtres et tous les » êtres dans l'Ame suprême, en offrant son sacrifice, il s'identifie » avec l'être qui brille de son propre éclat. Celui qui connaît par- » faitement le sens du Veda-Sâstra, quel que soit l'ordre dans le- » quel il se trouve, se forme, pendant son séjour dans ce bas » monde, pour l'identification avec Brahm, avec Dieu [4]. » « Celui » qui pendant trois années tous les jours, sans y manquer, répète » le Sâvitrî, ira retrouver la Divinité suprême, Brahm, aussi léger » que le vent, revêtu d'une forme immortelle. Le monosyllabe » mystique, *Aum*, est le Dieu suprême..... Rien n'est au-dessus de » la Sâvitrî [5]. »

« Le Dwidja novice... doit adorer le soleil [6]. » « Adoration aux » vents !... Adoration aux divinités des ondes !... Adoration aux di- » vinités des forêts [7] ! »

« Le Brahmane qui honore constamment tous les êtres, parvient » au séjour suprême, sous une forme resplendissante, par un che- » min direct [8]. Le maître de maison doit toujours faire des offrandes » au feu, au commencement et à la fin du jour et de la nuit, et ac- » complir à la fin de chaque quinzaine lunaire, les sacrifices par- » ticuliers de la nouvelle lune et de la pleine lune [9]. Le Rig-Véda a » une telle puissance qu'un brahmane le possédant tout entier ne » serait souillé d'aucun crime, même s'il avait tué tous les habitants » des trois mondes [10]. »

[1] Ibid., liv. II, st. 244.
[2] Ibid., liv. IV, st. 260.
[3] Ibid., liv. VI, st. 79, 80, 81.
[4] Ibid., liv. XII, st. 102.
[5] Ibid., liv. II, st. 81, 82.
[6] Ibid., liv. II, st. 181.
[7] Ibid., liv. III, st. 88.
[8] Ibid., liv. VI, st. 85.
[9] Ibid., liv. IV, st. 25.
[10] Ibid., liv. XI, st. 261.

Digitized by Google

« Certaines gens approuvent l'agriculture ; mais ce moyen d'exis-
» tence est blâmé des gens de bien ; car le bois armé d'un fer tran-
» chant déchire la terre et les animaux qu'elle renferme [1]. Tuer un
» insecte, un ver ou un oiseau... sont des fautes qui causent la
» souillure [2]. »

C'en est plus qu'il ne faut pour prouver d'une manière irrécusable que le Dieu de Manou n'est qu'une nouvelle édition du dieu des Védas.

Telle est donc bien la source empoisonnée d'où l'Inde a voulu tirer une législation, une morale, et l'organisation sociale de ses peuples ! Heureusement que l'auteur du code de Manou n'a point fait une œuvre logique et régulière, et qu'il a préféré l'inconséquence à la folie ! C'est à cela que nous devrons de rencontrer parfois dans sa morale [3] de ces maximes suaves et douces comme des fleurs et qui consoleront un peu notre âme de tant d'égarements lugubres. Si en effet le législateur indou eût inexorablement appliqué sa théologie, où serait-il arrivé ! sinon à légitimer, que dis-je ? à diviniser tous les caprices, toutes les passions, tous les crimes ? D'après sa manière de concevoir Dieu et les êtres, il aurait dû nécessairement enseigner que la perfection de la vertu était de prêter attentivement l'oreille aux moindres ordres de la nature divine captive en nous, et de les exécuter avec un zèle infatigable. Mais hélas ! les inconséquences du législateur n'ont pas conjuré le ravage de ses erreurs ! Depuis déjà bien longtemps, l'Inde pratique une morale faite à l'image de sa théologie ! Manou a donc contribué pour sa part à faire *asseoir* des millions d'hommes *à l'ombre de la mort* ! Il a jeté une vile pâture à l'âme, pour l'assouvir en la trompant, elle qui a soif et faim de Dieu ! Il a placé sur la terre la béatitude éternelle ! Il a interdit le mouvement et le progrès ; comme un crime de lèse-divinité ! En un mot, il a pétrifié la nature humaine !

L'Abbé CHARLES-MARIN ANDRÉ.

[1] Ibid., liv. x, st. 84.

[2] Ibid., liv. xi, st. 70.

[3] Nous étudierons la morale de Manou quand nous parlerons de celle du Pentateuque.

Digitized by Google

Découvertes géographiques.

RELATION D'UN VOYAGE
DE DEUX MISSIONNAIRES
DANS LES GALLES,

Adressée en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères, par son très-humble serviteur et confrère J.-L. Paireau, missionnaire apostolique dans les Indes.

C'était le lundi de la Pentecôte, de ce beau jour où les Apôtres partaient pour aller prêcher l'Évangile de leur divin Maître par toute la terre, que nous partions aussi pour aller de même évangeliser des peuples également ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie, pour aller porter la bonne nouvelle sur des montagnes que n'avaient encore jamais foulées le pied du Missionnaire apostolique, et dont les échos n'avaient encore jamais répété le plus grand, le plus beau, le plus admirable des noms, l'ineffable nom de JÉSUS devant qui tout au ciel et sur la terre doit fléchir le genou. Nous partions, envoyés par le même maître et, autant qu'il était en nous, animés des mêmes sentiments que les Apôtres, comme eux d'une ville qui porte le même nom que la Cité sainte, où s'était opéré le salut du genre humain.

Jérusalem, fondée l'an du monde 1991, par le grand prêtre *Mechisedec*, reçut le nom de *Salem*, auquel les Jébuséens qui s'en emparèrent, 50 ou 60 ans après ajoutèrent le nom de *Jésus*, fils de Chanaan, duquel ils descendaient, pour former le nom de *Jérusalem*, par le changement d'une seule lettre. *Salem*[1] qui donne le nom à la mission dont nous étions chargés, était le lieu de notre départ. M. *Gouyon*, mon nouveau confrère, missionnaire encore tout embrasé de l'ardeur et du zèle qui venaient de lui faire traverser les mers, pour porter les lumières de la foi aux nations encore assises dans les ténèbres du paganisme, était enchanté de s'élancer à pareil jour dans sa noble et divine carrière. Cette heureuse circonstance, la nouveauté pour lui du mode et du genre de voyage, l'agréable fraîcheur de la nuit qui présidait à notre départ, le plaisir d'être deux ensemble, conformément aux leçons du Sauveur, qui envoyait prêcher ses disciples deux à deux, nous remplissaient d'une joie qu'on pourrait appeler véritable bonheur.

L'espace que nous avions à franchir le premier jour, et qui nous séparait seulement de 5 à 6 lieues de l'endroit désigné pour y passer la première nuit, offre aux regards des voyageurs quelques petites collines arides et pierreuses,

[1] Ville et province de la présidence de Madras dans l'Inde.

Digitized by Google

quelques vallons, incultes, pour la plupart, et couverts, tantôt d'une légère couche de salpêtre formée par les eaux croupissantes après les pluies, tantôt de petits bancs de sable fin qui laissent à peine croître quelques brins d'herbe ou quelques buissons d'épines aux feuilles rares et desséchées, que se disputent quelques chèvres dont on pourrait aisément compter les os et les côtes. On voit aussi çà et là des groupes de palmiers sauvages, à la tige élancée, au pied desquels d'épaisses broussailles servent de refuge à de nombreux reptiles, ainsi qu'au *chakal* que l'on aperçoit souvent chassant les sauterelles et autres insectes dont il se nourrit à défaut de meilleures proies. Dans tout cet espace de 5 à 6 lieues, trois ou quatre petits bosquets produits par des bas-fonds, où séjourne l'eau dans les temps de pluie, sont les seuls points d'agréable verdure où peut se reposer, à l'ombre fraîche du manguier vert, le voyageur fatigué.

Autour de misérables petits villages, formés de pauvres huttes, construites en terre et couvertes d'herbes sèches, nous rencontrions, s'amusant dans la poussière, des groupes d'enfants n'ayant aucun autre habit que celui avec lequel ils sont nés, et auxquels notre approche faisait prendre la fuite avec la précipitation des animaux sauvages à la vue de l'homme; des femmes noires, hideuses, couvertes de haillons, la poitrine, les jambes et les bras nuds, portant sur la tête, dans de grands vases de terre, l'eau nécessaire au service de la maison, ne paraissaient guère moins sauvages que leurs enfants; des troupeaux maigres et chétifs, peu nombreux, composés surtout de buffles décharnés, au regard bête et à la démarche curieuse par son originalité, sont à peu près toute la richesse des habitants de ces parages; bien qu'en ayant les apparences, ce n'est pas cependant que le sol, en général, soit stérile. Dans les bas-fonds surtout trois ou quatre abondantes récoltes par an, dans le même terrain, ne manqueraient pas, comme l'expérience le prouve, de payer au centuple la peine du cultivateur. Mais qui n'a pas fréquenté l'Indien, qui n'a pas parcouru ses bourgades, dans l'intérieur du pays, ne pourra jamais se figurer jusqu'à quel point il porte la paresse, on peut dire même l'horreur du travail. Rien n'est capable d'exciter la pitié, ou plutôt le dégoût et même l'indignation, comme de voir, dans les villes et villages, ces hommes en guenilles, s'ils en ont, d'autres, avec leur simple petit *langoutti*, et ces femmes à peine couvertes sur les reins de quelques mauvais et dégoûtants haillons, promenant leur indolence de porte en porte, ou, et beaucoup plus ordinairement, assis auprès d'un mur ou sous un arbre, occupés à se débarrasser les uns les autres de la vermine qui les dévore.

Il était à peine 10 heures que déjà le soleil, avec ses feux indiens, avait échauffé le sol au point que les porteurs de nos bagages, marchant les pieds nuds, comme font presque toujours la plupart des Indiens, ne pouvant supporter la douleur que leur faisait sentir aux pieds la route enflammée et les obligeait de s'arrêter à tous les petits ombrages qu'ils rencontraient. Nous-mêmes, à cheval et couverts de parasols, avions néanmoins de la peine à supporter la chaleur, qui se faisait d'autant plus sentir qu'aucun souffle de vent n'en venait interrompre l'ardeur. Ce ne fut que sur les 2 ou 3 heures,

Digitized by Google

qu'après avoir beaucoup souffert, nous arrivâmes au lieu désigné pour la première halte.

Comme les Apôtres au premier jour de l'exercice de leur apostolat, nous eûmes aussi occasion de nous réjouir d'avoir eu quelque chose à souffrir : ce n'étaient ni les fouets ni les verges ; nous n'étions pas dignes, sans doute, d'une aussi grande ressemblance avec nos premiers maîtres, nous ne méritions pas une aussi grande part au calice du Sauveur ; de pareilles grâces, de pareilles faveurs ne sont que pour les favoris du Ciel, mais seulement quelques incommodités accommodées à nos forces, proprortionnées à nos légers efforts et à notre faible volonté.

Le village où nous étions descendus, situé à l'ouest de *Salem*, se nomme *Sinnappenpetty*, qui signifie *village de Paul*. Il se divise en deux parties, celle qu'habitent les païens, au nombre de 3 ou 400, et celle où sont les chrétiens, au nombre de 29 seulement. Ceux-ci habitent la partie Est, qui porte le nom de *Pâppanbady*, qui signifie *village de Brame*. Sans doute qu'il y a eu changement et que le côté où sont aujourd'hui les païens a été fondé par un chrétien, nommé Paul, dont le nom est resté au village qu'habitaient probablement autrefois des chrétiens plus nombreux ; tandis que la partie où ils sont aujourd'hui, qui se nomme *village de Brame*, a dû être fondée par un brame païen selon l'étymologie du nom *Pâppanbady*. Près de là vers l'est, est un petit hameau du même nom, qu'habitent quelques chrétiens de la caste des Blanchisseurs ; à 1 mille vers l'ouest se trouvent 3 ou 4 familles de chrétiens parias dans un endroit nommé *Samouttiram*, qui signifie *mer*, à cause d'un grand étang au bord duquel il est situé.

Nous fûmes reçus par nos chrétiens de *Pâppanbady*, dans une pauvre petite chapelle, s'il est permis d'appeler ainsi une misérable hutte couverte de paille, à moitié rongée par les rats dont l'importun vacarme vient souvent interrompre notre sommeil, auquel la fatigue du jour nous avait cependant si bien disposés. M. *Gouyon*, encore tout accoutumé à la magnificence et à la riche décoration de nos belles églises et chapelles de France, se trouva péniblement affecté à la vue de ce triste réduit qui servirait à peine d'étable en Europe.

Comme il n'y avait que quelques mois que M. *Fricand*, missionnaire chargé avant nous de la mission de *Salem*, avait visité ces chrétiens pour les faire participer aux Sacrements, nous n'étions point dans l'intention de commencer à l'exercice de notre ministère, mais bien à *Coulavérempatty*, autre district, à 8 lieues au nord-ouest, sur les bords du *Cavéry* dans une gorge de montagnes. Pour y parvenir, nous avions à franchir une petite montagne fort escarpée, par un sentier difficile, que les chevaux même à vide ont bien de la peine à suivre à travers d'énormes rochers, et cinq à six heures de marche nous séparaient encore de cette montagne qu'il nous fallait escalader à pied. Pour n'avoir pas, comme la veille, tant à souffrir des ardeurs du soleil, et pouvoir nous arrêter sous quelque ombrage, afin de laisser passer la chaleur du milieu du jour, il était nécessaire de partir à deux ou trois heures du matin. Mais au moment du départ nos porteurs de bagages déclarèrent leur impossibilité de

Digitized by Google

nous suivre plus loin, à raison de ce qu'ils pouvaient à peine se tenir sur les pieds encore tout enflammés par la marche du jour précédent. Nous fûmes donc obligés d'en faire chercher d'autres dans le village, ce qui retarda notre départ jusqu'à cinq heures. Le chemin jusqa'au pied de la montagne, moins aride que celui de la veille, est cependand fort pierreux et inégal. On rencontre néanmoins de bonnes portions de terres cultivées. Les palmiers sont en plus grand nombre; plusieurs bosquets d'arbres verts fournissent d'agréables ombrages, et les villages sont plus nombreux et moins tristes.

Sur les neuf heures nous nous arrêtâmes au bord d'un petit ruisseau dont l'eau claire nous invitait à nous rafraîchir et à prendre le déjeûner qui devait nous donner des forces pour traverser la montagne. L'appétit, excité par quatre heures de marche, ne se fit point attendre; mais le pain lui manqua: celui sur lequel nous comptions avait été envahi pendant la nuit par des fourmis en si grand nombre, que déjà elles l'avaient entièrement gâté et presque tout réduit en farine. Il fallut se contenter d'un peu de riz cuit de la veille et apporté par nos gens, qui le partagèrent avec nous. L'eau du ruisseau le détrempa; du poivre, du sel et autres épices lui ôtèrent sa fadeur, et il remplaça suffisamment notre pain, que nous regrettions cependant parce qu'il nous avait coûté cher et que nous n'espérions plus en trouver de deux ou trois mois.

Assez proche du pied de la montagne sont deux petits villages nommés *Câmempatty* et *Rettiour*. Dans l'un est une famille de chrétiens de la caste *Cammalère* ou Charpentier; dans l'autre sont des *Sanars*, baptisés depuis peu d'années, et qui ont un petit oratoire. Ils avaient aussi reçu la visite d'un missionnaire depuis quelques mois; c'est pourquoi nous ne nous arrêtâmes point chez eux, crainte de n'avoir pas ensuite assez de temps pour arriver au lieu déterminé. Près de là nous rencontrâmes des Gentils, occupés à remettre en terre les restes d'un cadavre humain enterré depuis peu, et que les chakals avaient tiré de la fosse pendant la nuit.

La côte de la montagne, que nous commençâmes à gravir à pied vers onze heures, abandonnant la conduite de nos chevaux à deux domestiques, est fort inégale, escarpée, d'une pente très-rude en plusieurs endroits, couverte d'arbres et d'arbrisseaux, de broussailles et de grandes herbes qui croissent dans les interstices des rochers, sous quelques-uns desquels de profondes cavernes servent de retraite aux animaux féroces, très-nombreux dans ces parages. Nous apprîmes peu après que, dans la soirée du même jour, deux tigres avaient attaqué un troupeau au milieu duquel nous avions passé, et que deux des plus beaux bœufs étaient devenus la proie de ces terribles animaux.

Arrivés sur le sommet de la montagne, un charmant point de vue vint, avec un petit vent frais, nous faire presque oublier un instant que nous voyagions à pied, au milieu du jour, exposés aux ardeurs du soleil de l'Inde. Tout le pays que nous avions parcouru depuis *Salem*, celui qui s'étend au Sud de cette ville, à trois ou quatre journées de marche, et vers le Nord à une plus grande distance encore, se déroulait à nos regards. Sur cette immense surface on découvrait de nombreux vallons couverts de charmants bosquets d'arbres verts, de

Digitized by Google

petites forêts de palmiers balançant dans les airs leurs têtes touffues, des groupes de cocotiers ou d'arréquetiers à la tige élancée, des jardins de bétel, vrai lierre de l'Inde; de beaux champs de riz, là encore en herbe, ici en épis, plus loin n'attendant plus que la faucille du moissonneur, et ici déjà tombé sous la main qui l'avait semé trois mois auparavant; de nombreux monticules couverts, les uns d'arbrisseaux verdoyants, les autres, et en bien plus grand nombre, de rochers nus, de pierres noires ou de cailloux blancs comme l'albâtre; de vastes plaines, les unes couvertes de broussailles, les autres nues et stériles; çà et là, à travers les collines, de nombreux bassins où se promène la charrue du laboureur; enfin grand nombre d'étangs, dont les eaux produisent l'effet de grandes glaces sur lesquelles viendraient frapper les rayons du soleil. Du côté de l'Est, la vue se perd à travers de hautes montagnes dont les sommets paraissent se confondre avec le ciel azuré. Le plaisir causé par un si beau spectacle serait aussi grand que possible, si un sentiment pénible ne venait l'altérer, celui que fait naître la vue des huit ou neuf dixièmes de cette vaste contrée, restée inculte, en grande partie, par la paresse de ses habitants.

Le spectacle qui se présente au côté ouest, pour être d'un genre tout différent, n'en est pas moins agréable. A deux ou trois lieues de distance, la vue est bornée par une haute montagne courant du Sud au Nord, comme celle sur laquelle on se trouve. Entre les deux, et sous les pieds, à deux ou trois milles de distance, à travers des rochers que l'on prendrait pour de nombreux troupeaux, coule, en bondissant d'une roche à l'autre, qu'il couvre souvent de son écume, le beau fleuve le *Cavéry*, dans un lit de largeur très-variée. On dirait, en quelques endroits, que deux montagnes, n'en formant qu'une seule autrefois, se sont divisées pour livrer passage à ce fleuve impétueux. Ses bords, sur plusieurs points, sont fort escarpés; on les prendrait pour des murs à pic. D'autres fois la pente est douce, mais couverte de broussailles épaisses qui servent de repaire aux animaux sauvages. A une assez grande distance, vers le Sud, on aperçoit l'endroit où il sort d'à-travers les montagnes, pour couler, quelque temps du moins, dans un pays plus uni. Alors son lit devient plus large et plus régulier : on dirait un beau canal creusé de main d'hommes. Ses eaux n'ayant plus de roches à battre, s'éclaircissent, s'étendent et prennent un cours fort lent et paisible. Il semble alors tout triomphant d'avoir franchi tant d'obstacles et s'avance majestueusement entre deux rives couvertes de magnifiques roseaux.

Après avoir joui quelques instants de ces belles perspectives, nous reprîmes notre route, marchant toujours à pied par des sentiers non moins difficiles que ceux par lesquels nous étions montés. La rapidité de la descente, sur de larges pierres fort glissantes, rendait la route impraticable à nos chevaux, qu'on était obligé de conduire, par de longs tours et détours, à travers les rochers, les arbres et d'énormes touffes de bambous. Il était près de deux heures lorsque nous arrivâmes au pied de la montagne, sur le bord du *Cavéry*, près d'un petit village nommé *Porour*, où il y a une famille de chrétiens. Nos guides nous avaient fait espérer que nous trouverions à acheter là le riz pour le dîner,

Digitized by Google

désiré avec d'autant plus d'impatience que le déjeûner avait été fort modeste, et que l'heure était très-avancée. Mais, soit qu'il n'y en eût réellement pas dans le village, soit qu'on n'eût pas la volonté de nous en vendre, il fallut se résoudre à s'en passer. Deux gros oiseaux noirs, profit de la chasse du matin, furent bientôt plumés et grillés pour le repas de nos gens, qui n'eurent, pour sel et poivre et autre assaisonnement du rôti, que leur seul appétit, qui les leur fit dévorer à belles dents. Pour nous, quelques biscuits secs et les restes d'un pot de confiture de gouïaves servirent à notre modique repas, que nous prîmes sous un bel ombrage, près de l'embouchure d'un petit ruisseau dans le Caveri, dont l'eau servit à étancher la soif ardente qu'avait excitée en nous la chaleur et le travail d'une route si difficile.

Après quelques moments passés au bord de l'onde à prendre un peu de sommeil qui répara nos forces, il fallut se hâter de repartir, car le soleil allait bientôt disparaître derrière les montagnes, et il nous restait encore trois ou quatre milles à faire pour arriver à *Coulaverompatty*. Nous suivions la rive gauche nous dirigeant vers le Nord, tantôt au bord même de l'eau, tantôt obligés, pour éviter de petites collines, dont le pied escarpé ne laisse aucune issue près du fleuve, de rentrer dans des sentiers rocailleux et souvent très-peu marqués. A moitié route nous rencontrâmes à *Colnempatty*, village où il y a quelques Cammalers chrétiens qui nous rendirent de grands services en aidant à porter nos effets. L'un d'entre eux prit les devants pour aller avertir de notre arrivée les chrétiens du lieu où nous devions nous arrêter et préparer la barque sur laquelle nous devions traverser le *Caveri*. Une petite montagne nous séparait du lieu de l'embarquement. Il fallut donc encore mettre pied à terre. Monter ne fut chose ni longue ni difficile, mais lorsqu'il s'agit de descendre au fleuve que nous apercevions sous nos pieds au fond d'une espèce de précipice, nous fûmes vraiment épouvantés, n'ayant encore rien vu de semblable. Il fallut cependant se décider, car à moins de faire encore plusieurs milles pour aller en chercher à l'extrémité nord de la montagne, il n'y avait point de passage plus facile dans les environs. Je voulus me charger moi-même de la conduite de mon *arabe*, dont j'aurais fort regretté la perte irréparable pour moi, et qu'aurait occasionnée le défaut de précaution dans un passage aussi scabreux. Le tenant par la bride je marchais devant, lui indiquant, par mon exemple et avec la main par la direction de la bride que je tenais près du mors, les endroits où il devait poser le pied, ayant de mon côté des précautions à prendre pour éviter les pierres qu'il faisait quelquefois rouler sous ses pas. L'autre cheval venait à une petite distance par derrière, suivant le premier pas à pas. Enfin, après une bonne demi-heure de travail, pour faire à peine un quart de mille, nous arrivâmes sans encombre au lieu où nous attendaient deux petites nacelles. On s'empressa d'y placer nos bagages ainsi que les selles de nos chevaux, qu'on fit traverser à la nage à côté de la barque, d'où on leur tenait la tête hors de l'eau au moyen d'une corde qui leur serrait la mâchoire inférieure. Sur la rive opposée nous attendaient les chrétiens d'un village appelé *Toukisampatty*, situé à quelques pas seulement du bord du fleuve; ils avaient été prévenus de notre arrivée par

Digitized by Google

le Cammaler dont j'ai parlé. Ils nous conduisirent, au son des tam-tam et autres instruments de musique indienne, à l'église dite *Coulaverompatty*, située à un demi-mille plus loin, près de quatre autres petits villages chrétiens, tout près les uns des autres, non loin de la rive du fleuve, de manière à former un carré régulier. Ils sont connus à l'endroit et dans les environs seulement, sous le nom général de *Mottour*. Mais le district qu'ils composent n'est connu que sous celui de *Coulaverompatty*, grand village à deux milles plus loin, qui n'est habité que par des payens.

L'église, qui peut avoir 20 pieds de long sur 12 de large, est assez décente. Les murs tout en terre, mais crépis à l'intérieur d'une légère couche de chaux. En dehors ils sont renforcés à la hauteur de 2 pieds par un mur de grosses pierres brutes, mais passablement unies ensemble avec de la chaux. En dedans le pavé est sinqué, fort grossièrement il est vrai, mais d'une manière solide. Le toit, couvert en tuiles, est supporté par une charpente qui n'est pas trop mal travaillée. L'autel est en rapport avec tout le reste. Elle est isolée à quelques pas des maisons, près de l'entrée d'une gorge fort étroite, laquelle sépare deux monticules formés d'énormes rochers entassés les uns sur les autres presque en forme d'amphithéâtre. Il est quelques-uns de ces rochers qui, par leur chute, si elle avait lieu, écraseraient l'église et la réduiraient en poussière.

Cette gorge sert, tous les soirs et matins, de passage aux nombreux troupeaux qui vont paître de l'autre côté, dans une petite plaine dont la moitié environ est cultivée, et l'autre couverte de broussailles à travers lesquelles croît de bonne herbe. Cette plaine fermée à l'ouest par une haute montagne, au nord, au sud et à l'est par des collines et d'énormes rochers, n'a d'issue que celle dont j'ai parlé, et une autre un peu plus large vers le sud. Vue des hauteurs voisines elle forme un superbe bassin, de forme à peu près ronde, et qui fermé de murs dans deux ou trois endroits formerait une ville admirablement fortifiée par la nature.

La grande montagne qui nous bornait la vue à l'ouest, lorsque nous étions sur la rive opposée du *Cavéry* et que j'ai dit courir du sud au nord, se prolonge, dans cette même direction, jusqu'à ce bassin situé au pied de l'un de ses plus hauts pics. Nous n'en étions séparés que d'un mille environ. Un jour, que le ciel était couvert d'épais nuages à la faveur desquels on pouvait se promener même au milieu du jour sans être trop incommodé par la chaleur, nous voulûmes nous donner le plaisir d'une des plus curieuses et pittoresques promenades que l'on puisse imaginer. Munis de quelques fruits pour nous rafraîchir, armés suffisamment pour nous défendre au besoin des animaux sauvages que nous pouvions rencontrer, accompagnés de quatre hommes auxquels plusieurs autres se joignirent vers le milieu de notre course aérienne, nous commençâmes notre ascension sur les neuf heures. La rapidité de la montée est telle, qu'il fallait continuellement marcher en zig-zag, toujours à travers des rochers sur lesquels il fallait quelquefois grimper des pieds et des mains, et à travers des arbres sous lesquels nous nous arrêtions pour respirer et re-

Digitized by Google

commencer de nouveau une marche quelquefois fort dangereuse ; car, dans quelques endroits, un faux pas aurait suffit pour nous faire rouler dans des précipices.

A moitié de la montagne, nous rencontrâmes un énorme rocher qui s'élève à pic comme un mur du côté de la plaine, tandis que de l'autre une pente assez douce permet d'arriver sur son sommet qui forme une belle esplanade. Sur le côté qui est à pic, on voit, dans plusieurs petites excavations, d'énormes ruches d'abeilles dont le miel coule souvent jusqu'au bas du rocher, et sert de nourriture à grand nombre d'insectes et de lézards. La même cupidité qui spécule sur le poisson de la rivière, sur le fruit des tamariniers et des autres arbres de la forêt, n'a pas oublié de porter, jusque sur les abeilles sauvages, un impôt de 5 à 6 roupies par an. Le miel et la cire qu'on en peut tirer suffisent à la vérité pour produire cette somme ; mais ne faut-il compter pour rien la peine à prendre et l'épouvantable danger à courir pour arriver à ces ruches suspendues sur d'affreux abîmes ? On fait une espèce d'échelle avec deux bambous de 30 et 40 pieds de long. Les tiges de ces mêmes bambous entrelacées deux à deux, servent d'échelons qui sont presque aussi élastiques que s'ils étaient de cordes. On attache avec des écorces d'arbre tordues, sur le sommet du rocher, vis-à-vis l'endroit où est la ruche, cette échelle par une de ses extrémités laissant tomber l'autre sur ces abîmes au haut desquels un irréfléchi et téméraire Indien ne craint pas, pour quelques rayons de miel, de balancer sa vie dans cette échelle mobile et très-faible. La seule idée et la vue du danger font frémir.

Continuant notre promenade, nous arrivâmes sur le sommet d'un premier pic encore bien au-dessous de celui auquel nous aspirions. Il était déjà près de midi. La soif excitée par une marche pénible commençait à se faire vivement sentir, et nous n'avions point d'eau. Un de nos guides qui avait plus d'une fois exploité toute cette montagne, nous rendit grand service en nous montrant près de là une large roche dans laquelle une excavation profonde rassemble assez d'eau pour en conserver d'un temps de pluie à l'autre. C'est là que tous les animaux sauvages qui habitent ces quartiers viennent sans cesse se désaltérer. Un de ceux qui nous accompagnaient nous raconta que, quelque temps auparavant, il avait trouvé là un beau cerf qui, en voulant étancher sa soif, avait glissé dans le réservoir, très-bas alors, où il s'était noyé.

Après quelques moments de repos au bord de cette eau bienfaisante dont la fraîcheur renouvela nos forces en nous donnant un nouveau courage, nous recommençâmes notre voyage dont le terme n'était séparé de nous que par une petite forêt de bamboux, sur une belle plate forme à l'extrémité de laquelle était la borne de notre pic. Il nous fallut cependant encore près d'une heure pour y parvenir. A deux heures nous arrivâmes à la cime d'une roche de quelques pas seulement d'étendue à son plus haut point d'élévation où l'on ne peut parvenir que d'un seul côté ; là, placés sur ce sommet, qui sert pour ainsi dire de couronne à la montagne et qui domine toutes celles d'alentour, placés, dis-je, entre le ciel et la terre, nous pûmes jouir de la plus belle perspective et

Digitized by Google

du plus charmant coup-d'œil, qui nous dédommagea amplement de la peine qu'il nous avait coûté.

Pour se former une idée du spectacle qui s'offrit à nos regards, il faut se figurer un homme transporté dans les airs par quelque puissance surnaturelle, à une distance telle, que son regard, doué d'une force prodigieuse, embrassant d'un même coup-d'œil la moitié du globe de la terre étendue sous ses pieds, pût en contempler et distinguer à la fois toutes les parties diverses. Des montagnes de toutes dimensions, des vallées, des forêts et des plaines; des terres incultes et d'autres cachées sous de riches moissons; les unes sèches et arides, les autres couvertes de frais et verdoyants gazons; des lacs et des étangs, des fleuves et des rivières, des villes et des bourgades, des hommes allant et venant, d'autres, occupés aux travaux des champs dans les campagnes, de nombreux troupeaux paissant les uns sur le penchant des montagnes, les autres dans les vallons et les plaines, tel serait le magnifique tableau offert à son regard enchanté, tel en racouci était celui que nous avions à contempler. De là le regard s'élance et se perd à l'ouest dans l'immensité d'un magnifique paysage à travers des montagnes dont les flancs sont tout couverts de verdure. Au sud et à l'est, dans une plaine parsemée d'innombrables collines dont les extrémités se cachent au loin sous l'azur un horizon sans bornes. Sous nos pieds, notre église, dont nous étions à trois heures de marche, nous apparaissait cependant très-proche et fort distinctement. Le Cavéry, gonflé par des pluies abondantes vers le nord d'où il arrive, coulait à pleins bords en serpentant à travers les collines et les rochers contre lesquels il semblait décharger sa fureur en les frappant de ses ondes courroucées et les couvrant de son écume jaunâtre, semblable à celle d'un serpent en fureur, comme pour se venger des nombreux obstacles opposés à son cours précipité. Sur ses bords et dans les vallons d'alentour paissaient de nombreux troupeaux. Une grande partie de la province du *Coimbattour*, toute celle du *Baramal*, les belles campagnes de *Darmaboury*, les immenses plaines de *Tiroupattour*, le magnifique plateau du *Collégal*, de vastes bassins, de superbes et nombreux vallons à travers lesquels s'élèvent les fertiles montagnes de *Salem* et de *Kakkavéry*, le pic fortifié de *Singuilydourougam* qui se cache souvent dans les nues, la longue chaîne de montagnes du *Sattiemangalam*, celles de *Basapattanam* et du *Collégal* qui vont se réunir, s'abaisser, se cacher et disparaître ensemble sous les défilés de *Gazelatty*, pour reparaître un mille plus loin avec plus de magnificence encore sous le nom célèbre de *Nilaguéri*, offraient à nos regards enchantés, sur toute l'étendue d'un immense horison, dont les bornes dans toute sa circonférence se confondaient avec le ciel azuré, le plus magnifique tableau dont on puisse se former une idée; et, comme pour lui donner le dernier coup de pinceau et que rien ne manquât à sa perfection, d'assez rares, mais épais et gros nuages, traversant lentement sous le soleil, promenaient majestueusement sur cette immense assemblage de tant de variétés leurs ombres épaisses pour former celles de ce parfait tableau de la nature que jamais ne pourront imiter parfaitement les peintres les plus habiles.

Digitized by Google

A cette vue, comment l'esprit de l'homme pourrait-il ne pas s'élever, vers le Créateur de tant de merveilles, qui ne sont pourtant que des jeux de sa puissance : *ludens in orbe terrarum!* Comment l'homme pourrait-il ne pas se joindre au chantre sacré, pour inviter, toutes ensemble et l'une après l'autre, toutes les créatures à bénir leur auteur, à chanter sa gloire et sa puissance « Bénissez le Seigneur, toutes les œuvres de sa main; louez-le et » exaltez-le dans tous les siècles... Montagnes et collines, arbres à fruits et » cèdres, bêtes et troupeaux, serpents et oiseaux des airs... bénissez le Sei» gneur, toutes les plantes germinantes... bénissez-le, fontaines, bénissez, » mers et fleurs, le Seigneur [1]. »

A cette vue, comment le cœur du Chrétien pourrait-il ne pas aimer celui qui n'a créé tant de merveilles, que pour nous rendre plus sensibles son amour; ne pas aimer celui qui n'a semé tant de charmes sur la surface de ce grand monde, que pour faire luire à nos yeux quelques étincelles de ses ineffables beautés; ne pas aimer celui qui n'a répandu tant de variété sur la terre, qui n'a diversifié tant d'êtres, que pour nous donner une idée de ses infinies perfections, ne pas aimer celui qui ne gouverne avec tant de sagesse et de puissance tout ce vaste univers que pour enchanter nos regards, satisfaire notre esprit, élever notre âme et nous faire commencer le bonheur pour la seule jouissance duquel il nous a donné l'être et la vie. Malheur à celui qui ne voit pas dans la création de cet univers et dans l'ordre qui le gouverne une puissance sans bornes, une bonté, une charité, un amour incompréhensibles! Malheur et mille fois malheur à celui dont l'esprit ne veut pas comprendre que la création n'est pas l'effet du hasard, mais bien d'une sagesse infinie!

Du haut point d'élévation sur lequel nous étions placés, nous avions en vue plus ou moins distincte, toute la province de *Salem*, laquelle peut avoir de 30 à 40 lieues du nord au sud et pas moins de l'est à l'ouest. Elle forme la mission du même nom, confiée à notre sollicitude. Nous nous efforcions de déterminer la position des quelques villes ou villages où nous avons des chrétiens, dont le nombre, qui ne va pas au de-là de 8,000, nombre si petit devant les millions de païens ou musulmans qui peuplent cette vaste contrée, fournirait matière à de bien tristes réflexions. Pourquoi tant d'invincibles obstacles à la conversion de ces peuples malheureux, rachetés pourtant comme tous les autres, avec le sang d'un Dieu! D'où vient-donc leur si opiniâtre obstination à repousser, avec tant de dédain, de mépris même, la religion seule capable de civiliser les peuples les plus sauvages, de consolider les royaumes chancelants, de faire fleurir les arts et les sciences, d'éclairer l'esprit de

[1] *Benedicite omnia opera Domini Domino, laudate et superexaltate eum in sæcula, montes et omnes colles, lignum fructiferum et omnes cædri, bestiæ et universa pecora, serpentes et volucres pennatæ... Benedicite universa germinantia in terrâ Domino... Benedicite fontes Domino... Benedicite maria et flumina Domino.* Daniel III, 67 — *Psaume* CXLVIII, 9, 10. — Daniel III, 76, 77, 78.

Digitized by Google

l'homme et de lui procurer le vrai et solide bonheur, pour lequel il est fait. A la vue de tant d'âmes infortunées, plongées dans l'esclavage de la plus ignoble superstition, ensevelies dans les ténèbres de la plus affreuse, de la plus abominable idolâtrie, à cette vue, dis-je, le missionnaire apostolique s'anime, s'échauffe et s'enflamme; pour un moment il se fait illusion. Il a prêché l'Évangile, et sa prédication a porté des fruits merveilleux. Tous ces innombrables temples dédiés à l'erreur sont tombés? Tous les Indiens reconnaissent Dieu. Mais hélas! pourquoi donc faut-il qu'il n'y ait là que jeux de l'imagination, qu'illusion de zèle, que spéculations, désirs et projets!

Près d'une heure s'était écoulée et le soleil déjà parvenu aux trois quarts de sa course pressait fort notre départ. Sous un arbre sorti des fentes des rochers, nous prenions à la hâte un frugal repas, lorsqu'une pluie battante, survenue tout-à-coup, nous obligea de chercher un abri, dans un enfoncement au-dessous de notre rocher. Cet enfoncement forme une assez jolie grotte, dans laquelle les bergers qui vont souvent faire paître leurs troupeaux sur le penchant et le sommet de cette grande montagne couverte de verdure, se réfugient dans les moments d'orages ou contre les ardeurs du soleil en plein midi; quelquefois aussi ceux qui viennent couper des bambous de qualité supérieure, qu'on trouve près d'ici, viennent passer la nuit dans ce lieu de sûreté inaccessible aux animaux sauvages. Cette grotte, longue de 25 à 30 pieds sur 12 ou 15 de large, est formée par l'inclinaison d'une énorme roche dont l'extrémité élevée à son orifice de 15 à 20 pieds, est perpendiculaire à d'autres rochers entassés au-dessous, comme un mur d'une élévation telle, qu'on ne peut regarder en bas sans éprouver un certain frémissement.

La pluie d'orage contre laquelle cette caverne nous avait fourni un abri si opportun ayant bientôt cessé, il fallut partir en grande hâte, afin d'arriver en bas avant la nuit, pendant laquelle il ne serait pas prudent, dans ces parages, d'être éloigné des habitations. Nous descendons par une route plus directe que celle du matin, mais d'une pente aussi beaucoup plus rapide. A chaque pas, terme moyen, nous descendions au moins d'un pied; le sentier, tout hérissé de cailloux, de pierres aiguës, d'herbes, d'épines et de broussailles encore toutes trempées des eaux de la pluie, n'était guère plus agréable que la route par laquelle nous étions montés. Mes souliers percés, déchirés, tombant par pièces et lambeaux, se trouvaient entièrement hors de service avant la fin du trajet; et force me fut de les abandonner et de terminer pieds-nus, le reste de la promenade. Nous arrivâmes, la nuit tombante, au lieu du départ, n'ayant mis que 3 heures pour descendre du lieu où nous n'étions parvenus qu'après 5 heures de marche. La fatigue de cette excursion aérienne se trouvait amplement compensée par le plaisir que nous avait procuré un des plus beaux points de vue possible, la rencontre et la contemplation des riches productions de la nature, et enfin les douces et agréables sensations que ne laissent jamais de produire dans l'âme du Chrétien la considération des perfections divines, réfléchies dans tous les êtres, comme les rayons du soleil sur une glace bien polie.

Digitized by Google

Tout le district de *Coulaverempatty* renferme 8 petits villages, formant une population de 164 chrétiens. Les quatre, du nom de Mottour, auprès de l'église, ne sont habités que par des chrétiens; tandis que dans les autres endroits, ceux-ci sont mêlés avec un bien plus grand nombre de païens! Cette chrétienté est une des meilleures de toute notre mission. La paix, et la simplicité qui y règnent, la soumission la docilité, et l'humilité la distinguent de beaucoup d'autres où ces vertus sont ignorées en grande partie. Tous se sont approchés des sacrements: 10 enfants l'ont fait pour la première fois; on est assidu aux prières. Pendant tous le têmps que nous y avons passé presque personne n'y manquait soir et matin, non plus qu'à la sainte messe et à l'instruction qui avait lieu immédiatement après, tous les jours. Presque tous appartiennent à la caste des *Pollis;* ils sont bergers par état et subsistent des revenus de leurs troupeaux ou de la culture de quelques champs, qui ne produisent guère que les petits grains nommés *kambous*, *kéverous* et *solema*.

L'eau qu'ils boivent est celle du *Cavéry*; elle est fort mal saine en tout temps, mais surtout lors de la crue de ce fleuve, laquelle a lieu, dans les mois de mai, juin, juillet et août. Alors, c'est une eau jaunâtre, fort épaisse, désagréable au goût, et causant des fièvres tierces ou quartes, qui deviennent souvent mortelles ou laissent languir les malades pendant des années entières. On trouve dans le *Cavéry*, beaucoup de poissons: il y en a de très-gros, mais la chair en est molle, grossière, et occasionne des dérangements difficiles à guérir, surtout pour ceux qui n'y sont pas accoutumés depuis longtemps. Ce fleuve nourrit aussi, dans certains quartiers surtout, beaucoup de crocodiles; ils y en a de fort gros et dangereux; on les appelle quelquefois *Tigres d'eau*.

Malgré la précaution de faire filtrer dans du sable l'eau que nous buvions, et d'user fort médiocrement du poisson, qu'on nous apportait cependant en abondance, je me trouvai bientôt si incommodé, qu'il me fallut cesser l'exercice du ministère. Mon confrère, M. *Gouyon*, malgré les progrès extraordinairement rapides, qu'il faisait dans la langue *tamoul*, puisqu'il a pu exercer seul avant 6 mois de séjour dans l'Inde, ne pouvait encore alors me remplacer, n'ayant pas encore 3 mois d'étude. Devant repasser dans 40 ou 50 jours, je remis à ce temps-là, à terminer l'administration, et nous nous mîmes en route pour *Naiembady*, autre petite chrétienté, située à 10 milles au nord, sur la même rive du *Cavéry*. J'espérais que le changement d'air, et surtout le voyage, que nous faisions à la fraîcheur du matin, m'aiderait à me rétablir. Ce trajet à travers les bois, les collines et les vallées me fut pénible, d'abord, mais après 2 heures de marche, le mieux commença et peu de jours après j'étais entièrement rétabli.

Naiembady a 101 chrétiens, mêlés dans le même village, avec un bien plus grand nombre de gentils. L'état misérable de l'église, fort petite, extrêmement pauvre, et à moitié couverte d'herbe sèche, nous fit bien pressentir tout d'abord que cette chrétienté, était loin d'égaler en bonté, celle que nous venions de quitter. L'espèce de froideur avec laquelle on nous reçut ne nous laissait

Digitized by Google

aucun doute sur leur indifférence pour les choses de religion. Nous y trouvâmes, en effet, beaucoup de désordre, peu de foi, plusieurs procès et peu de volonté de les terminer, et enfin fort peu d'empressement à s'approcher des sacrements. Le principe de tout ces maux, il ne faut point aller le chercher ailleurs que dans le mélange des chrétiens, avec les gentils. C'est un fait connu par tous ceux qui ont parcouru l'intérieur de l'Inde, pendant un assez grand nombre d'années pour bien connaître l'état des chrétiens qui s'y trouvent, que partout où ceux-ci, sont mêlés avec les païens, ils sont faibles dans la foi. Cela ne paraîtra pas étonnant si l'on considère l'état du Christianisme dans le pays. Quoiqu'il y soit prêché depuis bien des siècles, il s'y trouve cependant encore dans l'enfance, sans force ni courage, opprimé et sourdement persécuté par le paganisme qui règne en maître absolu, à qui la fraude, la cruauté et toute espèce de voies injustes servent d'instrument pour empêcher son ennemi de lever la tête, pour l'humilier, l'anéantir même si une main invisible ne le soutenait. De là la difficulté souvent invincible de bâtir des églises dans les endroits où il n'y en a pas déjà. Près de *Salem* dans une bourgade nommée *Attracaram* où les chrétiens dominent cependant les gentils par le nombre, il a fallu plaider pendant des années, et remonter jusqu'aux autorités supérieures du gouvernement pour pouvoir bâtir une petite chapelle ; ce n'est qu'à force d'amendes, de menaces de prison et autres voies de rigoureuse justice qu'on est venu à bout de terminer le travail plusieurs fois détruit par la force et la violence, et recommencé par la constance et surtout le point d'honneur. La plupart des églises bâties ne l'ont été que par la protection des collecteurs anglais, qui n'étaient pas enthousiastes protestants, ou de quelqu'autre autorité amie, ou simplement dans les endroits où il n'y avait que des chrétiens seulement. Dans bien des endroits, malgré le désir des chrétiens, on ne peut célébrer des fêtes par des processions extérieures, sans s'exposer à des conflits qui seraient suivis de révoltes et de malheurs.

Dans d'autres, où se trouve établi depuis longtemps l'usage de ces processions hors l'enceinte des églises, quelque raison, qui puisse survenir d'en changer le passage, la chose n'est pas possible sans exciter des soulèvements de la part des païens, ou au moins des procès de la part, soit des Brames, qui ne laissent pas souvent passer l'occasion d'humilier la religion, soit de la part des *maniacarers*, *daxildars* ou autres petits sous-employés indiens. C'est ainsi qu'à *Caroumattempatty*, ayant voulu agrandir le tour d'une procession solennelle qui a lieu tous les ans à la fête du Rosaire, en passant sur des terres incultes, qui n'appartiennent à personne, et sur une grande route qui traverse cet endroit, les gentils et le *Daxildar* lui-même s'y opposèrent, par la seule raison qui nous aurait condamnés devant les tribunaux, que ce n'est pas l'usage. A *Kodively*, le *maniacaren* gentil s'est efforcé, pendant plusieurs années, de diminuer et couper peu à peu la route que suivait la procession, en y plantant des haies, et sans un coup d'autorité et de voie de fait de la part d'un missionnaire qui se trouvait fort de la justice et de la protection des hauts employés du gouvernement, nos pauvres Chrétiens

Digitized by Google

auraient vu leur procession considérablement raccourcie et peut-être supprimée.

Dans un village nommé *Tottiepaleam*, près *Caroumattempatty*, le cimetière des chrétiens, ayant été détruit par un torrent, au bord duquel il se trouvait placé, ceux-ci voulurent en établir un autre; les païens du même village s'y opposèrent, sous prétexte que ce n'était pas l'usage d'enterrer dans cet endroit. La première fosse qu'on y creusa fut immédiatement comblée par la violence, sans qu'il fut possible d'y déposer le cadavre pour lequel elle avait été faite et qui devint la proie des chakals et autres animaux carnassiers, pendant que le procès s'instruisait devant le *Dazildar*. Plus de dix villages gentils ont pris fait et cause dans cette affaire; nos chrétiens plaident toujours, mais il est probable qu'il ne gagneront pas.

Chaque jour de nombreux faits prouvent que le Christianisme dans l'Inde, n'a en général qu'une ombre de liberté. Comme on le voit dans l'histoire de l'Église, et surtout dans les actes des Martyrs, les chrétiens des premiers siècles de l'Église étaient regardés comme des misérables, comme le rebut de la société et la dernière lie du peuple; sans fortune, sans honneur, comme des violateurs des lois et surtout des usages; tel est aujourd'hui à la lettre l'état des chrétiens dans l'Inde aux yeux des païens. Les termes de *Christouven* (chrétien), *Védecaren* (gens à religion), *Parèan*, *Parenguis-caren*, *Sadi-illadaven*, sont aux yeux des gentils des termes de mépris. A leurs yeux un chrétien est un homme vil qui a perdu sa caste, qui n'est pas digne de manger avec eux, et qui ne peut même entrer dans leurs maisons sans la souiller. Voilà en général l'idée des païens par rapport aux chrétiens. Je dis en général parce qu'il y a quelques rares exceptions. Cette idée générale, voilà le plus grand obstacle à l'accroissement de la religion, ce qui empêche un grand nombre de ceux, parmi les païens qui connaissent la vérité, de l'embrasser en recevant le baptême. De là il arrive que surtout dans les endroits où ils sont mêlés avec les gentils et en petit nombre, bien des chrétiens ont honte de l'être, et pour n'être pas trop méprisés, consentent souvent à les aider dans des actes contraires à la foi, à la religion et à la conscience, se rapprochent d'eux et de beaucoup d'usages qui renferment des gentilités, assistent à des cérémonies de mariages ou de funérailles dans lesquelles il entre bien de choses que la foi repousse, qui sont contraires aux bonnes mœurs et même à la simple pudeur. Il arrive que, faisant société avec eux pour le travail ou le commerce, ils ne peuvent observer les lois de l'Église pour la sanctification des jours consacrés au service de Dieu, tandis que, pour plaire à leurs associés, ils se garderont bien de travailler aux jours de fêtes païennes. Ils ne peuvent observer les jours d'abstinence; il arrive que, pour paraître faire comme leurs maîtres ou associés, ils portent au front des signes de gentilité, rassurant leur conscience aveugle sur leur intention de ne pas gentiliser. Voilà, entre mille autres, quelques-uns des effets inévitables du mélange des chrétiens avec les gentils dans le même lieu, chez un peuple dont le caractère est si faible, et la cause du peu de foi et de honteuses apostasies.

Digitized by Google

Ceux qui n'ont vu les Indiens que sur les côtes ou dans les villes où les Européens dominent depuis longtemps, ont parlé et écrit d'une manière fort différente de leur caractère et de l'état de leur religion parmi eux. Les villes indiennes, gouvernées depuis longues années par des Européens qui ont en main la force et surtout les charges, les emplois et les honneurs dont on n'est pas moins avide ici qu'ailleurs, ont pris un certain extérieur d'après lequel il ne faut pas juger toute l'Inde. Je dis extérieur, car un observateur attentif, qui aura en son pouvoir les moyens indispensables pour connaître un peuple, la connaissance de sa langue, s'apercevra bientôt que, même dans les villes fréquentées par les Européens, voire même depuis plusieurs siècles, l'Indien au fond est très-différent de ce qu'il paraît dans ses rapports extérieurs avec des étrangers. Ceux donc qui prétendent que le missionnaire doit faire tous ses efforts pour attirer les païens avec les chrétiens, pensant que ceux-ci convertiraient les autres, n'ont probablement pas suffisamment appris à connaître l'état actuel des uns par rapport aux autres. Et d'ailleurs l'experience de tous les jours ne prouve-t-elle pas au contraire que le contact journalier des bons et des méchants finit toujours par pervertir les premiers, surtout lorsque ceux-là sont infiniment plus nombreux, au lieu de convertir les autres.

Pour le bien de la religion dans l'Inde, il faut travailler, au contraire, à rendre les chrétiens indépendants des païens sous tous les rapports; à leur faire sentir leur dignité d'enfants de Dieu, qui les élève au-dessus des païens autant que le ciel l'est au-dessus de l'enfer; que la religion anoblit infiniment leur caste au lieu de la détruire, et qu'ils n'ont seulement qu'à en éloigner tout ce qui est contraire à la raison et à la foi. C'est alors que la division du peuple indien en castes, loin de nuire à l'établissement de la religion, deviendra, au contraire, un moyen très-puissant dont on pourra se servir. C'est ce que n'observent pas ceux qui n'ont pas des termes assez forts pour anathémiser les castes. Ils n'en voient que l'excès et les abus qui sont, en effet, un grand empêchement aux progrès de l'Évangile; et pour ne pas distinguer la chose de l'abus qu'on en fait, ils prétendent que ce n'est qu'après avoir détruit les castes qu'on pourra faire l'Inde chrétienne. Cette malheureuse idée, qu'on veut lui faire perdre sa caste, tient plus qu'on ne se l'imagine peut-être, l'Indien en garde contre les prédications du missionnaire.

Les *Naiembadiens* sont aussi presque tous bergers de profession et *Pallis* de caste. A la foi et à l'innocence près des anciens patriarches, ils leur ressemblent sous quelques rapports. Comme eux, ils vont au loin dans les vallons à travers les montagnes faire paître leurs nombreux troupeaux. Il y en a qui restent souvent deux et trois mois sans rentrer à la maison; et comme Jacob envoyait Joseph à la recherche de ses frères pour avoir de leurs nouvelles, là également on envoie des exprès pour reconnaître l'état des frères et leur porter des provisions. Là, nous donnâmes le baptême à un payen qui fut immédiatement après marié à une fille chrétienne. A l'exception d'un petit nombre, la plupart de ceux qui étaient au village s'approchèrent du sacrement de pénitence, non cependant sans y être invités avec beaucoup d'instance. Ceux qui étaient pen-

Digitized by Google

dant ce temps là à garder les troupeaux dans un vallon, sur la route qui conduit à *Matally*, où nous allions, vinrent nous y trouver étant remplacés par leurs frères qui nous avaient suivis jusque-là.

(*La suite au prochain cahier.*)

Histoire.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE [1]

PAR M. L'ABBÉ P.-S. BLANC,

Vicaire-général de Reims et Montauban, chanoine de Périgueux, etc.

Dédié à Monseigneur l'archevêque de Reims.

Nécessité de changer l'ancienne méthode historique. — Il ne faut pas écrire pour raconter, mais pour montrer l'action de Dieu sur la créature. — C'est la méthode de M. l'abbé Blanc. — Il constate, dès le 2e siècle, la doctrine et les institutions de l'Eglise.

En lisant le titre de cet ouvrage, plusieurs se demanderont, sans doute, à quoi bon ce nouveau livre, lorsque déjà tant de travaux remarquables ont été publiés sur l'histoire ecclésiastique? La lecture du *Cours* de M. l'abbé Blanc fournit la réponse à cette question, et c'est ce que nous allons essayer de faire comprendre.

Les progrès des sciences en ont amené un autre dans les études historiques; nulle science aujourd'hui ne peut plus être considérée comme une collection de faits plus ou moins intéressants et curieux, mais sans principe qui les relie et les entraîne pour en faire sortir une démonstration vérifiée dans tous ses points par l'application du principe aux faits. Une science ne mérite ce nom qu'autant qu'elle peut saisir l'enchaînement des faits et remonter par là à leurs véritables causes.

Or, de l'aveu de tous, l'histoire est une des sciences les plus importantes, puisque c'est la science de l'humanité en action, la science éminemment sociale. Mais de toutes les histoires, celle de l'Église est certainement la première et la plus nécessaire à étudier; elle prend en effet l'homme dans son origine et sa véritable nature, dans ses destinées les plus sublimes et les moyens qui doivent l'y conduire, dans sa nature sociale et les lois qui doivent les régir; dès-lors dans ses rapports avec Dieu, et dans l'influence divine, la plus directe et la

[1] 1er volume de 850 pages, prix : 7 fr. 50 c., chez Gaume frères, libraires, rue Cassette, 4; à Paris. En prenant ce premier volume, on souscrit par là même, au second et dernier.

Digitized by Google

plus immédiate sur la vie entière de l'humanité. Ne sont-ce pas là les points culminants autour desquels viennent se grouper tous les faits particuliers de la politique et de la nationalité de chaque peuple pris à part; en sorte qu'il est vrai de dire que l'histoire de l'Église est l'histoire générale de l'humanité sous l'action immédiate et directe de Dieu, et que les histoires particulières des peuples et des nationalités diverses n'en sont que des parties subordonnées, qui ne peuvent avoir leur vérification scientifique qu'en se reliant à la science générale. De même que dans les sciences des êtres créés, la physique générale, par exemple, embrasse l'ensemble des lois générales et harmoniques qui doivent servir de principe à l'étude de chaque groupe d'êtres et de phénomènes; en sorte que toutes les sciences particulières se relient et se subordonnent à la physique ainsi comprise, suivant qu'elles ont besoin d'un emprunt plus fréquent et plus nombreux des lois qu'elle fait connaître. Si notre pensée est bien comprise, il s'en suit que l'histoire de l'Église domine toutes les autres histoires qui ne peuvent être comprises et bien jugées sans l'étude de la première.

Cependant il n'y a pas encore longtemps que les études historiques ont secoué le joug antique et les entraves que le paganisme semble nous avoir légués, en dictant et pratiquant ce précepte sensualiste au fond, *scribitur ad narrandum*. Heureusement on voit aujourd'hui dans l'histoire autre chose que des narrés plus ou moins dramatiques d'événements curieux, présentés sous un jour plus propre à plaire qu'à rendre meilleur et à instruire; cette manière d'écrire est passée dans le domaine du roman historique, dernier reste du paganisme et de son précepte, *scribitur ad narrandum*. Mais l'histoire véritable doit s'élever aujourd'hui à la sublimité de la science; elle doit chercher les principes qui régissent les faits, elle doit en étudier la genèse et l'enchaînement logique pour arriver à des conclusions qui soient un enseignement du passé pour le présent et l'avenir. Dès lors les faits et les événements ne peuvent plus être pris en considération d'après leur unique intérêt de détail, d'après le temps plus ou moins long qu'ils ont mis à l'accomplir, etc. Mais ils doivent être groupés et étudiés suivant l'influence qu'ils ont exercée sur la marche de l'humanité, suivant l'importance des principes et des lois qu'ils mettent en évidence, suivant la part de démonstration qu'ils apportent aux vérités qui intéressent la vie de l'humanité, son bonheur et l'accomplissement de ses destinées.

Il faut en convenir, cette nouvelle marche des études historiques, qui a reçu le nom, à tort ou à raison, de *philosophie de l'histoire*, est hérissée de difficultés et féconde en naufrages. Il est arrivé ce qui arrive dans le commencement de toute systématisation scientifique : des esprits hardis conçoivent quelques principes *à priori*, et s'efforcent d'y plier tous les faits; au lieu de rechercher dans les faits mêmes la vérification des principes et des lois, ils se créent un point de vue au gré de leur imagination et de leurs préjugés; puis ils taillent les faits à leur gré pour les forcer à entrer dans leur édifice; mais lorsqu'il est construit, il est facile à chacun d'en apercevoir les défauts, et de se convaincre, en le comparant à la réalité, qu'au lieu d'une habitation, on n'a construit qu'une prison, et qu'au lieu d'arriver à une loi de vie, on est con-

Digitized by Google

duit à la destruction de la société, dans la ruine de ses principes et l'isolement de ses destinées.

La raison d'un si funeste égarement vient de ce que, dans la science historique, on n'a pas compris qu'il y avait, comme en toute science, une subordination des principes et des lois, et que Dieu, dont l'influence nécessaire est mêlée à la vie de l'humanité, étant au-dessus de l'homme, c'est de Dieu et de la loi morale qu'il faut nécessairement partir, si l'on veut arriver à une subordination vraiment scientifique, parce qu'elle sera réelle, des faits, des événements historiques et des lois divines et humaines qui les régissent; car l'histoire, conçue dans sa vérité, est la science de Dieu et de l'homme en action dans le temps. Or, l'Eglise est, à ce point de vue, la grande institution divine, et par conséquent sociale, qui doit centraliser tout le reste.

A part un savant remarquable et consciencieux de notre temps, M. *Buchez*, qui nous paraît avoir saisi cette vraie conception de l'histoire, et travaillé l'un des premiers à lui donner le caractère scientifique, l'école historique dominante, en dehors du clergé, s'est profondément méprise et a malheureusement pris le contrepied de la vérité, en cherchant à saper l'histoire et à exclure l'influence divine de la loi morale de sa synthèse historique. Cette école dominante a cependant scruté les annales de l'Eglise, mais elle n'y a rien compris, elle n'en avait ni le secret ni la clé; elle a dégradé, démoli l'édifice pièce à pièce, pensait-elle, pour en étudier les ruines et le reconstruire à sa façon.

Il était donc grand temps que le clergé, défenseur naturel et obligé de l'édifice social et divin de l'Eglise, vint le défendre et en révéler l'histoire véritable. Ce besoin, justement senti, a fait ouvrir des cours d'*histoire ecclésiastique* dans la plupart des séminaires; mais il appartenait à M. *Blanc*, qui, l'un des premiers, a compris et satisfait ce besoin par un enseignement dont nous nous félicitons d'avoir profité il y a déjà longues années, d'offrir aux séminaires un ouvrage qui pût les guider dans cette étude, en leur montrant la science de l'histoire dans son vrai jour, et leur ouvrant la seule route qui puisse les conduire à répondre aujourd'hui aux besoins de la société et de l'Eglise. M. Blanc a conçu en effet la science historique, comme nous avons essayé de la définir. Son livre n'est point seulement une collection de faits, bien qu'il en renferme toute la suite historique; il n'eût, de la sorte, rendu aucun service : mais c'est un travail vraiment scientifique, tel que le besoin des études le réclamait.

Sans entrer ici dans un trop long détail d'analyse, nous nous contenterons d'indiquer les grands résultats auxquels l'auteur arrive logiquement dans ce premier volume, qui ne renferme que les deux premiers siècles de l'Église, unis, il est vrai, au 3e et au 4e, comme la vérité scientifique l'exigeait. Par ses recherches profondes et la méditation attentive des sources et des monuments de ces deux premiers siècles, l'auteur est conduit à *constater historiquement* les origines chrétiennes, c'est-à-dire l'existence de la doctrine et des institutions de l'Église catholique et romaine, dans le 2e siècle; aussi n'a-t-il pas dû hésiter un instant à donner à une thèse si fondamentale tout le développement nécessaire; c'était, en effet, saisir en cela le vrai caractère

Digitized by Google

de la science historique qui doit considérer les faits dans leur ordre d'importance, suivant, comme nous l'avons dit, l'influence qu'ils ont exercée sur la marche de l'humanité, suivant l'importance des principes et des lois qu'ils mettent en évidence, suivant la part de démonstration qu'ils apportent aux vérités qui intéressent la vie de l'humanité, son bonheur et l'accomplissement de ses destinées. Or à tous ces titres, la thèse que M. Blanc a développée d'une manière si neuve, si profonde et si convaincante dans ce premier volume, était la principale ; c'était la base et le point de départ qui renferme tous les germes qui se manifesteront plus tard.

Par cette date du 2e siècle, dans lequel il constate l'existence de la doctrine, du culte, de la hiérarchie, des lois et des institutions de l'Église, il renverse d'un seul coup tout l'échafaudage du protestantisme, des systèmes rationalistes qui ont voulu bannir Dieu de son Église et de l'humanité; des progressistes humanitaires, qui n'ont voulu voir dans l'Église et ses institutions qu'un résultat du travail progressif de l'esprit humain abandonné à ses seules forces, des mythiques enfin, qui ont voulu symboliser les faits les plus réels de l'histoire. Par là, enfin, il démontre *historiquement* la divinité de l'Église; il atteint ainsi le grand but, le but final de toutes les études scientifiques, sur l'histoire de l'Église, et par conséquent celui que doivent se proposer tous les cours des séminaires, pour répondre à la mission du prêtre; celui que doivent aussi se proposer tous les hommes sérieux qui ne veulent pas perdre leur temps en étudiant l'histoire. Nous ne craignons pas de le dire, le livre de l'abbé Blanc se place à la tête de l'école historique catholique.

F.-L.-M. MAUPIED, professeur à la Sorbonne.

Bibliographie.

MYTHOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

CONTENANT

UN PRÉCIS DE LA MYTHOLOGIE DES ÉGYPTIENS, DES PERSES, DES INDOUX, DES SCANDINAVES ET DES GAULOIS,

A l'usage des collèges et des pensions de jeunes personnes,

PAR M. EDOM,

Inspecteur de l'Académie de Caen, chevalier de la Légion-d'Honneur [1].

Quand on arrête les regards sur le spectacle hideux qu'offrent les croyances mythologiques, on se demande comment l'humanité a pu rester pendant des siècles prosternée devant des dieux que ses sages auraient eu honte de prendre pour mo-

[1] Paris, chez Dezobry et Cie, prix 0 fr., 90 cent.

Digitized by Google

dèles, comment elle a pu leur adresser ses hommages, immoler sur leurs autels des victimes choisies dans son sein. On a peine à s'expliquer cet aveuglement : n'y a-t-il pas là quelque chose qui ressemble à un châtiment? Dieu abandonne à eux-mêmes les hommes qui le délaissent. Mais quand il ne voient plus au ciel et sur la terre l'Être qui a tout créé, comme ils ne peuvent rester sans Dieu, ils se perdent dans leurs conceptions et forgent des divinités. Dans la *Genèse*, Dieu forme l'homme à son image : rien n'est admirable comme cet enseignement ; dans la Mythologie, les rôles sont changés, ce sont les hommes qui font les dieux à leur ressemblance, mais alors toutes les passions mauvaises qui fermentent dans leurs cœurs, ils les leur accordent à un degré plus haut qu'ils ne les possèdent eux-mêmes. Le Christianisme s'élevant au sein de ces ténèbres brille d'une lumière plus éclatante. C'est avec une joie indicible qu'on le voit chasser du ciel cet amas de divinités qui le souillaient : la vérité qu'il apporte à la terre devient, ce semble, plus puissante pour captiver les intelligences et les cœurs. Naturellement, comme le dit très-bien M. Edom, on éprouve plus de respect, d'amour et de reconnaissance pour son divin auteur. « Mais cet avantage, quoique capital, n'est pas le seul que procure l'é-
« tude de la mythologie. Sans elle, il serait impossible de comprendre la littérature
« ancienne, et même la littérature moderne, les productions des arts, une foule
« d'allégories ingénieuses et d'expressions figurées, qui, du domaine de la fable, sont
« passées dans le langage ordinaire. »

Cette étude, toutefois, ne doit être abordée qu'avec d'extrêmes précautions. Il y aurait danger à présenter aux regards de la jeunesse les sales amours des dieux du paganisme, leur commerce contre nature et leurs infamies. Mais vous pouvez sans crainte aucune, remettre entre ses mains la *Mythologie élémentaire* de M. Edom. Sa plume, chaste et pure, écho fidèle de ses pensées, n'a tracé aucun de ces tableaux, aucune de ces paroles qu'une mère redoute pour ses enfants : il est trop désireux de leur bonheur pour leur tendre des piéges. En lisant son livre, on reconnaît bientôt qu'il a pris pour maxime cette belle devise d'un sage du siècle dernier : « J'ai
» passé ma jeunesse à respecter les vieillards, il faut que je passe mon âge mûr à
» respecter les jeunes gens. »

N'allez pas croire cependant qu'il y a des lacunes dans l'ouvrage de M. Edom, qu'il nous laisse ignorer quelques-uns de ces faits dont la connaissance est essentielle pour comprendre le système mythologique des Anciens. Non : il a, ce nous semble tout embrassé. Il nous montre d'abord l'idolâtrie succédant au *monothéisme* et prenant sa source dans l'altération de l'idée de Dieu ; c'est là son origine ; il nous transporte à son berceau : nous la voyons naître en Egypte et en Phénicie, dans la famille de Cham, puis, avec les descendants de Sem, elle se répand en Orient, passe en Occident, parmi les enfants de Japhet, c'est-à-dire, dans l'Asie-Mineure et dans la Grèce, d'où elle pénètre chez les Romains. Voici comment M. Edom nous explique ses progrès rapides et la formation des premières fables.

« Lorsque les hommes, asservis à l'empire des sens, eurent perdu l'idée d'un Dieu
« infini, immatériel, ils adressèrent leurs hommages à l'être qui en offre la plus vive
« image, au soleil. Mais l'esprit humain, une fois entré dans la voie de l'erreur, ne
« s'arrêta plus. On adora le soleil sous les noms d'Osiris, de Phœbus, d'Apollon,
« et la lune sous ceux d'Isis et de Diane. Le ciel même fut divinisé sous le nom d'U-
« ranus, l'air sous celui de Jupiter, la terre sous les noms de Rhéa, de Tellus, de

Digitized by Google

« Cybèle et d'*Ops*. Neptune fut le dieu de la mer, et Pluton celui des enfers. Les « montagnes, les bois, les fontaines eurent leurs nymphes, leurs faunes, leurs naïades. « On déifia les hommes qui se distinguèrent par leur courage, leur force, leur « science : tels furent Mars, Hercule, Esculape. Enfin on divinisa les passions, les « vertus et les vices, la vengeance, la justice, l'envie, etc., etc. La poésie s'empara « de toutes ces fictions et les fit goûter en les embellissant. » (P. 3)

C'est dans ce vaste dédale, aux mille détours que M. Edom nous conduit. Il nous parle d'abord du Destin et du Chaos, de la naissance des premiers dieux; Uranus Tellus, les Titans, — de Saturne, de sa victoire sur Uranus, son père, des mauvais tours que lui joue Cybèle, sa sœur, de son expulsion du ciel, de son exil sur la terre, des allégories cachées sous son nom, de ses attributs et de ses fêtes. Puis viennent Cybèle, Vesta, Jupiter, Junon, Minerve, Apollon, Diane, Mercure, Mars, Vénus, Cérès, Bacchus, Vulcain. Ce sont là, avec Neptune et Pluton, les grands dieux et les grandes déesses. M. Edom nous fait connaître toute leur histoire, c'est-à-dire leur naissance, leur éducation, leurs mariages, leurs querelles et leurs vengeances, leur exil sur la terre, leurs voyages peu édifiants et leurs larcins, leur culte, leurs images et leurs attributs. — Vous vous trouvez ensuite en présence des divinités inférieures de la terre, de Palès, de Flore, de Pomone, de Priape, de Pan, de Terme, de Sylvain, des Nymphes, des Lares et des Pénates. — Tournez quelques pages, et devant vous vont défiler les divinités de la mer, grandes et petites; Océan; Téthys, les Océanides, Nérée et les Néréides, Neptune et son histoire, Prothée, Ménélas, Aristée et leurs fables, Triton, Glaucus, Mélicerte, Phorcus, les Sirènes, les Harpies, Eole, les Vents, et l'Aurore.

Tous ces noms vous paraissent peut-être barbares; peut-être n'y attachez-vous aucune idée : prenez le livre de M. Edom et vous apprendrez bien des choses.

Encore un pas. Nous voilà maintenant sur les bords du sombre empire de Pluton. Là vous pouvez sans redouter aucune chute, contempler dans toute son étendue, le triste palais du redoutable dieu des enfers. Ici vous voyez la route ténébreuse qui conduit à l'Achéron, et les âmes des morts qui se pressent sur ses rives et sur l'intraitable Caron qui attend une obole pour les recevoir dans sa barque, et Cerbère qui, nuit et jour, pousse de sa triple gueule d'effroyables aboiements. Là s'élève le trône de Pluton. Minos, Eaque et Rhadamante, juges des Enfers, les Furies, les Parques et Némésis l'environnent; de ses pieds sortent le Cocyte, le Phlégéton, le Styx et le Lethé. Vous assitez ensuite au supplice des grands coupables du Tartare, de Salomée, de Phlégyas, d'Ixion, de Titye, de Tantale et des Danaïdes; puis vous passez dans les Champs-Elysées. « La description en est bien insuffisante, même dans le « prince des poètes latins, dans Virgile. Le bonheur ne s'y compose que des plaisirs « du corps et des joies de la terre. Ce sont encore des courses de char, des luttes dans « l'arène, des festins, des danses, des concerts : tout cela est bien misérable. C'est « que la vraie religion peut seule nous faire concevoir et nous procurer une félicité « conforme à la nature de notre âme et aux besoins de notre cœur. » (P. 93-94.) Ici « la toile tombe : préparez-vous à un autre spectacle.

Il s'agit maintenant des Vertus et des Vices auxquels les païens dressèrent des autels. Nous ne pouvons énumérer ici toutes ces divinités allégoriques, rappeler la généalogie et les attributs de la Vérité, de la Vertu, de l'Honneur, de la Pitié, de la Paresse, de la Discorde, de l'Envie, etc., etc. : vous trouverez tout cela dans la *My-*

Digitized by Google

thologie de M. Edom. Hâtons-nous donc de quitter ces abstractions personnifiées pour les héros, ou demi-dieux.

Nous entrons ici dans une carrière où la lumière se fait; les ténèbres qui enveloppaient l'origine des dieux disparaissent. Nous n'avons pas encore quitté le domaine de la fable, mais nous touchons aux limites de l'histoire. La période qui s'ouvre devant nous s'étendant depuis le déluge d'Ogygès, 1774 ans avant J.-C., jusqu'à l'ère des Olympiades, 776, n'embrasse pas moins de 1000 ans. Des noms illustres et de grands exploits, des expéditions lointaines, des haines violentes, la chute de puissants empires la remplissent. C'est alors que vivent, combattent et s'écroulent Persée, Bellorophon et la Chimère, Hercule, les Argonautes, Laïus et Œdipe, Etéocle et Polynice, les Epigones, Agamemnon et Achille, la fameuse ville de Troie, Priam et Hector qui plus tard auront pour chantre le divin Homère.

M. Edom a épuisé tout ce qui concerne la mythologie des Grecs. Son ouvrage se termine par un précis, un peu trop abrégé peut-être, de celle des Perses, des Hindous, des Scandinaves et des Gaulois. Nos lecteurs ne doivent pas juger son livre d'après l'analyse bien sèche et bien aride que nous en avons donnée. Nous ne pouvions reproduire ici tous les détails dans lesquels est entré le savant et modeste inspecteur de l'Académie de Caen. Il faut aller les chercher dans sa *Mythologie élémentaire*.

Nous exprimerons cependant un regret. Nous aurions désiré voir M. Edom nous montrer la fortune diverse de ces conceptions mythologiques chez les peuples païens. Les jeunes gens ne profiteraient-ils point à suivre leur influence décroissante à travers les âges? ne serait-il point utile de les initier aux jugements que les sages de l'antiquité portaient eux-mêmes sur cette foule de divinités dont on avait peuplé l'Olympe? n'apprendraient-ils pas ainsi à mieux les apprécier à leur juste valeur? Quel cas, par exemple, pouvait-on faire à Rome d'un Dieu auquel les marchands adressaient cette prière :

« Sois favorable à nos vœux, illustre petit-fils d'Atlas (Mercure), qu'une des Pléiades » donna à Jupiter dans les montagnes d'Arcadie.... Efface mes anciens parjures, » efface les promesses trompeuses du jour qui s'est écoulé. Peut-être si je pris faussement à témoin ton nom ou celui du grand Jupiter qui, sans doute, *ne m'a* » *pas entendu*; peut-être ai-je trompé à *dessein* une autre déesse ou un autre Dieu » que mes coupables paroles s'envolent sur l'aile des vents légers. Qu'au retour de » la lumière les dieux aient oublié mes parjures; puissent-ils fermer l'oreille à mes » discours! Accorde-moi seulement de grands profits et la joie qui les accompagne : » puissé-je tromper la crédulité des acheteurs. Mercure sourit du haut de l'Olympe : » il se rappelle qu'il déroba autrefois les bœufs d'Ortygie[1]. » Quelle pitoyable prière! quelle conclusion!

Les éléments du travail dont nous parlons sont nombreux. Il suffirait, pour les recueillir, de lire avec quelque attention les poètes d'Athènes et de Rome. M. Edom, qui les a longtemps étudiés et qui les possède parfaitement, ne manquera pas de compléter par ses recherches un travail si utile pour la jeunesse.

Un autre point essentiel qui aussi dû être sinon complété, au moins indiqué :

[1] Ovide, *Fastes*, liv. v, 681.

Digitized by Google

ce sont les restes des traditions primitives qui se trouvent encore plus ou moins apparentes dans toutes ces croyances, qui sont le plus souvent des débris bien plus que des monuments complets. C'est une voie dans laquelle doivent entrer tous ceux qui s'occupent en ce moment des croyances païennes.

L'abbé V. H. De Cauvigny.

Critique littéraire.

SUR UN POINT DE PROBITÉ LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE REPROCHÉ A M. COUSIN.

La *Revue d'Édimbourg* a consacré, au commencement de cette année, un article remarquable au livre publié par M. Cousin, en 1843, sur la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées de Pascal*, et à l'édition de ces *Pensées* conforme aux manuscrits originaux, en grande partie inédits, que M. Faugère a fait paraître en 1844. La *Revue Britannique* a reproduit ce travail dans son numéro de juin 1847, mais avec des altérations qui ont décidé M. Faugère à en donner lui-même au public une nouvelle traduction. Il raconte dans un *Avant-Propos* comment il a été amené à l'entreprendre. Cette histoire est si extraordinaire que nous ne pouvons nous dispenser de la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« J'avais lu, dit-il, avec un intérêt bien naturel cet article de la revue écossaise : c'est une étude sérieuse qui provient évidemment d'une plume initiée aux secrets de la théologie et de la philosophie ; de plus, un suffrage venu de loin, émané d'un critique placé en dehors de nos coteries littéraires, ce suffrage exprimé avec une gravité impartiale dans un recueil aussi justement accrédité en Europe, devait avoir du prix à mes yeux. Je souhaitai donc avoir la traduction française du même article, que venait de publier la *Revue Britannique*, recueil consacré, comme on sait, à la reproduction des principaux travaux des revues étrangères. Entré dans les bureaux de la *Revue Britannique*, j'eus l'honneur d'y rencontrer le directeur ; instruit de l'objet de ma venue, il me dit presque aussitôt, avec une politesse parfaite, que la traduction que je demandais ne me satisferait sans doute pas, que l'article de l'*Edinburgh-Review* avait subi des retranchements et des modifications qui n'auraient pas eu lieu s'il m'avait connu personnellement ; enfin, il voulut bien ajouter, avec une entière loyauté, que ces retranchements et ces modifications, qu'il regrettait aujourd'hui, n'avaient été consentis de sa part par l'effet d'aucune malveillance envers moi, *mais uniquement pour être agréable à M. Cousin* ; que M. Cousin lui avait déclaré que cet article de la *Revue d'Édimbourg* était rédigé dans un esprit d'injuste partialité ; enfin, qu'étant lui-même tout à fait ignorant de l'état de la question, et ne connaissant ni mes travaux ni ceux de M. Cousin, il s'en était rapporté à ce que celui-ci lui avait dit ; qu'ainsi je ne devais pas être surpris de ne pas retrouver dans la *Revue Britannique* les passages où il était parlé de mon édition des *Pensées de Pascal*.

« Je crois à la bonne foi de l'honorable directeur de la *Revue Britannique* ; je suis convaincu qu'en saisissant ici l'occasion « d'être agréable à M. Cousin, » il a

Digitized by Google

pensé pouvoir l'être en sûreté de conscience; il n'a pas même songé qu'en cédant au désir d'un pair de France, membre de deux Académies, il pût être injuste envers une autre personne. Quoi qu'il en soit, j'ai été fort étonné, je l'avoue, lorsqu'en lisant la traduction donnée par la *Revue Britannique*, j'ai vu que non-seulement l'auteur de cette traduction avait fait disparaître jusqu'à la moindre ligne où un éloge m'était donné, mais que, par un véritable tour de force, il avait remplacé l'éloge par une critique, peu dangereuse, j'en conviendrai, mais qui ne laisse pas que d'avoir quelque amertume. Grâce à ces critiques, mon nom a pu figurer encore dans un ou deux passages de la prétendue traduction de l'*Edinburgh-Review*; mais partout ailleurs le traducteur a mis un soin minutieux à l'effacer. On ne saurait pousser plus loin, en vérité, le désir de plaire à M. Cousin. Car, quand il s'agit de Pascal, M. Cousin ne peut se résoudre à écrire mon nom; alors même qu'il profite de mes travaux et de mes veilles, qu'il lit à son aise le manuscrit autographe avec mes propres yeux, qu'il ne dédaigne pas d'apprendre quelque chose dans mon édition, et d'y puiser plus d'une rectification nécessaire, plus d'un carton pour son livre *Des Pensées de Pascal*, M. Cousin évite partout de citer mon nom, et même quand il veut bien m'adresser quelque attaque très-directe, il emploie son art à me désigner sans me nommer. La *Revue Britannique*, en usant du même procédé, n'a donc pu que flatter extrêmement M. Cousin; d'autant mieux qu'en proscrivant impitoyablement de ses colonnes toute mention de mon nom ou de mon édition, elle a eu le soin d'y faire entrer, bon gré mal gré, des citations élogieuses du livre de M. Cousin; ces citations ont leur prix, je le veux bien, mais enfin la *Revue d'Édimbourg* n'avait pas songé à les donner à ses lecteurs.

» La Charte, comme on voit, n'a pas aboli toute espèce de censure. L'écrivain de l'*Edinburgh-Review* ne pourra assurément se reconnaître s'il voit le travestissement qu'on lui a fait subir au profit de la gloire de M. Cousin. Il a été, en vérité, beaucoup plus maltraité par son prétendu traducteur que ne le fut Pascal par ses premiers éditeurs, contre lesquels M. Cousin s'est élevé avec tant d'indignation.

» Je n'accuse pas, je le répète, la bonne foi surprise du directeur de la *Revue Britannique*. Mais il a eu le tort de croire M. Cousin sur parole, et de laisser faire, dans le recueil qu'il dirige, une véritable falsification. Quelle autre qualification donner, en effet, au travail singulier inséré dans la *Revue Britannique*, travail qui n'est ni une traduction ni une étude originale, qui dit souvent le contraire de ce qui est exprimé dans l'*Edinburgh-Review*, et cependant se trouve signé du nom de cette revue, sans le moindre avertissement, sans la moindre note qui puisse faire soupçonner au lecteur que ce qu'il a sous les yeux n'est pas une véritable traduction? Au contraire, l'article signé *Edinburgh-Review* est accompagné d'un *Post-Scriptum* dans lequel le traducteur semble prendre la parole pour son compte personnel, après avoir laissé parler l'écrivain anglais, et qui ne peut dès-lors qu'entretenir le lecteur dans son erreur. Ce *Post-Scriptum* n'a, du reste, d'autre objet que de glorifier de plus en plus les travaux de M. Cousin, et d'achever de mettre les miens au néant: « Il nous reste, dit le rédacteur, à répéter le vœu » que M. Cousin *se charge de nous donner* LUI-MÊME *l'édition* COMPLÈTE *des* » *Pensées*. » Cette phrase est charmante, et prouve ingénieusement que mon édition n'existe pas; M. Cousin avait déjà dit la même chose, mais pas si bien. »

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 26. — FEVRIER 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M L'ABBÉ JAGER.

TROISIÈME LEÇON[1].

Maux du schisme. — Division des royaumes: — Affaiblissement de la discipline ecclésiastique. — La corruption des mœurs. — L'hérésie. — La guerre civile.

MM. Les cardinaux, en choisissant pour pape dans leur dernière élection, Robert, cardinal de Genève, étaient intimement persuadés qu'ils n'auraient pas de grandes difficultés à le faire recevoir dans toute la chrétienté. Ils avaient pris toutes les mesures pour cet effet. Ainsi ils avaient écarté de l'élection tout cardinal français, sachant combien il serait odieux aux Romains. Ils avaient voulu choisir un homme qui ne fût ni italien ni français, et qui ne pût être suspect à aucun parti; un homme de mérite et de caractère, dans la force de l'âge, capable de résister à son adversaire; un homme enfin qui fût agréable aux princes, et qui put être facilement reconnu par eux. Robert de Genève semblait réunir merveilleusement bien toutes ces conditions. Il n'était ni français ni italien; Genève était alors sous l'empire d'Allemagne. Il était d'une haute noblesse, et allié presque à toutes les familles souveraines. Il était d'un grand caractère, distingué par son zèle, son activité, son éloquence, et par une grande aptitude aux affaires et au travail, et il n'avait que l'âge de 36 ans. Jamais un choix plus heureux ne semblait avoir été fait. Les cardinaux espéraient qu'il serait reconnu facilement en Allemagne et en France et dans tous les autres pays qui subissaient l'influence de

[1] Voir la 2e leçon, au n° précédent ci-dessus, p. 15.

Digitized by Google

ces deux empires. En Allemagne, il en était le sujet; en France, il y avait fait ses études, et y avait été élevé à de hautes dignités ecclésiastiques, car il avait été chanoine de Paris et puis évêque de Térouanne près de Cambrai. Dans leurs calculs, l'Italie seule pouvait présenter quelques difficultés; mais ils étaient déjà sûrs du royaume de Naples, et puis en présentant aux Italiens un pape qui consentait à demeurer à Rome, ils espéraient réunir facilement leurs suffrages.

Tous leurs calculs, Messieurs, se sont trouvés fautifs. Les cardinaux s'étaient fait une illusion complète. Je suis persuadé qu'étant ennemis du schisme, ils auraient reculé d'effroi devant la deuxième élection, s'ils avaient pu en prévoir les conséquences, s'ils avaient pu songer qu'ils allaient établir un schisme de 40 ans, jeter dans l'église et dans l'état un brandon de discorde, soulever royaumes contre royaumes, évêques contre évêques, docteurs contre docteurs, exciter à la guerre civile et faire couler le sang humain. Certainement, s'ils avaient pu prévoir tous ces maux, ils se seraient arrêtés à la première élection, et se seraient bien gardés d'en faire une seconde. Ils auraient remédié aux irrégularités que pouvait présenter l'élection d'Urbain VI. Leur imprudence et leur précipitation ont coûté bien cher à l'église. C'est le sujet dont je vais vous entretenir aujourd'hui. Aucun trait d'histoire ne mérite plus votre intérêt et votre attention.

Urbain VI n'était pas homme à se laisser renverser facilement, ou à céder un siége où il était si content de se voir assis. Déjà avant la seconde élection, il avait pris des précautions contre l'orage qui se préparait contre lui. Se voyant isolé, puisque tous les cardinaux l'avaient quitté, à l'exception d'un seul, celui de Saint-Pierre, qui est mort à Rome dans l'intervalle, en protestant en faveur de l'élection d'Urbain [1], il créa, le 18 septembre, deux jours avant l'élection de Clément, 29 cardinaux, dont seulement 3 eurent la force de refuser. Parmi les 26 qui acceptèrent, on comptait 2 français, Renaud de Gorse, évêque de Sistéron, et Philippe d'Alençon, allié au roi de France et actuellement archevêque d'Auch. Ces 26 cardinaux devinrent autant de partisans d'Urbain VI et de gardiens de son trône. Les Italiens, de leur côté, craignant d'être privés encore une fois de la présence du pape à Rome, s'attachèrent de toutes leurs forces à Urbain VI. Des écrivains distingués prirent la plume et répan-

[1] Raynald, an. 1378, n. 40, 41.

Digitized by Google

direnl nombre d'écrits en faveur de son élection. Dans ces écrits, ils assurent, d'après la déposition de témoins oculaires, que les cardinaux n'ont souffert aucune violence, que le tumulte à Rome n'a eu lieu qu'après l'élection. Ils tirent ensuite de forts arguments de la conduite ultérieure des cardinaux qui ont intronisé et couronné Urbain VI, qui l'ont reconnu dans leurs écrits, et lui ont demandé des faveurs et des grâces. Ils avancent hardiment que les cardinaux n'auraient jamais songé à nommer un second pape, si le premier ne leur avait pas reproché leurs vices et leur conduite scandaleuse. Ces écrits, qui venaient d'hommes distingués, et qu'on répandait dans tous les pays, ne laissèrent pas que de faire de grandes impressions [1]. Ce qui contribua le plus à fixer l'opinion publique, ce furent les lettres de Catherine de Sienne. Cette sainte femme du tiers-ordre de Saint-Dominique, avait acquis en Italie et dans toute l'Europe, une grande réputation par sa piété, ses œuvres de charité et par ses révélations. Elle exerçait un pouvoir prestigieux en Italie sur les riches et les pauvres, sur les princes et les sujets, et souvent elle avait été assez heureuse pour réconcilier des factions belligérantes, désarmer des villes entières et y rétablir la paix. Catherine de Sienne, qui jouissait donc d'une haute influence, s'attacha à Urbain VI, et fit tout pour déterminer les autres à prendre le même parti. Elle écrivit à Urbain VI plusieurs lettres pleines d'esprit et de force pour l'armer contre l'adversité présente [2]. Déjà auparavant, elle avait écrit aux trois cardinaux italiens pour les détourner de prendre part à une nouvelle élection. Comme sa vertu l'avait élevée à l'égal des souverains, elle écrivit au roi de France une lettre extrêmement remarquable, pour l'attacher à la cause d'Urbain. Elle envoya des lettres semblables à la reine de Naples. Dans toutes ces lettres elle assure avec le ton le plus affirmatif, que l'élection d'Urbain a été entièrement libre, et que si les cardinaux l'ont quitté, c'est parce qu'il leur avait reproché leur mauvaise conduite [3]. Ces lettres où l'on voit tour à tour une foi vive, une conviction profonde, une charité tendre et un zèle ardent pour le bien de l'Eglise, firent un bien infini à la cause d'Urbain. Le pape lui-même ne resta pas inactif. Il établit la légitimité de son pontificat dans divers écrits. Il la prouva par la conduite des cardinaux qui l'ont élu, intronisé et

[1] Raynald, t. XXVI, p. 613.

[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 201.

[3] Ibid., p. 219-221.

Digitized by Google

couronné selon toutes les formes voulues, qui ont traité et travaillé avec lui pendant plusieurs mois, assistant aux offices et aux consistoires, recevant de lui les sacrements, et des bénéfices pour eux et pour leurs amis. Il accuse les cardinaux de mauvaise foi, d'ingratitude et de conspirations. C'est ce qu'il écrit entre autres à l'archevêque de Cologne et à ses suffragants [1].

Les cardinaux de leur côté protestaient dans leur âme et conscience de la violence qu'on leur avait faite et de la nullité de la première élection. Ils protestaient en particulier et en public, dans les assemblées comme dans la société de leurs amis; ils tinrent le même langage pendant toute leur vie, et le renouvelèrent encore au moment de leur mort. Les cardinaux français ne furent pas les seuls à parler ainsi, les cardinaux italiens qui avaient assisté au conclave, protestèrent également contre l'élection d'Urbain. Le cardinal de Milan déclara, avant de mourir, dans un acte public, que l'élection de l'archevêque de Bari avait été faite par violence et que celle de Clément VII était la seule vraie et canonique [2].

Que pouvait-on en conclure? Il y avait là un labyrinthe où il était facile de s'égarer. Le soleil de la vérité au lieu de s'éclaircir s'enveloppait tous les jours de plus sombres nuages; personne ne pouvait parvenir à la lumière. Au milieu de tant d'écrits et de tant de rapports contradictoires venant des personnes les plus respectables et les plus haut placées, on ne savait que penser et quel parti prendre? Quant à moi, je suis persuadé que si la politique ou le mauvais esprit ne s'en était pas mêlé, Clément VII l'aurait emporté. Car après tout, le témoignage des cardinaux méritait le plus de confiance. Mieux que Catherine de Sienne, ils connaissaient l'histoire du conclave. Mieux qu'elle ils devaient savoir s'ils avaient agi par contrainte ou avec liberté. Leurs attestations si claires et si positives, répétées pendant toute leur vie et renouvelées encore au moment de la mort, devaient entraîner les esprits et les décider en faveur de la seconde élection. Mais la politique des princes et l'ambition des deux compétiteurs sont intervenues, et la chrétienté s'est divisée en grandes fractions sous le nom d'*obédiences*. L'Italie s'attacha inviolablement à Urbain. L'Allemagne se déclara également pour lui et entraîna par son exemple la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, la Flandre et en général toutes les

[1] Labb., t. XI, p. 2045.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 242,257.

Digitized by Google

provinces du nord. L'Angleterre qui à cette époque, comme aujourd'hui, voulait faire autrement que la France, ne se livra pas à de longs raisonnements, elle prit le parti d'Urbain, parce que la France avait pris celui de Clément. Ce dernier pape eut pour lui la France et tous les pays sur lesquels elle exerçait alors quelque influence, comme le royaume de Naples, les royaumes de Chypre et d'Écosse, la Castille et l'Aragon. Le Portugal se laissa entraîner également par l'exemple de la France; mais il revint à Urbain et y resta attaché durant tout le temps du schisme. Ainsi voila la chrétienté divisée, comme elle ne l'avait jamais été. Des royaumes unis par une même foi et par un même attachement à la chaire de saint Pierre, sont divisés sur la personne qui a le droit de l'occuper. Et ne croyez pas, messieurs, que dans ces mêmes royaumes on fût d'accord. Non, il s'en fallait beaucoup; partout on trouvait des hommes distingués, dont les uns étaient pour Urbain VI, les autres pour Clément VII. La division ne s'arrêtait aux limites d'un royaume, elle s'étendait dans l'intérieur des Églises, des Monastères et des Universités et causait partout d'interminables disputes, préludes de la guerre civile. Les deux compétiteurs, au lieu de chercher les moyens de l'éteindre, la fomentaient par leur opiniâtreté et se lançaient, au grand scandale des fidèles, de mutuels anathèmes.

La France avait de la peine à s'engager dans la voie du schisme. Elle était, depuis Charlemagne surtout, dévouée au Saint-Siége, elle lui avait accordé constamment secours et protection, et avait recueilli bien souvent dans son sein les pontifes persécutés. Comme elle avait horreur du schisme, elle se proposait de n'y prendre aucune part et de garder la neutralité. C'était l'avis de l'Université de Paris qui s'y était déterminée après divers mémoires qu'elle avait lus, les uns pour, les autres contre l'élection d'Urbain. Les mémoires en faveur de l'élection venaient de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Université d'Oxford. Ceux qui étaient contre l'élection venaient de la France, des docteurs de l'Université de Paris et de plusieurs cardinaux. On alléguait de part et d'autre des raisons si solides, qu'on ne savait quel parti prendre; l'Université se décida pour la neutralité, et pria le roi de lui permettre de la garder, jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendants à se démettre de leur dignité[1].

Sur ces entrefaites arriva le cardinal de Limoges, envoyé par Clément VII, qui ne se trouvant plus en sureté dans le royaume

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 210-214.

Digitized by Google

de Naples où les esprits étaient divisés et où il était poursuivi par son adversaire, était revenu en France et s'était établi à Avignon, l'ancien séjour des papes. Le cardinal qui avait eu la principale part dans les deux élections, exposa au roi, Charles V, la violence que les cardinaux avaient soufferte à Rome, et la nécessité où ils s'étaient trouvés de faire une seconde élection. Le roi ne voulant rien décider par lui-même, tint au Louvre une nombreuse assemblée composée des princes, des barons, des prélats du royaume, et d'une députation de docteurs de toutes les Universités. Là assis sur son trône, il fit parler le cardinal lui-même. Le cardinal de Limoges qui était en grande réputation, protesta sur sa conscience et sur le salut de son âme, que sa narration était conforme à la plus exacte vérité. Cependant on ne prit encore aucun parti définitif, on remit l'affaire à une autre assemblée. Elle fut convoquée le 7 mai 1379, à Vincennes. Deux autres cardinaux qui avaient assisté au conclave, ceux d'Aigrefeuille et de Poitiers étaient arrivés à Paris; ils confirmèrent en tout le témoignage du cardinal de Limoges, tous les trois protestèrent ensemble de la nullité de l'élection d'Urbain. Le roi se croyant obligé en conscience d'adhérer au parti de Clément, consulta l'assemblée. Tous furent d'accord de se déclarer pour Clément VII. On en dressa un acte public [1].

L'université de Paris fut priée de sortir de son indifférence et de prendre le parti de son souverain et de sa nation; le recteur assembla toutes les facultés. On se livra à de sérieuses discussions, mais on ne put s'entendre et on demanda des délais. Les facultés s'assemblèrent de nouveau le 14 mai (1379). Là les docteurs de trois facultés se déclarèrent en faveur de Clément. Dans la faculté des arts, ceux qui représentaient la nation anglaise embrassèrent le parti d'Urbain et y persistèrent dans la suite [2]. On voit ici comme partout ailleurs, qu'il y a dissention parmi les docteurs. Cela n'étonne personne, car, d'après les relations que je vous ai rapportées, il était difficile de se décider. Le parti le moins déraisonnable eût été celui de la neutralité, et il est à regretter que la France n'y ait point persisté. Le schisme se serait insensiblement éteint.

L'Espagne a été plus lente encore à se prononcer. Elle garda la neutralité pendant plus de trois ans, et, désirait que la France embrassât le même parti, jusqu'à la tenue d'un concile général.

[1] Ibid., p. 214.

[2] Ibid., p. 215, 216.

Digitized by Google

Comme la convocation de ce concile trouvait de l'opposition, elle envoya des commissaires tant à Rome qu'à Avignon pour entendre les témoins et recueillir leurs dépositions. Ces commissaires employèrent une année entière à ce travail. Le roi de Castille avait demandé en même temps aux deux papes des nonces revêtus de pleins pouvoirs. Il leur donna une entière liberté de s'expliquer dans une grande assemblée qu'il tint à Medina-del-Campo, assemblée qui resta réunie près de quinze jours. On entendit les raisons de part et d'autre avec une grande attention et une extrême impartialité, et l'on recueillit les dépositions qu'avaient apportées les commissaires. Le roi ordonna ensuite le 6 de décembre (1380), aux scholastiques, aux évêques et à d'autres ecclésiastiques savants, d'examiner tous les témoignages, d'entendre les nonces de deux papes, et toutes les personnes qui s'étaient trouvées à Rome lors du conclave, et de donner ensuite un avis selon leur conscience. On employa près de trois mois pour faire cet examen; on lut toutes les pièces, on entendit tous les témoins. Après l'examen fait, les prélats se prononcèrent en faveur de Clément. Le roi, dans une assemblée tenue à Salamanque le 19 mai (1381), adopta cet avis comme celui de la nation [1]. Urbain VI, en apprenant cette résolution, en devint furieux. Il fulmina l'excommunication contre le roi, (et déclara ses sujets absous du serment de fidélité [2]. Vains anathèmes, car cette autorité qu'avaient exercée les papes depuis Grégoire VII, s'affaiblit entre les mains des papes schismatiques, parce qu'ils en avaient détruit la base: la droiture, la justice et le désintéressement; et c'est une des conséquences de cette grande scission. Malheureusement ce n'est pas la seule. La discipline ecclésiastique souffrit de graves atteintes. Les deux prétendants étaient obligés de ménager ceux de leur parti, autrement ils passaient d'une obédience à l'autre, ce qui s'est vu souvent. Des hommes bas et vils, comme il y en a dans tous les temps, voulant avoir des prélatures ou d'autres dignités, s'attachèrent à celui qui leur en donnait le plus, sans examiner s'il était légitime. D'autres plus criminels encore, vendaient leur obédience afin d'avoir des bénéfices pour eux et pour leurs amis. De là la promotion de personnes indignes; de là le relâchement de la discipline, la corruption des mœurs, la simonie et tous les désordres qui en découlent [3].

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XIV, p. 240-243.

[2] Fleury, t. XX, p. 354.

[3] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 224.

Digitized by Google

L'hérésie leva aussi la tête, parce qu'il n'y avait plus une autorité forte pour la réprimer. Wiclef, docteur anglais déjà précédemment condamné pour avoir attaqué la tradition, l'autorité des évêques et une partie des sacrements, s'enhardit pendant le schisme; il renvoya à Urbain VI ses propositions condamnées, se disant prêt à en soutenir l'orthodoxie. C'est le premier coup de cloche qui appelle la réforme du 16e siècle. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'aurai l'occasion de vous parler plus spécialement de cet hérésiarque dont les doctrines ont eu un si grand retentissement.

Urbain VI et son compétiteur au lieu de chercher à réformer les mœurs et à maintenir la discipline ecclésiastique et l'intégrité de la foi, comme c'était leur devoir, scandalisaient l'Église par leur haine et leur ambition. Ils étaient acharnés l'un contre l'autre, prêts à s'entre détruire. Ils ne se contentaient plus de se lancer des anathèmes; ils se faisaient une guerre ouverte, et se vengeaient cruellement sur leurs adversaires. Déjà le sang avait coulé dans l'intérieur de Rome et hors de son enceinte. Sylvestre Bude, qui tenait en Italie la campagne pour Clément, entra secrètement dans Rome avec des troupes bretonnes, surprit et tua deux cents des plus nobles romains, et sept chefs de quartier qui sortaient d'un conseil au Capitole. Urbain ne tarda pas à en tirer une éclatante vengeance. Il fit attaquer les Bretons à Marino, à quatre lieues de Rome: plus de cinq mille restèrent sur la place. Sylvestre Bude fut fait prisonnier, et courut grand risque d'être décapité [1].

Urbain était comme un furieux qui ne posait aucune limite à sa vengeance. Il en voulait surtout à la reine de Naples, qui avait reconnu Clément VII. Il la déclara déchue du trône, et appela un prince de Hongrie pour la déposséder, Charles de Duras (appelé aussi prince de la Paix) malgré sa parenté, car il avait épousé la nièce de la reine. Charles, poussé et aidé par Urbain, arrive, se rend maître du royaume de Naples. La reine, qui avait appelé à son secours le duc d'Anjou, frère du roi de France, qu'elle avait constitué héritier de la couronne, fut étranglée dans une chapelle où elle faisait sa prière [2].

Urbain se brouilla bientôt avec le nouveau roi, parce que, selon lui, il ne pressait pas assez les opérations de la guerre contre les Français, et ne donnait pas l'investiture de la principauté de

[1] Ibid., p. 207-208.
[2] Ibid. p. 227-230.

Digitized by Google

Capoue au neveu du pape, condition qu'il lui avait imposée en lui donnant le royaume de Naples. Il alla lui-même à Naples, malgré le péril qui le menaçait ; il fut assiégé à Nocera. Sur une prétendue conspiration des cardinaux, vraie ou fausse, il en fit mettre six à la question. Il renouvela une seconde fois ces cruels tourments, sans aucune commisération. S'étant sauvé à Gênes, il les fit périr misérablement. On ne sait de quel genre de mort. Vous voyez, Messieurs, qu'il ne faisait pas bon être cardinal auprès d'Urbain VI [1]. Aussi deux cardinaux italiens le quittèrent-ils pour s'attacher à Clément [2].

Urbain avait une haine profonde contre les Français, qui avaient reconnu et accueilli son rival. Il fit prêcher en Angleterre une croisade contre la France. L'évêque de Norwich, Henri Spencer, eut la folie de se charger de cette mission et de se mettre à la tête des troupes, au nombre de quinze mille fantassins et de deux mille chevaux, avec lesquels il se promettait de punir et de soumettre tous les clémentins de France. Tout le monde, même les femmes, y avaient contribué, parce que la guerre contre la France avait toujours trouvé une grande sympathie en Angleterre. L'évêque traversa la mer, se jeta sur la Flandre, qu'il pilla quoiqu'elle fût du parti d'Urbain. Il prit ensuite quelques villes sur les côtes de la Manche. A cette nouvelle les Français, le roi en tête, coururent aux armes, et se dirigèrent à marche forcée vers les bords de la mer. Les Anglais se rembarquèrent au plus vîte. L'évêque de Norwich n'était pas le moins pressé. On se moqua de lui en Angleterre en disant qu'il avait voulu *voler avant d'avoir des ailes*. Le roi Richard le traita plus sérieusement. Il fit saisir son temporel pour payer les frais de l'expédition [3]. Voilà ce que faisait Urbain. Je ne parle pas ensuite des persécutions exercées contre des prélats et d'autres ecclésiastiques, qui, réduits à la misère, furent obligés de s'exiler et de demander la charité à son rival.

Clément ne valait guère mieux. Il n'avait pas la même puissance que son adversaire, mais il montra, en maintes occasions, qu'il avait les mêmes sentiments; comme lui, il maltraitait les clercs qui n'étaient pas de son parti ; comme lui, il excitait à la guerre, prêt à sacrifier hommes et argent à son ambition. Il avait poussé le duc d'Anjou à faire la guerre à Urbain, et au nouveau roi de Naples, en lui don-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 273-277.
[2] Fleury, t. XXI, *Introd.*, p. X.
[3] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 253-255.

Digitized by Google

nant l'investiture de ce royaume, conformément à la donation de la reine. Le duc y entra avec six mille hommes. Toute son armée y périt de faim et de fatigue. Le prince y laissa la vie [1].

Pour se faire ainsi la guerre, les deux papes avaient besoin de grandes ressources; Urbain épuisa l'Italie, il alla jusqu'à dépouiller les églises, jusqu'à vendre les vases sacrés [2]. Clément tira sur la France, car l'Espagne avait fait ses réserves. A chaque instant il levait de nouveaux impôts, et demandait de nouveaux subsides, et cela, Messieurs, pour satisfaire sa vengeance et son ambition. J'omets bien des détails, mais j'en ai assez dit pour vous montrer quel fléau avait amené ce schisme, qu'on a appelé, avec raison, le grand Schisme d'Occident. Les peuples, les Français surtout, en étaient bien fatigués, car cet état de choses durait déjà depuis plus de dix ans. On commençait à s'occuper des mesures pour y mettre un terme, lorsqu'on apprit la mort d'Urbain VI. Ce pape avait voulu se transporter de nouveau dans le royaume de Naples à la tête d'une armée, lorsqu'en chemin faisant, sa mule tomba par terre et le blessa dangereusement. Il revint à Rome où il fut reçu avec une complette indifférence, et où il mourut le 15 octobre 1389, après un triste règne de onze ans et quelques mois. La Chrétienté s'en réjouit, parce qu'on voyait dans sa mort la fin du schisme et des maux qu'il avait causés. Mais malheureusement ces espérances ne se réalisèrent pas.

Je termine en deux mots: Vous connaissez maintenant la véritable cause du schisme et les conséquences fâcheuses qui en ont découlé. En considérant les rapports contradictoires et affirmatifs de part et d'autre, vous n'êtes plus étonnés de la scission qui s'établit entre les églises, les royaumes et les simples particuliers. Mais remarquez bien qu'étant divisé sur la personne du pape, on se trouvait parfaitement d'accord sur le point essentiel, l'unité de l'Église dans son chef. Tous y adhéraient de cœur et d'âme. Là dessus point de dissension, point d'indifférence; on était dans le schisme sans être schismatique, sans être hors de la voie du salut. Aussi au milieu des grands désordres, suites inévitables du schisme, voyait-on des hommes exemplaires, et des saints jusqu'à la cour des deux pontifes. Je vous citerais de beaux exemples s'ils n'étaient hors de mon sujet. C'est que l'histoire du premier conclave était tellement embrouillée que personne ne pouvait démêler la vérité. On pouvait

[1] Ibid., t. xiv, p. 249.
[2] Fleury, t. xx, p. 335.

Digitized by Google

donc être attaché à l'un ou à l'autre parti sans blesser sa conscience. Je sais bien que les Romains ont traité l'église gallicane de schismatique et d'hérétique. C'est à tort, car celle-ci avait autant de raisons et peut-être plus, de s'attacher au pape d'Avignon, que les Italiens n'en avaient de s'attacher à celui de Rome. Dans l'obscurité impénétrable où l'on était, on pouvait rester neutre, ou prendre fait et cause sans s'exposer à la perte du salut. L'erreur était sur les personnes, et non sur le point essentiel.

QUATRIÈME LEÇON.

Continuation du schisme.—Nouveau Pape élu après Urbain VI.— Nouveaux désordres et guerre entre les deux Papes. — Premier cri d'alarme de l'Université de Paris. — Trait de courage d'une jeune fille de Parme. — Chartreux envoyés en France. — Espérances déçues.

La mort d'Urbain VI avait excité une joie universelle même dans l'obédience qui lui était soumise, parce qu'on avait l'espérance de voir finir un schisme qui avait produit de si grands maux, et dont tous avaient plus ou moins souffert. Rome y avait perdu une partie de sa noblesse; le royaume de Naples avait été déchiré par la guerre civile; la France avait eu à regretter la perte d'une armée et celle d'un prince chéri ; l'Angleterre avait fait de grandes dépenses pour une expédition qui a couvert de ridicule ceux qui s'en étaient chargés ; la Flandre avait été pillée ; les peuples des deux obédiences avaient été appauvris par des impôts onéreux, accompagnés de vexations de tout genre ; l'Eglise avait eu à se plaindre de l'anéantissement de sa discipline, du scandale des deux compétiteurs, et des persécutions qu'ils exerçaient contre les prélats et les ecclésiastiques qui leur étaient opposés. On désirait donc ardemment de voir finir ce schisme, et comme la mort d'Urbain donnait pour cet effet de grandes espérances, tous s'en réjouissaient. Le pape ne fut pleuré que de ses parents et de ses créatures.

Ces espérances semblaient être fondées, car il était permis de croire que les cardinaux d'Urbain, témoins des désordres qui étaient arrivés, et dont plusieurs de leurs collègues avaient été victimes, regarderaient à deux fois avant de faire une nouvelle élection, qu'ils se concerteraient auparavant avec les princes, les cardinaux, les évêques de l'obédience opposée, pour faire prendre un moyen efficace d'éteindre ce schisme déjà fortement ébranlé par la mort d'un des compétiteurs. Ce moyen était facile et se présentait aux yeux du simple paysan, car les cardinaux de Rome n'avaient qu'à se

Digitized by Google

réunir à ceux d'Avignon, soit pour reconnaître Clément VII, soit pour le forcer à abdiquer et faire un nouveau choix. Cela semblait devoir entrer dans leurs devoirs.

Clément VII, en apprenant la mort de son compétiteur, en conçut les plus hautes espérances. Dans son illusion, il voyait déjà les cardinaux de Rome se jeter à ses pieds et se ranger sous sa bannière. En attendant, il écrivit au roi de France, qui était Charles VI, et qui avait fait récemment un voyage à Avignon, pour le prier de s'adresser à l'empereur d'Allemagne et aux autres princes du nord, afin de les attacher à son parti, et de rétablir ainsi la paix de l'Eglise. Il envoya pareilles lettres au duc de Bourgogne et au duc de Touraine, oncles du roi, et enfin à l'université de Paris, dont le conseil était alors d'un si grand poids dans les affaires de l'Eglise. Le roi, qui avait été bien reçu à Avignon, entra dans les sentiments du pape. Il était sur le point d'écrire aux souverains du nord, lorsqu'il en fut détourné par le duc de Bourgogne, en qui il avait une grande confiance. On ne fit donc aucune démarche, mais on comptait toujours sur la sagesse des cardinaux de Rome [1].

L'université s'intéressa plus vivement à cette affaire. L'esprit de controverse saisit à la fois les docteurs et les étudiants. On se disputait dans les salles comme dans les rues, pour savoir si les cardinaux romains choisiraient ou ne choisiraient pas un nouveau pape. Les étudiants comme les maîtres se partageaient comme en deux camps soutenant l'une ou l'autre de ces prétentions. Les exercices publics de l'école en souffrirent. L'esprit n'était plus à la science, on fut obligé de les suspendre pendant plusieurs jours, pour laisser à la dispute le temps de s'épuiser et de se refroidir. Les docteurs s'occupèrent plus sérieusement de cette affaire. Entrant dans les sentiments du pape Clément, ou plutôt cherchant à éteindre le schisme, ils envoyèrent une députation au roi, le priant d'écrire aux souverains du nord pour les faire entrer dans l'obédience de Clément, et rétablir ainsi la paix de l'Eglise [2]. Mais la résolution du roi était prise, et l'université ne fut point écoutée, ce dont les docteurs étaient fort mécontents [3].

Tandis qu'on se livrait ainsi à de vaines disputes qui n'aboutissaient à rien, on reçut de Rome la nouvelle de l'élection d'un nouveau pape. Quatorze cardinaux, entraînés sans doute par le peuple

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 324.
[2] Ibid., p. 325.
[3] Ibid., p. 326.

Digitized by Google

romain ou poussés par leurs propres sentiments, s'étaient réunis en conclave le 2 novembre 1389, et avaient nommé pour pape le cardinal Pierre Tomacelli du royaume de Naples, qui prit le nom de Boniface IX. Il était bien fait de sa personne, beau parleur, mais peu lettré et peu propre aux affaires, et au moins aussi opiniâtre et aussi ambitieux que son prédécesseur. Il avait l'âge de 45 ans. Ainsi toutes les espérances sont déçues. La joie s'est changée en tristesse. Le schisme qu'on croyait sur le point de s'éteindre se ranime et semble vouloir se perpétuer. Tous les gens de cœur qui aimaient l'Eglise et qui étaient attachés à son unité, étaient abattus et gardaient un morne silence. Cependant on fit encore quelques efforts pour détourner les peuples d'embrasser le parti de Boniface, et pour leur faire prendre celui de Clément. Le duc de Bourgogne, dévoué à Clément VII, écrivit dans ce sens aux habitants de Liége, mais le chapitre lui répondit que les raisons qui lui avaient fait embrasser le parti d'Urbain VI, subsistaient relativement à son successeur, et qu'il resterait sous l'obédience de Boniface. On fut plus heureux en Espagne. Le roi de Navarre Charles II, dont le royaume avait gardé jusque-là la neutralité, consulta les hommes les plus habiles de son royaume. Leur avis fut d'embrasser l'obédience de Clément, et le roi l'adopta par un acte du 6 février 1390. C'était l'ouvrage de l'évêque de Pampelune, Martin de Salve, qui, ayant été si vivement apostrophé dans le premier consistoire d'Urbain VI, s'attacha à Clément. Depuis 12 ans, il travaillait à faire entrer la Navarre dans la même obédience. Mais il avait toujours échoué devant l'opiniâtreté du roi Charles-le-Mauvais, qui ne voulait pas se laisser entraîner, disait-il, par l'exemple de la France. Il réussit à l'avènement de son fils, et reçut pour récompense le chapeau de cardinal [1].

C'est la seule conquête dont Clément VII put se glorifier après la mort d'Urbain VI. Le cardinal de Lune chercha plus tard à pénétrer en Angleterre, mais il fut repoussé par des paroles très-dures, et obligé de rebrousser chemin [2]. Ainsi, après 12 ans de schisme, la chrétienté se trouva divisée comme auparavant. L'obédience de Clément n'est guère augmentée, celle de Boniface est toujours plus étendue, puisqu'il a pour lui l'Italie, l'Allemagne et toutes les provinces du nord.

Avec cette division, ranimée par l'élection d'un nouveau pape,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 331.
[2] Ibid., t. XIV, p. 355.

Digitized by Google

renaissent les mêmes scènes, les mêmes scandales, les mêmes guerres, les mêmes désordres et les mêmes vexations que nous avons vus auparavant. Permettez-moi, Messieurs, d'en continuer l'histoire; je ne le fais pas pour mon plaisir, je voudrais avoir des choses plus édifiantes à vous raconter. Mais dans cette chaire, je vous dois la vérité : je ne puis la dissimuler, je vous la dirai tout entière. Seulement, j'aurai soin d'en retrancher les détails inutiles à ma cause.

Charles de Duras, prince de Hongrie, aidé et poussé, comme nous l'avons vu, par Urbain VI, se rendit maître du royaume de Naples, et fit étrangler la reine Jeanne aux pieds des autels. C'était une victime immolée à son ambition et à celle du pape. Le nouveau roi se brouilla bientôt avec son bienfaiteur, qui fut assiégé à Nocera, et obligé de prendre la fuite. Charles de Duras alla, dans l'intervalle, en Hongrie pour ajouter ce pays à celui des Deux-Siciles; mauvaise idée dont il devint victime, car la veuve Élisabeth, qui était de la maison de France, et qui régnait en Hongrie, avertie de son projet, en prévint l'exécution en le faisant assassiner. On regardait ce châtiment comme une juste punition du ciel. Celui qui avait fait périr une femme, malgré sa vertu et sa parenté, devait périr lui-même par la main d'une autre femme. On croyait y voir un coup de la Providence [1]. La mort de ce prince n'avait point appaisé les ressentiments d'Urbain VI. Il avait voulu se venger sur les enfants de la prétendue injure qu'il avait reçue du père, lorsque sa mule le renversa par terre et lui donna le coup mortel, dont je vous ai parlé. Il avait adopté une bien mauvaise politique. En dépossédant la famille régnante, il livrait le pays à l'anarchie, ou à la domination des Français, et, dans l'un et l'autre cas, il s'exposait lui-même à de grands périls.

Boniface, son successeur, n'entra pas dans cette politique. Il prit au contraire sous sa protection la famille du prince de Hongrie. Il fit donc couronner à Gaëte son jeune fils Ladislas; lui donna l'investiture du royaume de Naples, sous la tutelle d'un cardinal et sous celle de sa mère Marguerite. Car le prince n'avait que dix-sept ans.

Mais Clément avait déjà pris ses précautions contre les entreprises de Boniface. Je ne vous parle pas de ses anathèmes contre Boniface, anathèmes que celui-ci lui a retournés dans les mêmes

[1] Ibid., p. 278.

Digitized by Google

termes. Ces sortes de malédictions ne produisaient d'autre effet que celui de scandaliser l'Église et de faire gémir les fidèles. Je parle des mesures politiques de Clément contre le royaume de Naples, et contre les efforts du pontife de Rome. Lors du voyage de Charles VI à Avignon, il avait fait couronner roi de Naples Henri II, fils du duc d'Anjou, qui avait péri si misérablement avec toute son armée dans l'expédition précédente. Le jeune prince, excité par Clément VII, et encouragé par le roi, passa en Italie avec une puissante armée, et commença la campagne sous les plus heureux auspices. Il entra dans Naples aux applaudissements du peuple; prit divers châteaux forts, et des villes importantes qui le rendaient maître du pays. Après y avoir mis garnison, il eût l'imprudence de revenir en France. Ladislas profita de son absence, et après avoir reçu de Boniface un renfort de six cents chevaux, il attaqua les Français, reprit sur eux ses places fortes, et se rendit maître du royaume [1]. Ainsi vaincu encore une fois une armée défaite à cause du schisme. Le royaume de Naples avait le malheur d'être de la suzeraineté du Saint-Siége. Les deux compétiteurs s'en disputaient la possession par une guerre acharnée, qui eut de si tristes résultats pour la France.

Boniface, pour soutenir cette guerre, épuisa toutes ses ressources. De concert avec Ladislas, il leva d'énormes contributions sur les Napolitains, déjà si malheureux. Il aliéna plusieurs terres de l'Église et divers monastères. De plus, il fit engager à des nobles plusieurs villes et plusieurs châteaux qui appartenaient à l'Église romaine. Il n'y a pas de moyens qu'il n'employât pour se faire de l'argent, quelque honteux qu'ils fussent. Ainsi il profita des offrandes que les pélerins avaient apportées durant un Jubilé à Rome. Il envoya en Allemagne et dans d'autres pays de son obédience des quêteurs qui vendaient les indulgences pour le prix de ce qu'on aurait dépensé si l'on était allé les gagner à Rome [2]. C'est un abus horrible, né du schisme, c'est une arme fabriquée pour la réforme du 16e siècle, qui saura en tirer parti.

Clément VII, sans descendre à des moyens aussi honteux, ne traitait guère mieux ceux de son obédience. C'est la France qui payait ses frais de guerre, et les dépenses de sa cour, composée alors de vingt-six cardinaux, à qui il ne pouvait rien refuser, car il

[1] Fleury, t. xxi, *Introd.*, p. xviii.
[2] Ibid., t. xx, p. 429-430.

Digitized by Google

n'avait pour ainsi dire que la France dont il pût tirer quelque chose. L'Espagne, en s'engageant à son obédience, avait fait ses réserves. Ayant déjà épuisé précédemment toutes ses ressources, il imagina un nouveau moyen de se faire de l'argent. Il envoya dans le royaume l'abbé de Saint-Nicaise pour lever la moitié de tous les revenus des bénéfices, avec ordre d'en priver ceux qui s'opposeraient à cette contribution. L'abbé de Saint-Nicaise avait déjà commencé à exercer ses vexations en Normandie. Il rencontra une vive opposition. L'Université de Paris, qui, malgré ses priviléges, devait être comprise dans cette nouvelle levée d'impôts, jeta de hauts cris, et fit des remontrances au roi. Mais elle ne fut point écoutée, la cour était pour Clément VII. L'Université, fort mécontente, interrompit ses exercices, comme elle avait l'habitude de le faire lorsqu'elle ne pouvait pas obtenir justice. Les étudiants étrangers partirent en foule, ce qui était un malheur pour le quartier où nous nous trouvons réunis. L'Université, revenant à la charge, aidée par les évêques, parvint à se faire entendre et reprit ses leçons. L'abbé de Saint-Nicaise fut chassé. Un édit du roi défendit de transporter désormais de l'argent hors des limites du royaume [1]. C'est le premier cri d'alarme de l'Université de Paris, et le commencement des grands travaux que cette école célèbre va entreprendre pour l'extinction du schisme, et qu'elle va poursuivre avec une opiniâtre persévérence. L'excès du mal avait fait sentir la nécessité du remède.

L'Université, touchée des désordres de tout genre que causait le schisme, et voyant que les deux prétendants ne cherchaient qu'à se maintenir dans le poste où ils étaient élevés, qu'ils donnaient un affreux scandale par la guerre qu'ils se faisaient l'un à l'autre, tantôt en lançant des anathèmes, tantôt en se servant de la puissance temporelle, l'Université, dis-je, résolut d'employer toutes ses forces à éteindre le schisme, et à rétablir la paix dans l'Église. Elle s'adressa pour cet effet au roi, et lui fit, par ses députés, de fréquentes remontrances. Dans une de ces audiences, toujours obtenues à force d'importunités, un orateur, choisi dans son sein, parla avec tant d'onction et d'éloquence sur les maux du schisme, sur la nécessité de l'union, et sur le devoir du roi et des princes dans une circonstance semblable, que la pluspart des assistants, touchés jusqu'aux larmes, se jetèrent aux pieds du roi pour le conjurer de procurer la réunion

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 340; Fleury, t. XXI; *Introd.*, p. XVIII.

Digitized by Google

des Églises. Mais l'orateur n'eut pas d'autre succès. Le roi et les princes étaient pour Clément. Le roi répondit, avec un ton de maître, qu'il n'approuvait pas les démarches de l'Université de Paris dans une affaire qui regardait plutôt l'État et l'église gallicane qu'un corps de savants. Il défendit à l'Université, sous peine d'encourir sa disgrâce, de lui faire encore de remontrances à ce sujet [1]. Mais les docteurs de l'Université n'étaient pas hommes à se laisser intimider par la perte des bonnes grâces du roi. Ils avaient fait un premier pas, ils vont poursuivre leur œuvre, y travailler avec ardeur, employant tour à tour leur adresse, leur savoir et leur autorité, jusqu'à l'entière extinction du schisme. Nobles efforts, utiles travaux qui leur ont mérité la reconnaissance de l'Église. Pour le moment ils se taisent, prêts à saisir un temps plus opportun ; mais le schisme ne cesse de les occuper.

Dans l'intervalle une jeune fille de Parme, du nom d'Urseline, qui est honorée comme une sainte, quoiqu'elle ne soit pas régulièrement canonisée, se crut appelée du ciel pour engager Clément VII à se démettre du pontificat. Elle n'avait que l'âge de seize ans, mais elle s'était adonnée dès son enfance à la vie contemplative, et éprouvait des ravissements et des révélations. Tout est merveilleux dans cette jeune fille, son âge, ses inspirations, sa fermeté à les suivre. Comme, un peu plus tard, Jeanne d'Arc, elle se dit obligée d'annoncer les ordres du ciel, et n'a plus de repos jusqu'à ce qu'elle ait rempli sa mission. Elle se fait accompagner par sa mère, et va tout droit à Avignon. Elle annonce à Clément avec un ton plein d'assurance, les vengeances du ciel, s'il ne renonce pas à sa prétendue dignité. Clément l'écoute, l'examine, l'interroge et lui donne jusqu'à trois audiences, où il est obligé d'entendre les mêmes menaces. Mais la sainte fille a beau le presser et le menacer, l'amour de régner l'emporta dans le cœur de Clément. Sa démarche ne servit qu'à montrer que Clément ne voulait pas renoncer à sa dignité. De retour dans sa patrie, elle alla dire à Boniface ce qu'elle venait de faire par ordre de Dieu. Boniface, croyant sa légitimtié prouvée par une déclaration du ciel, envoya de nouveau la jeune fille vers Clément pour lui renouveler les mêmes menaces. Mais cette fois-ci elle est mal reçue. On la met en prison, on lui prépare la torture, et l'on emploie le poison contre ses jours; mais rien ne lui fait, le ciel la protége. Elle fut témoin durant sa captivité des vengeances cé-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 336.

Digitized by Google

lestes dont la mort précipitée de Clément semblait offrir des effets visibles; et ce qui est bien singulier, c'est qu'elle est morte la même année que Jeanne d'Arc est née (1410)[1]. Boniface eut aussi l'occasion de montrer combien peu il était disposé à quitter son poste. La circonstance est presque analogue. L'Italie était fatiguée du schisme autant que la France. Deux chartreux italiens, voyant leur communauté troublée par ce funeste schisme, quittèrent leur retraite, comme par inspiration divine, et allèrent faire des remontrances à Boniface, en lui proposant la nécessité et les moyens d'éteindre le schisme. Boniface ne demandait pas mieux que d'éteindre le schisme, mais il n'entendait employer qu'un seul moyen, celui de faire abdiquer son adversaire, et de rester seul chef de l'Église. Dans ce sens, il montrait les dispositions les plus pacifiques. Pour satisfaire le désir des chartreux, et peut-être aussi pour se débarrasser de leurs importunités, il leur donna une lettre pour le roi de France, en les chargeant d'entamer des négociations avec lui. Les chartreux, trompés par l'apparence de si belles dispositions de la part de Boniface, partirent avec précipitation pour les communiquer au roi, et négocier avec lui, afin d'obtenir la paix de l'Eglise. Mais ce qui montre que Boniface n'avait pas envie de rien céder, c'est qu'il voulait leur adjoindre un jurisconsulte habile, chargé de défendre ses droits; ce que les chartreux ont refusé. D'ailleurs, la lettre au roi montre par elle-même que son unique but était d'obtenir la démission de son adversaire par l'entremise du monarque. Il savait que la France et son roi étaient fatigués du schisme. Vous allez en juger vous-mêmes par la lecture de la lettre. Elle est conçue en ces termes :

Nous apprenons par des personnes dignes de foi, que vous gémissez du schisme qui désole l'Église depuis si longtemps. Tous les autres princes semblent y être insensibles; vous seul savez juger de la grandeur du mal. Et quand nous considérons les princes de qui vous descendez, quel zèle ils témoignèrent pour l'Église, ce qui leur en coûta de travaux, ce qu'ils prodiguèrent de trésors pour la paix de la République chrétienne; quand nous faisons attention à la reconnaissance que l'Église leur a témoignée, aux distinctions qu'elle leur a accordées tant de fois, à ce commerce mutuel qui a toujours existé entre elle et les rois vos ancêtres; enfin quand nous envisageons les qualités de votre personne royale, l'esprit, le courage, la force du corps, la jeunesse, la maturité du jugement, les richesses, la réputation; tout cela, notre cher fils, nous

[1] Ibid., t. xiv, p. 338.

Digitized by Google

fait espérer que vous vous emploierez tout entier à ramener la tranquillité parmi les fidèles, et que vous aurez le principal mérite de cette action si pénible et si nécessaire. C'est pourquoi nous vous conjurons, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, et par le soin que vous devez avoir de votre salut, de prendre en mains la cause de Dieu et de son Église, de la poursuivre constamment, de ne point vous arrêter que vous n'en ayez assuré le succès. On ne peut imaginer d'entreprise plus juste, plus glorieuse et plus digne d'un roi chrétien. Pour nous, disposé à vous seconder de tout notre pouvoir, nous n'attendons que votre réponse pour mettre la main à l'œuvre. Nous comptons que vous nous ferez savoir par des lettres ou par des envoyés, le précis de votre dernière réselution [1].

Il n'y a personne qui n'aperçoive le vague de cette lettre et le but auquel elle tend. Les chartreux, qui n'en connaissaient pas probablement le contenu, partirent comme je vous l'ai dit. Ils passèrent par Avignon, où ils furent fort mal reçus. Clément, soupçonnant qu'on ourdissait quelque chose à son détriment, les fit mettre en prison, et demanda, avec menace de mauvais traitements, la lettre adressée au roi. Ce que les chartreux refusèrent avec fermeté. L'Université de Paris, ayant appris cette injuste détention, cria à la violation du droit des gens. Le roi, excité par l'Université, donna ordre de les mettre en liberté. Clément, craignant de se brouiller avec le roi, son principal appui, obéit et congédia les chartreux, en leur disant : *Assurez le roi que nous sommes prêts à sacrifier notre dignité et notre vie pour procurer un si grand bien à l'Église* [2]. Paroles aussi peu sincères que les promesses de Boniface. Aucun d'eux n'avait envie de céder, comme l'événement l'a démontré.

Ce fut dans cet intervalle (1392) que le roi Charles VII tomba en frénésie, maladie qui le prenait de temps en temps et dont rien n'a pu le guérir. On ne manquait pas de dire en pays étranger que la maladie du roi était une punition du ciel pour avoir adhéré au schisme. On le disait même en France [3]. Cette maladie fut cause que les chartreux, qui étaient partis au mois d'avril, ne purent être entendus que vers Noël. Le roi entendit avec plaisir le rapport des chartreux sur les bonnes dispositions de Boniface. Il les chargea de lui dire verbalement qu'il applaudissait à ses bonnes intentions, et qu'il était prêt à employer toute sa puissance pour l'union de l'Eglise [4]. Il fit écrire des lettres à toutes les cours d'Italie pour leur

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 349.
[2] Ibid., 352.
[3] Ibid., 347.
[4] Ibid., 353.

Digitized by Google

faire part de ses réponses au pape et les prier de concourir à l'extinction du schisme.

Cette lueur d'espérance qu'avaient donnée les chartreux réjouissait toute la France. On ordonna des prières publiques, on fit des processions. Clément semblait y applaudir ; il fit faire des prières semblables, composa même un office particulier propre à la circonstance. Tout cela, Messieurs, ne fut de la part des deux papes qu'une comédie. Aucun n'avait envie de quitter, chacun comptait sur la démission, forcée ou volontaire, de son rival. Boniface, en écrivant au roi, avait espéré que, fatigué du schisme, il forcerait Clément à se démettre de sa dignité. Ayant appris, par les chartreux qui étaient venus le trouver à Pérouse où il tenait alors sa cour, que le roi n'était pas entré dans ses vues, il lui écrivit tout simplement que les partisans de Clément lui avaient fasciné les yeux: que peut-être plus tard, le Dieu de lumière lui ferait la grâce de l'éclairer et lui faire connaître le droit incontestable d'Urbain VI; que le seul moyen de réduire Robert de Genève et ses adhérents, était de ne plus le reconnaître en France [1]. C'est-à-dire le seul moyen d'éteindre le schisme, est de forcer Clément à donner sa démission, et reconnaître Boniface pour le vrai pape. Le sens est bien clair. Telles étaient les dispositions de Boniface; celles de Clément étaient les mêmes. — Je ne saurais vous dire quelle douleur se répandit en France lorsqu'on apprit qu'on avait été mystifié.

Mais l'Université de Paris, qui avait été témoin de cette comédie et qui en était indignée, va trancher dans le vif, mettre à découvert cette dissimulation et cette mauvaise foi, et proposer des moyens sérieux pour parvenir à l'extinction du schisme. C'est l'importante matière que je traiterai dans notre prochaine réunion.

L'Abbé JAGER.

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 355.

Digitized by Google

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XXII.

Du Droit civil [1].

On a vu dans l'avant dernier chapitre comment on distingue le droit civil du droit naturel, et quel est l'objet de ce droit. Sur bien des points la loi civile ne doit être que l'application et l'extension du droit naturel. Sur bien des questions, comme on l'a vu, le législateur civil ne trouve pas de règle dans la loi naturelle : est-il alors sans règle? tout dans ces matières est-il arbitraire? Non : de l'aveu de tous, il existe pour l'homme appelé à donner des lois à un Etat des moyens de distinguer ce qui convient à cette nation de ce qui ne lui convient pas. Où trouve-t-il ces moyens? Deux sources lui sont offertes : l'expérience et la théorie.

Comme les Etats et les gouvernements ont précédé les déclarations de droit et les constitutions, les usages et les coutumes ont précédé les Codes et les lois écrites.

Il n'y a pas longtemps encore que les lois n'étaient autre chose qu'une rédaction écrite des usages auxquels le législateur se permettait au plus quelques modifications, soit par des dispositions partielles, soit par la décision de quelques cas douteux. Depuis l'*edit perpétuel* compilé sous l'empereur Adrien jusqu'aux temps les plus modernes, les Codes, les législations n'ont pas été autre chose, et une grande partie de l'Europe manque encore de lois systématiques. Ce n'est que depuis un temps assez borné que la révolution s'est faite dans les esprits. On a commencé à réfléchir sur les lois, et on a été frappé de la bigarrure des législations, de l'incohérence de leurs dispositions introduites par des circonstances absolument différentes et motivées par des événements peu semblables : on a cru découvrir des défauts dans les anciens usages. Ces consi

[1] Voir le chap. 21 au n. précédent ci-dessus p. 25.

Digitized by Google

dérations et d'autres non moins graves ont fait naître l'idée des systèmes de lois nouvelles coordonnées dans toutes leurs parties, et sanctionnées simultanément. Plusieurs essais ont été tentés, dont le succès a été très-varié. Une grande partie des pays policés est ballottée entre plusieurs systèmes de législations, et le philosophe se trouve en présence de deux opinions opposées.

Est-il plus avantageux de posséder des systèmes de législation, des Codes de lois introduites simultanément, ou bien ne doit-on suivre que les usages? C'est une question qui pourrait paraître ne pas admettre de doutes, et qui est cependant un sujet de controverse entre les auteurs les plus savants. Les partisans des législations systématiques ne manquent pas d'arguments en faveur de leur opinion; ils s'appuient de l'opposition existante nécessairement entre les résultats produits dans le droit par des lois d'occasion et des usages dont l'origine remonte à des mœurs étrangères au temps actuel; ils allèguent que les lois doivent être en harmonie avec les circonstances du moment, et que les anciennes coutumes ne peuvent convenir au temps moderne; qu'une jurisprudence basée sur des lois et des usages appartenants exclusivement aux siècles passés ne peut marcher avec le siècle, et que si elle reste en arrière, on s'expose à voir des décisions barbares au milieu d'institutions libérales, des jugements qui rappellent l'ignorance du moyen-âge, tandis que la société actuelle est au-dessus de ces préjugés [1].

Les adversaires des nouveaux systèmes de législation réclament l'expérience des siècles et le peu de succès de la plus grande partie des lois nouvelles; ils prétendent qu'on n'impose pas à un peuple des lois qui ne s'accordent pas avec ses mœurs; qu'une nation repousse des lois étrangères à sa manière d'être; que les lois systématiques sont toujours insuffisantes, et ne peuvent prévoir tous les cas, tandis que les usages fondés sur les habitudes de ceux mêmes qui les pratiquent pourvoient à toutes les espèces qui peuvent se présenter; que les lois romaines, celles des anciens Germains, les coutumes des provinces de la France et des Pays-Bas, la loi-coutume de l'Angleterre, les principes les plus généralement admis en Allemagne ne doivent leur mérite et la durée de leur force obligatoire qu'à cette seule raison; qu'elles sont le résumé des habitudes consignées par écrit; que l'usage s'épure par le temps, et que les

[1] Ces arguments ont été proposés dans leur plus grande force par Jérémie Bentham. *Papers on codification.* London, 1817.

Digitized by Google

dispositions du droit romain, celles surtout du Digeste, n'ont été de tout âge reconnues comme raison écrite que parce qu'elles n'ont pas été faites d'un seul jet, mais produites par les habitudes d'un peuple éminemment sage et recueillies dans les ouvrages de jurisconsultes qui sentaient toute l'importance de leur tâche [1].

Les partisans des deux systèmes ont plaidé leur cause, c'est au législateur, au philosophe à prononcer ? Quel parti embrassera-t-il ? L'adoption exclusive de l'un des systèmes serait-elle sage ? Il peut y avoir quelque chose de vrai dans les deux opinions. Partout le législateur trouve tous les objets du droit civil réglés par des usages et coutumes qui sont nés avec la société civile, se lient étroitement à la nature du gouvernement, aux mœurs, aux habitudes du peuple, au genre d'industrie qu'il exerce.

Considérés isolément plusieurs de ces usages peuvent paraître bizarres; rapprochés des principes d'une rigoureuse égalité, plusieurs de ces coutumes semblent dures, iniques, mais considérées dans leur ensemble elles se justifient. Quand on les rapproche du principe du gouvernement, on en découvre la raison, on y reconnaît une haute sagesse : les dispositions dures, iniques en apparence sont corrigées par les mœurs. Il existe dans tout pays un système de législation quelconque : lors même que les lois et les usages sont le moins en harmonie, qu'ils ont été successivement introduits et que les principes ne sont pas les mêmes, l'habitude les rapproche, elle émousse les pointes les plus saillantes, elle polit leur point de contact et les force à se coordonner sous une espèce de système; mais qui par sa nature même doit être vague et laisser beaucoup à l'arbitraire [2].

Quelque jugement que l'on porte sur ces coutumes, elles sont enracinées dans les mœurs.

Les usages d'un peuple ne se commandent pas, les mœurs n'obéissent pas aux lois écrites; il convient donc de respecter les mœurs et les usages, l'expérience et les préjugés mêmes, qui,

[1] C'est uniquement en faveur de ce système qu'est écrit l'ouvrage de Savigny : *Veber das Befugni unsres zeit-alters zur Gezetzgebourg*. Voyez Meyer, *Institutions judiciaires*, introduction. La raison par laquelle on explique l'empire des lois romaines ne paraît pas exacte. Si le droit romain a été reçu dans la plus grande partie de l'Europe, c'est qu'en général il développe les principes de justice communs à tous les hommes : les dispositions dérivées des usages particuliers aux Romains ont été écartées.

[2] Meyer, *ibidem*, 14 fr.

Digitized by Google

malgré un fond vicieux, ont acquis un caractère vénérable par un assentiment prolongé. Il est impossible de concevoir un projet moins sage que de détruire les usages, les coutumes d'un peuple pour y substituer un système de législation entièrement opposé. Le législateur n'est pas institué pour faire violence aux droits établis, mais pour en assurer la jouissance.

Comment qualifier les hommes qui n'écoutant que les volontés despotiques d'un souverain absolu ou les caprices aveugles d'une assemblée en fureur, détruisent subitement les usages et les coutumes d'un peuple et les remplacent par des théories et des lois improvisées! Ces hommes ne méritent pas le nom de législateurs, mais plutôt celui de révolutionnaires.

Il ne faut pas cependant avoir un respect exagéré pour l'antiquité. Il n'en est pas des coutumes et des usages d'un peuple comme des vérités premières et en particulier des règles de la justice : ils ne sont ni absolus ni immuables. Les mœurs changent avec le temps, elles indiquent d'elles-mêmes les amendements indispensables dans les lois, elles les préparent et les amènent : l'esprit public et la jurisprudence introduisent insensiblement toutes les améliorations nécessaires.

Le législateur peut abolir légalement ce que l'habitude a réprouvé et les lois tombées en désuétude, sanctionner ce que l'usage a introduit de fait.

Devant cette explication de l'opinion qui rejette les codifications systématiques, tombe l'argument le plus spécieux qu'on lui oppose. La législation suit les progrès des mœurs, elle ne reste pas en arrière du siècle; on n'est plus exposé à voir des décisions barbares au milieu d'institutions libérales.

Il peut venir un temps où les changements survenus dans les mœurs, dans les idées, et par suite dans les lois, soient si nombreux, si graves, qu'il est utile, nécessaire, de rassembler les lois faites successivement, de les classer, de les réunir dans un code unique. Des règlements faits à des époques différentes, par plusieurs personnes, peuvent renfermer des dispositions incohérentes, et comme contradictoires. — Pourrait-il être défendu au législateur de faire disparaître ces défauts, de bien coordonner les lois anciennes? La régularisation des lois, l'unité, la simplicité dans la marche des affaires est un bienfait qu'il est du devoir du prince de procurer à ses sujets. Un trop grand respect pour l'antiquité et le mépris de la science théorique ne proviennent-ils pas en partie de l'oubli de

Digitized by Google

la liaison intime qui existe entre les branches séparées de la législation qui, distinctes sous plus d'un rapport, font cependant partie d'un seul et même tout, dont la perfection dépend de l'accord parfait de ses parties.

On ne se persuadera pas facilement que les usages indiquent si positivement le sens, l'esprit et le caractère de toute loi ou institution nouvelle, que le législateur n'aurait qu'à suivre machinalement la route indiquée, à mettre servilement par écrit ce qui existerait? Ne dépendrait-il pas du législateur de modifier l'amendement réclamé par les circonstances, l'institution devenue nécessaire par le nouvel état des habitudes, d'après les vues d'intérêt général et les autres dispositions coexistantes? Ne devrait-il pas employer toute sa sagacité à coordonner les lois, de manière à prévenir les collisions, serait-il impossible de fixer et de régulariser les usages par des lois expresses, et de modifier ces lois d'après les coutumes? C'est ce qu'a fait Justinien, soit dans les *Institutes*, soit dans les compilations du *Digeste* et du *Code*. Il n'a pas introduit des formes nouvellement inventées, empruntées à d'autres peuples, étrangères à ses sujets. Il a rassemblé, classé et coordonné les lois faites par ses prédécesseurs, les décisions rendues par les jurisconsultes. Voilà ce qu'on a fait plusieurs fois en Espagne.

Ainsi entendu, ainsi appliqué, le système des codifications n'a plus les inconvénients et les dangers que l'on a signalés. Alors, ce n'est plus une législation nouvelle, systématique, que l'on impose violemment à un peuple, que l'on implante sur les débris des lois anciennes et que repoussent les mœurs et les habitudes de la nation, c'est, au contraire, les mœurs, les usages actuels de ce peuple que l'on constate, que l'on rédige par écrit; on se borne à écarter les statuts déjà abrogés par le fait, à faire disparaître les incohérences, les contradictions, à substituer l'ordre à la confusion.

Il est des circonstances qui rendent cette codification plus nécessaire, et donnent au législateur un pouvoir plus étendu.

La première est la réunion, sous un même gouvernement, d'une foule de principautés ou provinces autrefois soumises à des princes différents, et leur fusion dans un même état.

La diversité de lois sur les successions, les donations, les testaments, la procédure civile peut ne pas paraître un grave inconvénient tant que les communications entre les différentes parties de l'état sont difficiles et rares, les déplacements peu fréquents, les relations commerciales renfermées dans les limites de chaque province.

Digitized by Google

Mais lorsque les moyens de transport sont devenus plus faciles, et, par suite, les déplacements plus fréquents, lorsque les relations commerciales commencent à se développer et à franchir les anciennes circonscriptions, conviendrait-il de laisser subsister autant de statuts, de coutumes que de provinces, que de villes. Cette multiplicité de lois diverses serait un obstacle au progrès du commerce et de l'industrie, et par suite à la prospérité de la chose publique. L'unité de l'état réclame l'unité de législation. Cette uniformité cesserait d'être un bienfait, si elle était introduite brusquement et par le renversement des coutumes de la nation. Elle doit être amenée sans secousse, préparée par des réformes lentes et successives, et l'on doit conserver autant que possible les anciennes lois. Dans cette diversité de coutumes, il y a nécessairement un fond commun, un esprit général; le législateur respecte cette intention, en fait la base de la législation écrite, conserve les dispositions communes ou les plus générales, et se contente d'élaguer les diversités qui ne tombent ordinairement que sur les détails.

Quelquefois il lui est impossible d'arriver à une uniformité complète et entière, il trouve dans l'état des systèmes de lois trop opposés pour être ramenés à des dispositions communes, il recule devant la nécessité d'imposer à une partie notable de la nation les coutumes de l'autre; il reçoit dans son code les deux régimes ou coutumes, et se borne à les réglementer.

Il n'est pas sans exemple que les anciennes institutions civiles d'un peuple aient été brisées par une révolution violente.

On a vu souvent des hommes, égarés par de fausses théories, abuser de leur puissance pour donner à un peuple une constitution nouvelle; comme les institutions civiles sont toujours en harmonie avec les institutions politiques, ils détruisent les coutumes anciennes et leur en substituent de nouvelles, plus en rapport avec le principe du nouveau gouvernement. Lorsque l'anarchie, amenée par cette révolution a cessé, que l'ordre est rétabli, il est impossible au pouvoir de ne pas donner à la nation un système à peu près complet de législation civile.

Le rétablissement intégral des anciennes coutumes est impossible; s'il est dangereux, là où les anciens usages ont conservé leur force, de les attaquer, quel que puisse être leur inconvénient, s'il est difficile de les remplacer par d'autres institutions qui n'ont pas en leur faveur l'habitude et le préjugé, bien qu'elles soient plus raisonnables, il est aussi impossible de rétablir des coutumes qui ont

Digitized by Google

succombé sous les progrès de la civilisation. Celui qui, ignorant son véritable état, et élevé pour le travail, aura toujours été content de sa carrière, ne pourra plus s'y faire une fois que le secret de son origine étant dévoilé, il aura joui pendant un espace, même le plus court, des avantages de sa naissance. Si une force majeure le ramène à l'état qu'il remplissait sans murmure, il n'y verra que de l'injustice, et refusera de reprendre sa première condition. Des hommes qui ont vu détruire des distinctions sociales qui humiliaient leur amour-propre, tomber des barrières qui leur interdisaient l'accès à toutes les dignités, répartir sur tous des charges qui pesaient exclusivement sur eux, ne supporteraient pas le rétablissement de lois qui les priveraient de tous ces avantages; des enfants qui ont été appelés à partager également l'héritage paternel, ne pourraient plus s'accoutumer au droit d'aînesse. Comment faire perdre en un moment le souvenir d'une époque qui se conserve dans la mémoire d'un peuple, non par sa durée, mais par les avantages d'une législation humaine et libérale? Comment faire oublier des dispositions qui élevaient les âmes, qui flattaient l'orgueil, qui caressaient la vanité de chaque individu? Comment supporter que la loi rétablisse des usages qui n'ont pu résister aux nouvelles idées, quoique défendus par leur antiquité et l'opinion publique, lorsque cette même opinion leur est devenue contraire? L'esprit de réaction est incompatible avec toute bonne législation. Il ne peut inspirer que ceux qui, appelés à compiler à la hâte des lois dans un sens donné, doivent à la faveur des fonctions auxquelles le talent et surtout la rigidité des principes seuls devraient conduire.

L'impossiblilité de rétablir les anciennes institutions civiles est encore plus grande lorsque la législation n'avait suivi, qu'en partie et de loin, les changements survenus dans les mœurs, les idées et le gouvernement, et que c'est à la révolution que la nation a dû l'abolition d'usages et des coutumes qui n'étaient plus convenables à son état actuel [1].

Jamais une mission plus belle, plus étendue, mais aussi plus difficile n'est confiée au législateur que lorsqu'il est appelé à donner des lois à un état où les institutions anciennes ont été bouleversées, détruites subitement, violemment par une révolution. Il doit concilier le respect dû à d'anciennes coutumes que la tempête n'a pas déracinées avec les exigences des mœurs, des droits qui ont été

[1] Meyer, *Institutions judiciaires*, *Introduction*, p. 46.

Digitized by Google

développés ou créés par les lois nouvelles. Dans les lois anciennes, il lui faut prendre les dispositions qui conviennent encore, rejeter celles qui sont repoussées par les habitudes actuelles : des lois nouvelles, il doit conserver celles qui cadrent avec l'esprit du jour et ont commencé à prendre racine dans le pays.

Qu'ils sont au-dessous de leurs fonctions ces esprits étroits qui, pour capter la bienveillance d'un maître tyrannique ou d'un public plus tyrannique encore, pour se concilier la faveur, pour flatter l'opinion prédominante, ou par prévention, rejettent tout examen des institutions parce qu'elles sont anciennes ou nouvelles, nationales ou étrangères, agréables ou contraires à un parti! Rien de plus préjudiciable que la préoccupation en matière de législation.

Et s'il est, en général, dangereux d'attaquer d'anciennes institutions qui ont pris racine dans tous les cœurs et se sont en quelque manière identifiées avec un peuple, il peut ne pas être plus sûr de vouloir reproduire ces anciennes institutions une fois qu'elles ont été supprimées et que la nation a reconnu que, pour avoir existé longtemps, elles n'en sont pas moins superflues ou nuisibles [1].

Dans cette circonstance le législateur ne peut pas se borner à régler quelque matière particulière, il est obligé de les régler toutes et de faire un code civil complet.

Il doit se proposer de bannir de ce code, autant du moins qu'il est donné à l'homme, les incohérences et les contradictions, et il faut qu'il y ait harmonie entre les principes fondamentaux de la législation et même entre les dispositions réglementaires.

Le législateur ne parviendrait pas à ce but, s'il consultait exclusivement ou l'expérience ou la théorie, il les réunit et fait à chacune d'elles la part qui lui convient.

Celui qui veut donner à un peuple des lois qui puissent coopérer à son bonheur, doit connaître les lois, les usages, les habitudes de ce peuple. Il ne lui suffit pas de se borner aux seules dispositions actuelles, il doit en saisir l'esprit et par conséquent se pénétrer de leur origine, des circonstances qui les ont amenées, de l'objet que s'était proposé celui qui les a prises, des conséquences qu'elles ont eues, des événements qui ont influé sur ces conséquences, des modifications qu'elles ont éprouvées, des différents états de la jurisprudence sur chaque objet. Il doit savoir quelles ont été les révolutions qu'a subies la nation elle-même par rapport à son gouver-

[1] Meyer, *ibidem*, p. 24.

Digitized by Google

nement, à ses coutumes, à ses relations de paix et de guerre avec ses voisins ; il ne doit pas ignorer les ressources de la nation, le genre d'industrie auquel elle se livre, l'étendue de son commerce ; en un mot, il doit étudier à fond l'histoire de ce peuple, afin de bien comprendre tous les changements qui peuvent avoir eu lieu dans sa législation avec leurs causes comme avec leurs effets ; et c'est dans ce sens que Montesquieu a dit qu'il faut éclairer les lois par l'histoire.

Pour pouvoir profiter de tout ce qu'enseigne l'expérience des siècles dans une matière aussi délicate, il ne faut pas borner ses recherches au seul pays auquel on destine un nouveau système de lois, on doit embrasser dans ses observations les législations des autres peuples et surtout de ceux dont la situation, les relations, les mœurs, les besoins et les ressources offrent le plus de similitude avec celui auquel on a voué le résultat de ses connaissances. C'est en bien étudiant la marche de leurs lois, en les examinant avec la même attention qu'on parvient à réunir les résultats des expériences qu'ont faites tous ces peuples sur différents points de législation.

Il n'est pas impossible de faire participer une nation aux avantages reconnus dans ce qui est établi chez les nations voisines, surtout si elles sont de la même famille. Mais il faut user de beaucoup de prudence et surtout avoir une connaissance intime de tout ce qui se rattache à l'institution que l'on veut importer.

Avant de nationaliser une institution dans un pays, il faut étudier les mœurs, le génie, les lois du peuple auquel on veut l'emprunter, les comparer avec les usages, les lois et l'esprit de celui chez qu'on veut la transporter, afin de s'assurer si le génie de ce peuple s'en accommodera. Il est également indispensable de savoir avec exactitude à quoi se rattache ce qu'on veut remplacer, afin de modifier en conséquence l'institution qu'on veut introduire, sans toucher à son essence, et de conserver les fils des anciens usages qui continuent de subsister, pour les renouer avec les nouvelles formes qu'on veut substituer aux anciennes. Ce n'est qu'en prenant ces précautions qu'on peut espérer quelque succès de l'innovation que l'on prépare [1].

S'il serait déraisonnable de perdre de vue les usages, les mœurs du peuple que l'on est appelé à doter de lois civiles, pour ne s'atta-

1 Meyer, *ibidem*, p. 42.

Digitized by Google

cher qu'à une théorie conséquente et bien combinée, il serait aussi imprudent de n'envisager que chaque objet séparément sans avoir égard à l'accord qui doit régner entre les parties d'un même tout, sans tâcher de prévenir les froissements inséparables d'une législation nouvelle au moins dans les détails, sans éviter les subtilités dans lesquelles on tombe nécessairement quand on doit appliquer des lois qui ne partent pas du même principe, et faire marcher de front des institutions qui sont en contraste. La pratique et l'habitude finissent par concilier ce qui peut paraître le plus disparate, et le temps fait oublier le peu de conformité qui peut exister dans les premiers moments entre de pareilles dispositions ; mais la juste application de la science théorique de la législation peut servir à établir l'harmonie entre les parties d'un même code ; elle peut faire ce que l'expérience ne donne que dans un espace de temps considérable, elle peut prévenir les inconvénients que l'habitude ne fait disparaître qu'à la longue [1].

Lors donc qu'on veut s'occuper d'une législation ou plutôt d'une codification nouvelle, il faut réunir deux genres de connaissances également intéressantes et dont l'étude est plus identique qu'on ne le croit communément, l'histoire et la jurisprudence, l'expérience et la théorie. Le véritable législateur, celui qui veut donner des lois vraiment utiles et stables, ne prend pas au hasard telle ou telle institution, n'adopte d'avance aucun système, ne se range d'aucun parti, mais il rectifie le système par l'expérience et coordonne les résultats de l'expérience par la théorie.

Le travail qu'exigent les fonctions de législateur est immense, les connaissances qu'elles requièrent sont presque infinies, les recherches qu'elles demandent peuvent être au-dessus des forces d'un seul homme, mais elles sont indispensables pour entreprendre la tâche la plus glorieuse à laquelle on puisse se destiner, celle que les anciens réservaient à ceux qui étaient ou qu'ils croyaient favorisés de l'inspiration immédiate de la divinité. Quelle n'est pas la récompense due à celui qui réussit à assurer, par une bonne législation, le bonheur d'un peuple entier ; bonheur d'autant plus grand qu'il tient à toutes les actions même les plus indifférentes, à toutes les relations sociales, à tous les liens qui attachent un homme à ce qu'il a de plus cher. Mais aussi quelle responsabilité pour celui qui abandonne au hasard le bien-être de toute une nation, qui s'expose à empoisonner la source même de tous leurs droits, de toutes leurs habitudes ? Une nouvelle législation est toujours une expérience extrêmement

Digitized by Google

dangereuse ; il faut l'avoir suffisamment examinée et bien combinée avant d'y soumettre le corps social et tous les citoyens ; il n'est aucune peine, aucun soin trop grand en vue d'un objet d'une pareille importance, il n'est pas de prix équivalent au mérite de celui qui assure le grand but de la société, la liberté, la tranquillité de chacun de ses membres [1].

DE LAHAYE.

Revue Littéraire.

LES HISTORIENS CHRÉTIENS EN OCCIDENT

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

LA CHRONIQUE D'IDATIUS [2].

§ I.

Faits principaux de la vie d'Idatius : sa carrière épiscopale. — Place d'Idatius parmi les premiers écrivains de l'Espagne ; causes du développement des lettres en dehors de Rome dans les provinces latines de l'Occident. — Des principaux éditeurs d'Idatius ; édition préparée, avec commentaires historiques, par le P. Garzon, jésuite Espagnol : notice sur ce savant. - Publication de son manuscrit par M. De Ram dans les Bulletins de la commission royale d'histoire en Belgique.

Avant d'aborder l'examen de l'œuvre historique que nous avons la tâche de juger, nous voyons quelque intérêt à faire connaître la personnalité de son auteur : il nous a paru qu'une esquisse de la vie d'Idatius, malgré l'incertitude qui pèse sur bien des circonstances, éclaircirait d'avance le point de vue auquel il s'est placé en écrivant et qu'elle servirait à montrer le mieux, tout le prix qu'il est juste d'attacher à ses témoignages. Il s'entend que nous avons recours dans cette notice biographique aux travaux accomplis par les derniers éditeurs d'Idatius, dont nous ferons valoir les services après avoir parlé de l'écrivain lui-même.

IDATIUS, dont le nom est écrit quelquefois IDACIUS et même ITHA-

[1] Meyer, *ibidem*, p. 22.

[2] Voir l'*Introduction* au n. précédent ci-dessus, p. 51.

Digitized by Google

CIUS [1], était originaire d'une ville d'Espagne [2], Limica ou Lemica en Galice (*provinciae Gallaeciae in Lemicâ civitate*); que quelques-uns retrouvent dans le bourg appelé actuellement *Puente de Lima* et situé sur un fleuve qui coule entre le Duro et le Minho. Né dans les dernières années du 4e siècle, en 390 ou 393, notre auteur a joui pendant le 5e d'une assez longue carrière dont on ne peut placer le terme avant l'année 467. Jeune encore, il voyagea en Palestine [3], où il rencontra saint Jérôme et d'autres illustres personnages de l'Eglise orientale, les évêques Jean de Jérusalem, Eulogius de Césarée, Théophile d'Alexandrie, comme il nous l'apprend lui-même; puis il revint en Occident, où il devait être revêtu du sacerdoce et chargé de hautes fonctions dans l'Eglise d'Espagne. Dès l'an 427, Idatius fut élevé à l'épiscopat; mais on ne peut placer sa résidence dans sa ville natale qui ne fut jamais le siége d'un évêque : il est plus probable qu'il fut évêque de la ville ancienne des Braccariens, devenue cité romaine sous le nom d'*Aquæ flaviæ*, la moderne *Chaves* ou *Chiaves* dans le royaume de Portugal. Au moment de l'invasion des Suèves dans la péninsule ibérique, le nouvel évêque alla demander des secours contre ces barbares au commandant romain des Gaules; c'est à l'an 431 que l'on peut fixer d'après son propre témoignage l'époque de son ambassade auprès du célèbre Aétius : le résultat de sa démarche et de l'intervention du comte Censorius envoyé par ce général fut de faire obtenir aux habitants de la Galice une paix équitable du roi des Suèves, Hermeric (vers l'an 433) [4]. Cette paix fut confirmée par de nouveaux traités cinq années plus tard.

Idatius était entré dans les dignités du sacerdoce au moment où plusieurs des lumières de l'Eglise occidentale étaient près de s'éteindre; il avait été contemporain de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Paulin. Il continua son apostolat sous le règne de saint Léon-le-Grand, un des plus illustres pontifes qui soient montés

[1] Le personnage appelé proprement Ithacius s'est distingué par son zèle violent contre les priscillianistes, et il est devenu lui-même le fondateur d'une secte (*Hist. littér. de la France*, t. I, 2e p.; d'après Sulpice Sévère).

[2] Le nom ancien de la ville et du fleuve varie d'orthographe depuis les formes *Limia* et *Limaea* jusqu'aux formes analogues au nom du peuple des *Limici*.

[3] Malgré les difficultés de la navigation, beaucoup de Gaulois et d'Espagnols faisaient à cette époque le voyage de la Terre-Sainte : les Orose et les Cassien avaient visité les Thébaïdes de l'Asie chrétienne.

[4] *Chronicon*: «Regresso Censorio ad palatium, Hermericus pacem cum Gallaecis, quos prædebatur assiduè, sub interventu episcopali datis sibi reformat obsidibus.»

Digitized by Google

sur le siége de Rome; il fut même désigné expressément par ce grand pape [1] pour travailler à l'extirpation de l'hérésie des Priscillianistes qui avait persisté dans la plupart des diocèses de l'Espagne, et il assembla à cet effet, l'an 445, un synode dans la Galice de concert avec Turrifius, évêque d'Astorga (*Asturica Augusta*). Mais le gouvernement de son Eglise et la défense de la foi catholique contre une des sectes les plus audacieuses de son époque ne devaient pas être les seuls travaux dignes d'être signalés dans la vie apostolique d'Idatius; il faut y ajouter la persécution sous le poids de laquelle cette vie fut bientôt terminée. Pendant les ravages commis l'an 460 par les Suèves dans toute l'étendue de la Galice, Idatius fut enlevé par leur roi Frumarius, de son Eglise épiscopale d'*Aquæ flaviæ* [2], « et la même année fut marquée par la mort du pape saint Léon I^er^. Idatius ne fut rendu à son troupeau qu'après quelques mois de captivité, à la faveur « d'une ombre de paix conclue entre les Galiciens » et les Suèves. » Il attribue son retour à la grâce du Dieu miséricordieux et remarque que le fait eut lieu contre les dispositions et la volonté des hommes perfides qui l'avaient dénoncé aux étrangers [3]. On a lieu de croire que la mort d'Idatius a suivi de près l'année 469 qui est le dernier terme où s'arrête sa chronique, comme on le verra plus loin.

Ce qu'on sait de la vie de l'évêque Idatius, ainsi que l'importance qu'il attache sans cesse aux faits relatifs à l'Espagne, nous oblige de le ranger dans la glorieuse phalange des grands hommes qui ont fondé en quelque sorte la nationalité catholique du peuple espagnol. Il n'est pas indifférent de faire observer à ce propos que le même pays qui a donné le grand Théodose au trône d'Auguste et de Constantin a donné de bonne heure à l'Eglise des écrivains, des poètes et des pontifes, Juvencus, Prudence, Dracontius, Orose, l'évêque

[1] Leon. *Epist.* XV, t. I, p. 711, éd. Ballerini. Ib. p. 1475 : « ... Gallaeciae saltem in unum conveniant sacerdotes; quibus congregatis fratres nostri Idatius et Ceponius imminebunt, conjunctâ cum eis instantiâ tuâ, quo citiùs vel provinciali conventus remedium tantis vulneribus afferatur. »

[2] In Aquæ Flaviensi ecclesiâ. — Rien ne vient appuyer les doutes de Basnage et de quelques érudits sur la dignité épiscopale d'Idatius, parce qu'il n'aurait pas désigné lui-même son siége. *Prolegomena*, du t. X de la *Bibl. des Pères*, éd. Galland, p. XIV (Venise, 1768).

[3] *Chronicon* : « Gallaecorum et Suevorum pacis quædam umbra conscritur.... Idatius mense novembri miserantis Dei gratiâ contrà votum et ordinationem supradictorum delatorum redit ad Flavias. »

Digitized by Google

Potamius, le pape Damase. Il est même juste de dire que, dans les premiers siècles, l'Espagne partagea avec l'Afrique et la Gaule le privilége de diriger le mouvement littéraire parmi les Chrétiens de l'Occident, et que ces trois pays possédèrent une littérature chrétienne née en grande partie dans leur sein avant que l'Italie eût payé par l'intelligence aux idées et aux croyances nouvelles un tribut aussi complet. Mais un phénomène semblable trouve facilement son explication dans la situation politique de Rome et des provinces italiennes sous le gouvernement des empereurs et même des premiers Césars chrétiens. Il est incontestable que Rome elle-même, siége de la monarchie impériale, centre des hautes magistratures, séjour des familles patriciennes, devait s'attacher avec la plus grande énergie au maintien des institutions qui semblaient assurer la stabilité inébranlable de sa puissance. Tout concourait à rendre la capitale de l'empire le plus terrible boulevard du Paganisme; le dernier refuge et la dernière espérance de tout ce qu'il comptait de partisans opiniâtres [1]. Si les chrétiens avaient été contraints de vivre à Rome trois siècles dans l'obscurité des catacombes, ils n'avaient pas encore triomphé de la résistance que l'aristocratie et la masse du peuple y opposaient à leur foi, même après la conversion de Constantin. La culture des lettres ne put donc être que le fruit de vocations individuelles et fort peu nombreuses au sein de la chrétienté romaine qui voyait la plupart des anciens temples encore debout autour d'elle et qui ne pouvait entrer en lutte avec la foule des sophistes et des rhéteurs payens. Ainsi, Rome, sépulture des premiers martyrs, résidence des chefs spirituels de la catholicité, étendit au dehors l'influence de la suprême autorité dont étaient investis ses pontifes comme gardiens de l'orthodoxie, sans pouvoir pendant cinq cents ans présider ouvertement aux destinées des lettres chrétiennes dans les divers pays de l'Europe latine. On comprend sans peine d'après cela pourquoi il se forma dans quelques-uns de ces pays des foyers d'études qui pussent satisfaire aux exigences des temps et contribuer au développement de la science chrétienne. En Afrique, en Espagne et dans les Gaules, beaucoup d'hommes, sortis des écoles payennes et initiés de bonne heure aux lettres profanes, sont devenus de puissants auxiliaires pour l'Eglise

[1] M. le comte Beugnot a fait valoir plusieurs considérations à l'appui de ce fait dans son *Histoire de la destruction du Paganisme en Occident* (t. I, p. 76, 151 suiv., 258, 433).

Digitized by Google

où ils entraient ; ils ont pu venir en aide par leurs écrits aux associations de fidèles qui se multipliaient plus librement dans ces vastes provinces qu'en Italie malgré d'incessantes persécutions. Loin de la surveillance ombrageuse du sénat romain, la hiérarchie ecclésiastique tend à se développer par la formation de diocèses dont les relations intérieures deviennent bientôt très-compliquées ; des productions variées naissent alors pour répondre aux besoins nouveaux des populations qu'il s'agit de soustraire à l'ascendant de la religion officielle de l'Empire. L'Espagne eut une belle part d'action dans ce mouvement régénérateur qui recueillit les éléments encore purs de la société romaine et en fit les premiers fondements de la civilisation destinée à sortir lentement du chaos des états barbares. Que l'on envisage le travail de prévoyance et de sagesse providentielle accompli sous les auspices de l'Église, on ne peut refuser une sérieuse attention et de patientes études aux écrivains espagnols qui, comme Idatius, ont assisté au spectacle d'une si grande et si mémorable transformation. Les vicissitudes auxquelles le christianisme a été exposé dans leur patrie [1], à cause de la résistance opiniâtre des cultes payens, ne font que rendre plus éclatant le mérite de la lutte qu'ils ont soutenue comme apologistes à côté des martyrs de leur Église.

C'est en Espagne et en France, comme nous le disions à l'instant, qu'Idatius devait trouver dans les temps modernes le plus grand nombre d'interprètes et d'éditeurs. Des deux ouvrages que la tradition lui attribue, c'est la *Chronique*, qui a le plus de valeur et d'importance ; cependant les *Fastes Consulaires*, appelés aussi *Descriptio Consulum*, ne peuvent être séparés de cette chronique avec laquelle on a reconnu depuis longtemps leur grande analogie, s'étendant du contenu à la disposition de tout l'ouvrage [2]. Les *Fastes* commencent avec les premiers consuls romains, c'est-à-dire, l'an 245 de Rome, et finissent, de même que le *Chronicon*, à l'année 468

[1] Dans le même ouvrage, M. Beugnot a énuméré les efforts multiples que le paganisme tenta pour se relever en Espagne (t. I, p. 309-15).

[2] Voy. Bach, *Christl. Dichter und Geschichtscheiber*, n. 56, p. 104-5. — Voir le premier mémoire du P. Garzon sur la *personne et les ouvrages d'Idatius*, p. 17 suiv., p. 41 suiv. — Il n'est pas indifférent non plus de remarquer que Ch. Du Cange se prononce pour l'affirmative dans la savante préface qu'il a mise en tête du *chronicon paschale* dans l'édition de la Byzantine publiée à Paris en 1688 (chap. XL, § XXII), et qu'il a publié le texte des *Fastes* parmi les *Selecta quædam ad illustr. chron. Pasch.*—Ces *Fastes* sont aussi dans la *Patrologie* de Migne, après le *Chron.*, t. LI, p. 881.

Digitized by Google

de l'ère chrétienne; ils contiennent presque exclusivement les années des consuls et ne mentionnent brièvement certains événements importants que pour quelques années du 4e et du 5e siècles. Si les *Fastes* ne sont pas l'œuvre originale d'Idatius, ils ont dû être composés au siècle suivant par un Espagnol avec le secours de la chronique de notre auteur d'après des fastes consulaires plus anciens.

On n'a publié d'abord que des parties détachées du *Chronicon*, bien que déjà considérables [1]; le tout a été ensuite complété à l'aide d'un ancien manuscrit, et publié par Sirmond dans la Bibliothèque des Pères [2], par dom Bouquet, dans les *Historiens de la France* [3], par Florez dans son *Hispana sagrada* [4], par Roncalli dans la *collection des Chroniques des anciens écrivains latins* [5], ainsi que par Aguirra dans le *Recueil des Conciles d'Espagne* [6]. La dernière édition d'Idatius, qui a vu le jour il y a quelques mois, appartient tout spécialement à l'Espagne, par l'origine et la qualité de celui qui en avait préparé les matériaux, le P. Jean-Mathieu Garzon, espagnol de naissance, prêtre de la compagnie de Jésus. Il n'avait pu livrer lui-même au public le fruit de son travail, mais son confrère le père Mathieu Aimerich avait obtenu l'approbation du Provincial de l'ordre, ainsi que des censeurs royaux pour l'impression du livre. Quand la compagnie fut supprimée en Espagne, et ses membres dispersés ou exilés [7], l'œuvre posthume du P. Garzon que Jean Sautander avait déposé à Bibliothèque Royale de Madrid, fut léguée peu après par celui-ci à Charles de la Perna Sautander, bien connu comme bibliophile et conservateur de la Bibliothèque publique de Bruxelles. En 1816, un bibliophile, non moins célèbre, Ch. Van Hulthom fit l'acquisition du manuscrit qui a passé, depuis sa mort, à la Bibliothèque Royale de Belgique, où il est placé, sous le n° 17971, dans la section des manuscrits. Nous ne parlerons pas de l'importance qu'il est juste d'attacher à la publication du grand

[1] Par exemple, dans la première édition du *Thesaurus temporum* de J. Scaliger.

[2] *Bibl. Patrum max.* (Lugd., 1677), t. VII, p. 1231 suiv.—*Bibl. patr.* Galland, t. X, p. 323 suiv.

[3] Tome I, p. 612 suiv.

[4] T. IV, p. 345 suiv.

[5] Part. I, Préf., p. 24. — Part. II.

[6] *Coll. max. concil. Hisp.*, t. II.

[7] Retiré en Italie, le P. Aimerich a fait connaître cette particularité dans son *specimen veteris romanæ litteraturæ deperditæ vel adhuc latentis* (Ferrariæ, 1784, 4e part., I, p. XIV).

Digitized by Google

travail critique dont le P. Garzon avait accompagné le texte d'Idatius, avant d'avoir fait ressortir le mérite personnel de l'habile interprète de l'antiquité qui avait pris à cœur une œuvre de science et de patriotisme.

J.-M. Garzon, qui était né dans la Nouvelle Castille en 1694 et qui était entré en 1714 dans la compagnie de Jésus, fut chargé d'abord de diverses fonctions dans l'enseignement, et professa tout à tour les humanités, la philosophie et la théologie, puis il s'adonna avec le plus grand succès au ministère apostolique, où l'appelait la volonté de ses supérieurs. Non seulement il fit de fréquentes missions dans les villes et les campagnes, mais encore il travailla efficacement à la réforme de plusieurs monastères, où il ramena la stricte observation de la règle. Le P. Garzon, déjà avancé en âge, fut envoyé au collége de Gandia, petite ville du royaume de Valence, et il y fut nommé chancelier de l'Université, fondée en cette ville par saint François-Borgia, qui avait été duc de Gandia. C'est dans cette position qu'il put satisfaire son goût naturel pour la science, en consacrant tous ses loisirs à l'histoire et à la théologie. Bien qu'il fût consulté fréquemment par des personnages considérables sur les questions les plus difficiles, auxquelles il avait soin de répondre par écrit, il eut le temps de composer un grand nombre de traités. Ces ouvrages manuscrits ont été gardés dans la maison professe de Valence, où mourut le P. Garzon, mais leur collection, dispersée après la fermeture de cette maison, est probablement perdue aujourd'hui. Le savant jésuite était un de ces hommes modestes qui sont contents de faire le bien sans souci des récompenses de la renommée, et qui laissent après eux de ces œuvres mûres, auxquelles la postérité accorde une juste admiration. Les circonstances que nous venons de rapporter sommairement, sont empruntées à une notice rédigée d'après deux mémoires biographiques qui furent envoyés en 1785 par le P. Julien de Fonseca à M. Ch. de la Perna, qui avait formé le projet de publier la chronique d'après les papiers du P. Garzon [1].

Le projet qui pouvait le mieux contribuer à fonder la réputation du jésuite castillan, vient d'être réalisé en Belgique par un des premiers érudits de ce pays; c'est M. le chanoine P.-F.-X. de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, qui a mis au jour

[1] Cette notice a été insérée dans le *Journal historique et littéraire de Liége* t. XII, février 1846, p. 492-95, dans la même livraison qui contient une annonce de la nouvelle édition du *Chronicon* (p. 501-4).

Digitized by Google

les belles recherches du P. Garzon, d'après les manuscrits de Bruxelles. D'abord avec la *Commission Royale d'Histoire* dont il est un des membres les plus actifs ; il a publié la *chronique* commentée d'Idatius dans les *Bulletins* de cette commission [1], et malgré la multiplicité de ses propres travaux, au milieu des fonctions importantes et laborieuses du rectorat dont il est chargé, il a donné les plus grands soins à la fidèle reproduction des textes et des annotations dont se compose le travail complet du chancelier de Gandia. Dans une *introduction* pleine de renseignements curieux, M. de Ram a fait connaître la nature de services que les anciens éditeurs avaient rendus à l'interprétation et à la critique du texte d'Idatius ; il a pu sans crainte recommander la nouvelle édition du chroniqueur espagnol à tous les savants qui voudraient la comparer attentivement aux éditions antérieures. Mais, s'il est vrai que le nouveau texte d'Idatius a reçu de son dernier commentateur un prix considérable, on ne peut que regretter un mode de publication, grâce auquel il est rendu accessible à peu de personnes qui seraient à même de consulter la collection déjà volumineuse des *Bulletins* du comité historique de Belgique. C'est pourquoi nous nous joignons aux vrais amis des études d'histoire et de chronologie pour émettre le vœu que M. de Ram publie bientôt une édition séparée de la chronique, avec les commentaires du P. Garzon, en y joignant les *Fastes consulaires*, attribués à Idatius, et publiés plusieurs fois dans les collections de Labbé [2], de Grævius [3] et de Roncalli [4]. On va voir quelle est la valeur de l'œuvre principale, et à quel point l'a mise en relief l'érudition historique et littéraire du savant espagnol, et l'on ne pourra douter de l'accueil qu'une édition nouvelle, destinée au commerce, trouverait en France, en Allemagne, et en général dans les pays tous attachés aux intérêts sérieux de la science.

§ II.

Importance générale de la chronique d'Idatius. — Mérite des travaux de critique entrepris par l'éditeur espagnol, le P. Garzon.—Appréciation des vues de l'auteur en continuant l'œuvre de saint Jérôme ; traduction de la préface de la chronique. — Intérêt des notes composées par le P. Garzon sur des points d'histoire, de

[1] *Recueil des Bulletins de la comm. royale d'histoire*, tome x, 1845. — *Chronicon*, etc., xii, 310, p. in-8 (pagin à part à la fin du volume).

[2] *Bibl. nova Mss.* Paris, 1658, i, p. 3.

[3] *Thesaurus antiq. Roman.*, t. xi, p. 210.

[4] *Ouvr. cit.*, t. ii, p. 55 et suiv.

Digitized by Google

chronologie et d'antiquités. Valeur des dissertations jointes aux notes de la chronique sur la célébration d'un septième jubilé et sur le commencement de l'ère espagnole.

Le travail chronologique d'Idatius est rédigé sous une forme très-concise, dans un style souvent dur et incorrect. Mais, si la diction est dans une sorte d'accord avec la barbarie croissante du siècle malheureux où a vécu l'auteur, le contenu de la chronique est d'un prix incontestable, puisqu'elle fournit une continuation immédiate à l'œuvre d'Eusèbe et de saint Jérôme, comme nous l'avons montré plus haut. En outre, cette chronique qui comprend une période très importante de l'histoire européenne pendant un espace d'environ un siècle (379-469) a l'avantage de contenir des faits connus uniquement par cette source concernant l'histoire des Gaules et de l'Espagne ainsi que les invasions des Goths, des Suèves et d'autres peuples étrangers dans ce dernier pays: nous ferons juger plus loin par quelques exemples l'intérêt véritable des témoignages d'Idatius sur les événements du 5e siècle.

Le P. Garzon n'a rien négligé pour tirer parti des documents transmis par le chroniqueur latin dans des formules d'une extrême brièveté; il les a expliqués à l'aide des sources contemporaines mieux connues[1], et il a adopté dans un vaste travail d'exégèse un plan systématique qui concourt parfaitement à son but.

Après avoir justifié l'opportunité de la publication en signalant les erreurs commises ou les lacunes laissées par les anciens éditeurs, il consacre un premier et long mémoire à éclaircir tout ce qui est relatif à la vie et aux écrits d'Idatius[2]. Il va sans dire que nous continuons à nous appuyer sur ses recherches dans l'exposé des faits dont nous croirons devoir faire une mention particulière.

Grâce aux vastes recherches dont nous parlons, il est maintenant avéré que l'auteur de la chronique a travaillé d'après les meilleures sources qu'il pouvait connaître, et qu'à ce titre il est digne d'une grande confiance. Jusqu'à l'an 427, il s'en rapporte dans ses indications chronologiques à divers écrits plus anciens, mais principa-

[1] Le manque de nombreux manuscrits rend très-difficile la critique philologique du texte d'Idatius: de Bréquigny a signalé cette difficulté dans ses remarques sur un manuscrit de Paris qu'il a comparé sans fruit avec l'édition de Sirmond (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. v, 2[illegible]-37).

[2] *Dissertatio prævia de vitâ atque scriptis Idatii*, p. 9-47 (éd. Bruel).

Digitized by Google

lement, semble-t-il, à ceux de Sulpice Sévère et de Paul Orose l'*Historia sacra* du premier et aux livres du second *adversùs Paganos*: mais, à partir de cette date, il se donne comme témoin des événements qu'il consigne dans sa Chronique. Il est inutile de démontrer qu'elle tire de cette dernière circonstance des garanties d'authenticité et une haute valeur historique : d'ailleurs on ne peut méconnaître les efforts qu'a faits l'écrivain pour donner des renseignements exacts et certains.

Nous ne pouvons entreprendre ici de citer textuellement quelques passages d'un ouvrage de chronologie semblable à celui d'Idatius; mais afin de faire mieux apprécier dans quel esprit l'évêque Espagnol a conçu sa tâche, nous ne pouvons nous empêcher de traduire entièrement la préface qu'il a mise en tête de tout l'ouvrage [2]. La citation de cette pièce préludera aux observations que nous devons présenter sur les questions d'histoire générale où il importe d'invoquer l'autorité d'Idatius :

« IDATIUS, serviteur de Notre Seigneur Jésus-Christ, à tous les » fidèles dans Notre Seigneur Jésus-Christ et à tous ceux qui le » servent en vérité, salut.

» Les efforts des hommes éprouvés en toutes choses, qui montrent » surtout dans la foi catholique et dans leur conduite parfaite une » persévérance qui témoigne de la vérité du culte de Dieu, sont revê- » tus de l'éclat du langage en même temps qu'ils sont recommandés » par le mérite des actions, de sorte que ces hommes mettent dans » toutes leurs œuvres une solidité vraiment admirable. Mais moi, » Idatius, né dans la province de Galicie, dans la ville de Lemica, » investi d'une dignité supérieure (l'épiscopat) plutôt par un don » divin que par mon propre mérite, placé au terme de la vie comme » je suis placé à l'extrémité du monde, quelque peu formé par les » études du siècle et moins versé encore dans la méditation des » Livres sacrés, j'ai voulu, dans la mesure de mon esprit et de mon » style, suivre l'exemple que nous ont donné dans des ouvrages » déjà connus nos pères aussi saints que savants. Le premier d'en- » tre eux, Eusèbe, évêque de Césarée, a écrit ses histoires ecclé-

[1] Roesler, *Chron. medi ævi*, n. 12, p. 90. — Baehr, l. c., n. 55. — Schoell *Hist. de la littérature romaine*, t. III, p. 173.

[2] *Præfatio*, p. 48-50, éd. Brux. — Comme le texte de ce préambule est une des parties les plus altérées de la *Chronique*, force nous a été de traduire souvent avec une certaine liberté.

Digitized by Google

» sistiques avec une élégance digne de lui en remontant jusqu'à » Ninus chez les Assyriens et jusqu'au saint patriarche Abraham » chez les Hébreux, et dans sa chronographie écrite en langue grec- » que, il a renfermé les périodes correspondantes de l'histoire des » dynasties jusqu'à la 20e année du règne de Constantin Au- » guste. Après lui, son successeur, collecteur non moins habile de » toutes les sources relatives aux faits et aux écrits, le prêtre Jé- » rôme, surnommé un autre Eusèbe, a fait passer le chronicon du » grec en latin, et il y a joint l'histoire du temps qui s'est écoulé » depuis la 20e année de Constantin jusqu'à la 14e du règne » de Valens Auguste. Dans les lieux saints de Jérusalem où il » a vécu, depuis l'époque citée jusqu'à la fin de sa vie, il a traité » longuement des faits qui se sont succédé sous ses yeux, parce » qu'il n'a jamais interrompu les travaux de sa plume; fort jeune » encore, je suis certain de l'avoir vu dans les contrées que je » viens de nommer à l'époque d'un voyage que j'y fis en personne[1]. » Si Jérôme a fait quelques additions à son premier travail dans les » dernières années de sa bienheureuse existence, c'est ce que sa- » vent avec pleine certitude ceux à qui est parvenue la totalité de » ses ouvrages. Cependant, de ce qu'il dit dans un passage de son » travail : *Debacchantibus jam in romano solo barbaris omnia ha-* » *beri permixta atque confusa*[2], nous concluons qu'il ne s'est pas » occupé expressément de la série et de l'enchaînement des dates » dans la partie de l'œuvre ajoutée par lui-même. Or, une longue » suite d'années s'étant écoulée depuis lors jusqu'au moment pré- » sent, le manuscrit de cette histoire a éveillé mon attention et m'a » engagé malgré mon inexpérience à suivre de près (bien que d'un » pas inégal) les traces de mes prédécesseurs dans les choses qui me

[1] Idatius s'étend davantage dans sa *Chronique* sur les prélats fameux qu'il a rencontrés dans la Terre-Sainte (années 406 et 407); il dit au sujet de saint Jérôme : « Hieronymus presbyterio praeditus in Bethleem Judæ vicinia consistens præcipuus » habetur in cunctis. » (Ed. Brux, p. 59).

Idatius a placé encore dans un autre endroit de son ouvrage l'éloge du fameux solitaire de Bethléem (a. 415, p. 66) : « Hieronymus, qui supra præcipuus in omnibus, » clementorum quoque peritissimus Hebraeorum, in lege Domini, quod scriptum » est, diurna nocturnaque meditatione continuus, studia operis reliquit innumera. » Ad ultimum Pelagianorum sectam cum ejusdem auctore adamantino veritatis malleo contrivit. Adversus hos et alios haereticos extant ejus probatissima monumenta. »

[2] Ces mots se trouvent en effet vers la fin de la préface de saint Jérôme; mais des expressions semblables, remarque le P. Garzon, existent dans d'autres endroits de son *Chronicon*.

Digitized by Google

» seraient bien connues. C'est en m'attachant fidèlement à cette » pensée que j'ai composé le récit des événements postérieurs, soit » que j'aie étudié à cet effet les écrits, soit que j'aie suivi les disposi- » tions de quelques-uns, soit que je connusse moi-même les choses » particulières à l'époque lamentable de ma propre vie. Qui lira » cette continuation, apercevra bientôt ce que les temps dont il » s'agit, renferment de faits mémorables. Les événements qui se » sont passés depuis la première année du règne de Théodose jus- » qu'à la troisième année de celui de Valentinien, fils de Placidie, » ont été recueillis par nous avec un soin rigoureux, tantôt d'après » des livres, tantôt d'après des récits. Elu malgré notre indignité » pour remplir les fonctions épiscopales, connaissant assez les ca- » lamités de ces temps déplorables et de l'Empire romain resserré » dans d'étroites frontières, nous avons posé des bornes prêtes à » s'écrouler. Mais, ce qui est plus déplorable encore, nous avons à » rappeler l'état désordonné des institutions ecclésiastiques dans la » Galice située à l'extremité du monde, la chûte de toute sage li- » berté par suite de débordements effrénés, la ruine imminente de » tout attachement à la science divine à cause des aggressions tu- » multueuses de peuples pervertis. Toutes ces choses que nous » avons rapportées, nous laissons le soin d'en achever et d'en com- » pléter le tableau aux âges futurs qui pourront en avoir connais- » sance. »

On voit assez clairement par le langage de cette préface dans quelles intentions Idatius avait entrepris la composition de sa *Chronique*; il se donne comme le successeur et il se fait l'imitateur de saint Jérôme; il se croit lié par un certain esprit de tradition à compléter une œuvre d'un intérêt aussi général et aussi pratique que pouvait l'être pour les églises occidentales le monument édifié par le célèbre traducteur des Ecritures. Mais, malgré cette pensée d'imitation, Idatius est fort éloigné du mérite de son modèle, et son style souvent obscur et presque toujours sec se ressent de ces moments de crise pendant lesquels, dans tous les siècles de décadence, les esprits s'engourdissent et la langue s'appauvrit. C'en est assez de la monotonie propre à la plupart des chroniques latines pour empêcher d'y découvrir à coup sûr les interpolations : la philologie n'a qu'un assez faible secours dans les formes d'un style devenu conventionnel, qu'on croirait sorties toutes d'un même moule.

Le critique espagnol a compris tout ce qu'il fallait d'explications

Digitized by Google

et de rapprochements pour donner aux bulletins chronologiques d'Idatius leur intérêt véritable aux yeux des lecteurs instruits et pour faire revivre en quelque manière les personnages du temps à peine nommés dans la liste des événements. Le P. Garzon a eu recours à deux espèces de notes pour *illustrer* le texte d'une manière que ne désavouerait pas la science la plus exigeante. D'abord, il a joint au corps de la *Chronique* des notes marginales qui ont pour but de constater certaines défectuosités du texte ou de comparer les expressions d'Idatius avec celles d'autres historiens : dans cette même partie, il a éclairci brièvement quelques faits qui n'offraient point matière à une longue discussion. Mais il a composé en second lieu des notes étendues qui sont au nombre de 106, et qui sont la plupart de petits mémoires complets en eux-mêmes sur des questions d'histoire, de géographie et d'antiquités concernant les peuples dont s'occupe Idatius. Le P. Aimerick a pu constater que si Pagi avait corrigé plusieurs endroits du texte de la *Chronique*, quand il s'est servi de ce document dans sa critique de Baronius, le P. Garzon a réussi à rectifier plusieurs fois les opinions de Pagi lui-même et qu'il a particulièrement signalé plus de soixante erreurs commises par ce grand érudit dans les choses relatives à l'histoire d'Espagne [1]. Nous nous bornerons à faire mention du sujet de deux notes pour donner une idée de la précision apportée par le P. Garzon dans la discussion des faits historiques et biographiques. S'agit-il d'un certain Cynégius, préfet de Théodose, chargé par ce prince d'aller renverser les idoles en Égypte [2], l'éditeur consacre une note considérable à revendiquer le nom de Cynégius pour l'Espagne qui était aussi la patrie de Théodose et à justifier son zèle par la sincérité et l'ardeur de sa foi ; il parvient ainsi à mettre dans un vrai jour la carrière d'un personnage secondaire, mais digne d'être connu en raison de la mission qu'il remplit sous un empereur chrétien. Dans une autre note [3], le P. Garzon traite une question d'ethnographie au sujet de la nation des *Gresthingi (Gresthingorum gens)* vaincue par Théodose : il soutient que les peuples ainsi nommés sont identiques aux *Grenthingi* d'Ammien Marcellin et aux *Gothuni* de Claudien ; et qu'ils ont appartenu à la grande nation des Goths, comme les Galiciens à la race espagnole et les Silinges à la nation des Vandales.

[1] *Specimen*, etc., p. 173. — *Monit. edit.*, p. x.
[2] *Chron.*, a. 388, p. 55, nota xi, p. 136-39.
[3] *Chron.*, a. 386, note viii, p. 134-35.

Digitized by Google

Le P. Garzon a pris soin de disposer le texte d'Idatius en rapport avec les indications chronologiques qui sont fournies par cet écrivain même ; il a placé à côté du texte les chiffres des années d'après le double calcul de l'ère des Olympiades et de l'ère chrétienne, et il a rétabli à la marge l'annotation des années impériales à dater de l'avénement de Théodose que le continuateur de saint Jérôme avait pris pour point de départ. Il faut savoir gré à l'éditeur, espagnol d'avoir conservé aussi fidèlement que possible les données de chronologie qui appartiennent à l'auteur, au lieu de leur substituer une chronologie toute nouvelle, comme l'avait fait don Bouquet, ou bien de n'en retenir arbitrairement qu'une partie comme l'avait voulu Florez [1]. Comme Idatius avait fait partiellement usage de l'ère dite d'Abraham, le P. Garzon a dû ramener l'indication des années de cette ère au calcul des années de notre ère, après avoir disserté contre Pagi sur l'application que saint Jérôme et après lui Idatius ont faite de la première [2].

On a lieu de croire que le P. Garzon n'a pas eu le temps de composer les dissertations dont il fait mention dans ses notes, sur les Goths, sur les Bagaudes et sur les Priscillianistes, mais les manuscrits de Bruxelles ont fourni à l'éditeur belge deux dissertations complètes qui terminent fort bien la publication. La première, intitulée : *De Jobelaeo VII ab ascensionce Domini* [3], est un savant commentaire sur les mots employés par Idatius, à l'année 382 de sa Chronique : *VII Jobelaeus, ex quo Dominus ascendit.* Le P. Garzon s'attache à prouver que ces mots ont été inscrits à la marge du texte original et qu'ils l'ont été par des mains étrangères et récentes ; il fait observer que les Pères et les anciens auteurs gardent un silence complet sur un jubilé de ce genre, et qu'il n'y aurait point eu tant de dissidence sur l'époque de la mort du Sauveur et tant de controverses sur la fixation de l'ère vulgaire, si les Chrétiens avaient eu la coutume de célébrer des jubilés de cinquante ans, à l'imitation de ceux qui étaient observés chez les Juifs sous l'ancienne loi. En outre, il remarque que les écrivains ecclésiastiques, qui ont interprété dans un sens mystique, le nom même de la fête de la Pentecôte, n'ont fait aucune allusion à l'observa-

[1] Voir l'*avis préliminaire* du P. Garzon au lecteur, p. 2.

[2] *Dissert. paevia*, VI, De aerâ Abrahami, VIII. Quoto Abrahami anno Idatius Chronicon inchoaverit, p. 20 suiv., p. 30 suiv.

[3] P. 269-76, éd. Brux.

Digitized by Google

tion de grandes fêtes ayant pour base la date de l'Ascension de J.-C. Enfin le P. Garzon démontre par la chronologie des *Fastes* d'Idatius relative à la vie du Sauveur, qu'il n'a pu affirmer lui-même un fait contradictoire dans sa *Chronique*.

La seconde dissertation dont nous avons maintenant à dire un mot roule sur le commencement de l'ère espagnole, *de aeræ hispanæ initio* [1]. Le P. Garzon y recherche à quelle époque et en quelle occasion l'usage public d'une ère particulière a dû commercer en Espagne [2]; or un tel calcul du temps, n'a pu être inventé dans ce pays qu'après l'entrée des Visigoths que l'on est en droit de fixer, sous leur roi Théodoric, à l'an 456, d'après d'Idatius, Isidore et d'autres auteurs. C'est alors seulement, à cause de la perturbation introduite dans la chronologie des quatre siècles chrétiens par les récentes catastrophes qui avaient accablé tout l'empire, que l'on adopta une ère nouvelle qui fût bientôt en usage dans la vie publique pour les actes des conciles, ainsi que dans la vie privée jusque sur les inscriptions des tombeaux, et qui plus tard fut admise par S. Isidore de Séville (dans son *Historia Gothorum)*, et à son exemple par beaucoup d'autres écrivains. Cette ère espagnole, qui commence l'an 761 de Rome, 38 ans avant Jésus-Christ (comme le dit expressément un auteur espagnol, saint Julien, archevêque de Tolède), semble avoir été fixée, selon le P. Garzon, à l'année du triumvirat de Lépidus, d'Antoine et d'Octave, et il était permis de conjecturer que la dénomination d'*aera* ou d'*era*, qui a été plus tard appliquée aux ères de tous les peuples, avait été dérivée d'un tribut d'argent (aes) très-considérable imposé aux populations de l'Espagne par Auguste, dès qu'il soumit les provinces déclarées impériales, parmi lesquelles était l'Espagne, à un même système d'administration [4]. Les opinions soutenues au sujet de l'ère espagnole par le P. Garzon dans la dissertation récemment publiée, s'accordent à général avec celles qu'avait émises M. Louis Ideler, professeur à l'Université de Berlin, dans son grand *Manuel de chronologie* [5].

[1] *Diss. secunda*, p. 276-308.

[2] J. Mariana s'était déjà livré à la même recherche dans son histoire nationale : *Historiæ de reb. Hispan.* Lib. III, cap. XXIII (t. I, éd. de La Haye, 1733).

[3] Dans son traité *contrà Judæos*, lib. III (*Bibl. Patrum.* Lugd., t. XII, p. 630).

[4] Le pluriel neutre *aera*, impôts, contributions, est devenu irrégulièrement un substantif singulier féminin, signifiant *ère*, première date d'un système chronologique. — S. Isidore, *Etymolog.*, Liv. V, 36.

[5] *Handbuch der mathematischen und technischen chronologie.* Berlin, 1826. t. II, p. 422-431.

Digitized by Google

Nous relèverons seulement l'explication plus juste du mot *era*, qu'a proposée le marquis de Mondéjar, et pour laquelle se prononce le savant allemand : elle est tirée du nom de l'année *jahr*, *year*, *aar*, *ár*, dans les langues germaniques, et elle concorde parfaitement avec les circonstances historiques qui ont amené l'usage d'une ère propre à l'Espagne quand ce pays, déjà envahi par les Suèves et les Vandales, eut passé sous la domination des rois visigoths [1]. Le mot *era* est sans doute au nombre des quelques mots que les vainqueurs auront introduits dans la langue toute romaine qu'ils ont forcément adoptée peu après la conquête. Pour confirmer cette observation, il n'est pas inutile de dire que la même ère fut d'un fréquent emploi jusqu'à la fin du 8e siècle, dans le midi de la France où avait subsisté un royaume visigoht jusqu'au règne de Clovis. Quant à l'Espagne, l'ère nationale n'y tomba pas aussi vite en oubli. Les écrivains arabes et juifs de ce pays en ont plus d'une fois emprunté les dates, et, parmi les chrétiens, ce fut seulement le concile de Tarragone, en 1180, qui prescrivit l'emploi exclusif de l'ère chrétienne dans les actes publics.

F. NEVE,
Professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain.

Polémique Philosophique.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES REPROCHES FAITS A LA DIRECTION ECCLÉSIASTIQUE, PAR M. MICHELET ET QUELQUES AUTRES.

La guerre dirigée contre le célibat ecclésiastique remonte haut. Nos philosophes modernes dans leurs reprises d'hostilité ne pouvaient manquer d'attaquer principalement la direction spirituelle ;

[1] Le P. Garzon a regardé avec raison comme interpolés les deux passages de la chronique où sont indiquées des années de l'ère espagnole (*Diss. prævia*, p. 197. — V. Ideler, ouvr. cit., p. 424).

Digitized by Google

c'est ce qu'un d'entre eux (M. Michelet) entreprit avec la plus audacieuse exagération. Nous ne voulons nullement remonter aujourd'hui jusqu'à la nécessité morale de la confession et faire ainsi une invasion dans la théologie. Nous n'avons d'autre but que de dénoncer le subterfuge indigne qui a servi d'arme empoisonnée à certains détracteurs du sacerdoce et de venger des plus ignobles injures les noms illustres qu'aucune haine n'avait jusqu'ici osé ternir, même dans les guerres philosophiques les plus acharnées du dernier siècle. La tactique a été aussi habile qu'audacieuse. « Le » sacerdoce se défend dans sa position, a-t-on dit, il conserve du » crédit dans les entrailles de la nation, il se maintient par la con- » fession, cet empire auguste de la foi sur l'homme, changeons » notre plan d'attaque; travaillons à renverser, non plus les idées, » mais les personnes; pour briser la langue, tuons l'homme... » On a donc cherché l'occasion d'une Saint-Barthélemy morale qui enveloppât le clergé tout entier, et voici l'expédient mis en usage.

1. Le quiétisme et le molinosisme.—Desmarets et Molinos.

Le catholicisme a servi de prétexte à une exagération mystique qui a poussé certains hommes dans le dernier abîme de la corruption. Cette erreur incroyable est le *quiétisme*..... Saisissons-le, s'est-on écrié avec la joie étrange qu'éprouverait l'inventeur d'une machine infernale, et, bon gré malgré, faisons entrer tout le sacerdoce dans la conspiration. — Quoi! tout! sans une seule exception, pour les plus vénérables Pontifes des temps modernes? — Non, non, point de pitié, ou plutôt point de justice. — Mais Rome a condamné la doctrine avec toute rigueur? Son inventeur *Molinos* est mort dans la captivité? — Pure supercherie; Rome a condamné par frayeur de l'opinion publique, mais, en repoussant la théorie, elle a parfaitement conservé la pratique, ce qui valait beaucoup mieux pour elle; et le clergé de toutes les époques, de tous les pays, a continué de corrompre les âmes par cet opium assoupissant... Ainsi saint François-de-Sales, Fénelon, Bossuet, vous allez être abandonnés au mépris éternel comme préparateurs ou continuateurs de Molinos. — Est-il possible!... Quoi! Bossuet lui-même qui frappa si rudement Fénelon pour une simple tendance au quiétisme; lui, le plus actif, le plus puissant génie, le présenter comme frappé de la paralysie intellectuelle et morale du *Molinosisme!*—N'importe, c'est l'homme qu'on a le plus d'intérêt à renverser, et on saura bien trouver des

Digitized by Google

sophismes pour l'atteindre... A l'œuvre donc, et surtout audace et brutalité!

D'abord qu'est-ce que le *quiétisme?* Desmarets de Saint-Sorlin, d'abord poëte; mais sur la fin de sa vie, visionnaire presque fou, aventure une opinion extravagante qu'il présente comme le dernier degré de la perfection. Il s'agit dans sa méthode d'exiler d'ici-bas la vie intellectuelle, tout en conservant le souffle de l'existence et de s'absorber en Dieu par *l'amour au point de fondre l'âme dans la Divinité*... On va dire que cet état d'extase a beaucoup de ressemblance avec celui qui fut en honneur chez les fameux solitaires du mont Athos, ces *hésycastes onpalamites* que l'Église a condamnés ou chez quelques moines Espagnols, et aussi chez les santons de Mahomet et les sectaires de Brama. Mais Desmarets ne s'arrêtait pas là, et il portait son système jusqu'à conclure hardiment que *l'homme moral étant absorbé en Dieu,* le corps ne faisait plus que des fonctions végétatives étrangères à la volonté, d'où il suivait que le corps pouvait s'abandonner aux actes les plus criminels, les plus infâmes, sans que l'âme en fût souillée.

Comment attaquer une pareille aberration par le raisonnement? N'y aurait-il pas superfluité à faire de la logique pour repousser un fou qui, aussi extravagant en paroles qu'en principes, s'obscurcit lui-même par des phrases de la nature suivante : « Je vous embrasse, » ma très-chère colombe, dans votre rien, tout rien que je suis; » chacun de nous étant tout dans notre tout, par notre aimable » Jésus. » Consolons-nous en disant que cet extravagant était laïque; disons aussi qu'il ne faisait que rajeunir l'origénisme spirituel, répandu au 4e siècle, le système des *hésycastes* chez les Grecs, et celui des *bégards* de la fin du 13e siècle, qui prétendaient ne pas avoir besoin de prier, de faire des bonnes œuvres, d'accomplir aucune loi, et croyaient pouvoir, sans offenser Dieu, abandonner leur corps à toutes ses tentations.

Voilà le sophisme que Desmarets avait jeté en France comme une bouffée sortie de Bicêtre, lorsque l'Espagne envoya à Rome son Desmarets, plus séduisant, plus persévérant, *Molinos* (1675). Sa marche fut la même que celle de Desmarets. D'abord simplement *extatique,* il employa sa théorie de la mort volontaire, de l'anéantissement de la volonté, à purifier l'âme, à la soustraire aux passions physiques, à la raréfier au point de la faire nager dans la vie céleste. Grave exagération sans doute, puisqu'elle annihilait le corps que Dieu a créé enfin, et dont il a coordonné les fonctions

Digitized by Google

avec celles de l'intelligence. Grave exagération, puisque cette absorption anticipée de l'âme en Dieu, ne tendait à rien moins qu'à bouleverser l'harmonie humaine, créée pour l'action non moins que pour l'adoration, et mettait par un véritable suicide, la mort à la place de la vie. Néanmoins, il n'y avait pas encore d'attentat à la moralité, et on comprend que plusieurs docteurs de très-bonne foi aient pu approuver cette doctrine de Molinos. Quoiqu'un peu légère la conduite de ces casuistes romains et espagnols était d'autant plus excusable que Molinos imposait le respect par la pureté de sa vie privée ; sa sévérité envers les femmes allait jusqu'à défendre à leur directeur de leur donner le nom de ma fille, et de se rendre chez elles pour les entendre.

Enfin, il était naturel que les dévots ardents se laissassent prendre d'un bel enthousiasme pour cette nouvelle invention ascétique. C'était un sacrifice abusif du corps humain à peu près comme dans le suicide par désespoir politique. Le système de Molinos offrait en dévotion le pendant de celui de Brutus et de Canton d'Utique en amour de la liberté, l'un et l'autre bien examinés méritent une réprobation énergique, toutefois, l'un et l'autre peuvent offrir aux âmes ardentes une séduction qu'il faut savoir excuser sans fulminer tout d'abord.

Mais ici, comme chez Desmarets, apparut bientôt la conséquence funeste de la séparation du corps et l'âme, *Molinos* arriva à cette conclusion subversive, infâme, que dans la contemplation parfaite l'âme ne désire rien, pas même le salut, ne redoute rien, pas même l'enfer ; alors l'usage des Sacrements et la pratique des bonnes œuvres deviennent indifférents, et les représentations, les impressions les plus criminelles, qui arrivent dans la partie sensitive ne sont point des péchés. Il était difficile d'ouvrir une perte plus large aux dérèglements.

Pourtant, il faut le dire, ce n'était pas chez Molinos préméditation corruptrice, car le Saint-Office, tout en le condamnant, ne l'accusa d'aucun attentat aux mœurs ; il ne faisait qu'obéir à l'audace de la logique. Parti d'un point exagéré, *l'absorption de l'homme en Dieu*, il ne sut pas s'arrêter devant la déduction effrayante qui découlait de l'anéantissement de la volonté humaine. Au contraire, il parut se plaire à la poursuivre dans les abîmes.

Nous voudrions que certains philosophes fissent servir leur colère contre Molinos, à s'éclairer sur eux-mêmes, en considérant dans quel précipice peut conduire une logique abusive, impitoyable.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement le *Molinosisme* qui s'est laissé choir dans un égoût en voulant approfondir sans cesse. C'est toute philosophie à outrance... Que l'on prenne un principe quelconque, fût-il des plus purs, si on le soumet à une analyse trop exigeante, qu'on lui fasse rendre tout ce qu'il peut, on le verra enfanter les aberrations les plus odieuses. L'amour de la liberté produira le régicide et le suicide; la philanthropie confondra les bons et les mauvais au point de récompenser le crime;.. l'amour divin donnera le quiétisme. Voilà où finit par échouer Molinos; et Rome alors, épouvantée du gouffre où on voulait conduire les âmes, se réveilla, foudroya l'audacieux logicien, fit condamner *le Guide spirituel*, brûla les éditions et jeta l'auteur dans un cachot. La régularité de ses mœurs, conservée en dépit de la doctrine, lui sauva la vie, mais deux de ses adeptes, qui avaient mis plus d'une fois la théorie en pratique, furent condamnés à mort. *Molinos* lui-même finit par mourir dans sa prison. Telle est l'étrange aberration qu'on a saisie comme une massue pour frapper le Catholicisme entier; voilà l'erreur passagère, presque imperceptible dans l'histoire de l'Église, qu'on a établie comme un laminoir inflexible, pour y écraser tout le Sacerdoce, et notamment celui de France... Afin d'aller plus vite et de taillader l'histoire des trois derniers siècles à grands traits, on n'a pas tâtonné, on s'est attaqué aux noms les plus éminents, persuadé que le menu peuple ecclésiastique se *trouverait foudroyé* par l'écrasement de ses grands chefs.

3. Quiétisme de saint François de Sales.

Un des grands noms déjà cités, saint François de Sales, appartient à une époque antérieure à *Molinos*. N'importe, aucune difficulté n'arrête certains logiciens, donnant au Molinosisme un effet rétroactif, ils déclarent que l'amour divin, la sainteté de saint François de Sales était une habile préparation, une introduction directe aux infamies du *quiétisme*. C'est à ne pas croire ce que l'on lit. Descendons dans les ténèbres de ces circonlocutions. Il a été impossible de ne pas reconnaître que saint François de Sales avait tout ce qui constitue une grande sainteté : « dévotion, tendresse et sincé» rité, parole vive et chaude; car tout ce qu'il a dit ou écrit, sans être » irréprochable, est charmant, plein de cœur, d'une gentillesse ori» ginale, d'enfant du génie, qui, tout en faisant sourire, n'atten» drit pas moins [1]. »

[1] *Du prêtre et de la femme*, par M. Michelet.

Digitized by Google

L'éloge est magnifique! que trouve-t-on à y répondre? Attendez; c'est que tout cela est gangrené par l'usage; le saint employa ses facultés à la grande guerre de séduction. « Cette blonde et douce » figure, qui fut toujours un peu enfantine, ravissait les petits enfants » sur les bras de leur nourrice, qui ne pouvaient en ôter les yeux, et » quant les enfants allaient près de lui, les mères suivaient les enfants. » *(Ibid.)* » Comprenez-vous maintenant? Est-il possible qu'avec un tel empire sur les cœurs, on ne mérite pas la haine de ceux qui ne savent que se faire détester. A ce premier crime de plaire aux enfants et de convenir aux mères, on a ajouté celui d'offrir au vieux Théodore de Bèze une pension de la part du pape; pour soustraire le noble vieillard au besoin; enfin le crime impardonable de fonder des couvents de femmes pour offrir un asile aux nouvelles converties, et une retraite à madame de Chantal, à madame de Guyon. Arrêtons-nous un instant, nous venons de prononcer un nom près duquel on attend saint François de Sales pour le montrer dans tout son acharnement de spéculation.

Madame de Chantal, grand'mère de madame de Sévigné, vit saint François de Sales à Dijon; femme déjà très-pieuse, mais d'une dévotion ferme, elle devait éprouver au contact de saint François une impulsion vive à la tête et au cœur. Oui, sans doute, on l'a dit et nous le répétons! Saint François de Sales[1] commence sa correspondance en l'appelant *sa chère fille, sa chère sœur, rien de plus pur, rien de plus chaste, mais aussi rien de plus ardent* que les rapports de ces deux grandes âmes. Pourquoi s'étonner, pourquoi se plaindre de l'attraction exercée par la vertu sur la vertu? Cet hymen des nobles cœurs n'a-t-il pas toujours été béni et fructueux? Quel témoignage historique autorise à parler à l'endroit de saint François, *de caresses tendres, d'ingénieuses flatteries pour envelopper les deux familles de Frémiot et de Chantal.* Pourquoi présenter comme suspectes *ces attentions pieuses qu'il a pour les petits enfants?* Les choses les plus simples seront-elles des grimaces spéculatives, ne se donnera-t-il plus dans le monde un serrement de main, un baiser même à l'enfant, qui ne soit un baiser de Judas, un sourire de Leycester. Mais franchissons ces suppositions que l'on n'appuie que sur le ressentiment personnel, et étudions saint François dans

[1] Voir une *notice* très-étendue sur madame de Chantal et sur ses rapports avec saint François de Sales, dans les t. XLV, p. 370, et XLVI, p. 371 de la 1re *série* de l'Univers.

Digitized by Google

ses actes, chez la famille de Chantal, et surtout dans ses écrits destinés à la direction des femmes.

Quoi de plus prudent, de plus irréprochable que sa conduite? Après quelques mois de séjour à Dijon, la veuve lui avait intérieurement donné toute sa confiance; ils se quittent pourtant, et il la laisse à son premier confesseur, homme à vue très-courte et assez singulier dans sa casuistique, à tel point qu'il faisait faire vœu à madame de Chantal : « de lui obéir, de ne le quitter jamais pour un » autre, de garder un secret inviolable sur tout ce qu'il lui disait; il » la chargeait enfin de méditations, de méthodes, de pratiques tout à » fait laborieuses et embarrassantes, lui ordonnait des prières au » milieu de la nuit, des jeûnes, des disciplines et autres austérités » qui pensèrent ruiner sa santé [1].

Si madame de Chantal avait un confesseur à redouter, c'était celui-ci. Cependant saint François de Sales ne fit aucune manœuvre secrète pour l'éloigner, quoi qu'en aient dit ses ennemis; il eut, au contraire, la délicatesse d'ajourner la détermination de la veuve; les conseils du P. Villars seuls la poussèrent à l'abandonner pour saint François de Sales [2]. Pressée du besoin de lui ouvrir son âme, madame de Chantal court joindre François de Sales au pélerinage de Sainte-Claude, et fait pour la première fois vœu d'obéissance; six semaines s'écoulent, elle aurait voulu le voir encore, elle avait besoin de ce calme qu'il savait si bien donner pour dissiper les orages intérieurs, même ses doutes sur la foi. Infortunée victime d'une sensibilité trop puissante, elle reconnaissait avoir en elle quelque chose qui n'avait jamais été satisfait. Saint François de Sales s'en était aperçu, et sa conduite prudente a forcé M. Michelet à reconnaître *qu'une telle union n'altéra jamais un moment la sérénité en cet homme rare*. Aussi, bien loin d'attirer madame de Chantal à lui, bien loin de la pousser à la vie religieuse, qui exerçait sur elle une si vive attraction, il la raffermit dans sa famille et lui fit une suprême loi de son devoir de mère et de fille, même des soins de ses affaires et de son ménage; on avait tant de besoin d'elle en cette famille où il n'y avait que des vieillards et des enfants!.. Qui le croirait? Pour mieux combattre ses tendances mystiques, il lui défendit de réfléchir à la foi, de s'occuper de religion. « Ne vous arrêtez point à ces tenta- » tions, lui dit-il, ne disputez point; faites comme les enfants d'Israël

[1] *Vie de madame de Chantal*, par Marsollier, t. 1, p. , livre 1.

[2] *Ibid.*, t. 1, p. 79 à 106.

Digitized by Google

» qui n'essayaient nullement de rompre les os de l'agneau pascal, aussi » ils les jetaient au feu. » Que pouvait-on attendre de plus prudent, de plus sage? Saint François place toujours les devoirs de famille au-dessus des vaines ou trop fréquentes pratiques : et cette pensée domina tous ses principes de direction... Lisez ses *œuvres*; ici il condamne « le désir de certaine perfection chrétienne qui peut être « imaginée, mais difficilement pratiquée [1]. » Le conseil donné à madame de Chantal, il le répète sous mille formes. « Prenez garde » soigneusement que personne ne souffre de vous par un trop long » séjour à l'église, et par un trop grand abandonnement des soins » de votre ménage ; ou, comme il arrive quelquefois, vous rendant » contrôleuse des actions d'autrui, ou trop dédaigneuse des conver- » sations où les règles de la dévotion ne sont pas si exactement ob- » servées [2]. Soyons bien doux et humbles de cœur envers tous, mais » surtout envers les nôtres, ne nous empressons point, allons tout » doucement, nous supportant les uns les autres [3]. » Ce n'est pas tout, il ne veut pas qu'on ait trop d'attrait pour le cloître, ni trop de crainte de la vie du monde. « Qui voit le danger, dit-il, est en » quelque péril de l'aimer ; mais à qui est bien résolu et déterminé, » la vue ne nuit point... En un mot, la perfection de charité c'est la » perfection de la vie, car la vie de notre âme, c'est la charité [4]. » Surtout tenez votre cœur au large, ne le pressez point trop par » des désirs de perfection [5]. Je confesse, dit-il, que je ne sais com- » ment il se peut faire qu'une mère de tant d'esprit, de perfection et » de piété, et une fille de si grande vertu et dévotion, ne demeurent » pas tout à fait unies, en ce grand Dieu qui est le Dieu d'union et » de charité. » Suivent les conseils les plus sages pour rétablir l'accord entre ces deux personnes. Nous ne nous lasserions pas de puiser des citations dans ce manuel sublime du directeur et de la pénitente : « Ayez soin, dit-il, d'être douce et affable à tout le » monde, mais surtout dans le logis. » « Les religieux, les veuves, » les mariées doivent tous rechercher cette perfection, mais non pas » par les mêmes moyens; car vous, qui êtes mariée, les moyens sont » de vous bien unir à Dieu et à votre prochain. »

Ce n'est pas tout, il veut encore que l'amour filial aille jusqu'à

[1] *Solide piété*, p. 31.
[2] *Ibid.*, p. 43.
[3] *Ibid.*, p. 90.
[4] *Ibid.*, p. 97.
[5] *Ibid.*, p. 151.

Digitized by Google

sacrifier les inclinations religieuses aux volontés d'un père, d'un mari. « Quand vous pourrez communier sans troubler vos deux su-» périeurs (le père et le mari), faites-le selon l'avis de vos confes-» seurs; quand vous craindrez de les troubler, contentez-vous de » communier en esprit, et, croyez-moi, cette mortification spiri-» tuelle, cette privation de Dieu, agréera extrêmement à Dieu, vous » le mettra bien avant dans le cœur... Je vous dirai que pour un » peu, Dieu sera servi, si pour gagner l'esprit de ces deux supé-» rieurs, vous souffrez la privation de la communion réelle! »

Quel moraliste a jamais donné des avis plus sages, plus dégagés, plus pratiques? Peut-on croire qu'une direction aussi élevée, aussi évangélique pût pousser madame de Chantal à la détermination cruelle qu'elle prit d'abandonner sa famille. Inquiet sur les dangers de cette séparation, saint François avait répondu à une de ses lettres d'invitation. « Je suis lié ici pieds et mains, et pour vous, » ma bonne sœur, l'incommodité du voyage passé ne vous étonne-» t-elle pas? » A cette conduite, il ajouta le silence, il écrivit rarement, comme pour la détacher de lui; mais elle, de plus en plus pressée de se consacrer aux œuvres de Dieu, elle oublia l'amour maternel, l'amour filial et abandonna tout pour suivre cette vocation. Mais que fait alors saint François de Sales?

Après l'avoir soumise à de fortes épreuves d'obéissance, il lui désigne le couvent où elle devait finir ses jours. Dans cette circonstance on aurait pu s'attendre que le saint favoriserait l'ascétisme de madame de Chantal; qu'il la pousserait par exemple aux *Carmélites*, où son penchant l'attirait. Tout au contraire, il lui choisit l'ordre le moins austère, le plus facile et en même temps le plus *occupé par les soins des malades*, et les œuvres de *charité extérieure et populaire*, celui de la *Visitation*. Double trait de sagesse que les ennemis de François de Sales ont été obligés de reconnaître. *Il employa madame de Chantal et il l'éloigna.*

Maintenant disconviendra-t-on que madame de Chantal fut fort exaltée dans son amour pour Dieu, comme dans son admiration pour saint François? Assurément non; mais depuis quand trouvera-t-on à reprendre à ce sentiment de tendresse même chez les saints, pourvu qu'il reste étranger à toute pensée impure; la loi de Dieu traduite par saint Paul n'est-elle pas amour, union des âmes, fraternité : « Aimez-vous les uns les autres » est le résumé de l'évangile, et dans cette universalité d'affection n'est-il pas permis de préférer celui pour lequel notre âme se sent le plus d'affinité,....,

Digitized by Google

l'amour, levier terrible, poison, torche brûlante, quand il devient passion physique, n'est-il pas un lien sans danger, quand il se concentre dans la sympathie morale? Laissons donc madame de Chantal aimer saint François, respectons sa sensibilité, et surtout admirons la prudence, la retenue du saint qui l'éloigna toujours en lui continuant ses conseils. Cet homme qu'on a accusé de *quiétisme* fut l'ennemi le plus attentif du *mysticisme* et de l'exagération dévote; la *pratique*, voilà la base de sa méthode; les *actes*, il les mettait toujours bien au-dessus de l'inactive *contemplation*; son livre est écrit surtout pour la mère de famille, il devrait être le véritable code du foyer. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre sa prédication du repos, du calme en dévotion; c'est qu'il redoute, et notamment pour madame Chantal, l'*illuminisme*, la *rêverie*, cette plaie de la vie sociale, cet acheminement au *Molinosisme*.

Ne vous occupez pas de questions religieuses, ne cherchez pas trop de perfections, répète-t-il maintes fois dans sa solide piété; obéissez à vos maris avant tout, femmes de ménage; Dieu trouvera bien sa part dans l'accomplissement de ces devoirs; voilà le résumé de sa doctrine. Mais il vivait dans un temps peu favorable au succès de ces principes; on sortait des guerres de religion, et ces familles descendues de la ligue, portaient aux pieds des autels cette exaltation qui naguère tonnait dans les combats; ce fut pour appaiser cet ouragan d'exagération qu'il voulut y opposer la tendance contraire, c'est-à-dire le repos, le calme. Ainsi chez lui l'indifférence sémi-quiétiste n'était pas le but, elle n'était qu'un remède à l'excès opposé. Qu'il soit béni pour avoir compris que la dévotion avait ses écarts, et avoir cherché à les arrêter : rien de funeste comme les idées fixes; concentrez-vous absolument dans les systèmes politiques, l'humanité ne devient qu'un troupeau, qu'une abstraction dans laquelle l'individu, la famille, la vertu, le bonheur individuel disparaissent entièrement, devant le dividende du progrès de la masse. Plongez-vous dans la philosophie abstraite, vous tombez dans les paradoxes; prosternez-vous dans une piété absolue, vous tombez dans le mysticisme.

4. Du Quiétisme de Fénelon.

C'est avec un profond dégoût que nous suivons les détracteurs de l'évêque de Cambrai dans les petites intrigues exagérées et fastidieuses auxquelles on a mêlé le nom de ce grand prélat. Qu'importe par

Digitized by Google

exemple, que Mme de Guyon à son arrivée à Paris, ait cherché un directeur *à la mode* et l'ait trouvé dans Fénelon? Un homme, une chose peuvent être *à la mode* par engouement inconsidéré du public, mais ils peuvent l'être aussi par puissance de vertu, de talent. La mode est quelquefois fantaisie, mais le plus souvent elle est grandeur et gloire. Chez nos aïeux le catholicisme fut toujours à la mode, Bossuet, Montesquieu, Pascal ont eu leur temps *de mode* et ce temps n'est pas encore passé. La mode de Fénelon avait les mêmes caractères de popularité honorable : encore aujourd'hui nul ne pourrait s'empêcher de faire un pompeux éloge de Fénelon, comme littérateur, poète, bel esprit Grec et Chrétien; mais il est des hommes qui après cet hommage à la vérité sont revenus en arrière et ont effacé l'*étonnant écrivain* pour mettre en saillie « le séducteur tout-puissant, le grand seigneur tendre et » délicat, comme une femme; le politique fin et subtil, le préféré » des belles duchesses, qui pleurent quand il manque l'archevêché » de Paris, enfin, l'esprit versatil et faux tout à la fois, courtisan de » Bossuet, ami des jésuites, assidu à Saint-Sulpice, inclinant tour » à tour à la grâce, au libre arbitre, et couvant sous sa foi des coins » obscurs de scepticisme..... [1] »

Que l'on distille comme on voudra ce grand esprit; on ne lui arrachera jamais la couronne de sainteté qu'une juste vénération publique lui a décernée. Qu'on le fasse souper *avec Mme de Maintenon, chez les duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, seul entre eux, après avoir renvoyé les domestiques*, nul ne pourra attribuer une idée d'immoralité ou de spéculation au précepteur du duc de Bourgogne; qu'on le compromette dans les petites affaires de Saint-Cyr, nul ne croira sans preuves qu'il immola la Maisonfort sa pénitente *à l'avancement de ses doctrines et à l'agrandissement de son parti*. Qu'on le fasse s'adresser *aux jésuites pour se ménager des appuis;* qu'on lui suppose la prudence d'avoir *des confesseurs de tous les partis*, pour mieux marcher sur la corde réelle de l'intrigue, nul ne le croira. Qu'on lui fasse abandonner la Maisonfort par jalousie, par regret de la voir passer sous l'influence d'un autre, ou s'accrocher à la volonté de Mme de Maintenon, et lui consacrer son dévouement illimité par simple ambition, par courtisannerie, encore une fois, nul ne s'arrêtera à ces calomnies gratuites qu'on ne peut appuyer sur la moindre preuve.

[1] Michelet. *Du prêtre et de la femme.*

Digitized by Google

Ah ! si l'on avait pris dans la vie de Fénelon ce moment d'égarement, cette heure funeste où le grand apôtre pencha vers le *quiétisme*, nous comprendrions certaines susceptibilités ; mais il faudrait encore se hâter de remarquer que ses *maximes des saints* publiées en 1697 étaient aussitôt combattues par Bossuet, condamnées à Rome en 1699, et chose plus importante encore désavouées publiquement par Fénelon lui-même. Ainsi Fénelon n'eut qu'un jour malheureux de *semi-quiétisme* ; mais un jour passager ne remplit pas une longue existence, quelle est la vie qui marche d'un bout à l'autre inébranlable dans la même voie ? Nous comprendrions que l'on eût attaqué le *quiétisme* chez Fénelon dans son livre prohibé ; mais vouloir généraliser en lui cette erreur, au point de l'étendre à toutes les actions, à toute la tactique de sa vie, il y a là une préméditation coupable contre laquelle nous nous élevons avec force. Les hommes sont faillibles ; Tertullien se laisse aller au schisme et Port-royal aussi..... Mais quand un évêque, un instant égaré, se soumet avec repentir à la condamnation de Rome, quand il monte en chaire, et vient, avec des sanglots, combattre son œuvre devant tout son peuple, déclarer ses propositions dangereuses, funestes. Quand il empêche ses amis de les défendre, qu'il assemble tous les évêques de sa province pour les faire souscrire purement et simplement au bref qui le condamne, quand il pousse le remord jusqu'à faire sculpter sur un ostensoir, des foudres qui frappent son livre, il est odieux 200 ans après, de reprocher à cet homme l'opinion qu'il a publiquement désavouée ; c'est regarder sa rétractation comme un mensonge, et le mensonge est une tache que personne de loyal n'osera jeter sur le cygne de Cambrai.

5. Du quiétisme de Bossuet.

Ce n'est pas assez d'avoir ainsi couvert Fénelon de boue, lui du moins offrait quelque prise à la critique ; mais Bossuet, comment saisir ce géant de la foi, ce saint Augustin moderne ? S'il est un génie opposé à la mollesse, aux petites raffineries du quiétisme, c'est assurément l'auteur des *oraisons funèbres* et des *variations*, et pourtant il fallait le pulvériser aussi. Toute attaque contre le sacerdoce serait impuissante, tant que Bossuet resterait debout avec sa gloire ; le prêtre moderne, si outrageusement conspué, trouverait toujours un refuge inexpugnable dans le sein de ce grand caractère catholique ; cette forteresse il faut donc la renverser, et

Digitized by Google

n'osant l'attaquer de front, on va la prendre en sous-œuvre par une sape aussi tortueuse que ridicule.

Le croirait-on, Bossuet est accusé de *quiétisme*, lui le juge inexorable des *maximes des saints*..... Ce n'est pas que ses accusateurs aient pu trouver dans les volumes de son œuvre immense une seule phrase entachée de sommeil moral, de penchant quiétiste; mais alors virant de bord, ils se sont écriés : non; Bossuet n'est pas quiétiste en théorie, sa correspondance particulière même *est digne, noble, sérieuse, elle recèle une gravité qui tient la pénitente à distance et empêche les rapprochements trop intimes*; mais la théorie fait très-peu en cette affaire, et, chose bien plus importante, *il est quiétiste en pratique*..... en pratique! Quelle absence de volonté, quelle torpeur, quelle paresse a-t-on donc surpris dans cet apôtre belliqueux, infatigable qui, toujours l'épée de la foi à la main, combat sans relâche les passions des grands, foudroie les protestants, refait l'histoire de l'univers et étouffe à sa naissance les premiers soupirs du *quiétisme* au prix de son amitié pour Fénelon, au prix même de la liberté de Mme Guyon qu'il fait emprisonner[1]. Quel *molinosisme* a-t-on découvert dans ce véritable guerrier, qui pour abréger son repos, se faisait éveiller avant l'aurore par son domestique, et dont les atteintes d'une affreuse maladie ne purent jamais arrêter le zèle et les travaux?

Voici le grand crime! Sous le grand manteau pontifical se développe la sécheresse, la mesquinerie, la raideur du petit prêtre; interrogez les témoins. *Première déposition* : Bossuet habite un petit lieu très-froid, où il y a beaucoup de fumée. — *Seconde déposition*. Une sombre et étroite allée d'ifs et de houx, mène au triste appartement; vieux arbres nains, rabougris qui ont de plus en plus mêlé leurs bras noueux, leurs noires et piquantes feuilles. — *Troisième déposition*. Sur le sérieux jardin, aligné à la française, plane dans sa majesté douce la tour de la cathédrale; mais on ne la voit pas de la petite allée noire ni du triste cabinet, lieu resserré, froid, ingrat d'aspect qui rebute par la secheresse, et rappelle que, sous ce beau génie, le meilleur du temps, il y eut un prêtre encore[2]. Après des témoignages si concluants, pourrait-on douter encore du *quiétisme pratique* de Bossuet?...

[1] Madame Guyon, cachée à Paris, échappa longtemps aux recherches; elle fut enfin arrêtée en décembre 1695, à la grande approbation de Bossuet, qui probablement avait provoqué cet acte d'autorité (*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset.)

[2] M. Michelet. *Du prêtre et de la femme*.

Digitized by Google

Laissez-là vos études de la physionomie, du style, des mœurs, philosophes moralistes! ce n'est plus l'homme qu'il faut étudier, pour connaître l'homme, c'est son *Jardin*. Voyez comme on refait un Bossuet tout neuf sur la dénonciation muette du *houx*, des *ifs* et des *allées alignées*. Nous nous trompons; on appelle encore un témoignage vivant, mais également incolore. Jusqu'ici, pour sonder Bossuet, on avait examiné ses rapports avec Fénelon, avec Jurieu, surtout avec Louis XIV et sa cour. Mais en suivant cette route naturelle, on trouvait Bossuet le grand, le sévère, l'inflexible, et ce n'était pas celui qu'il fallait à nos destructeurs; ils avaient besoin d'un petit prêtre bien mesquin, bien rabougri; alors on avise au fond du confessionnal de l'évêque de Meaux, une pénitente fort ignorée, *petite bourgeoise sans esprit ni naissance*, et résumant Bossuet dans la direction de cette *sœur Cornuau*, on le prend en flagrant délit de *quiétisme*.

Et pourtant il y a des choses qui embarrassent, même en falsifiant à plaisir la direction de Bossuet. On est forcé de reconnaître qu'il *devient bref, presque dur quand il s'agit de répondre aux confidences un peu ténébreuses que Cornuau s'obstinait à lui faire; qu'il combat les visions qu'elle s'avise d'avoir*. Très-bien, mais au-dessous de cette théorie; il reste la pratique. Malgré tant de sévérité apparente, la sœur Cornuau n'en est pas moins la préférée de Bossuet. *Il y a un point par où l'on peut toucher cet esprit dominateur : la docilité, l'obéissance*. La Cornuau en montre infiniment. Aussi « à elle » sont réservées toutes les indulgences paternelles, pour elle seule, » il s'attendrit par moment. Ce n'est pas tout; il se permet par fois » des élans d'amour mystique, indiscret devant un témoin aussi » passionné; il n'hésite pas à se servir de la langue mystérieuse du » cantique des cantiques; médecin qui veut guérir une passion par » une passion plus forte et qui est merveilleusement propre à dou» bler le mal [1]. »

Voyez-vous comme Bossuet se rapetisse peu à peu; comme il s'enrôle dans le bataillon immoral des Molinosistes! Le voilà sur la pente; encore un pas et le lecteur peut entrevoir le suborneur de confessionnal. Serons-nous donc toujours ramenés à combattre cette dangereuse tactique d'interprétation que nos chercheurs de paradoxe ont élevée à une puissance inconnue. Avec une telle méthode, rien ici bas, homme ou principe, ne peut se promettre d'être

[1] M. Michelet. *Du prêtre et de la femme.*

Digitized by Google

à l'abri du poison ; par lui tout est exposé à sombrer dans un égoût immonde. Le temps, la sainteté, la gloire, rien ne sert de bouclier, on a gémi du bouleversement jeté dans les faits et dans les caractères les plus authentiques par la petite littérature quotidienne ; obligée de corrompre la vérité pour faire du piquant. Mais qu'est-ce que le danger des *feuilletons* auprès des systèmes philosophiques?

Ceux-ci ont déjà bouleversé l'histoire romaine, contesté l'existence de Charlemagne, renversé les caractères historiques les plus arrêtés, tout cela par simple désir de trouver du neuf. Aujourd'hui un besoin de haine fait traîner les plus grands apôtres sur la claie; arrive un autre besoin, une autre colère ; Montesquieu deviendra un sot ; saint Bernard un libertin ; saint Louis un tartufe ; les juifs manquèrent-ils de témoignages spécieux pour faire du Christ lui-même un intrigant? A Dieu ne plaise que nous voulions étouffer les élans d'une saine critique; nous permettons tout en ce genre, quand on s'appuie sur une grande masse de faits bien établis ; mais nous ne saurions flétrir assez énergiquement une méthode audacieuse qui prétend renverser toute une époque, tout un grand homme sur une imperceptible minutie, et jeter au feu Virgile et Racine pour une faute de syntaxe.

6. Sur l'accusation de probabilisme jetée au sacerdoce catholique.

Mais ce n'est pas aux tendances *Molinosistes* que l'on borne l'accusation du sacerdoce, on l'étend jusqu'au *probabilisme* ; écoutez plutôt M. Michelet. Belle science élastique et facile qui au lieu d'imposer des règles se proportionnait, se faisait étroite ou large et prenait mesure avec elle ; le pénitent ayant à choisir pouvait être difficile, chaque jour il lui fallait l'absolution à meilleur compte.

Grâce au *probabilisme*, il était permis au pénitent relâché de faire de très-bonnes affaires, nous n'en disconvenons pas, et nous ajouterons notre ressentiment à celui de M. Michelet ; mais en tonnant avec raison contre les coupables, pourquoi étendre la prescription jusqu'aux innocents? La vérité exigerait certaines distinctions ; ainsi, en appliquant cette couronne d'épines sur la tête *des Jésuites*, il serait bon de dire, d'abord qu'ils n'en furent pas les inventeurs; que ce système avait été mis au jour par deux dominicains, *Barthélemy de Médina* en 1577, et *Dominique Bannez* en 1584. En second lieu qu'un grand nombre de leurs docteurs la condamnèrent avec la plus grande vigueur, et notamment *Comitolo* et *Ferdinand Rebellus* en 1608, à tel point que la réfutation de Comitolo servit de

Digitized by Google

fondement aux *notes* que Nicole ajoute aux *provinciales*. *Thyrsus Gonzalès*, général des jésuites, publia un ouvrage important en 1694 pour faire sentir tous les dangers de cette doctrine. *Bellarmin*, *Pallavicini*, *Daguère* et un grand nombre d'autres, après l'avoir adoptée avec ardeur, quand elle ne dépassait pas l'autorité de l'écriture, la battirent vigoureusement en brèche dès qu'ils découvrirent les ravages et les étranges excès qu'elle jetait dans l'Eglise. Voilà ce qu'on se garde bien de dire. Même silence sur la condamnation portée en 1670 par Innocent XI, contre 65 *propositions des nouveaux casuistes ;* condamnation qui ne faisait que renouveler celle d'Alexandre VII. On ne laisse pas même soupçonner que ce fut Bossuet et le clergé de France en masse qui éveillèrent la sévérité d'Innocent XI et condamnèrent eux-mêmes le *probabilisme* en 1700 ; à tel point que : « Nul théologien depuis lors, dit le cardinal de Bausset, » n'a osé reproduire, du moins en France, les sophismes dont on » avait abusé si longtemps pour pallier les excès du probabilisme. » Ainsi donc, au lieu de parler de *casuistes enterrés depuis cent ans par Pascal*, on aurait bien mieux fait de dire par Bossuet et le clergé de 1700 ; mais, on avait besoin d'enterrer Bossuet tout aussi bien que les probabilistes, et voilà pourquoi on est encore revenu à Pascal.

On ne saurait croire où les hommes que nous réfutons sont entraînés par ces visions de quiétisme et de probabilisme. Ils ne voient plus que par la lunette de Molinos ; le moyen-âge ne leur montre que des *mystiques* même en ceux qui *crient le plus fort contre le mysticisme*. Au 15e siècle, *Gerson*, (qui ne connaît Gerson?) devient quiétiste (par l'*imitation de Jésus-Christ* sans doute). Pascal est traduit à la même barre pour son *dédain de la raison*, lorsqu'il conseille aux Chrétiens de s'*abêtir*. Ainsi, d'après ces penseurs avancés, pas d'exception admissible, tout dans l'église molinistes, jansénistes, gallicans et ultramontains tournoyent pêle-mêle et fatalement dans le tourbillon corrupteur de Molinos. Il est de ces exagérations extravagantes qui sont la condamnation de tous les écrits de leurs auteurs ; et les attaques les plus pompeusement annoncées finissent par tomber de leur propres poids et par s'engloutir dans l'absurde.

J. CÉNAC MONCAUT.

Digitized by Google

Découvertes géographiques.

RELATION D'UN VOYAGE
DE DEUX MISSIONNAIRES
DANS LES GALLES,

Adressée en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères, par son très-humble serviteur et confrère J.-L. Paradas, missionnaire apostolique dans les Indes.

(*Suite et fin*[1].)

Matally est situé à deux grandes journées au nord-ouest de *Naiembady*, la route qui y conduit n'est pour ainsi dire qu'un défilé continuel resserré entre un grand nombre de montagnes, très-souvent si rapprochées qu'on pourrait aisément se faire entendre d'un sommet à l'autre. Dans toute la longueur du chemin est une rivière assez considérable qui reçoit à chaque instant de nombreux ruisseaux, coulant des gorges, des sommets ou des penchants des montagnes, à droite et à gauche. Il faut traverser cette rivière jusqu'à 9 fois et son lit dans plusieurs endroits, seule séparation du pied des montagnes, sert de route au voyageur, obligé alors de marcher dans l'eau, qui dans les temps de pluies s'élève jusqu'à 10 ou 15 pieds et rend alors la route impraticable. A notre passage, les endroits les plus profonds avaient à peine 2 ou 3 pieds d'eau. Les deux rives sont presque partout bordées de joncs, de roseaux, d'arbrisseaux et même de grands arbres touffus qui croissent souvent à travers les fentes de rochers qui servent de bases aux montagnes, ou sur un grand nombre de petites terrasses de chaque côté de la rivière qui les a formées de son limon rassemblé dans ses grandes crues. C'est au milieu de ces fourrés que le tigre, la panthère, le cerf, la gazelle, le chakal et grand nombre d'autres animaux sauvages ont établi leurs tanières. Dans plusieurs endroits nous pouvions voir sur le sable leurs traces qu'on aurait pu suivre, peut-être jusqu'à leurs habitations, mais nous avions bien autre chose à faire. L'éléphant pour qui le jonc et certains roseaux sont une nourriture privilégiée, vient aussi très-souvent, dit-on, visiter ces parages, et malheur à ceux qui le rencontrent, surtout lorsqu'il est isolé, car alors il est beaucoup plus féroce.

Les collines qui se succèdent à tout moment, les montagnes dont la coupe varie à chaque pas, les vallons avec leur fraîcheur, les ruisseaux avec leurs

1 oir le commencement au n° précédent ci-dessus, p. 77.

Digitized by Google

murmures, les gorges avec tout ce qu'elles ont de pittoresque, là des rochers nuds s'élevant les uns sur les autres en amphithéâtre, ici une pente douce et couverte de verdure, d'un côté une crête de montagne sèche et aride, de l'autre un charmant sommet couronné de beaux arbres touffus, partout la vue de grand nombre d'oiseaux de toutes couleurs, le cris perçant du paon sauvage aux plumes d'or, le roucoulement de la plaintive tourterelle, le chant du coq des bois, le vol circulaire du vautour aérien, la course rapide du cerf, de la gazelle présentent au curieux et rare voyageur un spectacle si admirablement varié, que les journées de voyage s'écoulent comme des heures malgré l'incroyable difficulté de la route.

Après une marche d'environ 7 heures, afin de laisser passer les chaleurs de midi et prendre notre frugal repas, nous descendîmes le premier jour, sur les 10 heures, au bord de la rivière, sous un rocher dont la tête fort inclinée nous garantissait par son ombre des ardeurs du soleil et nous aurait fourni au besoin un abri sûr contre l'orage. Après avoir réparé nos forces par un peu de nourriture et de sommeil, après avoir élevé notre âme à Dieu par la récitation de l'office divin, nous reprîmes notre route toujours à travers de grandes difficultés, mais aussi toujours de nouvelles curiosités. Nous arrivâmes le soir à un mauvais *amedis* bâti près de la rivière, à l'extrémité sud d'un petit vallon de forme circulaire. C'est le seul lieu de sûreté pour la nuit qu'on est obligé de passer dans la traversée de ce défilé de deux grandes journées de marche. Un gardien payé par l'honorable compagnie, exprès pour entretenir les bâtiments, ne paraît guère occupé que de recevoir son salaire au commencement de chaque mois, les murs sont tombés dans plusieurs endroits et la charpente menace ruine. Cet homme devrait aussi tenir du riz et tout ce qui est nécessaire aux voyageurs, mais il ne paraît pas plus fidèle sous ce rapport, car sans l'obligeance de quelques autres voyageurs mieux approvisionnés que nous, je ne sais trop si nous n'aurions point jeûné ce soir-là et le lendemain encore jusqu'à la même heure.

Ce lieu est aussi un rendez-vous pour les bergers qui viennent de fort loin, paître leurs nombreux troupeaux, pendant plusieurs mois de l'année, dans ces parages où l'herbe croît sur les collines comme dans les vallées, sur le sommet aussi bien que sur le penchant des montagnes, avec une telle force, surtout dans les temps de pluie, que les troupeaux peuvent recommencer à paître aux mêmes endroits tous les 4 ou 5 jours. C'était près de là qu'étaient campés alors les bergers chrétiens de *Naiembady*, frères de ceux qui nous accompagnaient. Ils vinrent nous visiter et nous apporter ample provision de lait. Plusieurs fois nous avons rencontré dans ce voyage quelques-uns de ces campements de bergers. Pour se garantir eux et leurs troupeaux des animaux féroces qui sont en si grand nombre dans ces quartiers là, ils construisent avec des claies faites de gros bambous fort solides de vastes entourages dans lesquels, pendant la nuit, ils renferment leurs troupeaux, au milieu et au-dessus desquels ils couchent eux-mêmes sur une autre claie que soutiennent quatre gros pieux élevés de 7 à 8 pieds et solidement plantés en terre. Au-dessus ils se construisent un

Digitized by Google

abri contre la pluie et la fraîcheur de la nuit, avec quelques branches entrelacées et recouvertes d'herbe sèche, à peu près comme toutes les maisons du pays. Ces précautions ne suffisent pas souvent pour garantir le troupeau de la dent du tigre qui rode sans cesse pendant la nuit autour des enclos. Afin de l'éloigner, on allume de grands feux que chaque berger à son tour est obligé d'entretenir jusqu'à la clarté du jour. Malgré la surveillance la plus active, il n'est pas rare encore de voir quelque pièce du troupeau devenir la proie de terrible animal. Quelques années auparavant, voyageant dans un pays à peu près semblable et me trouvant pendant la nuit près d'un troupeau dont je n'étais séparé que par un mur en terre de 2 ou 3 pieds d'élévation, un de ces tigres à la force gigantesque, vint prendre à quelques pas de moi un bœuf que ni les bergers par leurs cris, ni un grand nombre de chiens à sa poursuite ne purent lui faire lâcher, et dont il se régala sur une petite colline voisine où l'on trouva quelques restes le lendemain matin.

On rencontre aussi fréquemment sur cette route des campements de nomades. Il y en a de 4 tribus différentes qu'on appelle *Fambadys*, *Dumbers*, *Korapers* et *Paguenadis*. On nomme aussi plus communément ces derniers *Kolaukoutty* du nom de l'un de leurs travaux ordinaires qui consiste à pointer ou tailler les petites meules en pierre dont se servent les Indiens pour moudre les petits grains dont ils se nourrissent.

Les *Fambadys* forment une tribu d'hommes que dès le premier aspect on reconnaît pour ne pas appartenir aux autres castes qui habitent cette partie de l'Inde. Leur langue n'a de rapport avec aucune des 7 ou 8 connues vers le sud de la presque île. Ils sont en général d'une belle taille, bien faits et robustes, à en juger par les apparences. L'habillement des hommes consiste en un petit caleçon qui s'arrête au-dessous du genou et est attaché autour des reins avec une corde ou espèce de ceinture aux extrémités de laquelle pend un grand nombre de touffes ou espèce de glands de soie ou de coton rouge, qu'ils ont l'air de regarder comme un bel ornement. Le haut du corps est ordinairement couvert d'une simple petite toile sans couture ni façon aucune, à la manière des autres Indiens, et portant sur la tête un petit *talapas*, ou simplement une calotte. Les femmes sont vêtues d'une large robe de toile de couleur, mais dans un tel état de malpropreté, qu'il serait souvent difficile de prononcer sur la couleur primitive. On dit que ce vêtement ne peut être remplacé par un autre que lorsqu'il tombe par lambeau de pourriture et d'usure. Il est attaché à la ceinture comme le caleçon des hommes. Au-dessus de cette robe est une espèce de corset dont la forme rapproche assez de celle d'une chasuble, mais qui se termine presque en pointe par devant, à la ceinture, et est beaucoup plus courte, mais plus large par derrière. Ce corset est fait aussi d'étoffe de couleur ordinairement rougeâtre pour le fond, mais à moitié couvert d'un grand nombre de broderies, si l'on peut appeler ainsi des coutures sans formes ni dessins bien marqués. Leurs longs cheveux tombent en désordre ou sont grossièrement noués sur le sommet de la tête. Quelquefois une toile autour du corps remontant par une de ses extrémités jusque sur la tête, la leur

Digitized by Google

couvre en partie. Les bras sont garnis d'un grand nombre d'anneaux d'os ou d'ivoire, ou même de quelque bois précieux, depuis le poignet jusqu'au coude, et de là jusqu'au haut du bras.

Ces nomades conduisent toujours avec eux de si nombreux troupeaux, que pour les faire paître, ils sont obligés de camper dans les contrées les plus désertes, à travers les montagnes, les bois et autres lieux que ne fréquentent pas les troupeaux du pays. Quand l'herbe des environs est épuisée, ils vont camper ailleurs, transportant sur leurs bœufs tous les bagages du campement. Ils portent des marchandises qu'ils vendent dans les villes ou villages sur leur passage, et les plus près de leur camp. Ils se nourrissent avec les petits grains qu'ils achètent en passant dans les endroits où ils sont moins chers. Ils ont la réputation d'être voleurs, et d'enlever même les enfants qu'ils rencontrent à l'écart sur leur route. On dit qu'avant le règne des Anglais dans l'Inde, ces bandes de nomades étaient une véritable calamité. Le vol, le brigandage, le meurtre même, signalaient partout leur passage; mais de sévères châtiments infligés aux coupables surent imprimer la crainte à ces hordes de sauvages, et ont arrêté en partie leurs redoutables brigandages.

Les *Dumbers* ont à peu près les mêmes mœurs et usages; seulement ils conduisent des troupeaux moins nombreux, et qui sont plus ordinairement composés d'ânes qui ne leur servent guère qu'au transport de leurs bagages. Ils s'établissent de préférence auprès des habitations, parce qu'ils exercent le métier de bateleurs, qui leur procure le nécessaire à la vie. Quelques-uns élèven des porcs en grand nombre dont ils font commerce.

Les *Coravers* campent aussi près des villes et villages. Leur métier est de faire des paniers, des nattes grossières de bambous fendus en bandes larges et très-minces, et autres ustensiles de ménage. Lorsqu'ils ont approvisionné les lieux près de leur campement, ils vont s'établir plus loin, et voilà toute leur vie.

Les *Paguenis*, comme les *Lambadis*, sont ordinairement campés dans les bois où ils se nourrissent de toute espèce de chairs. Celle du vautour, du milan, du corbeau et de toute espèce d'oiseau, même de chauve-souris, leur sont bonnes. Ils savent les attirer dans leurs filets en imitant le cri de chacun d'eux, si bien qu'il est difficile de ne pas s'y méprendre. Quand la chasse est surabondante, ils en portent vendre dans les villages les moins éloignés. J'ai eu quelquefois 4 ou 5 perdrix pour un *touttou*, valeur de 5 centimes. Ils sont très-adroits à prendre le *chakal*. A cet effet, ils font un enclos bien fermé d'épines et de bambous, en laissant 3 ou 4 issues à côté desquelles ils se cachent dans des broussailles; une proie est placée au milieu de l'enclos, puis à la nuit tombante, moment où le *chakal* se promène pour chercher sa nourriture, lorsque quelqu'un de ces animaux attiré par le cri factice du chasseur, aperçoit le funeste repas qui lui est préparé, il se met lui-même à crier, selon sa coutume, pour en appeler d'autres qui ne tardent pas à arriver en grand nombre. Lorsque tous sont entrés dans l'enclos, un des chasseurs se lève et leur donne la chasse par les issues où sont cachés les autres chasseurs qui en assomment

Digitized by Google

un bon nombre au passage. Ces premières provisions épuisées, on recommence de nouveau la même chasse jusqu'à ce qu'elle cesse de suffire à la nourriture de ces carnivores, soit par la destruction, soit par l'épouvante qui chassent au loin tout ce qui a échappé à la mort. Alors le camp est levé et transporté dans un autre quartier ; on recommence la guerre à mort.

Le défilé que nous suivions se termine vers le nord-ouest, à l'extrémité d'un vaste bassin presque tout entouré de montagnes, et qui forme à lui seul une petite province dite le *Collégal*, et qui compose un *Talok* du *Coimbattour*. Ce nom de *Collégal* lui vient de sa ville principale nommée ainsi et située à la pointe nord-est de trois chaînes de montagnes qui se réunissent à *Garulatty* pour prendre à quelques milles plus loin le nom de *Kotaguery*, puis de *Nilaguéries*. La partie septentrionale du *Collégal* est située sur le même plateau que le *Myssour*, et est en grande partie fertilisée par le *Covéry* qui la borne à l'est et au nord. La partie méridionale est renfermée entre de hautes montagnes et composée d'un petit pays autrefois plus connu sous le nom de *Basapatenam*, ville alors très-peuplée, et dont il ne reste plus aujourd'hui que les ruines d'une église construite par les RR. PP. Jésuites, avant la persécution du tyran *Tipour*, qui la fit détruire. On voit encore 1° aux extrémimités du terrain qui appartenait à cette église, des bornes en pierre sur lesquelles sont des inscriptions en langue *Canaris*, constatent la cession du terrain par le prince régnant alors, en faveur de l'église du Grand-Dieu ; 2° les murs d'entourage de l'église construits en terre solidement pétrie par les potiers chrétiens qui étaient en grand nombre dans cet endroit ; 3° Les murs de l'église avec une partie de l'autel ; dans l'intérieur ont crû trois grands arbres qui remplacent le toit, et semblent par là lutter contre le temps pour la conservation de ces précieux restes ; 4° entre la porte de l'église et celle de la cour, une croix de pierre, relevée, dit-on, après la persécution, par le R. P. Dubois, et sur laquelle on lit en langue latine : *A saint Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus ;* 5° l'emplacement du presbytère. On y montre l'endroit d'où l'apôtre de ces sauvages contrées parlait aux étrangers par une fenêtre, conformément à la gravité exigée par les usages du pays. C'est là que se réunissaient tous les dimanches les chrétiens dispersés dans ce vaste bassin et formés par les RR. PP. Jésuites. Après la chute de *Tipour*, on jugea convenable pour la commodité des chrétiens qui restaient encore, de remplacer cette église par trois autres églises, construites dans les villages de *Manougally*, *Adzipouram* et *Sagueniossour*. Le premier est à environ une lieue sud-est de ces ruines. Les habitants d'un village payen, situé près d'elles, racontent encore avec enthousiasme les anciennes splendeurs du christianisme dans ces lieux, et touchent sensiblement l'âme du missionnaire qui les visite. *Quand réparera-t-on ces ruines qui nous sont chères comme à vous*, disent-ils ? Mes amis, répond le missionnaire attendri, nous les réparerons quand vous aussi serez devenus chrétiens. Un autre Jérémie, en visitant ces ruines désertes, s'écrirait aussi : *Super montes assumam fletum ac lamentum et super speciosa deserti planctum.* Ch. IX, v. 10. Ces ruines sont connues aujourd'hui sous le

Digitized by Google

nom de *Sanniassimalle*, c'est-à-dire *ermitage du cénobite*; nom ordinaire des églises où réside le missionnaire dans le *Myssour*. Il est devenu célèbre par les foires qui s'y tiennent à l'occasion du passage des Gentils, qui vont visiter l'idole de *Madesoura* perchée sur le sommet d'une haute montagne du même nom, dont je parlerai ailleurs.

Tous ces détails sur le *Collégal*, je les tiens de M. *Beauclair*, missionnaire du *Myssour*, qui a visité plusieurs fois les chrétiens de cette province; car pour nous, dix milles avant la fin du défilé qui y conduit, tournant à droite, nous nous enfonçâmes dans une gorge de montagnes au fond de laquelle se trouve *Matally*, où nous avions des chrétiens à visiter. Le *Matally* d'aujourd'hui est situé près du pied des montagnes, dans un angle formé par la jonction de deux des plus considérables des environs. Le *Matally* d'autrefois se trouvait plus rapproché de la rivière et de l'entrée dans la plaine. C'était une ville assez considérable, à en juger par les ruines que l'on voit encore, et qui avait un fort en terre, tenant garnison pour défendre sans doute l'entrée dans le royaume du *Myssour*. On voit encore, de distance en distance, les endroits où étaient échelonnés les sentinelles qui montaient la garde nuit et jour, car du temps de tous ces petits rois qui gouvernaient l'Inde, la raison du plus fort l'emportait toujours sur tous les traités possibles. Il ne reste plus de cette ville qu'une petite pagode à la conservation et entretien de laquelle veille attentivement la superstition payenne.

Après la chute de *Tipour*, le tyran du *Myssour*, la garnison de *Matally* ayant été retirée, les habitants aussi se dispersèrent dans les contrées voisines. Un petit nombre d'entre eux, parmi lesquels se trouvaient quelques chrétiens, vint s'établir à quelque distance de là, dans un endroit plus propre à la culture, et conservèrent le nom de *Matally*, au petit village qu'ils bâtirent. Depuis cette époque, le village a changé de place 5 à 6 fois, gardant toujours le même nom. Nous le trouvâmes nous-mêmes à un mille de distance du lieu où l'avait laissé le missionnaire qui l'avait visité 2 ans avant nous.

Défricher et cultiver sur le penchant des montagnes, sur les collines ou dans les petits bassins qu'elles forment entre elles, demande un travail considérable que le gouvernement apprécie en affranchissant d'impôts dans les commencements. Mais peu à peu, on finit par y en mettre d'aussi considérables que dans les endroits moins difficiles et d'un meilleur rapport, en sorte que la récolte devient insuffisante pour les payer et nourrir le cultivateur. Alors il ne lui reste d'autre ressource d'échapper à la dernière misère, que d'abandonner ses champs pour aller défricher ailleurs. Voilà la raison de ces changements si fréquents, qui d'ailleurs n'occasionnent pas grands frais; car la construction des maisons ne demande ni maçons, ni charpentier bien habiles. Une seule maison dans tout *Matally*, celle dans laquelle nous fûmes reçus, car il n'y avait point de chapelle, avait des murs en terre; toutes les autres ne sont que des huttes entourées de cloisons de bambous entrelacés et recouverts d'herbe sèche.

Nous passâmes là quelques jours assez misérablement, n'ayant pas même la consolation qui nous aurait tenu lieu de tout, de trouver des chrétiens dignes de

Digitized by Google

ce nom. Leurs rapports continuels avec les payens parmi lesquels ils se trouven dans le même village, leur éloignement des autres chrétiens, et leur peu d connaissance de la religion, ne voyant le missionnaire que tous les 2 ou 3 an une fois, sont, je pense, les raisons principales de leur peu de foi et des vice qui règnent parmi eux. Le riz nous y manqua, et la nourriture qui nous en tin lieu indisposa considérablement l'un de nous.

Après avoir cependant fait tout ce qui était en notre pouvoir pour leur bie spirituel, nous nous disposions à revenir sur nos pas, lorsque arriva un jeun homme, se disant chrétien, qui venait d'une montagne située à environ 10 mille de là, vers le nord, et sur laquelle il nous dit qu'il y avait encore plusieurs personnes qui, comme lui, n'avaient jamais reçu que le baptême, et désiraient ardemment les autres sacrements de l'Église. Notre résolution fut bientôt prise d'aller les voir et leur accorder ce qu'ils demandaient si légitimement.

Mais l'ennemi du salut des âmes qui prévoyait le bien qui devait résulter de cette démarche, arma tout le village où nous étions contre notre détermination. On nous représenta d'abord l'impossibilité d'y arriver à cheval ; les peines qu'il nous en coûterait pour y monter à pied, le danger des tigres, des voleurs; nous n'y devions trouver aucun logement. A la réponse que l'abri d'un arbre nous suffirait, on objectait le froid qui règne sur cette montagne élevée, la fraîcheur des nuits, les pluies fréquentes, les bêtes féroces qui rôdent continuellement pendant la nuit autour du village. Le jeune homme fut envoyé avec ordre de nous préparer quelque cabane de laquelle nous n'exigions d'autre service que de nous garder du soleil et de la pluie. Il devait revenir promptement pour nous servir de guide. Fidèle à l'injonction, il arriva dès le surlendemain, accompagné de son frère et d'un autre homme pour porter nos effets, disant que tout était prêt pour nous recevoir.

Dès le lendemain matin, sitôt que la lumière du jour put nous permettre de distinguer le sentier étroit que nous avions à suivre à travers les broussailles et les rochers, nous nous mîmes en route accompagnés de nos guides et de quelques autres hommes qui consentirent, moyennant une bonne rétribution, à aider à porter notre bagage. L'adresse de nos montures, accoutumées à voyager en chemins si difficiles, nous permit de voyager à cheval jusqu'à la jointure des deux montagnes qui forment l'*angle* dont on a déjà parlé. Par cet angle même à côté d'un ruisseau dont les eaux tombent des hauteurs vers lesquelles nous nous dirigions péniblement à pied, et se cachent souvent à travers les rochers sous lesquels elles trouvent passage, nous arrivâmes à la première marche de l'échelle de montagnes que nous avions à escalader ; quelques ravins seulement nous séparaient de la seconde marche, qui fut bientôt franchie sans trop de difficulté. C'est là que nous traversâmes la grande route, qui conduit au fameux pélérinage du temple de *Madesoura*, situé sur une haute montagne que nous avions assez près de nous sur la droite. Quoiqu'il n'y ait sur cette montagne aucune habitation, le grand chemin qui y conduit les dévots pélerins, est aussi battu que ceux qui conduisent à de grandes bourgades, tant l'affluence est grande les jours de fêtes du diable Aérien.

Digitized by Google

Quelle gloire pour la Religion dans l'Inde, si ses habitants se convertissaient à la foi et avaient autant de zèle pour la gloire du vrai Dieu qu'ils en ont pour le culte de leurs vaines idoles ! En voyant l'Indien entreprendre gaiment de longs et pénibles voyages, pour aller visiter des lieux qu'assurément aucun fait merveilleux bien prouvé n'a pu rendre célèbre, et qui n'ont de recommandable que la simple curiosité de leurs positions ou des fêtes qu'on y célèbre; en le voyant mêler des cérémonies religieuses à presque toutes ses actions, voire même les plus naturelles et communes, ne pourrait-on pas dire que c'est un peuple né religieux? ne sont-ce pas des idées religieuses qui lui font placer partout des signes, qui lui rappellent le culte de quelques-uns de ses dieux dont le nombre est inconnu? Il n'est point de village quelque petit qu'il soit, qui n'ait ou son petit *pagodin*, ou son *pendel*, sous lequel est l'idole, ou plus simplement encore un arbre, au pied duquel est la pierre sur laquelle est grossièrement peint ou sculpté tantôt le *polléar*, tantôt le cheval de *Vechenou*, le singe de *Péroumal*, le serpent capel, le poisson, la tortue, le paon, le milan ou autre objet du culte. Il est difficile de faire un mille, dans les lieux même inhabités, sans trouver quelque objet qui rappelle à l'Indien des idées de sa religion.

Si des cérémonies sans nombre, qui n'ont de sens, quand elles en ont de connus, que pour rappeler des infamies, que la seule raison devrait avoir en horreur, sont cependant observées si scrupuleusement, avec quelle fidélité et quel bonheur ce même peuple ne garderait-il pas les cérémonies sacrées de notre sainte Religion, qui n'en a que pour rappeler à l'homme sa dignité, la grandeur, la puissance et la bonté du vrai Dieu qu'il adore, que pour faire naître en lui des idées de perfection, lui procurer l'ineffable paix de l'âme, et allumer dans son cœur le feu de l'amour divin qui n'est autre chose que le commencement du bonheur du ciel.

O pourquoi donc l'Inde n'est-elle pas encore toute chrétienne ! La religion y a été prêchée, plus peut-être, qu'elle ne l'avait été en Europe, au temps où la dernière idole payenne fut brisée. Les Missionnaires l'ont croisée dans presque tous les sens. Il n'est point de ville considérable qui n'en ait vu dans ses murs. La foi, dans l'Inde, a des étincelles assez répandues pour briller aux yeux de quiconque voudra connaître et embrasser la vérité. L'infidèle, ici, est comparable à un voyageur égaré, dans une nuit obscure, au milieu d'affreux précipices, s'obstinant à y marcher, et à ne pas chercher son salut, en dirigeant ses pas vers quelque flambeau qu'il apercevrait luire à quelque distance autour de lui. Nos petites chrétientés, fort dispersées dans ces vastes contrées, ensevelies au milieu des ténèbres de l'idolâtrie, ne sont-elles pas comme autant de flambeaux qui luisent, dans le lointain, aux yeux des infidèles égarés ? Les chrétiens, quoiqu'en nombre infiniment petit, en comparaison du reste de la population, sont cependant assez dispersés pour qu'il y ait peu d'endroits qui n'en puissent voir de temps à autre, et ils sont faciles à reconnaître à la croix que beaucoup portent attachée au cou, ou tatouée sur le front, ou bien à leur refus de participer aux superstitions quotidiennes des gentils. Ne sont-ils donc pas comme des étincelles de la foi, faciles à distinguer dans la nuit obscure du paganisme?

Digitized by Google

Dans les lieux même les plus éloignés des congrégations chrétiennes, on rencontre assez souvent, sur les grandes routes, des croix plantées sur des tombeaux de chrétiens voyageurs qui ont terminé là leur vie mortelle, victimes du choléra, de la famine, de la maladie, de la misère ou de quelqu'autre accident. Ces croix ne sont-elles pas dans la nuit du mensonge, des étincelles de la vérité! Dans toutes les places considérables de l'Inde, la Compagnie anglaise a ses troupes, parmi lesquelles il y a toujours des chrétiens. Il est donc impossible à l'Indien idolâtre, de ne pas apercevoir souvent des signes de la vérité qui le condamnera sans miséricorde au jugement de Dieu.

A la vue de tant de millions d'âmes qui s'en vont, se précipitant dans les abîmes éternels, tout ce qu'en Europe il y a de fort et courageux dans la foi, ne devrait-il pas se lever, comme un seul homme, pour voler au secours de tant d'infortunés et les arracher du précipice dans lequel ils se jettent impitoyablement tête baissée? Depuis des siècles que la religion assiége l'Inde pour la délivrer du plus affreux des esclavages, elle n'est encore venue à bout que d'introduire dans la place ses émissaires qui l'ont travaillée par tous les moyens possibles, sans obtenir de succès complet. Il n'est pas facile, en effet, de briser les fers d'un esclave qui, par les prestiges du tyran qui l'enchaîne, les aime, les embrasse et y tient comme à sa vie. Mais, ce qui ne paraît pas possible à la faiblesse humaine, est facile à la grâce divine. Et, ne touchons-nous point au temps où celle-ci, brisant la puissance du prince des ténèbres, dissipant toutes les illusions, ouvrant les yeux des aveugles à la lumière de la vérité, et dirigeant toutes les volontés vers le bien, doit introduire en triomphe la religion divine dans l'Inde, et lui faire remporter autant de victoires qu'elle livrera de combats? Que signifient, en effet, ces troupes de missionnaires, membres d'une société que le chef de l'Eglise appelle son bras droit, ces nombreux enfants d'Ignace, l'un des plus terribles corps d'armée contre tout l'enfer et ses suppôts, tous ces envoyés de nouvelles congrégations qui débarquent dans tous les ports de l'Inde, depuis Calcutta jusqu'à Bombay? Que signifient toutes ces créations de nouveaux vicariats apostoliques, sinon un assaut général qui se livre par la religion contre l'enfer? A qui sera la victoire? O vous, nouveaux Moïses de la montagne sainte, ministres du même dieu, chargés de la conduite de son Église, de la conduite de son peuple de prédilection, levez, et ne cessez de lever, jusqu'à la nouvelle de la victoire, des mains suppliantes vers le ciel, tandis que nous, dans la plaine, nous combattrons les combats du Seigneur, nous combattrons contre l'ennemi commun du genre humain, nous combattrons, couverts de poussière et de blessures jusqu'à vaincre ou mourir, si la victoire doit encore se faire attendre; et alors ne souffrez pas que nos places restent vides; envoyez de nouveaux guerriers plus courageux, plus robustes encore; armez-les de pied en cap, du bouclier de la foi, de l'impénétrable cuirasse de la constance et du glaive de la parole; ne leur parlez, en les expédiant, que de guerres, de combats, de travaux, de fatigues, de peines, d'ennuis, de chagrins, de mort même, car voilà ce qui les attend.

Sur les dix heures, nous arrivions au pied de la troisième montagne dont le

Digitized by Google

sommet devait être l'heureux terme de ce pénible voyage. A midi, nous le touchions, ce terme désiré, pleins de joie et de bonheur. Ce fut un brave gentil, l'un des principaux cultivateurs de l'endroit, qui nous donna l'hospitalité, mettant à notre disposition toute sa maison et ses étables. La maison, qui n'avait que quelques pieds carrés, servit à loger nos disciples et, en même temps, de cuisine. Nous préférâmes, pour nous, l'étable qui avait trois compartiments différents et séparés par des barrages de bambous. L'un fut destiné à nos chevaux qu'il ne fallait pas exposer, en les laissant dehors pendant la nuit, à la dent du tigre très-avide, dit-on, de semblables proies. Le second, à côté de nous, était occupé par un bœuf qui s'était brisé la jambe, dont la plaie considérable répandait chez nous un parfum qui nous obligeait souvent de sortir au grand air, surtout quand on changeait la paille. Notre appartement, plus vaste, et que nous avions choisi exprès pour nous, servit aussi de chapelle. Nos malles, placées sur la crèche, formaient l'autel. Ainsi, l'étable, le bœuf, la crèche, la paille, les bergers (car tous les assistants étaient bergers de profession), les anges, ô oui, assurément, les anges, et les mêmes, sans doute, qui avaient entouré la crèche de Béthléem, tout se trouvait là réuni pour la ressemblance parfaite de l'admirable spectacle qui s'offrit autrefois au ciel étonné, dans le plus humble mais le plus heureux lieu de la terre.

Quelle foule de sublimes, douces et touchantes pensées ne devaient pas se presser sur le cœur attendri du prêtre, produisant, de nouveau, au moyen des paroles sacrées, dans une étable aussi et avec presque toutes les mêmes circonstances, le même Dieu-enfant, que donna la première au monde, la plus heureuse, la plus pure et la plus aimable des vierges ! Avec quelle éloquence de cœur, plutôt que de langage, le missionnaire ne dut-il pas, en pareille circonstance, annoncer la bonne nouvelle : *un Sauveur vous est né*, à ces pauvres idolâtres qui n'avaient jamais vu ni entendu rien de semblable. L'étoile mystérieuse parut aussi : des rayons de lumière divine pénétrèrent jusqu'au cœur d'un certain nombre des assistants. Les ténèbres de l'idolâtrie furent dissipées dans leur esprit, par les lumières de la foi. Huit néophytes et deux enfants furent régénérés dans les eaux salutaires du baptême. C'était assez, sans doute ; c'était même plus qu'il n'en fallait pour nous dédommager des peines, des privations et des fatigues du voyage ; pour nous faire oublier les peines et chagrins de notre peu de succès ailleurs. Mais qu'est-ce que huit ou dix payens baptisés sur des millions qui ne le sont pas, dans l'Inde seule ? Il en est pour un missionnaire apostolique, de ses désirs, de sa soif de baptiser, comme de la soif d'un hydropique qui augmente à proportion des efforts qu'il fait pour l'étancher. Pourquoi donc, ô Sauveur des âmes, pourquoi donc, ô bon Jésus, cette élection d'un si petit nombre sur tant de milliers ? Toutes les âmes ne vous ont-elles pas coûté le même prix, celui de tout votre sang divin jusqu'à la dernière goutte ? Toutes n'ont-elles pas été créées pour le bonheur du ciel, pour chanter à jamais votre gloire, pour vous voir, vous aimer, vous posséder et vous bénir pendant l'éternité ? ô impénétrable mystère ! je me tais et j'adore !

Sous la tyrannie de Tipour, quelques chrétiens de *Sattiemangolam*, pour

Digitized by Google

échapper à la persécution, se réfugièrent sur cette montagne, nommée *Singuidymalée*, que cultivaient déjà quelques gentils qui les admirent à leur aider à défricher des terres extrêmement fertiles, à raison de l'air tempéré et des pluies qui y sont plus fréquentes que dans la plaine. De tous ceux qui firent partie de l'émigration, il ne restait plus, à notre arrivée, qu'une vieille femme. Elle avait cependant trouvé moyen de faire baptiser ses enfants, en les portant dans des villages chrétiens de la province voisine du Collégal. Deux de ceux-là s'étaient unis, sans sacrement de mariage, bien entendu, à des femmes qui ne manquèrent pas non plus de faire baptiser les fruits de ces unions. Nous trouvâmes ces deux familles, qui composaient sept à huit personnes n'ayant de chrétien que le nom et le baptême absolument. On nous dit que dans les plaines voisines, il y avait encore, répandus parmi les payens, quelques chrétiens de même espèce. Nous les envoyâmes chercher. Tous les chrétiens et ceux qui demandaient le baptême, formèrent une réunion de trente-quatre personnes. Il était vraiment consolant pour nous, tous les jours, de voir leur assiduité à venir entendre la divine parole; à s'instruire de la doctrine chrétienne, à apprendre les prières depuis le matin, sept ou huit heures, jusqu'à dix ou onze heures, et depuis deux ou trois heures jusqu'à cinq ou six du soir. Dans quinze jours tous en surent assez pour être admis, les huit adultes au baptême, et tous les autres en âge, à la première communion et à la bénédiction nuptiale, car personne ne l'avait reçue, et un seul avait fait sa première communion, douze ans auparavant, dans un village chrétien où il se trouvait alors, dans la plaine, au passage d'un missionnaire. O le beau jour pour nous que celui où nous administrions ces sacrements. Depuis douze ou treize ans, que je parcours l'Inde, j'en ai très-souvent administré plus dans un jour, mais jamais avec autant de plaisir et de bonheur.

Singuidymalée était un petit paradis terrestre pour nous. Nous n'y avions cependant ni bon lit, ni pain, ni vin, ni rien de ce qui fait les heureux du siècle. Pour lit l'un de nous avait un hamac attaché aux deux extrémités par des cordes, à deux pieux. L'autre s'était d'abord établi dans la crèche à côté de l'autel, mais la cruauté des serpents très-nombreux dont nous recevions des visites même en plein jour, et des rats dont la morsure n'est pas moins mortelle, quelquefois, que celle des premiers, l'obligea de s'installer sur les malles, c'est-à-dire sur l'autel même, pendant la nuit. Pour nourriture un peu de riz qu'il nous fallait envoyer chercher fort loin dans la plaine, et qui nous manqua plusieurs fois, était mêlé à la chair de quelques pigeons sauvages, de quelques tourterelles ou autres oiseaux qu'il n'était pas nécessaire d'aller chasser bien loin. Puis le lait venait en telle abondance que nous en usions en place d'eau, pour ne pas gagner la fièvre, que celle-ci occasionne souvent à ceux qui ne sont pas accoutumés à sa fraîcheur excessive, pour ceux qui arrivent de la plaine. Enfin le miel était aussi à notre discrétion, car sur ces montagnes les ruches d'abeilles sauvages se rencontrent partout à travers les rochers auxquels elles sont attachées ou même à des branches d'arbres et de simples arbrisseaux d'où le miel découle quelquefois jusqu'à terre, ce qui nous rappelait et nous

Digitized by Google

expliquait les passages de l'Ecriture sainte où il est dit, en parlant de la terre promise, que c'était un pays où coulait le lait et le miel.

Le soleil, bien moins ardent que dans la plaine, nous laissait la liberté de la promenade même au milieu du jour. Nous visitâmes ainsi plusieurs autres montagnes voisines. Quelques-unes étaient encore au-dessus de la nôtre, et de leurs sommets, au moyen d'une bonne longue-vue, nous pouvions contempler à loisir une grande partie des provinces environnantes, surtout du *Baramal*, séparé du *Myssour* et du *Coïmbattour* par le majestueux *Cavéry*, dont nous pouvions suivre le cours tortueux à travers les montagnes dont il baigne le pied.

Un jour, dans le cours de l'une de ces promenades, je vis tout à coup M. Gouyon qui me précédait de quelques pas reculer subitement. C'était pour livrer passage à un énorme serpent à sonnette qui traversait devant lui. Ce reptile, au moyen d'un arbrisseau fort touffu, monta jusque sur une branche élevée de 7 à 8 pieds et autour de laquelle il s'entortilla. Au moment où M. Gouyon se disposait à le descendre d'un coup de feu, l'animal se mit à vibrer son dard et à balancer sa large tête comme pour s'élancer sur lui, il recula épouvanté en me remettant l'arme, et il y avait vraiment du danger, d'après bien des faits que l'on raconte. Mais l'épouvantable reptile n'échappa cependant pas à la mort; un coup de fusil lui coupa l'épine dorsale et l'étendit au pied de l'arbre. Il avait près de 7 pieds de long sur une grosseur proportionnée.

Une autre fois, à peine étions-nous rentrés qu'on vint nous dire qu'un tigre venait d'étrangler un bœuf qui faisait partie d'un troupeau que nous avions rencontré vers la fin de notre promenade. Ces terribles animaux causent souvent ainsi de grandes pertes à ces cultivateurs et bergers tout à la fois, car toutes leurs richesses consistent en troupeaux. Pour empêcher le tigre d'approcher des maisons auprès desquelles sont rassemblés les troupeaux pendant la nuit, on a entouré d'abord toutes les terres cultivées autour du village de grandes palissades faites avec de gros bamboux; puis autour même du village se trouve une seconde enceinte semblable à la première, laquelle est séparée des maisons par une grande cour dans laquelle sont les troupeaux. Les maisons et les étables n'ont d'autres cloisons que 2 autres palissades encore de même façon, séparées l'une de l'autre de 1 ou 2 pieds seulement. En sorte que pour arriver jusqu'aux étables dans lesquelles on ne met les troupeaux qu'en temps de pluie, le tigre a jusqu'à 4 barrières à franchir et elles ne l'arrêtent pas toujours.

Dans ces agréables promenades, à chaque pas nous rencontrions de nouveaux objets à considérer : là une grotte, ici un tertre, plus loin un petit vallon sur la montagne même; là c'était une pierre d'un grain tout nouveau pour nous, ici un arbuste que nous n'avions vu nulle part ailleurs. Le *Thec*, l'*Aguil* qu'on dit être le vrai cèdre, et le *Sandal*, se trouvent sur ces montagnes. Le sandal surtout, dont il est parlé dans plusieurs endroits de l'Ecriture sainte comme d'un bois très-précieux, à raison principalement de sa bonne odeur qui ne s'efface jamais, est très-commun sur cette montagne. C'est un bois sacré pour les Indiens qui l'emploient dans beaucoup de cérémonies religieuses et civiles même. Quoiqu'il soit assez commun dans plusieurs provinces, surtout dans le

Digitized by Google

Myssour où il est de qualité supérieure, il se vend cependant assez cher. Le gouvernement, qui en tire des revenus considérables, a établi des gardes pour empêcher qu'on ne le coupe. Nous pûmes aisément, néanmoins, nous en procurer chacun un beau baton, dans ces quartiers que ne fréquentent guère les agents du gouvernement. Il y a plusieurs années qu'on ne l'a pas exploité, en sorte que l'on en rencontre souvent des branches mortes qui servent même quelquefois au feu de la cuisine, qu'il embaume de son odeur en brûlant. C'est ce qui nous apprit l'existence de ce bois sur cette montagne, car autrement personne ne pensait à nous en parler tant c'est chose commune.

Les oiseaux aussi sont là très-variés et en beaucoup plus grand nombre que dans la plaine, les poules sauvages se rencontrent à chaque pas, ainsi que les pigeons et tourterelles que l'on confond sous le nom général de *Pras*. On les divise en 12 classes particulières en ajoutant au nom commun de *pras* un nom spécial qui distingue l'espèce. La première espèce se nomme *Mâdepras*. C'est un oiseau blanc de la grosseur d'une oie ; il n'a guère du pigeon que les pattes et un peu l'allure, sans en avoir ni les mœurs ni les usages, puisqu'il se nourrit de poisson au bord des étangs et des rivières. La seconde espèce appelée *Malée-pras* a beaucoup plus de ressemblance avec le ramier. Seulement il est plus gras et de couleur rougeâtre. Il habite toujours les montagnes. Je n'en ai jamais vu ailleurs, et là même il est toujours dans des endroits fort sauvages : 3° Le *Kovilpras*. C'est le véritable ramier dont la couleur est grise et a sur les ailes deux barres noires. Dans la plaine il habite ordinairement les tours des pagodes, et sur les montagnes à travers les rochers. On le nomme aussi *Caroumpras* à cause de sa couleur qui se rapproche du noir, ou *Kanattoupras*, parce qu'il fait aussi quelquefois sa demeure dans les grands puits à travers les broussailles ou crevasses au-dessus de l'eau dont il aime assez la fraîcheur. 4° Le *Vouttoupras* ou *Velléepras*. C'est le pigeon blanc que l'on élève et qui ne se trouve point à l'état de sauvage. 5° Le *Padchépras*. Il tient le milieu entre le pigeon et la tourterelle. Sa couleur est d'un vert tout à fait semblable à celui des feuilles d'arbres sur lesquels il habite toujours. 6° Le *Peroumpras*. C'est une grosse tourterelle d'un gris-clair. 7° Le *Valpras* de la grosseur et couleur du précédent. Sa queue longue ressemble à celle de la pie dont il a aussi le vol et presque le cri. 8° Le *Manipras*. C'est la véritable tourterelle de Barbarie avec son beau collier de perles. 9° Le *Sembelpras*. C'est la tourterelle ordinaire, toute de couleur cendrée. 10° Le *Tagoudoupras*. C'est la vraie tourterelle de passage en France, et est indigène dans l'Inde. 11° Le *Siroupras*. C'est la précédente d'espèce beaucoup plus petite. 12° Enfin le *Kiripras*, qui a à peine la grosseur du moineau; excepté le *Malepras* et le *Velléepras*, tous les autres se trouvent à *Singuidimalée*.

Nous désirions beaucoup bâtir à nos néophytes un petit oratoire, afin qu'ils pussent se réunir à la prière soir et matin, et entretenir ainsi l'esprit de foi parmi eux; mais il nous manquait un emplacement commode. Un gentil nous en donna un fort convenable, et dès le lendemain les fondements étaient ouverts. C'eût été le comble du contentement pour nous de terminer avant notre départ. Mais arrivait le temps des pluies qui nous devaient fermer le re-

Digitized by Google

tour en grossissant la rivière du défilé. Après avoir élevé les murs d'environ deux pieds, et préparé la charpente, nous donnâmes quelques roupies pour terminer l'ouvrage sur le plan donné, et nous nous préparâmes au départ. Tout le village, sans en excepter les payens, vint nous conduire assez loin sur le penchant de la montagne, et nous suivit encore des yeux le plus loin possible. En quittant ces nouveaux enfants spirituels de l'Inde, je crois n'avoir été guère moins touché qu'au jour où j'abandonnais mes autres parents de France.

Le lendemain de notre arrivée à *Matally*, M. *Gouyon* fut pris de la fièvre; il voulut cependant essayer de célébrer la sainte messe, car c'était le dimanche, mais bientôt convaincu qu'il ne pourrait terminer sans se trouver mal, il fut obligé de s'arrêter. Dans quelques heures la maladie fit de tels progrès, qu'il se mit à délirer d'une manière effrayante; jusqu'au soir, je fus dans des transes terribles. Mais à la chute du jour, la fièvre céda et disparut entièrement pendant la nuit, laissant néanmoins le malade dans une grande faiblesse. Je lui administrai une forte dose de quinine, et le mardi matin il se crut assez fort pour se mettre en route. Mais son cheval qui s'était entièrement déferré, avait déjà bien du mal à marcher à vide. Et un maréchal ferrant, il ne fallait point espérer en trouver de plus près qu'à *Salem*, qui était à 5 journées de marche. Le mien n'avait encore perdu qu'un fer, et pouvait encore porter en marchant à pas lents. Pour surcroît d'embarras, nous ne pouvions trouver personne qui voulut porter nos effets, malgré la rétribution fort convenable que nous promettions. Il fallut des menaces et une espèce de violence pour nous en procurer un nombre suffisant; la mauvaise volonté et la paresse étaient cependant le seul empêchement. Enfin, nous pûmes démarrer; le malade monté sur mon cheval, et moi appuyé sur mon bâton. Tout allait bien, mais fort lentement; le cheval à vide ayant bien de la peine à suivre. J'avais tout le loisir à tirer des oiseaux curieux, tant pour le plaisir d'examiner leur beau plumage que pour l'utilité de leur chair succulente. Un magnifique paon, dont nous conservâmes les plumes d'or, contribua plus que tout le reste à régaler toute la caravane, et le malade lui-même, qui avait entièrement perdu l'appétit depuis 3 jours, en retrouva quelque chose à ce dîner sauvage pris à l'ombre fraîche d'un grand arbre touffu, au bord de la rivière.

Nous passâmes la nuit suivante au *Savedy*, qui se trouve au milieu du défilé, et qui nous avait déjà donné l'hospitalité à notre premier passage. Le mercredi, dès l'aurore, nous étions en route. M. *Gouyon*, malgré toutes mes instances possibles, voulut marcher quelque temps à pied, à la fraîcheur du matin, sous prétexte de se délasser du cheval, mais dans la réalité par complaisance. La fatigue de 2 ou 3 heures de marche rappela la fièvre. Nous fûmes obligés de nous arrêter plutôt qu'il ne l'aurait fallu pour la marche qui restait à faire dans la soirée. Nous descendîmes sous un bel ombrage, dans un fond, sur le sable d'un torrent déséché, et à peine mon malade était-il étendu sur sa natte, qu'il se mit à délirer comme le dimanche précédent. Pour surcroît de malheur, survint une forte pluie d'orage contre laquelle ni parapluie, ni arbre quelque touffu qu'il pût être, ne purent nous garantir. Le dîner fut loin, sous tous les rapports,

Digitized by Google

de ressembler à celui de la veille. Quelques poignées de riz cuit et détrempé, de l'eau de la pluie, en firent tous les frais. Le malade ne prit rien, bien entendu. Cependant un fort soleil qui vint après la pluie eut bientôt séché nos habits. Nous aurions pu aisément en changer si la pensée m'en était venue, mais je n'étais préoccupé que de mon malade et du moyen de départ de ce lieu qui devait être le grand chemin des bêtes sauvages pendant la nuit. A trois heures, la fièvre céda tant soit peu, et M. *Gouyon* essaya de monter à cheval. Il avait bien de la peine à s'y tenir, et il fallait que son bon ange le soutînt pour qu'il ne tombât pas aux glissades fréquentes du cheval dans les terrains gras et détrempés par la pluie; il lui fallut descendre plusieurs fois pour éteindre, avec de l'eau de pluie dont les fossés étaient pleins, le feu intérieur de la fièvre qui le dévorait. A force de presser la marche, nous arrivâmes cependant la nuit tombante à *Naiembady*. La fatigue eut bientôt endormi tout le monde, excepté le malade qui ne s'assoupissait quelque fois que pour battre la campagne, et ce ne fut que le lendemain que la fièvre le quitta. Je lui administrai encore du sulfate : ce remède, qui coupa la fièvre, quelques jours de repos et de soins le rétablirent en grande partie.

Nos montures se trouvèrent là l'une et l'autre tout à fait hors de service, pouvant à peine se soutenir sur les pieds entièrement dégarnis de fers, et si usés par les pierres, que le sang sortait à plus d'un endroit. Après les avoir laissé reposer, nous les envoyâmes à *Salem*, qui était à trois fortes journées, pour leur faire mettre des fers. Ne pouvant prévoir leur retour qui ne pouvait avoir lieu avant 7 ou 8 jours, et n'ayant rien à faire dans cet endroit dont les chrétiens étaient administrés, nous résolûmes de partir sans les attendre. Pour arriver au premier village chrétien que nous devions visiter, il nous fallait longer le *Cavéry*, au bord duquel nous nous trouvions, pendant 20 ou 25 milles. Ce fleuve, gonflé par les pluies du nord, d'où il arrive, coulait à pleins bords, et par conséquent était très-navigable. Nous prîmes le parti de nous embarquer sur des nacelles conduites par d'habiles rameurs, pêcheurs de leur métier. Ces nacelles, dont ils se servent pour la pêche, ne sont autre chose que de grandes corbeilles rondes, tressées avec de longues et larges bandes de bambous fendus, et garnies par dessous d'une ou deux peaux de buffles. Ces embarcations sont si légères, que ceux qui s'en servent les portent aisément sur leur tête, comme firent à leur retour ceux qui nous conduisaient, ne pouvant avec de si légers bateaux lutter contre la force du courant. La rame de nos pilotes, aidée de la rapidité du fleuve, nous eut bientôt fait franchir l'espace qui nous séparait de *Coulavcrempatty*, où nous nous arrêtâmes pour terminer quelques affaires remises à ce moment, lors de notre premier passage. Nous continuâmes ensuite notre voyage toujours fort agréablement par la même voie, jusque auprès de *Mounamsavedy*, village de chrétiens, situé aussi non loin du bord du fleuve.

Pendant cette navigation, nous eûmes occasion de voir beaucoup d'oiseaux aquatiques qui sont très-nombreux et variés dans l'Inde. On y trouve presque tous ceux d'Europe, et beaucoup d'autres particuliers au pays. La bécasse, le bécasseau et la bécassine sont connus sous un seul nom commun, celui

Digitized by Google

de *Oulan*. Il y a aussi deux ou trois espèces de poule d'eau, qui ne diffèrent qu'en grosseur. La plus petite, qui est à peine de la force d'un merle, est commune au bord des petites rivières même. Le canard sauvage ordinaire est plus rare; mais il y en a une petite espèce que l'on voit toujours par grandes bandes dans les étangs. Les Indiens appellent le premier *Vâttou*, et l'autre *Sérevi*. La famille des hérons est, je crois, la plus nombreuse. Le gros, qu'on nomme *Kamboulinâré*, est au moins de la grosseur du plus grand aigle. Lorsqu'il est debout sur ses longs pieds et la tête le plus haut possible, il atteint la hauteur d'un homme. J'en ai vu plusieurs fois au bord des étangs de grandes bandes, que de loin j'ai pris pour des hommes. Il est blanc, excepté sur le milieu du dos qui est noir. Celui qui vient après et qui porte le nom de *Senkâlnaré* n'est pas beaucoup moindre en grosseur. Il est presque tout blanc, et a les pattes rouges. Vient en troisième lieu le *Nattekouttynaré* qui diffère du précédent en ce qu'il a le cou et les pattes plus petits, et se nourrit surtout de certains limaçons qu'il tire de la boue des marécages; 4° le *Pambounaré* est fort curieux par son cou extrêmement long et sa tête petite et semblable à celle d'un serpent. Il se tient presque toujours dans l'eau au-dessus de laquelle on voit son long cou et sa tête, qu'il est difficile de ne pas prendre pour un serpent. J'en ai vu plonger et aller sortir de l'eau fort loin du même endroit, étant resté caché près d'un quart d'heure; 5° le *Maïlnaré* est plus petit que les précédents, dépassant néanmoins la grosseur d'une poule. Il est tout blanc comme un cygne, sa tête et son cou sont noirs et entièrement dégarnis de plumes. Je placerai en sixième lieu une espèce de héron fort curieux et qui est assez rare; il a la couleur, la grosseur et, à peu de chose près, les manières du cigne. Ce qui le distingue singulièrement est son bec: à l'extrémité extérieure, c'est à peu près celui d'une cane; mais l'intérieur est une poche assez grande pour contenir au moins un litre d'eau. Cette poche est formée d'une membrane si transparente, que l'on voit assez aisément ce qu'elle contient. Elle lui pend sur le jabot, et paraît devoir l'embarrasser fort lorsqu'il marche, ce qu'il doit faire rarement, car il semble fait pour être toujours sur l'eau. Je n'en ai jamais vu qu'un seul que m'apporta un chasseur qui l'avait tué dans un étang. 7° Le héron proprement dit, se nomme *Kokkou* en langue tamoul. Sous ce même nom, il y en a 5 à 6 autres qui ne diffèrent les uns des autres que par la grosseur. Le plus petit peut égaler la force d'un merle, et est de couleur brune entremêlée de plumes blanches. Parmi les autres oiseaux aquatiques, on distingue 1° le corbeau d'eau, *Nirkakkâie*, qui a la couleur du corbeau ordinaire, mais dont il diffère en ce qu'il a le cou et le bec plus long, et est beaucoup plus gros; 2° un autre oiseau auquel je ne connais point de semblable en Europe, a la force d'un gros coq; il est noir et a sur la tête et sur le cou un grand nombre de petits glands rouges comme la crête du coq. Il pêche au bord des rivières, mais se tient sur les grands arbres aux extrémités desquels il fait son nid. On le nomme *Andepadely*. 3° Ce qu'on appelle vulgairement en France le pêche-martin; il y en a de 3 ou 4 grosseurs différentes, mais tous ornés de très-beaux plumages.

C'est à *Mounâmsavedy* que M. *Gouyon* commença à administrer seul, ayant

Digitized by Google

appris assez de tamoul pendant quelques mois seulement pour comprendre et être suffisamment entendu. Cependant nos coursiers étaient partis de *Salem* pour revenir nous joindre. Le mien arriva assez bien rétabli pour recommencer son service, mais l'autre avait tant souffert qu'il ne put parvenir jusqu'à nous et succomba entièrement quelque temps après. Pendant que mon confrère prenait soin des chrétiens de *Mounâmsavédy* et de quelques autres petits villages voisins, je m'avançai vers le sud jusqu'au pied d'une haute montagne, près de laquelle se trouvent *Masaléampaléam* et *Porour*, deux villages où il y a quelques chrétiens. Le premier a une assez belle chapelle, et était autrefois une chrétienté considérable, composée de *Sanars* (caste qui exploite les revenus du palmier). Mais il ne reste plus que 4 familles fort misérables sous tous les rapports. Le second s'est formé en partie des débris du premier et a un plus grand nombre de chrétiens qui ne diffèrent guère de ceux du *Masaléampaléam*.

Ces quartiers-là, plus encore qu'aucun de ceux que j'avais parcourus jusqu'alors, sont infestés d'animaux féroces et surtout de tigres qui ont fait des veuves et des orphelins parmi nos chrétiens, même quelque peu nombreux qu'ils soient. Pour éloigner pendant la nuit ce terrible animal qui rôde continuellement pendant ce temps-là autour des maisons, il fallait entretenir un grand feu à la porte de l'église dans laquelle j'étais logé. Sans cette précaution il est probable que mon cheval, malgré la palissade qui l'entourait, n'aurait pas échappé à la dent de ce redoutable ennemi, dont les traces de ses pieds indiquaient tous les matins ses tours et détours pour épier sa proie. Un jour, en me promenant, m'étant avancé quelques centaines de pas, dans les bois je me trouvai tout à coup, sous le même arbre, à une dizaine de pas, en compagnie de ces animaux. J'étais seul dans ce moment, ayant une bonne arme chargée des deux côtés de quelques chevrottines seulement, insuffisantes pour coucher l'animal sur le champ. Je connaissais aussi le proverbe du pays qui dit : *Si tu manques le tigre, il ne te manquera pas ;* puis encore me défiant de mon adresse, je pris le parti de me tenir sur la défensive, bien résolu cependant, en cas d'attaque, d'user du seul moyen de défense que j'avais, et qui m'offrait des chances de succès vu la proximité du combat. Mais apparemment que l'ennemi ne m'en voulait pas, car il se mit à défiler au petit trot, après avoir annoncé son départ par un petit cri qui était sans doute un salut. J'aimais autant voir sa magnifique queue en trompette que son museau à longues moustaches, et me gardai bien de retarder son départ.

Après avoir passé dans ces sauvages contrées tout le temps nécessaire pour administrer aux chrétiens les sacrements qu'ils purent et voulurent recevoir, je revins vers M. *Gouyon* qui avait aussi terminé son ouvrage et m'attendait pour le départ. Il avait eu, de son côté, la visite d'un furieux éléphant qui avait tué plusieurs personnes sur son passage.

Nous nous mîmes en route pour revenir vers *Solem* en repassant le *Cavéry*, marchant alternativement à pied et à cheval, puisque nous n'en avions plus qu'un. Nous passâmes par un endroit nommé *Poudappady*, qui autrefois aussi avait été une florissante chrétienté. Alors c'était un lieu de rendez-vous pour les

Digitized by Google

RR. PP. jésuites qui évangélisaient ces contrées. Tous ceux qui parcouraient le *Mysour*, le *Baramal* et le *Coïmbattour* se rendaient tous les ans à *Poudappady* pour faire ensemble la retraite annuelle. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule famille de chrétiens. L'Eglise est détruite, l'autel seul reste debout au milieu des ronces et des épines. O quand donc viendront les jours de miséricorde pour la conversion des payens du voisinage, et pour entourer cet autel profané de nouveaux murs afin de lui rendre sa gloire première qui n'aurait plus rien à redouter des cruels et persécuteurs sultans!

Tadappady, où nous arrivâmes bientôt, était il y a 40 ans un des plus considérables districts chrétiens de la mission de *Salem*. Mais le choléra, les disettes fréquentes et les famines même, jointes à plusieurs autres causes, ont réduit à un très-petit nombre les chrétiens qui y restent encore attachés à leur église, qui est la plus belle de toute la mission. Nous devions les administrer ensemble, mais à notre arrivée, apprenant que le choléra régnait à Salem où il faisait des victimes parmi nos chrétiens, quoique beaucoup moins nombreuses que parmi les payens et les Turcs surtout, je m'empressai de courir à leur secours. M. Gouyon vint bientôt m'y trouver, après avoir fait ce qui dépendait de lui pour le bien spirituel de ceux parmi lesquels je l'avais laissé, et nous terminâmes là, au même lieu d'où nous étions partis il y avait environ 3 mois la visite de tout le sud-ouest de notre mission.

POURRAUX,
Missionnaire Apostolique.

Polémique Catholique.

DE L'INFLUENCE DE M. L'ABBÉ GIOBERTI,

ET DE QUELQUES UNES DE SES ASSERTIONS SUR LE CHRISTIANISME ET SUR LES JÉSUITES.

Tout le monde connaît la faveur dont jouit le nom de l'abbé Gioberti en Italie, et l'influence qu'il exerce sur les esprits de ces contrées et sur les événements qui s'y passent. Cette influence et cette faveur, il les doit à un livre *de la primauté de l'Italie*, où il a su, avec beaucoup de patriotisme et d'à propos, rappeler aux Italiens leurs destinées anciennes, qui les rappellent à des destinées glorieuses. Cet appel fait avec éloquence et patriotisme a été entendu, parce qu'il était fondé en droit, en justice, et aussi ne pouvons-nous que féliciter l'auteur du livre et les lecteurs de la juste part qu'ils ont eue dans ce réveil de l'Italie.

Mais ici il y a deux remarques à faire.

Digitized by Google

La première que cet appel n'aurait pas servi de beaucoup la cause italienne, si Dieu n'avait donné à l'église, le grand Pape qui, en ce moment la gouverne; c'est lui, lui seul, qui a donné à l'Italie cette grande idée de l'accord de *la Liberté* avec *la Religion*, c'est-à-dire *avec le Droit et la Justice*, accord qui pourra être troublé, brisé par les excès et les passions, mais qui ne sera jamais plus anéanti.

La seconde considération à faire, c'est qu'il ne faudrait pas, sous prétexte de liberté, d'humanité et de civilisation, venir inaugurer un Catholicisme, un Christianisme humanitaire, panthéistique qui serait la négation de notre Christianisme historique et traditionnel, dont le Christ a posé les bases inébranlables et immuables et dont l'Église est gardienne.

Or, ce danger est apparent, ce nous semble, dans les assertions et propositions de M. l'abbé Gioberti.

Ce danger avait été déjà signalé par un homme d'un mérite éminent, S. E. le cardinal *Cadolini*, archevêque de Ferrare, homme d'un esprit vraiment supérieur, et à la hauteur de toutes les questions qui s'agitent en ce moment en Europe, dans la philosophie comme dans la politique.

Les journaux français ont publié il y a déjà quelque temps, une *lettre* de ce dernier, où il signalait des propositions de M. l'abbé Gioberti d'une inexactitude non douteuse. M. l'abbé Gioberti insista, il prétendit que l'on avait mal cité ses paroles; on lui a répondu en citant ses textes.

C'est cette polémique que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, il est utile que l'on connaisse le Christianisme de tout homme qui, en ce moment exerce quelque influence.

LETTRE DE S. E. Mgr CADOLINI.

Dans un livre récemment mis au jour, et que j'ai reçu hier en gracieux présent (*Tentativi epigrafici di Nicola Gaclani Tamburini*, *Ascoli*, 1847, *tipografia Celanti*), je vois qu'on m'attribue, à l'occasion d'une épigraphe, *d'avoir donné Vincent Gioberti pour le modèle du sacerdoce.* Le courtois auteur a certainement été induit en erreur par quelques morceaux, publiés dans plusieurs journaux, d'un discours que j'ai lu au clergé de Ferrare en janvier de cette année; s'il lui arrive de voir mon discours entier, il trouvera que si je citais avec impartialité et en y applaudissant quelques belles pages de Gioberti, et si je payais au puissant génie et à la rare éloquence de ce philosophe le tribut de louanges qu'aucun homme de bon sens ne saurait lui refuser, aux pages

Digitized by Google

7 et 8 je n'en confirmais pas moins tout ce qui a été dit par moi, dans un précédent *discours* du 27 novembre 1845, en réfutation d'autres pages bien différentes de ce même Gioberti, pages dont je protestais avoir eu beaucoup à souffrir. Et aujourd'hui même, loin de me repentir de cette louange et de cette réfutation, j'en renouvelle une ample et très-sincère déclaration.

Les paroles de Gioberti, apportées par moi à l'appui des saines doctrines, sont pures et sans tache; et je voudrais bien qu'elles se gravassent profondément dans tous les jeunes esprits comme un utile avertissement; mais je me souhaiterais également la séduisante puissance de Gioberti, pour répondre à un bien plus grand nombre d'autres paroles très-récentes (sans rappeler les anciennes déjà réfutées), qui, en des choses de la plus grande importance, ne s'accordent nullement avec celles-là, et semblent plutôt les détruire.

Dans mes deux *discours* cités (dont le premier précéda de beaucoup l'heureuse aurore du nouveau pontificat), je crois avoir fait une sincère manifestation de mes principes religieux et politiques, et avec une telle liberté de doctrine, que, s'ils ont pu déplaire aux partis extrêmes, je suis persuadé cependant qu'ils ne sont pas de nature à ne pas mériter le suffrage des hommes sages et modérés. Il ne m'arrivera jamais de faillir à une telle manifestation, quels que puissent être les événements qui surviendront; et comme jusqu'ici tous mes actes se sont identifiés avec ceux du *grand homme* que la divine Providence nous a accordé, pour le bien de l'Eglise et pour le salut des peuples, j'ai de même la confiance que je me tiendrai toujours, avec une égale ardeur, sur les très-saintes traces du Pasteur des Pasteurs, du Vicaire du Christ, du Chef visible de l'Eglise.

Mais comment, après mes discours, supposer que je donne Gioberti pour le modèle du sacerdoce? Il suffisait d'y jeter un coup d'œil pour juger précisément comment et pourquoi je recommandais ce célèbre écrivain; c'est néanmoins ce que je suis forcé d'expliquer pour d'autres, qui (je ne saurais dire si c'est par défaut de charité ou par ignorance), se sont étonnés que *je fusse le seul évêque de la chrétienté qui osât louer Gioberti*. Que si j'ai été le seul parmi les évêques à le louer publiquement, je ne serai certainement pas le seul à désirer, à vivement souhaiter de pouvoir un jour le proposer pour le vrai type du clergé; car nul mieux que lui ne pourrait, avec ses admirables talents, favoriser la foi catholique.

En attendant, il est nécessaire de désigner au clergé pour modèle quelqu'un qui lui offre, dans l'Ancien-Testament, Moïse plutôt comme un prophète et un envoyé du Seigneur, que comme *un centre suprême, dans lequel, comme dans César et Napoléon, se sont rassemblées toutes les pensées de son temps, etc.*; quelqu'un qui, dans le Nouveau-Testament, lui inspire beaucoup plus de respect et d'amour, même dans sa *forme extérieure*, pour Paul, dont la parole n'est pas inférieure à celles des *orateurs de l'Agora, de la Curie et du Forum*, et qui, à cause de la pure et belle simplicité des évangélistes, ne tienne pas, quant à cette même forme, *l'Evangile pour un livre tout à fait secondaire, dont le mérite s'évanouit, si on le compare avec cette riche et*

Digitized by Google

étonnante littérature qui s'étend d'Homère à Tacite; quelqu'un qui ne fasse pas concevoir de nos *Saints*, vrais héros chrétiens, l'opinion que, *considérés seulement au dehors*, ils *perdent à la comparaison avec les hommes héroïques de Plutarque et de Tite-Live*. Outre que, dans la bouche de qui aurait à se proposer pour exemple au clergé, il ne sonnerait pas très-bien *que César avec tous ses vices fût meilleur chrétien que Napoléon, qui, quoique véritable grand homme, eut toutefois beaucoup du charlatan*, et qu'il serait pis encore de dire du Christ qu'il fut divinement *césarien en politique, comme il fut divinement socratique et platonique en morale...*; car, si à César, destructeur de la liberté, on fait le plus grand honneur par cette singulière comparaison, au Christ, seul auteur de la vraie liberté, il paraît qu'on enlève tout honneur. Il ne lui en revient pas non plus du côté de Socrate, *dans lequel le ciel s'est plu à esquisser son image sous forme humaine*. Il semble plutôt à quelques personnes qu'on court le danger de trop étendre *les sentiments du cosmopolisme chrétien et la forme propre du Christianisme moderne*.

Ce n'est pas, au reste, dans un court exposé qu'on peut examiner les doctrines d'un grand nombre de volumes pour admettre les unes et exclure les autres, et c'est pourquoi je dirai seulement que je ne proposerai jamais, pour modèle du sacerdoce, que la fermeté des Ambroise et des Chrysostome, la charité et le zèle des Borromée, la mansuétude des François de Sales, et (qu'il me soit permis de le dire), la clémence, la longanimité et les autres vertus de Pie IX. Devant l'autorité, aujourd'hui si grande, d'un nom environné d'une brillante auréole populaire, il serait trop honteux, même pour les plus petits esprits, de se taire quand ils diffèrent de sentiment avec quelqu'un dans les choses les plus essentielles. Je dirai que l'abbé Gioberti lui-même émettait à propos le sage avis *qu'il ne faut pas changer les livres en libelles, et les controverses de doctrine et d'utilité publique en agressions médisantes*. Je dirai que, quoi qu'il semble (sans doute par inadvertance), reprocher avec Machiavel à l'*universalité des hommes, pour aller dans le paradis, de penser plutôt à supporter leurs tribulations qu'à s'en venger, fût-ce même à titre de représailles*, on ne saurait certainement nous recommander, à nous autres prêtres, l'exemple de quelque vengeance que ce soit, surtout quand, tout en protestant qu'on répudie leurs erreurs, ou proclame, avec la plus charitable indulgence, la droiture des intentions, la noblesse des procédés et les généreux sentiments dont sont assaisonnés les écrits de MM. Michelet et Quinet, et qu'on épargne même la qualification de blasphémateur sacrilége à Strauss, *qui, par erreur de jugement, nie la divinité du Christ, sans cependant lui refuser cette morale excellente qui l'élève au-dessus de tous les hommes*. Je dirai que la cause de la civilisation et de la liberté des peuples se propage *en tenant à la main* (ce sont les belles paroles, applaudies dans la bouche du P. Ventura), *l'olivier de la paix*, et, par conséquent, en éteignant, et non en suscitant les germes des dissensions religieuses. Je dirai enfin qu'en professant avec un sentiment patriotique, dans l'ordre civil et politique, les doctrines du cardinal de Bonald, du Libérateur regretté de l'Irlande, de l'illustre défenseur des li-

Digitized by Google

bertés publiques, Montalembert, nous ne saurions nous soustraire aux convictions religieuses de ces grands hommes, ni jamais rougir ni trembler de tout ce qu'ils ont soutenu avec une foi d'autant plus vive qu'ils se sentaient le cœur plus libre.

Ferrare, le 10 septembre 1847. IGNACE,
cardinal-archevêque.

Voici la réponse de M. l'abbé Gioberti aux graves imputations de cette lettre de Son Eminence.

2°. LETTRE DE M. L'ABBÉ GIOBERTI

AUX DIRECTEURS DE LA PATRIA DE FLORENCE.

Messieurs les directeurs,

« J'ai recours à votre journal pour faire connaître au public une chose de la plus grande importance pour mon honneur. Dans un écrit d'un petit nombre de pages, attribué au cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare, et dont je ne connais que la traduction publiée par un journal français, on cite plusieurs passages de mon *Jésuite moderne*, qui doivent paraître mal sonnants aux oreilles chrétiennes (*che debbono rendere mal suono agli orecchi cristiani*). L'auteur, quel qu'il soit, tronquant avec art ces passages et les isolant de l'enchaînement des idées, leur donne un sens très-différent de celui qu'ils ont dans mon livre, sens qui résulte manifestement de son ensemble. M. Lenormant en a fait autant dans deux longs articles d'un journal français, où interprétant à rebours, et contre l'expresse intention du texte, beaucoup d'endroits de mon livre, il leur attribue un sens soit irreligieux et téméraire, soit absurde et ridicule [1].

» Je démontrerai les falsifications de M. Lenormant et de l'écrit attribué au cardinal Cadolini dans la seconde édition de mon ouvrage, et les preuves seront d'une telle évidence qu'elles ne souffriront pas de réplique : j'y engage formellement ma parole, et je ne me risquerais pas de le faire si je n'étais parfaitement sûr de mon fait. Mais comme il faudra quelque temps avant que la réimpression du *Gesuita moderno* ne soit mise au jour, je crois à propos de faire d'avance cette déclaration expresse et publique, afin que personne ne soit induit en erreur par l'incroyable audace de mes adversaires.

» Il ne me paraît pas probable que l'écrit attribué au cardinal Cadolini soit vraiment de lui ; et quand cela serait, il faudrait dire que son Eminence n'a pas lu mon livre et s'en est rapporté à quelque main infidèle pour en faire les extraits. En tous cas, je me crois obligé de protester hautement contre la manière indigne dont mes sentiments sont travestis dans sa lettre. Je respecte la pourpre, mais je ne crois pas qu'elle autorise personne à calomnier les innocents, surtout

[1] M. Lenormant a justifié l'exactitude de ces citations dans le *Correspondant* du 10 décembre 1847, t. XX, p. 702.

Digitized by Google

à une époque de courtoisie comme la nôtre (*in questi tempi umanissimi*) et sous le pontificat de Pie IX.

«Agréez, etc., Vincenzo GIOBERTI.»

Paris, 18 novembre 1848.

Ainsi on le voit, toute la réponse de M. l'abbé Gioberti sur les propositions qu'on lui attribue, consiste, à dire qu'on a falsifié les citations ou qu'on lui a donné un sens que ses paroles ne comportent pas. C'est à cette assertion et au refus de s'expliquer que répond M. le chanoine *Peruzzi* de Ferrare dans la lettre suivante qu'il adresse à M. l'abbé Gioberti.

3° LETTRE DE M. LE CHANOINE PERUZZY.

A M. L'ABBÉ GIOBERTI.

J'étais sur le point de livrer à l'impression quelques dissertatations sur votre GESUITA MODERNO, lorsque je lus, par hasard, dans le journal toscan la PATRIA, une lettre que vous aviez adressée à *MM. les très-chers directeurs* de cette feuille. Il est de mon devoir de répondre, en quelques mots, à ce *petit écrit*, où l'on voit briller également et votre impudence habituelle du mensonge, et votre irrévérence effrontée envers la personne sacrée de mon vénérable archevêque, Mgr le cardinal Ignace-Jean Cadolini.

C'est bien vous qui, vous couvrant du masque honteux de l'hypocrisie, déclarez ne pas *vous paraître probable, que l'écrit attribué au cardinal Cadolini soit vraiment de lui, et que s'il en était l'auteur, il conviendrait de dire, que Son Eminence n'a point lu votre livre, et qu'elle s'est confiée à quelque main infidèle pour en faire les extraits.* Vous ajoutez que *vous regardez absolument comme un devoir de protester hautement contre la manière indigne avec laquelle on déguise vos pensées en rapportant vos expressions.* Et vous mettez le cachet à cette petite lettre avec ces insolentes paroles : JE RÉVÈRE LA POURPRE ; *mais je ne crois pas qu'elle autorise personne à calomnier les innocents, surtout dans les temps de civilisation où nous vivons et sous le pontificat de* PIE IX.

Vous révérez la *pourpre?* et vous osez (sous le couvert captieux de votre JE NE CROIS PAS) lui imprimer la tache honteuse de se croire *autorisée à calomnier les innocents?...*

Vous interposez le nom auguste de PIE IX ? L'usage si fréquent et affecté que vous faites de ce nom auguste dans vos écrits, et les louanges que vous feignez de lui rendre, sont l'insulte la plus outrageuse qui puisse être faite à sa prééminence et à sainteté.

Vous révérez *la pourpre ?* et cependant vous accusez mon savant et vénérable pasteur et père *de n'avoir pas lu votre livre*, et de l'avoir jugé sans l'avoir lu, *en se confiant à quelque main infidèle pour en faire les extraits*, en se laissant *induire en erreur par l'audace incroyable de vos adversaires?...*

Non, Monsieur, tel n'est pas l'Éminentissime Cadolini. Non, Monsieur, il ne juge pas sans pleine connaissance de cause. Non, Monsieur, il n'est pas homme

Digitized by Google

l'incroyable audace de publier une *Déclaration* solennelle, *imprimée* sous son propre nom et sous ses propres yeux, comme est celle contre laquelle vous réclamez.

La *Déclaration* lui appartient ; elle lui appartient autant que m'appartient la réponse que *je* fais *en ce moment* à la lettre que vous avez adressée *à MM. les très-chers directeurs* du journal la *Patria*.

Dans cette lettre, vous accusez l'Éminentissime Cadolini (voyez comme vous révérez SA POURPRE ET SA PERSONNE !) vous l'accusez *d'avoir tronqué à dessein quelques passages de votre* Gesuita moderno, *de les avoir détachés du texte*, et de *leur avoir donné un sens tout différent de celui qu'ils ont dans votre ouvrage*.

Ces accusations sont graves, et, comme chacun voit, pleines de *révérence pour la pourpre !*... Donnons en entier ces passages incriminés de votre ouvrage, et voyons quelle est la *vérité* et le *respect* de vos accusations.

La vérité est, que plusieurs passages de votre *Gesuita moderno*, cités par le cardinal, sont tels, vous en faites vous-même l'aveu, qu'ils *doivent sonner mal aux oreilles chrétiennes*. En effet, ils sonnèrent mal à mes oreilles, ils sonnèrent mal également aux oreilles de mon digne archevêque, et son cœur en fut souverainement affligé. Il les a transcrits fidèlement de votre ouvrage, et c'est la plus injurieuse effronterie que de le nier comme vous faites. En les reproduisant ici, et en citant les volumes et les pages d'où ils sont tirés, je n'ai pas d'autre dessein que de donner à chacun la facilité de les retrouver dans votre texte, et de décider par lui-même si le très-loyal et religieux cardinal a jamais eu, ou pu avoir la pensée de les falsifier ou de les exagérer.

Il a parlé en évêque, et pour se laver d'une tache indigne et insupportable dont on voulait le noircir. Non, Monsieur, il ne s'est jamais fait, et ne se fera jamais un bouclier de la *pourpre* dont il est revêtu, pour *se croire autorisé à calomnier les innocents*. Il sait bien que sa *pourpre* ne lui donnerait d'autre privilége que celui *d'être calomnié*, si dans cette heureuse ère de liberté et de tolérance où nous venons d'entrer, le droit de la défense et de la libre discussion n'était sacré pour LUI comme pour tous. Si *le temps de toute tyrannie est passé*, il est aussi passé le temps de cette tyrannie de certains esprits qui, d'après vous [1], *sachant leur propre supériorité, inclinent au despotisme comme par voie d'instinct*. Si vous vous vantez d'être libéral, je puis vous assurer, avec toute certitude, que lui et moi nous le sommes autant et plus que vous : en défendant la cause de la liberté, nous ne donnons pas lieu aux rétrogrades pessimistes de la calomnier comme une adversaire de la religion dont elle est la fille et la servante inséparable. Et ces miracles, partis du Vatican, qui nous initient à un avenir nouveau, sachez, M. l'abbé, que mon vénérable archevêque a pu, mieux que vous, les pressentir dans l'élévation de ce GRAND HOMME que nous voyons aujourd'hui, avec vénération, assis sur le siège

[1] *Gesuita moderno*, vol. IV, page 207. — Losanna.

Digitized by Google

le plus élevé de l'univers, de ce GRAND HOMME qui lui avait accordé le précieux avantage de jouir de son amitié la plus bienveillante et la plus affectueuse.

Mais voici, Monsieur, tout entier, le passage de la Déclaration de Son Eminence, dans lequel se trouvent les paroles tirées de divers endroits de votre *Gesuita moderno* : « Mais comment, après mes discours, supposer que *je donne* » *Gioberti pour modèle du sacerdoce ?* Il suffirait d'y jeter un coup-d'œil » pour juger précisément comment et pourquoi je recommandais ce célèbre » écrivain ; c'est néanmoins ce que je suis forcé d'expliquer pour d'autres, qui » (je ne saurais dire si c'est par défaut de charité ou par ignorance) se sont » étonnés que *je fusse le seul évêque de la chrétienté qui eût loué Gioberti.* Que si j'ai été le seul à le louer publiquement, je ne serai pas seul à » désirer, à vivement souhaiter de pouvoir un jour le proposer pour le vrai » type du clergé ; car nul mieux que lui ne pourrait, avec ses admirables talents, être utile à la foi catholique. En attendant, il est nécessaire de désigner » au clergé pour modèle quelqu'un qui lui offre, dans l'ancien Testament, Moïse » plutôt comme un prophète et un envoyé du Seigneur, que comme un *centre* » *suprême, dans lequel, comme dans César et Napoléon, se sont rassemblées* » *toutes les pensées de son temps ;* quelqu'un qui, dans le nouveau Testament » lui inspire beaucoup plus de respect, même dans sa *forme extérieure*, pour » Paul, dont on ne peut entendre dire qu'il est *inférieur aux orateurs de* » *l'Agora, de la Curie et du Forum*, et pour la pure et belle simplicité des » évangélistes ; quelqu'un qui ne tienne pas, quant à cette même forme, *l'Evangile pour un livre tout-à-fait secondaire, dont le mérite s'évanouit, si on* » *le compare avec cette riche et étonnante littérature qui s'étend d'Homère* » *à Tacite ;* quelqu'un qui ne fasse pas concevoir de nos *saints*, vrais héros » chrétiens, l'opinion que, *considérés seulement au dehors, ils disparaissent* » *en présence des hommes de Plutarque et de Tite-Live.* Outre que, dans la » bouche de qui aurait à se proposer pour exemple au clergé, il ne sonnerait » pas très-bien que *César, avec tous ses vices montrât plus de christianisme* » *que Napoléon, qui, quoique véritable grand homme, eut toutefois beaucoup* » *du charlatan ;* et il serait pis encore de dire du Christ qu'il *fut divinement* » *césarien en politique, comme il fut divinement socratique et platonique en* » *morale...* ; car, si à César, destructeur de la liberté, on fait le plus grand « honneur, par cette singulière comparaison, au Christ, seul auteur de la vraie » liberté, il paraît qu'on enlève tout honneur. Il ne lui en revient pas non » plus du côté de Socrate, *dans lequel le ciel s'est plu à esquisser son* » *image sous forme humaine.* Il semble plutôt à quelques personnes qu'on » court le danger de trop étendre *les sentiments du cosmopolisme chrétien,* » *et la forme propre du christianisme moderne.* »

Maintenant, voyons ensemble, M. l'abbé ! Ces paroles, dont Mgr l'archevêque donne un abrégé, sont-elles de vous, ou n'en sont-elles pas ? Vous les avez peut-être oubliées. Eh bien ! venez ici ; voici la page 18 du 1er volume, première édition de votre *Gesuita moderno.* Lisons-les maintenant, vous et moi, sans en omettre aucune, et que tous voient avec vous si le consciencieux car-

Digitized by Google

dinal a manqué, comme vous l'en accusez calomnieusement, à la bonne foi. Les voici: « Les plus grands hommes de l'histoire, comme, par exemple, Moïse, » César, Napoléon, ont été comme *un centre suprême, dans lequel se sont* » *rassemblées toutes les pensées de leur temps*, qui, fondues ensemble dans » ce centre commun et jetées (si je puis m'exprimer ainsi), en une seule idée, » en sortirent de nouveau, non plus dispersées comme auparavant, mais re- » vêtues de cette unité pour la communiquer au monde contemporain ! »

Passons au second texte, cité aussi par Son Éminence, et relisons-le ensemble tout entier à la page 18 du IVe volume. Le voici : « La partie la plus » précieuse des livres saints, c'est-à-dire le Nouveau-Testament, est la plus » négligée. Paul, par exemple, malgré son éloquence vive et le feu céleste » dont il est enflammé, *ne peut être comparé aux orateurs de l'Agora, de* » *la Curie et du Forum.* L'Evangile est divin par-dessus tous les écrits ins- » pirés. Mais le premier des évangélistes n'a pas le génie descriptif, et il réus- » sit maladroitement à dépeindre ce qu'il raconte; Luc et Marc, quoique meil- » leurs, ne s'élèvent pas au-dessus de l'humble simplicité de la chronique : » Jean seul a quelque chose de grand; mais il n'est pas sans défaut : il abonde » en répétitions et se complaît trop dans les antithèses; sa manière de procé- » der, qu'il ne convient pas de spécifier ici, ne manque pas de mérite philoso- » phique, mais, littérairement parlant, il peut donner lieu à plus d'une cri- » tique. Ainsi l'Evangile, quant à la *forme extérieure*, est un *livre tout-à-fait* » *secondaire, dont le mérite s'évanouit, si on le compare avec cette riche* » *et étonnante littérature qui s'étend d'Homère à Tacite*, et qui produisit » une période cultivée, unique au monde par la gloire du génie et des entre- » prises. Que dirons-nous des autres parties? La liturgie catholique est pure, » digne, sainte; mais, en splendeur et en magnificence, elle est inférieure à » beaucoup de cérémonies païennes. Bien plus, le faste et les pompes super- » flues lui sont si peu naturelles, qu'au lieu de l'embellir, ils la corrompent. » La vertu chrétienne n'est pas moins modeste que le culte; c'est pourquoi *nos* » *saints, considérés seulement au-dehors, disparaissent en présence des* » *hommes héroïques de Plutarque et de Tite-Live !!* »

Avez-vous, oui ou non, écrit ces choses, M. l'abbé? Les paroles citées en abrégé par mon archevêque, ou *détachées*, comme vous dites, *du texte*, ne sont-elles pas pleinement conformes à votre *texte* lui-même que je vous ai mis sous les yeux? Aussi, je pense que Paul et les évangélistes n'ayant pu échapper à vos censures, je dirais presque sacriléges, il doit, non pas se plaindre, mais se glorifier de la manière irrévérente et messéante dont vous avez eu la hardiesse d'user envers lui dans votre lettre. Vous voudriez donc absolument qu'il vous *donnât comme l'exemple, le miroir et le modèle du clergé*?.. Il n'y a personne, peut-être, qui, plus que lui, vous ait admiré et loué. Mais s'il a applaudi aux belles pages de vos autres ouvrages qui, semblables à la lance d'Achille, vous servaient quelquefois à guérir les plaies que vous aviez faites; il ne pouvait se taire à la vue de ces plaies qui laissent, hélas! des traces profondes, permanentes et incurables. Et moi aussi je vois les éloges que vous

Digitized by Google

donnez vous-même à la simplicité et à l'humilité de la foi ! Mais, malgré les belles choses que vous en dites, puis-je ne pas rester dans l'hésitation, en lisant [1] que cette *humilité de foi marche vers sa transfiguration, qui sera la palingénésie du christianisme et de la science* ? Que voulez-vous nous faire entendre par ces paroles? Je crois et je sais que dans le *siècle futur* l'intuition immédiate de la *vérité* fera disparaître la foi pour laisser régner la *charité* toute seule. Il n'y a que vous qui puissiez dire ce que vous entendez par cette *palingénésie* qui doit avoir lieu dans le siècle présent.

Examinons le troisième texte; et ici encore, pour satisfaire vos exigences, rapportons tout entier le passage abrégé par le cardinal : il est à la page 124 du IVe volume de votre *Gesuita moderno*. « Il est certain, dites-vous, qu'Epami-» nondas et Socrate ont une *physionomie* plus chrétienne que Frédéric II et que » César *avec tous ses vices montre plus de christianisme que Napoléon.* » Vous dites encore de Socrate [2] : « C'est un homme extraordinaire qui sort des » plaines du paganisme et annonce d'autres temps ; il semble presque que *dans* » *Socrate le ciel s'est plu à esquisser sous forme humaine une image de* » *celui qui devait créer un autre monde moral, et renouveler les destinées* » *des hommes* [3].» Jusqu'ici je croyais qu'on ne trouvait les types et les figures de Jésus-Christ que dans l'Ancien Testament ; aussi préférerais-je à votre modestie celle de Rousseau; car en osant comparer Socrate à Jésus-Christ, en Socrate cependant il n'admira qu'un homme, et en Jésus-Christ il reconnut un Dieu. Vous, au contraire, ce n'est pas seulement à Socrate que vous comparez Jésus-Christ, vous le comparez même à César!! « Si par césariens l'on en-» tend ceux qui professent les grandes idées de César sur l'unité et la pacification » du monde, il n'y a personne qui ait été plus *césarien que le Christ.* Il le fut » *divinement en politique*, comme il fut *divinement socratique en morale* [4]. » Bien plus, le Sauveur, *le premier et l'incomparable auteur des révolutions* » *idéales...* fit une œuvre qui n'aura de limites que celles de l'espace et du temps.. » *en exécutant* ce que *César n'avait eu que dans l'idée*, et surtout *en don-*» *nant le complément au siècle que celui-ci avait commencé, et en ouvrant* » *une nouvelle ère* [5] . » Remarquez encore que *l'homme de Bethléem.....* » *s'élève..... à l'universalité de l'homme idéal esquissé par la philosophie* « *ancienne* [6] .

L'Homme de Bethléem ??? Et encore, M. l'abbé, cet *homme de Bethléem sans rien perdre de ses caractères historiques* (que vous lui accordez libéralement avec Schelling, à qui vous avez emprunté votre Christ historique et idéal), vous dites qu'il s'élève à la hauteur *du Verbe qui lui donne sa forme*, (ce n'est donc pas l'union hypostatique avec le Verbe divin, mais le *Verbe fait*

[1] Page 19, *loc. cit.*
[2] Page 25, *loc. cit.*
[3] Vol. IV, page 59.
[4] Ibid.
[5] Vol. IV, page 295.

Digitized by Google

chair selon les idées de Cousin, c'est-à-dire la raison humaine), vous dites qu'il s'élève *à l'universalité de l'homme idéal esquissé par la philosophie ancienne* [1] !!!

La pensée que vous avez eue, en écrivant ces lignes, se manifeste beaucoup mieux par ce que vous dites que l'HUMANITÉ INCARNÉE a son *complément* dans le *Dieu homme* [2], et par ces autres paroles, *Verbe du Dieu homme* (non le Verbe de Dieu ni le Fils de l'homme), qui est *l'humanité contractée et subsistante dans son principe* [3]. Ainsi, le Verbe de Dieu est l'*humanité contractée*, et en outre *subsistant dans son principe*, c'est-à-dire dans un principe divin !!! Qui ne serait étonné de vous entendre dire que Jésus-Christ est *divinement césarien, socratique et platonique* ? qui ne serait étonné de vous entendre affirmer que *l'espèce humaine elle-même est thaumaturge comme son régénérateur* [4] ? qui ne serait étonné de vous entendre ajouter encore, que les *prodiges du Christ ne furent pas* MOINS BIENFAISANTS *de leur nature, que les merveilles de notre civilisation* [5] !!!

Vraiment, mon bien cher M. l'abbé, vous voilà bien courtois envers Jésus-Christ !.....

Son Eminence le cardinal affirmait en dernier lieu: *Qu'il semble plutôt à quelques personnes qu'on court le danger de* TROP ÉTENDRE LES SENTIMENTS DU COSMOPOLISME CHRÉTIEN ET LA FORME PROPRE DU CHRISTIANISME MODERNE. Précisément ! et c'est ce que l'on voit bien clairement par la page 214 du IV^e^ volume. Cette crainte devient encore plus raisonnable, quand on lit à la page 389 de votre III^e^ volume, *que les croyances et les pratiques religieuses ne sont qu'un* MOYEN, *et non pas une* FIN ! *que la* NÉCESSITÉ DE LA FOI ET DES RITES EST SOUMISE *à certaines* VARIÉTÉS, *à certaines* MODIFICATIONS, *selon les* HOMMES, *les* CIRCONSTANCES, *les* LIEUX *et les* TEMPS ! et quand on vous voit donner les caractères de l'Eglise et de la religion à la civilité chrétienne, que vous nommez *une, visible, sainte, continue, perpétuelle, universelle, indéfectible* [6] ; de sorte que *l'on peut dire que même la* SENTENCE DU JUGEMENT FINAL *sera une* FORMULE DE CIVILISATION [7] !!!

Que l'on change le nom de *civilisation* en celui *d'humanité*, ne pourrait-on pas assurer qu'il en résulte le *système humanitaire* ?.....

On fera briller de la même manière et le *triomphe initial du christianisme, effet de poésie et d'imagination* [8], *et le saint-simonisme* qui est, malgré toutes ses folies, *un don de providence*... et, pour plusieurs qui *avaient abandonné le joug salutaire de l'autorité religieuse... une espèce de noviciat*

[1] *Loc. cit.*, page 375.
[2] Ibid., page 485.
[3] Vol. III, page 386.
[4] *Loc. cit.*, vol. III, page 386.
[5] Ibid.
[6] Vol. III, page 434.
[7] Ibid., page 388.
[8] Vol. III, page 435.

Digitized by Google

élémentaire au catholicisme [1], et le *mahométisme, vrai retour aux premières idées patriarcales...* puisque Mahomet s'est *proposé de rétablir le pur abrahamisme* [2], et cette HUMANITÉ UNIVERSELLE *que Voltaire et les encyclopédistes tirèrent de l'idée latine de l'apostolat* [3]. Oui, vous proclamez un *catholicisme*, ou plutot un *humanitarisme catholique*, lequel *n'exclut rien autre chose que les exclusions*; et à bon droit, puisque votre Eglise, *idée personnifiée* (ou Dieu personnifié !) de l'idée (ou de *Dieu créateur*) est si universelle, qu'elle renferme non-seulement les hommes, mais encore les animaux et les plantes, en un mot toutes les créatures et le créateur. Oui, vous pouvez faire du christianisme à votre aise avec Schelling et Hégel qui, selon vous, *sentent un peu le catholique;* mais vous-même qui aimez *si passionnément le oui et le non*, vous savez très-bien où ils vont aboutir. Si vous avez donné à vos livres la couleur et le nom de *circonstance* (j'aimerais mieux dire de *romanesque*), vous ne l'avez fait que pour avoir des lecteurs et pour que le poison du *christianisme moderne* pût rester inaperçu dans le roman. C'est ainsi que vous vous êtes moqué de vos adversaires et de vos défenseurs, en jetant au milieu d'eux un spectre, dont le masque trompeur est déjà tombé, et qui est tout différent du portrait que vous en aviez fait.

Il ne me reste plus maintenant qu'à vérifier deux textes rapportés par le cardinal sur la fin de sa *Déclaration*. L'un est celui où vous dites que vous vous abstenez de donner à STRAUSS la qualification de BLASPHÉMATEUR SACRILÈGE. Mais n'est-ce pas ce que vous avez écrit? N'est-il pas vrai, (ce sont vos propres paroles à la page 189 du 1^er^ vol.), n'est-il pas vrai que vous voyez SEULEMENT *en lui une* ERREUR DE JUGEMENT *quand il nie la divinité du Christ*? Vous avez même la complaisance de l'excuser de cette simple erreur de jugement, et vous le louez de ce que, en niant sa divinité, il ne lui refusa pas *cette excellente morale, qui l'élève au-dessus de tous les hommes!*

Pour la même raison, *Ronge*, d'après vous, *n'est pas un apostat*, quoiqu'il soit frappé des anathèmes de l'Eglise! Ne dites-vous pas de *Grégoire*, mort sans avoir voulu abjurer le schisme, *qu'il fera peut-être rougir plus d'un hypocrite au jour terrible* (du jugement final) [4] ..., sous prétexte que *Dieu juge la volonté et non l'intelligence des mortels* [5] !!!

O mon cher Vincent, avez-vous donc oublié, ou avez vous effacé des livres saints cet oracle, que SANS LA FOI IL EST IMPOSSIBLE DE PLAIRE A DIEU, *sine fide impossibile est placere Deo? ? ?*

Venons enfin aux paroles de Machiavel dont l'éminentissime Cadolini n'a transcrit qu'un petit passage. Et pour en justifier la véracité, donnons-le tout entier, comme il est rapporté à la page 24 de votre IV^e^ volume. « Notre religion, » dit-il, a plus glorifié les hommes contemplatifs que les autres. Elle a mis le

[1] Vol. IV, page 415.
[2] Vol. III, pages 436 et 438.
[3] Vol. III, page 465.
[4] Vol. II, page 438.
[5] Vol. I, page 210.

Digitized by Google

» souverain bien dans l'humilité, dans l'abjection et dans le mépris des choses » humaines... et si elle demande que vous ayez de la force, elle veut que vous » soyez plus disposé à souffrir qu'à faire une chose forte. Il paraît donc que cette » manière de vivre a rendu le monde faible, et l'a donné en proie aux hommes » scélérats, lesquels peuvent le gouverner avec toute sécurité, en voyant » comment l'*universalité des hommes pour aller en paradis, pense plutôt à* » *supporter qu'à venger les coups qu'elle reçoit* [1]. » Et vous faites cette remarque. « On ne pouvait mieux dépeindre la religion des faux ascétiques et » mystiques. » (M. l'abbé, dites la religion des apôtres, des martyrs, de tous les croyants: c'est à eux que s'adressent ces insultes impies de Machiavel et de ses apologistes.) Vous ajoutez que cette religion « répugne souverainement à celle » du Christ et de l'Egise catholique !!! » et vous concluez avec cet épiphonème: « Il faudrait croire que le Florentin, en écrivant ces lignes, avait deviné le jé- « suitisme prêt à naître !!! »

Que tout homme de sens qui n'a pas l'intelligence obscurcie par une aveugle passion, que tout homme de conscience juge maintenant si mon archevêque, dans sa déclaration modérée, a péché *par excès* ou *par défaut*. Obligé de se déclarer, il n'a pas voulu sortir de son caractère de douceur, et, afin de vous laisser une planche de salut, n'a dit que ce qui était nécessaire pour se disculper. D'après la peinture que le secrétaire florentin fait du christianisme, que l'on juge de ce qui arriverait à nos jeunes gens italiens qui l'imiteraient dans leurs études, et s'il est vrai qu'alors *il ne se passerait peut-être pas un* DEMI-SIÈCLE, sans que *notre patrie ne redevint aussi belle qu'elle l'était du temps des Scipions* [2] !!!

Du reste, je me réjouis de ce que vos oreilles de chrétien ont été blessées, comme il paraît d'après votre lettre, en entendant ces paroles anti-chrétiennes qui vous étaient échappées de la plume. Oui, je m'en réjouis, parce que la peine que vous en éprouvez me donne l'espérance que vous voudrez bien les réprouver et les condamner ouvertement. Pour moi, je ne vous inquiéterai pas davantage avec vos *mystères révélés et naturels*, que vous définissez, des AXIOMES INFINITÉSIMAUX et des QUANTITÉS FINIES, *que l'homme élève à la puissance infini*[3] ! Je ne vous inquiéterai même plus avec ce rite DÉSACRAMENTÉ de RÉCONCILIATION RÉDUIT DÉSORMAIS A L'USAGE DES ENFANTS, lequel, après avoir été enlevé autrefois, par Luther, à la moitié de l'Europe, se voit sur le point d'être anéanti dans l'autre moitié[4] !!! Je ne vous inquiéterai pas avec votre *Jupiter acromatique, horatien, homérique*, qui obtient la palme sur le *Louis XIV infini de Bossuet*, et sur *le Dieu janséniste et moliniste*[5]; ni avec votre foi sans la grâce[6]; ni avec votre Babel qui supplanta le péché d'origine; ni avec votre

[1] *Disc.* II, 2.
[2] Vol. II, page 600.
[3] Vol. I, page 365.
[4] Vol. IV, page 319.
[5] Vol. II, pages 450, 461-62.
[6] *Ini.* IV, page 85.

Digitized by Google

ridicule *Trinité* contradictoire sans personnes *consistant dans l'unité de l'essence divine plus grande qu'elle-même* [1]; ni avec la dévotion à *Marie* rendue *accessoire et concourant à la perfection de la composition eurithmique du culte catholique, et tempérant par la suavité de l'élément féminin, l'énergie virile du christianisme* [2]; ni *avec cette vision béatifique permanente qui vous rend le porte-étendard du plus délirant supermysticisme*, mais qui, trop éclipsée par les tourbillons panthéistiques, ne vous laisse pas même voir les fautes sans nombre, et les erreurs les plus capitales dans les quelles vous tombez à chaque pas; ni...

Mais je déclare, à vous et à tous ceux qui jurent sur votre parole, que jus qu'à ce que vous vous soyez rétracté, non-seulement mon archevêque, mais tous les évêques du monde, loin d'encourager le clergé à vous suivre et à vous imiter comme *modèle*, ne cesseront de recommander aux jeunes lévites, avec tout le zèle apostolique, de prendre bien garde de *retirer la théologie des étreintes dans lesquelles Bossuet l'a emprisonnée* [3], et de chercher (avec le panthéisme rationaliste) *l'intelligible dans le sensible, soit en se livrant aux œuvres d'imagination avec les arts de fantaisie, soit en se livrant aux idées spéculatives avec les lumières de la raison* [4].

Je vous salue respectueusement.

Ferrare, 2 décembre 1847.

AUGUSTIN PERUZZI.

Les textes de cette lettre sont précis; ils touchent à des points bien importants, à l'essence même du Christianisme. Il faut espérer que M. l'abbé Gioberti y répondra.

Politique.

DU DEVOIR DES CATHOLIQUES

SOUS LE GOUVERNEMENT NOUVEAU.

Depuis notre dernier cahier une révolution subite a encore changé le gouvernement en France. La dynastie de juillet a été chassée, comme elle avait été élevée,

[1] Tome I, page 55. Tome II, pages 145-46. *Erreurs de Rosmini.*
[2] Vol. IV, page 537.
[3] Vol. III, page 456.
[4] Vol. II, page 452.

Digitized by Google

en trois jours, et la République a été proclamée en France. Personne ne peut savoir quelles destinées vont être faites à l'Eglise dans ce nouveau régime. S'il fallait se fier aux promesses et aux apparences, une liberté complète serait enfin donnée aux catholiques; elle leur est due, comme elle l'est à tout le monde; l'enseignement, la parole, l'association politique ou religieuse deviendraient tout-à-fait libres. Nous verrons si les actes répondront aux principes. En attendant, nous devons rendre justice au peuple qui a fait la révolution qu'aucun excès n'a été commis contre la religion ou ses ministres. Que les gens à utopies, les philosophes qui vont être appelés à nous gouverner aient cet exemple devant les yeux et qu'ils y soient fidèles; ils trouveront des approbateurs et des auxiliaires dans tous les catholiques.

L'*Université catholique* ne gagne qu'une chose à ce changement, c'est de pouvoir en liberté parler politique dans ses travaux; elle en usera très-sobrement. La politique actuelle est la suite de l'enseignement. C'est cet enseignement qu'il faut corriger, perfectionner, compléter, christianiser, pour que la politique soit juste et vraie. C'est à quoi travaille l'*Université catholique*, et ce qu'elle continuera de faire avec des efforts nouveaux. Jamais l'étude, la science, l'abnégation, le dévouement n'ont été plus nécessaires au clergé et aux catholiques. C'est ce que va lui dire une voix connue, et qui, maintenant plus que jamais, a besoin de prendre en main la cause de cette liberté, qu'il a longtemps défendue.

Paris, 27 février 1848.

Au milieu de toutes les révolutions, l'Eglise reste debout, immortelle comme la vérité et la justice. Sous la République, comme sous la monarchie, il nous faut défendre, aimer et servir la liberté religieuse. Nous le devons, nous le voulons et nous le pouvons. Nous en avons pour gages, d'une part le respect unanime dont le peuple victorieux entoure la religion; de l'autre, la ferme résolution exprimée par le Gouvernement provisoire de maintenir le libre exercice de tous les cultes. Nous avons en outre l'exemple des Etats-Unis: la République française ne peut pas être moins juste, moins libérale, moins intelligente que la République américaine, alors surtout qu'il s'agit de la foi, de la conscience et de la famille.

Dans le changement si grand et si imprévu, nous, catholiques avant tout, nous n'avons rien à changer. Nos droits, nos devoirs, nos intérêts restent les mêmes. Le drapeau que nous avons planté en dehors et au-dessus de toutes les opinions politiques est intact. Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour professer le culte de la sainte liberté; pour déclarer la guerre à tous les genres d'oppression et de mensonge; pour proclamer que la cause catholique, telle que nous l'avons toujours défendue, n'était identifiée à aucun pouvoir, à aucune cause humaine. Nous aimons à croire que la persévérance avec laquelle nous prêchons depuis dix-huit ans cette souveraine indépendance des intérêts religieux aidera les catholiques français à comprendre et à accepter la nouvelle phase sociale où nous entrons. Nul d'entre eux n'a le droit d'abdiquer. Ils descendront donc dans l'arène, avec tous leurs concitoyens, pour y revendiquer toutes les libertés politiques et sociales qui seront désormais le patrimoine imprescriptible de la France. Ils y descendront pour rem-

Digitized by Google

plir un devoir sacré, un devoir national, un devoir chrétien. Ils y porteront une confiance illimitée dans les desseins impénétrables de Dieu, un ardent amour pour la patrie, un impérissable dévouement à sa gloire et à son bonheur.

CH. DE MONTALEMBERT.

Nous publions encore la pièce suivante qui fait sentir l'importance, la nécessité, le devoir de prendre part à tous les actes de souveraineté que la forme du gouvernement confère à chaque citoyen.

Le *Comité électoral de liberté religieuse* adresse à *tous ses correspondants* la circulaire suivante :

Paris, ce 15 mars 1848.

Une répulsion calme, mais unanime, a fait justice du langage étrange que M. le ministre de l'intérieur a cru devoir tenir relativement aux élections dans sa dernière circulaire aux commissaires du gouvernement. Tout le monde a compris que la dernière révolution ne pouvait pas aboutir à une dictature, et à une dictature qui, appliquée aux élections pèserait dès son début sur l'acte le plus solennel de la souveraineté nationale. Le gouvernement provisoire paraît vouloir rentrer dans la ligne qui lui a inspiré ses actes les plus mémorables. Les bons citoyens puiseront dans ces alternatives un nouveau motif d'accomplir leur devoir électoral avec un redoublement de zèle et d'ardeur. Ils en appelleront, comme nous, à cette Assemblée nationale qu'ils vont créer, à cette assemblée qui aura pour mission de terminer l'œuvre commencée en 1789; d'asseoir définitivement, s'il se peut, la France sur ses bases naturelles; de lui donner cette sincérité dans les institutions qui lui a toujours manqué jusqu'à présent, avec cette unité morale que la liberté seule, la liberté vraie, peut rendre féconde et immortelle. Cette assemblée ne devra pas seulement consolider les conquêtes du passé : il faut encore qu'elle fonde pour l'avenir une république régulière, pacifique et durable; et pour cela, il faut qu'elle établisse l'inviolable liberté du bien à côté de la liberté inévitable du mal, et qu'elle rende désormais impossibles ces attentats contre la conscience, contre le foyer domestique, contre la liberté de la prière et de la charité qui viennent d'être commis à Lyon et ailleurs au nom d'une législation empruntée à toutes les tyrannies que la France a tour-à tour rejetées. Que tout homme qui a une conscience et une foi s'occupe donc sans relâche de travailler activement et promptement à l'élection de cette assemblée. Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons encore : le temps est aujourd'hui la force la plus précieuse et celle qui nous manque le plus. Il ne faut pas perdre un moment. Nous sommes en présence d'un double devoir. Il ne s'agit pas seulement de voter aux élections le 23 avril prochain. Il faut encore et surtout *s'inscrire* sur la liste électorale avant le 9 avril, terme de rigueur. Nul ne pourra voter sans avoir été inscrit. Nul ne peut compter qu'il sera inscrit s'il ne se donne pas lui-même la peine de veiller à son inscription. De grandes facilités sont données par les instructions du gouvernement pour opérer cette inscription. Toutes les formalités inutiles ont été écartées. Aucune pièce ne doit être produite, seul l'extrait de naissance, qui sera délivré gratuitement. Encore cet acte n'est-il indispensable qu'à défaut

Digitized by Google

d'autres pièces ou renseignements qui établiraient l'âge de 21 ans d'une manière suffisante.

La liste est ouverte dans chaque municipalité. Les réclamations sont jugées par le maire de chaque commune, et en appel par le conseil municipal du chef-lieu de canton. Il est à regretter que le gouvernement ait refusé aux tiers le droit de faire inscrire les citoyens, droit dont ils étaient déjà investis sous le régime de l'électorat privilégié, et qui serait bien plus nécessaire sous le régime du suffrage universel. C'est un motif de plus pour éclairer les citoyens sur l'urgence de cette formalité, dont l'omission brise entre leurs mains l'exercice de leur souveraineté. Après l'inscription des électeurs, c'est-à-dire de tout le monde, l'organisation des comités de canton d'arrondissement et de département, est la première nécessité du moment. Nous joignons à cette circulaire une instruction spéciale sur les fonctions de ces divers comités. Elle sera imprimée et distribuée à tous ceux qui la feront demander. On comprend que la plus importante de ces fonctions consiste dans la discussion des candidatures. C'est ici où les amis anciens et éprouvés de la liberté civile et religieuse ont le droit et le devoir de démontrer la sincérité de leurs convictions, et la pureté de leurs vues. Point d'ostracisme, point d'exclusion, point de récriminations, point de réactions; mais aussi point d'arrière-pensées en faveur d'un passé quelconque. Ce doit être là notre devise, en réponse à ceux qui font de l'intimidation et de l'exclusion le programme de leur politique. Que la France entière soit représentée à l'assemblée constituante telle qu'elle est. Cherchons nos candidats parmi les honnêtes gens et les esprits libéraux de toutes les classes, de toutes les professions, de toutes les opinions et de toutes les religions. Cela doit nous être d'autant plus facile que nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour le dire et le faire. Cette attitude n'est pas chez nous un hommage au soleil levant. Nous le disions hier, nous le répétons aujourd'hui, et dussions-nous être encore méconnus et opprimés, nous le dirons demain et toujours : Il n'y a de salut pour la France que dans l'intelligence complète et l'application sincère de la liberté. On n'est pas digne de la représenter lorsqu'on ne sait pas puiser dans la rectitude de sa propre conscience le respect de la conscience d'autrui.

Ch. de Montalembert, président du comité.
H. de Vatimesnil, vice-président.
Henri de Riancey, secrétaire. »

Bibliographie.

LETTRES SUR L'ALGÉRIE,

Par M. X. MARMIER.

Chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Nous avons récemment entretenu nos lecteurs d'un voyage du *Rhin au Nil*, par M. X. Marmier. L'infatigable voyageur, à peine reposé de ses fatigues, s'est dirigé vers l'Algérie, et il adresse aujoud'hui au public, sous forme de lettres à un ami, le récit de ses impressions. Cette fois il a voyagé sous les auspices et sous le couvert de M. le ministre de l'instruction publique. Avec ce passe port ou plutôt ce passe-

Digitized by Google

partout ministériel, il a pu parcourir l'Algérie en quelque sorte à *vol d'oiseau*, et franchir des barrières et des portes interdites aux passants. Mais, non content de cette promenade officielle, il s'est ménagé à part lui, çà et là, des savantes et curieuses explorations où il a vu ce qu'on ne lui montrait pas, et découvert ce qu'on aurait peut-être voulu lui cacher. Les ouvrages sur l'Algérie pleuvent de tous côtés, et cependant notre avide curiosité à l'égard de cette terre *désormais française*, n'est point encore satisfaite. Que vous a-t-on donné en effet jusqu'ici? Force dissertations géographiques, statistiques économiques, agronomiques ou, que sais-je? un mélange de Vauban et d'Adam Smith; comme c'est amusant! Les guerriers et les administrateurs peuvent être contents, mais certes les poètes, les artistes, les littérateurs, les gens du monde ne le sont pas. N'y a-t-il donc en Algérie que des champs de bataille et des champs de blé? N'y a-t-il pas une nature, un ciel, un vaste et splendide horizon, des mœurs étrangères et singulières, une vie orientale qui persiste et qui bouillonne sous cette enveloppe européenne dont elle est assez grotesquement affublée.

Il y a, dit-on, deux manières d'écrire l'histoire *ad narrandum* aut *ad probandum*; j'en conviens. Une troisième, celle des grands maîtres : d'Hérodote, de Tacite, de Lamartine; l'histoire *ad videndum*. Cette troisième est surtout applicable aux voyages qui n'ont pour but que de nous faire *voir* des yeux de l'imagination les pays lointains. C'est par ce côté pittoresque que M. Marmier nous a représenté l'Algérie. Il n'a pas prétendu nous en donner un tableau complet; comment, en courant, à la suite d'un ministre, aurait-il pu tout voir et tout peindre? Mais son esquisse vive, colorée, où chaque objet est à sa place et dans sa lumière, suffit pour nous donner une *idée*, c'est-à-dire une image fidèle de cette France africaine qui, déjà conquise par nos armes, a besoin de l'être encore par notre intelligence, par notre imagination, par nos souvenirs, par tous ces instincts qui attachent à la patrie, et nous la rendent chère et sacrée. *Alger*, avec sa masse imposante de constructions si serrée et si compacte, qu'on le dirait taillé d'un seul bloc dans une carrière de marbre, avec sa civilisation européenne, dont le mobilité continue contraste avec l'impassible physionomie des races orientales. *Bougie*, dominée par des montagnes couvertes de forêts, par des rocs de formes bizarres, dont l'un ressemble à un arc de triomphe bâti sur une grotte d'émeraude, formidables géans de pierre au bas desquels s'étend une rade calme et bleue comme un lac de Suisse. *Constantine*, la cité aérienne, la forteresse de Massinissa, de Jugurtha et d'Achmet, qu'on disait imprenable avant l'arrivée des Français; la royale ville de César et de Constantin, *Oran*, l'Espagnole avec ses larges rues qui montent en droite ligne sur la pente des côteaux, ses hautes maisons, sa place Napoléon, son aspect européen, toutes ces merveilleuses et féériques apparitions ne sortiront jamais de notre mémoire, grâce aux poétiques et vivantes descrpitions de M. Marmier. Nous le remercions aussi de nous avoir donné des détails pleins d'intérêt sur les grands établissements dus au génie français; sur les fondations chrétiennes, notamment sur le couvent des Trapistes, germe fécond de notre colonisation future, et de n'avoir pas oublié en passant cette question religieuse, la plus grande et la plus difficile de toutes celles qu'a soulevée la conquête de l'Algérie, et qu'il faudra bien tôt ou tard résoudre. Car, lorsque l'épée sera rentrée dans le fourreau, l'étendard pacificateur de la croix sortira tout entier du sien pour se déployer plus librement sur ce sol arabe, où toutes les religions et toutes les sectes ont passé sans laisser presque plus de traces que les tentes voyageuses de ses habitants. Nous oserons peut-être un jour, malgré notre faiblesse, aborder cette formidable question, et alors M. Marmier sera un des guides que nous suivrons avec le plus de confiance.

Ludovic Guyot.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 27. — MARS 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M L'ABBÉ JAGER.

CINQUIÈME LEÇON.[1]

Suite du schisme. — Moyens proposés pour l'éteindre. — Université de Paris. — Les obstacles qu'elle rencontre. — Ses efforts pour les renverser. — Son mémoire. — Mort de Clément VII.

Comme nous l'avons vu, Messieurs, on a cru un moment qu'on touchait à la fin du schisme; la mort d'Urbain VI, avait donné cette douce espérance, mais elle s'est bientôt évanouie par l'élection d'un successeur, celle de Boniface IX, qui a répandu une profonde tristesse sur toute la chrétienté. Cependant on espéra de nouveau à l'arrivée des deux chartreux, hommes de cœur et de bonne foi. Ils venaient de s'entretenir avec l'un et l'autre pontife et de recevoir d'eux des assurances de leurs dispositions pacifiques. Boniface semblait entrer dans les voies de la paix, il avait écrit au roi de France. Clément VII, qui ne voulait pas rester en arrière, se disait prêt à sacrifier sa dignité et même sa vie, s'il le fallait, pour l'extinction du schisme. A ces nouvelles apportées par les chartreux, on se livra à la joie, on ordonna des prières publiques, on fit des processions. Mais on eut bientôt l'occasion de voir que ces promesses n'étaient pas sincères, que les deux pontifes étaient décidés à maintenir dans leur dignité, et qu'ils ne voulaient pas faire un seul pas vers la pacification de l'Église. On eut beau les presser, les menacer de la part de Dieu, leur cœur fut insensible.

[1] Voir la 4e leçon au n° précédent ci-dessus, page 111.

Digitized by Google

Il faut croire que les hautes dignités ont un charme auquel bien des esprits ne savent pas résister. Boniface IX et Clément VII, passaient avant leur élévation pour de bons évêques : mais dès qu'ils sont au faîte des grandeurs, on ne les reconnaît plus, ils ont les yeux fascinés, l'esprit égaré et le cœur perverti. On pleure, on gémit autour d'eux, leurs yeux ne voient partout que ruines et désolation. Pour sécher les larmes, et réparer les ruines, ils n'ont que deux mots à dire : Je me démets, ils n'ont pas la force de les prononcer; ils ne peuvent faire un léger sacrifice, tandis que selon l'Évangile, ils devraient donner leur vie pour leurs brebis. Lorsqu'on considère la conduite de ces deux pontifes, on pourrait faire une sombre et triste description de l'ambition humaine. Mais arrêtons-nous à l'histoire et examinons les moyens qu'on a proposés alors pour l'extinction du schisme. C'est la matière que j'ai promis de traiter aujourd'hui.

Comme je vous l'ai fait observer, le seul moyen que trouvaient les deux pontifes pour finir le schisme était d'obtenir la démission de l'adversaire, et de l'y forcer, s'il ne la donnait volontairement. Ils avaient déjà fait l'essai de ce moyen. Ils avaient accablé les peuples d'impôts, vendu les bénéfices, excité les souverains à faire la guerre au parti opposé. Ils avaient fait mille choses qu'on ne croirait pas, si l'histoire n'en fournissait des preuves incontestables. Ainsi Urbain VI avait fait prêcher en Angleterre une croisade pour soumettre la France à son obédience. Boniface son successeur montre assez par sa conduite qu'il ferait la même chose s'il en avait le pouvoir. Clément VII avait envoyé deux fois en Italie une armée française pour détruire la puissance de son adversaire. La perte de ces deux armées n'a pu le détourner de son projet, il va en donner une preuve bien frappante. L'université de Paris qui s'occupait fortement du schisme et des moyens de l'éteindre, avait fait entendre que la cession ou la renonciation des deux pontifes, était le moyen le plus facile de rétablir la paix de l'Eglise. Clément VII en entendant prononcer le mot de cession, en conçut de vives inquiétudes, et chargea un carme, docteur en théologie, nommé Goulain, de réfuter cette opinion. Le carme entra dans ses vues, et se déclara en chaire contre la proposition de l'université. Selon lui, il n'y avait pas d'autre moyen de pacifier l'Eglise que d'armer contre Boniface, et de former, pour le détruire, une ligue *sainte* entre les princes chrétiens[1]. Jamais on n'avait vu dans l'Eglise une

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. 14, p. 354.

Digitized by Google

pareille fureur, un pareil aveuglement. Le carme avait parlé d'après les inpirations de son maître. L'université de Paris, en entendant ce discours, en fut indignée. Elle exclut l'orateur de son sein [1]. Il l'avait bien mérité.

Ce discours qui montrait combien on avait peu à espérer de Clément VII, ranima le zèle de l'université. Elle avait été rebutée par la cour. Le roi lui avait défendu l'année précédente, sous peine d'encourir sa disgrace, de lui faire encore des remontrances relativement au schisme. Mais l'université ne s'était pas laissé intimider. Après avoir gardé le silence pendant un an, elle revint à la charge, profitant de la première convalescence du roi pour lui parler du schisme. Elle envoya une députation à Saint-Germain, où le roi se trouvait alors. L'orateur, après les compliments d'usage, entra insensiblement en matière, représenta l'état de l'Eglise comme désespéré, si l'on ne mettait fin à ce schisme déplorable, source d'affreux désordres et de grandes calamités. Il paraît que la maladie du roi l'avait rendu plus flexible ; car le duc de Berry répondit en son nom que le roi et toutes les cours détestaient le schisme, que l'Université de Paris devait chercher et proposer les moyens d'y remédier, qu'on suivrait volontiers ses avis, et qu'on réglerait, de concert avec elle, tous les points d'une affaire aussi délicate. L'Université était enchantée de ces dispositions; elle fit une procession solennelle pour en rendre grâces à Dieu. Ensuite elle se mit à l'œuvre [2]. La méthode qu'elle a suivie nous montre avec quelle prudence et quelle maturité de jugement elle procédait dans les affaires de l'église. Les quatre facultés réunies invitèrent tous les docteurs à faire un mémoire sur les moyens qui leur paraîtraient le plus propres à éteindre le schisme. Ces mémoires devaient être jetés dans un coffre en forme de tronc mis au cloître des Mathurins, tout près du lieu où je vous parle. Cinquante-quatre docteurs furent nommés pour examiner ces mémoires et en faire un rapport officiel. Cinquante-quatre docteurs, avec la science qui les distinguait alors, formaient une espèce de concile. Le plan de l'Université fut ponctuellement exécuté. Nombre de mémoires composés dans le silence de la retraite, tombèrent dans le coffre des Mathurins. La commission des cinquante-quatre docteurs se réunit. Les mémoires furent lus les uns après les autres, et sérieusement examinés. Quoiqu'ils fussent différents pour

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. 14, p. 354.
[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 360.

Digitized by Google

le style, et le détail des preuves et l'exposition des motifs, ils s'accordaient néanmoins sur les moyens de terminer le schisme. Ils les réduisaient à trois: la cession ou la renonciation des deux prétendants à la papauté, un compromis qui consistait à confier les intérêts de l'un et de l'autre à des arbitres, choisis par eux, chargés d'examiner les droits de chacun, et de prononcer en dernier ressort. Ce qui n'était autre chose qu'un jugement par arbitres. Le dernier moyen était le concile général.

Je vous prie d'observer, Messieurs, que la cession est placée en première ligne; c'était le moyen le plus facile. Les deux prétendans auraient donné leur démission dans l'intérêt de l'union de l'Eglise. Alors on aurait procédé à un nouveau choix auquel toute l'Eglise aurait donné son suffrage. Mais ce moyen en apparence si facile, était en réalité le plus difficile, à cause de l'obstination des deux prétendants, obstination dont vous avez déjà eu des preuves et dont l'histoire va vous fournir de nouvelles. Le compromis paraissait au premier abord un moyen bien simple, mais il pouvait se compliquer, car il était fort à craindre que les arbitres choisis de part et d'autre n'entrassent dans les discussions embrouillées de la première élection, et ne s'y perdissent sans en tirer aucune lumière. Le concile général est posé en dernière ligne, parce que ce moyen paraissait le plus embarassant et le plus difficile, car, disait-on, comment convoquer et tenir un concile général sans le pape? Et s'il est convoqué par un des prétendants, l'autre n'y viendra pas, et son obédience n'y assistera point. On voyait d'insurmontables difficultés à tenir un concile général. Cependant ce sera le seul moyen qu'on emploiera après que tous les autres auront été épuisés inutilement. Mais il faut qu'auparavant on boive jusqu'à la dernière goutte du calice d'amertume que le Seigneur avait préparé dans sa colère et qu'il a versé sur les peuples.

Lorsque la commission se fut arrêtée à ces trois moyens, elle choisit dans son sein un docteur chargé d'en faire un rapport au roi. Ce choix tomba sur Clémangis, qui était du diocèse de Châlons-sur-Marne. Clémangis, qui professait alors la rhétorique, était l'orateur le plus brillant, et l'écrivain le plus châtié de l'époque. Il avait étudié sous les grands maîtres de l'Université et entre autres sous le célèbre Gerson. Il s'était appliqué ensuite à l'étude des anciens, et s'était formé à leur école. Il avait bien réussi, puisque les contemporains sont allés jusqu'à le comparer à Cicéron, éloge outré sans doute, mais qui ne montre pas moins que Clémangis était grand orateur, capable de tirer l'éloquence de cette espèce de chaos où

Digitized by Google

elle se trouvait, car on croyait alors mal parler quand on s'exprimait clairement, sans emphase et avec simplicité. Cependant Clémangis n'est pas sans défaut, il sentait trop vivement, s'égarait au milieu de ses figures de réthorique et se laissait aller à l'exagération. Défaut qui ne se trouve pas dans le rapport qu'il a fait, parce qu'il écrivait sous la surveillance de l'Université [1].

Clémangis n'eut aucune difficulté à faire ce qu'on lui avait demandé, car il avait les mémoires sous les yeux, et avait entendu le résumé des docteurs. Il remplit la tâche en homme de talent, il exposa au roi les trois moyens, les accompagna de réflexions sages, s'exprimant avec une éloquente simplicité qui n'était pas de ce temps. Il ne dissimula pas la préférence qu'il donnait au premier moyen qui est la cession. Il regarde cette voie comme la plus courte, la plus efficace et la plus convenable ; et il dit que si les deux prétendants voulaient consulter leur honneur, leur conscience, et leur devoir de pasteur, ils ne manqueraient pas de l'adopter. Le troisième moyen lui semble le plus difficile. Cependant quand on examine ce qu'il en dit, on voit que la question du concile général avait déjà fait des progrès dans l'Université et qu'on croyait pouvoir le convoquer indépendamment de la volonté des deux prétendants. L'Université montre dans son rapport une grande énergie, car voici comme elle s'exprime après l'exposition des trois moyens :

« Voilà, grand roi, les trois moyens que nous proposons, comme » le remède aux maux de l'église. Si quelqu'un des prétendants à la » papauté, ou si les deux ensemble refusent de suivre la route qu'on » leur trace, sans en montrer une autre également sûre et efficace, » il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme » des ennemis, et des tyrans du troupeau de J.-C. Il ne faut plus » leur obéir, ni leur laisser aucune administration, aucun usage des » biens de l'Eglise. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des bre- » bis ; ce sont des loups ravissants qui méritent d'être chassés, et » de subir toutes les peines portées par les lois contre les schisma- » tiques. »

Par ces paroles sévères et énergiques, les docteurs tracent au roi la route qu'il doit suivre; ils lui font entendre qu'il doit employer sa puissance pour chasser les deux pontifes, et les faire juger comme schismatiques, s'ils se refusent à prendre un de ces trois moyens de rétablir la paix de l'Eglise. Pour l'y déterminer, l'Université, par

[1] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 360.

Digitized by Google

l'organe de son secrétaire, représente les maux affreux que ce schisme a déjà causés à l'Eglise. Ce morceau est un document historique qui mérite une entière confiance, puisqu'il vient d'un corps qui n'aurait pas osé se permettre de rien exagérer en présence du roi. Il confirme pleinement ce que je vous ai dit sur les maux du schisme, et si vous m'avez soupçonné de quelque exagération, vous n'avez qu'à entendre, pour vous désabuser, le mémoire de l'université. Elle ne parle que des maux soufferts par l'Eglise.

« C'est à vous, sire, en qualité de roi très-chrétien, dit-elle, qu'il » appartient de secourir (l'Eglise) cette mère de tous les fidèles. Désolée, opprimée, sans force et sans vigueur, elle n'a d'espérance » qu'en vous seul. Considérez en détail ce que l'esprit de discorde » et de division lui fait souffrir. Qu'y avait-il avant le schisme de » plus florissant, de plus noble, de plus brillant, de plus riche, que » l'état de l'Eglise? Depuis cette triste division, quelle servitude, » quelle pauvreté, quels opprobres! Et d'où viennent tant de misères? c'est qu'on élève aux dignités de l'église des hommes indignes » qui n'ont aucun sentiment de religion, de justice et de vertus, des » hommes uniquement attentifs à satisfaire leurs passions. Les biens » de l'église et des monastères sont l'objet perpétuel de leurs rapines; ils portent le ravage et la désolation partout; ils mettent des » taxes intolérables sur les ministres de l'église et ils les font lever » par des hommes impies et inhumains qui n'épargnent personne, » qui exigent les paiements par la voie des censures et de la prison, » qui enlèvent tout, sans laisser même de quoi subsister aux ecclésiastiques chargés du soin des peuples. Delà tant de prêtres réduits à vivre d'aumône ou à rendre les services les plus bas; tant » de pauvreté dans les églises, dont on vend les ornements pour payer » les taxes et dont on laisse tomber les édifices parce qu'il ne reste » rien pour les réparer. Que dirons-nous de la simonie que nous » voyons régner avec tant d'empire? Obtient-on sans elle beaucoup » de grâces? Avec elle trouve-t-on aucune difficulté à obtenir tout » ce qu'on veut? C'est la simonie qui distribue aux plus mauvais » sujets les meilleurs bénéfices, surtout ceux auxquels le soin des » âmes est attaché. C'est elle qui rebute les pauvres, quelque mérite qu'ils aient; et il arrive même que les clercs savants sont ceux » qu'elle écarte le plus, parce qu'ils s'élèvent contre elle et qu'ils ne » veulent point user de sa protection pour entrer dans les bénéfices. » C'est elle qui par un attentat plein d'horreur, vend jusqu'aux sacrements, surtout la pénitence et les ordinations, abus intolérable

Digitized by Google

» qui ouvre la porte du sanctuaire à toutes les personnes indignes et » méprisables [1]. »

L'Université parle ensiute des scandales affreux qui résultent de ce schisme, des insultes que l'Eglise reçoit des infidèles, et de ses ennemis du dehors; elle n'oublie pas l'hérésie qui profite de la circonstance pour lever la tête et répandre le venin de ses doctrines. Elle termine en cherchant à détruire les préjugés qu'on avait contre l'Université et qu'on entretenait à la cour. On lui reprochait de vouloirs'emparer, se mêler de tout, gouverner l'Eglise, elle dit qu'elle ne veut pas gouverner, mais être gouvernée. Elle proteste de la pureté de de ses intentions et en appelle aux motifs exprimés dans le rapport [2].

Voilà, Messieurs, les plaintes de l'université et les moyens proposés pour remédier au schisme. Elle a fait voir dans son mémoire la franchise du cœur, la pureté du zèle, la conviction de l'esprit, la profondeur du savoir, et l'intérêt vif qu'elle portait à l'Eglise. Elle avait travaillé à une œuvre sainte, et a mérité l'éloge de la postérité. Mais il suffit, Messieurs, qu'on travaille à une bonne œuvre, pour qu'on trouve des ennemis, et ces ennemis surgissent souvent parmi ceux qui par devoir et par état devraient le plus la favoriser. C'est ce qu'éprouvent tous les hommes de cœur qui veulent faire du bien, et c'est ce qu'a éprouvé l'université de Paris. A peine s'était-elle mise à son travail, qu'elle rencontrait des obstacles. Et d'où viennent-ils ? D'Avignon. Le malheureux Clément, au lieu de seconder l'université, comme c'était son devoir, la contrarie de toutes manières. Il aime mieux perpétuer le schisme que de descendre d'un trône où le retenait la soif des honneurs. Des larmes coulent autour de lui, des plaintes frappent ses oreilles, des désordres et des abus horribles se présentent de tous côtés à ses yeux, rien ne peut toucher son âme durcie par l'ambition. Il avait été prévenu par quelques espions du travail de l'université de Paris, et il en était vivement alarmé. Il chercha d'abord à faire sortir de l'Université deux docteurs qu'il regardait comme les principaux agents de ce qui se faisait contre lui. C'étaient le chancelier Pierre d'Ailli et Gilles-des-Champs. Il demanda ces deux hommes au roi, sous prétexte qu'il en avait besoin à Avignon pour le gouvernement de l'Eglise; mais les docteurs s'aperçurent du piége et se refusèrent à quitter le séjour de Paris. Mais Pierre de Lune, car-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 366-374.
[2] Ibid.

Digitized by Google

dinal espagnol, qui était un chaud partisan de Clément VII, et qui se trouvait alors à Paris, en qualité de légat, dressa d'autres batteries contre l'Université. Il mit dans ses intérêts les personnes de la cour et surtout le duc de Berri, dévoué à Clément, de sorte que quand les députés vinrent au palais pour remettre leur mémoire au roi, ils ne purent avoir audience. Le duc de Berri les repoussa par des paroles peu dignes de son rang, en disant que s'ils ne se désistaient de leur entreprise, il ferait jeter à la rivière les principaux auteurs de cette faction [1]. L'Université ne se laissa pas rebuter, elle intercéda auprès du duc de Bourgogne, homme plus traitable et mieux élevé que le duc de Berri, mais les intrigues du cardinal de Lune lui firent encore une fois refuser l'audience. Le cardinal de Lune joue ici un rôle peu honorable; les docteurs, dont le zèle était si mal récompensé, se seraient laissé décourager, s'ils n'avaient pas été poussés par l'intérêt général de l'Eglise. Mais l'unité de l'Eglise leur tenait fortement à cœur, rien ne pouvait les rebuter. Ils dressèrent batteries contre batteries, et à force d'importunité et de sollicitations, leurs députés furent admis à l'audience du roi, vers la fin de juin 1394. L'assemblée était très-nombreuse; le docteur Guillaume Berraud fit un discours très-touchant et se jeta ensuite aux pieds du roi, et lui présenta à genoux le mémoire de l'Université qui était en forme de lettre. Il fut lu en entier en présence du roi, des princes et des évêques; le roi en paraissait fort content, et il en ordonna une traduction en français, car il était écrit en latin, selon l'usage de l'Université. On désigna aux docteurs un jour où ils devaient venir recevoir la réponse du roi. Dans l'intervalle le cardinal de Lune, de concert avec le duc de Berri, employa de nouvelles intrigues, tellement que quand les députés revinrent au jour marqué, il surent mal accueillis. Le roi leur fit dire qu'il ne voulait plus entendre parler de cette affaire, qu'il défendait à l'Université de s'en mêler encore, de recevoir et même d'ouvrir une lettre qui pourrait lui parvenir à ce sujet, sans l'avoir communiquée à la cour [2]. L'Université qui avait été instruite des intrigues du cardinal de Lune, s'attendait à cette réponse et déjà elle avait pris des mesures pour se faire rendre justice. Elle avait des moyens efficaces entre ses mains. Elle suspendait ses cours, ce qui faisait partir les étrangers et ce qui dépeuplait les quartiers où nous

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 364.
[2] Ibid., p. 374.

Digitized by Google

sommes réunis, et soulevait de vives et de nombreuses plaintes contre le gouvernement. Elle recourut à ces moyens dans la circonstance présente. Elle interrompit ses exercices, les étrangers partirent et le quartier s'appauvrit.

Le bruit des efforts de l'Université, et des tracasseries qu'elle éprouvait se répandit bientôt, avec le départ des étudiants, dans toute l'Europe. Elle reçut des encouragements et des félicitations de plusieurs souverains, et princes étrangers, de beaucoup de prélats, et même de plusieurs Universités, parmi lesquelles figurait en première ligne celle de Cologne. On louait sa sagesse, son zèle et sa fermeté, et on l'exhortait à continuer ses nobles travaux. La cour de France, confondue sans doute par les éloges des étrangers, revint à de meilleurs sentiments; elle permit à l'Université d'envoyer à Clément le mémoire adressé au roi. L'Université munie de cette permission ne perdit pas un instant; elle envoya un député à Avignon, avec le mémoire, et une courte et pressante lettre qu'elle y avait ajoutée, lettre où elle se plaint amèrement de la conduite de Pierre de Lune. L'Université nous signale dans cette lettre une erreur qui, si elle avait prévalu, aurait détruit le Christianisme jusque dans sa base fondammentale; comme depuis plus de 16 ans, on était gouverné par deux papes, on commençait à s'y habituer, et à ne plus mettre aucune importance à l'unité de l'Eglise dans son chef. On disait publiquement qu'il importait peu d'avoir deux ou trois papes, qu'on pourrait en avoir dix ou douze, un pour chaque royaume, tous égaux en puissance et en autorité [1]. Je n'ai pas besoin de vous dire la ruine que préparait un tel principe. L'université insista fortement, sur cette erreur qui commençait à se propager, pour engager le pape à prendre un des trois moyens proposés et à rendre la paix à l'Eglise. Enfin le député arriva à Avignon, et présenta au pape le mémoire avec la lettre qui y était jointe. Le pape en fut consterné et abattu; il en mourut de dépit. Il voulait en faire lecture lui-même, mais il n'eut pas la force d'aller jusqu'au bout. Sa colère surexcitée par les mots de cession, de compromis et de concile général ne lui permit pas d'achever. Tremblant et hors de lui-même il dit : « que ces lettres étaient des libelles diffamatoires contre le » saint siége, des écrits pleins du poison de la calomnie ». C'est toute la réponse qu'il y fit. Le député ne se croyant pas en sûreté quitta précipitamment Avignon et s'en revint à Paris. L'Université s'as-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 375.

Digitized by Google

sembla pour faire une réponse au pape, et lui prouver que ses écrits n'avait rien de calomnieux. Mais cette réponse ne lui parvint plus, il était déjà mort. En effet, après le départ du député, les cardinaux délibérèrent entre eux, sur le mémoire dont chacun avait reçu copie; et tous à l'exception du cardinal de Lune, le déclarèrent très-sage et judicieux, et ils exhortèrent le pape à choisir un des trois moyens proposés, si toutefois il désirait pacifier l'Eglise. Ce fut pour lui le dernier coup de mort, il tomba dans une profonde tristesse qui se concentra au cœur; le 16 septembre (1394), il fut frappé d'une apoplexie foudroyante et mourut sur le champ, après un pontificat de 16 ans. Nous n'avons pas de quoi faire son éloge. C'est l'ambition qui l'a perdu, que Dieu lui fasse miséricorde, il avait fait trop de mal pour être regretté. Si nous avions un éloge à faire, le zèle et la fermeté de l'Université de Paris, nous en fourniraient une ample matière. Aussi est-ce à elle que l'Europe doit la principale obligation de l'extinction du schisme. Nous verrons avec quelle ardeur et quel dévouement elle va poursuivre cette grande œuvre.

SIXIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Election de Benoit XIII. — Ses promesses et son caractère. — Ambassade envoyée vers lui. — Son peu de succès. — L'Université de Paris appelle à son secours tous les princes chrétiens; mais elle échoit devant l'opiniâtreté des deux pontifes.

La mort de Clément VII, comme précédemment celle d'Urbain VI, a ranimé les espérances de la chrétienté. On ne pouvait pas s'imaginer que les cardinaux d'Avignon qui avaient approuvé le mémoire de l'Université, et avaient été témoins de l'obstination de Clément VII, procéderaient de sitôt à une nouvelle élection. On entretenait cette espérance sans rester inactif. Dès qu'on eut appris la mort du pape, on fit des efforts de toute part pour empêcher les cardinaux d'élire un successeur. L'université de Paris envoya une députation au roi pour le prier d'écrire aux cardinaux et de les supplier de ne mettre personne en la place de Clément, jusqu'à ce qu'on eût délibéré à fond sur la matière de l'union. L'Université qui fut favorablement accueillie, promit de reprendre ses exercices, jusque-là interrompus, comme nous l'avons vu. Le roi avait déjà délibéré en conseil sur le même sujet. Il écrivit deux lettres consécutives datées du 22 et du 24 septembre, aux cardinaux d'Avignon pour les prier de surseoir à l'élection, et de laisser le temps de se reconnaître. L'Université de Paris fit la même chose de son côté. Le roi d'Aragon écrivit également aux

Digitized by Google

cardinaux une lettre tendant au même but. L'Allemagne se mit aussi en mouvement. Les archevêques de Mayence, de Cologne, d'autres prélats et de grands dignitaires du pays, écrivirent au roi Charles VI, pour le prier d'empêcher toute nouvelle élection. Boniface IX lui-même écrivit au roi pour l'exhorter à profiter de l'occasion d'éteindre le schisme. Comme vous le voyez, tout le monde est en mouvement parce qu'on croit avoir une bonne occasion d'étouffer le schisme. L'occasion était bonne en effet, car, si les cardinaux s'étaient abstenus d'une nouvelle élection, on aurait pu se réunir, délibérer et prendre les mesures nécessaires pour obtenir la démission de Boniface. Du moins on n'aurait plus eu affaire qu'à un seul et l'union eût été plus facile. Mais quelque diligence qu'on fît, on arriva trop tard. Les cardinaux, au nombre de 21, étaient déjà entrés en conclave, lorsqu'on apporta à Avignon les lettres dont je viens de vous parler. Ils ne voulurent pas les ouvrir avant d'avoir fini leur délibération, et le 28 septembre 1394, ils élurent à voix unanimes pour pape, le cardinal Pierre de Lune que nous avons vu figurer d'une manière si désavantageuse dans son opposition à l'Université de Paris. Ainsi, Messieurs, toutes les espérances sont vaines, le schisme se renouvelle, on ne sait ni comment, ni quand on pourra l'éteindre. Il est vrai, Messieurs, l'élection n'était, pour ainsi dire, que conditionnelle. Les cardinaux, par un acte public, s'étaient engagés sous la foi du serment à concourir à la paix de l'Eglise ; ils avaient promis que si l'un d'entre eux était élevé au souverain pontificat, il prendrait tous les moyens de pacifier l'Eglise, même la cession, si les cardinaux présents et à venir, ou le plus grand nombre d'entre eux la jugeaient nécessaire. Tous, à l'exception de trois avaient signé cet acte, et le cardinal Pierre de Lune était du nombre des signataires, et c'est une des causes qui a contribué à son élection, car on le croyait fort zélé pour la paix de l'église, et quoiqu'il fût attaché à la cause de Clément VII, et opposé à la manière de procéder de l'Université, il blâmait pourtant la conduite de son maître, qu'il disait trop indifférent à la paix de l'église. Il avait eu soin de répandre ces propos en Espagne et en France, à Paris et à Avignon; il avait tenu un langage plus expressif encore à Paris, car il avait dit que si jamais il devenait pape, il mettrait toute son ambition à unir les Eglises. Ce fut sur ces dispositions que les cardinaux lui donnèrent leur voix. Mais quand le cardinal tenait ces propos,

[1] Lenfant. *Concile de Pise, p.* 61.

Digitized by Google

ou il le faisait par artifice, voulant jeter de loin les fondements de sa grandeur future, ou il ne savait pas encore les changements que causent chez certains individus, l'élévation et le comble des honneurs [1]. Le fait est que ce pape a été plus obstiné encore que son prédécesseur, comme nous aurons l'occasion de le voir. C'est le dernier pape d'Avignon, car quoiqu'il fût déjà d'un certain âge, il porta la tiare pendant trente ans, règne plus long que celui d'aucun pape légitime. Il était très-capable, très-instruit, surtout dans le droit canon qu'il avait professé à Montpellier, il était d'ailleurs d'une haute naissance, et irréprochable sous le rapport des mœurs. Il avait assisté au premier et au second conclave, d'où le schisme était sorti.

Quand on considère cette nouvelle élection faite si légèrement et dont les conséquences devaient être si funestes, on ne revient pas de son étonnement. Les cardinaux avaient manifesté peu auparavant le désir de l'union, ils connaissaient les vœux de tous les princes et de tous les fidèles, ils savaient par expérience combien il est difficile de faire descendre celui qui est élevé une fois au pouvoir, et cependant ils font une nouvelle élection, ils se hâtent de peur d'en être détournés par les prières et les avis qui leur venaient de toute part, ils semblent être poussés par une impulsion étrangère à laquelle ils n'ont pu résister. Pour expliquer leur conduite, il faudrait pouvoir sonder les impénétrables conseils de Dieu. Car ce n'est pas sans sa permission que son Eglise chérie se trouve si profondément humiliée, Dieu voulait la soumettre à une épreuve nouvelle, qu'elle n'avait jamais subie, et montrer par les désordres qui en ont résulté, la nécessité d'un seul chef dans l'Eglise. Les protestants se sont emparés de ces désordres pour établir je ne sais quoi : car ces désordres et ces scandales qu'ils n'ont pas manqué d'exagérer, d'après certains écrivains de l'époque, n'établissent qu'une seule chose : la nécessité du gouvernement d'un seul pour le maintien du dogme, de la morale et de la discipline; leur propre expérience leur montre combien ces choses périclitent, lorsqu'on est privé de ce gouvernement. Mais revenons à notre sujet.

Le nouveau pape donna les plus belles espérances pour la paix; car étant élu, il fit le même serment, qu'il avait fait au conclave, en qualité de cardinal, c'est-à-dire, il jura de donner sa démission du moment que les cardinaux, ou la majorité d'entre eux, la jugeraient nécessaire pour le bien de l'Eglise. En donnant avis

[1] aynald, an 1394, n. 6.

Digitized by Google

aux souverains de son élection, il fit les mêmes protestations. Le légat qu'il avait envoyé France, dit au roi : « C'est une violence » qu'on a faite au pape mon maître, de le placer sur le trône apos- » tolique; mais il ne pouvait arriver rien de plus heureux pour la » chrétienté, puisqu'il est dans la disposition de se condamner plutôt » à passer le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, que » d'entretenir pour ses propres intérêts la division qui règne dans » l'Eglise [1]. Le pape donna d'autres assurances. En entendant la lecture de la lettre que l'Université de Paris lui avait écrite pour le complimenter sur sa dignité, et l'engager à rendre au plus tôt la paix à l'Eglise, il ôta sa chappe devant les députés, et leur dit que son pontificat ne tenait à rien, et qu'il le quitterait avec la même facilité qu'il vient de quitter la chappe .

En annonçant son élection au roi de Castille, il dit quelque chose de plus fort encore. Il s'éleva avec énergie contre les fauteurs du schisme, et fit une peinture affreuse mais vraie des maux qu'il avait causés. Il se disait confus et humilié de son élection au pontificat, qu'il n'a accepté qu'avec une extrême répugnance, et dans le seul espoir de pouvoir rendre la paix à l'Eglise [2]. Tel était le langage de Pierre de Lune qui avait pris le nom de Benoit XIII. Ses dispositions publiées partout remplirent les cœurs de joie, on croyait être arrivé au terme du schisme. L'Université de Paris félicita le pape de ses dispositions et l'exhorta à ne pas tarder la conclusion d'une affaire qui le couvrira d'une gloire immortelle [4].

Mais ces paroles et ces promesses n'avaient rien de sincère, car Benoit XIII, ne tiendra aucun compte ni de son serment, ni des avis des cardinaux, des évêques et des princes, il résistera aux conseils et à la décision de deux conciles généraux, et malgré sa déposition il portera la tiare jusqu'à son dernier soupir. Jamais on n'avait vu un homme plus opiniâtre, et plus dominé par la passion de régner. S'il a tenu le langage que nous venons d'entendre, c'est qu'il voulait se faire avant tout un parti, gagner le roi de France, et surtout l'Université de Paris. Il accorda à celle-ci des faveurs pour la contenter [5]. Ces moyens lui réussirent à merveille. Il attacha à son obédience tous les royaumes qu'avait eus son prédécesseur, et Boniface IX qui avait fait des démarches en Espagne et en France,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XIV, p. 387.
[2] Ibid., p. 388.
[3] Lenfant. *Concile de Pise*, p. 63.
[4] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 388.
[5] Ibid. p. 389.

Digitized by Google

pour ramener les peuples à lui éprouva partout un humiliant refus. Ainsi, après 16 ans de schisme, rien n'est changé, la chrétienté se trouve divisée comme auparavant. L'état déplorable de l'Eglise reste le même [1].

L'Université de Paris, était d'avis de profiter des dispositions de Benoît XIII, et de ne pas perdre un seul moment. Le roi, sur ses exhortations, envoya à Avignon, Pierre d'Ailli, chancelier de l'Université, chargé sans doute d'entretenir le Pape dans ses bons sentiments, et de se concerter avec lui sur les moyens de les mettre en pratique [2]. Clémangis qui était encore à Paris, profita de cette occasion pour écrire au Pape, lui rappeler les devoirs de sa charge, et l'exhorter à travailler à l'œuvre importante de l'union des Eglises. C'est une des plus belles lettres de Clémangis. Ce fut à la suite de cette lettre que Benoît XIII l'appela auprès de lui pour en faire son secrétaire, charge où Clémangis perdit son zèle pour la paix de l'Eglise, parce qu'il fut obligé de penser comme son maître. Le Pape avait en cela un double but, il voulait faire sortir de l'Université un ennemi pour en faire un ami, ensuite attacher à sa cause un homme qui pût la défendre.

D'autres docteurs écrivirent également au pape pour l'engager à rendre promptement la paix à l'église. Parmi eux figurait en première ligne Jean de Varennes, docteur de la faculté de Paris, et prieur de Saint-Lié dans le diocèse de Reims. Il passait pour un homme éclairé et sage, le roi l'avait consulté. Nous remarquons dans sa correspondance quelques traits hardis et même menaçants. Ainsi il dit à Benoît: « Autrefois les papes n'aspiraient au pontificat que pour rem-» porter la palme du martyre, aujourd'hui ils n'y aspirent que pour » vivre dans la pompe, dans le faste, dans le luxe, pour élever leurs » créatures, opprimer les autres et ruiner l'Eglise par des concessions faites aux princes à ses dépens... Si quelqu'un d'entre vous » met obstacle à l'union, je serai le premier à l'appeler publiquement, *le fils de Satan, l'Antéchrist, l'Homme de perdition, l'Apos-» tat de la Foi,* et je ne cesserai de crier, qu'il faut renoncer à son » obédience, quand mon zèle me devrait coûter la vie [3]. » Le pape en répondant au docteur, proteste de son zèle pour l'union de l'Eglise, qu'il se propose de procurer par toutes les voies possibles [4].

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 390.
[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 396.
[3] Lenfant. *Concile de Pise, p.* 73.
[4] Ibid.

Digitized by Google

L'Université de Paris ne se contenta pas de ces lettrres et de ces députations, elle pressa le roi de faire prendre une décision relativement au moyen qu'on devait proposer à Benoît XIII. Le roi convoqua donc un concile qu'on peut appeler national, à cause du nombre des assistants, car on y compta 8 archevêques, 46 évêques, outre un grand nombre d'autres ecclésiastiques[1]. Le concile s'ouvrit le 2 février 1395, les docteurs de l'Université y jouèrent un grand rôle, car ils fournirent des mémoires qui servirent de modèle aux délibérations des prélats. Je ne m'arrêterai pas long-temps sur ce concile, dont tous les membres étaient d'accord relativement à la nécessité d'étouffer le schisme; on délibéra sérieusement et à loisir sur les moyens d'atteindre ce but. Ces moyens n'étaient autres que ceux que l'Université de Paris avait déjà proposés. Car on rejeta unanimement l'emploi de la force, moyen qu'avaient cherché à employer les papes Urbain VI et Clément VII, on disait avec raison que ce moyen n'était propre qu'à exciter la guerre entre les nations chrétiennes sans décider d'aucun droit. Car après la victoire il resterait toujours à savoir quel est le pape légitime. On s'arrêta donc à l'examen des trois moyens proposés par l'Université, la cession, le compromis et le concile général. Le compromis ou le jugement par arbitres semblait aux évêques un moyen peu propre à lever les difficultés. Il fut donc écarté. Il en fut de même du concile général, qui leur semblait devoir entraîner des longueurs et des embarras sans fin. On s'arrêta donc à la cession, c'est-à dire à la renonciation des deux papes au pontificat, voie qu'on regardait comme la plus courte, la plus prompte et la plus convenable. On devait la demander d'abord à Benoît XIII, ensuite à son antagoniste.

Pendant qu'on délibérait ainsi avec toute la maturité du jugement sur les moyens de remédier aux maux de l'Eglise, on reçut d'Avignon des nouvelles peu satisfaisantes. Le pape ne parlait plus de la cession comme auparavant, et il cachait soigneusement l'acte qu'il avait signé au conclave avant et après son élection. Il insinuait que cet acte n'avait pas l'importance qu'on lui donnait dans le public. C'est ce qu'il avait écrit au roi dans une lettre datée du cinq février 1395.

Ce langage fut une raison de plus pour presser l'exécution des mesures que le roi avait prises de concert avec le concile. Il envoya à Avignon une ambassade solennelle chargée de proposer la cession.

[1] Labb. t. xi, p. 2511.

Digitized by Google

Elle était composée des ducs de Bourgogne, et de Berri, oncles du roi, et du duc d'Orléans, son frère, les princes étaient accompagnés de plusieurs évêques et d'autres personnes considérables de la cour. Le roi leur avait adjoint aussi des docteurs de l'Université parmi lesquels figurait Gilles des Champs [1]. Benoît XIII ne pouvait recuser une pareille ambassade, il la reçut avec honneur. Mais bientôt il s'établit une lutte entre lui et les envoyés, et il ne pouvait pas en être autrement, car Benoît était décidé à rejeter la voie de cession, et les ambassadeurs avaient ordre de la faire adopter comme la seule convenable dans les circonstances présentes. Ces derniers eurent d'abord une première et une seconde audience. Le pape ne voulait plus entendre parler de la cession, il proposait un autre moyen, celui d'avoir un entretien avec son compétiteur, où des arbitres choisis de part et d'autre discuteraient les droits respectifs et décideraient en dernier ressort; on lui fit observer avec raison que ce moyen était illusoire et qu'une discussion engagée sur les droits respectifs, n'aurait jamais aucun résultat. Si ce moyen ne réussissait pas, répliquait le pape, alors il suivra d'autres voies *justes et raisonnables,* selon l'acte qu'il avait signé au conclave. Benoît XIII croyait s'être tiré d'embarras, mais il avait affaire à des hommes aussi fins que lui. Ils lui demandèrent communication de l'acte signé au conclave, acte que Benoît tenait secret, et dont personne, outre les cardinaux, ne connaissait les termes. Le pape fut fort embarrassé, il chercha à s'excuser pour ne pas montrer cet acte. Les ambassadeurs insistèrent, enfin à force de discours et de sollicitations, on apporta cet acte et on en fit lecture. Les envoyés en prirent copie, malgré le pape qui chercha à s'y opposer, et l'adressèrent au roi de France.

Ce n'était pas sans raison que le pape refusait la communication de cette pièce. Car elle le confondait complétement, puisque l'acte termine par ces mots : « Pour arriver (à l'union) chacun de nous » emploiera et procurera sincèrement, promptement et de tout son » pouvoir, toutes les voies justes et raisonnables, *même jusqu'à la* » *cession du pontificat inclusivement,* si les cardinaux qui sont à pré- » sent et qui seront à l'avenir, ou la plus grande partie d'entre eux, » le jugent expédient pour le bien de l'Eglise et de l'union[2]. » Après un acte aussi clair, il ne s'agissait plus que d'obtenir l'assenti-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane,* t. XIV, p. 398-403.

[2] Lenfant, *Concile de Pise,* p. 62.

Digitized by Google

ment des cardinaux. Les envoyés les réunirent et leur demandèrent leur avis. Tous à l'exception d'un seul, se déclarèrent en faveur de la cession. Le seul opposant était le cardinal de Pampelune, chaud défenseur des intérêts de Benoît dont il était l'ami intime. Il indiquait un autre moyen de pacifier l'Eglise, et il ne craignit pas de le faire connaître dans l'assemblée. Ce moyen, qu'il regardait comme le plus juste et le plus efficace, était d'armer contre l'intrus de Rome et de le chasser de son trône, comme si la guerre pouvait décider d'un droit et réunir les esprits[1]. Par ces paroles, on voit quel moyen voulait employer Benoît XIII; c'était déjà celui de son prédécesseur, mais n'osant pas l'indiquer lui-même, il le fit connaître par le cardinal son ami.

Les princes étaient loin d'entrer dans ces vues, ils insistèrent sur la cession, appuyée par les cardinaux. Mais il n'y avait rien à espérer du côté de Benoît. Celui-ci pour prévenir les instances qu'on allait lui faire, fit une bulle par laquelle il rejeta la cession. Les ambassadeurs en furent indignés, ils assemblèrent les cardinaux pour les prier de faire révoquer cette bulle, et d'amener le pape à la cession. Les cardinaux allèrent trouver le pape, se mirent à ses genoux, le suppliant de révoquer sa bulle et d'embrasser la voie de cession. Le pape fit semblant de vouloir se rendre à leurs désirs, mais il leur envoya bientôt une seconde bulle confirmant la décision de la première[2].

Les cardinaux étaient indignés aussi bien que les princes. Le pape crut pouvoir adoucir ces derniers en leur faisant de magnifiques promesses. Il leur fit donc dire que s'ils voulaient entrer dans ses vues, il les comblerait d'honneurs et de gloire et leur donnerait pour récompense la conquête du patrimoine de St-Pierre. Vous comprenez le sens de ces paroles. Le pape voulait faire la guerre à son rival, sacrifier à son ambition hommes et argent, et même le patrimoine de St-Pierre. Proposition qui mit le comble à l'indignation des princes; ceux-ci, après plusieurs autres démarches également inutiles, faites de concert avec les cardinaux, quittèrent Avignon et s'en retournèrent à Paris[3].

Excusez-moi, messieurs, d'être entré dans ces détails que j'ai abrégés autant que possible. Mais ils sont nécessaires pour vous faire connaître le caractère du pape d'Avignon, et l'état fâcheux où se trouve l'Eglise.

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 407.
[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 410.
[3] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 411-415.

Digitized by Google

Les ambassadeurs, de retour à Paris, rendirent compte au conseil du roi du peu de succès de leur mission. On était consterné et l'on ne savait quel moyen prendre pour l'extinction du schisme. On conçut en France pour Benoît XIII, un profond mépris, on le traitait de parjure, on disait publiquement qu'il voulait non la paix de l'Eglise, mais la conservation de sa dignité, et qu'il s'entendait pour cet effet, avec son adversaire.

L'université de Paris était outrée des refus de Benoît, et n'avait plus aucune estime pour lui. Elle conçut le projet d'une vaste conspiration contre lui et son adversaire, afin de les forcer à donner leur démission. Son projet consistait à exciter les princes, les évêques et les docteurs des deux obédiences, et à les faire agir tous ensemble pour obtenir la démission des deux pontifes. La chose n'était pas facile. Car comment faire entrer dans un même sentiment des princes qui avaient des intérêts si différents? Mais l'Université poussée par son zèle ne connaît pas de difficultés. Elle entraîna d'abord le roi et la cour de France, c'était un grand point pour elle. Le roi sur ses instances, envoya des ambassadeurs à tous les princes chrétiens, afin qu'ils s'adjoignissent à la France pour faire embrasser la voie de cession par les deux compétiteurs. L'Université de son côté envoya des députés et des mémoires aux princes et aux universités étrangères, afin de leur inspirer les mêmes sentiments.

On vit à cette occasion l'immense crédit dont jouissait en Europe notre célèbre école, car elle entraîna à son parti les rois de Navarre et de Castille, le roi d'Angleterre, malgré l'avis de l'Université d'Oxford qui était pour le concile général. En Allemagne, les électeurs de l'empire, les ducs de Bavière et d'Autriche, s'assemblèrent à Francfort, et adoptèrent aussi la voie de cession, suivant les mémoires de l'Université. Le roi de Hongrie Sigismond se déclara du même parti. Cette illustre école avait mis en mouvement toute la chrétienté. Elle avait fait adopter par ses savants écrits, la voie de cession aux princes et aux évêques des deux obédiences. Beau triomphe, mais qui était désolant pour elle, elle échouait devant l'opiniâtreté des deux pontifes. Quand Boniface était excité par les princes de son parti à embrasser cette voie, il disait tantôt qu'il était le pape vrai et indubitable et qu'il ne devait pas renoncer à sa dignité ; tantôt qu'il était prêt à se démettre, pourvu que son concurrent se démit le premier [1]. Il parlait ainsi pour contenter les princes, parce qu'il savait bien que Benoit ne se démettrait pas.

[1] *Fleury*; t. 20, p. 481-485.

Digitized by Google

En effet, Benoît était plus opiniâtre que jamais. L'Université l'avait pressé de nouveau par le serment fait au conclave, par les devoirs de pasteur; elle lui avait dit avec énergie que s'il n'embrassait pas la seule voie qui puisse ramener la paix de l'Eglise, il serait coupable de parjure, de schisme et même d'hérésie. Benoît au lieu de se laisser fléchir, s'aigrit à un point extrême, et menaça l'Université des foudres de l'excommunication. Delà une guerre ouverte. Les docteurs, pour prévenir l'effet des menaces du pape, dressèrent un acte publié dans lequel ils appelaient d'avance du jugement du pape, à un pape futur reconnu universellement par l'Eglise [1]. Benoît fulmina une bulle contre cet appel qu'il regardait comme un attentat contre la plénitude de sa puissance; et comme dans cette bulle il soutenait qu'il n'était pas permis d'appeler des jugements du pape, l'université interjeta un second appel pour mettre à couvert sa réputation et pour justifier le premier, dont l'acte avait été traité de libelle diffamatoire par Benoît [2].

Vous voyez, Messieurs, l'état fâcheux de l'Eglise, jamais elle ne s'était trouvée dans une circonstance semblable. Il y a deux pontifes au lieu d'un seul, et personne ne peut dire d'une manière sûre de quel côté est le droit ou la légitimité. C'est une question qui est restée dans sa première obscurité et dont deux conciles généraux n'ont pas osé entreprendre l'examen. Ces deux pontifes ont résolu de se maintenir à leur place. Ils voient successivement à leurs pieds princes, ambassadeurs, évêques, jurisconsultes, docteurs, et ils restent immobiles comme la pierre. On ne saurait dire lequel est le plus coupable. Ils le sont tous deux. Cependant Benoît XIII paraît plus criminel que son adversaire. Car outre les devoirs de pasteur qui l'obligeaient à céder, il en a une obligation particulière; il avait promis au conclave d'embrasser la cession dès que les cardinaux le jugeraient à propos, et maintenant les cardinaux sont à ses genoux, et il ne cède pas. C'est ce que l'Université de Paris a vu avec une profonde indignation, et ce qui l'a déterminée à lui faire la guerre. Nous avons vu le commencement de cette guerre, qu'elle va continuer jusqu'à l'extinction du schisme. Mais remarquez-le bien, l'Université, tout en reconnaissant Benoît pour pape, met une grande différence entre lui et un pape universellement reconnu, puisqu'elle ap-

[1] C'est par erreur que certains auteurs attribuent à l'Université d'avoir appelé du pape au concile général (Mansi ap. Raynal. an 1395, note).

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 435-440.

Digitized by Google

pelle de son jugement au pape universel de l'église. Cette réflexion est nécessaire pour saisir le vrai sens des procédures que l'Université va faire ou conseiller de faire contre Benoît, et que nous verrons dans notre prochaine réunion.

L'Abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XXIII [1].

De la Jurisprudence.

Après avoir parlé de la science de faire les lois, il convient de traiter de la science de les appliquer.

A l'origine des sociétés, les lois sont simples et peu nombreuses, il suffit d'avoir un sens droit pour les appliquer ; mais, lorsque les sociétés ont grandi, lorsque les relations sociales se sont étendues, les lois se multiplient et se compliquent ; il faut plus que de bon sens pour les interpréter et les appliquer ; des études et des connaissances variées sont nécessaires ; l'interprétation et l'application des lois deviennent une science qu'on appelle jurisprudence. Dans la jurisprudence, comme dans les autres sciences, il y a des vérités premières et des vérités de déduction.

Les vérités premières sont les premiers principes de justice, et les règles d'interprétation des lois évidentes par elles-mêmes.

Il faut encore ranger dans la classe des vérités premières de la jurisprudence les dispositions des lois positives.

Elles sont données au jurisconsulte, il doit les accepter ; elles deviennent la matière spéciale de son travail : il les coordonne, les explique, les développe et les applique.

1° Il les coordonne. Est-ce qu'il n'existe pas déjà un ordre dans la loi? Assurément il existe de l'ordre dans loi. Nous avons vu

[1] Voir le chap. XXII, au n° précédent ci-dessus, p. 121.

Digitized by Google

qu'une partie de la science du législateur consiste à coordonner les différentes dispositions de nos Codes ou règlements ; mais dans l'ouvrage du législateur, cet ordre n'est pas apparent, les idées qui rattachent les différentes dispositions de la loi ne sont pas exprimées. Une loi, un Code même, n'énoncent pas les définitions, les premiers principes du droit. Chaque article est isolé. Le législateur commande et ne rend pas raison de sa volonté. On ne trouve pas dans le texte de la loi le motif de la disposition.

Cet ordre, qui dans un Code est caché, le jurisconsulte l'expose au grand jour.

Il donne les définitions, les explique : et quelquefois on voit toutes les obligations des parties, toutes les dispositions de la loi sortir de la définition.

Le jurisconsulte place en tête de chaque matière le principe, puis ses conséquences ; ensuite les articles qui sont les corollaires de ce principe.

Quelquefois les inconvénients qui résulteraient de l'application rigoureuse du principe ont forcé le législateur à admettre des modifications et même des exceptions.

A la suite des conséquences, le jurisconsulte présente les modifications et exceptions, et fait connaître les motifs qui les ont fait introduire.

2° Il explique la loi. Il recherche les motifs qui ont dicté chaque disposition, les expose ; il dit ce que le législateur a voulu abroger, les abus qu'il s'est proposé de détruire, le but qu'il a voulu atteindre.

Il distingue, précise les circonstances, en terme de jurisprudences les cas qu'a prévus la loi, indique la disposition applicable à chacun de ces cas, fait ressortir les nuances souvent délicates qui les séparent et rend ainsi raison de la différence qu'on remarque dans la manière dont chacun de ces cas est réglé.

3. Le jurisconsulte développe la loi.

Le législateur ne s'occupe que de ce qui arrive le plus souvent, il ne prévoit et ne règle que les cas les plus fréquents et les plus ordinaires; il est une foule de combinaisons rares, extraordinaires, qu'il n'a pu prévoir, et pour lesquelles la loi ne contient pas de dispositions.

Il faut les décider quand elles se présentent.

Si elles offrent de l'analogie avec les cas prévus par la loi, le jurisconsulte leur applique ces dispositions. Si elles ne se rapprochent

Digitized by Google

d'aucun des cas réglés, il les décide d'après les principes généraux du droit. Le jurisconsulte devient alors en quelque sorte législateur.

Le législateur a supposé que ses règlements seraient exécutés et bien exécutés. Souvent ils le sont mal ou ne le sont pas du tout. De là naît une foule de difficultés qu'il faut résoudre, c'est au jurisconsulte qu'il appartient de le faire.

4° Le jurisconsulte applique la loi. Un fait lui est soumis; il l'examine sous toutes les faces, en analyse toutes les circonstances, le range dans la catégorie qui lui appartient, recherche la disposition de la loi qui lui convient, la lui applique, et s'il n'existe pas dans la loi de disposition qui lui soit même indirectement applicable, il le décide d'après les principes du droit naturel et les règles générales d'interprétation.

L'application est le but auquel se rapportent toutes les autres parties de la jurisprudence; cette fonction est plus spécialement celle du juge, les autres sont communes à tous les jurisconsultes.

Le raisonnement est indispensable au jurisconsulte dans les actes que nous venons d'énumérer, c'est au moyen de cette faculté qu'ils coordonne les dispositions des lois, qu'il les explique, les développe et les applique.

Mais d'autres, avant lui, ont fait le même travail; tous les hommes ont appliqué les principes du droit naturel aux actions les plus simples de la vie; les législateurs et les jurisconsultes ont poussé plus loin cet exercice, ils ont suivi les déductions de la loi naturelle jusque dans les conséquences les plus éloignées, jusque dans leurs moindres détails; les tribunaux ont fait l'application des lois positives. Le sentiment des hommes en général, celui des législateurs et des jurisconsultes, les arrêts des tribunaux forment autant d'autorités qui se joignent à celle du raisonnement; dans la jurisprudence comme dans les autres sciences, le philosophe se trouve en présence des deux puissances, le raisonnement et l'autorité.

Le développement régulier et progressif de la science résulte de leur emploi simultané et convenable, la jurisprudence s'arrête ou s'égare quand elle les sépare, et qu'elle suit exclusivement l'un de ces guides.

Il n'est pas rare, surtout de nos jours, de voir des jurisconsultes qui accordent tout au raisonnement et rien à l'autorité.

Ainsi, dans le droit naturel, ils prétendent ne relever que de la

Digitized by Google

raison : la raison pour eux n'est pas la raison commune, mais leur raison individuelle. Ils recevront ces premiers principes de justice dont l'évidence frappe leur esprit et entraîne leur assentiment.

Dans le travail de leur esprit sur ces premières vérités, dans leurs investigations, ils ne suivent d'autre règle, ne reconnaissent d'autre juge que leur intelligence ; ils ne tiennent aucun compte de ce qu'ont pensé et jugé les autres hommes dans tous les temps, dans tous les lieux.

Ce système conduit à voir dans la loi civile la règle unique du juste et de l'injuste, du bien et du mal. Nous l'avons vu. Tel est aussi le sentiment de ces jurisconsultes. Si la loi n'est pas pour eux le principe du bien et du mal; s'ils admettent une loi naturelle, un droit naturel, le législateur est l'interprète infaillible de cette loi et de ce droit : ce qui dans la pratique conduit au même résultat.

Dans l'application de la loi positive, ils se dirigent par la même méthode.

Le texte de la loi est leur règle unique.

Tous les monuments qui pourraient leur faire connaître le sens de la loi, l'esprit et les intentions du législateur, les ouvrages de ces vieux jurisconsultes qui lui ont servi de guide, la jurisprudence qu'il a consacrée, les discours, dans lesquels il a exposé ses motifs, tous ces précédents, cette tradition, ils la dédaignent.

Le texte de la loi, sa lettre est un oracle pour eux ; tout leur travail se concentre sur cette lettre morte : ils la combinent, la tourmentent, la tournent et la retournent, pour en faire jaillir la lumière.

Dans ce travail ils n'apportent pas d'autre préparation que l'étude du moment, d'autre flambeau que le degré de sagacité qu'ils ont reçu de la nature, et qu'ils n'ont pas cultivé ni développé par l'instruction.

L'opinion des jurisconsultes qui ont médité sur cette loi, les arrêts des cours qui l'ont appliquée, n'ont aucune importance pour eux, et peut-être même ne les connaissent-ils pas ; ou, s'ils les connaissent, ils n'en tiennent aucun compte, ils aiment à ouvrir des opinions nouvelles ou à soutenir celles qui sont généralement abandonnées.

Cette confiance excessive dans ses propres lumières, ne date pas d'aujourd'hui. C'est un défaut qui se faisait remarquer dès l'époque de d'Agnesseau, et que ce savant jurisconsulte signalait dans son *discours sur l'esprit et la science.*

Digitized by Google

« Le magistrat, nous l'entendons dire tous les jours, n'a besoin » que d'un esprit vif et pénétrant ; le bon sens est un trésor com- » mun à tous les hommes. Emprunter les lumières d'autrui, c'est » faire injure aux nôtres ; la science ne fait souvent naître que des » doutes ; c'est à la raison qu'il appartient de décider ; que man- » que-t-il à celui qu'elle éclaire ? C'est elle qui a inspiré les légis- » lateur et quiconque la possède est aussi sage que la loi même. » Ainsi parle tous les jours une ignorance présomptueuse.

» Comment se décidera ce juge dans les cas si nombreux où le » texte de la loi est obscur ou muet ?

» Il prend un avis au hasard, il tranche les questions de droit par » des considérations puisées dans les circonstances du fait. Sur le » même point, il juge tantôt dans un sens, tantôt dans un autre : » on remarque dans ses jugements une versatilité déplorable. Où » il hésite, il est arrêté par la plus simple difficulté [1].

Entendons encore l'illustre chancelier.

« Quelle règle suivra celui qui fait profession de n'en point ap- » prendre ? et faudra-t-il s'étonner si la légèreté préside souvent à » ses jugements ; si le hasard les dicte quelquefois et presque tou- » jours le tempérament ? Puissances aveugles et véritablement » dignes de conduire un esprit qui a secoué le joug pénible, mais » glorieux de la science !

» Combien, en effet, voyons-nous de magistrats errer continuel- » lement au gré de leur inconstance, changer tous les jours de » principes, et faire naître de chaque fait autant de maximes dif- » férentes ; auteurs de nouveaux systèmes, les créer et les anéan- » tir avec la même facilité : aimer le vrai et le faux alternative- » ment ; quelquefois justes sans mérite, et plus souvent injustes par » légèreté.

» D'autres, plus timides et plus incertains, ne voient que des » nuages et n'enfantent que des doutes. Les difficultés se multi- » plient et les épines croissent sous leurs pas ; prêts à embrasser » le parti qu'ils vont condamner, prêts à condamner celui qu'ils » vont embrasser, de quel côté penchera cette balance si long- » temps suspendue ? Il vient enfin un moment fatal qui les fait sor- » tir de l'équilibre de leurs pensées ; ils se déterminent moins par » choix que par lassitude, et le hasard fait sortir de leur bouche » une décision dont ils se repentent en la prononçant.

[1] *Œuvres* de d'Aguesseau, t. I, p. 108.

Digitized by Google

» C'est ainsi que le magistrat, qui ne veut relever que de sa » raison, se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de » son tempérament.

» Comme la science n'est plus la règle commune des jugements, » chacun se forme une règle, et, si l'on ose le dire, une justice con- » forme au caractère de son esprit.

» Les uns esclaves de la lettre qui tue, sont sévères jusqu'à la » rigueur; les autres, amateurs de cet esprit de liberté qui donne » la mort à la loi même, portent l'indulgence jusqu'au relâchement; » les premiers ne voient pas d'innocents, les autres ne trouvent » presque jamais de coupables. Ils mesurent la grandeur des cri- » mes, non par la règle uniforme et inflexible de la loi, mais par » les impressions changeantes et variables qu'ils font sur leurs es- » prits. Quelle preuve peut soutenir leur indulgente subtilité? » Semblables à ces philosophes qui, par des raisonnements cap- » tieux, ébranlent les fondements de la certitude humaine, on di- » rait qu'ils veulent introduire dans la justice un dangereux pyr- » rhonisme, qui, par les principes éblouissants d'un doute univer- » sel, rend tous les faits incertains et toutes preuves équivo- » ques..

» Ainsi s'effacent tous les jours ces règles antiques, respectables » par leur vieillesse, que nos pères avaient reçues de leurs aïeux, » et qu'ils avaient transmises jusqu'à nous comme les restes les » plus précieux de leur esprit [1]. »

Tels sont les résultats d'une confiance exclusive et outrée dans le raisonnement; pour les éviter, il faut faire à l'autorité la part qui lui appartient.

Elle doit être la base et la règle du raisonnement.

Une déférence excessive pour l'autorité a aussi ses dangers; pour ne pas donner dans cette extrémité, il convient de distinguer les différentes autorités que rencontrent le jurisconsulte et le magistrat.

La première est l'autorité de la raison, non plus la raison individuelle, mais la raison commune.

Ce sont d'abord ces principes de justice communs à tous les hommes. Ils doivent être la base du raisonnement pour le jurisconsulte comme pour le législateur.

Ce sont ensuite les conséquences immédiates qui se déduisent

[1] Ibid., p. 115.

Digitized by Google

des premiers principes par un raisonnement simple et dont, l'évidence a frappé tous les esprits dans tous les temps, dans tous les lieux.

Elles sont tout à la fois la règle et la base du raisonnement.

Elles en sont la règle : toute conception, tout système qui les heurte est nécessairement faux.

Elles sont les bases du raisonnement ; elles servent de prémisses pour marcher à la découverte de vérités ultérieures.

Dans l'ordre de la nature, cette autorité est la plus haute que trouve le jurisconsulte.

C'est de cette autorité que parle d'Aguesseau, lorsqu'il dit :

« La science nous donne en peu de temps l'expérience de plu» sieurs siècles. Sage sans attendre le secours des années, vieux » dans sa jeunesse, le magistrat reçoit de ses mains cette succes» sion de lumières, cette tradition de bon sens à laquelle le ca» ractère de la certitude, et, si on ose le dire, de l'infaillibilité hu» maine, semble être attaché. Ce n'est plus l'esprit d'un seul » homme, toujours borné, quelque grand qu'il soit, c'est l'esprit, » c'est la raison de tous les législateurs qui se fait entendre par sa » voix et qui prononce par sa bouche, des oracles d'une éter» nelle vérité.

» Loin du sage magistrat, l'aveugle confiance de celui qui n'a » pour garant de ses décisions que sa faible raison ; sa témérité » sera criminelle, lors même qu'elle ne sera pas malheureuse, et » la justice lui demandera compte, non-seulement de ses défaites, » mais de ses victoires mêmes [1]. »

Un jurisconsulte moderne ne s'exprime pas avec moins de force sur l'autorité du consentement général du genre humain.

« Gardons-nous, dit-il, de croire qu'il y ait toujours préjugé à » juger sans examen, ou que du moins tous les préjugés doivent « être rejetés par la raison.

» 1° Quand la proposition que nous admettons sans examen » comme juste et vraie, est fondée ou sur le texte précis ou sur » l'esprit universellement reconnu de la loi divine ou humaine, » cette proposition n'est point un préjugé, mais un principe certain » et infaillible.

» 2° Lorsque même, sans s'appuyer sur la loi écrite, elle est ac» créditée par une tradition constante et par l'assentiment des

[1] Ibid., p. 113.

Digitized by Google

» générations, elle a pour elle une présomption de vérité qui » l'assimile à la vérité même. En effet, elle n'est pas proprement » un préjugé ; car il n'y a ni légèreté ni imprévoyance à l'admettre; » ou tout au moins ce préjugé, si c'en est un, peut se lier si in- » timement à l'ordre, tenir de si près aux habitudes et aux mœurs, « que le rejeter serait non-seulement un acte de la plus haute té- « mérité, mais une révolte déclarée contre la sagesse et l'autorité » du genre humain. La vérité éternelle peut seule avoir raison » contre l'expérience et l'opinion commune des siècles [1]. »

Il y a dans la jurisprudence des maximes qu'il ne faut pas confondre avec les premiers principes de la morale et du droit naturel; ce sont ces propositions connues sous le nom de règles de droit et de brocards de droit.

Les premiers principes sont des maximes fondamentales qui constituent le droit ; elles sont enseignées par la pure raison, ne sont pas le résultat de l'expérience, ne viennent pas du pouvoir arbitraire de l'État.

Elles sont comprises par tous les hommes, appuyées sur l'assentiment de tous, ignorants et savants; elles sont d'une vérité absolue. Tel est le principe : « *Nemo cum alterius detrimento aut injuriâ* » *fieri debet locupletior*; personne ne doit s'enrichir aux dépens » d'autrui. »

Les règles du droit sont des aphorismes qui se forment par induction et observation, et non par raison *à priori*, et que les habiles gens ont fabriquées après une revue du droit établi. *Non ex regulâ jus sumitur*, dit le jurisconsulte en parlant de ces règles, *Sed ex jure quod est, regula fit* ; « c'est-à-dire, on tire des règles d'un » droit déjà connu pour s'en mieux souvenir, mais on n'établit pas » le droit sur ces règles. »

Ces règles du droit ne sont connues et comprises que par les jurisconsultes; elles ne reposent que sur l'assentiment des jurisconsultes ; le sentiment des savants dans une branche quelconque des connaissances humaines, est une autorité bien moins haute que le consentement général du genre humain.

Il y a des règles de droit dont les exceptions sont rares et qu'on peut regarder comme universelles : telle est celle qui porte qu'on

[1] Poucch, *Traite des jugements*, avant-propos, page 11 et 12. Expression hyperbolique. Elle suppose qu'il peut y avoir opposition entre la vérité et le consentement du genre humain : chose impossible.

Digitized by Google

doit renvoyer le défendeur de l'action, lorsque le demandeur ne fait pas la preuve de son droit, *actore non probante, reus absolvitur*. Telle est encore la maximre qui défend de permettre au demandeur, ce que l'on refuserait au défendeur ; mais il en est d'autres qui comportent bien des exceptions : une chose vicieuse dans l'origine, dit la loi 29, ne peut devenir valable par le laps de temps; cette règle reçoit exception dans tous les cas où la prescription est admise.

Les brocards de droit sont aussi des maximes introduites par les docteurs, souvent ils sont vagues ou obscurs. Ils sont vrais dans une certaine classe de faits, ils deviennent faux lorsqu'on les généralise ; on ne doit les employer qu'avec précaution, après s'être assuré de leur véritable sens, et des cas pour lesquels ils ont été établis [1].

Vient ensuite l'autorité de la loi.

Sous un rapport, le degré d'autorité des lois dépend beaucoup des circonstances : comme homme, comme philosophe, il est bien permis au jurisconsulte de ne pas les trouver bonnes et justes, même de les critiquer et de provoquer leur réforme.

A un autre point de vue, l'autorité des lois est égale, ne varie pas. A moins d'opposition formelle, évidente, avec la loi divine, naturelle ou positive, le jurisconsulte doit s'y soumettre, l'enseigner, l'expliquer ; le juge doit l'appliquer. Comme nous l'avons dit, elle devient en quelque sorte pour lui une vérité première. Quand la loi est claire, il ne doit jamais mettre son opinion au-dessus et à la place de la volonté du législateur.

A la suite et au-dessous de l'autorité de la loi se place celle de la jurisprudence. Sous cette dénomination, nous comprenons les décisions des auteurs, les arrêts des cours.

Cette autorité est bien inférieure, sous tous les rapports, à celle de la loi. Au point de vue légal, la chose jugée a le caractère de la vérité; mais cette présomption ne s'étend pas au-delà de la cause jugée. L'autorité de la jurisprudence n'est pas attachée à une ou deux décisions : il faut une suite d'arrêts constamment rendus sur la même question et dans le même sens. Une jurisprudence bien établie n'est pas une autorité qui dispense de l'examen, ni qui l'interdise. On voit souvent les cours, après avoir jugé constamment une question dans un sens, revenir sur leurs décisions et juger d'une manière opposée.

[1] Leibnitz, *Nouveaux essais sur l'entendement*, t. 1, p. 344.

Digitized by Google

La jurisprudence ne dispense pas de l'examen et ne l'interdit pas; il y a des juges et même des jurisconsultes qui, dans leur conduite du moins, montrent une opinion toute contraire : pour eux l'examen se réduit à compulser les auteurs et les recueils d'arrêts. La jurisprudence est-elle constante, leur opinion est bientôt formée, irrévocablement arrêtée; il n'y a pas de considération qui soit capable de les en faire changer : y a-t-il diversité, opposition entre les auteurs et les arrêts; ils ne discutent pas les motifs, ne pèsent pas les autorités, ils les comptent, et se décident pour l'opinion qui réunit le plus grand nombre.

Jusque-là le travail est facile, la méthode commode; elle ne devient embarrassante que lorsque le partage est égal. Habitués à se décider par l'opinion des autres, ils sont incapables de s'en former une qui leur appartienne; privés de la lisière sans laquelle ils ne peuvent se soutenir, ils chancèlent, ils ne peuvent avancer et prendre un parti. La science pour eux se borne à compiler l'opinion des auteurs, les décisions des cours, à exposer clairement et exactement les motifs pour et contre une opinion; quant à leur avis, ne le cherchez pas, ne le leur demandez pas. Ils n'en ont pas, ils sont incapables d'en avoir. Voilà le respect pour l'autorité poussé au-delà de toutes les limites raisonnables; voilà les inconvénients de cette soumission aveugle et excessive.

Qu'un avocat consulté sur une cause n'engage pas le client à heurter une jurisprudence qui paraît fixée, la prudence lui commande cette circonspection; qu'un juge ne s'écarte pas légèrement de l'opinion consacrée par de nombreux arrêts, la raison lui dicte cette conduite : des motifs qui ont fait impression sur beaucoup d'hommes éclairés, sont graves et veulent être pris en considération.

Lorsque les arguments pour et contre une opinion sont à peu près aussi nombreux, paraissent aussi puissants, que l'on suive la jurisprudence; cette détermination n'a rien que de très-sage; l'autorité est un argument qui doit faire pencher la balance [1].

[1] Tertò dicendum est leges humanas admittere doctrinalem interpretationem quæ licet per se non inducat obligationem quia non habet potestatem inducendi legem, habet tamen suum autoritatis gradum, qui potest interdùm esse tam certus ut inducat necessitatem. Hoc totum adeò notum est ut probatione non indigeat; nam hæc est humana conditio, ut vix possit homo tam perspicuis verbis sensum suum explicare quin ambiguitates et dubia nascantur, præsertim quia lex humana loquitur breviter et in generali et in applicatione ejus ad varios casus in

Digitized by Google

Mais alors même que la jurisprudence paraît fixée, les jurisconsultes peuvent et doivent examiner, discuter les arguments que l'on fait valoir pour et contre les deux opinions, ils doivent élucider la question, approfondir la matière; si les arguments qui militent en faveur de l'opinion condamnée leur paraissent plus puissants, si par leurs recherches ils en découvrent de nouveaux qui n'ayent pas été soumis à l'appréciation des tribunaux, s'ils aperçoivent des inconvénients qui ne les ayent pas frappés; en un mot, s'ils demeurent convaincus que les cours se sont trompées; c'est un droit, c'est un devoir pour eux de s'élever contre la jurisprudence. Autrement les tribunaux, une fois engagés dans une fausse route, ne se remettraient jamais dans le droit chemin, une fois tombés dans l'ornière, ils y resteraient enfoncés. La science, au lieu d'avancer, resterait stationnaire.

Comme il y a une philosophie de l'histoire, on parle aussi aujourd'hui de la philosophie du droit.

Qu'est-ce que la philosophie du droit?

Si la philosophie du droit consiste à ne pas avoir pour la jurisprudence ce respect raisonnable que nous venons d'exposer, à se mettre au-dessus de la loi positive quand elle est juste, et de cette tradition de bon sens, de justice à laquelle est attaché le caractère de la certitude et de l'infaillibilité, à ne relever que de sa raison, la philosophie est pour le droit comme pour toutes les autres parties des connaissances, le désordre, l'anarchie, la substitution de la force au droit.

particulari oriuntur frequenter dubia, propter quæ judicium prudentûm et declaratio doctrinalis necessaria est. Denique ex hac necessitate orta est juris civilis peritia cujus præcipuus finis est, verum sensum, veramque interpretationem legum humanarum tradere... De hâc igitur interpretatione certum est non habere vim legis quia non procedit à potestate jurisdictionis, sed à sententiâ et judicio prudentûm et ideò dicimus per se non inducere obligationem. Quia verò in omni arte judicium peritorum in illâ magnam inducit probabilitatem, ideò in hâc humanarum legum interpretatione doctrinalis interpretatio magnum habet auctoritatis pondus. In quo varii gradus esse possunt; nam si in alicujus legis intelligentiâ omnes interpretes conveniant, faciunt humanam certitudinem et regulariter loquendo etiam inducunt obligationem servandi legem et utendi illâ in praxi juxta talem interpretationem, tum quia tanta consensio doctorum communem indicat acceptationem et observantiam legis in illo sensu, tum etiam quia vix accidere potest, ut contra communem omnium doctorum interpretationem, tam efficax ratio occurat ut in conscientiâ reddat securam contrariam interpretationem. At verò ubi variæ sunt doctorum interpretationes, juxta pondus rationum et doctorum auctoritatem judicandum est. *De legibus*, l. VI, cap. 1er, dans le *Cursus theologiæ* de Migne, t. XII, p. 945.

Digitized by Google

Ce mot appliqué au droit peut avoir un autre sens.

On a vu que pour quelques jurisconsultes l'étude du droit se borne à connaître le texte des lois, à le disséquer, à argumenter sur les mots et les expressions, à rapprocher les différents articles dans lesquels se trouve un mot pour juger par cette comparaison quel sens il doit avoir; pour d'autres, à compulser les ouvrages, les recueils d'arrêts, à compiler les opinions des docteurs, les décisions des cours. Il est bon sans doute de connaître la jurisprudence, les arguments tirés du texte de la loi ont leur valeur. Mais l'étude du droit, bornée à ces éléments, ~~est incom~~plète, peu digne d'un esprit qui pense et qui réfléchit; le jurisconsulte peut s'élever à des considérations d'un ordre plus élevé, puiser ses arguments à une source plus féconde et plus riche; il peut vouloir connaître le but que s'est proposé le législateur dans chacune de ses dispositions, les motifs qui l'ont déterminé, l'esprit qui l'a dirigé, aller au-delà du texte de la loi, et pénétrer jusqu'à sa raison. Si c'est là ce qu'on entend par philosophie du droit, et nous le croyons, nous n'hésitons pas à le reconnaître, il y a une philosophie du droit, et toute personne qui veut étudier le droit, l'appliquer, doit être philosophe; l'avocat, comme le magistrat, doivent être philosophes.

DE LAHAYE.

Digitized by Google

Revue Littéraire.

LES HISTORIENS CHRÉTIENS EN OCCIDENT

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

LA CHRONIQUE D'IDATIUS.

TROISIÈME ARTICLE [1].

§ I.

Observations générales sur l'esprit des chroniqueurs; leur respect pour les traditions de la Bible; leurs imitations fréquentes du langage des livres saints. — Sentiments de résignation en présence des désastres et des calamités de l'époque des invasions Germaines.—Tableau des ravages commis en Espagne par les Barbares, d'après Idatius. — Esprit de tristesse et de crainte dans les écrits du cinquième siècle. — Terreur de l'époque au sujet de certains phénomènes atmosphériques. — Quelques faits décrits par Idatius. — Sûreté et utilité de la chronique d'Idatius pour l'histoire universelle, pour l'histoire de l'Eglise, et pour l'histoire particulière de l'Espagne.

Nous donnerons place en dernier lieu à des considérations tout à fait générales sur l'esprit qui a présidé à la composition des chroniques dans les premiers âges de la littérature chrétienne, en prenant pour exemples plusieurs des faits rapportés dans l'ouvrage d'Idatius. Si nous nous proposons d'insister tout particulièrement sur ces faits, c'est en raison de la valeur des preuves historiques que nous croyons devoir leur attribuer; c'est à cause de l'application plus ou moins nouvelle que l'on peut en faire à l'histoire primitive du christianisme, et même à l'étude philosophique de l'histoire universelle.

Rien ne prouve mieux les sentiments de foi dont étaient animés les premiers chroniqueurs chrétiens, que le respect qu'ils montrent sans cesse pour les traditions et les événements de l'antiquité biblique : la plupart d'entre eux prennent pour point de départ la

[1] Voir le 2e art. au n° précédent ci-dessus, p. 131.

Digitized by Google

création du monde et l'histoire d'Adam, telles que les raconte la Genèse; ils donnent le déluge comme une première et grande limite déterminant le second âge du monde; comme Moïse, ils placent dans les plaines de la Chaldée le nouveau berceau de l'humanité, et ils datent de la confusion de Babel, les origines de l'histoire sacrée et de l'histoire profane dont ils cherchent à découvrir les synchronismes. Nous avons déjà signalé quelle fut l'influence de la *Chronographie* d'Eusèbe sur tous les écrivains qui, à partir du 4e siècle, traitèrent l'histoire par la méthode chronologique. Cette influence s'étendit aux chrétientés orientales comme aux églises de l'Occident: dans les provinces d'Asie, comme dans les provinces grecques, l'histoire fut écrite, à l'exemple de l'évêque de Césarée, sous la forme de chroniques remontant jusqu'à la création et s'appuyant sur l'autorité historique de la Bible, et l'on sait que cette même forme a prévalu jusqu'à la fin du moyen-âge chez les historiographes de l'empire Byzantin, de la Syrie et de l'Arménie. Le genre de la chronique n'a pas joui de moins de faveur chez les peuples de l'Europe occidentale après l'essai de saint Jérôme, pris par un grand nombre d'auteurs pour modèle et pour fondement de leurs propres investigations; ils ne firent qu'approprier aux besoins du savoir historique la matière de plusieurs poèmes répandus parmi les populations chrétiennes de langue latine et tirés directement des récits de la Bible: tels étaient les poèmes descriptifs de Vettius Aquilinus Juvencus sur la Genèse [1], et d'Hilaire, évêque d'Arles, sur le même sujet [2], de Dracontius sur l'œuvre des six jours [3], et de Sédulius sur les rapports de l'Ancien et du Nouveau-Testament [4]. Il est encore une remarque qui trouve ici le mieux sa place: c'est que les chroniqueurs même qui, comme Idatius, ne reprennent pas l'histoire au commencement du monde, mais se bornent à rapporter les faits d'une période de temps rapprochée d'eux, conservent dans leur style une foule de locutions et de figures appartenant au langage biblique; c'est un hommage rendu par eux à l'histoire sacrée que l'enseignement chrétien leur avait rendue familière et qu'il présentait à tous comme la source de la vraie science et de la vraie sagesse. Quand Idatius a dépeint en quelques lignes une affreuse famine

[1] *Liber in genesim*, poème en 1541 Hexamètres, composé vers l'an 332.

[2] *Metrum in genesim.*

[3] Poème dans le mètre héroïque, intitulé *Hexaemeron*.

[4] *Collatio veteris et novi testamenti*, poème composé dans la mesure élégiaque et dans un style tout à fait artificiel.

Digitized by Google

qui ravageait l'Espagne surprise par les irruptions des barbares, il résumait ses plaintes en ces termes[1] : « Ces quatre plaies, la guerre, » la faim, la peste, les bêtes féroces, sévissant à la fois dans toute » la terre, accomplissent les prédictions faites par le Seigneur » par la bouche de ses prophètes ! » Plus loin, Idatius applique la prophétie de Daniel sur l'abomination de la désolation à la persécution de Gaiseric contre les catholiques de Carthage, dont ce prince livra aux Ariens les églises placées sous l'invocation des saints[2]. Ailleurs Idatius, rapportant comme un fait extraordinaire l'union de Placidie, fille du grand Théodose, avec Ataulfe, chef des conquérants barbares[3], ajoute aussitôt que dans cette union est réputée « s'accomplir la prophétie de Daniel annonçant le mariage du roi du » Nord avec la fille du Midi. » Or, cette prédiction concernait un roi d'Égypte, Ptolemée Philadelphe, qui donna en mariage à Antiochus sa fille Bérénice à Antiochus Théos, roi de Syrie, et les tristes suites de cette alliance fournissent à un grand nombre d'esprits la meilleure allusion à l'union si malheureuse et si courte d'Ataulfe et de Placidie.

L'esprit chrétien des auteurs de chroniques se manifeste au plus haut degré, quand ils ont à considérer les catastrophes soudaines qui ont frappé maintes fois les peuples de l'empire romain de Constantin à Charlemagne. Le découragement qui semble s'être emparé de leurs âmes est toujours mêlé de résignation : ils voient dans les maux présents des épreuves et des expiations, et s'ils n'en découvrent pas les remèdes, s'ils n'en attendent pas la fin prochaine, ils n'accusent point l'œuvre providentielle et ne désespèrent point de l'avenir que Dieu s'est réservé. Les chefs des églises latines s'attachent au pouvoir des lois romaines et au prestige du nom romain comme à des armes défensives en présence des hordes indisciplinées des Germains envahisseurs ; mais leur suprême espoir n'est pas dans les décrets du sénat et dans les débris des légions : ils comptent

[1] *Chron.* a. 410, p. 61. « Ita quatuor plagis ferri, famis, pestilentiæ, bestiarum, ubique toto orbe sævientibus, prædictæ a Domino per prophetas suos adnunciationes implentur. »

[2] *Chron.* a. 439, p. 79. — Daniel, chap. XI, v. 31. — *Chron.* a. 456, p. 100, (en parlant du sac de Braccara) : « Scripta super Hierusalem ex parte cælestis iræ revocavit exempla. » Daniel, ch. IX, v. 24.

[3] *Chron.* a. 414, p. 64. « In quo prophetia Danielis putatur impleta, qui ait filiam regis austri sociandam regi aquilonis... » — Ataulfe fut assassiné à Barcelone en 416, quatre ans après son mariage.

Digitized by Google

sur le secours divin pour amollir les cœurs des barbares, et sur l'ascendant de l'Eglise pour les associer à la vie civile dont ceux-ci convoitaient les avantages matériels avant d'en prendre les habitudes et les mœurs. La pensée des maîtres de la vie spirituelle est aussi celle des chroniqueurs chrétiens : ils parlent avec horreur de la barbarie, mais ils demandent à l'énergie morale des races germaniques des éléments nouveaux de force et de stabilité pour les sociétés qui vont naître du démembrement du grand empire. On voit les représentants du principe chrétien, pontifes et prêtres, auteurs et historiens, attentifs surtout au salut des peuples et désireux d'une régénération qui leur rende ou leur donne des conditions normales d'existence; on sait avec quelle éloquence Salvien[1], « expliquant la chute romaine par les crimes romains, » a montré dans le cours incessant de calamités effroyables et imprévues, de grandes leçons tracées par le doigt de Dieu à la face du monde. Bien d'autres encore, en présence des bouleversements des institutions et des scènces d'anarchie et de carnage, ont montré des desseins de miséricorde cachés dans les coups de la vengeance divine. Il ne nous semble pas superflu de reproduire ici en manière d'exemples quelques-unes des vues que l'on peut recueillir dans la narration d'ailleurs si aride et si unie de l'évêque de Galice.

Idatius veut décrire l'état de confusion, de trouble et de désolation où est plongée l'Espagne dans les années 410 et 411 pendant les invasions qui suivirent de près la mort d'Alaric; nous croyons devoir laisser cette fois aux formules de l'écrivain latin leur incorrection et leur laconisme un peu sauvages, qui caractérisent un temps d'angoisses et de terreurs[2].

« Barbari, qui in Hispanias ingressi fuerant, cæde deprædantur hostili. Pestilentia suas partes non segniùs operatur.

» Debacchantibus per Hispanias Barbaris, et sæviente nihilominus pestilentiæ malo, opes et conditam in urbibus substantiam tyrannicus exactor diripit, et miles exhaurit.

» Fames dira grassatur adeò, ut humanæ carnes ab humano genere vi famis fuerint devoratæ; matres quoque necatis vel coctis

[1] Voir la brillante esquisse consacrée à la personnalité du prêtre Salvien, par M. Philarète Chasles, dans ses *Recherches sur les mœurs, et l'Organisation de la société chrétienne* du 3e au 5e siècle. (*Etudes sur le moyen-âge*, p. 97 et suiv. Paris 1847.

[2] *Chron.*, p. 60-62, éd. Brux.

Digitized by Google

per se natorum suorum sint pastæ corporibus. Bestiæ occisorum gladio, fame, pestilentiâ, cadaveribus adsuetæ, quosque hominum fortiores interimunt, eorum que carnibus pastæ, passim in humani generis efferuntur interitum...

» Subversis memorata plagarum grassatione Hispaniæ provinciis, Barbari ad pacem ineundam, Domino miserante, conversi, sorte ad habitandum sibi provinciarum dividunt regiones. »

C'est ainsi qu'Idatius constate la fin inespérée de terribles calamités qui devaient finir par un partage du territoire national entre les chefs des principaux peuples étrangers : ils s'en remettent au sort avant de cesser leurs ravages à travers tout le pays et ils se distribuent entre eux la possession des plus belles provinces. Dans ce partage provisoire qui nous est également rapporté par l'espagnol Orose[1], les Vandales ainsi que les Suèves occupent la Galice située à l'extrémité occidentale de l'Océan; les Alains, les provinces de Lusitanie et de Carthagène; les Vandales surnommés Silingues la Bétique. « Les Espagnols demeurés dans les villes et les forteresses, » nous apprend Idatius, se soumettent à la servitude (se subjiciunt ser- » vituti) à cause des ravages exercés par les Barbares qui dominent » dans les provinces. » Le P. Garzon observe avec raison qu'il serait faux de prendre à la lettre les expressions dont Idatius se sert dans ce passage[2]; il ne pense pas que les indigènes aient perdu réelle-

[1] *Historiarum adv. Paganos*, libr. VII, cap. XI (p. 578, éd. Haverkamp, Lugd., Bat., 1738) : « Actis aliquamdiù magnis cruentisque discursibus, post graves rerum atque hominum vastationes, de quibus ipso quoque modo pœnitet, habitâ sorte atque distributâ usque ad nunc possessione consistunt. »

Saint Isidore, dans son *Histoire des Vandales*, parle du fait dans le même sens qu'Idatius et Orose.

Cependant un illustre historien moderne, feu M. Fauriel, n'a pas admis que ce partage ait été réglé par le sort : « La chose n'est pas très-vraisemblable, dit-il, les trois parts étant fort inégales. Il y a plus d'apparence qu'elles seront plus ou moins exactement proportionnées à la force relative des partageants. Celle des Suèves et des Vandales ensemble fut plus considérable que celle des Vandales Silingues, et celle des Alains excéda les deux autres réunies. Cette circonstance, très-remarquable, suffirait seule pour constater la prépondérance des Alains dans leur fédération avec les Suèves et les Vandales; prépondérance expressément attaquée par un chroniqueur contemporain qui avait tous les moyens et de graves motifs d'être bien informé à ce sujet. » En effet, on lit dans la chronique d'Idatius, a. 418 *Alani qui Vandalis et Suevis* POTENTABANTUR *adeo cæsi sunt à Gothis*, etc. (Voir l'*Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 96-98.

[2] *Notæ*, n. XXII, p. 151-52. Voir le reste de la *Chronique*, p. 73, 78, 404.

Digitized by Google

ment leur liberté et qu'ils aient été dépossédés des positions fortifiées et défendues par la nature où ils s'étaient retranchés; il suppose plutôt un état de guerre dans lequel les Espagnols étaient exposés à des attaques imprévues des troupes barbares. Cette situation misérable et précaire à laquelle était réduite une partie des populations romaines de l'Espagne, a dû leur paraître préférable aux persécutions légales qu'elles souffraient naguère de la part des agens de la puissance Romaine, et sans doute Orose a pu dire en toute vérité que « les Espagnols aimaient mieux supporter la liberté au prix » de la pauvreté au milieu des Barbares, qu'une servitude sous forme » de tributs au milieu des Romains [1]. »

Cependant Idatius ne parle jamais qu'avec défiance et avec une sorte d'aversion de la nation des Suèves au milieu de laquelle il avait vécu, et il ne craint pas de l'appeler une race perfide [2], *gens perfida*. Il ne rapporte pas avec moins d'horreur les dévastations exercées par les Vandales en Espagne et surtout en Afrique [3], il consacre à les dépeindre tout ce qu'il peut rassembler d'expressions énergiques, et il se réjouit, prêt à finir, d'annoncer une expédition de l'empereur Léon dirigée contre la puissance et la tyrannie des Vandales [4]. Les indications d'Idatius, toutes brèves et succinctes qu'elles sont, ont la plus grande valeur pour la connaissance de la conquête de l'Afrique par ces barbares, et de la fondation d'un royaume nouveau par Gaiseric. L'historien des Vandales, M. Louis Marcus, a toujours attaché un grand poids au témoignage du chroniqueur; il n'a pas balancé à fixer au printems de l'an 429 le passage des Vandales en Afrique en s'appuyant sur le récit d'Idatius [5] : « Lui qui demeurait en Espagne au milieu des barbares, observe M. Marcus, devait mieux savoir que Prosper ce qui se passait dans ce pays : j'ai

[1] « Qui malint inter barbaros pauperem libertatem quam inter romanos tributariam servitutem sustinere. » *Hist.* VII, cap. XLI (Ibid. p. 579, var. *sollicitudinem* pro *servitutem*.)

[2] *Chronicon*, a. 460, p. 109.

[3] Il expose simplement les actes, tandis que son contemporain, Salvien de Marseille, en proclame la haute raison, en disant « que la main céleste qui avait attiré les Vandales pour punir les vices des Espagnols, les forçait encore de passer en Afrique pour la dévaster. *OEuvres, de Gubernatione Dei*, éd. Colombet, t. II, p. 48-49.)

[4] *Chronicon*, a. 469, p. 121.

[5] *Histoire des Vandales depuis leur première apparition*, etc. 2e édit., Paris, 1838, liv. II, ch. IV, p. 129, notes, p. 24-25. — Le P. Garzon a aussi relevé cette dissidence en l'expliquant à l'avantage d'Idatius, contre Prosper, dont la chronologie est souvent défectueuse (n. XLI, p. 177-178.

Digitized by Google

donc cru pouvoir préférer la date d'Idace à celle de Prosper, qui place cet événement à l'an 427. Ducange est pour la date de Prosper (*in notis ad Zonaram*), mais il ne nous dit pas pourquoi. Il n'est guère probable que tous les événemens qui se sont passés en Italie, en Afrique et en Espagne, depuis le commencement des discussions entre Placidie et Boniface, jusqu'au passage des Vandales de ce dernier pays en Afrique, soient tous arrivés dans le courant de la même année (427). Prosper, qui veut nous le faire croire, aurait donc daté l'entrée des Vandales en Afrique de l'année où Placidie et Boniface se brouillèrent, puisque c'est cette querelle qui attira ce peuple sur le sol africain ; mais il y a dans la réalité un espace d'environ deux ans entre ces deux événemens. »

Un des caractères distinctifs des œuvres littéraires du 5e siècle, c'est l'expression de tristesse et de crainte qui se trahit dans toutes leurs parties : quand même l'âme de l'écrivain est fortifiée par des sentiments d'espérance et de foi, sa plume retrace involontairement le malaise et l'affaissement des esprits dans la société qu'il a tous les jours sous les yeux. Ce reflet des opinions vulgaires perce même à travers les vues si élevées et si saintes de saint Augustin dans la *Cité de Dieu* ; il jette une teinte sombre sur tout le livre d'Orose[1], écrit cependant sous l'empire d'une grande pensée de justice et de résignation. L'ami et l'admirateur de l'évêque d'Hippone fait la part de la condition terrestre de l'homme dans tous les siècles, et il cherche à tempérer les angoisses de ses contemporains en leur montrant l'humanité soumise à une loi de travail et de douleur dans le cours entier de l'histoire ; il leur enseigne la volupté de la patience chrétienne, et toutefois il ne parvient pas à dissimuler qu'il compose d'après un modèle vivant le tableau des calamités du monde. Sans doute, les contemporains de saint Augustin et d'Orose avaient besoin qu'on leur rappelât le sens spirituel des promesses de l'Evangile, et tandis que l'excès des maux publics ébranlait leur foi, il était juste que la voix d'Orose ou de Salvien les menaçat de maux plus grands s'ils n'étaient pas fidèles au symbole et à la morale du christianisme ; l'histoire tout entière de l'antiquité payenne était invoquée avec une puissante énergie pour justifier de tels reproches et de telles menaces. Les esprits le plus soumis à l'enseignement de l'Eglise devaient reporter toutes leurs pensées vers la vie future

[1] Voir sur la pensée fondamentale du travail d'Orose, l'ouvrage cité de M. Beugnot. *Destr. du Paganisme en Occident*, t. II, p. 116, p. 123-24.

Digitized by Google

et puiser dans l'ardeur de leur foi des forces toujours nouvelles d'action ou de résistance; mais, ils ne pouvaient se défendre des vagues terreurs qui accablaient le vulgaire au sujet des phénomènes du monde physique réputés les précurseurs d'imminentes catastrophes.

Les chroniqueurs chrétiens partagent ces craintes au point de consigner scrupuleusement dans le récit des faits historiques la description de tous les changements du ciel et de toutes les modifications du jeu des éléments que des contrées entières ont pu observer. La seule chronique d'Idatius offre sous ce rapport matière à des remarques fort curieuses à cause du grand nombre des prodiges dont elle fait mention. Dans l'esprit de l'auteur, ces prodiges coïncident avec quelque grand événement, signe de vengeance céleste, ou bien ils en sont le présage assuré. Idatius ne peut croire que l'apparition de certains phénomènes dépende du cours régulier des lois physiques et qu'elle n'ait pas une étroite affinité avec l'issue malheureuse des événements journaliers de son époque. Le chroniqueur ne rapporte pas simplement une éclipse de soleil ou l'apparition d'une comète ; il y attache l'idée d'une menace prophétique que les corps célestes font connaître aux habitants coupables de la terre. Le savant académicien qui a publié dernièrement la meilleure chronique d'Idatius, M. de Ram, a inséré dans *les Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* un court exposé des phénomènes atmosphériques annotés par les chroniqueurs du 5e siècle[1], dans la vue de les soumettre à l'examen et à l'appréciation des personnes versées dans l'astronomie. Il est constant que l'écrivain chrétien a envisagé la plupart des apparitions phénoménales dans leur influence sur l'avenir, de même que l'avaient fait les sages et les poètes de l'antiquité, et Senèque lui-même, l'auteur des *Questions naturelles*. On ne peut faire un reproche particulier à Idatius d'avoir fait entrer le récit de plusieurs phénomènes dans le cadre de son histoire chronologique, puisque, jusqu'à la fin du moyen-âge, les annalistes de toutes les nations de l'Europe ont emprunté à la tradition populaire l'indication de tous les faits semblables où ils ne voulaient pas reconnaître le résultat de lois bien déterminées dans l'existence générale de la nature. Ils nous suffira de rappeler ici en quels termes

[1] Cette note fait suite à celle que le même savant a composée en 1842 sur l'importance les que anciens chroniqueurs attachent aux phénomènes atmosphériques (t. IX, n° 6 des *Bulletins* de l'Acad. Royale.)— 18 p. in-8°.)

Digitized by Google

Idatius raconte des tremblements de terre accompagnés de signes menaçants dans le ciel [1].

« In Gallaecia terrae motus assidui; signa in cœlo plurima ostenduntur. Nam pridiè nonas aprilis tertia feria, post solis occasum, ab Aquilonis plaga cœlum rubens sicut ignis aut sanguis efficitur, intermixtis per igneum ruborem lineis clarioribus in speciem hastarum rutilantium deformatis. A die clauso usque in horam fere tertiam signi durat ostensio, quæ mox ingenti exitu perdocetur. »

Cette apparition de clartés effrayantes au milieu desquelles se dessinent des glaives enflammés, est donnée par Idatius comme le présage de l'entrée des Huns dans les Gaules et de leur défaite sanglante qui eut lieu l'année suivante (451) dans les champs Catalauniques. Rien n'empêche, comme l'observe le P. Garzon, d'y trouver des marques de la volonté divine, d'y reconnaître des signes avant-coureurs des désastres causés par les guerriers d'Attila, le *fléau de Dieu*, et de la fameuse défaite qui les a arrêtés subitement dans leur marche au nord de la Gaule : c'est l'interprétation que les événements ont dû suggérer à saint Isidore comme à notre chroniqueur. Mais, ainsi que l'observe encore l'éditeur d'Idatius, si on ne veut pas reconnaître ici un phénomène extraordinaire et réellement merveilleux, on reste libre d'en expliquer les circonstances en recourant à la supposition d'une aurore boréale.

Nous citerons encore le témoignage d'Idatius sur le tremblement de terre qui a détruit au 5e siècle la ville d'Antioche ; c'est l'événement qu'a rapporté Evagrius dans son *Histoire ecclésiastique*, et qui doit être placé d'après cet écrivain l'an 458 au lieu de l'an 462, date fixée inexactement par le chroniqueur espagnol sans doute mal informé [2] :

« Antiochia major Syriæ inobediens monitis salutaribus terrâ dehiscente demergitur, tantum ipsius civitatis aliquantis, qui ea obaudientes timori Domini sunt secuti, de interitu liberatis, turrium etiam solis cacuminibus extantibus super terram. »

Le bruit de ce fameux tremblement de terre ayant passé jusqu'en occident, Idatius l'a consigné expressément dans sa chronique comme une punition éclatante des habitants d'Antioche à cause de leurs désordres et de leur attachement à l'hérésie : il fait allusion aux

[1] *Chron.*, a 450, p. 89, éd. Brux.

[2] *Chron.*, a, 462, p. 111. Voir la *note* xc du P. Garzon, p. 245.— Marcellin a inséré le même fait sous la date de 459 dans sa *Chronique*.

Digitized by Google

avertissements qui leur furent donnés par le fameux ascète de la Syrie, saint Siméon Stylite [1]. Un des principaux historiens de l'Eglise, Fleury, rapporte simplement le fait d'un grand tremblement de terre qui renversa toute la ville d'Antioche [2]. « Ce fut, dit-il, le quatorzième jour de septembre (458), la seconde année de l'empereur Léon. Isaac, prêtre de la même église, fit un poème pour déplorer cet accident. »

Après avoir indiqué brièvement dans les pages précédentes différents ordres de faits qui assurent à l'œuvre chronologique d'Idatius un intérêt tout à fait spécial, il nous reste à dire quelles ressources et quels avantages elle offre en général aux sciences historiques. C'est résumer en un mot sa valeur intrinsèque que d'affirmer qu'elle est le meilleur fil conducteur, à l'époque de plusieurs invasions barbares, dans le labyrinthe des faits qui s'accumulent en un seul siècle avant la chute de l'empire d'Occident ; il est exact de dire que l'autorité du chroniqueur permet de concilier et de coordonner les différents récits des historiens du temps. Pour ne citer que deux ouvrages assez récents. On peut voir tout le prix des indications fournies par Idatius dans le *Manuel d'Histoire du Moyen âge* de M. le Professeur J. Mœller [3], qui a traité dans un chapitre particulier de l'histoire des guerres entre les Romains et les Germains jusqu'à l'expédition d'Attila (376-451), ainsi que dans le livre célèbre de Fauriel, l'*Histoire de la Gaule Méridionale* sous la domination des conquérants germains [4].

Les témoignages épars dans la Chronique d'Idatius ne sont pas moins précieux en ce qui concerne l'histoire intérieure de l'Eglise : les détails qu'elle nous donne sur le sort de l'hérésie des Priscillianistes en Espagne sont réputés depuis longtemps de la plus haute importance. La marche des faits relatifs à Priscillien y est nettement tracée [5]. Déjà suspect à cause de son penchant pour l'hérésie des Gnostiques, ce sectaire est sacré évêque par des prélats qu'il avait gagnés ; entendu par quelques conciles provinciaux de la Péninsule, il se décide à se rendre en Italie ; il arrive à Rome, mais il ne peut y être admis en présence des saints évêques Damase et Ambroise.

[1] Voir la vie de ce saint dans les *Acta sanctorum*, V. Janvier. — Le fait merveilleux y est exposé.

[2] *Histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 503 (Paris, 1758).

[3] Louvain, 1837, p. 83-92.

[4] Tome I, Paris, 1836.

[5] *Chronicon*, p. 53-54, p. 57.

Digitized by Google

Priscillien regagne la Gaule avec les siens; quand il est condamné comme hérétique par saint Martin et par d'autres évêques [1], il en appelle à l'empereur. L'année suivante il est supplicié à Trèves avec plusieurs de ses partisans ; mais, dans le même temps, l'hérésie dont il était le fauteur se propage en Galice (386). Quatre ans plus tard, les évêques de cette province doivent s'assembler à Tolède pour condamner de nouveau les partisans de cette hérésie dangereuse: de tels faits confirment pleinement la remarque de Sulpice Sévère sur la diffusion rapide des doctrines de Priscillien immédiatement après la mort de cet hérésiarque [2]. Nous avons déjà mentionné plus haut l'appel fait au zèle d'Idatius par le pape saint Léon pour combattre les mêmes erreurs sans cesse renaissantes dans les églises du nord de l'Espagne.

Il est inutile d'insister longtemps sur le puissant intérêt que le travail d'Idatius doit présenter aux Espagnols dans plusieurs questions qui concernent l'origine de leur nationalité. L'auteur dépeint avec un profond sentiment de douleur les dévastations auxquelles ont été exposées les villes les plus florissantes de sa patrie ; tantôt c'est Braccara, qu'il représente envahie par les Goths en 456, et dont il montre les basiliques renversées et les autels brisés, tandis que les prêtres en sont chassés honteusement [3]; tantôt c'est Asturica surprise par les troupes de Théodoric, livrée au pillage sans respect des choses saintes et abandonnée sans pitié à des massacres affreux [4]. L'Espagne peut contempler dans de telles descriptions le berceau sanglant de ses églises qui, aujourd'hui encore, souffrent des conséquences d'une récente persécution.

La chronique d'Idatius, envisagée sous les divers rapports que nous venons de signaler, est un monument vraiment national pour les Espagnols en même temps qu'elle a son rang marqué parmi les documents d'histoire universelle. Si elle a trouvé en Espagne dans les derniers siècles des interprètes et des éditeurs habiles, elle mérite de fixer de nouveau l'attention des savants de ce pays ; il appar-

[1] Au concile de Bordeaux, en 385. — Un des adversaires de Priscillien, nommé Idatius dans les sources, était évêque d'*Emerita* (Merida) : on le distingue par le surnom de *Clarus*.

[2] *Historia sacra*, liv. II, ch. LXV. Cæterum Priscilliano occiso, non solum non repressa est hæresis, quæ illo auctore prorupera t, sed confirmata, latius propagata est (edit. var., Lugd. Bat. 1654, p. 478-79).

Chron., p. 99-100, ed. Brux.

[4] *Ibid.*, p. 103-104.

Digitized by Google

tiendrait à l'Académie des sciences de Madrid d'en reproduire le texte annoté dans une collection des livres historiques relatifs à l'Espagne ancienne et moderne, de *Monumenta Hispaniæ*, et d'en répandre la traduction Espagnole publiée au siècle passé dans la grande collection de Florès.

F. NÈVE,

Professeur à l'Université catholique de Louvain.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

HISTOIRE D'HENRI VIII ET DU SCHISME D'ANGLETERRE

PAR M. AUDIN

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous faisions observer à la fin de notre article précédent que nulle voix ne s'était élevée dans l'Europe en faveur de Catherine d'Aragon qu'Henri VIII chassait de son trône et de son lit, pour lui substituer une ambitieuse courtisane. Aucun monarque ne songeait à prendre la défense de la reine d'Angleterre; ni son neveu, l'empereur Charles-Quint, maître de la moitié du monde; ni le roi de France, à qui son titre de *roi chevalier*, semblait imposer le devoir de protéger le droit et l'innocence opprimés. Seul entre tous les pouvoirs européens, le pontife de Rome se leva encore une fois pour la défense des lois de la nature et de la religion indignement outragées dans la personne d'une malheureuse femme et appela à son secours un des plus puissants rois de la chrétienté.

Quelques siècles plus tôt, il eût peut-être suffi d'un bref pontifical pour rétablir l'ordre. Si le coupable se fût opiniâtré, alors le vicaire du Christ l'aurait dénoncé publiquement à la chrétienté, et tôt ou tard force serait restée à la loi de justice. Au 16e siècle, les choses étaient fort changées. L'influence sociale de la papauté, ou, comme disent les partisans *des libertés gallicanes, les prétentions de la cour romaine sur le temporel des rois avaient été singulièrement rabaissées;* Clément VII, chassé de Rome par un ex-connétable de

[1] Voir le 1er article, au n° 24, t. IV, p. 526.

Digitized by Google

France, traître à son pays, qui avait troqué son épée contre une commission de chefs de brigands, Clément VII s'échappait furtivement aux fers de l'Espagne et rentrait dans sa capitale brûlée, saccagée de fond en comble. Son premier acte avait été de monter en chaire et de déclarer devant Dieu qu'il pardonnait à ses ennemis. Presque aussitôt il était circonvenu, pressé de s'occuper du divorce d'Henri VIII et sommé en quelque sorte de donner une réponse conforme au bon plaisir du roi. La position était difficile. Henri VIII avait manifesté un vif attachement au Saint-Siége et à la Foi orthodoxe ; il comptait de puissants amis à la cour pontificale. D'un autre côté, son caractère violent était connu et l'on ne doutait pas qu'il ne fût capable, sur un simple refus, de pousser les choses aux dernières extrémités. Le pape prit le parti d'agir avec une grande réserve, espérant que le temps, la raison, la religion refroidiraient la passion du roi; en attendant, il envoya en Angleterre un légat, homme d'expérience et de bon conseil, qui tout en instruisant l'affaire, devait surtout s'attacher à ramener l'esprit du prince à de meilleures pensées. Malheureusement la chute du cardinal Wolsey fit disparaître du conseil royal le seul homme qui mettait quelque retenue à l'emportement naturel d'Henri. Cette disgrâce était l'œuvre de la favorite qui avait voulu renverser ainsi le principal obstacle à la réalisation de ses desseins.

Wolsey, du reste, est loin de mériter qu'on le cite comme un modèle de courage et de fermeté. Il s'en faut de beaucoup qu'il se soit montré à la hauteur des circonstances et qu'il ait rempli les devoirs que lui imposaient ses titres de ministre, d'archevêque et de cardinal. C'était pourtant au fond une âme honnête et bien intentionnée; M. Audin l'a jugé avec beaucoup de justice et d'impartialité. Sa présence et son caractère en imposaient encore à la cour, et le plus grand éloge qu'on en puisse faire se trouve, d'après Lingard, dans le contraste offert par la conduite d'Henri avant et après la chute du cardinal. Tant qu'il conserva la faveur, les passions du roi se renfermèrent en de certaines limites : elles n'en connurent plus depuis le jour de son éloignement.

Dès lors le roi ne songea qu'à satisfaire ses désirs impurs. De nouvelles démarches furent faites à Rome afin de hâter la prononciation du divorce. Clément VII, de son côté, répondait qu'il s'occupait de l'affaire et qu'il était prêt à user envers Henri de toute l'indulgence possible, mais à condition qu'on n'exigerait pas de lui de violer les lois de la stricte justice et les immuables commande-

Digitized by Google

ments de Dieu et de l'Eglise. Cette conduite pleine de sagesse et de dignité commençait à faire impression sur l'esprit du monarque anglais. « Il était aisé, dit M. Audin, d'apercevoir sur sa figure des signes d'inquiétude : il était pensif et chagrin. Ni le temps, ni l'or, ni la ruse, ni la corruption, ni l'habileté de ses agents n'avaient été assez puissants pour le faire triompher de la courageuse obstination du pape. Après quatre ans de débats, la question du divorce n'avait pas fait un pas, et comme le premier jour elle était aussi insoluble; alors Henri était tombé dans une véritable anxiété et parut regretter de s'être volontairement jeté dans un abîme sans fond. On dit même qu'il se plaignit à ses confidents d'avoir été trompé et qu'il leur témoigna le désir d'abandonner un projet qui n'avait aucune chance de réussite. Ces craintes, ces désespoirs arrivèrent aux oreilles d'Anne Boleyn qui se crut un moment perdue. Comment conjurer l'orage? Cromwell la sauva... »

Ou plutôt Cromwell acheva de tout perdre.

Thomas Cromwell, fils d'un foulon des environs de Londres, avait été soldat dans les corps-francs du duc de Bourbon, et commis d'un marchand vénitien. Rentré en Angleterre, il quitta le comptoir pour l'étude des lois. Wolsey l'employa à opérer la dissolution de certains monastères, charge dont il s'acquitta avec intelligence et activité. Ce fut le premier acte administratif de ce personnage qui devait être un des plus grands politiques de son temps, si la politique consiste, comme on serait quelquefois tenté de le croire, à se bien convaincre que le vice et la vertu ne sont que de vaines formules inventées par les habiles pour l'usage des sots et que le seul but, digne d'un homme supérieur, est de s'élever aussi haut que possible et à quelque prix que ce soit, en foulant aux pieds tout ce que le vulgaire est habitué à respecter sous les noms de probité, d'honneur, de religion.

D'abord attaché au cardinal Wolsey, Cromwel se hâta de l'abandonner dès le lendemain de sa chute, pour chercher fortune à la cour. Quelques *pots-de-vin* lui gagnèrent la faveur des ministres et le roi le confirma dans l'intendance des biens appartenant aux monastères supprimés, emploi qu'il tenait de Wolsey. Pour achever le portrait de Cromwell, nous ajoutons cette phrase de M. Audin : « C'était un de ces hommes qui, pour faire leur chemin, consentiraient même à se servir de la vertu, si la vertu donnait des dignités et de la fortune, et, qui, placés entre le bien et le mal, ne décident qu'après une étude réfléchie; instruments passifs du pou-

Digitized by Google

voir auquel ils se sont vendus ; véritables muets de sérail, qui, au premier signe de leur maître, prennent un cordon et un couteau, et rapportent sans se tromper la tête qu'on leur a désignée. » Nous devons à notre justice de critique de déclarer ici que ce dernier trait est de trop. Cromwell n'alla jamais jusqu'à exercer les fonctions de bourreau ; il se contenta modestement d'être son pourvoyeur ordinaire.

L'arrivée de Cromwell à la cour, coïncida avec ces hésitations et ce commencement de repentir d'Henri dans l'affaire du divorce. Le courtisan connaissait parfaitement les desirs secrets du roi ; la circonstance lui parut favorable à ses projets ; il la saisit avidement. Une audience secrète lui est accordée. Là, à la suite d'un préambule plein d'humilité et digne d'un flatteur consommé, il expose, à son point de vue, la question qui préoccupait le roi depuis si longtemps et la réduit à ses derniers termes : « Henri a pour lui les savants, le texte des écritures, le sentiment des pères ; il lui manque une seule chose, l'approbation du pape, qui paraît inflexible sur ce point. En cette occurrence, il reste à Henri un moyen bien simple de se tirer d'embarras, c'est de se faire pape... pape d'Angleterre, ce qui ne présente point de graves difficultés et soustrait enfin la dignité royale à l'allégeance d'un prince étranger. » Cette opinion ainsi exposée, froidement, d'un air très-convaincu, fut un trait de lumière pour le roi ; il remercia Cromwell et le nomma sur le champ membre du conseil privé.

L'exécution de ce beau projet revenait de droit à celui qui l'avait conçu. La violence n'était pas le fait de Thomas Cromwell, il n'y recourait qu'à la dernière extrémité ; les voies diplomatiques et légales étaient mieux de son goût. L'ancien condottière du connétable de Bourbon se montra légiste et légiste retors. Il faut voir *dans l'histoire de Henri VIII*, comment son nouveau conseiller alla déterrer dans les vieux actes du parlement un certain statut dit de *præmunire*, depuis longtemps tombé en désuétude, en vertu duquel, *défenses étaient faites de poursuivre des provisions ou des expectatives à la cour de Rome, ou de porter aux tribunaux ecclésiastiques des causes qui étaient du ressort des juges séculiers ;* cela sous peine de confiscation et d'emprisonnement ; — le tout au bon plaisir du roi. —Ne dirait-on pas une de nos chères *libertés de l'Eglise gallicane* exhumée de quelque bouquin suspect, par un de nos grands-prêtres de la légalité ?

Les nombreux lecteurs de M. Audin sont priés de ne pas perdre de vue cette dernière observation. Elle n'ôtera rien à l'intérêt de

Digitized by Google

l'histoire, ni à son utilité. Il est bon de savoir comment une arme rouillée et oubliée depuis longues années peut encore, aiguisée avec soin, faire de profondes blessures; comment des jurisconsultes experts à manier les anciennes lois, tirent parti de quelques textes surannés, *véritables lacets* (selon une heureuse expression de M. l'abbé Rochbacher), dont la queue est dans tous les vieux Codes et le nœud coulant partout où il y a une liberté.

Sans perdre de temps, le clergé d'Angleterre est convoqué, dénoncé, poursuivi comme coupable d'avoir violé le *Promunire*, puis convaincu de trahison et de félonie et déclaré coupable des peines attachées au crime de forfaiture envers le prince. A cette étrange accusation, l'assemblée ecclésiastique s'émeut et n'en peut croire à ses oreilles; mais voyant bientôt que l'affaire est sérieuse, elle recourt au moyen le plus prompt à flechir son juge irrité; elle offre un présent de cent mille livres sterlings. En toute autre circonstance l'expédient eut peut-être réussi; la colère du roi aurait consenti à couvrir d'un généreux pardon les erreurs de son clergé en faveur du bon esprit dont il se montrait animé. Maintenant Henri, poussé par Cromwell, exigeait davantage. L'affaire avait été engagée avec trop d'éclat et d'habileté contre l'Eglise d'Angleterre, pour la laisser échapper à si bon marché. Le roi consent bien, il est vrai, à recevoir l'argent, mais à la condition expresse que l'acte de donation renfermerait une clause par laquelle le prince serait reconnu *protecteur et chef suprême de l'Eglise et du clergé de la Grande-Bretagne.*

Pour faire une telle proposition tout crûment, sans préambule et en forme d'amendement, il fallait qu'Henri VIII et Cromwell connussent bien à quel degré d'abjection était tombé ce clergé, qui avait mérité à l'Angleterre le nom d'*Ile des Saints*. M. Audin remarque avec juste raison que la plupart des membres de la convocation étaient des prêtres corrompus par les richesses, grands chasseurs de renards, ne s'occupant guère plus de leur âme que de leurs ouailles, dépourvus de science et de foi.

Nous eussions désiré qu'il se fût étendu sur les causes de cette malheureuse situation. Le fait en valait la peine, puisqu'on ne trouverait pas dans l'histoire de l'Eglise un autre exemple du clergé d'un grand royaume, apostasiant presque tout entier, sur une simple injonction du pouvoir temporel. C'était, croyons-nous, le lieu de remonter aux principes détestables qui avaient conduit peu à peu l'ordre clérical en Angleterre à un tel oubli de ses devoirs, et de signaler en première ligne les empiétements du pouvoir temporel

Digitized by Google

sur le spirituel, la tyrannie exercée sur l'Eglise, sur ses biens, sur sa juridiction, sur tous ses droits, dès les temps les plus reculés et depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant; tyrannie dont on peut éclairer la marche ascendante sous chaque règne et qui produisit de si déplorables effets lorsque saint Anselme et saint Thomas Becket voulurent résister à ses exigences.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée du clergé parut hésiter d'abord, on eut recours aux consultations, aux négociations ; en définitive il ne s'éleva qu'une seule voix pour protester contre l'attentat du prince. Ce fut celle de Tunstall, évêque de Durham, qui osa dire tout haut : « Si la clause proposée tend à reconnaître que le roi est le chef du temporel, elle est inutile, puisque tout le monde le reconnaît; si du monarque elle veut faire un pontife, elle est contraire à la doctrine de l'Eglise. Je proteste contre ce sens, et soumets le tout au jugement de l'Eglise. Je demande que ma protestation soit inscrite sur les registres de l'assemblée, et vous en prends tous à témoin. » Nul membre de l'assemblée n'eût le courage d'appuyer cette protestation. Le seul archevêque de Kantorbéry, Warham, montra quelque opposition et fit accepter une formule par laquelle le clergé reconnaissait le roi comme le premier protecteur, le seul et suprême seigneur de l'Eglise et du clergé d'Angleterre, *autant que le permet la loi du Christ* (*quantum per legem Christi liceat*). Restriction amphibologique que chacun pouvait interpréter à son gré.

Henri d'abord offensé de cette formule conditionnelle que le clergé mettait à son serment, finit par l'accepter; car elle n'était pas de nature à le gêner beaucoup dans l'occasion. C'était, de la part de l'assemblée, une manière de couvrir *honorablement* sa retraite. Or, il paraît certain que le roi ne cherchait pas encore à rompre entièrement avec le Saint Siége; il voulait effrayer le pape, *peser sur Rome*, afin d'obtenir une sentence favorable au divorce.

Dans cette intention, pour répondre à un bref où le souverain pontife le pressait, avec une douceur paternelle, de mettre un terme à ses scandaleux déportements, Henri faisait abolir par son parlement les droits pontificaux connus sous le nom d'*Annates*. Défense était faite de les payer désormais, *sous peine pour les contrevenans, de restituer à la couronne les revenus de leurs bénéfices et d'être dépouillés de leurs biens*. Et comme Rome pouvait refuser d'expédier les bulles demandées, le parlement déclarait que les *prélats ainsi privés de l'institution canonique seraient consacrés par deux archevêques et deux évêques;* et enfin, que *si Rome frappait d'interdit ou*

Digitized by Google

d'excommunication le roi ou l'un de ses sujets, la sentence était frappée d'avance de nullité.

En même tems Cromwel, le mauvais génie du roi, qui voulait un schisme complet, méditait un nouveau coup plus terrible que le premier, dont il n'était cependant qu'une conséquence nécessaire. Il venait aux communes se plaindre des empiétemens incessans du pouvoir clérical, qui, sous peine de censure spirituelle, établissait des règlemens *au temporel*. En conséquence, *inhibition au clergé de publier aucune constitution synodale sans l'assentiment de l'autorité royale; et afin de régulariser le passé, les constitutions, règlemens, décrets ecclésiastiques en vigueur devaient être soumis à l'examen d'une commission nommée par le roi.*

Bientôt enfin, car on ne devait pas s'arrêter en si beau chemin, une proclamation royale adressée à la nation défendait *de correspondre avec Rome pour l'impétration de toute espèce de bulles, brefs ou décisions quelconques, sous peine de prison et de châtimens corporels, toujours* SUIVANT LE BON PLAISIR DU ROI.

Nous avons voulu marquer ici, par le menu, toutes ces atteintes portées coup sur coup au pouvoir spirituel, afin de montrer que la route qui mène au schisme est depuis longtemps la même, que les gouvernements modernes n'ont rien innové sur ce point et que les mêmes moyens employés, si l'on veut, avec plus d'art et de dissimulation, doivent produire tôt ou tard les mêmes effets; témoins en Allemagne, le *Joséphisme*; en France, la *Constitution civile du clergé*; en Russie, l'apostasie des provinces conquises; en Espagne, l'état actuel de l'Eglise et du clergé.

Henri VIII s'irritant par ses propres excès et poussé par son digne conseiller, ne voulut laisser de côté aucune tentative capable de faire plier le pape à ses volontés. Il lui écrivit une lettre dans laquelle se montrait à découvert tout l'esprit d'un chef de secte. — *Obéir plus longtemps aux brefs du saint Père, ce serait*, disit-il, *scandaliser la chrétienté. Après avoir mis des bornes à l'autorité insolente de Rome, Henri voulait bien s'arrêter, à moins toutefois qu'on ne le forçât d'en venir à la dernière extrémité, si le pape s'obstinait à refuser l'autorisation du divorce.*

Il est nécessaire d'opposer à ce langage, celui que le souverain pontife tenait au prince Anglais afin de montrer de quel côté étaient la violence, l'emportement, et de quel côté la raison ennoblie par la religion, adoucie par une tendresse de père. Nous devons à M. Audin d'avoir recueilli dans ses notes les brefs adressés par Clément

Digitized by Google

VIII à Henri VIII, pendant le cours de ces tristes débats. Il en a donné dans son texte une analyse que nons désirerions plus étendue, car la meilleure manière de justifier ce pape, et en général les papes de tous les temps, c'est de produire les actes émanés du Saint-Siége. Nous devons nous borner à citer ici quelques fragmens du dernier bref, en date du 23 décembre 1532.

« Cher fils en J.-C., salut et bénédiction apostolique.

« C'est avec une grande douleur que nous voyons que notre fils chéri, autrefois si plein de respect pour notre siége apostolique, a depuis trois ans et sans aucun motif raisonnable, bien changé à notre égard. Pour nous, nous n'avons rien perdu de l'affection du père le plus tendre que nous lui portions. Ce qui nous afflige, c'est d'être obligé, par notre charge pastorale et par une loi de justice, à faire quelque chose qui puisse déplaire à votre sérénité, à laquelle nous avons toujours désiré d'être agréable. Mais que faire? Négliger la justice et le salut de notre âme? Préférer nos affections privées aux raisons d'intérêt public et à la volonté divine? Eh bien oui, cher fils, ne consultons que vos intérêts, mais considérons moins ce que vous désirez momentanément, que ce qui convient à votre honneur, à votre dignité, à votre justice. Car viendra un temps, et ce temps n'est pas éloigné, nous en avons l'espoir dans le Seigneur, où votre sérénité, dégagée de ce nuage d'erreur qui l'entoure et revenue à la lumière de la vérité, nous rendra son ancienne bienveillance que nous estimons toujours à un haut prix; et vous avouerez alors, ce qui est la pure vérité, qu'il nous a été impossible, en notre qualité de personne publique, d'agir autrement que nous n'agissons; et que même nous nous sommes montrés parfois plus indulgents que ne le permettait la stricte rigueur de la justice. »

Ici le pape rappelle tout ce qu'il a fait pour condescendre aux désirs d'Henri; l'introduction d'une cause dont l'injustice frappait au premier coup d'œil, l'envoi d'un légat en Angleterre, l'autorisation d'examiner l'affaire dans ce royaume, jusqu'à ce que l'appel de la reine Catherine ait fait porter le procès, non pas dans les royaumes de ses neveux, mais à Rome, commune patrie du monde chrétien... « Et vous, cependant, tandis que la cause était ainsi « pendante et que vous deviez attendre le jugement sans rien at- « tenter de nouveau, voilà que vous cessez de cohabiter avec la « reine, vous la chassez de son palais et vous vivez publiquement « avec une certaine femme du nom d'Anne!.. »

En ce lieu, Clément remet sous les yeux du roi une lettre précédente qu'il lui avait écrite à la première nouvelle de ce scandaleux concubinage, et lorsqu'il pouvait encore douter de la réalité

Digitized by Google

du fait. Pour ménager la susceptibilité d'Henri, il y parlait comme s'il n'eût point ajouté foi à d'injurieuses calomnies, et le pressait par tous les motifs les plus capables de faire impression sur un homme de cœur, par la loi de la conscience, par l'honneur du royaume, par les commandements de l'Eglise, par la noblesse de sa femme, fille des rois, tante de l'empereur, par l'avenir de ses enfants, de ne point donner un tel exemple d'avilissement à la chrétienté tout entière.

Mais aujourd'hui qu'il n'était plus possible de révoquer en doute des faits accomplis, le Saint-Père, ne voulant oublier ni l'honneur de Dieu, ni son propre devoir, ni le salut du roi d'Angleterre, l'exhorte de nouveau et lui enjoint de rendre l'honneur royal et conjugal à la reine Catherine, et de faire cesser toute cohabitation avec Anne, sous peine d'excommunication qui sera encourue un mois après réception des présentes lettres et jusqu'à la prononciation de la sentence définitive.

Il faut remarquer, en effet, que le pape se bornait à réprimer ici le délit constant et public d'adultère, sans prononcer sur la question du divorce qui devait être jugée selon les règles ordinaires du droit canonique. Mais ces égards, loin de calmer la passion de Henri, ne firent que l'enhardir à de nouveaux excès, et sans attendre que son divorce avec Catherine fût légalement admis, un mois juste après l'envoi du bref, le 25 janvier 1533, il épousa secrètement Anne Boleyn. Le mariage fut célébré avant le point du jour, dans le palais de Whitehall, par un chapelain à qui le roi affirma, SUR L'HONNEUR, *avoir reçu de Rome une bulle permettant de procéder à cette union sacrilége.* Lorsque la nouvelle s'en répandit dans les cours de l'Europe, elle souleva l'indignation de tout ce qui conservait encore quelque attachement à la Foi et à la morale chrétiennes. François Ier, qui n'avait pas rougi d'aller à Calais faire sa cour à la maîtresse du roi d'Angleterre, ne déguisa pas son mécontentement. Henri s'excusait au moyen d'un dilemme. — Si Clément, disait-il, se décide en faveur du divorce, qu'importe alors notre mariage avec Anne? S'il s'obstine à refuser l'autorisation, à quoi bon des ménagements, puisque nous sommes décidés à nous soustraire à l'autorité de l'évêque de Rome? — Pouvait-on mieux avouer le dessein de forcer la main au pape, quoiqu'il en put coûter? Une dernière circonstance vint hâter le dénouement et acheva de pousser l'Angleterre dans l'abîme du schisme. Ce fut l'élévation de Thomas Cranmer au siége archiépiscopal de Cantorbéry.

Digitized by Google

M. Audin a largement tracé le portrait de ce personnage, aux premières pages de son second tome, nos lecteurs en verront avec intérêt les principaux traits. Après une jeunesse orageuse passée à Cambridge, Cranmer, devenu veuf d'une première femme, se décida à entrer dans les ordres sacrés. Il se distingua par la haine qu'il professait en toute occasion contre les ordres religieux.

Dès que la question du divorce commença à s'agiter, Cranmer prit avec chaleur le parti du roi. Il ne fallait pas, selon lui, s'arrêter aux décrets du pape, mais s'adresser au monde savant, aux docteurs, aux universités. Catholique au dehors, Cranmer était protestant dans l'âme. Un *factum* qu'il écrivit sur l'affaire pendante, lui valut d'être envoyé à Rome comme un des hommes d'Angleterre les plus capables de plaider en faveur d'Henri. Il sut si bien dissimuler, que le pape le nomma son pénitentier en Angleterre. De Rome, il passe en Allemagne, fraternise avec tous les chefs du protestantisme, OEcolampade, Bucer, Zwingli, Luther, Mélanchthon; épouse (quoique prêtre) la nièce de l'un d'eux, Osiander, et revient à Londres où il continue d'exercer les fonctions sacerdotales.

Voilà l'homme que Henri VIII éleva sur le siége de saint Dunthan et de saint Thomas Becket. Le pape, qui ne lui connaissait encore d'autre culpabilité que son opinion en faveur du divorce, question encore indécise, accorda les bulles d'institution. Le sacre du nouveau primat eut lieu avec la plus grande solennité dans l'église de Westminster. M. Audin consacre cinq ou six pages à énumérer tous les faux serments que Cranmer trouva le moyen de prêter dans le cours de cette cérémonie.

Son début en qualité d'archevêque-primat est digne du rôle qu'il se préparait à jouer. Il écrit au roi une grave épitre sur son mariage incestueux avec la reine Catherine, et lui déclare que lui archevêque ne peut souffrir plus longtemps un si grand scandale; en conséquence il demande la permission d'évoquer devant sa cour épiscopale la cause du divorce, en représentant respectueusement au roi quel péril y aurait pour son âme à continuer de vivre plus longtemps dans l'inceste. Henri, comme on le pense, accéda sans peine à la demande du *pieux* prélat. La procédure fut bientôt instruite. La reine fit défaut et son mariage fut déclaré nul. Cranmer s'empressa de communiquer cette sentence au roi, dans une lettre où, nouveau Jean Baptiste, il exhortait le prince à *se soumettre à l'arrêt du Ciel, dont il encourait la colère, s'il continuait à vivre avec la veuve*

Digitized by Google

de son frère, la reine Catherine[1]. Or, à cette époque, Henri avait chassé Catherine de son palais depuis trois ans, et Anne était enceinte de près de six mois.

Tout n'était pas fini cependant : par un nouvel acte, l'archevêque déclare *Henri et Anne légitimement unis, et au besoin confirme le mariage en vertu de son autorité de juge et de pontife.*

En pareille occurrence, que devait donc faire Clément VIII ? Qui oserait le blâmer d'avoir fulminé sur-le-champ les derniers anathèmes?... Et pourtant sa patience n'est pas encore à bout. Il se décide à venir jusqu'à Marseille, voulant essayer, en personne, une dernière tentative auprès du roi d'Angleterre qui avait promis de s'y rendre. Vain espoir; Henri, au lieu de paraître lui-même, envoya des diplomates sans aucun pouvoir définitif, et qui, en dernière analyse, signifièrent au Pape UN APPEL AU FUTUR CONCILE GÉNÉRAL On reconnaît ici l'*ultima ratio* de tous les scissionnaires passés e futurs.

Ce fut seulement alors, après les attentats schismatiques de Cranmer, après la répudiation de Catherine, le mariage sacrilége du roi, le couronnement d'Anne Boleyn, que Clément, pressé par tous les rois de la chrétienté, ne pouvant laisser porter plus loin le mépris des lois divines et humaines, se décida à juger définitivement en consistoire l'affaire du roi d'Angleterre. Sur vingt-deux cardinaux, dix-neuf se prononcèrent pour la validité du mariage de Henri et de la reine Catherine ; trois seulement proposèrent un ajournement. Le Pape lui-même ne s'attendait pas à une si forte majorité ; tant avaient été actives et déhontées les intrigues d'Henri auprès du sacré collége. Il accéda, quoique à regret, à l'opinion commune, et un jugement en dernier ressort déclara l'union d'Henri et de Catherine valide et légitime, condamna le procès de la reine comme injuste, et prescrivit au roi de réintégrer Catherine dans ses droits de reine, d'épouse et de mère. Mais, par un dernier mouvement de patience et de charité, le Pape voulut que le décret ne fût publié qu'après les fêtes de Pâques, se flattant encore de ramener, à force de modération, un prince emporté par sa passion, et de détourner les terribles effets de son ressentiment.

Mais, à Londres, le dé était jeté depuis longtemps. Pendant que

[1] Catherine avait d'abord été mariée avec Arthur, frère aîné d'Henri. Arthur mourut quatre mois après son mariage, et ce fut alors que Catherine épousa Henri, avec dispense du Pape.

Digitized by Google

les négociations se poursuivaient avec le Pape, Cranmer et Cromwell faisaient voter au Parlement les bills les plus attentatoires à l'autorité pontificale. Le premier de ces bills enlevait au clergé la connaissance des crimes d'hérésie pour la donner aux laïques. Un second acte défendait de tenir aucune convocation ecclésiastique sans l'autorisation préalable du roi. Les canons et les décrets existants qui ne seraient pas contraires aux lois ou aux prérogatives de la couronne, auraient force de loi, jusqu'à ce qu'il parût convenable de les réviser, sur la proposition du roi. Seize membres du parlement et seize du clergé devaient examiner les constitutions ecclésiastiques qu'il était inutile de maintenir. Un nouveau bill décidait que la nomination des évêques cesserait d'être soumise à la sanction du Pape. Lors de la vacance d'un évêché ou d'un grand bénéfice, le roi accordait un *congé d'élire* dans un délai fixé, à l'expiration duquel le droit d'élection était dévolu à la couronne. le prélat nommé ou élu devait d'abord jurer obéissance au roi ; l'élection serait signifiée à l'archevêque, ou à son défaut, à quatre évêques, en les requérant de confirmer l'élection, de consacrer l'évêque, et de lui donner l'investiture, afin qu'il pût recevoir ensuite des mains du prince, toutes les immunités, charges et attributs spirituels et temporels de son évêché. Un autre acte abolissait le denier de Saint-Pierre et toutes procurations, délégations, expéditions émanées de la cour de Rome, et commettait la dispense des grâces et indulgences à l'archevêque de Cantorbéry, à condition qu'une partie des recettes serait versée au trésor royal.

Ainsi le schisme d'Angleterre était consommé légalement, et il faut remarquer que ceci se passait avant qu'on pût connaître à Londres la sentence du consistoire. En outre, cinq jours avant ce même jugement, un acte législatif réglait la succession au trône. Le mariage du roi et de Catherine était déclaré nul, et l'union avec Anne légale et régulière. La princesse Marie, issue du premier mariage, était exclue du droit de succéder à la couronne, au profit des enfants nés ou à naître d'Anne Boleyn. On déclara haute trahison toute tentative ayant pour but de blâmer ce mariage ou d'attaquer les droits des nouveaux héritiers. Puis, afin de consacrer et établir dans tout le royaume le *nouvel ordre de choses*, tout Anglais ayant atteint la majorité, fut obligé de prêter serment de fidélité à la loi, sous la peine infligée au crime de non-révélation, c'est-à-dire la confiscation des biens et la prison perpétuelle.

Henri, tout à son œuvre, et non content de l'avoir menée à bonne

Digitized by Google

fin avec une adresse et une persévérance qui peuvent servir de modèles à tout état en veine d'établir une religion nationale, voulut encore venir en aide à l'*établissement* et convaincre ses sujets de la justice de ses droits pontificaux. Ce fut lui-même qui se chargea de ce soin, et dans une lettre au clergé du Yorkshire, il déduisit, selon toutes les règles de la scholastique, les arguments les plus propres à établir son autorité sur les consciences comme sur les corps. Voilà ce prince, dit M. Audin, redevenu théologien, comme aux beaux jours de sa lutte avec Luther : de cette même main qui avait écrit des pages si éloquentes en faveur de la suprématie du Pape, il démontre aujourd'hui que tout roi naît grand-prêtre et investi de tous les droits du souverain pontificat.

A. COMBEGUILLE.

ŒUVRES DE CHARITÉ.

MADAME DE COMBÉ.

ÉTABLISSEMENT DU BON PASTEUR DE PARIS POUR LES JEUNES FILLES REPENTANTES, EN 1677.

Dans le cours du 17e siècle, la providence de Dieu, qui s'étend sur toutes les créatures, avait formé à Paris divers établissements pour soulager les diverses et nombreuses misères de l'humanité. Il y avait des maisons destinées à instruire les ignorants, des hôpitaux pour les pauvres et les malades ; mais il n'y avait pas encore d'asile et de refuge pour les pauvres filles que la nécessité ou la séduction jettent dans le déréglement.

Pour cette œuvre de miséricorde, Dieu tira du bon trésor de son cœur *Marie de Cyz*, fille d'un gentilhomme hollandais. Née à Leyde, en 1656, Marie, quoique élevée dans le calvinisme, avait une âme naturellement catholique. Un bon prêtre qui soutenait en secret les fidèles, trouva le moyen d'instruire cette gentille enfant et de répandre la vérité dans son cœur. Rien ne lui plaisait tant que les pratiques de l'Église romaine, et avec la foi les vertus croissaient dans son âme : elle donnait aux pauvres tout ce qu'elle avait ; elle s'enfermait souvent dans une espèce d'oratoire pour prier, et au coin du foyer paternel elle prenait en conversation la défense de la foi catholique.

Mais peu à peu sa famille, à force de railleries et de mauvais procédés, lui fit sacrifier la vérité que Dieu lui avait fait connaître, au repos qu'elle aimait. Marie n'embrassa pas l'erreur, mais elle s'éloigna de la vérité. Après un séjour de 3 ans en Angleterre, chez une dame amie de sa famille, elle revint en Hol-

Digitized by Google

lande et fut mariée à l'âge de 19 ans à un gentilhomme nommé *Adrien de Combé ;* il était destiné à punir par son humeur violente et déréglée la faiblesse infidèle de Marie. Avec sa foi avait diminué sa patience ; au bout de 18 mois elle demanda sa séparation et l'obtint. M. de Combé mourut 6 mois après. Marie craignant une nouvellle servitude, refusa un second mariage qui lui fut proposé. C'est ainsi que la Providence fait tout servir à ses fins et au salut des élus.

La sœur et le beau-frère de madame de *Combé* venant en France, elle les suivit. Là, au milieu d'une société toute catholique, elle sentit renaître ses premiers sentiments de religion ; une longue indolence, les compagnies mondaines qu'elle aimait et où elle était bien reçue, l'empêchaient de penser sérieusement à sa conversion. Mais qui peut résister à Dieu quand il entreprend de sauver une âme ?

Pendant 2 ans, l'âme de madame de Combé fut balancée entre la vérité sévère qu'elle entrevoyait et les fausses douceurs d'une sorte de religion commode qui a toujours existé, qui existe toujours, et qu'on pourrait appeler la religion des gens du monde. Enfin, Jésus-Christ parla si haut qu'il se fit entendre, et obéir. Madame de Combé raconte ainsi le moment décisif de sa vie : « Un » jour, plus pressée qu'à l'ordinaire, je tombai à genoux et je m'écriai : Sei» gneur, que voulez-vous que je fasse ? Vous savez que je n'ai pas assez d'es» prit pour faire le discernement de la véritable religion. Si je m'adresse à un » calviniste, il me dit qu'il enseigne votre doctrine dans sa pureté ; le luthérien » me veut entraîner dans son parti ; les catholiques me soutiennent qu'il n'y a » point de salut pour moi hors de l'Eglise romaine ? Ah ! je ne veux pas me » damner ; mais que puis-je faire dans cette incertitude, sinon de m'adresser à » vous ? Eclairez-moi, conduisez-moi, vous êtes mon Dieu. — Puis sentant » augmenter mon trouble et mon agitation, je me jetai sur les pieds de mon lit » fondant en larmes, et disant à travers mes sanglots : Quoi, vous ne parlerez » pas, mon cœur ; Il y a si longtems que je crie, et vous ne faites pas semblant » de m'entendre ! Je veux me sauver, est-ce que vous ne le voulez pas ? Je » vous cherche de si bon cœur et vous ne voulez point de moi. Montrez-moi » votre voie, faites-moi connaître la véritable religion : oui, mon Seigneur et » mon Dieu, je vous rends responsable de mon salut. — Ainsi je passai une partie » de la nuit à prier et à pleurer ; épuisée et accablée de tristesse, je me mis » sur mon lit tout habillée et je m'endormis. Mon sommeil était agité et sem» blait demander à Dieu de ne pas me laisser dans le sommeil de la mort. Tout » à coup je m'éveille en sursaut, je crois entendre une voix forte qui me disait : » Levez-vous, allez à la fenêtre pour y connaître la religion véritable. Je cours » à la fenêtre et je vois passer un prêtre qui portait le saint Viatique. Eclairée » et pénétrée jusqu'au fond de mon cœur, je me prosterne et j'adore le Saint» Sacrement, en disant : Je vous connais enfin, ô mon Dieu, me voilà catho» lique ; soyez béni à jamais ; je ne veux plus servir que vous seul. »

Les parents de madame de *Combé* en apprenant ce changement, abandonnèrent complètement la pauvre veuve, malade, et sans aucune ressource.

Digitized by Google

M. *de la Barmandière,* curé de Saint-Sulpice et plusieurs, autres prêtres de cette grande paroisse prirent de la nouvelle catholique un soin tout particulier, ils la firent transporter dans une communauté de filles vertueuses, se chargèrent de son instruction et de sa subsistance ; ils obtinrent pour elle 200 livres de pension sur l'économat de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près.

Madame de Combé revenue ainsi des ombres des deux morts se renferma avec le travail et la prière dans une petite chambre de la rue du Pot-de-Fer, pour y vivre dans la plus stricte et la plus austère pénitence. Mais Dieu qui la destinait pour la résurrection de plusieurs la tira de sa solitude, et lui fit connaître d'une façon assez singulière ce qu'il voulait d'elle. Si vous riez en lisant ces lignes, tant pis pour vous ; vous ne savez pas encore que les voies de Dieu sont toujours mystérieuses. Une vieille femme qui menait une vie cachée et fort pauvre, ayant rencontré Mme de Combé dans la rue, s'arrêta tout court, et la regarda fixement ; elle la suivit ensuite jusque dans sa chambre, la considérant toujours avec attention ; et comme on lui demanda ce qu'elle désirait, cette bonne femme se mit à pleurer de joie, fit la révérence et se retira. Mme de Combé la suivit, la questionna et en obtint cette réponse : « Madame, un jour » que j'étais en oraison, il me sembla que je voyais notre Seigneur Jésus-» Christ, qui formait un nouveau monde, où la justice allait habiter. Une troupe » de filles pénitentes qui sortaient de différents endroits, venaient à lui et se » prosternaient à ses pieds ; la première que je vis, c'était vous, Madame, vous » présentiez toutes les autres à Jésus-Christ, oui, c'est vous-même, je vous » reconnais parfaitement. Vous me voyez à demi-morte de vieillesse et d'in-» firmité. Je suis sur le point de comparaître au tribunal de mon Dieu, et je » le prends à témoin que je dis vrai. »

Six mois après, une fille qui voulait sortir du malheureux état où elle était tombée, s'adressa au confesseur de Mme de Combé qui adressa à son tour cette âme pénitente à cette âme charitable ; dès ce jour, l'*œuvre du Bon Pasteur* était fondée. D'autres jeunes filles se réunirent dans le même lieu ; et la vérité et la justice, qu'elles avaient chassée de leur cœur, vinrent habiter dans la maison où la pénitence les rassembla. Mme de Combé sentait augmenter sa charité et son zèle, à mesure que s'augmentait le nombre des pénitentes. Ayant appris qu'une jeune fille avait quelques désirs de se retirer du désordre, mais qu'elle y trouvait de grands obstacles, elle alla coucher chez une de ses amies dans le quartier de cette brebis perdue, entra chez elle dès le grand matin, acheva de la persuader et l'emmena.

Bientôt il fallut aggrandir la petite communauté. Mais comment l'étendre ? avec un grand zèle, Mme de Combé n'avait qu'un très-petit bien, étrangère, dénuée de tout secours humain, entendant à peine le français, ayant bien de la peine à se faire entendre, n'ayant presque aucune connaissance à Paris, et encore moins l'envie d'en faire, elle entreprend de retirer et de nourrir toutes les filles pénitentes qui s'adresseraient à elle. La prudence disait : c'est une entreprise téméraire. La simplicité de la foi répondait : c'est une entreprise divine.

Digitized by Google

Une dame charitable vint visiter cette humble famille des repenties et s'engagea à fournir 200 livres par an, pour une maison un peu plus grande. On en trouva une dans la rue du Cherche-Midi ; et on s'y installa. Il fallait pourvoir à la subsistance de cette communauté et le travail ne suffisait pas pour tant de besoins ; Mme de Combé se fit mendiante, et elle alla de porte en porte demander des restes.

On aurait cru que Dieu se plaisait à mettre sa confiance à l'épreuve. Un jour tout lui manqua ; elle courut à Saint-Sulpice et là prosternée devant l'autel elle disait en pleurant : « Mon bon Dieu, vos enfants manquent de pain, et vous savez que je n'ai pas de quoi leur en donner. » Pendant plus d'une heure elle répéta ces paroles en regardant Jésus-Christ sur la croix, et voilà qu'au sortir de l'église un homme inconnu lui donne une bourse en lui faisant des excuses pour une si petite aumône. Cette bourse renfermait 50 écus d'or.

La maison était toute pleine, et cependant Mme de Combé ne pouvait se résoudre à refuser aucune des filles qui se présentaient ; elle cèdait sa chambre, son lit ; elle changeait les greniers en logements ; j'en ferai, s'il le faut, disait-elle, jusque dans la cave. Or, il arriva que la brave femme qui payait les 200 francs de loyer, trompée par de faux rapports sur Mme de Combé retira sa parole. La maison du *Bon Pasteur* paraissait ébranlée jusque dans ses fondements ; mais les âmes où règne la charité sont inébranlables. Ne craignons rien, disait Mme de Combé, Dieu qui nourrit les oiseaux n'abandonnera pas ses enfants ; ou Dieu spiritualisera les corps, ou il nous donnera une maison plus spacieuse pour loger toutes les filles qui se présentent, car il n'est pas possible de les refuser, je me le reprocherais à son jugement. Et en effet, M. de la *Reynie*, intendant de la police ayant fait connaître au roi l'œuvre si utile du *Bon Pasteur*, Louis XIV prit cette œuvre sous sa haute et chrétienne protection et lui assigna en 1688 une maison spacieuse. Tout y fut préparé et arrangé par le zèle de Mme de Combé et par la générosité du roi, et le jour de la Pentecôte de cette même année, on y célébra pour la première fois la messe. La joie des pénitentes fut extrême de voir leur bon pasteur au milieu de son bercail.

Cette institution fut attaquée par tous les orages à la fois, je ne raconterai point en détail tous ses malheurs ; Mme de Combé faillit succomber à une longue maladie ; des libertins au désespoir voulaient brûler la maison ; des haines, des jalousies, des mécontentements minèrent sourdement cette institution naissante ; et des personnes dévotes travaillaient à détruire un bien certain pour remédier à un mal imaginaire. Humble et tranquille au milieu de tant d'agitations Mme de Combé attendait avec joie que le Seigneur calmât la tempête. Dieu nous connaît, disait-elle, c'est lui qui nous jugera, nous sommes trop heureuses de souffrir avec Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. Elle avait appris au pied de la croix à rester fidèle à la croix qui est l'unique partage des saints sur la terre.

La confiance naïve d'un enfant pour son père, telle était la confiance de Mme de Combé pour Dieu. Jamais on ne la vit une minute hésiter dans la

Digitized by Google

foi. Quand elle était embarrassée, elle se mettait à genoux devant l'autel et elle disait avec l'accent le plus tendre et le plus familier : notre bon père qui êtes dans les cieux, vos filles manquent de pain et d'ouvrage; le nombre de vos servantes est augmenté, augmentez donc la subsistance; et Dieu l'entendait et l'exauçait toujours. Elle répondait à toutes les objections de la prudence, trop timide, par ces mots : chaque fille qui se convertit apporte ici ses bénédictions. Ne craignez donc rien : les trésors de la Providence sont infinis et les bontés de notre père sont inépuisables.

Aussi elle ne pouvait souffrir qu'on lui parlât de faire des réserves. Si on l'eût écoutée, on aurait distribué chaque jour aux pauvres tout ce qui restait des petites provisions. Dieu est si munifique, disait-elle, qu'il ne faut pas craindre qu'il se laisse jamais vaincre en libéralité; j'ai pour garant sa parole divine et l'expérience, j'ai toujours reçu vingt fois plus que je n'ai donné; et après cela on veut m'empêcher de faire l'aumône ? Nous y perdrions trop. Une dame surprise de tant de générosité lui dit un jour : où trouverez-vous des ressources pour toutes vos nécessités? Mme de Combé répondit en riant : allez demander à la mer si elle manquera d'eau quand on aura besoin d'y puiser? Au reste, ses filles avaient pris son esprit et on les voit dans une année de disette demander qu'on leur retranchât de leur pain, dont elles avaient à peine leur suffisance, pour avoir de quoi en donner à ceux qui en manquaient. C'est à l'occasion de cette disette que Mme de Combé répondit au prêtre qui dirigeait la maison et qui l'engageait à modérer son zèle, sa charité, sa confiance imprudente : « Qu'aurez-vous gagné, Monsieur, par tous vos raisonnements, quand vous aurez affaibli ma foi? Et si vous saviez ce que c'est que ce don de Dieu, vous ne parleriez pas d'une manière si inhumaine. Est-ce que Dieu notre père est devenu pauvre dans cette disette ? Vous me dites que des communautés très-bien fondées sont prêtes à tomber; d'abord il faut espérer que Dieu les soutiendra; ensuite, si elles tombent, c'est peut-être parce qu'elles sont trop bien fondées. Pour nous, notre ressource n'est point sur des fonds qui puissent manquer ! Ah Monsieur, je vous en conjure, ne me parlez plus tant de prudence et de précautions; exhortez-moi plutôt à étendre ma confiance qui n'est que trop bornée, c'est à vous à fortifier ma foi, et non pas à l'affaiblir. »

Bien souvent elle renouvelait ces actes d'abandon total à la Providence. Une personne très-riche résolut de donner une grosse somme à la communauté du Bon Pasteur. Le notaire apporte le contrat tout dressé à Mme de Combé qui le refusa en disant : « Jusqu'à présent il n'y a rien eu entre Dieu et nous, je n'y veux point mettre ce contrat. » C'était même en ce seul point, lorsque la prudence des supérieurs ecclésiastiques voulait fixer des bornes à sa charité, que Mme de Combé se montrait indocile, elle toujours si pieusement soumise. Comme on lui disait que le curé de Saint-Sulpice jugeait à propos qu'elle se renfermât dans les besoins de sa paroisse; elle prit celui qui lui parlait d'aller demander à M. le curé, si Jésus-Christ n'était mort que pour les paroissiens de Saint-Sulpice, condamnant ainsi cette

Digitized by Google

étroitesse de pensée qui finirait par détruire toute œuvre vraiment catholique. Entrons maintenant dans l'organisation intérieure de cette belle et utile institution de Bienfaisance sociale. *La maison du Bon Pasteur* était composée de deux sortes de personnes : de filles que l'on nomme *sœurs*, dont la conduite avait toujours été régulière, et de *filles pénitentes*. Les *sœurs* après avoir travaillé à leur propre sanctification dans le monde, se consacraient gratuitement pour travailler à la sanctification des filles qui étaient tombées dans le désordre; et les *filles pénitentes*, pour expier leurs péchés, embrassaient volontairement une vie de mortification, de travail et de retraite.

Comme la charité était l'âme de cette maison, on ouvrait la porte à toutes les filles qu'une sincère conversion retirait du monde; il n'y avait de préférence que pour celles qui étaient en un plus grand danger. On ne faisait distinction ni de pays, ni de paroisse, on ne demandait qu'une bonne volonté. On ne recevait point de pension quelque modique qu'elle fût. Les filles n'entraient qu'après avoir postulé quelque temps, la vocation était éprouvée par la persévérance. Si elles persistaient on les mettait en retraite pendant quelques jours. « On entre au *Bon Pasteur*, dit Mme de Combé, pour y vivre dans la simplicité et dans l'humilité. Il ne faut pas néamoins que l'humilité engage les filles que Dieu aurait préservées, à se mettre au rang de celles pour lesquelles cet asile est établi; ce serait violer la vérité et la justice. » On n'y recevait pas non plus les femmes mariées et les personnes atteintes de maladies contagieuses.

Une fois admise et instruite de ses devoirs, la nouvelle Magdeleine revêtait l'habit de la pénitence : une robe en gros drap brun, une ceinture de cuir noir, un voile noir, en étamine épaisse, avec le chapelet et la croix de bois. Suivons avec respect le cycle mystérieux des heures d'un seul de ces jours de pénitence, et nous admirerons en combien de minces tuyaux adroitement ménagés, la source descendue de la colline passait pour fertiliser le jardin des âmes les plus ravagées et les plus stériles. A 5 heures du matin, une sœur allant dans les dortoirs avec une sonnette, disait tout haut : *mes sœurs, voilà Jésus-Christ qui vient*; et on répondait : *allons au devant de lui*. C'était là le premier mot de ces filles devenues sages et épouvantées du malheureux sort des vierges folles. Après la prière et les exercices de piété, on se rendait à six heures et demie dans la salle commune du travail, qui était partagé sans être interrompu par des intervalles de silence, de prières, de lectures et de chant. De temps en temps au milieu du silence, la Sœur qui présidait au travail disait : *souvenez-vous, mes sœurs, que Dieu est ici présent;* et toutes répondait : *nous le croyons et nous l'adorons de tous nos cœurs*. La sœur ajoutait : *travaillons en sa présence pour l'amour de lui, et l'expiation de nos péchés*, et les pénitentes disaient : *Ainsi soit-il*. A 9 heures, pour honorer le mystère de la descente du Saint-Esprit, pour implorer son secours elles chantaient le *Veni creator*, après quoi on faisait une lecture d'une demi-heure, puis elles rendaient compte à la sœur de ce qu'elles avaient remarqué dans cette lecture, ou des bonnes pensées qui avaient traversé leur âme pen-

Digitized by Google

dant les temps de silence. A 10 heures elles récitaient les litanies du S. nom de Jésus; ensuite elles chantaient les commandements de Dieu et divers cantiques spirituels, dont les airs ne devaient rappeler aucuns souvenirs des chansons profanes qui autre fois avaient souillé leurs bouches. A 10 heures trois quarts on leur faisait une petite lecture, qui servait à les recueillir jusqu'à 11 heures, alors elles récitaient trois dixaines du chapelet, faisaient l'examen particulier et s'accusaient des fautes qu'elles avaient commises pendant la matinée. A 11 heures et demie, elles se rendaient au réfectoire en récitant le *Miserere*. En y entrant elles faisaient une inclination au crucifix, se mettaient à leur place et attendaient immobiles un signal de la sœur pour déplier leur serviette et manger.

Mme de Combé avait réglé ainsi la nourriture : on ne servira rien à table qui ne soit très-commun et convenable à de pauvres pénitentes, qui devraient comme David tremper leur pain dans leurs larmes, et le manger avec la cendre. On donnera à chacune pour le dîner un potage et trois ou quatre onces de viande; et le soir, un peu de viande restée du dîner. Quand on aura de la salade ou du ris, ou des légumes, on aura un peu moins de viande. Les jours maigres on mangera des pois, des fèves ou des lentilles. Par-dessus tout on sera fort attaché à la lecture, afin que l'âme se nourrisse en même temps que le corps.

Après le dîner qui durait environ trois quarts d'heure, ces pauvres pénitentes se répandaient un moment dans les droites allées du jardin et remontaient joyeusement à l'ouvroir pour y reprendre leur travail en cousant avec modestie. « Dans la conférence que je n'appelle pas récréation, dit madame de Combé, » parce que ceux qui ont commis des choses illicites, doivent renoncer même » aux licites, on aura un visage serein et content, sans dissipation néanmoins: » pour marquer que sans avoir oublié les péchés qu'on devrait toujours pleu» rer, on goûte pourtant par la miséricorde de Jésus-Christ la joie et la paix » de la bonne conscience. » Au premier coup de cloche toutes les bouches se refermaient et la sœur faisait une petite lecture pour entretenir le recueillement jusqu'à 2 heures, où l'on récitait les vêpres de la sainte vierge, qu'on terminait par cette affectueuse et triple invocation : *Jésus bon pasteur! Sainte Marie, mère du bon pasteur!*

A 3 heures toutes ces humbles pénitentes se mettaient à genoux pour adorer Jésus mourant sur la croix, et après de ferventes prières pour elles et pour toute l'Eglise, elles baisaient la terre et se remettaient au travail. A 3 heures un quart on faisait un point de lecture et on gardait le silence jusqu'à 4. Puis elles récitaient des prières et chantaient des cantiques comme le matin. A 5 heures la lecture spirituelle et les comptes-rendus de cette lecture; à 6 heures, trois dixaines du chapelet, l'examen et l'oraison. A 7 heures, le souper et ensuite les promenades dans le jardin en été, ou la conversation en travaillant en hiver. A 8 heures et demie la lecture et la prière. Pendant les trois mois d'hiver on travaillait jusqu'à 10 heures. Alors elles allaient au dortoir prendre le repos du sommeil. Les lits étaient garnis de paillasses piquées de neuf pouces

Digitized by Google

d'épaisseur, d'un traversin rempli de paille d'avoine, de draps en grosse toile de chanvre et de couvertures suffisantes. C'est par ces exercices variés et réguliers que madame de Combé tâchait de rompre toute violence des pensées et d'égaliser les âmes.

Voilà le corps de l'institution, pénétrons maintenant jusqu'à l'esprit qui l'animait et la fortifiait. Si l'art de conduire les âmes a toujours passé pour difficile, on peut dire que la difficulté de conduire les filles pénitentes, ne se peut guère comprendre que par ceux qui en ont l'expérience. Il faut mêler la sévérité avec la douceur, animer et ménager tout à la fois leur faiblesse, les humilier sans les décourager, être irrépréhensibles pour les reprendre utilement. Aussi madame de Combé choisissait avec un soin extrême les sœurs préposées à la conduite de la maison. Voici ce qu'elle avait réglé à ce sujet.

« Dans chaque maison il y aura douze sœurs au moins, sans compter la supérieure. Elles n'auront d'autres vues que de glorifier Dieu en se sanctifiant, et contribuant à sanctifier les autres. Quoiqu'elles puissent s'assurer qu'on les gardera toute leur vie dans la maison, à moins qu'elles ne se rendent indignes d'y demeurer, elles doivent néanmoins se dégager de tout intérêt temporel pour être plus capables d'inspirer aux filles le dégagement ; il faut un abandon entier à la divine Providence dans une communauté que la Providence a formée et qu'elle soutient. Les sœurs ne se tiennent pas par des vœux, mais la charité de Jésus-Christ qui les presse, les doit attacher à leur état par des liens si doux et si forts qu'elles n'aient pas besoin d'autre engagement pour remplir leurs devoirs. On ne prendra pour sœurs que des filles, dont la vertu soit connue et dont la réputation n'ait jamais reçu d'atteinte. On ne s'arrêtera ni à la naissance, ni au bien, mais au mérite, il faut examiner si elles ont assez d'esprit et de lumières pour enseigner les voies de Dieu à ces pauvres filles qui ont vécu pour l'ordinaire dans une grande ignorance; outre l'esprit et les mœurs, on examinera leur humeur. Un naturel trop austère ou trop doux, inquiet ou indolent, haut ou pusillanime, ne serait nullement propre pour la conduite de tant de filles dont l'esprit, l'humeur et les dispositions si différentes demandent qu'on allie la compassion avec la fermeté, la tranquillité avec la vigilance, l'humilité avec le courage. Il n'y aura nulle distinction entre les sœurs et les filles ni pour le logement, ni pour la nourriture, ni pour la forme de l'habit ; seulement la coëffe sera en taffetas. »

Pour être admise, la sœur devait être agréée par le supérieur, la supérieure, et quatre des anciennes sœurs. Après un temps d'épreuve elle était reçue en chapitre à la pluralité des voix ; afin que ce choix volontaire contribuat à maintenir entre elles l'union et la paix. La novice se préparait par trois jours de retraite à sa réception solennelle. Au jour fixé, la communauté se rendait à la chapelle et chantait le psaume *miserere* autour de la novice entièrement prosternée dans le chœur. L'autel est paré de fleurs, l'encens brûle, le prêtre commence la messe du bon pasteur. A la communion, devant l'hostie, la sœur prononce ces paroles d'une voie distincte : *Suscipe me secundum verbum tuum et*

Digitized by Google

vivam, *et non confundas me ab expectatione meâ*. — Veillez sur moi, Seigneur, en vertu de votre promesse, et je vivrai; ne me couvrez point de honte en trompant mon espérance.» Le chœur chantait : « *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*; *beatus vir qui sperat in eo.* » Après la messe, la sœur embrassait toute les filles en disant : *La grâce et la paix soient avec nous pour toujours.* Et les filles répondaient : *Ainsi soit-il.* Au dîner de ce jour de fête elle servait à table et baisait les pieds à toutes les filles pour marquer l'engagement qu'elle venait de prendre d'être leur servante.

La maison du *bon pasteur* était sous la juridiction immédiate de l'évêque qui s'y faisait représenter par un supérieur ou aumônier, homme d'une cinquantaine d'années, plein de prudence et de discrétion, et sous la protection du lieutenant-général de police.

« Les sœurs, dit madame de Combé, doivent avoir l'esprit du *bon pasteur*, si » elles veulent remplir dignement leur vocation. Le zèle de Jésus-Christ qui » cherche jusqu'à se fatiguer la brebis égarée, la bonté avec laquelle il la porte » sur ses épaules; la joie de l'avoir retrouvée et conduite dans son bercail; ce » sont là les dispositions qui doivent animer les sœurs et les soutenir dans les » peines de leur emploi...; la mortification et la charité sont les deux vertus dont » les sœurs ont le plus besoin. Leur mortification sera pour les filles une instruction » et un exemple continuel de pénitence. La charité leur rendra à toutes le joug » de Jésus-Christ doux et léger. Leur charité doit être pure, compatissante, » universelle; il n'y aura point de liaison particulière, parce que Dieu seul doit » être le principe et la fin de leur amitié. Les sœurs n'aimeront point les filles » pour les qualités naturelles, ni pour la conformité de leur humeur, mais uniquement en vue de J.-C. ce pasteur aimable, qui semble avoir préféré les plus » abandonnées. Comme le prix et le bien des âmes est commun, l'amour qu'on » leur doit porter doit être égal. S'il y a quelque préférence à marquer, c'est » pour les filles qui ont le plus de besoin d'être soutenues, et pour lesquelles les » sœurs se sentent moins d'inclination. Pour agir par des motifs si purs, il faut sou- » vent recourir à Dieu et lui demander son esprit, s'élever au-dessus des sen- » timents humains, consulter et ranimer à tous moments les lumières de la foi, » regarder J.-C. conversant avec les pécheurs et n'agissant jamais que pour la » gloire de son père... Pour tenir les filles pénitentes dans l'esprit de leur état, » les sœurs prendront garde de ne rien relâcher du réglement, et de n'y rien » ajouter. Il faut les faire marcher dans la voie étroite, mais il ne faut pas tel- » lement retrécir cette voie qu'on n'y puisse passer. »

Ces derniers mots nous amènent tout naturellement au cœur de l'institution, à la source de sa vie; car l'organisation matérielle d'une œuvre et toutes les dispositions législatives du monde ne remplaceront jamais la grâce. Il s'agit donc maintenant de faire vivre ces pauvres abandonnées d'une vie divine et surnaturelle, et de leur rendre cette seconde virginité de l'âme que les hommes respectent peut-être plus que la première; car les anges du Ciel, puissances d'amour et de crainte, avec leurs encensoirs et leurs glaives, redoublent la garde autour de ces cœurs deux fois rachetés. Les filles pénitentes, en entrant

Digitized by Google

vaux. En sa qualité d'être raisonnnable, il se sent attiré vers le monde invisible, vers Dieu, terme et auteur de son intelligence ; vers sa parole, règle et guide de sa vie. Mais la nature sensible, si ardente et si vivante en lui, s'efforce à son tour de captiver son âme. Elle a mille voix pour lui parler, et mille attraits pour le séduire. Elle lui parle par le parfum des fleurs, par la brise tiède et douce du printemps, par toutes les scènes variées du monde. C'est cet irrésistible attrait qui a séduit et perverti la moitié du genre humain. L'histoire du paganisme n'est guère autre chose qu'un fol enthousiasme pour la nature sensible [1]. Ses hymnes, qu'étaient-ce alors, sinon des chants d'amour pour elle?

Le but du christianisme était de rappeler l'humanité à Dieu, et à sa parole vivifiante et sacrée. Il brisait la servitude pesante qui rattachait l'homme à la créature [2]. Mais, voyez ! même sous l'influence de la révélation, comme la nature nous opprime et nous presse! Comme elle parle encore à tous nos sens, comme elle gouverne notre imagination ! comme elle entraîne notre cœur!

Un homme qui avait longtemps étudié tous les mystères de l'âme disait avec une admirable éloquence :

« La nature est pleine d'artifices ; elle surprend, elle séduit et n'a jamais » d'autre fin qu'elle même. — Elle travaille pour son intérêt propre, et calcule » le gain qu'elle peut retirer des autres; elle aime l'oisiveté et le repos du » corps; — elle recherche les choses curieuses et belles, et repousse avec hor- » reur ce qui est vil et grossier; — elle convoite les biens du temps, elle se » réjouit d'un gain terrestre, s'afflige d'une perte, et s'irrite d'une légère in- » jure ; — elle est avide, et reçoit plus volontiers qu'elle ne donne ; elle aime » ce qui lui est propre et particulier ; — elle se porte vers la créature, la chair, » la vanité ; elle est bien aise de se produire ; — elle se réjouit d'avoir quelque » consolation extérieure qui flatte le penchant des sens ; — elle agit en tout » pour le gain et pour son avantage propre ; elle ne sait rien faire gratuite- » ment ; mais, en obligeant, elle espère obtenir quelque chose d'égal ou de » meilleur, des faveurs ou des louanges, et elle veut qu'on tienne pour beau- » coup tout ce qu'elle fait et tout ce qu'elle donne ; — elle se complaît dans le » grand nombre des amis et des pareils; elle se glorifie d'un rang élevé, d'une » naissance illustre ; elle sourit aux puissants, flatte les riches, et applaudit à » ceux qui lui ressemblent ; — elle est prompte à se plaindre de ce qui lui » manque et de ce qui la blesse ; — elle rapporte tout à elle-même, combat, » discute pour ses intérêts.

» Seigneur, mon Dieu, ajoutait l'éloquent solitaire, qui m'avez créé à votre » image et à votre ressemblance, accordez-moi cette grâce dont vous m'avez » montré l'excellence et la nécessité pour le salut, afin que je puisse vaincre » ma nature corrompue, qui m'entraîne au péché et dans la perdition ; car je » sens en ma chair la loi du péché qui contredit la loi de l'esprit, et m'asservit

[1] Voir Edgar Quinet, *Génie des religions*: les religions de l'Asie occidentale.

[2] M. Michelet lui-même en convient.—Voir Michelet, *Introduction à l'histoire universelle*.

Digitized by Google

« aux sens pour que je leur obéisse en esclave, et je ne puis résister aux pas-
« sions qui se soulèvent en moi, si vous ne me secourez, en ranimant mon cœur
« par l'effusion de votre sainte grâce. — Votre grâce et une grâce très-grande
« est nécessaire pour vaincre la nature inclinée au mal dès l'enfance. Dans ma
« chair, je suis asservi à la loi du péché, obéissant plutôt aux sens qu'à la raison,
« voulant le bien et n'ayant pas la force de l'accomplir [1].

C'est par le plaisir surtout que le monde des sens travaille à nous saisir. Au sein de nos idées chrétiennes, les désordres grossiers du paganisme nous révoltent et nous dégoûtent encore. Mais remarquez que la volupté est une passion insinuante et flexible. Elle revêt mille formes astucieuses pour séduire et pour tromper les âmes. Quelquefois elle commence par l'esprit pour finir par la chair. Elle veut alors n'être qu'une innocente rêverie, un besoin d'épanchement, une expression sans conséquence du désir d'aimer que le cœur éprouve toujours. — C'est ainsi qu'elle commence souvent dans les âmes gouvernées par des tendances idéales, et que les passions rampantes et basses ne séduiront jamais. — C'est une sorte de poésie maladive dont l'imagination se berce; c'est un rêve doré qu'elle caresse, ce n'est qu'une pensée, ce n'est pas même un désir, c'est loin d'être une passion [2]. Il y a des âmes qui portent en elles, pendant de longues années, cette semence de mort sans qu'elles s'en aperçoivent, pour ainsi dire, jusqu'au moment où l'orage éclate en rugissant pour tout briser dans sa fureur sauvage.

Laissons parler à notre place l'auteur des *Poésies de Joseph Delorme* :

« Rêver, vous le savez trop, c'est ne rien vouloir, c'est répandre au hasard
« sur les choses la sensation présente, et se dilater démesurément par l'univers,
« en se mêlant soi-même à chaque objet senti, tandis que la prière est voulue,
« qu'elle est humble, recueillie, à mains jointes, et jusqu'en ses plus chères
« demandes, couronnée de désintéressement. »

M. Sainte-Beuve ne se contente pas de proscrire la rêverie, il condamne sans ménagement toutes les illusions que les passions subtiles conservent si précieusement, en constatant, comme nous l'avons fait nous-mêmes, la misère et l'impuissance de la nature humaine.

« Ainsi, dit-il, parlait la femme pure (Madame de Couaën), et je l'écoutais
« muet d'enchantement. La femme pure croit à ces plans d'avenir; elle serait
« capable de s'y conformer jusqu'au bout avec félicité, et je la juge par là
« bien supérieure à l'homme [3]. Mais l'homme qui aime, et qui, entendant ces

[1] *L'imitation de Jésus-Christ*, traduction Lamennais, liv. III, ch. 54 et 55.

[2] Cette tendance de l'âme qu'on appelle la rêverie, n'a peut-être jamais eu d'apologiste plus spirituel que l'auteur des *Nouvelles genevoises*. Cependant Topffer serait été, nous le croyons, très-embarrassé de répondre aux réflexions que fait Amaury dans la *Volupté* de M. Sainte-Beuve, et dont nous avons cité quelques fragments.

[3] Nous avouons très-volontiers la supériorité de la nature de la femme sur celle de l'homme. Nous reconnaissons sans difficulté que ses affections peuvent être

Digitized by Google

beaucoup plus pures et beaucoup plus désintéressées. Cependant suivons jusqu'au
» arrangements heureux tomber d'une bouche persuasive, y croit un moment et
» s'estime capable d'y prêter sa vie, n'est réellement pas de force à cela,
» comme il le pense. L'homme, fût-il doué du ciel comme Abel ou Jean, souffre
» inévitablement en secret de sa position incomplète et fausse ; il se sent blessé
» dans sa nature secondaire, sourdement grondante, agressive; les moments
» en apperence les plus harmonieux, lui deviennent vite une douleur, un péril,
» une honte; de là des retours irrités et cruels [1].

Les moralistes du christianisme avaient donc une profonde connaissance du cœur de l'homme quand ils ont dit : « *Les plus grands désordres ont souvent* » *commencé par la sensualité d'une fleur* [2]. » C'est que le monde de la nature est semblable à ce figuier des Indiens qui vite s'étend comme une forêt. Ce germe, caché dans le repli le plus intime de notre cœur, s'y enracine et s'y épanouit, il produit bientôt et des fleurs et des fruits. Il étouffe au fond même de notre être, par son avide végétation, toutes ces plantes douces et parfumées qui commençaient à naître sous la rosée du ciel. Insensiblement le règne de la nature, c'est-à-dire, le règne de la fatalité, s'agrandit démesurément en notre âme. Quand, au contraire, l'esprit s'élance vers le monde invisible pour s'y nourrir et pour s'y retremper ; il fait par là perpétuellement effort pour briser avec la servitude. Dans cette continuelle communion de l'esprit avec Dieu, il rapporte ici-bas la force du ciel, la liberté divine. L'homme alors est véritablement seul roi de ce monde, c'est là sa grandeur et sa beauté suprême. Sur son front imposant brille alors la *liberté sainte et pure*, privilége glorieux des enfants prédestinés du ciel. La magnificence de ce monde, au lieu de captiver son âme, l'élève à son auteur. La beauté des créatures n'enivre pas son cœur, elle fait, au contraire, rêver de cette splendeur infinie et immortelle dont la vaine et fragile beauté, qui se montre ici-bas, n'est qu'un pâle reflet.

« Voici donc que sur cette terre de pélérinage, disait Gerson, j'appelais mon

bout le drame présenté par M. Sainte-Beuve, dans *Volupté* : Lucy de Couaën est bien certainement le type le plus parfait qu'on puisse rêver d'une femme vraiment pudique, ses affections n'ont rien d'egoïste et de sensuel : « Lucy n'aura pas
» un amant, dit très-bien M. de Milly, oh non, jamais ! elle aura un ami, elle a
» besoin d'un ami; celui que le mariage lui avait promis ne lui manque pas, ce
» n'est pas cela, mais il est trop occupé, il n'est pas là; et à qui Lucy redira-elle
» ses inquiétudes de fille, ses tourments d'épouse, de mère ? Qui partagera ses
» angoisses quand son mari sera en danger; ses visites quand il sera prisonnier ?
» Un amant, oh ! non, encore une fois non, non jamais, mais un ami; mais cet
» ami deviendra tellement cher, tellement indispensable, que, s'il s'éloigne, s'il se
» rapproche d'une autre femme, Lucy, elle, souffrira, Lucy mourra. » (de Milly, *Revue des romans contemporains*, Sainte-Beuve.)

[1] Sainte-Beuve. *Volupté*.

[2] Cette admirable parole est de Bossuet.

Digitized by Google

» grâce à leur proportion régulière et au charme des couleurs et de la lumière, » beauté des sons et des chants. Beauté dans ce qui touche, dans ce qui se » goûte, dans ce qui se sent et se respire, charmes infinis qui attirent et sé- » duisent le cœur. Et je dis : Vois, mon âme, voilà tes amours, voilà les fleurs » de ta guirlande; voilà les fruits de ta couronne, ne gémis donc plus, ne dis » plus que tu languis d'amour. Mais mon âme se détournait de ces délices, elle dé- » daignait les beautés que lui offraient les sens, elle ne sentait que dégoût pour » tant d'objets charmants, elle méprisait tout autre amour que l'amour qu'elle » sentait pour toi, ô mon Dieu! — Fière comme on est quand on aime, il n'y » avait que toi qu'elle daignât aimer, ô toi qui es toute puissance, toute sagesse » et toute beauté.

» Qu'y a-t-il, me disait-elle, ô homme! qu'y a-t-il pour toi et pour moi dans » cette beauté de choses matérielles? Est-ce à nous d'aimer des délices qui nous » sont communes avec les animaux? Que les créatures soient belles et brillan- » tes, j'y consens, mais combien est plus grande la beauté et l'éclat de celui qui » les a faites! Si une image, une ombre, une forme, une odeur, peut ainsi nous » attirer, de quelle force et avec quel empire doit nous entraîner à lui le prin- » cipe d'où émanent toutes ces choses? Dieu enfin, dont l'amour ne laisse ni » amertumes, ni regrets! C'est lui que je chante et que j'appelle. Quand vien- » dra-t-il? Dites, filles de Jérusalem, dites à mon bien-aimé, si vous l'aperce- » vez, dites-lui que je languis d'amour.»

» La beauté dans les choses composées, dit un célèbre prédicateur du 16e » siècle, résulte de la proportion entre les parties, ou de l'harmonie entre les » couleurs; mais dans ce qui est simple, la beauté c'est la transfiguration, c'est » la lumière; donc c'est par-delà les objets visibles qu'il faut chercher la beauté » suprême dans son essence. Plus les créatures participent et approchent de la » beauté de Dieu, plus elles sont belles, de même que la beauté du corps est en » raison de la beauté de l'âme.»

Cette sublime philosophie est celle des livres saints que les écrivains célèbres que nous venons de citer se bornaient à reproduire.

« Si la beauté qui a séduit les hommes, dit l'auteur de la *Sagesse*, est telle » qu'ils ont pris les créatures pour des dieux, qu'ils se figurent donc combien » plus beau doit être celui qui en est le dominateur! car c'est lui l'auteur de la » beauté même qui l'a donnée à toutes ces choses.»

Une femme bien connue par les égaremens de son esprit et de son cœur, n'a pu s'empêcher de laisser tomber de sa plume ces aveux éloquents, et de reconnaître la sublimité de la doctrine catholique sur l'amour de Dieu et sur l'amour des créatures :

« L'amour, Stenio, n'est pas ce que vous croyez; ce n'est pas cette violente » aspiration de toutes les facultés vers un être créé : c'est l'aspiration sainte de » la partie la plus éthérée de notre âme vers l'inconnu. Etres bornés, nous » cherchons sans cesse à donner le change à ces cuisans et insatiables désirs » qui nous consument; nous leur cherchons un but autour de nous, et, pau-

Digitized by Google

» âme à contempler par la porte des sens et le ciel et la terre, et la mer, et toutes
» les merveilles des beautés qu'elle renferme. Beauté des formes dans les corps,
» vres prodigues que nous sommes, nous parons nos périssables idoles de
» toutes les beautés immatérielles aperçues dans nos rêves. Les émotions des
» sens ne nous suffisent pas. La nature n'a rien d'assez recherché, dans le tré-
» sor de ses joies naïves, pour apaiser la soif du bonheur qui est en nous; il
» nous faut le ciel et nous ne l'avons pas. C'est pourquoi nous cherchons le ciel
» dans une créature pareille à nous; et nous dépensons pour elle toute cette
» haute énergie qui nous avait été donnée pour un plus noble usage. Nous re-
» fusons à Dieu le sentiment de l'adoration, sentiment qui fut mis en nous pour
» retourner à Dieu seul; nous le reportons sur un être incomplet et faible qui
» devient l'objet de notre culte idolâtre. — Etrange erreur d'une génération
» avide et impuissante! Aussi quand tombe le voile divin et que la créature s'est
» montrée, chétive et imparfaite; derrière ces nuages d'encens, derrière cette
» auréole d'amour, nous sommes effrayés de notre illusion, nous en rougissons,
» nous renversons l'idole et nous la foulons aux pieds. Et puis nous en cher-
» chons une autre! Car il nous faut aimer, et nous nous trompons encore sou-
» vent, jusqu'au jour où désabusés, purifiés, éclairés, nous abandonnons l'es-
» poir d'une affection durable sur la terre, et nous élevons vers Dieu l'hommage
» enthousiaste et pur que nous n'eussions jamais dû adresser qu'à lui seul [1]. »

[1] Voir *Sagesse*, XIII, 1-38. Gerson, *Œuvres complètes*, IV, 742; *Sermon sur S. Bernard*.—Savonarole, *Sermon sur l'entretien de Jésus avec la Samaritaine*. L'aveu que nous avons cité de Georges Sand, *Lélia*. Quelques écrivains ont avancé que cette sublime théologie n'était autre chose que celle de Platon; mais ce point de vue superficiel disparaît devant une comparaison plus attentive des doctrines.

« Le *beau* que Platon nous enseigne à aimer, dit un spirituel professeur de la Sorbonne, est une *idée* qui touche à Dieu, c'est l'idée du beau infini, et tout ce qui est infini touche à Dieu. Cependant cette idée du beau infini, à la comparer avec Dieu tel que le Christianisme nous enseigne à l'aimer, a quelque chose de *vague* et de *confus*. Elle est pure; mais à mesure même qu'elle s'épure de degrés en degrés, il semble qu'elle s'évapore. Elle a ce qu'il faut pour charmer l'imagination et pour l'élever, elle est la meilleure des inspirations littéraires; mais pour attirer l'âme, pour la posséder par l'amour, elle manque un peu de *réalité*. Elle ne la touche pas comme le *Dieu notre père qui est au ciel*; elle ne se l'attache pas comme *Dieu fait homme qui est mort pour nous sur la croix*. L'objet que le christianisme donne à l'amour a donc plus de *prise* sur notre âme, il est plus *précis*, et n'oublions pas de remarquer que, dans Platon, l'objet de l'amour n'a de *réalité* que dans les degrés inférieurs de l'échelle du beau, ce qui est un écueil. Dans le christianisme, au contraire, la *réalité* est au sommet de l'échelle et l'âme est naturellement attirée en haut. Platon spiritualise l'amour; mais il l'a rendu un peu vague et un peu subtil : le christianisme a rendu à l'amour la *réalité* qu'il doit avoir, en lui donnant Dieu même pour objet, pour but. » (Saint-Marc Girardin, *Revue des Deux-mondes*, octobre 1847.) Il s'en faut bien que la théorie de Platon dans le *Banquet* soit aussi *pure* que l'insinue l'auteur du *Cours de littérature dramatique*. Ne

Digitized by Google

Mais l'esclave des sens ne comprendra jamais cette admirable doctrine. De jour en jour son horizon va se rétrécissant et le soleil qui brillait dans son âme s'obscurcit insensiblement. Hélas ! il s'habitue à ne plus penser à Dieu. Mais sans Dieu où sont la vérité et la vertu ? Qu'est-ce que la vie sans Dieu ? Comment peut-on donc oublier celui qui, seul, est le soutien et le mouvement de la création tout entière ? Est-ce qu'il peut y avoir du bonheur dans un pareil oubli ? Oublier Dieu ! Mais c'est se détacher volontairement de la source vivante qui féconde et qui nourrit notre intelligence ! Aussi voyez quelle servitude, quelle langueur, quelle mollesse, quelle faiblesse dans cette âme ! Comme elle se fait bien vite des dieux charnels qui semblent se complaire dans son avilissement ! Elle aime à se cacher à elle-même la violence qui l'opprime, mais elle ne peut guère se dissimuler que son existence a passé tout entière dans une autre existence. Elle sait que son bonheur tient maintenant à un fil et que ce fil n'est pas dans sa main ; elle comprend que sa vie est liée à une autre vie qu'elle ne peut gouverner et dominer à son gré. Savez-vous que c'est une chose effrayante que de n'être plus maître de sa destinée et de voir ainsi tout son bonheur dans la dépendance d'une volonté étrangère qui comprend rarement tout ce que l'on a sacrifié pour elle ? Oh ! que l'on doit regretter alors les jours paisibles et purs de la *liberté chrétienne* ! On était si fort quand on n'avait d'autre maître que Dieu ! On était si élevé au-dessus de ce triste monde, au-dessus des vaines opinions des hommes et de leurs caprices changeants ! Hélas ! que l'on voudrait recouvrer sa fière indépendance !

Cependant la vie s'en va comme les feuilles tombant une à une de l'arbre qui les nourrit. On perd de jour en jour tous les instincts célestes, toutes les pensées d'avenir et d'immortalité. On arrive enfin aux portes mêmes de la tombe et sans avoir rempli sa destinée. Pourtant nous avons une destinée, c'est là notre grandeur et souvent notre misère. Chaque homme, en naissant dans ce monde, y arrive avec sa tâche à faire. La vie n'est pas un théâtre livré au vain caprice de l'homme : sa mission lui vient d'en haut et il en rendra compte un jour. La vie est faite pour l'action, non pour le rêve ; pour le devoir, non pour la passion. Dieu n'a pas pu vouloir, en faisant l'univers, le faire pour des pensées frivoles ; il n'a pas pu donner au genre humain une destinée indigne de la hauteur de son intelligence infinie. La destinée de l'humanité est d'*arriver à Dieu* : vivre, c'est *graviter vers Dieu*. Toute pensée, toute affection qui ne peut pas se rapporter à cette fin suprême de notre intelligence et de notre cœur, est perdue pour l'immortalité. Oh ! que la vie, ainsi considérée, devient sublime et belle ! Elle est à tous les instans de sa durée le culte de l'infini. Vivre ainsi, c'est

rappelle-t-il pas lui-même, en parlant des *idées* de Platon sur l'amour, ce vers de Racine :

« Dans quels égarements l'amour jeta la Grece ! »

Voir, pour la preuve, Gougenot des Mousseaux, *Le monde avant le Christ*. — Leland, *Nouvelle démonstration évangélique*. — Dabas, *De la déchéance de la femme*, dans l'*Université catholique*, 3e série, t. II, III, IV.)

Digitized by Google

penser pour Dieu, agir pour Dieu, aimer pour Dieu. C'est la pensée de Dieu qui constitue alors dans l'homme une existence infiniment supérieure à celle des sens et de l'imagination. Eh! je vous prie de me le dire, trouverez-vous quelque chose au monde qui soit plus rationnel? Si Dieu est la cause et la fin de toute la création, notre vie, qui vient de lui, ne doit-elle pas retourner à lui tout entière? S'il est la vérité incréée, n'est-il pas par là même la force de notre intelligence? S'il est l'ordre par essence, l'idéal même du bien, n'est-il pas par là même notre règle permanente? S'il est la bonté et la beauté infinie vers laquelle notre âme instinctivement soupire, n'est-ce pas un bonheur de l'aimer, en même temps qu'un devoir?

Telles sont les pensées sérieuses et véritablement graves qui devraient toujours remplir notre existence. Il me semble qu'il règne dans ces idées une atmosphère de calme et de sérénité qu'on ne trouvera jamais dans la vie des passions. Un poète a dit : « Que le temple des sages est dans une région bien » éloignée des agitations du vulgaire [1]. » Cette belle pensée est bien plus vraie encore du calme de la vertu. Oui, il n'y a que le sentiment du devoir qui puisse délivrer de l'accablante servitude des passions. Il semble aux esprits mondains et superficiels que la vertu est une torture insupportable [2]; mais ils ne savent pas que Dieu a des compensations pour tous les sacrifices, et que chaque épreuve entraîne sa récompense. Il n'en est pas des souffrances du devoir comme des souffrances de la passion. Les premières laissent à la fin dans l'âme un sentiment de repos et de bonheur; elles n'entraînent jamais après elles cette secrète amertume qu'on éprouve toujours plus ou moins quand on n'a pas suivi les pures prescriptions de la loi de Dieu, souffrir est la condition du genre humain. Le christianisme ne nous a pas dissimulé cette sérieuse vocation. Mais souffrances pour souffrances, celles qui viendront toujours à la suite des passions sont celles qui m'épouvantent le plus. Il me faut comme vous user mes pieds dans la route de la vie; mais je ne marche pas le front tristement courbé vers la terre, j'élève les yeux au ciel, et il me semble que les astres d'or, messagers du Très-Haut, sympathisent au travail de ma destinée.

A tout ce que je viens de dire sur les conséquences morales de la volupté, je crois qu'il faut ajouter une réflexion fondamentale. N'avez-vous pas remarqué qu'une fois cette passion enracinée dans l'âme, la vieillesse elle-même qui fait tomber tant d'illusions, n'affaiblit pas toujours cette cruelle servitude. Quand il en est ainsi, il se fait une des situations les plus avilissantes qu'on puisse imaginer. Dans les commencements de la vie, la passion rencontre des freins et des obstacles, parce que l'âme alors n'a pas pu briser systématiquement toutes les pures traditions des ancêtres, les sages prescriptions de ses parents et de ses maîtres. Aussi, la jeunesse est-elle souvent préservée d'une perversion complète par les racines du bien qui vivent encore en elle. Heureuse inconséquence qui souvent arrête sur cette pente entraînante bien des âmes qui reviennent plus

[1] Edita doctrinâ sapientûm templa serena. (Lucrèce L. II. 8.)

[2] *Vident cruces*, disait S. Bernard, *non vident unctiones*.

Digitized by Google

tard à la vertu comme à la vérité? Mais dans la vieillesse il n'en est pas ainsi : la volupté n'est plus cette chaleur du sang, cette folie d'enthousiasme, cette mobilité d'affections et d'idées qui font souvent les passions du jeune âge. Là tout devient science et calcul. La maturité des idées, la connaissance des hommes, l'expérience des affaires, tout sert à une affreuse diplomatie. On comprend qu'on ne peut plus se faire aimer, mais on achète, mais on obtient l'amour par la ruse ou par la puissance.

Mon âme se révolte et s'indigne en pensant à ces sortes de vieillesses dégradées qui vont dans la chaumière du pauvre marchander pour un peu de pain l'honneur immaculé des filles du peuple. Ces êtres misérables et flétris qui n'ont plus, pour excuser leurs désordres fangeux, ni l'entraînement des sens, ni la faiblesse du cœur, trafiquent du bonheur et de la paix des familles indigentes. C'est une chose déplorable au dernier point, et qui devrait, dans un siècle libéral, révolter tous les gens qui ont conservé un peu de sentiment d'honneur et de respect pour les véritables et imprescriptibles droits du peuple, que de voir la famille de l'ouvrier prématurément corrompue dans celle qui deviendra bientôt épouse et mère! Qu'il est beau, pour les jeunes gens qui s'avancent dans la carrière, d'avoir devant les yeux tous ces fronts blanchis, souillés d'ignominie! Ils auront bonne grâce ces pères honteux à se donner pour modèles à leurs fils!

Cependant le vieillard dont l'existence a été juste et pure, s'élève au milieu de la famille comme la tradition vivante des vertus du passé. Il peut montrer avec orgueil à ses petits enfants son front chargé de travaux et d'années. Quand il parle de la chasteté, il ne craint pas qu'on lui jette au visage les scandales de sa vie, et cette vie est le plus bel enseignement qu'il ait pu leur donner. Heureux effet de la pureté de l'âme qui conserve à tous les âges et à toutes les situations leur poésie et leur grandeur! Il n'est pas d'intelligence, si corrompue qu'elle soit, qui ne sente ce charme si pénétrant de la vertu. Le vice n'a qu'une fausse grandeur et qu'une fausse sagesse. Avec lui disparaît toute la sublimité de l'existence humaine, avec lui tout se rapetisse et s'avilit. Les esprits un peu généreux qui subissent encore sa servitude pesante, sont intérieurement humiliés de tout ce qu'il entraîne après lui d'abaissement de notre dignité morale. Au contraire, les âmes qui ont pu rattacher leur existence au culte de l'amour de Dieu, sont fières de l'élévation de leur vie et de leur destinée. Ce sentiment de satisfaction intime leur est plus précieux et plus cher que tous les dons sublimes de l'intelligence. Au fond, cela se comprend; car s'il y a quelque chose de grand et de magnifique dans ce monde de ténèbres, n'est-ce pas la vertu? Et sans la vertu, que serait le monde? Une vaste arène de misère et de combats où il faudrait se voiler la tête en attendant la mort.

J'ai dit, et je l'ai prouvé, je crois, que la volupté sape dans les individus toutes les bases de la *liberté morale*. Mais croyez-vous qu'elle respecte davantage ce trésor vénérable et sacré qui s'appelle l'*indépendance des peuples*?

« Le vice, s'écrie le R. P. Lacordaire, avec son admirable énergie, le vice » n'épargne pas même les nations. Un temps vient, et pour quel peuple n'est-il

Digitized by Google

» pas venu tôt ou tard? un temps vient où l'histoire civilisée succède à l'his-
» toire héroïque; les caractères tombent, les corps diminuent, la force physique
» et morale s'en va d'un même pas, et l'on entend de loin le bruit du barbare qui
» s'approche et qui regarde si l'heure est venue d'enlever du monde ce vieillard
» de peuple. Quand cette heure a sonné, quand un pays se sent trembler de-
» vant la destinée, qui a passé sur lui, quel souffle a tari sa vie? Toujours le
» le même, messieurs, la mort n'a jamais qu'un grand complice. Ce peuple
» s'est abâtardi dans les homicides joies de la volupté; il a versé son sang
» goutte à goutte et non plus par flots, sur les champs féconds du dévouement;
» or, il y a du sang versé de la sorte une vengeance inévitable, celle que su-
» bissent dans la servitude et la ruine toutes les nations finies.

» Pardonnez-moi, Messieurs, si je ne suis pas ma pensée; qu'importe? Mais
» je vois bien des jeunes gens ici; qu'ils songent donc chaque fois que le tenta-
» teur s'attaque à eux, que c'est l'ennemi de la vie, de la beauté, de la bonté, de
» la gloire, que c'est l'ennemi universel et national. Eh! Messieurs, si un Tar-
» tare venait frapper à votre porte et vous demander une trahison contre la
» France, quelle ne serait pas votre horreur? Pourtant le sens dépravé ne fait
» pas autre chose, le sang qu'il vous demande, ne fût-il pas celui de l'éternité,
» serait encore le sang de la patrie et de l'avenir! »

L'abbé F. Ed. CHASSAY.

Polémique Philosophique.

L'ÉGLISE ROMAINE ET L'INQUISITION.

L'inquisition espagnole fut une institution nationale en opposition à l'esprit de l'Eglise romaine. — Conciles espagnols autant laïques qu'ecclésiastiques. — C'est le clergé national et non Rome qui donne son caractère à l'inquisition. — Les Espagnols n'ayant plus de Maures à combattre se font inquisiteurs pour conserver leur conquête. — L'inquisition est principalement dirigée contre les Juifs qui avaient pris parti pour les Maures. — Elle fut toujours en lutte contre les Papes.

De tous les crimes reprochés au catholicisme, il n'en est pas de plus habilement exploité que celui de l'*Inquisition d'Espagne*. Tout le monde est d'accord assurément pour flétrir cette institution inique; mais les hommes acharnés au renversement du catholicisme même, ont fait remonter toute la responsabilité des persécutions espagnoles jusqu'au Saint-Siége; l'un d'eux a dernièrement prétendu que l'Espagne était la nation qui avait le mieux continué à personnifier l'orthodoxie romaine dans sa plus inflexible rigueur; et c'est contre cette exagération que nous élevons la voix. Il nous

Digitized by Google

reste à prouver, l'histoire à la main, que l'Espagne, bien loin d'avoir été *l'expression la plus élevée de l'ultramontanisme*, forma toujours au contraire une nationalité politique et religieuse à part. Que populaire plus que tout autre, son clergé sortait des entrailles de la nation, professait avec la parole, défendait avec l'épée les idées de la nation. Toujours s'inspirant des principes indigènes, il n'aurait pas plus aveuglément cédé à l'impulsion de Rome que la fière noblesse castillane au joug des Maures et des Français. Cet orgueil péninsulaire s'éleva si haut dans l'Eglise de l'Espagne, qu'elle planta la bannière de Tolède au-dessus de la tiare romaine en Europe, en Amérique et jusqu'en Italie...

A quelle antiquité remontait donc cette complicité fraternelle de la nation et du clergé? A l'abjuration solennelle de l'arianisme sous le roi visigoth Recarède.

Ce dut être un imposant spectacle que celui d'un roi, convoquant ses cortès d'évêques et de nobles Ariens, pour leur déclarer que jusque-là, eux et lui, avaient vécu dans l'erreur, mais qu'il allait rentrer dans le sein de l'Église et qu'ils devaient l'y suivre. Le roi théologien, par une merveilleuse puissance, entraîne ses sujets; les seigneurs renient l'hérésie, les évêques mêmes abjurent ce qu'ils ont professé; toute la nation est en un moment transformée. Nous ne connaissons pas dans l'histoire, de révolution plus instantanée, moins violente, plus prodigieuse.

Le pacte alors solennellement juré sur l'Evangile par la noblesse, le clergé et le roi, inaugura l'esprit de l'avenir. Ces trois pouvoirs formèrent un hymen indissoluble : les difficultés des temps postérieurs, au lieu de l'affaiblir, ne firent que le cimenter, par les liens de la solidarité des champs de bataille. Seize conciles succédèrent à cette assemblée : tous travaillèrent avec ardeur à compléter cette alliance d'assemblées non moins politiques qu'ecclésiastiques; elles admettaient les grands officiers du palais, les ducs, les comtes, dans la discussion des affaires civiles; tous les événemens, tous les besoins se pesaient à la balance de ces états généraux de Tolède. La majorité nommait le roi; le clergé le légitimait par le sacre. Le peuple ratifiait les décrets de sa voix tumultueuse. Ce principe puissant de cohésion entre l'église et l'état domine toutes les destinées de l'Espagne; il arriva au point de faire pâlir l'autorité de Rome devant celle de l'Eglise espagnole, et Napoléon lui-même ne put trancher avec le glaive cette complicité fraternelle que chaque siècle avait resserrée. Toujours digne de sa sœur la fière noblesse castil-

Digitized by Google

lane, le clergé ne se contentait pas de concourir à la nomination des rois et de les bénir; quand vint l'invasion mauresque, il prit la croix d'une main, l'épée de l'autre, il conduisit tout un peuple de héros sur les champs de bataille, bénit les vainqueurs dont il partagea la gloire, et quelquefois le martyre en tombant avec eux.

L'histoire a proclamé les noms de ces courageux évêques, de ces moines valeureux qui moururent au premier rang à Ximancas, à Talavéra, à Euclès; et l'on vénère encore la mémoire de cet archevêque de Tolède, de ce valeureux chanoine qui donnèrent le signal de la fameuse bataille de Tolosa. Partout, depuis les conciles de Tolède jusqu'à l'expulsion des Maures, le prêtre Espagnol pousse la nation à l'héroïsme de sa propre autorité : jamais nous ne voyons intervenir la papauté pour laisser trace d'ultramontanisme; le véritable patriarche de la péninsule, c'est l'évêque de Tolède. Pendant que nos rois vont chercher la sanction catholique de Rome, les Sisebut, les Alphonse, les Ferdinand ne demandent de consécration qu'aux chefs de l'Eglise nationale. Le nom du pape ne se prononce qu'à peine dans les plus graves affaires. Et lorsque Clément V, d'après les perfides suggestions de Philippe-le-Bel, eut ordonné dans toute l'Europe la destruction des Templiers, il trouva, dans la péninsule, une noble résistance. On y examina avec impartialité les accusations dirigées contre cet ordre, et ses membres furent acquittés.

Mais, dira-t-on, nous semblons nous retrancher dans l'histoire ancienne, nous tournons la position au lieu de l'attaquer franchement. Ce n'est pas de l'époque des Maures qu'il s'agit, c'est du règne de l'Inquisition... Ah! ce fut un despotisme regrettable et funeste, nous en sommes d'accord; mais l'impulsion vient-elle de Rome? Non, c'était un tremblement spontané du sol; toute obéissance à une influence étrangère est diamétralement opposée au caractère espagnol; peuple suprêmement jaloux, à lui seul appartiennent toutes ses vertus, lui seul est responsable de tous ses défauts.

L'inquisition, ce tribunal horrible, qui, à l'exemple des augures de Rome, allait chercher l'âme dans les tortures des fibres, et prétendait arrêter l'erreur en éteignant la vie; ce tribunal, qui, après 600 ans de règne, pouvait se vanter d'avoir flétri presque autant de victimes que les héros de la grande époque avaient immolé de Maures dans les combats; ce tribunal n'avait rien de romain, ni dans son origine, ni dans sa nature; c'était au contraire tout ce

Digitized by Google

qu'il y a de plus opposé au génie, au caractère, aux mœurs ultramontaines..... On peut controverser, jamais on n'osera nier que l'Italie, et, dans l'Italie, Rome, n'offrissent la société la plus avancée sous le rapport des sciences, des beaux arts et de l'urbanité. Comparez la cour de Grégoire IX, de Sixte-Quint, de Leon X, avec toute autre d'Europe; vous trouverez une différence qui semble donner à l'Italie une avance de huit siècles. Ce serait répéter un lieu commun, de dire que la civilisation moderne nous est arrivée par l'Italie.

Jetons un coup-d'œil sur l'Espagne aux mêmes époques; nous voyons un peuple, qui exalté par la longue lutte des Maures, étend à toute hérésie sa haine religieuse, s'abandonne aux enquêtes morales les plus odieuses, et relève la cruauté des supplices à la hauteur de ceux des barbares; ce peuple ainsi nourri dans ces éléments d'intolérance, arrive au point de n'avoir d'autres fêtes, d'autres spectacles, que de grandes boucheries d'hommes, qui rappellent les jeux du cirque, et les sacrifices des vieux Gaulois. Nous avons vu l'Italie, voilà l'Espagne : c'est-à-dire les deux antipodes de la société. Et l'on prétend que l'une est le satellite de l'autre. On pense faire croire, sur des assertions sans fondement, que la magnificence poétique de Léon X inspirait la froide barbarie de Valdès et Torquemada; que les buchers de Séville et de Madrid s'allumaient sous l'influence des couronnements de Marius et de Tasse! Nous ne pouvons assister froidement à de pareilles tortures de l'histoire. Il est des inquisitions qui extorquent aux annales des témoignages forcés, comme il y en eut autrefois qui arrachaient aux accusés des aveux contraints. Il nous faudrait bien des preuves pour croire que le vent du nord brûle les moissons, et que l'émanation des feux du tropique glace les pôles. La solidarité de l'ultramontanisme et de l'église d'Espagne est un de ces mariages formés à plaisir par des historiens intéressés ou peu clairvoyants, dont il serait temps de proclamer le divorce.

2. Origine de l'Inquisition.

Laissons le 18e siècle chercher le germe de cette police des consciences dans les bulles de Luce III et d'Innocent III, qui chargeaient les évêques, les légats, et les moines de Citeaux de constater l'état des esprits en Languedoc.

Nous renvoyons les historiens exagérateurs à l'excellent travail

Digitized by Google

de M. Jager sur les Manichéens; la lecture attentive et impartiale de ses recherches ne leur permettra plus d'ignorer que l'Eglise ne recherchait que les attentats et les actions criminelles pour abandonner leur auteur à la justice séculière; quant aux simples opinions et à l'hérésie intime, elle ne leur opposait que des pénitences ou des punitions canoniques [1]. Ne passons donc plus ces décrets pontificaux contre les albigeois au laminoir des interprétations; cherchons l'origine de l'inquisition en Espagne même, nous la trouvons dans un décret du 4e *concile* de Tolède, en 633, qui met les hérétiques judaïsants à la disposition des évêques, pour être par eux châtiés de leur apostasie.

Voilà le germe de l'intolérance religieuse naturalisée, antérieurement à l'invasion mauresque, sur ce sol brûlant de l'Espagne. Que l'on juge d'avance combien un tel principe dut fermenter durant les 800 ans de guerre sainte. Veut-on savoir où s'est allumée cette implacable haine des Espagnols contre les Juifs, contre les Maures, contre toutes les hérésies? Ne le demandez pas à Rome, mais aux plaines rougies de Xerès, de Tolosa, de Ronda et de Salcéda; à tous ces glorieux champs de carnage, où les champions de la croix, vainquirent ceux du croissant ou les étonnèrent par les joies du martyre.

Nous savons bien que cet âge héroïque, cette Iliade séculaire d'Alphonse et du Cid, ne fut pas l'époque de l'emprisonnement préventif, de la solution par le supplice. Qu'aurait-on fait de familiers et de cachots, lorsque tous les Espagnols étaient les véritables miliciens du Christ et qu'ils allaient, le fer à la main, renverser ses blasphémateurs? Pourquoi aurait-on fouillé l'hérésie derrière le retranchement des consciences, lorsqu'elle se présentait, le front haut et enseignes déployées? Alors point d'incertitude sur les croyances : chaque parti inscrivait sa foi sur sa bannière : Chrétiens, on combattait autour de la croix de l'archevêque de Tolède; juif ou transfuge, on combattait sous le croissant. Mais quand ce torrent de patriotisme eut parcouru l'Espagne pendant huit siècles, quand l'héroïque Castillan eut reconquis successivement Tolède, Séville, Cordoue, et que Grenade elle-même demanda la paix; ces quinze millions de chrétiens, armés pour l'Evangile, se trouvèrent tout à coup privés de ce grand aliment de guerre sainte, qui les avait nourris jusque là. Que

[1] Voir les 7e et 8e leçons de son cours d'*Histoire Ecclésiastique*, dans l'*Université*, t. III, p. 293 et 303 (2e série).

Digitized by Google

l'on juge de leur malaise, de leur impatience !... Les peuples vieux, énervés par la mollesse, peuvent désirer le calme après les durs travaux; mais pour les peuples, dans la force de l'âge héroïque, la plus grande calamité c'est la désœuvrance. Le fleuve du catholicisme belligérant coulait du nord au midi, depuis Pélage, acculant peu à peu au rivage ces flots d'ennemis que la mer avait apportés. Arrivé au terme de sa course, un tel fleuve, qui jamais jusque-là n'avait suspendu son cours, ne pouvait revenir en arrière que par un contre-courant, et avec un grand effort sur lui-même : cet effort, il fallut bien le faire, car les chevaliers du Cid n'avaient plus d'ennemis devant eux, ils se trouvaient en face de leurs frères, c'est-à-dire en face du repos : pourtant une invincible tendance les portait à continuer la lutte. De là à l'établissement de l'inquisition, il n'y eut qu'un pas... Les vainqueurs des Maures, ne pouvant brusquement déposer l'épée, se firent familiers, espions du Saint-Office pour découvrir de nouveaux Mahométans à combattre. Les cendres d'Alphonse semblèrent se transformer en grand-inquisiteur, et les auto-da-fé remplacèrent les batailles... Nous ne connaissons pas dans l'histoire de conséquence plus rigoureuse; 800 ans de guerre mauresque, 600 ans d'inquisition.

Voilà ce principe terrible, produit par la force des choses, implanté sur la terre de Pélage par l'exaltation d'un peuple que des circonstances exceptionnelles avaient rendu le type de l'héroïsme religieux. Grégoire IX, dans sa bulle de 1231, excommuniait tous les hérétiques ; en 1232, il exhortait l'archevêque de Tarragone à s'opposer aux progrès de l'erreur ; mais il n'ajoutait aucune punition corporelle aux punitions canoniques.

N'est-ce pas ici le lieu de faire une remarque importante quand on entreprend l'histoire d'une institution qui a si longtemps occupé la scène, ne doit-on pas s'élever au-dessus des préjugés pour examiner impartialement la raison et le but de cette institution ? L'inquisition (du mot *inquirere*, rechercher), nous offre deux phases différentes : l'une, juste et rationnelle, l'autre, exagérée et coupable; en nous plaçant au point de vue de l'Eglise romaine, c'est-à-dire de la religion organisée, soutenue par les lois et la hiérarchie, il nous paraît incontestable que ce gouvernement des consciences a le droit de s'informer du véritable état des opinions religieuses; lorsqu'il a découvert sur un point le refroidissement ou la corruption, son devoir est de réveiller la prédication pour réchauffer les convictions par le raisonnement. Il n'est pas de religion, il n'est pas

Digitized by Google

d'opinion philosophique qui puisse négliger ce moyen de conservation; ce besoin impérieux des missions remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Et qu'on n'aille pas convenir de la légalité des missions étrangères pour contester les missions intérieures! Cette distinction ne saurait avoir de portée au point de vue catholique; la vérité n'a pas de frontière, son universalité est aussi incontestable que son droit de défense. Quand ses efforts ont conduit les dissidents à demander la réconciliation, peut-on refuser à l'Eglise le droit de mettre certaines conditions à son pardon, de prendre des garanties de sincérité et d'humilité; elle peut sans doute se montrer plus ou moins exigeante en purgations canoniques, selon les circonstances: mais il n'appartient qu'à elle de mesurer ses rigueurs ou sa mansuétude. Et qu'on remarque bien que la liberté de conscience n'est nullement froissée par les pénitences exigées, car on est toujours maître de se soustraire à ces pénitences en renonçant au bénéfice de la réconciliation officielle pour en appeler à sa propre conscience et à Dieu. D'ailleurs, pour apprécier sainement ces absolutions données devant la porte de l'église à des fidèles en chemise portant un cierge à la main et la corde au cou, il faudrait se reporter aux mœurs grossières du moyen âge; ces coutumes, aujourd'hui intolérables et ridicules, étaient alors simples et rationnelles; elles produisaient sur le peuple l'effet moral que la législation moderne cherche dans la punition du coupable, et elle l'obtenait bien plus efficacement en y mêlant l'idée de Dieu qu'en la réduisant comme aujourd'hui à une souffrance purement physique. Non, rien n'est plus logique que l'expiation des fautes pour ceux qui se repentent; rien n'est plus logique que l'excommunication de ceux qui demeurent endurcis. Nous ne saurions nous accommoder des prétentions de certains hommes modernes; ils voudraient que l'Eglise supportât insensiblement toutes les ironies, toutes les révoltes, et qu'elle portât l'inconséquence jusqu'à voir, au moment de la mort, imposer ses bénédictions, accorder les solennités religieuses à celui qui les a toute sa vie repoussées! On réclame la liberté de conscience pour le vivant, et au moment où l'âme se sépare de la matière, on voudrait infliger à cette âme le cachet d'une croyance qu'elle a constamment rejetée.

Notre logique toute élémentaire de pénitence pour le repentir, d'excommunication pour l'endurcissement, servit de fondement à toute la jurisprudence de l'Eglise; le 3e concile de Latran de 1179, les bulles de Luce III, même d'Innocent III contre les Albigeois et

Digitized by Google

les Manichéens, ne suivirent pas d'autre principe. Mais les seigneurs laïques, croisés en Languedoc, dominés par des besoins de pillage et de confiscation, exagérèrent les rigueurs ecclésiastiques, attachèrent aux condamnations canoniques les exécutions du bras séculier, et le massacre et l'incendie marchèrent sur leurs traces. C'est en vain qu'Innocent se plaignait amèrement dans des lettres qui nous sont restées, des vexations commises par les Croisés; il ne put arrêter les emportements de l'autorité barbare. Or, si ces colères laïques bravaient le Saint-Siége en Languedoc, que ne devait-il pas arriver en Espagne? Nous avons vu le clergé espagnol se montrer solidaire des passions nationales; aussi dès que l'Inquisition se développe, le concile de Tarragone ajoute des punitions corporelles aux premières pénitences, et la conversion de l'âme est confiée à la douleur du corps. L'Espagne ne peut plus se passer de voir couler le sang infidèle, elle pardonne une fois, mais tout relaps est livré au bûcher.

Dans le souvenir de la lutte sacrée qui dominait les imaginations méridionales, il était naturel que les premières rigueurs atteignissent également les Maures et les Juifs. Il est facile aujourd'hui d'appeler les Juifs *souffre-douleur de la chrétienté*, de déclamer contre la barbarie de leurs persécuteurs au moyen-âge; mais la philanthropie ne devait pas aller jusqu'à les représenter comme des brebis innocentes, impitoyablement tondues et égorgées. La colère intermittente des peuples avait un motif moins indirect que le désir de venger le supplice de Jésus-Christ; et pour ne parler que de l'Espagne, Maures et Israélites sont demeurés aux yeux de l'histoire, solidairement responsables des longs malheurs de la Péninsule. Soit que les condamnations du 4e concile de Tolède les eussent exaspérés, soit qu'ils obéissent à une haine religieuse invétérée, il est évident que les Juifs concoururent à l'invasion des Maures, en les appelant en deça du détroit, et en les secondant ensuite par leur crédit et par leurs armes. Qu'on ne dise pas que ce fut là un mouvement passager : dès le débarquement de Tarik, l'alliance entre les disciples de Mahomet et ceux de Moïse devint définitive. Elle dura forte, compacte, jusqu'au jour de leur commune expulsion. Ce n'est pas nous qui parlons ainsi, c'est le protestant Adam; on ne pourrait pas désirer un auteur moins porté à déguiser la vérité en faveur du catholicisme. Ainsi, Juifs et Maures n'ont formé qu'un peuple pendant la guerre ouverte! L'Inquisition les confondra également dans ses représailles sans pitié. Cette Inquisition, com-

Digitized by Google

ment s'exerce-t-elle? C'est ici qu'éclate la grande différence de l'esprit ultramontain et de l'esprit espagnol. On a accusé le pape d'imposer les rigueurs du Saint-Office à la Péninsule; c'est l'Espagne, au contraire, qui dépasse, foule aux pieds les bulles du Saint-Siége au profit de ses animosités. Au lieu de partir de Rome, l'Inquisition s'élance de Séville et de Madrid, elle se répand, comme une lave brûlante, en Portugal, en Amérique, dans les Pays-Bas, en Sardaigne, en Sicile; elle va planter son odieuse bannière jusque dans le royaume de Naples, pour narguer l'autorité papale. Il fut un temps, où il y eut véritablement deux églises; et peu s'en fallut que Charles-Quint et Philippe II n'enlevassent l'Europe entière au Vatican, pour la soumettre au grand Inquisiteur. Cette rivalité religieuse éclata jusque dans les conciles, à celui de Venise, en 1614, les évêques Espagnols s'insurgèrent hautement contre les volontés de Rome; et il fallut employer l'anathème pour arrêter l'insurrection.

Pendant une longue période, toutes les violences partent du cabinet de Valdès et de Torquemada; tous les efforts tendant à protéger les victimes, viennent de Rome.... Faut-il donner des faits? Dès l'établissement de l'Inquisition, sous Ferdinand et Isabelle, un grand nombre de condamnés par contumace prennent la fuite. Dans quel pays se réfugient-ils? à Rome; à qui demandent-ils justice? au pape. Il les accueille et blâme les rigueurs des inquisiteurs qu'il menace de destitution. Ce conflit contrarie la reine Isabelle; et pour enlever à Rome le droit d'appel, elle crée un tribunal chargé de prononcer en dernier ressort; la cour de Rome rend cette tentative inutile en continuant à recevoir les appels de ceux qui craignent de se présenter à Séville. Mais une fois engagé dans ce cercle vicieux, on y persiste, et l'Inquisition ne tenant aucun compte des avertissements du Saint-Siége, poursuit le cours de ses cruautés. Torquemada porte ses fureurs jusque sur les évêques de Ségovie et de Calahora; derrière quel droit protecteur se retranchent-ils? derrière les bulles apostoliques qui défendent aux inquisiteurs de procéder contre les évêques, et les placent sous la juridiction immédiate des papes. Torquemada n'en achève pas moins l'instruction, et les deux victimes sont forcées de se réfugier à Rome, d'où le pape les renvoie devant d'autres prélats qui les absolvent. En dédommagement de tant de persécutions, le pape donne à l'évêque de Ségovie l'ambassade de Naples, et celle de Venise à l'évêque de Calahora.

La longue fermeté du Saint-Siége inquiète enfin Tosquemada :

Digitized by Google

il envoie trois fois un de ses collègues à Rome, pour suspendre les foudres dont il est menacé; malgré cela, Alexandre VI allait le destituer, quand l'intervention de la cour d'Espagne arrête le coup. Le pape tâche de tourner les difficultés en adjoignant quatre évêques au Saint-Office, pour modérer le despotisme de Torquemada.

En 1449, le Saint-Siége toujours indigné des excès des inquisiteurs, borne l'autorité de Déza aux affaires du royaume de Castille. Ferdinand force la cour de Rome à rendre à Déza une juridiction sans limite, et pour la punir de ses hésitations, il établit en Sicile et à Naples, une inquisition entièrement indépendante du pape. Vers 1506, plusieurs prêtres de Sarragosse sont emprisonnés par le Saint-Office : un bref du Vatican vient les délivrer et les rend à leurs juges ordinaires. Les évêques les plus vénérables ne sont pas respectés; Déza persécute celui de Grenade. Le pape évoque encore cette affaire, la renvoie devant une assemblée de cardinaux, et l'archevêque est absous. Qui ne connaît le ressentiment de Léon X contre l'inquisition d'Espagne? Une de ses préoccupations les plus constantes fut de réformer le Saint-Office, en le soumettant à toutes les règles du droit commun : il expédia trois brefs importants à ce sujet; mais les inquisiteurs refusèrent obstinément d'obéir. Charles-Quint prit parti pour eux et menaça la cour de Rome. Toutefois, Léon X tint ferme : il maintint les trois brefs qui réformaient l'inquisition, les inquisiteurs obstinés refusèrent de les exécuter, et cette longue dispute aboutit à la prise de Rome et à son pillage, par le connétable de Bourbon, général des armées de Charles-Quint. Les inquisiteurs espagnols continuèrent à s'en tenir aux décisions du conseil de la *Suprême*, source inépuisable des démêlés qui ont divisé la cour de Rome et celle de Madrid.

Mais voici venir une affaire bien plus grave, bien plus décisive encore; les Napolitains s'insurgent contre l'inquisition espagnole qui les pousse à la révolte. Le pape Paul III les encourage, et ses excitations sont si soutenues, que les Napolitains parviennent à expulser juges et familiers; ils ne conservent que les tribunaux du Saint-Office romain, à la modération duquel le peuple n'adressait aucun reproche... Les preuves ne sont-elles pas assez concluantes? Continuons cet aperçu rétrospectif.

L'implacable Valdès poursuit l'archevêque Carranza : Sixte IV le prend sous sa protection; il découvre les intrigues de Valdès et le destitue. Carranza, délivré de prison pour se rendre à Rome, est absous en 1556 par Sixte-Quint et les pères du concile. Ce dernier

Digitized by Google

trait était hardi, le Saint-Office espagnol désirait impatiemment en irer vengeance. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Qui le croirait? Dans cette Espagne considérée comme le type de l'ultramontanisme, le pape est traduit à la barre du grand inquisiteur et solennellement condamné comme fauteur d'hérésie, pour sa *traduction* de la Bible. Poursuivons encore... En 1502, le pape casse l'inquisiteur général Nigno, et interdit au clergé et aux jésuites certaines discussions théologiques, qui jetaient le trouble dans l'état et dans les esprits... En 1622, l'évêque de Murcie est cité à comparaître devant l'inquisiteur-général; plusieurs chanoines du chapitre et quelques curés descendent dans les prisons; le pape intervient pour faire cesser le scandale, il rétablit l'évêque dans ses droits.

Voilà quelques faits pris au hasard. Nous en avons cité vingt, nous en gardons en réserve plus de mille. Et c'est là cependant ce qu'on appelle le royaume ultramontain par excellence; un pays toujours en lutte contre le pape; un pays qui, ne pouvant s'accommoder du catholicisme de Rome, se fait une Église à lui, des tribunaux ecclésiastiques à lui, des conciles à lui; et qui oppose enfin son Saint-Office au Saint-Siége, jusque dans le royaume de Naples.

Mais, dira-t-on, sur quoi donc s'est appuyée l'inquisition espagnole pour arriver à ce degré de despotisme? Sur la nation, sur le roi; car il faut bien le dire, quelque excessive qu'elle ait été, jamais institution n'a obtenu plus de sympathies populaires! Nous n'allons pas faire de l'apologie, mais de l'histoire... CENAC-MONCAUT.

DE L'INFLUENCE DE M. L'ABBÉ GIOBERTI,

ET DE QUELQUES UNES DE SES ASSERTIONS SUR LE CHRISTIANISME ET SUR LES JÉSUITES.

(*Suite et fin* [1].)

La cause des Jésuites est décidée, sinon jugée. Ils doivent courber la tête; car on ne résiste pas à l'ouragan, à la tempête. Cependant, il n'est pas inutile de connaître quelques-uns des moyens dont on a usé pour soulever contre eux l'opinion publique. C'est à ces titres que nous donnons les extraits suivants de quelques ouvrages de M. l'abbé Gioberti; nous les empruntons au *Journal Historique* de Liége, cahiers de janvier et février 1848.

[1] Voir le précédent article au n° précédent ci-dessus, p. 179.

Digitized by Google

(*Extrait du Gesuita Moderno de M. l'abbé Gioberti.*)

On a répandu dernièrement en Italie le bruit que M. Gioberti venait de mourir empoisonné par les Jésuites. «Jamais, dit l'auteur, je ne croirai à de pareilles énormités, jamais je ne répéterai ces accusations atroces; il n'y aurait point de meilleur moyen de me transformer en avocat de la Compagnie, que de la charger de pareils crimes. S'il m'arrivait à l'avenir (chose désormais peu probable), de me trouver à dîner avec les Jésuites, je serais prêt à manger de leurs plats et à boire dans leurs verres, sans les avoir fait goûter... »

Il répète dans toute la longueur d'une page et sous vingt formes différentes la même protestation de confiance, dans l'humanité des Jésuites. On croirait après tant de protestations formelles que, dans l'opinion de Gioberti, ces religieux ne sont point empoisonneurs, et que tout homme quelconque peut dîner chez eux sans arrière-pensée. Il n'en est rien. M. Gioberti corrige dans une note ce que ses réserves pourraient avoir de trop bienveillant, et voici comment il s'exprime au sujet de ces accusations atroces, qu'il ne veut point admettre.

« Il y a certaines têtes si précieuses, non seulement à un petit nombre d'individus, mais à un peuple entier et même au monde, qu'aucune sollicitude pour leur vie ne peut paraître superflue. D'autre part *les délits extraordinaires* sont parfois plus probables que les délits vulgaires, précisément parce qu'ils sont extraordinaires. Tel individu qui ne voudrait point souiller ses mains du sang d'un simple citoyen, pour son avantage personnel, tuera son prince par vengeance, ou pour régner à sa place. Les grands avantages que l'on espère d'un grand crime en diminuent la répugnance dans l'âme du délinquant. *Les Jésuites de nos jours sont incapables, je le répète, de commettre certaines atrocités, auxquelles on ne peut songer sans épouvante; cependant on pourrait bien trouver parmi eux un fanatique qui en serait capable. On peut en trouver plus d'un parmi leurs clients et amis, parce que ceux-ci sont pires que leurs patrons. Il serait donc de la dernière imprudence d'user de trop de confiance dans les cas que je viens d'indiquer, car cette confiance pourrait coûter à notre siècle des larmes intarissables. Rappelons-nous Clément XIV*[1].

Voilà dans toute sa beauté le genre de M. Gioberti! Ce trait peint l'homme.

Après un pareil début il est difficile d'enchérir. M. Gioberti fait cependant tout ce qu'il peut pour se surpasser lui-même. Le lecteur en jugera par une courte analyse des aménités qui découlent comme un torrent de la plume de l'auteur; nous citerons ses paroles, nous résumerons sa pensée, sans réflexion et sans commentaires.

« Les parents à qui le salut de leurs enfants est cher, dit-il, ne les confieront jamais aux Jésuites (p. 76), que l'opinion publique, dont je ne suis que l'interprète, accuse d'être injurieux, menteurs, calomniateurs, intolérants, persécuteurs de braves gens, panégyristes des méchants, vils adulateurs des puissants, oppresseurs des malheureux, ennemis de tout progrès civil, hostiles à

[1] *Il Gesuita moderno*, t. I, page 62.

Digitized by Google

l'unité et à l'indépendance des peuples, préjudicieux à la gloire et à la puissance des rois, rebelles et outrageux envers l'Eglise et les souverains Pontifes, corrupteurs de la morale évangélique, corrupteurs de toutes les sciences divines et humaines, oppresseurs des esprits et des génies, accoutumés à couvrir l'erreur du manteau de la présomption, l'ignorance d'une fausse couleur de savoir, la haine des doctrines solides d'une littérature vide et frivole, et à cacher les vices qui les infectent, les œuvres qu'ils commettent et les désordres dont ils abondent, sous le voile de la bonté et de l'innocence (p. 85 et 86). »

« Je combats ici, poursuit-il, *une secte malfaisante*, qui a exercé l'idolâtrie en Chine, qui a trafiqué aux Indes, *qui a massacré au Paraguay*, qui a chassé les évêques légitimes de leurs siéges, et *coopéré à la mort des légats apostoliques.*

Cette secte a enseigné à tuer les rois; *elle a aiguisé, béni, dirigé le poignard des régicides*; elle a outragé la sainteté de nos Pontifes, déchiré leurs décrets, et *jeté des mains violentes sur leurs personnes.* Elle s'est installée en Suisse, malgré les habitants, pour troubler la paix publique, attiser les fureurs de la guerre civile, et *se souiller du sang de ses victimes* : elle tend ses filets aux fortunes opulentes, pour s'enrichir (p. 181). Partout où la secte domine, elle empêche ou entrave les améliorations sociales; *elle combat toutes les œuvres et les institutions de bienfaisance.* Si le gouvernement sarde a éprouvé des difficultés à abolir les droits féodaux, à construire des chemins de fer, c'est la secte qui en est cause. La misère des pays où le jésuitisme domine témoigne de sa funeste influence : *ses révoltes contre Rome*, ses impurs casuistes, la sanctification du régicide, voilà les preuves de sa corruption (p. 219 et 220). Le jésuitisme est incapable de toute véritable grandeur ; il ne la comprend pas, il la déteste, et il a honte en quelque sorte d'y participer. Il hait tout ce qui est neuf et étranger, parce que les choses nouvelles ont un caractère de création ; en fait de littérature, les Jésuites sont des novateurs insipides; ils ont applaudi aux casuistes, à Molina, à Lessius, etc., parce que ces auteurs étaient superficiels et défendaient leurs paradoxes ; un De Cusa, un Leibnitz, un Vico, si de pareilles plantes avaient pu s'élever dans le sol jésuitique, auraient été arrachés du sein de la Société. *Les Jésuites ont eu peu de prédicateurs remarquables*, parce que le génie féminin de l'Ordre s'oppose à l'éloquence robuste et grandiose (p. 47). *Il y a longtemps que les Jésuites aspirent à régner comme Mahomet par le sabre*; la fureur instigatrice, *l'esprit de faction, qui ne craint pas l'effusion du sang et les massacres de la guerre civile*, ne leur fait pas défaut (p. 61 et 433). Les pays où ils existent sont les plus malheureux de tous (p. 215). *Il n'y a point sur la terre de secte plus ignare que la Compagnie de Jésus* (p. 247). Au lieu de marcher à la tête des inventions et des découvertes, les Jésuites marchent toujours à la queue (p. 258). Je trouve dans mon adversaire une ignorance qui étonnerait même un Jésuite (p. 100); et cette ignorance seule peut l'excuser d'hérésie formelle... »

« Quoique les Jesuites soient tombés aujourd'hui, *ils ne laissent point d'être*

Digitized by Google

redoutables à un *homme privé*, parce qu'ils ont de l'or, des clients ou affiliés, des favoris, des espions, des patrons, *des machines, des lacets, des filets, des attrapes, des piéges, des trébuchets en grand nombre*, et font une guerre déloyale à ceux qui se prononcent contre eux. La langue du Père Curci est plus affilée qu'un poignard; elle est plus mortelle que le dard d'un serpent (p. 384, 385). Il n'a exprimé cependant que d'une manière couverte le dogme de la secte, à savoir qu'elle ne peut être légitimement abolie, et que par conséquent elle est placée au-dessus de l'Église et du souverain Pontificat. Telle est l'hérésie que les Jésuites enseignent, sans s'en apercevoir, et qu'ils mettraient en pratique à la première occasion. *S'il y avait danger pour son existence, il n'y aurait ni schisme, ni révolte, ni hérésie, ni parricide des rois ou des Pontifes qui l'épouvanterait... l'histoire du passé ne permet aucun doute sur cet article pour l'avenir*; l'état présent des choses suffirait même pour convaincre les hommes clairvoyants (p. 432). Les tentatives de régicide qui ont eu lieu dans ces derniers temps, sont l'effet des doctrines jésuitiques. C'est vous, Pères de la Compagnie, qui avez été puiser dans l'antiquité et dans le moyen-âge la belle doctrine du tyrannicide, que *vous avez transmise amplifiée aux démagogues modernes. Vous avez été les principaux auteurs des guerres de religion*, et après avoir nourri, fortifié la ligue, *vous avez aiguisé par vos maximes le couteau qui atteignit le meilleur des rois* (p. 461). *Le jésuitisme est la cause principale du discrédit dans lequel est tombée la vie monastique*, parce que les troubles d'un ordre retombent sur tous les ordres. Les Jésuites ont été cause que les religieux ont été expulsés dernièrement de certains pays. Il est probable que si les Jésuites n'avaient pas eu de maison à Fribourg et dans le Valais, les couvents d'Argovie n'auraient pas été supprimés (p. 488).

« *Le Saint-Siége n'a pas d'ennemis plus terribles que les Jésuites.* La secte a parlé très-souvent du Pape en termes plus injurieux que Luther : ses adhérents ont été plus insolents encore (p. 162). *Les Jésuites ont surpassé les Jansenistes en résistance et en révoltes contre le Saint-Siége* (p. 432). Et au fait Arnaud, Nicole, Pascal, valaient chacun en esprit, en loyauté et en savoir tous les Jésuites de leur temps (p. 293). Si les Jésuites ont combattu les Jansénistes, ce fut par intérêt, pour se rendre importants : car il est certain que si l'Encyclopédie et Port-Royal ressuscitaient de nos jours, les Pères, au lieu de s'en plaindre, s'en lècheraient les lèvres et les doigts (p. 69). »

Le public, après avoir lu les accusations atroces que M. Gioberti lance contre les Jésuites, croit sans doute que tous les Jésuites sont des monstres. Est-il possible d'appartenir à une *secte*, et surtout à *une secte corrompue*, et qui mieux est à une *secte sanguinaire*, sans être un profond scélérat?

M. Gioberti pense que cette secte sanguinaire est composée de très-honnêtes gens. S'il accuse d'une part les Jésuites d'avoir provoqué des meurtres à Lucerne, et de s'être en quelque sorte baignés dans le sang de leurs victimes, il a soin de déclarer d'autre part qu'*il n'accuse pas leurs personnes, qu'il ne juge pas leurs intentions.* Il affirme même que les chefs de l'Ordre *peuvent être*

Digitized by Google

des saints, sans que les Jésuites et le Jésuitisme échappent à aucun de ses anathèmes. « Je ne vois pas, dit-il, qu'il soit défendu de dire d'une *secte hostile* à la civilisation et sanguinaire, *sans cependant accuser les individus* (salvi sempre gli individui) ce que le plus grave des historiens romains disait d'une célèbre impératrice : *Exercita ad omne flagitium* (p. 170). » Ainsi M. Gioberti respecte les membres d'une secte sanguinaire, qui est exercée à tous les crimes !

« Les dispositions coupables à la rébellion, etc., dit M. Gioberti (p. 880), n'existent dans les Jésuites qu'en forme d'instinct ; car *quant à ce qui concerne la volonté délibérée, je crois qu'une bonne partie d'entre eux, si pas tous, sont convaincus qu'ils travaillent à la gloire de Dieu et de la foi...* Mais quoiqu'ils aient en horreur la pensée de nuire de propos délibéré au Saint-Siége et à la patrie, ils ne leur nuisent pas moins de toutes les manières possibles, parce que le zèle fanatique de leur société les aveugle. »

Voilà certes un singulier genre de fascination, et quand on songe au nombre et à la qualité des personnes qui subissent une pareille influence, *sans le savoir*, on ne peut s'empêcher de crier au miracle.

M. Gioberti admet ce miracle comme une vérité incontestable. Il répète même, que les Jésuites défendent, *sans le savoir*, l'intolérable hérésie qui place leur secte au-dessus du Pape et de l'Eglise (p. 432).

Vous êtes donc tenté de croire que les individus qui composent cette secte, sont d'assez honnêtes gens ? — Vous pourriez encore vous tromper. — D'abord souvenez-vous, qu'il serait téméraire de croire qu'il n'y a parmi eux aucun empoisonneur de rois, de princes, ou de personnages distingués [1]. Ensuite apprenez de M. Gioberti, qu'il ne faut pas estimer les individus sans réserve. « S'il m'arrive, dit-il, dans le cours de cet ouvrage, de nommer par son nom l'un ou l'autre Jésuite *menteur* ou *calomniateur*, on aurait tort de m'en faire un reproche ; car ces petites peccadilles sont très-fréquentes dans la Compagnie, et y constituent une monnaie courante. *Ce n'est point que je veuille affirmer que tous les Jésuites soient capables de mentir et de diffamer le prochain ; car on trouve parmi eux des hommes excellents, pour lesquels j'ai une estime*

[1] On a eu dernièrement une bien triste preuve de l'effet que produisent sur les têtes exaltées de l'Italie les odieuses accusations de M. Gioberti. Un membre de la *Consulta*, instituée par Pie IX, est mort à Rome ; il avait, dit-on, proposé de bannir tous les religieux de la ville sainte, et de les forcer à se réfugier dans la campagne. Comme cet individu était une de ces *têtes chères*, que les Jésuites pourraient bien empoisonner, par extraordinaire, à ce que nous assure M. Gioberti, le peuple n'a pas manqué de dire que le membre susdit de la *Consulta* avait été empoisonné par les Jésuites, et cette abominable calomnie n'a pas manqué d'envenimer les haines et d'exalter les passions populaires. Une conscience plus délicate que celle de M. Gioberti s'affligerait d'une pareille injustice : mais notre abbé nomade n'est pas si scrupuleux ; une correspondance d'Italie, nous apprend que l'auteur du *Gesuita moderno* a lancé dernièrement en Italie, une brochure incendiaire, qui provoque les derniers excès de la fureur populaire contre la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google

et une vénération sincère. Mais ces hommes y sont en très-petit nombre; et les critiques récentes qui ont eu lieu, m'ont fait voir qu'ils sont beaucoup plus rares que je ne croyais, lorsque j'écrivais mon autre ouvrage. La chose en est au point que si je continue encore un peu sur le même pied, je craindrai de me voir forcé à réduire à zéro, les élus de la petite église (p. 63 et 64).

Remarquez bien que M. Gioberti a une estime et une vénération sincères pour les membres excellents de la Compagnie de Jésus... qui cependant n'y existent pas.

On ne sera pas étonné ensuite que M. Gioberti accorde au docteur Frédéric Strauss, auteur de *la vie de Jésus*, l'estime, le respect et l'affection qu'il professe envers le docteur Steiger. M. Gioberti se fâche très-sérieusement de ce que le P. Curci a ose appeler Strauss *le blasphémateur sacrilége de la personne adorable du Sauveur*. C'est là un crime irrémissible..., surtout parce qu'il met obstacle à la conversion de Strauss!..... Strauss méritait plus d'égards; il est victime des erreurs de son temps. « *Quand une hérésie spécieuse (!!!) règne* dans un siècle ou dans un pays, et envahit toutes les classes élevées, beaucoup de ceux qui l'embrassent peuvent être, et sont souvent *des personnes remarquables par les qualités de l'esprit et du cœur*... Il arrive aujourd'hui aux rationalistes ce qui arriva jadis aux Sociniens et aux Unitaires, dont ils sont une simple transformation; *on trouve parmi eux des hommes excellents, et remarquables par la pureté de leurs mœurs, leur amour de la justice et leur zèle pour la bienfaisance. J'ai connu des Unitaires auxquels un catholique serait fort heureux de ressembler sous le rapport des vertus morales* (p. 189)! »

Ainsi le socinianisme et le rationalisme sont des *hérésies spécieuses*; et les catholiques feront bien de prendre pour modèles, sous le rapport des vertus morales, les hommes excellents qui adhèrent à ces erreurs. L'Eglise invite les fidèles à imiter les saints qu'elle place sur nos autels : M. Gioberti nous signale les vertus des Unitaires et des Rationalistes...

Les Jésuites ont assuré que M. Léopardi, poète athée, s'est converti avant sa mort, et s'est réconcilié avec Dieu. M. Gioberti s'efforce de prouver que M. Léopardi ne s'est pas converti (p. 206). Cependant il ne pense pas que M. Léopardi soit damné pour cela. « De ce que quelqu'un a vécu dans l'impiété, il ne suit pas, dit M. Gioberti, qu'il soit mort dans le même état, parce que personne ne connaît les mystères de l'heure suprême, ni ne peut voir le choix que fait un mourant dans le moment terrible, ou l'esprit créé brise les liens du corps, entre dans l'éternité et se présente devant son juge... Cette pensée peut nous servir de consolation, lorsqu'il s'agit d'un homme tel que Léopardi. *Ses derniers instants furent bénis par un prêtre;* et qui était plus digne que lui de recevoir les fruits de cette bénédiction?... *Quand même l'homme impie quitterait cette vie, sans changer de sentiment, devrions-nous par hasard abandonner toute espérance, quand tout concourt à nous faire croire que l'erreur ne fut pas une faute du cœur, mais un effet mal-*

Digitized by Google

Mélanges.

LA NUMISMATIQUE PROUVANT LES FAITS DU LIVRE DES ACTES DES APOTRES.

Le *Namismatic Chronicle* de Londres vient de publier sous ce titre : *Numismatic illustrations of the Acts of the Apostles*, un travail remarquable et dont nous reproduisons ici quelques traits. M. Akermann, l'archéologue distingué qui depuis onze ans dirige cette Revue, et qui est l'auteur de l'article cité, a été couronné en 1845 par l'Institut de France pour son ouvrage : *Coins of the Romans relating to Britain described e illustrated* ; « Médailles des Romains ayant rapport à la Bretagne, décrites et expliquées. »

1. Le proconsul Serge-Paul. *Actes* xiii, 7. On a attaqué l'exactitude du titre que saint Luc donne au fonctionnaire romain, et l'on a avancé, en se fondant sur un passage de Strabon, que l'île de Chypre était gouvernée par des propréteurs et non par des consuls. Mais Strabon omet une circonstance que cite Dion Cassius, c'est que bientôt après ces premiers arrangemens l'empereur Auguste échangea avec le sénat Chypre et la Gaule narbonaise pour la Dalmatie; puis il ajoute : καὶ οὕτως ἀνθύπατοι καὶ ἐς ἐκεῖνα τὰ ἔθνη πέμπεσθαι ἤρξαντο, « ainsi des proconsuls commencèrent à être envoyés dans l'île de Chypre. » Cette assertion se trouve pleinement confirmée par une médaille cypriote portant d'un côté l'effigie de Claude César, sous le règne duquel saint Paul visita l'île de Chypre, et de l'autre le nom de Cominus Proclus avec le titre d'ἀνθύπατος, ou de proconsul. Une telle coïncidence suffirait à elle seule, selon M. Akermann, à établir l'authenticité du livre des Actes des Apôtres.

2. Et incontinent les frères firent partir de nuit Paul et Silas pour aller à Bérée. *Actes* xvii. 10. Il ressort du récit de saint Luc que l'Evangile fut reçu avec bienveillance et fit de grands progrès à Bérée. Ceci semble concorder avec un fait qui étonne les archéologues, c'est que, au contraire de presque toutes les anciennes médailles, toutes les monnaies béréennes qu'on a découvertes sont, sans exception, dépourvues de toute espèce de représentation symbolique ou mythologique; elles portent d'un côté l'effigie de Trajan le Pieux, et sur le revers le nom de Bérée entouré d'une guirlande. Si cette exception ne prouve pas que les artistes qui s'occupaient de ce genre de travaux étaient tous chrétiens ou israélites, elle indique au moins la considération que les magistrats de la ville se croyaient obligés de témoigner à un parti religieux important.

3. Le temple de la grande Diane que toute l'Asie et tout le monde révère. Cette proposition, émise par l'orfèvre Démétrius, est vérifiée par une quantité de médailles frappées dans diverses cités de la Grèce et qui offrent la bizarre figure, de style archaique, sous laquelle était adorée la Diane éphésienne. Il ne faut pas la confondre avec la Diane chasseresse, beaucoup moins antique et dont elle se distingue par l'attribut essentiel de *nourricière* de toutes les choses vivantes. Elle était fort honorée des Grecs, et Pausanias assure que c'était la première des divinités du foyer

Digitized by Google

domestique. Un hymne de Callimaque, d'accord en cela avec les représentations qu'on remarque sur les plus vieilles médailles, nous apprend qu'on l'adorait souvent sous un ormeau, φηγῶ ὑπό πρέμνῳ [1]. Le monument le mieux conservé est une médaille à la double effigie de Claude et d'Agrippine. Cette pièce est fort curieuse à cause de son origine très-rapprochée du tems où saint Paul passa à Ephèse.

4. Quelques-uns des Asiarques qui étaient ses amis. *Actes* xix. 31. Les Asiarques n'étaient pas seulement les présidents des jeux et des fêtes religieuses qui avaient lieu dans la plus célèbre des villes de l'Asie ; mais leurs fonctions les obligeaient, à l'instar des Ediles à Rome, d'en faire eux-mêmes tous les frais ; de sorte qu'il n'y avait que les plus riches qui pussent occuper cette charge : « *Hujus sacerdotii honos non mediocris, nec mediocri pecuniâ.* » Strabon dit là-dessus que les Asiarques étaient généralement choisis parmi les Tralliens, réputés par leurs immenses fortunes. Sur le revers d'une médaille d'Hypépa en Lydie, à l'effigie de Plautilla, femme de Caracalla, on voit une figure militaire qui verse sur un autel embrasé le contenu d'une patère, derrière ce personnage se tient une Victoire qui lui pose une couronne sur la tête, et l'exergue porte : ἐπι Μενανδρου Β. Ασιαρχου και στρατηγου Υπαιπηνων, c'est-à-dire « (monnaie) du peuple d'Hypépa sous Ménandre, Asiarque et consul pour la deuxième fois. »

Ici notre savant archéologue ne peut s'empêcher d'être frappé de la mention que fait saint Luc de l'*amitié* existant entre saint Paul et les Asiarques ; il voit dans cette circonstance un trait inméconnaissable de candeur, de contemporanéité et d'authenticité. Que les présidents et les soutiens des fêtes païennes d'Ephèse fussent *les amis* de saint Paul, c'est ce qu'un faussaire n'aurait jamais osé avancer, même quand le fait aurait été véritable. « On ne voit pas, a dit un ancien apologiste, que les écrivains sacrés aient jamais songé à l'effet que tel ou tel récit pourrait produire sur les lecteurs ou aux objections qu'il ferait surgir. Ils sont entièrement étrangers à cette préoccupation et vous exposent les faits sans se mettre en peine de savoir s'ils vous sembleront ou non croyables. Mettez leur témoignage en doute, ils n'y peuvent rien ; ils disent la vérité et ne sont tenus à nulle autre affaire. » Le voile que le temps a jeté sur les événements rapportés par saint Luc ne permet pas d'expliquer les relations qui existaient entre l'Apôtre et les Asiarques. Peut-être le christianisme avait-il des partisans secrets et non encore affranchis de la crainte de la multitude parmi ces riches magistrats à qui leurs fonctions étaient quelquefois imposées à cause de leur fortune même. Ou peut-être admiraient-ils seulement et protégeaient-ils dans saint Paul un homme supérieur par son éloquence et par ses hautes facultés.

5. Alors le greffier ayant apaisé le peuple. *Actes* xix. 35. Le terme Γραμματεύς (scribe, greffier), désignait chez les juifs des fonctions très-ordinaires ou même seulement la condition d'un homme lettré ; mais ce titre avait une tout autre impor-

[1] L'Ancien Testament fait de fréquentes allusions à cette particularité du culte de Diane. Aussi *Deuter.* xii. 2. « Vous détruirez entièrement tous les lieux où ces » nations auront servi leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les coteaux, et » *sous tout arbre couvert de verdure.* »

Digitized by Google

tance dans les villes grecques et asiatiques. Il existe en effet une médaille de Nysa sur laquelle Tibre porte la qualification de *greffier* de cette ville. Le greffier était élu annuellement comme l'archonte; les monnaies d'Ephèse nous montrent la même personne plusieurs fois appelée à cette fonction.

9. La ville des Ephésiens est dédiée au service de la grande déesse Diane. Le texte original porte : La ville des Ephésiens est néocore de la grande déesse Diane. Il y a dans ce mot un véritable parfum local. Il vient de deux mots grecs νέος, temple, et κορεω, balayer, et dans l'origine il exprimait effectivement les fonctions indiquées dans par cette étymologie. Mais ce terme avait acquis avec le temps une grande importance, et on le trouve constamment sur les monnaies de plusieurs grandes villes. Le principal orgueil d'Ephèse était d'être *néocore* de sa grande déesse Diane. Cependant le culte de cette divinité ayant décliné dans la suite, les Ephésiens ajoutèrent cet autre titre : « Et gardienne particulière du temple de l'empereur. » Sur une médaille de Caracalla on voit quatre temples, trois avec des figures d'empereur et le quatrième contenant la statue de la fameuse déesse; et l'exergue est celui-ci : Εφεσιων πρωτων Ασιαϕ Δ Νεωκωρων, c'est-à-dire (monnaie) des Ephésiens quatre fois néocores.

7. Il y a des proconsuls. *Actes*. XIX. 38. Il résulte de l'examen comparé des médailles que l'autorité des proconsuls se constituait précisément dans ce moment à Ephèse, mais sans avoir encore complétement abrogé le pouvoir du greffier. Cet état de transition est admirablement indiqué par le discours du greffier et d'une façon qui ne serait jamais venue à l'esprit d'un faussaire.

8. Paul dit : je suis de Tarse, cette ville célèbre. Les monnaies de Tarse montrent surabondamment que c'était en effet une ville très-importante. Plusieurs médailles lui donnent le titre d'*autonome* et *métropole*. M. Akermann en cite particulièrement une à l'effigie de Sévère qui porte : « Tarse métropole de Cilicie, d'Isaurie, de Carie, de Lycaonie. » (*L'Espérance*.)

Bibliographie.

FIORETTI,

OU PETITES FLEURS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE,

CHRONIQUE DU MOYEN AGE,

Traduite pour la première fois par l'abbé Riche. 1 vol. format anglais. Prix 3 fr. Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Le moyen-âge est un jardin odoriférant que nous devons cultiver avec amour : tout s'y épanouit en fleurs, depuis l'efflorescente végétation de nos basiliques jusqu'à la plus humble légende. A côté des monumens de l'art, il y a des œuvres littéraires d'une beauté charmante. Aujourd'hui on commence à entrevoir ces grandes harmonies des siècles de foi ; on restaure nos cathédrales après deux siècles de dédain, et

Digitized by Google

on traduit, on étudie des livres plus dédaignés encore que les pierres. Près du monastère que nous décrivons, près de l'église que nous réédifions, il y avait de petites fleurs nées à leur ombre; à côté de l'homme qui remuait puissamment les pierres, et y brodait toute créature, il y avait un pieux écrivain qui remuait silencieusement les cœurs. Les populations se laisseront peut-être réveiller de leur torpeur, aux volées qu'enverront les tours de nos églises réparées, car Dieu tire parti de tout; mais en attendant combien est-il d'âmes qui prient, et qui ont besoin, pour prier aux bruits du monde, de se faire une cellule de leur chambre, une cellule du dedans, comme dirait sainte Catherine de Sienne; à celles-là rendons vite les méditations du cloître, ses chants et ses parfums.

C'est avec ces pensées que nous avons reçu la gracieuse légende franciscaine traduite par M. l'abbé Riche; et nous l'en remercions. Personne mieux que nous ne pouvait apprécier ce petit poème des âges héroïques de l'ordre franciscain dont nous avons écrit l'histoire[1]. Ce bon petit livre a plusieurs parties. La première comprend les principaux traits de saint François et de ses premiers disciples. Voulez-vous un exemple de sa manière de conter. Lisez ce chapitre intitulé : *Comment saint François apprivoisa des tourterelles* : « Un jeune homme avait pris un jour un grand nombre de tourterelles, et il s'en allait les vendre. Saint François, qui avait pour les animaux d'un naturel doux une affection toute particulière, vint à le rencontrer; il considère ces oiseaux d'un regard plein d'une tendre compassion, puis s'adressant à celui qui les portait : O bon jeune homme ! lui dit-il, donne-moi ces tourterelles ; que des oiseaux si doux que l'Ecriture représente comme les emblèmes des âmes chastes, humbles et fidèles, ne viennent pas à tomber entre les mains d'hommes cruels qui les feraient mourir. A ces mots, le jeune homme soudainement inspiré de Dieu, présenta ses oiseaux; et saint François, en les recevant dans son sein, leur adressa ces douces paroles : Tourterelles, mes chères petites sœurs, simples, innocentes et chastes, pourquoi donc vous êtes-vous laissé prendre ainsi ? Mais je veux vous arracher à la mort, et vous faire des nids où vous puissiez vous multiplier, selon l'ordre qui vous en est donné par notre Créateur. Et aussitôt il se mit en devoir de leur disposer ces nids. Les tourterelles s'y fixèrent, y firent leurs œufs, élevèrent leurs petits; et tout cela en présence des religieux qui les entouraient ; car, dès lors elles étaient, avec le saint et les autres frères, aussi bien apprivoisées que les poules qu'ils auraient eux-mêmes nourries. Aucune d'elles ne partit jusqu'à ce que saint François, leur donnant sa bénédiction, leur permit de s'envoler. Pour le jeune homme qui les avait cédées, le saint lui dit : Mon fils, vous serez un des frères de notre Ordre, et vous vous dévouerez glorieusement au service de Jésus-Christ. La prédiction se réalisa : le jeune homme prit l'habit des Mineurs et fut admis dans l'Ordre qu'il édifia par sa sainteté. »

La seconde partie contient des considérations sur les stygmates, ce grand fait historique que l'Eglise honore par une fête spéciale. Ensuite viennent les vies particulières de deux compagnons de saint François ; la première est celle du frère Juniperus, celui dont saint François disait, en faisant allusion à son nom : Je voudrais avoir une forêt de pareils guerriers. C'est la partie singulière et plaisante de la

[1] Voir l'*Histoire de saint François d'Assise*, par Chavin de Malan. 1 vol. in-8, 2e édition.

Digitized by Google

chronique, et cela justifie le mot de sainte Claire qui appelait Juniperus le jouet de Jésus-Christ. La seconde est celle de frère Egidius. Enfin les *Fioretti* sont terminées par la doctrine du B. Egidius. Ce ne sont pas des dissertations savantes sur la morale; le bon frère croyait avec raison qu'il valait beaucoup mieux raisonner un peu moins et pratiquer un peu plus.

Maintenant si vous demandez quelle valeur historique a cette légende, je vous répondrai qu'elle en a beaucoup, quoiqu'elle renferme des faits insoutenables. C'est la tradition vivante des origines franciscaines: c'est une conversation chaude et colorée entre des moines se promenant dans le cloître, ou assis sous les arbres témoins de la vie merveilleuse du glorieux patriarche, ou bien encore réunis le soir après les fatigues de l'apostolat, autour du vaste foyer de la cuisine. Et puis d'ailleurs si les *Fioretti* ne peuvent s'élever à la dignité de l'*histoire*, ils resteront toujours un ravissant poème, et la lecture en fructifiera dans les cœurs. C'est une prédication vivante et populaire que la poésie recouvre et que la grâce a pénétrée.

M. l'abbé Riche s'est fort bien acquitté de sa tâche de traducteur, et le livre n'a rien perdu de cette simplicité délicate qui le caractérise dans l'italien. Ce petit volume fera donc bon voyage dans le monde, nous l'espérons. S'il passe chez vous, accueillez-le comme un ami, il sait de belles histoires qui vous réjouiront.

CH. DE M.

LA PURETE DU COEUR, par M. l'abbé Chassay, professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux, vol. in-12. A Paris, chez Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier. Prix : 3 francs.

Le religieux, auteur de : *Le Christ et l'Evangile*, et de : *Le D. Strauss et ses adversaires en Allemagne*, publie en ce moment ce volume, qui, pour n'être pas de polémique directe, est cependant une apologie très-nécessaire et très-utile de notre foi; car il examine les nombreuses hérésies morales qui, depuis quelque temps, sont répandues avec tant de profusion dans certains livres en vogue contre la morale catholique. Rien de plus doux à lire que cette virile protestation contre cette morale relâchée qui nous déborde. Nous tous, lecteurs de romans et de feuilletons, lisons cette courageuse protestation contre un torrent qui menace de nous entraîner dans l'abîme. L'article intitulé : *La Servitude et la Liberté*, qu'on a lu dans ce cahier et qui forme un des chapitres du livre, peut faire connaître le charme et l'apropos de tout l'ouvrage.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 28 — AVRIL. 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,*

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

SEPTIÈME LEÇON *.

Suite du schisme. — Soustraction d'obédience. — Réflexions sur cette mesure. — Son inutilité. — Retour à l'obédience. — Mort de Boniface IX.

L'Université de Paris avait remporté un beau triomphe en faisant entrer dans ses vues pour la voie de cession, tous les princes, les évêques et les docteurs de l'Europe. Mais elle avait échoué devant l'opiniâtreté des deux pontifes. Aucune considération n'avait pu les déterminer à céder le pontificat. L'Université voulant obtenir à tout prix la paix de l'Eglise, but constant de ses efforts, résolut alors de prendre une grande mesure qui n'a pas d'antécédent dans l'histoire ecclésiastique, et dont l'efficacité et la légalité surtout, étaient contestées, et sont très-contestables. Cette mesure est la soustraction d'obédience, qui consiste à retirer aux deux pontifes l'obéissance qu'on leur avait rendue jusque-là, à les isoler, à les réduire à eux-mêmes, pour les forcer à donner leur démission. Telle est la mesure que l'Université se propose d'employer. Elle était inconnue dans les siècles précédents. L'Université ne l'ignorait pas, mais elle pensait qu'à de nouveaux maux il fallait de nouveaux remèdes; mais comment mettre la soustraction d'obédience en harmonie avec la règle canonique? De quel droit peut-on refuser l'obéissance à un pape qu'on reconnaît pour légitime? Il y avait là une inconséquence dont les partisans des deux papes, ceux de Benoît

* Voir la 6e leçon au n° précédent ci-dessus, page 206.

Digitized by Google

surtout, ne manquaient pas de profiter pour décrier leurs adversaires, et renverser leurs raisonnements.

Mais il faut vous rappeler la réflexion que je vous ai déjà faite. L'Université mettait une grande différence entre un pape douteux et un pape certain. C'est ce qu'elle a montré en appelant du jugement de Benoît au pape futur universellement reconnu. Elle croyait donc pouvoir lui retirer une obéissance qu'elle n'aurait jamais refusée à un pape certain et universellement reconnu. Après tout ne blâmons pas l'Université. Ne sachant plus quel moyen prendre pour pacifier l'Eglise, elle a eu recours à une voie nouvelle et irrégulière, dans un temps où tout était nouveau et irrégulier.

Il était plus facile encore de contester l'efficacité de cette mesure; car si les deux pontifes n'ont pas cédé devant les moyens de douceur, était-il vraisemblable qu'ils cédassent à la force ? En supposant le cas, ne replongeront-ils pas l'Eglise dans les premiers maux, en faisant revivre leurs droits prétendus, sous prétexte que leur démission n'aurait pas été libre? Il y avait là matière à discussion. Mais l'Université de Paris s'était attachée à la voie de la cession qu'elle regardait comme la plus simple et la plus courte, et voulait la suivre à toute force; elle proposa donc la soustraction d'obédience sans trop examiner les inconvénients qui pouvaient en résulter. Mais la mesure proposée eut dès le commencement de nombreux adversaires, jusque dans le sein de l'Université. Benoît entretenait la division par des agents secrets qui cherchaient à gagner des docteurs, et à les attacher à la cause de leur maître. Ils avaient ordre de prodiguer les faveurs et de se faire ainsi un puissant parti. L'Université s'apperçut du piège et prit des précautions pour l'éviter.

Cependant elle ne put empêcher Pierre d'Ailli d'accepter un évêché, celui du Puy-de-Dôme, d'où il fut transféré plus tard à celui Cambray. Benoît croyait avoir fait un coup de maître en faisant sortir de l'Université un homme qui exerçait une si haute influence en sa qualité de chancelier, mais il fut trompé dans son attente. Pierre d'Ailli, en acceptant un évêché, n'abandonna pas ses sentiments, et puis il fut remplacé par un homme plus redoutable encore, le célèbre Gerson, qui lui succéda dans les fonctions de chancelier, et qui deviendra un mur d'airain contre le schisme et ceux qui l'entretiennent[1]. Mais la majeure partie des docteurs était pour

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 419-424.

Digitized by Google

la soustraction d'obédience. L'Université la proposa au roi en 1397. Le monarque en accueillit favorablement la demande, la soumit à son conseil, et après avoir entendu les raisons pour et contre, il résolut d'y donner son assentiment. Cependant comme la mesure était extrêmement grave, il voulut, avant d'y procéder, connaître le dernier mot des deux pontifes [1]. Il leur envoya donc une ambassade qui avait été concertée depuis peu avec le roi d'Angleterre, pour savoir si leur refus était définitif. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, auxquels s'étaient joints ceux de Castille, allèrent trouver successivement Benoît XIII et Boniface IX ; les menacèrent de la soustraction d'obédience, s'ils ne se démettaient pas du pontificat; mais ils eurent beau raisonner et menacer, ils échouèrent comme auparavant; l'un et l'autre pontife se disait sûr de son droit, chacun se prétendait légitime, et se refusait à donner sa démission [2]. Benoît n'avait pas encore renoncé à la voie des armes. Il noua de nouvelles intrigues dans le but d'arrêter Boniface, et de le forcer à renoncer à la papauté ; son projet resta sans exécution [3]. Il avait montré seulement, comme il l'avait déjà fait, quel moyen il voulait employer pour éteindre le schisme.

La réponse apportée par les ambassadeurs laissait peu d'espoir de ramener les deux compétiteurs à la voie de cession. Le roi de France voulut tenter l'impossible, non plus auprès de Benoît qui s'était trop prononcé, mais auprès de Boniface. Il s'imagina que si l'empereur d'Allemagne voulait s'employer sérieusement auprès de ce pape, il le déterminerait à se démettre. Pour Benoît on était résolu de l'y forcer. Le roi se donna donc beaucoup de mouvement pour attirer l'empereur Wenceslas en France ; le rendez-vous était à Reims. L'empereur y vint malgré l'avis de Boniface et celui du grand électeur Robert de Bavière, qui avaient tout fait pour l'en détourner. Le roi alla le recevoir à Reims, lui donna de grands festins, lui fit de magnifiques présents, et n'eut aucune peine à lui faire goûter la voie de cession. On convint de la proposer à Boniface sous le voile d'une nouvelle élection, c'est-à-dire, on voulait lui demander de permettre une autre élection de pape, en lui faisant espérer sans doute qu'il serait réélu et reconnu par toute l'Église, C'était lui proposer la cession sous une autre forme qui lui présen-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. 14, p. 441.
[2] Ibid. t. xi, p. 441-444.
[3] Ibid.

Digitized by Google

tait des chances de succès, et qui pouvait même flatter son amour-propre, puisqu'il se prétendait si fort sur ses droits, et qu'il avait une juridiction plus étendue. Pierre d'Ailli fut envoyé à Rome pour lui faire cette proposition de la part de l'Empereur et de celle du roi de France, mais il n'eut aucun succès. Boniface se disait prêt à donner une entière satisfaction aux princes, pourvu que son rival commençât par se démettre, et qu'on ne le reconnût plus en France. C'était dire, renoncez à Benoît et revenez à mon obédience.

On n'attendait qu'une réponse pour procéder par la rigueur. Déjà le roi Charles VI avait indiqué une assemblée générale du clergé de France. On pressa les députés de se rendre à Paris. L'assemblée s'ouvrit le 22 mai 1398, après 20 ans de schisme. Elle était extrêmement nombreuse, car on y voyait, outre le président, Simon de Gramaud, qui avait le titre de patriarche d'Alexandrie, 11 archevêque, 60 évêques, un grand nombre d'abbés, de procureurs des chapitres, et puis des docteurs des universités de Paris, d'Orléans, d'Angers, de Toulouse et de Montpellier. Le roi de Navarre, les princes de la maison de France, les ambassadeurs du roi de Castille, le chancelier de France, Arnaud de Corbie, et plusieurs membres du parlement assistèrent aux délibérations. Le roi qui était retombé dans sa maladie, ne put y assister[1]. Simon de Gramaud ouvrit le concile par un discours où il exposa fort au long toutes les démarches qu'on avait faites auprès des deux papes, et les refus qu'on en avait éprouvés. Il ne manqua pas de faire observer que la voie de cession proposée par la France, comme le moyen le plus simple, le plus prompt et le plus convenable, a eu l'assentiment des princes, de toute l'Europe, et qu'elle n'a eu pour adversaires que les deux pontifes qu'il s'agit maintenant d'y forcer par la soustraction d'obédience. Ce dernier moyen ne sonna pas mal aux oreilles de l'assemblée, cependant il eut de puissants adversaires, entre autres l'archevêque de Tours, l'évêque de Mâcon et plusieurs autres. On entendit les orateurs pour et contre, depuis le 29 mai jusqu'au 6 juin, c'est-à-dire pendant 8 jours. L'Université eut aussi son tour, ses orateurs se déclarèrent pour la soustraction totale, c'est-à-dire, ils étaient d'avis qu'on ôtât à Benoît, non seulement la collation des bénéfices, comme quelques-uns le voulaient, mais encore le gouvernement de toutes les églises; qu'on rompît totalement avec

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 455-460.
Ibid. t. XV, p. 2.

Digitized by Google

lui, sans lui laisser le moindre pouvoir, ni spirituel, ni temporel. Ils cherchèrent à appuyer leur opinion sur des exemples et des autorités; mais les exemples sont mal choisis et les autorités mal appliquées. La soustraction d'obédience n'avait aucun antécédent dans l'histoire ecclésiastique. Les docteurs l'emportèrent, ce qui est une nouvelle preuve de l'immense crédit dont ils jouissaient en Europe. De trois cents voix, il y en a eu 247 pour la soustraction totale. Seize cardinaux de Benoît avaient voté dans le même sens. Le roi adopta la décision du concile et publia l'édit de soustraction le 28 juillet, et le fit enregistrer au parlement.

Ainsi voilà l'Eglise de France abandonnée à elle-même, devant se gouverner par ses évêques et ses archevêques, et en cas de conflit par des conciles nationaux. La voilà dans une position exceptionnelle, sans chef ou *acéphale*. Bossuet repousse de toutes ses forces cette dernière expression [1]. Il dit que l'Église de France regardait le Saint-Siège comme vacant. Sans doute l'édit du roi rédigé par les évêques, suppose le siège vacant; mais au fond du cœur les docteurs et les évêques ne pensaient pas ainsi, car jusque là ils avaient regardé le pape d'Avignon comme seul légitime, ils le regardent encore comme tel, et plus tard ils reviendront à son obéissance. La seule chose qui puisse les excuser, c'est qu'ils ont un désir ardent d'éteindre le schisme, et ils croient devoir rompre l'obstination des prétendants, par toutes sortes de voies, lors mêmes qu'elles ne sont pas régulières.

Mais ce moyen de rigueur ne réussit pas mieux que ceux qu'on avait employés précédemment. On a beau soustraire l'obéissance, on a beau employer la force, assiéger le palais du pape pendant cinq ans, et le tenir prisonnier jusqu'à ce qu'il renonçât au pontificat, Benoît XIII montre un caractère de fer, digne d'une meilleure cause, il résiste à tout et ne donne pas sa démission. « Vous m'avez élu pape, répliqua-t-il au cardinal qui le pressait de céder, et je serai pape toute ma vie. Il n'y a ni roi, ni duc, ni comte, ni traité, ni procédure qui puisse me faire renoncer à ma dignité [2]. » Jamais on n'avait vu une opiniâtreté semblable et si mal raisonnée.

La soustraction d'obédience devint une mesure presque générale dans toute l'Europe. L'Université de Paris était à la tête du mouvement, elle a fait jouer auprès des princes étrangers tous les ressorts

[1] *Def. declar.*, liv. v, c. 8.

[2] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 15.

Digitized by Google

de sa politique et de sa science. Forte de l'appui de son roi, elle a déterminé les princes à prendre la même mesure à l'égard de Boniface. Et c'était là son premier but, car en retirant l'obéissance à Benoît, elle voulait donner un exemple aux princes et aux évêques de l'autre obédience. Mais des événements politiques vinrent contrarier ses vues et rendre ses démarches inutiles. Ladislas, sous la protection de Boniface, se rendit maître du royaume de Naples, et s'attacha plus fortement que jamais au pape, son protecteur. Le roi d'Angleterre, Richard II, qui devait concourir avec la France pour obliger les deux papes à se démettre du pontificat, fut détrôné, et son successeur Henri de Lancastre n'eut pas les mêmes idées. La cause de Boniface prit aussi une tournure favorable en Allemagne. l'empereur Winceslas fut déposé, et son successeur Robert de Bavière se déclara pour Boniface, de qui il espérait recevoir la couronne impériale [1]. La France se trouva donc seule dans une position exceptionnelle, c'est ce qui ranima les adversaires de la soustraction et augmenta leur nombre. Car tout en s'y soumettant, comme le roi le voulait, ils avaient toujours dit que ce moyen ne réussirait pas. Comme leur prédiction se trouvait accomplie, ils triomphaient et jetèrent un grand discrédit sur la mesure qu'on avait prise. L'Université de Toulouse qui avait toujours été contre, se déclara plus ouvertement, Gerson lui-même qui était destiné à jouer un si grand rôle dans l'affaire de l'Union, combattait la soustraction. Plusieurs évêques se rangèrent de son avis, et l'opinion publique qui était si fortement prononcée en faveur de la soustraction, s'affaiblit de plus en plus; on ne voyait plus qu'un seul remède aux maux de l'Église c'était le concile général [2]. Mais ce qui ébranla entièrement l'opinion publique, ce fut l'évasion du pape Benoit XIII. Au moyen d'un déguisement, il trompa la surveillance de ses gardiens, sortit de son palais, où il était depuis cinq ans prisonnier, et se retira au Château-Renard, petite place voisine, d'où il écrivit immédiatement au roi, à ses conseillers et à l'Université de Paris, pour leur annoncer sa sortie d'Avignon et ses prétendues bonnes dispositions pour la paix de l'Église.

Cette évasion déconcerta les partisans de la soustraction et donna gain de cause à leurs adversaires. Ceux-ci s'élevèrent fortement

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 39.
[2] Ibid., p. 51.
[3] Ibid. p. 57.

Digitized by Google

ntre cette mesure, et en firent sentir tous les inconvénients. En
'et, l'Eglise de France n'avait rien gagné à cette soustraction.
ne fois séparée de son chef, elle se trouva à la remorque de l'au-
rité civile, qui sans lui être hostile, porta atteinte à son indépen-
nce. Cela arrive à toute Eglise qui n'a plus de chef : les Eglises
otestantes en fournissent de tristes exemples. On était donc dis-
se à rentrer en grâce et à restituer l'obédience à Benoît. Ce n'est
s qu'on eût beaucoup d'estime pour lui ; mais on aimait mieux
oir un mauvais chef que de n'en point avoir du tout. Les car-
naux qui avaient quitté Benoît, et les habitants d'Avignon qui
i s'étaient déclarés contre lui durant sa captivité, donnèrent
xemple. Ils s'empressèrent de se réconcilier avec le pape. Celui-
affecta de leur pardonner généreusement. L'opinion publique
hangea tellement en faveur de Benoît, que, le jour de Pâques, on
tacha, dans plusieurs églises de Paris, au cierge pascal, le nom de
enoît et l'année de son élection, comme c'était l'usage pour les
apes légitimes. La police fit arracher ces écriteaux ; mais le peuple
écontent murmurait hautement [1]. Le roi lui-même semblait être
branlé, car il avait convoqué pour le 15 de mai (1403) une nouvelle
ssemblée du clergé pour entendre encore une fois le pour et le
ntre sur la soustraction.

Benoît, informé sans aucun doute de ce qui se passait en France,
hâta d'y envoyer deux cardinaux, ceux de Poitiers et de Saluces,
our tirer profit des circonstances et faire restituer l'obédience. Ils
urent reçus du roi le 25 mai, au milieu d'une assemblée assez nom-
euse. Le duc d'Orléans, Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, plu-
eurs autres docteurs, les députés des universités d'Orléans, de
ontpellier et de Toulouse, se rangèrent de leur côté ; mais bien
es docteurs plaidèrent encore pour le maintien de la soustraction.
nfin, après de vives et de longues discussions, le duc d'Orléans,
rofitant de l'absence des ducs de Berri et de Bourgogne, et d'autres
rélats opposés à Benoît, fit si bien que le roi promit avec serment
e reconnaître Benoît, et à l'instant il entonna lui-même le *Te Deum*,
ui fut achevé par les assistants. Le duc d'Orléans, pour déterminer
e roi, avait fait, de la part de Benoît, de grandes et de belles pro-
esses, qu'il se chargeait au surplus de faire signer. Benoît devait
nner sa démission en cas de cession, de mort ou de déposition de
on concurrent ; il devait confirmer toutes les promotions et colla-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XV, p. 58-62.

Digitized by Google

tion de bénéfices, faites pendant le tems de la soustraction; enfin, il devait convoquer dans l'année un concile général de son obédience, et suivre ses conseils. C'étaient autant de promesses que Benoît n'avait pas envie de tenir, comme l'évènement l'a démontré.

Mais on était las des inconvénients de la soustraction. La restitution d'obédience fut décrétée et publiée solennellement à Notre-Dame par Pierre d'Ailli au son des cloches de toute la ville. L'Université, après de longs et vifs débats, avait cédé à l'entraînement général et pris part à la fête. Les princes voisins suivirent l'exemple de la France. Tous n'avaient abouti qu'à faire un acte inconséquent, car ils avaient retiré l'obéissance à un pape dont ils reconnaissaient la légitimité et le droit de se faire obéir [1].

Voilà donc l'Eglise replongée dans son premier état, avec deux papes dont aucun ne veut céder. On a de quoi s'étonner d'un tel état de choses, quand on pense qu'il dure depuis 25 ans. Oui, messieurs, on est à la 25e année du schisme, et malgré toutes les négociations on n'est pas plus avancé qu'au premier jour. Car Benoît n'était pas sincère, à peine fut-il rétabli sur son trône qu'il déchira toutes les promesses qu'on avait faites en son nom. Il ne voulut plus entendre parler de la cession, ni du concile général de son obédience, ni approuver les promotions et les collations de bénéfices. On fut obligé de lui envoyer ambassades sur ambassades, de lui défendre par un édit public de toucher aux promotions, et à la collation des bénéfices. Le duc d'Orléans qui avait fait des promesses en son nom pressa le pape. Gerson envoyé vers lui le harangua plusieurs fois, et lui adressa des paroles sévères et menaçantes. Enfin à force d'importunités, on parvint à lui faire ratifier les conventions, mais il avait bien résolu dans son cœur de n'en rien faire [2].

Cependant pour contenter les princes et se délivrer peut-être de leur importunité, il fit semblant de vouloir embrasser la cession, et envoya donc une ambassade solennelle à Boniface qui était à Rome. Tout le monde croyait que c'était pour l'engager à céder, parce qu'il publiait partout qu'il était résolu de le faire lui-même. Mais les envoyés n'avaient aucun ordre à ce sujet : ils étaient seulement chargés de proposer à Boniface une entrevue dans un lieu sûr pour terminer le schisme. Ils ne furent admis à l'audience qu'à condition qu'ils lui rendraient tous les honneurs dus à sa dignité, et ils furent

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 62-69.
[2] Ibid. p. 71-82.

Digitized by Google

bligés de s'y conformer. Il paraît que dans leurs discours ils attaquèrent les droits de Boniface. Car celui-ci répliqua assez vivement qu'il était le vrai pape et que Pierre de Lune n'était qu'un *intrus*. Les envoyés perdant patience à leur tour répondirent que du moins leur maître *n'était point simoniaque*. C'était dire que Boniface l'était. Comme sa conscience lui faisait des reproches à ce sujet [1], et qu'il en était accusé en public, il ne put retenir sa colère. Il ordonna aux envoyés de quitter la ville sur le champ. Mais le coup était porté. Boniface que la chaleur de la dispute avait échauffé, eut une fièvre ardente qui l'emporta au bout de trois jours, après quinze ans de règne ; le message de Benoît tua Boniface IX, comme celui de l'Université de Paris avait tué Clément VII, véritable punition dont Dieu châtie quelquefois les ambitieux pour instruire le monde.

Avec la mort de Boniface naît une nouvelle occasion d'éteindre le schisme. Nous verrons si l'on pourra en profiter. Mais remarquez-le bien, plus nous avançons, plus les difficultés se compliquent. Les évêques et docteurs sont déconcertés, ils ne savent quel moyen inventer. Ils s'engagent dans des voies nouvelles sans en prévoir l'issue. Ils marchent comme à tâtons, tantôt à droite, tantôt à gauche; quelquefois ils s'égarent, mais enfin à force de chercher ils trouveront le vrai moyen de pacifier l'Eglise, et de mettre fin au schisme le plus déplorable qui ait jamais existé.

HUITIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Election d'Innocent VII.—Ses promesses. — Querelles entre les deux papes. — Leur obstination. — Nouvelles démarches de l'Université. — Doctrines de l'Eglise gallicane. — Leur danger. — Soustraction partielle d'obédience.

Comme Boniface IX était mort à la suite de la discussion qu'il avait eue avec les envoyés de Benoît, on accusa ceux-ci d'avoir assassiné le pape. Ils furent donc arrêtés, malgré leur sauf-conduit ; et enfermés dans le château Saint-Ange, par un parent de Boniface, gouverneur de ce château ; mais les cardinaux s'empressèrent de demander leur élargissement. Le gouverneur l'accorda, mais il se fit payer une rançon de 5,000 florins d'or.

La mort de Boniface fournit une nouvelle occasion de pacifier l'Eglise. Benoît avait contracté dans un écrit public, signé de sa main, l'obligation de renoncer au pontificat en cas de mort de son

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 93-96.

Digitized by Google

compétiteur. Comme on était disposé à l'y contraindre au cas qu'il s'y refusât, les cardinaux de Rome n'avaient qu'à s'abstenir de faire une nouvelle élection, et le schisme était fini. Le roi de France, connu par son zèle pour le bien de l'Eglise, se hâta d'écrire aux cardinaux pour les prier de suspendre toute élection, jusqu'à ce qu'ils eussent entendu l'ambassade qu'il allait leur envoyer. Mais le message du roi arriva trop tard. Par un empressement qu'on ne peut expliquer, les cardinaux présents à Rome, au nombre de neuf, étaient entrés en conclave le 12 octobre, douze jours après la mort du pape, et lui avaient donné pour successeur Cosma Meliorati, archevêque de Ravenne, connu plus particulièrement sous le nom de cardinal de Boulogne. Il avait pris le nom d'Innocent VII. Tous les historiens font l'éloge de sa douceur, de sa vertu et de son application aux affaires. Dans un autre temps ce pape eût fait la joie et le bonheur de l'Eglise, mais dans le temps actuel, son élection afflige tous les chrétiens, parce qu'elle perpétue le schisme. Ainsi, après vingt-cinq ans d'efforts pour éteindre le schisme on se trouve aussi peu avancé qu'au premier jour. Nous y voyons quelque chose de mystérieux que l'intelligence humaine ne peut pénétrer. Dieu semble vouloir éprouver son Eglise pour faire voir toutes les ressources qu'elle renferme en elle.

Cependant, Messieurs, il y a progrès, nous marchons vers un dénouement. Les Italiens, qui s'étaient raillés jusque-là des efforts des Français, commencent maintenant à suivre leur exemple. Comme eux, ils sentent le besoin de mettre un terme à ce schisme déplorable; aussi, dans le dernier conclave, avant de procéder à l'élection ils avaient fait serment, en présence de notaires et de témoins, que celui qui serait élu pape, prendrait tous les moyens, même la cession, pour pacifier l'Eglise. Ils avaient tous fait cette promesse, dans un acte public, signé de leurs mains, et aucun nouveau cardinal ne devait être installé avant d'avoir déposé le même serment [1]. Ainsi, Messieurs, les deux papes se trouvent engagés à donner leur démission, lorsque le bien de l'Eglise l'exigera et que les cardinaux le jugeront à propos. On a le moyen de les presser par leur serment, de les faire rougir et de les contraindre, s'ils manquent à leur engagement. C'est certainement un grand avantage dont on est disposé de part et d'autre, à profiter. Les docteurs français se mettent les premiers à l'œuvre et font de nouveaux efforts pour obtenir la ces-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 96.

Digitized by Google

sion. C'est ce que je vais vous montrer aujourd'hui. Innocent VII notifie son élection dans toute l'Europe par des lettres pleines d'un ardent désir de la paix. Ses lettres inspirent une grande confiance, parce qu'on connaissait ses vertus et son caractère pacifique. Cependant il fit au commencement de son pontificat, plusieurs actes qui laissèrent suspecter sa bonne foi. Ainsi, il indiqua un concile général à Rome sous prétexte de chercher les moyens de pacifier l'Eglise. Mais ce moyen était trouvé, c'était la cession demandée de toute part. Pourquoi donc un concile qui ne pouvait être que d'une seule obédience? Il était inutile de délibérer sur une chose arrêtée et décidée. Le concile ne put avoir lieu à cause des troubles excités à Rome par les Gibelins, à la tête desquels se trouvait Ladislas; car celui-ci n'était plus content de son royaume de Naples, il voulait y ajouter le gouvernement de Rome. Excomunié par le pape, et craignant de perdre son royaume, il se reconcilia bientôt avec lui. Mais cette reconciliation même montra que le pape ne se pressait pas de rendre la paix à l'Eglise; car il promit à Ladislas, par une bulle, de ne point conclure l'affaire de l'union, sans qu'il fût reconnu roi de Naples par les deux partis. C'était exclure Louis d'Anjou, contrarier la France, et remettre ainsi l'union à un temps indéfini [1]. Quant à Benoît, il se souciait fort peu de céder. Il ne cherchait qu'à jouir de ses honneurs et de ses revenus, qui, comme nous l'avons vu, lui avaient été rendus. Ses devoirs de conscience, ses engagements lui importaient peu. Cependant comme il avait promis solennellement d'embrasser la voie de cession en cas de mort ou de démission de son compétiteur, il a besoin de garder certains dehors et de montrer qu'il a voulu remplir cet engagement, mais qu'il en a été empêché par des causes indépendantes de sa volonté. Autrement il s'exposait à une nouvelle soustraction d'obédience. Voici donc le moyen qu'il prit pour éluder sa promesse et contenter le public :

Il fit publier en France, et même en pays étrangers, que les ambassadeurs envoyés à Rome avaient été chargés de proposer à Boniface la voie de la cession, mais que ce pape l'avait refusée et qu'il en était mort de dépit. Il ajoutait que ces mêmes ambassadeurs avaient prié le sacré collége de surseoir à une nouvelle élection, par la raison que son maître était prêt à se démettre du pontificat, mais que les cardinaux n'ont pas voulu les entendre. De cette sorte,

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 113-134.

Digitized by Google

Benoît se croyait pleinement justifié aux yeux du public, et se rendormait au sein des honneurs. Il fut réveillé par son rival, Innocent VII, qui, voyant ses écrits répandus jusque dans la capitale, se mit à les réfuter et à donner une relation exacte de ce qui s'était passé à Rome pour faire ressortir la fourberie de son adversaire. Il écrivit, pour cet effet, plusieurs lettres dans lesquelles il assure que les légats de Benoît n'ont pas dit un mot de la cession, qu'ils ont parlé seulement d'une entrevue que Boniface a refusée comme ne devant aboutir à rien, et comme étant un nouvel artifice de son rival pour en imposer au public. Il va plus loin, il prouve par des faits que les légats n'étaient pas chargés de parler de la cession. Car, dit-il, les cardinaux, avant d'entrer en conclave, avaient demandé aux légats si leur maître les avaient autorisés à céder, les assurant que, dans ce cas, ils ne feraient pas de nouvelle élection. Les légats répondirent qu'ils n'avaient pas d'ordre à ce sujet. Les cardinaux allèrent plus loin : ils prièrent les légats d'envoyer quelqu'un d'entre eux vers Benoît pour lui demander s'il était prêt à céder. Les légats répliquèrent que cette démarche serait inutile, et qu'on ne devait pas s'attendre que Benoît fît quelque chose contre l'équité. Ce fut alors seulement que les cardinaux procédèrent à une nouvelle élection. Voilà ce que le pape établit avec une entière assurance dans diverses lettres adressées successivement à l'Université de Paris, au duc de Berri, aux évêques de Florence et de Fiezole et à plusieurs autres docteurs [1]. Voilà donc un démenti formel donné au récit de Benoît : Innocent fut cru et Benoît regardé comme un menteur. Cependant celui-ci, rusé comme un serpent, trouva encore moyen de se tirer d'embarras. Informé sans doute par ses espions que le pape Innocent n'était point disposé à céder, il alla en Italie, sous prétexte de s'aboucher avec son concurrent pour la cession. Le roi lui avait permis de lever des décimes pour les frais de ce voyage [2]. Il s'arrêta à Gênes, qui était alors sous la protection de la France, et gouvernée par le maréchal de Boucicaut, général français. Il y fut bien reçu, parce que cette ville s'était mise sous son obédience. Cependant son escorte fut obligée de rester hors de la ville. Là il demanda à Innocent un sauf-conduit pour des légats qu'il voulait lui envoyer. Innocent, qui était à Viterbe, refuse. C'est précisément ce que demandait Benoît. Aussi en tire-t-il une espèce de triomphe.

[1] Raynald, an 1405, n. 12 ; Fleury, *Cont.* XXI, p. 25-27.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 99.

Digitized by Google

Il publia partout qu'il ne cessait de chercher l'union, que, pour cet effet, il ne ménageait ni peines, ni travaux, mais qu'il rencontrait des obstacles insurmontables du côté des Romains. Innocent ne demeura pas sans réponse : Benoît répliqua. De là, une vive et longue querelle, où l'un donne le démenti à l'autre, s'accusant réciproquement de mauvaise foi ; c'était fort édifiant pour la chrétienté. Cependant il faut observer que Bienoît n'est pas seul coupable. Son rival n'est pas plus disposé que lui à se démettre du pontificat, car, étant encore à Viterbe, il fit soumettre à l'examen de plusieurs jurisconsultes de son parti cette question : *s'il était obligé de procurer l'union.* C'était faire examiner si son serment fait au conclave était obligatoire. Plusieurs cardinaux en murmuraient hautement[1]. Benoît XIII semblait surpasser son rival en opiniâtreté. Car il avait tellement envie de régner seul qu'il chercha de nouveau à employer la force pour réduire son adversaire. Il demanda aux Gênois leurs galères, mais une maladie contagieuse qui se répandait sur les côtes lui fit prendre la résolution de renoncer à son projet et de s'en retourner à Nice en Provence[2].

D'après ce que je viens de vous dire, vous pouvez juger de l'affliction et de l'embarras de l'Église, et de l'Église de France surtout, qui avait travaillé avec tant d'ardeur à l'extinction du schisme. Il n'y avait plus aucun serment qui pût engager les deux papes à donner leur démission. Ils se croyaient au-dessus du serment ; ils ne reconnaissaient aucun supérieur sur la terre qui pût les juger et terminer leurs différents. Dieu seul, disaient-ils, avait le droit de les juger, c'est à lui seul qu'ils devaient rendre compte de leur mission. Il aurait donc fallu que Dieu descendît sur la terre pour déclarer lequel des deux était le véritable pontife. L'Église se trouvait comme plongée dans un abîme, dont elle semblait ne pouvoir sortir, elle était menacée d'une entière ruine. Déchirée par la division intérieure, elle était attaquée au dehors par des ennemis redoutables. L'hérésie faisait de grands progrès en Angleterre et en Bohême : l'autorité des évêques s'y était opposée inutilement. On sentait le besoin de cette force centrale qui avait si souvent écrasé l'hérésie, et celle-là était comme anéantie. Quel remède à de si grands maux !

L'université de Paris profondément affligée de l'état déplorable de l'Eglise et de la mauvaise foi des deux papes qui jouaient la co-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 99-102.

[2] Ibid. p. 102.

Digitized by Google

médie pour conserver leurs honneurs, épuisait toutes les ressources de son savoir pour trouver un moyen de retirer l'église de cet abîme. Mais quel moyen employer ? C'était là son embarras. Assembler un concile général et œcuménique? On en avait déjà parlé bien souvent; personne n'en contestait l'efficacité. Mais on voyait l'impossibilité de réunir les cardinaux et les évêques des deux partis opposés. Le concile même général d'une seule obédience, ne pouvait apporter aucun remède. Aussi l'université n'insiste-t-elle plus sur le concile général de l'obédience de Benoît que ce pape avait promis d'assembler. Elle paraît même y avoir renoncé; la cession et la soustraction d'obédience, sont à ses yeux les seuls moyens qui puissent sauver l'église.

Nous avons déjà vu, Messieurs, l'emploi de cette mesure qui n'a eu aucun résultat, mais l'université est persuadée que si la soustraction d'obédience avait duré plus long-temps, elle aurait été mise en pratique par l'obédience opposée, et les deux pontifes auraient été forcés à donner leur démission. Elle revint donc à la même mesure dans l'intime persuasion qui si elle est adoptée en France, elle le sera dans le reste de l'Europe chrétienne. Mais avant de la proposer, elle veut combattre et faire condamner les doctrines qui y étaient opposées et qui ont amené la restitution d'obédience, doctrines qui étaient professées par un grand nombre de prélats, par ceux du midi surtout et par l'université de Toulouse. Cette dernière école avait fait précédemment contre la soustraction d'obédience un mémoire qui avait eu un grand retentissement et qui n'avait pas peu contribué à faire restituer l'obédience à Benoît XIII. Comme on le faisait circuler de nouveau, et qu'on l'avait envoyé au roi [1], pour le prévenir contre la soustraction et déjouer ainsi le projet de l'université, il était fort important de lever ce premier obstacle et d'anéantir ce mémoire. L'université l'avait déjà réfuté à sa première apparition. Il est utile et nécessaire de vous en parler pour vous tenir au courant des graves discussions que ce schisme a soulevées, car c'est là que nous trouvons l'origine de ces grandes questions si souvent débattues entre Gallicans et Ultramontains, telles que l'appel du pape au concile, la supériorité du concile sur le pape, la non-infaillibilité du pape, les libertés de l'église gallicane. A côté de ces principes dont le fond se réduit à la souveraineté de l'Eglise sur le pape, nous trouvons la souveraineté du peuple sur le

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 134. Note.

Digitized by Google

roi, le droit du peuple de corriger le prince, et de le déposer, s'il est incorrigible, nous entendrons même faire l'éloge du tyrannicide. Toutes ces doctrines religieuses et politiques, plus ou moins subversives de l'ordre religieux et social, si elles n'ont pas pris naissance dans le schisme d'Occident, y ont reçu du moins un grand développement, car avant cette époque, on n'avait jamais examiné *ex professo* si le pape est infaillible ou non, si l'on peut appeler de son jugement, si le concile lui est supérieur. On n'avait guère examiné non plus si le peuple est souverain, s'il l'emporte sur le roi. Mais on s'en est sérieusement occupé pendant le schisme d'Occident, parce qu'alors, selon moi, on a considéré le pape séparé de l'église, comme le roi séparé de son peuple. Certainement le pape séparé de l'église, isolé et réduit à lui-même, douteux, *tel qu'il l'était pendant le schisme*, n'est point infaillible, son jugement n'est pas irréformable, et l'Église lui est supérieure. Mais il n'en est pas de même du pape uni à l'église et en harmonie avec elle. Agissant alors de concert avec le sacré collége et avec les évêques, il est infaillible, son jugement est sans appel, et il serait absurde de dire que l'église lui est supérieure, puisqu'il s'identifie avec elle. De même le roi séparé de son peuple, est un être faible, mais il est tout-puissant, lorsqu'il s'appuie sur la volonté nationale. Il en est de même de tout autre gouvernement. Mais je vous prie d'observer, Messieurs, que la dépendance des papes a une grande analogie avec la dépendance des rois[1]. L'un ne marche pas sans l'autre, dès qu'on abaisse le pouvoir des papes, on abaisse celui des rois. Aussi, disait-on pendant le schisme, l'église est souveraine, comme le peuple est souverain. Le pape est soumis à l'église, comme le roi est soumis au peuple. Ces deux assertions ont toujours marché de pair et l'une a servi de fondement à l'autre. Louis XIV en sanctionnant les 4 articles du clergé de France, brisait son pouvoir absolu, au lieu d'établir son indépendance, comme il le croyait; après cet acte, il ne pouvait plus dire : *l'Etat c'est moi*, il devait dire : *l'Etat c'est le peuple*. Aussi ce fut de ce moment que la doctrine de la souveraineté du peuple s'est prodigieusement développée. Ce qui n'y a pas peu contribué, selon moi, c'est qu'on enseignait et qu'on faisait enseigner par ordre du gouvernement dans toutes les écoles, la dépendance des papes et la souveraineté du corps ecclésiastique, comme si elles devaient être,

[1] Bossuet combat cette analogie, mais par des raisons qui ne prouvent que son embarras. *Defens.*, liv. VI, c. 28.

Digitized by Google

remarquez-le bien, d'un usage journalier, une règle de tous les jours. Car en même temps que les docteurs développaient à la Sorbonne le principe de la souveraineté de l'église, les protestants et les philosophes développaient le principe de la souveraineté du peuple. Si je vous parle ainsi, ce n'est pas que je rejette ces doctrines, non, j'en suis le partisan, mais pour des circonstances exceptionnelles, pour des cas extraordinaires et extrêmement rares, qui, pour l'Église, n'arrivent pas tous les mille ans. J'en appelle à l'histoire. Dans le gouvernement civil, le cas peut se présenter plus souvent, parce que les rois sont en général moins sages que les papes. Mais il est bien certain que si l'on faisait du principe de la souveraineté du peuple un usage habituel, si l'on voulait accorder au peuple comme on l'a fait, le droit de faire et défaire les rois à son gré, sans avoir des raisons, parce qu'en pareil cas il a toujours raison, comme le prétend J.-J. Rousseau, nous serions dans une anarchie perpétuelle. Nous aurions la même anarchie dans l'église, si l'on voulait faire des propositions enoncées, un usage constant, une règle de tous les jours. Mais l'Eglise, toujours sage, n'en a pas usé de cette sorte, elle réserve son pouvoir pour ces circonstances extraordinaires où il s'agit du salut de toute l'église, et cette circonstance, depuis dix-huit siècles, ne s'est présentée qu'une seule fois, c'est celle du schisme actuel. Je n'en dis pas davantage, parce que plus tard j'aurai l'occasion de vous expliquer le véritable sens de ces doctrines, et l'usage qu'il est permis d'en faire. Je reviens donc au mémoire de l'Université de Toulouse.

Dans ce mémoire l'Université s'est attachée à deux principales choses, savoir : 1° Qu'il n'est pas permis, selon les canons, d'assembler sans l'autorité du pape, un concile national, pour s'occuper, comme on l'avait fait, de l'état général de l'Eglise. 2° Que le concile tenu en France n'a pu, sans la plus haute injustice, et même sans impiété, contraindre les fidèles à se soustraire de l'obéissance de leur pasteur légitime, même dans la vue d'éteindre le schisme, parce qu'il n'est pas permis de faire du mal pour qu'il en arrive du bien; le reste du mémoire tend à prouver la légitimité de Benoît XIII, qui est appelé le grand-prêtre, le prince des évêques, l'héritier des apôtres, l'époux unique et incontestable de l'Église, et à lui faire restituer l'obédience qui ne lui était pas encore rendue à cette époque.

Ce mémoire n'avait rien d'extraordinaire, si l'on ne s'était pas trouvé dans une position exceptionnelle; car, quand il y a un pape

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 47; Lenfant, *Concile de Pise*, p. 99.

Digitized by Google

légitime, universellement reconnu, il n'est pas permis d'assembler sans son autorité, un concile soit général, soit particulier, pour s'occuper des intérêts de l'Église universelle, comme il n'est pas permis de se soustraire à son obédience sous quelque prétexte que ce soit; mais ici il y a un schisme déplorable qui désole toute l'église, il s'agit de l'éteindre et de rompre l'obstination d'un pontife qui ne veut céder à aucune remontrance. L'Université de Paris en réfutant ce mémoire s'était appuyée sur les raisons que je viens de vous indiquer. Quant à l'éloge qu'on faisait de Benoît XIII, elle était loin d'y applaudir, elle lui faisait au contraire les reproches les plus graves, elle l'accusait, entre autres choses, d'avoir déclaré que dans aucun cas il n'est permis d'interjeter appel de la sentence du souverain pontife, sur quoi les docteurs de Paris disaient au roi : « Il s'ensuivrait de ce principe que, dans aucun cas l'Église » universelle ne serait supérieure au pape. Or, il est néanmoins » constant par les saintes écritures que l'Eglise universelle ne peut » ni pécher, ni errer dans la foi; que le pape a été institué pour » l'Eglise, non l'Eglise pour le pape, et qu'enfin le pape considéré » comme tel, est membre de l'Eglise. Par quelle raison donc la » partie ne serait-elle pas soumise au tout; celui qui peut pécher à » celle qui est impeccable; celui qui peut faillir à celle qui est in- » faillible? Nous ne trouvons aucune loi divine qui exempte le sou- » verain pontife de la dépendance de l'Eglise universelle. »

Voilà bien, MM., les articles tant contestés de l'Eglise gallicane, savoir : l'appel de la sentence du pape à l'Eglise universelle, la non-infaillibilité du pape, la supériorité du concile général sur lui. Mais qu'est-ce qui sert de fondement à ces propositions? C'est la souveraineté du peuple, c'est la dépendance des rois. Car l'Université ajoute :

« C'est aussi une maxime avouée d'Aristote, et des anciens » philosophes de la Grèce qui ont écrit sur le gouvernement, que » tout corps politique lorsqu'il est bien ordonné, l'emporte en puis- » sance sur le prince, s'il est seul de son côté, et peut-être pourrait- » on dire qu'on n'est obligé d'obéir aux ordonnances du prince, » qu'autant qu'elles sont fondées sur le droit divin ou sur l'autorité » de toute la communauté [1]. » Vous voyez ici la dépendance du roi accolée à celle du pape. Le langage est encore timide, mais bientôt, nous le verrons, il sera plus hardi. Je reviens à mon sujet.

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 49.

Digitized by Google

Malgré les efforts de l'Université, le mémoire de Toulouse, appuyé sur les anciens principes de l'Eglise, l'a emporté, et l'obédience fut restituée à Benoît. Maintenant qu'il s'agit de la lui ôter encore une fois, il faut avant tout détruire les doctrines de ce mémoire qu'on faisait circuler et qu'on avait envoyé au roi. C'est ce que l'Université de Paris veut faire; une circonstance fortuite vient la seconder et lui faciliter l'accès près du trône. Le roi de Castille, Henri III, venait de prier le roi de France de proposer encore une fois aux deux papes la voie de cession [1]. Le roi goûtant cet avis, admit l'Université qui demanda trois choses, la soustraction d'obédience telle qu'elle avait été pratiquée précédemment, la condamnation du mémoire de Toulouse comme injurieux au roi et au royaume, enfin, la suppression de tous les subsides accordés à Benoît. L'affaire fut débattue d'abord à la cour entre le docteur Jean Petit, et le cardinal de Chalant que Benoît avait envoyé, et déférée ensuite au parlement. Là la cause fut plaidée de la part de l'Université par deux docteurs célèbres, Pierre Plaoul et Jean Petit. Le premier attaqua le mémoire de Toulouse. Nous voyons par son discours sur quel fondement s'appuyait l'Université pour demander la soustraction d'obédience. C'est qu'elle ne regardait plus Benoît comme un pape indubitable, car le docteur reproche au mémoire de supposer que le pape est *l'époux véritable, unique et incontestable de l'Eglise*, tandis que tant de personnes en état d'en juger, ajoutait-il, étaient persuadées du contraire [2]. Le docteur Jean Petit parla dans deux séances consécutives contre Benoît. Enfin, après de longues délibérations, l'Université obtint du parlement une partie de ce qu'elle avait demandé. Jean Juvenal des Ursins, avocat du roi, prononça que le mémoire de Toulouse serait lacéré, et qu'on se retirerait de l'obédience de Benoît, comme n'ayant pas rempli ses engagements. Le roi sanctionna cette décision par un édit du 11 septembre (1406) [3].

Cependant la soustraction n'était que partielle, elle ne dérogeait pas à l'obéissance qu'on devait au chef de l'église, elle abolissait seulement les charges imposées sur l'Église gallicane par le pape Benoît. Pour la soustraction totale, on sentait le besoin de plus mûres réflexions. En effet, retirer l'obéissance à un pape qu'on reconnaissait généralement en France pour légitime, et qui était encore traité

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 114.
[2] Ibid, p. 118.
[3] Ibid., t. xv, p. 115-121; Lenfant. *Concile de Pise, p.* 135.

Digitized by Google

comme tel dans l'édit même du roi, c'était une affaire extrêmement grave dont on réservait l'examen à une assemblée plus nombreuse, à celle du clergé qu'on avait convoquée pour la Toussaint ou la fête de Saint-Martin. Nous verrons les doctrines et la décision de cette brillante assemblée.

L'Abbé JAGER.

Politique.

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES;

LETTRE

DE M. L'ABBÉ DE SALINIS A M. L'ARCHEVEQUE DE BORDEAUX

A propos de sa candidature pour l'Assemblée Nationale [1].

MONSEIGNEUR,

Vous avez voulu que mon nom fût proposé aux électeurs du département de la Gironde.

J'ai senti vivement tout ce que cette pensée avait d'honorable pour moi. J'y ai cependant résisté jusqu'au moment où j'ai pu craindre de reculer devant un devoir.

Vous désirez que j'explique comment je comprendrai le mandat qui me sera confié,

Surtout en ce qui touche les intérêts dont auront été spécialement préoccupés les électeurs qui porteront sur moi leurs suffrages.

Je vais le faire avec toute la loyauté, toute la franchise, que le pays a le droit d'attendre dans ce moment de tous les hommes à qui pourrait être léguée la mission de constituer notre avenir.

Cette mission n'a rien qui puisse effrayer plus particulièrement la conscience d'un prêtre.

Le monde politique, après la révolution qui l'a remué jusque dans ses profondeurs, est comme une terre neuve, que nous pouvons aborder, ce me semble, avec plus de confiance.

[1] M. l'abbé de Salinis n'a pas été nommé cette fois à l'assemblée nationale ; mais il ne lui a manqué qu'un petit nombre de voix, et nous espérons qu'il sera prochainement appelé à aider la chose publique de ses lumières. Quoiqu'il en soit, nous sommes assurés que nos lecteurs liront avec intérêt ses vues sur l'état actuel de la Société et de l'Eglise.

Digitized by Google

Quelques heures ont emporté les derniers débris d'un passé de quatorze siècles.

Deux seules choses sont restées debout :

La France qui ne périra pas,

L'Eglise qui ne peut pas périr.

La France et l'Eglise, placées l'une vis-à-vis de l'autre dans une position toute nouvelle et singulièrement remarquable! Rien de plus simple, désormais, que leurs rapports, déterminés tous par des intérêts communs plus évidents que le jour.

Qu'est-ce qui émeut la France dans ce moment ?

Trois mots, qui contiennent toute la pensée du monde nouveau dont elle est en travail : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité !*

Ces trois mots, l'Eglise les apporta du ciel, il y a dix-huit cents ans; elle les inscrivit sur le seuil du nouvel avenir qu'elle ouvrait à l'humanité.

Le monde romain fut sapé dans sa base païenne, l'égoïsme, la division, l'esclavage.

De là les oppositions prodigieuses que rencontra l'Eglise naissante ;

De là les résistances au milieu desquelles s'est accompli lentement, d'âge en âge, l'affranchissement progressif de l'humanité.

Ce travail du Christianisme, cette œuvre merveilleuse de Dieu et des hommes qui remplit les temps modernes, le monde semble être impatient aujourd'hui d'y mettre la dernière main.

L'humanité tressaille, pour ainsi dire, sous le soufffe de l'esprit chrétien qui descend de plus en plus vers elle des hauteurs de l'ordre surnaturel.

Les intérêts, les espérances des peuples cherchent leur expression dans la langue de l'Evangile. L'Eglise et la France, en qui vit et se meut l'humanité, se disent, se répondent les mêmes mots : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité !*

La terre accepte le programme du ciel.

Que l'Eglise et que la société politique s'efforcent de réaliser désormais, chacune dans l'ordre où s'exerce leur diverse action, tout ce que ce programme renferme.

Et, au lieu des contraditions du passé, qui ne voit un accord admirable : deux œuvres distinctes, mais qui s'aideront l'une l'autre ?

Qui ne comprend, en effet, que plus l'Eglise développera, par son enseignement, les notions divines de liberté, d'égalité, de fra-

Digitized by Google

ternité, dont elle a doté la raison et la conscience humaine, et plus il deviendra facile de les réaliser dans les institutions sociales ;

Et que, d'un autre côté, à mesure que les institutions publiques reproduiraient plus fidèlement la pensée du Christianisme, les peuples deviendraient de plus en plus chrétiens.

L'harmonie est une conséquence si logique de cette nouvelle situation, elle sort si naturellement du fond des choses, qu'elle ne pourrait être brisée que par les passions les plus inintelligentes, ou compromise que par les plus déplorables malentendus.

La voix des passions, si elle parvenait à se faire entendre dans l'Assemblée nationale, y serait étouffée par les nobles instincts, par la raison souveraine du pays.

C'est pour prévenir les malentendus que la présence de quelques prêtres est surtout désirable.

Leur mission sera nettement dessinée, facile, ce me semble.

Ils devront faire comprendre que, déliés, comme tous les citoyens, par des événemens où l'action de Dieu est visible, de tous nos engagemens envers le passé, nous n'avons aucune raison particulière de vouloir faire revivre ce qui n'est plus.

Ce n'est pas nous, sans doute, qui insulterons les ruines qui nous entourent. Pour les respecter, il nous suffit d'y retrouver le vestige de la main de Dieu et de la main de nos pères. Si ce qu'elles nous rappellent fut imparfait, n'accusons ni nos pères, ni Dieu. Ne voyons que le plan providentiel qui a soumis la vie de l'humanité, comme la vie de l'homme, à une loi de progrès et de développement.

Mais que regretterions-nous de ce monde, qui n'appartient plus qu'à l'histoire? Les priviléges qui furent accordés à l'Eglise et dont l'Eglise peut se passer, l'histoire dira qu'elle les acheta souvent bien chèrement au prix d'une dépendance qui entravait plus ou moins si divine action.

Ce que l'on nous promet aujourd'hui vaut mieux. La liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à l'Eglise.

Plus rien d'exceptionnel.

On ne verra pas une exception dans le modique traitement accordé aux ministres de l'Eglise, et que reçoivent les ministres de tous les cultes existans dans le pays ;

D'autant que pour le clergé catholique, comme pour les pasteurs de quelques-unes des confessions protestantes, ce n'est pas là un salaire, mais une dette. C'est une lettre de change sur l'avenir, que la nation, en 89, mit dans la main de l'Eglise, pour lui assurer du

Digitized by Google

pain, au moment où elle lui retira toutes les richesses dont l'avait dotée la munificence de nos aïeux.

Ce n'est pas l'honneur seulement, c'est l'humanité qui défend de forfaire à cet engagement. Qui déshériteriez-vous des consolations de la vie future? les hommes à qui les souffrances de la vie présente les rendent plus nécessaires; l'habitant des plus pauvres campagnes, des hameaux les plus abandonnés. Sauvage économie qui aboutirait à montrer en France, au centre de la civilisation chrétienne, ce que le voyageur, au dire de Cicéron, ne rencontra jamais dans la barbarie des anciens temps, des populations sans prêtres, sans autel, et, bientôt, n'en doutez pas, sans morale et sans Dieu!

Cette question, sur laquelle nulle hésitation n'est possible, une fois écartée, on n'aperçoit aucune difficulté sérieuse, tant les intérêts de l'Eglise sont les intérêts les plus évidens du pays.

Que demande l'Eglise? rien que ce qui a été promis à tous.

C'est le droit de tous qu'elle défendra en défendant ses droits.

Le premier de ces droits, qui constitue l'essence même du Catholicisme, c'est son indépendance à l'égard de tout pouvoir humain.

Ce droit, Dieu l'écrivit avec le sang des martyrs sur la base même du monde chrétien. Vous l'écrirez sur la base du monde que vous allez élever.

Liberté de conscience, ce cri de l'Eglise naissante, est devenu le cri de l'humanité.

Cette liberté, l'Eglise ne la réclame que dans les termes où elle est posée à l'heure qu'il est dans la raison humaine, et où elle sera formulée nécessairement dans vos lois;

C'est-à-dire une liberté égale pour tous : rien de particulier pour nous, rien d'exceptionnel contre nous.

Si donc ces utopies unitaires que rêvent certaines écoles de philosophie; si les traditions de la jurisprudence païenne, qui préoccupent encore un petit nombre d'esprits, venaient à menacer l'Eglise, il doit être compris qu'en défendant son indépendance elle défendrait la cause même de l'humanité.

La liberté de conscience serait un vain mot, un mensonge qui déshonorerait la constitution du pays, une hypocrisie indigne de la nation la plus noble du monde, si toutes les conséquences légitimes de ce principe n'étaient pas réalisées dans les lois.

Ces conséquences, évidentes pour tous les hommes dont la logique n'est pas devenue l'esclave de leurs passions ou de leurs préjugés,

C'est : le libre exercice de tous les cultes, forme extérieure de la

Digitized by Google

foi, expansion sociale de la pensée religieuse, si j'ose ainsi parler, développement naturel, par conséquent, de la liberté de conscience;

La liberté d'association, sans laquelle toute liberté est désarmée contre les entreprises du despotisme, et que vous ne pouvez limiter aujourd'hui, sous aucun prétexte, dans l'ordre religieux, sans qu'elle ne soit enchaînée demain, au même titre, dans l'ordre politique;

La liberté d'éducation, droit inaliénable de la famille, qui ne peut être violé sans que tous les principes sur lesquels la société domestique est constituée ne soient ébranlés.

Car si un pouvoir quelconque peut ravir à vos enfants, sous prétexte d'unité sociale, d'intérêt général, la portion la plus précieuse de l'héritage que vous voulez leur transmettre, votre foi, les saintes traditions de vos aïeux, pourquoi, au même titre, ne leur enlèverait-il pas les biens d'un ordre inférieur?

Vous voyez se dresser ici ces formidables problèmes de la transmission de la propriété; des rapports des hommes qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas, de l'organisation du travail, où se trouve le nœud de nos futures destinées.

A ces problèmes, le monde, avant Jésus-Christ, ne connut d'autre solution que l'esclavage.

Le christianisme seul pouvait en trouver une autre, la charité.

Or, dans les conditions nouvelles où ils se posent devant nous, la charité ne les résoudra pas, sans aucun doute, sans s'aider de la science; mais la science, de son côté, ne pourra rien sans la charité.

Il serait facile de montrer, si cela n'exigeait pas des développements qui dépasseraient le cadre où je dois me renfermer, que, de quelque côté que l'on envisage l'avenir de la France, elle ne saurait se passer de l'intervention du catholicisme.

Admirable situation de l'Église dont les intérêts se confondent si visiblement avec les intérêts de la société! Tout ce qu'on était convenu d'appeler les prétentions du clergé, bientôt, au grand jour qui se lève sur le monde, on verra que c'étaient les droits les plus imprescriptibles de l'humanité.

L'adhésion si prompte, si unanime, que le nouvel ordre de choses qui va s'établir parmi nous a rencontrée dans le clergé, est expliquée, ce me semble, par tout ce que je viens de dire. On n'y voit que la conséquence naturelle du double sentiment qui est toute l'âme du prêtre, l'amour de l'Église et l'amour du pays.

Digitized by Google

Le peuple ne s'y est pas trompé. On dirait que le sens divin de ce qu'il faisait lui a été révélé. Il a eu l'instinct de l'alliance naturelle du catholicisme et de la liberté.

Il existe cependant encore des défiances, privilége par où quelques esprits plus avancés se distinguent dans la foule.

De bonne foi, sur quoi sont fondées ces préventions; à quel titre notre sincérité serait-elle suspecte?

Qu'est-ce qui effrayerait le prêtre dans ce qui est devant nous?

Est-ce le nom qui a été substitué à un autre nom sur le fronton de l'édifice social?

Mais qui, plus que l'Église, société surnaturelle de tous les temps et de tous les lieux, sait qu'il n'y a rien de divinement établi dans les formes diverses de gouvernement? La meilleure est celle qui répond le mieux aux idées, aux mœurs, aux besoins de chaque société.

Je dirai plus :

La démocratie, c'est-à-dire l'émancipation des classes opprimées, leur initiation progressive à la vie civile et polique, c'est le mouvement imprimé au monde par l'Évangile,

Tout homme qui a étudié l'histoire au point de vue chrétien a donc entrevu les révolutions qui s'accomplissent de nos jours comme le terme probable vers lequel marchait l'humanité.

Mais, direz-vous, cet idéal de l'avenir, vous ne comptiez pas le voir se réaliser sitôt: et lorsque la République, il y a quelques jours, s'est dressée soudainement devant vous, elle vous a étonnés.

Oui, et vous aussi probablement.

Mais qu'importe, si je l'accepte aussi loyalement que vous!

Voulez-vous avoir toute ma pensée? la voici :

Je supposais que la monarchie n'avait pas encore fait son temps. Je croyais que la démocratie se développerait sous cette forme, de plus en plus modifiée, avant de revêtir une forme nouvelle.

Mais voilà que tout ce qui restait de monarchie parmi nous, tout ce que du moins nous appelions hier de ce nom, a été balayé, en un jour, par un souffle de tempête, parti de la terre ou du ciel, peu importe.

Je regarde, et je ne vois plus devant moi que la nation, rentrée dans la plénitude de sa souveraineté.

Cette souveraineté, elle entend l'exercer d'une manière libre, in-

Digitized by Google

dépendante. La France ne se croit engagée en rien envers un passé qui s'est enfui loin d'elle : elle ne voit que l'avenir.

En un mot, la nation veut se gouverner elle-même.

Certes, elle en a le droit.

Donc, la souveraineté nationale est à mes yeux quelque chose de plus qu'un fait nécessaire, devant lequel je m'incline ; c'est un principe que j'accepte avec toutes ses conséquences.

Je ne dis pas seulement : tout pour la nation, mais : rien que par la nation.

Ce que la nation veut aujourd'hui, je le veux.

Je voudrai demain ce qu'elle voudra.

Ses lois, librement votées par des représentants librement élus, seront mes lois.

Le droit qu'elles ont sur moi n'a rien de supérieur dans ma conscience que le *droit naturel et divin contre lequel il ne se peut rien faire*, dit Bossuet, *qui ne soit nul de plein droit.*

Rien au-dessus de mon pays, que Dieu.

Si cette déclaration franche, loyale, ne vous suffit pas, n'est-ce pas moi qui, à mon tour, aurais de justes raisons de m'étonner ?

N'est-ce pas vous qui exciteriez en moi de légitimes défiances ?

N'y aurait-il pas lieu de craindre qu'une révolution, qui ne serait qu'un malheur, si elle n'est pas pour la France le passage à une nouvelle et meilleure existence, la conquête de tout un avenir, n'ait été rien à vos yeux que le triomphe d'un parti ? Avez-vous bien calculé toutes les conséquences de ces étroites préoccupations ? Ne voyez-vous pas que si vous concentriez, de fait, dans les mains de quelques-uns la souveraineté qui, de droit, appartient à tous, vous ne laisseriez pas seulement en dehors de votre société quelques hommes qui vous déplaisent, que vous y laisseriez la logique, la raison, la justice, tout ce qui est la première condition de l'existence de toute société ? que cet immense édifice, posé sur une base si étroite, s'écroulerait sur vous ? en un mot, que votre République, si vous n'y voulez que des républicains de la veille, n'aura pas de lendemain ?

En demandant que tous les intérêts soient représentés dans cette Assemblée qui va faire une nouvelle France, afin qu'après s'être expliqués, entendus, ils trouvent tous leur place et vivent à l'aise dans cette France nouvelle ;

En voulant que l'Assemblée nationale représente la souveraineté de la nation, et non la tyrannie de quelques partis ;

Digitized by Google

En désirant que la liberté, qui sera formulée dans les lois de cette Assemblée, soit, non la liberté de quelques-uns, mais la liberté de tous ;

Enfin, en rappelant les promesses par lesquelles la République naissante s'est fait accepter si sincèrement de tout le pays,

Nous lui donnons les seules conditions d'une existence durable; nous la garantissons contre les seules chances qui la menacent sérieusement.

Nous sommes des républicains meilleurs et surtout plus intelligents que vous.

Je viens de dire mes pensées avec un désir bien sincère de n'en voiler aucune; c'est ce qui explique et excusera les développements beaucoup trop longs où je me suis laissé entraîner.

Je dois ajouter un mot cependant. Vous savez, Monseigneur, avec quelle répugnance j'ai consenti à ce que ma candidature fût proposée : si elle était acceptée par les électeurs, une pensée me soutiendrait dans la carrière si nouvelle pour moi où je me trouverais jeté: c'est qu'elle m'aurait été ouverte par vous, Monseigneur, par votre clergé, et que, pour remplir dignement la mission qui me serait imposée, je n'aurais qu'à m'inspirer de l'admirable esprit qui anime la famille d'adoption que je serais chargé de représenter.

Recevez l'hommage du profond respect, etc.

Bordeaux, 5 avril 1848. L'abbé DE SALINIS.

Polémique Philosophique.

LA ROYAUTÉ ET L'INQUISITION [1].

L'inquisition espagnole fondée par ses rois, — dirigée et appliquée à leur profit.

Ferdinand et Isabelle furent non seulement les fondateurs du saint-office, mais ses protecteurs acharnés. Ce n'est pas chez eux une simple chaleur religieuse, c'est une combinaison politique; l'inquisition servira quelquefois de police à la royauté. Le premier grand inquisiteur Torquemada, est confesseur de la reine. Ferdinand crée le conseil royal de *la Suprême*, fondement de l'inquisition; il fait convoquer la junte générale de Séville, pour y décréter

[1] Voir *l'Église romaine et l'Inquisition* au n° précédent ci-dessus, p. 270.

Digitized by Google

sous le titre d'*instruction*, les premières lois inquisitionnaires. C'est encore lui qui exige que les pénitents, mêmes volontaires, soient assujettis à la confiscation de leurs biens. S'il fut un temps où, en France, *on battait monnaie sur la place de la Révolution*, le roi d'Espagne en avait donné l'exemple, en frappant au même coin, dans les *Auto-da-Fé*. Non content d'avoir expulsé les juifs, Ferdinand s'étant emparé de Malaga, dépassa les cruautés du saint-office, en faisant tuer avec des roseaux pointus tous ceux qui se trouvaient dans cette ville. En 1502, le même roi décréta contre les Maures, l'ordre de quitter le royaume, et porta contre ceux qui tentaient d'éluder cette proscription, les peines les plus rigoureuses. A la même époque, il étendit la juridiction du saint-office d'Aragon jusqu'au péché d'usure, précédemment réservé aux juges séculiers.

Ximénès ne trouva pas moins de zèle dans le successeur de Ferdinand; en 1508, Philippe I^er^ l'autorisa à former une junte pour terminer tous les procès intentés aux habitants de Cordoue : elle prit le nom de *Congrégation catholique*.

Dans les premières années de son règne ; Charles-Quint transporta l'*inquisition* dans le comté de Flandre. Celle-ci, plus sévère que celle d'Espagne, porta les peines les plus rigoureuses contre un plus grand nombre de cas. En 1529, elle obtint du roi des arrêts terribles, contre les hérétiques, qui furent renouvelés en 1531.

Qui ne connaît la sombre tyrannie de Philippe II, cet homme implacable dont le spectre plane encore sur l'Espagne du fonds de l'Escurial? Arrivé sur le trône, il poursuit d'une main les anciens démêlés de Madrid avec la cour de Rome ; de l'autre, il étend l'autorité du saint-office à ses sujets établis hors d'Espagne. Naples, la Sicile, l'Amérique, frémissent et se courbent sous ce tribunal. Il s'étudie à doter sa patrie d'institutions incroyables ; de perfection en perfection il arrive à l'inquisition des douanes dirigée contre l'introduction des livres défendus et à l'inquisition ambulante des flottes et des galères chargée de poursuivre les hérétiques sur les navires. Voilà pour le rôle de la royauté. La nation sera-t-elle moins ardente à soutenir cette puissance funèbre? Ecoutons encore l'histoire.

4. LE PEUPLE ET L'INQUISITION.

Caractères sombres en Espagne, caractères gracieux en Italie. — Libres penseurs en Italie sans contrainte. — Entraves diverses en Espagne. — Le peuple exige les rigueurs.

En 1485, l'inquisiteur Arbuez ayant été assassiné, tous les vieux

Digitized by Google

chrétiens s'animent d'une incroyable fureur, pour venger sa mort. Ils font des émeutes violentes ; la victime est adorée à l'égal d'un saint... Torquemada le plus implacable des inquisiteurs, voit un grand nombre de gentilshommes illustres, réclamer l'honneur d'être familiers du saint-office. Cet exemple et les immunités que Ferdinand accorde à la congrégation, font accroître cette milice d'une manière si merveilleuse, qu'il y a des villes où les familiers se trouvent plus nombreux que les autres habitants. Non seulement les hommes les plus distingués forment les gardes du corps des inquisiteurs, mais ils font encore le métier d'espions et de délateurs. Dans les *Auto-da-Fé*, l'apparition du roi et de la reine au balcon du palais donna le signal de la cérémonie. Dans les processions l'illustre famille de Médina-Celi, revendique comme son plus précieux privilège, celui de porter l'étendard de l'inquisition ; les grands d'Espagne marchent immédiatement à la suite des familiers ; le peuple enfin n'a pas de plus attrayant spectacle que ces sanglants sacrifices ; il ne veut pas être appelé à l'improviste ; il exige une publication solennelle un mois à l'avance. Le jour venu, les places ne sont pas assez vastes pour contenir la population amoncelée ; après l'expiation, le roi applaudit, les nobles psalmodient, le peuple trépigne. Ces grandes solennités, réservées pour le mariage des rois, les avènements, les naissances des princes, paraissent trop rares, les combats de taureaux ne suffisent pas à remplir les entr'actes ; la nation a besoin de sacrifices humains mensuels. Cette impatience publique fait imaginer les *Auto-da-Fé* particuliers ; afin de mieux donner le temps d'attendre les généraux.

Voilà l'Espagne sous l'inquisition : Pensez-vous qu'un tel caractère ait pu lui être imposé par une bulle du pape ? Est-ce un tel peuple que pouvait former l'influence italienne, la plus douce, la plus civilisatrice de l'Europe ? Non, la proscription inquisitoriale a trouvé sa raison d'être et son aliment en Espagne même ; elle n'est point exotique, mais indigène. Pourquoi ? Nous avons dit la raison. C'est que l'Espagne, entraînée, depuis Pélage jusqu'à Ferdinand, dans la plus héroïque résistance, ne pouvait abdiquer la mission de la guerre catholique. Héroïque du temps du Cid, elle ne sut être que barbare depuis Ferdinand ; mais toujours elle s'attacha à l'application du même principe. Les inquisiteurs furent les Don Quichotte sérieux du catholicisme. Le caractère saillant, qui domine la nation, devait se manifester en dehors de l'inquisition par d'autres exaltations religieuses ? Etudiez l'Espagnol public et privé : quel est son

Digitized by Google

trait le plus caractéristique? C'est le besoin d'une expiation portée aux dernières limites de l'ascétisme. C'eût été peu pour les moines de Tolède et de l'Escurial de fouiller le sol pour en extirper tout levain d'hérésie; ces précautions pouvaient suffire à raffermir le présent et à rassurer l'avenir; mais il fallait encore s'occuper du passé. Le sol avait été souillé par les longues profanations des infidèles; les cathédrales avaient été transformées en mosquées; point de ville qui n'eût vu le croissant flotter sur ses murailles; plus de plaine, pas de défilé qui ne contînt les ossements impurs des descendants d'Ismaël; nouvelle Jérusalem, l'Espagne avait servi de calvaire à mille crucifiements du Christ, et *cette passion avait duré huit siècles*. Quelle source de douleur! quelle cause d'expiation! Aussi, voyez quelle couleur inusitée de souffrance revêtent les anachorètes, les moines, les rois eux-mêmes. Nous ne pouvons pas réveiller de leurs tombeaux tant de martyrs volontaires; mais Murillo, Ribéra, Zurbaran sont là, pour les faire revivre. Questionnez la toile ou le marbre de l'école espagnole, tout vous parle d'angoisses et de macérations. Quelle différence avec la divine peinture de l'Italie! Comme les madones de Raphaël sont bienveillantes et gracieuses! quelle source de miséricorde dans leur divine majesté! comme les anges sont radieux! les saints n'ont point une austérité sombre et souffrante; ils regardent le ciel avec amour. En Espagne, au contraire, les anges ont l'air irrité et mal à l'aise; les vierges elles-mêmes n'ont pas de sourire... Le catholicisme de Raphaël est tout rayonnant de béatitude et de beauté; celui de Ribéra et de Zurbaran est plein de terreur et de martyre; dans ce seul contraste est tout le génie des deux églises. Faut-il en dire davantage? Le dernier asile de Charles-Quint est un tombeau; le palais de Philippe II un monastère, et son appartement une cellule. Et pourtant, tandis que la royauté espagnole s'ensevelit pour obéir à des idées populaires d'expiation, la papauté, enthousiaste de fêtes, de félicité terrestre, de poésie et de beaux arts, se bâtit les magnifiques galeries du vatican. Si la nationalité d'outremonts a un type, n'est-il pas renfermé dans les nobles figures de Léon X, de Jules II, de Raphaël, de Michel Ange, de Dante et de Tasse? Eh bien! est-ce sur leur front qu'on trouve le reflet de la misanthropie farouche de Valdès, de Philippe II et le cachet de l'inquisition sanguinaire?

Cependant, dira-t-on, chaque grand inquisiteur a été reconnu par le pape! Certes, nous n'en disconvenons pas; nous avons vu

Digitized by Google

qu'il s'en repentit plus d'une fois, et qu'il tâcha à plusieurs reprises d'arrêter les rigueurs du saint-office, en destituant les inquisiteurs, et en protégeant ses victimes. Mais si cette fermeté de conduite ne peut entièrement blanchir le Saint-Siége aux yeux de certaines gens, tout le monde ne reconnaîtra-t-il pas du moins qu'il existe une immense différence entre la simple tolérance, et la complicité active du méfait? Que furent tous les grands inquisiteurs? Des prêtres de l'église espagnole. Etaient-ils choisis ou désignés par le pape? Nullement : au roi seul appartenait la nomination de ce terrible magistrat. Rome se contentait de le reconnaître; et quand elle faisait quelque difficulté de sanctionner ce chef de police, exerçant au profit du pouvoir absolu, Dieu sait tous les efforts, toutes les intrigues que la cour d'Espagne mettait en jeu pour extorquer la bulle du Saint-Siége! Nous en avons cité des exemples. Si l'on persistait à vouloir s'autoriser de ces bulles de reconnaissances, pour rendre Rome responsable de toutes les fautes de l'inquisition, nous répondrions qu'il est des nécessités de ménagement qui ne permettent pas cette rigidité d'induction. Il est arrivé maintes fois que deux sociétés de mœurs entièrement contraires, ont été réunies par la conquête ou par des rapports de dépendance. La civilisation a souvent des relations avec la barbarie par l'entremise de l'Eglise, et rien n'est curieux comme de suivre dans l'histoire les adoucissements qu'elle employa pour diminuer la somme des maux de l'humanité... Vers le 10e siècle, elle entreprend de modérer les cruautés des barons écumeurs de grands chemins. Il lui était impossible d'arrêter tout à coup l'esprit de violence; il fallut entrer en composition avec ces hommes intraitables; la *trève de Dieu* défendit le pillage pendant certains jours de la semaine seulement. Et voilà ce qu'on appelle aussi une condescendance de l'Eglise envers le crime; une sanction tacite du meurtre et du vol en certains jours privilégiés. Heureusement les historiens modernes ont fait justice de ces fausses déductions; et l'Eglise est demeurée bénie pour les quelques moments de paix qu'elle avait cherché à ménager à la société de l'époque.

Ne remontons pas si haut : la victoire a récemment établi notre domination sur un peuple cruel et singulièrement arriéré dans la civilisation. Ce peuple, implacable après le combat, ne sait recueillir sur le champ de carnage que des têtes; la femme, si libre chez nous, y est esclave : le maître a sur elle droit de vie ou de mort. On a vu même y conclure des ventes de blancs, comme dans la Guinée des

Digitized by Google

ventes de nègres. Eh bien! ces usages de la barbarie musulmane continuèrent à avoir cours sous la garantie de notre administration; suit-il de là que la métropole soit responsable de ces outrages à la dignité humaine? Passera-t-elle pour l'instigatrice de ce qu'elle n'interdit pas radicalement?... Les brusques emportements du puritanisme n'augmentent-ils pas souvent les maux que l'on veut guérir... La tolérance des papes envers l'inquisition espagnole vient se placer entre ces deux exemples par ordre chronologique. Nous ne sommes pas de l'école fataliste qui veut tout soumettre à la force des choses; nous croyons cependant que l'observation attentive des faits, l'étude des mœurs de l'époque, et des devoirs d'un gouvernement religieux envers un peuple fier, hautain, absolu, diminuent singulièrement la responsabilité de la papauté. Pour faire remonter jusqu'au Saint-Siége les excès de l'inquisition, il aurait fallu établir que le Saint-Office de Rome était pour le moins aussi cruel que celui de Madrid, et c'est là un fait souverainement repoussé par l'histoire; il est universellement reconnu que le Saint Office n'a nulle part été aussi doux, aussi tolérant qu'en Italie. Pour en donner la preuve, nous dirons que la patrie des papes ne connaît pas les auto-da-fé..... et pourtant il y avait de la hardiesse chez les écrivains d'outre-monts. Comment traitait-on leur audace?... *Campanella*, qu'on a placé au nombre des précurseurs de Voltaire, était absous et félicité par l'inquisition romaine en 1608, et le pape Urbain VII, qui l'honorait de son intimité, le protégeait chaudement contre ses ennemis personnels. *Pompanatio* comptait parmi ses admirateurs Léon X et le cardinal Bembo; *Pétrarque*, le Juvénal déchaîné contre les désordres des cardinaux, était l'enfant chéri des papes et leur ambassadeur dans les cas difficiles. Enfin, *Machiavel* reprochait impunément au Saint-Siége l'abaissement, la faiblesse de l'Italie avec une aigreur digne des temps modernes.

Par quelle contradiction l'esprit ultramontain que l'on nous représente si acharné à faire persécuter le moindre esprit indépendant en Espagne, aurait-il laissé publier à sa porte ce qu'il défendait de souffler à voix basse à 600 lieues? Qu'on nous explique ce mystère, si on le peut? Mais si nous ne pouvons comprendre cette contradiction, nous savons du moins apprécier l'acharnement qu'on a mis à présenter l'inquisition comme la plus haute expression du despotisme catholique. Voulant jeter sur l'autorité du Saint-Siége le discrédit et la honte, on est allé soulever au nom des idées ultramontaines, le linceul de toutes ces victimes des auto-da-fé, immolées par

Digitized by Google

un peuple qui ne songeait qu'à sa haine, par des rois qui ne s'occupaient que de leur ombrageuse sécurité. On a séparé l'Église romaine de tous les témoins, de toutes les pièces authentiques de sa grandeur, de ses bienfaits; on l'a confrontée avec des victimes qu'elle n'a point connues; on l'a attirée dans une impasse afin de la frapper par derrière. Quoi qu'il en soit, le règne de l'inquisition s'est éteint en Espagne même comme ces volcans dont les entrailles ont jeté toute la lave.

L'Espagne chevaleresque, pétrie de ce que le christianisme avait de plus ardent, aurait dû expirer à la fin de la guerre des Maures, comme une plante vigoureuse dont l'alimentation se retire tout à coup. Ce fut par un prodige qu'elle réussit à conserver dans la paix, toute la fougue de la guerre religieuse en organisant l'Inquisition. Mais ce remède excessif ne pouvait que pallier le mal; après 600 ans de l'inquisition la plus acharnée, l'ardeur s'était épuisée; le règne de Philippe IV fut plus doux que celui de ses prédécesseurs, ceux de Charles II et de Philippe V virent s'éteindre les bûchers, et ce premier Bourbon, apportant la tolérance française au-delà des Pyrénées, refusa de se montrer à l'auto-da-fé solennel qu'on lui réservait. D'ailleurs, l'aliment commençait à manquer aux flammes, à force de proscriptions, il ne restait plus en Espagne de Juifs ni de Maures. On a dit que le saint-office était tombé devant Napoléon; erreur profonde : l'apparition des Français ranima la haine étrangère, passion inséparable de l'orgueil et du fanatisme castillan; aussi, bien loin de sonner l'heure de la nouvelle civilisation, Napoléon fut sur le point de faire renaître l'époque de Charles-Quint. Ferdinand VII et l'armée de la foi sont là pour l'attester. Si la civilisation a triomphé malgré les réactions, c'est que tout peuple obéit à son insu à une influence providentielle qui le ramène sur la voie de la vérité tôt ou tard, mais invariablement.

5. L'ÉGLISE ROMAINE ET LES TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES.

Jean Hus considéré comme hérétique. — Loué par Luther. — Condamné par Gerson. — Animosités nationales contre lui. — Refus de se rendre à Rome. — Condamné, puis réhabilité par le pape. — Fuite du pape, affliction de Jean Hus. — Les troubles politiques de Bohême agravent sa position. — Le pape arrêté. — Accusation de l'empereur contre Jean Hus. — Les Pères veulent le gagner par persuasion. — Liberté de sa défense. — Condamnation de ses erreurs. — Sa mort est l'ouvrage du pouvoir séculier.

Des tribunaux ecclésiastiques spéciaux et permanents comme l'inquisition d'Espagne, nous passons à quelques tribunaux parti-

Digitized by Google

culiers et temporaires... Commençons par la grave affaire de Jean-Hus ; examinons-en les circonstances détaillées sans préventions et laissons ressortir des faits le véritable caractère, la conclusion évidente de ce grand évènement.

Deux points caractéristiques résument la question. D'un côté l'hérésie, dont le concile s'occupe et pour laquelle personne ne peut l'accuser d'incompétence, de l'autre les considérations de sécurité, de politique, de police temporelle ; l'empereur Sigismond et les autorités civiles les examinent et les tranchent. La première conduit Jean-Hus à la barre du concile, le fait excommunier et dégrader comme hérétique, malgré l'adoucissement évident que le pape Jean XXIII et les Italiens auraient voulu lui ménager. La seconde le fait condamner au feu et exécuter. Jamais le point de droit ecclésiastique et le fait temporel n'ont été mieux posés, plus distincts, jamais les juridictions n'ont été plus respectées. Ce n'est pas que nous prétendions absoudre le supplice du hardi prédicateur, nous voulons seulement rendre à chaque autorité la justice qui lui est due.

Raisonnons sur les preuves puisées aux sources les moins suspectes, dans les apologistes même de Jean-Hus... L'absolution que ce novateur trouve chez les écrivains des 18e et 19e siècles, peut avoir sa valeur sous le rapport philosophique et civil ; mais elle ne saurait infirmer sa culpabilité au point de vue de l'orthodoxie et de la hiérarchie romaine. Nous n'entreprendrons pas d'examiner sa doctrine. L'éloge de Luther et la condamnation du célèbre Gerson chancelier de l'Université de Paris, suffiraient pour établir la gravité de ses erreurs.

« Lorsque j'étudiais à Herford, dit Luther, je trouvai dans la « bibliothèque du couvent un livre intitulé *Sermons de Jean-Hus*. « La curiosité me prit de savoir quels dogmes cet Hérésiarque avait « répandus. Cette lecture me remplit d'un étonnement incroyable. « Je ne pouvais comprendre pourquoi on avait brûlé un si grand « homme, qui expliquait l'écriture avec tant de gravité et de dextérité. Mais comme le nom de *Hus* était en si grande abomination « que je m'imaginais qu'en faisant de lui une mention honorable le « ciel tomberait et le soleil s'obscurcirait, je fermai le livre le cœur « fort ulcéré. Je me consolai pourtant par cette pensée que peut-« être il avait écrit cela avant de tomber dans l'hérésie ; car je « ne savais pas encore ce qui s'était passé au concile de Constance. »

Gerson rapporteur de l'Université dans l'examen de la doctrine

Digitized by Google

sultés plus tard par Jean XXIII, déclarèrent que l'archevêque de Prague avait outre-passé ses pouvoirs en faisant brûler les livres de Wiklef. Grégoire XII censura l'archevêque; mais, comme Jean Hus était accusé d'hérésie, il le somma de comparaître au Vatican par devant le cardinal Colonne; Prague tout entière s'émut en faveur de Jean Hus; la cour, la bourgeoisie, l'Université écrivirent au pape pour le prier de dispenser le prévenu de la comparution personnelle. Se fondant sur cette considération digne de remarque : que Jean Hus avait beaucoup d'ennemis en Allemagne, et que le voyage devenait périlleux pour lui. Cette crainte ne doit pas surprendre; l'anarchie était alors si grande que le baron Georges d'End qui possédait deux châteaux sur la route de Constance en Italie, put soudoyer impunément des bandits pendant toute la durée du concile pour piller et quelquefois assassiner les docteurs et cardinaux qui s'y rendaient ; Sbynko lui-même écrivit au pape en faveur de Jean Hus; mais il paraît que, peu sincère dans cette démarche de reconciliation, il n'envoya pas la lettre à Rome, du moins Grégoire XII ne la reçut pas [1]. Aussi les procureurs de Jean Hus furent-ils mal accueillis par le cardinal Colonne, qui l'attendait en personne, et l'excommunication fut la suite de ce premier démêlé. Jean Hus n'en tint compte; l'orgueil fut toujours la grand passion des hérétiques. Il s'érigea en juge du souverain pontife, porta l'audace jusqu'à lui contester le droit de le faire poursuivre canoniquement, et il continua d'exercer son ministère. Le pape alors jeta l'interdit sur la ville de Prague, à la réserve de la seule église de Visigrade. Jean Hus, Jérôme de Prague et leurs partisans n'en élevèrent que plus haut la voix de la révolte; ils ameutèrent le peuple, la sédition éclata, Hussites et catholiques s'entrégorgèrent.

Malgré cette aggravation de culpabilité, Jean Hus ne perdit pas toute protection de la part des prélats bohémiens. Nicolas, évêque de Nazareth et inquisiteur de la foi en Bohéme, lui accorda des lettres d'orthodoxie en 1414, à peu près à l'époque où le roi Winceslas lui donna le sauf-conduit pour se rendre au concile de Constance. Quoi qu'il en soit, le pape Jean XXIII était si peu prévenu contre lui à son arrivée; il apportait dans cette affaire un esprit si impartial, qu'après avoir reçu fort humainement, dit Jacques Lenfant, les deux seigneurs bohémiens, ses protecteurs, Jean

[1] Voir Valpurger, p. 50.

Digitized by Google

de Chlum et Latzenbok, il leur fit cette promesse remarquable : « *Quand même Jean Hus aurait tué mon frère, j'empêcherais de tout mon pouvoir qu'on ne lui fasse aucune injustice pendant tout le temps qu'il sera à Constance.* » En effet, Jean Hus jouit d'une pleine liberté durant plusieurs jours; l'excommunication fut levée à son égard. L'évêque de Constance, accompagné d'un auditeur du sacré Palais, alla lui communiquer cette résolution importante, et le pape ne prit d'autre précaution de prudence que celle de lui défendre de paraître aux messes solennelles, afin d'éviter les émotions populaires.

Mais les animosités nationales ne tardèrent pas à se réveiller et à l'atteindre. Celui que le pape venait de réhabiliter se vit dénoncé, poursuivi par Etienne Paletz, simple professeur en théologie, et par Michel de Caussis, prêtre obscur, tous les deux originaires de Prague. L'ancienne amitié de Paletz pour Jean Hus, ne permet pas de douter que son acharnement ne fût devenu une affaire d'amour-propre blessé.

La conduite de Caussis laisse bien moins d'incertitude encore; car il basa les premières dénonciations contre Jean-Hus, sur la dispersion de l'Université, l'accusant de s'être servi de l'autorité séculière pour opprimer les Allemands. On ne manqua pas, dit Lenfant, de trouver beaucoup de témoins à charge parmi les ecclésiastiques de Bohême, que Jean-Hus avait blessés, dans ses prédications, et on ne cessa de mettre toutes sortes d'obstacles à ce qu'il obtînt une audience du concile; menaces, placards violents, rien ne fut épargné pour envenimer la querelle... Jean Hus s'en plaignit au pape : « Que puis-je y faire, répondit Jean XXIII, vos propres compatriotes vous accusent. »

Reconnaissons d'ailleurs que l'intervention d'un pontife personnellement cité devant le concile pour se voir juger avec deux autres anti-papes, perdait toute autorité. Jean de Chlum s'étant plaint de l'arrestation de Hus, projetée par les cardinaux, le pape en rejeta toute la faute sur les évêques, disant avec tristesse *qu'il était lui-même entre leurs mains;* aveu d'autant plus significatif qu'il ne s'était pas trouvé à la réunion où l'emprisonnement de Jean Hus avait été résolu. Les intentions bienveillantes du pape devenaient de plus en plus évidentes. Jean Hus ayant été transféré malade de sa prison au monastère des Dominicains, le pape lui envoya ses médecins, et essaya d'améliorer son sort en faisant nommer une nouvelle commission beaucoup plus nombreuse pour

Digitized by Google

examiner sa doctrine, elle était composée des quatre cardinaux de Cambray, de Saint-Marc, de Brancas et de Florence, de deux généraux d'ordre et de six docteurs ; mais que pouvait un malheureux pape assez peu en sûreté au milieu du concile pour juger nécessaire de fuir à Schaffouse avec ses gardes et ses adhérents ? Cette retraite exécutée le 4 mars 1415, abattit le courage de Jean Hus; les gens du pape qui le gardaient chez les dominicains, l'avaient habitué à tant de douceur et de prévenance, ils lui inspiraient tant de confiance comme il le dit lui-même dans sa 52e *lettre* qu'il tomba dans les plus vives appréhensions. Et quand on l'eut transféré chez l'évêque de Constance et bientôt après à la forteresse de Gotleben, il écrivait dans sa *lettre* 56e : « Mes gardes (ceux que lui avait donnés le pape) se » sont retirés et je ne sais comment j'aurai de quoi vivre, ni ce qui » m'arrivera dans la prison ; je vous prie d'aller avec les autres sei- » gneurs de Bohême, trouver le roi Sigismond, et de le supplier de » finir mon affaire, en sorte qu'il n'en ait point de confusions et » qu'il ne se rende coupable d'aucun crime à mon égard... » Vaine confiance.

Il n'avait plus rien à attendre de Sigismond, les désordres de la Bohême lui avaient inspiré toutes les craintes aveugles que peut concevoir un roi despote et ambitieux.

Le Hussisme est tellement mêlé à la déplorable anarchie de la Bohême, qu'on ne peut négliger l'histoire de ces troubles dans l'appréciation de l'affaire de Jean Hus. Sigismond, prince insatiable et sans mérite, haï de ses ennemis, méprisé de ses partisans, avait des droits sur la Bohême comme frère de son roi Wenceslas. Il portait sur cette riche proie des désirs si avides qu'en 1401, il profita des démêlés de Wenceslas avec l'empire germanique pour le faire prisonnier et le traîner à Vienne, où il le tint enfermé pendant dix-huit mois. Cette indigne trahison jointe à une administration inique et révoltante, le firent détester de tous les Bohémiens, ils parvinrent à délivrer Wenceslas, et oublièrent son incapacité et ses débauches pour l'accueillir avec acclamation en haine de son frère. Mais le cynisme et la stupidité de Wenceslas ne tardèrent pas à favoriser les nouveaux désordres religieux excités par les censures exagérées de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Loin de s'y opposer Wenceslas applaudissait à l'ébranlement d'une autorité ecclésiastique qui gênait ses dissolutions; Sigismond, au contraire, intéressé à arrêter la destruction d'un royaume dont il attendait l'héritage, résolut de soutenir l'ordre politique et religieux. Et pour prendre le mal à sa

Digitized by Google

source, il voulut détruire les chefs Hussites. Il est certain qu'on ne peut jeter les regards sur l'état déplorable de la Bohême, sans être saisi de tristesse en présence de tant d'anarchie, et sans désirer le rétablissement de l'ordre.

Ainsi, on avait vu Jérôme de Prague lancer dans les rues une femme et des mauvais sujets en habit de moine, portant des indulgences dérisoires et donnant au peuple des bénédictions en singeant le Souverain Pontife. Un carme et un dominicain ayant voulu s'opposer à la violation de l'autel et des reliques de Sainte-Marie, ce même Jérôme en avait fait jeter un en prison et précipiter l'autre dans la Moldave. Jean Hus secondait ces désordres par ses sermons dirigés contre les magistrats; le peuple ameuté s'opposait ouvertement à la prédication de la croisade, et le roi avait la plus grande difficulté à appaiser les émeutes; le fougueux prédicateur était allé jusqu'à prendre texte de la conduite de Moïse pour conseiller à la population de s'insurger contre ceux qui contrariaient sa doctrine, excitant par des proclamations incendiaires tous les habitants à se bien armer et à ne faire quartier à personne. Ces événements avaient porté l'irritation de l'empereur au comble. Quant à Jean XXIII, rentré à Constance après sa première fuite, il venait de s'échapper une seconde fois. « Par » la juste frayeur d'être arrêté et de ne pouvoir exécuter ce » qu'il avait promis en faveur de l'Église, quelque sujet d'appré» hension qu'il eût à constater, ajoutait-il, il se serait exposé à tout » événement s'il n'avait craint que Benoît XIII et Grégoire XII, » apprenant qu'on l'avait arrêté, ne prissent prétexte de cette vio» lence pour ne pas céder, et faire perdre ainsi toute espérance d'é» teindre le schisme. » Telle était la raison qui l'avait obligé de se retirer à Lauffemberg avec précipitation et pendant un grand orage, car Schaffouse ne lui offrait pas plus de sécurité. Quelle intervention modératrice Jean Hus pouvait-il attendre d'un Pontife ainsi placé sous le poids d'une condamnation qui l'atteignit dans toute sa rigueur le 29 mai, et à laquelle il acquiesça le 30 pour aller partager la captivité de Jean Hus dans cette même forteresse de Gotleben. Ici la papauté qui aurait peut-être voulu éviter l'emprisonnement préventif et traiter l'accusé avec les ménagements ordinaires à la cour romaine, sort de cause, et Jean Hus demeure en face du concile et de l'empereur.

Le long schisme d'occident, les profonds ébranlements de l'Église, disposaient naturellement les cardinaux à la sévérité. Après

Digitized by Google

avoir donné à l'égard de Jean XXIII un exemple de vigueur efficace, on ne pouvait douter qu'il attaquerait aussi vigoureusement l'hérésie dissolvante dont Prague était le foyer. L'affaire de Jean Hus revint au rôle à la suite d'une pétition des grands de Bohême, qui cherchaient à le justifier, demandaient son élargissement, et tout au moins sa comparution publique devant le concile. La première demande fut repoussée par le patriarche d'Antioche ; on n'agréa que la seconde, en promettant que Jean Hus serait ramené à Constance le 5 juin, et qu'il aurait toute liberté de se défendre. Les débats s'ouvrirent, et dès la seconde audience, Sigismond irrité par les troubles, les émeutes reprochées à Jean Hus, dirigea contre lui ces paroles : « Suivez le conseil de Monseigneur le cardinal, ne » soutenez rien avec opiniâtreté, montrez toute obéissance envers » l'autorité du concile ; à ces conditions, nous ferons en sorte de » vous laisser retirer avec l'absolution ; sinon, on sait comment on » doit agir envers vous, et quant à nous, bien loin de vous soutenir » dans vos erreurs et votre obstination, nous aimons mieux allu- » mer le feu de nos propres mains. »

L'empereur termina cette espèce d'acte d'accusation dans une des audiences suivantes « Vous avez entendu les charges qui pè- » sent contre Jean Hus, elles sont graves en grand nombre, et » prouvées, non-seulement par des témoignages dignes de foi, mais » par sa propre confession. Il n'y en a aucune qui toute seule ne » fût, à mon avis, digne du feu. Si donc il ne rétracte tout, mon sen- » timent est qu'il *soit brûlé*. Et quand même il obéirait au concile, » je suis d'avis qu'on lui défende de prêcher et d'enseigner, et *qu'on* » *lui interdise même l'entrée du royaume de Bohême.* Car si on lui » lui permettait de retourner et de prêcher dans un pays où il a un » parti si puissant, il ne manquerait pas de revenir à son naturel, » et de semer de nouvelles erreurs, pires que les précédentes. De » plus, j'estime qu'on doit envoyer la condamnation de ses erreurs » à mon frère le roi de Bohême, en Pologne, et dans les autres » pays imbus de cette doctrine, avec ordre de faire punir par » l'autorité ecclésiastique et par le bras séculier conjointement, » tous ceux qui continueront à la croire, et à l'enseigner. On ne » peut remédier à ce mal qu'en coupant en même temps la racine » et les branches. Il faut, outre cela, que les Evêques et les autres » prélats qui ont travaillé à l'extirpation de cette hérésie, soient re- » commandés par les suffrages de tout le concile à leurs souverains. » Enfin, *conclut l'empereur*, s'il y a dans Constance quelques amis

Digitized by Google

» de *Jean Hus*, ils doivent être réprimés svec la sévérité qu'ils mé-» ritent, mais surtout *Jérôme*, son disciple. »

Ces paroles de l'empereur jettent un grand jour sur l'affaire. La première résolution de sévérité part de lui ; rien de semblable dans les discours des Pères du concile ; presque tous travaillent à ramener Jean Hus au repentir. S'ils veulent la destruction du hussisme, c'est par la rétractation du chef, et non par sa condamnation. Plus de cinquante tentatives furent faites dans ce sens, et malgré le ressentiment implacable de Sigismond, on ne négligea rien pour sauver Jean Hus des dernières rigueurs. Jean de Brogny, cardinal évêque d'Ostie et président du concile, lui envoya un formulaire de rétractation dont Jean Hus le remercia en ces termes : « Que le » Père Tout-Puissant, tout sage et miséricordieux, daigne accorder » la vie éternelle à mon frère qui, à cause de Jésus-Christ, m'est » favorable. » Un prélat, peut-être le cardinal du Viviers, reprenant la tentative de l'évêque d'Ostie, écrivit à l'accusé la lettre suivante : « Mon très-cher frère (*amantissime et dilectissime frater*), » ne vous faites point de scrupule de rétracter ce que vous appelez » des vérités ; ce n'est pas vous qui les condamnerez, mais ceux » qui sont maintenant vos supérieurs et les miens. Souvenez-vous » de ces paroles : *ne vous appuyez pas sur votre prudence.* Il y a » dans le concile plusieurs personnes éclairées et consciencieuses, » écoutez la voix de votre mère, mon fils..., et quant à ce que vous » considérez comme un parjure, il ne tombera pas sur vous, mais » sur ceux qui l'ont exigé. D'ailleurs, ce ne sont pas des hérésies » par rapport à vous, pourvu qu'il n'y ait point d'opiniâtreté. Saint » Augustin, Origène, le Maître des sentences, ont erré et se sont » rétractés avec joie. Il m'est arrivé plusieurs fois à moi-même de » croire avoir bien entendu certaines choses ; je me trompais, et » j'en suis revenu gaiement dès qu'on m'a fait reconnaître mon er-» reur. J'écris en peu de mots, parce que je m'adresse à une per-» sonne intelligente ; suivez ces conseils, vous ne vous éloignerez » pas de la vérité, mais vous vous en rapprocherez. Vous ne vous » parjurerez pas, mais vous deviendrez meilleur. Vous ne scanda-» liserez pas, mais vous édifierez... » Peut-on désirer des paroles plus bienveillantes, annonçant des juges plus dégagés de passions ?

Quand l'acte d'accusation eut été lu au concile, le président dit à l'accusé qu'on attendait sa rétractation. Le cardinal de Cambrai et celui de Florence se joignirent à plusieurs autres pour lui tenir le même langage ; mais Jean Hus déclara qu'il aimait *mieux être*

Digitized by Google

jeté à la mer que d'insulter à ses opinions. Sa fermeté arracha des larmes même à son accusateur Paletz ; malgré cette opiniâtre résolution, le concile ne désespéra pas de le ramener à la soumission ; une formule d'abjuration lui fut envoyée, et on comptait si bien sur son bon effet, qu'on dirigea une sentence *ad hoc*, dans laquelle le concile ne condamnait Jean Hus, en considération de son repentir, qu'à la dégradation orale, lui faisant grâce de la dégradation ignominieuse que son obstination lui mérita plus tard.

Une absence de Sigismond fut l'occasion d'un redoublement de tentatives, pour amener l'accusé à une espèce de capitulation. Les députations succédèrent aux visites individuelles ; Paletz et Caussis eux-mêmes agirent dans le même sens : c'est Jean Hus qui nous l'apprend dans ses *lettres*. La condamnation de ses ouvrages au feu, le 24 juin, parut aux cardinaux un moyen de l'ébranler. Loin de là, il s'exalta et s'endurcit. Quelques jours après, un confesseur se rend dans sa prison, Jean Hus l'écoute, reçoit l'absolution, et avoue dans sa *lettre* 31e qu'il n'a qu'à se louer de sa douceur et de sa politesse. Le premier juillet, deux cardinaux et plusieurs évêques vont l'engager solennellement à se rétracter, mais avec aussi peu de succès.

Ces efforts, pour amener une conclusion favorable, peuvent-ils laisser des doutes sur les bonnes intentions du concile ? Non, sans doute, et ce ne fut qu'après avoir épuisé tous les moyens d'arrangements qu'il manda Jean Hus à la barre. L'évêque de Lodi résuma l'affaire ; fit ressortir tous les brigandages, meurtres et sacriléges dont l'hérésie avait été la cause directe, et appela pour ces motifs la sévérité de Sigismond sur l'auteur de tant de maux. La distinction est capitale, ce ne sont pas de simples opinions, ce sont des crimes matériels qui conduisent Jean Hus devant la justice séculière.... Mais d'abord les débats s'ouvrent devant le concile. Leur police a donné lieu à deux reproches de partialité et de despotisme qui établissent au contraire le caractère d'égalité et de liberté qui présidait à la justice ecclésiastique. Par le premier, le silence était ordonné *à toute personne de quelque dignité qu'elle pût être, empereurs, rois ou cardinaux, sous peine d'excommunication.* Ne suffit-il pas d'être au 19e siècle pour admirer la dignité sublime de ce principe d'égalité devant la loi ?... Par le second, il était interdit à Jean Hus de *défendre sa doctrine, de se faire l'apologiste des erreurs qu'on allait stigmatiser* ; et voilà ce qu'on appelle condamner un accusé sans l'entendre ; mais quelle est la société religieuse, politi-

Digitized by Google

que ou civile, qui pourrait tolérer la prédication des opinions subversives. Le concile ne suivit-il pas en cela les règles observées par nos tribunaux et par la Cours des pairs? On y admet tous moyens de défenses sur les faits; jamais la justification des *principes attaqués*! Où en serait-on, si l'assassin pouvait faire l'éloge du meurtre; le corrupteur celui de la débauche; la révolte celui de la rébellion? Quant à l'enquête contradictoire, les formes judiciaires des conciles n'auraient rien à envier aux nôtres. Jean Hus put produire des témoins, se justifier sur tout ce qui lui était imputé; dans la séance publique du 7 juin 1415, il répondit longuement à tous les chefs d'accusation, exposa des commentaires, éclaircit les faits avec tant de liberté, qu'il déclara « être venu de son plein gré au concile; que » sans cela, rien n'aurait pu le contraindre, pas plus l'empereur que » le roi, tant il avait de puissants barons pour protecteurs.... » Assertion audacieuse que Jean Schlum ne craignit pas d'aggraver en ajoutant : « Jean Hus n'exagère pas; car je suis un des moindres » seigneurs de Bohême, et cependant je me fais fort de le protéger » pendant un an, contre toutes les forces de l'empereur et du roi. » Que ne feraient donc pas les autres seigneurs qui sont plus redoutables que moi, et possèdent des places plus fortes? »

Après de telles expressions, est-on admis à se plaindre des prétendues entraves mises à la défense de Jean Hus, sa liberté ne dépasse-t-elle au contraire les bornes qu'on tolérerait aujourd'hui? Faut-il s'étonner surtout si, après les menaces de Chlum, Sigismond fit une question toute personnelle, toute politique de la condamnation personnelle. Pour dernier témoignage de libre défense enfin, on peut voir dans toutes les histoires du concile de Constance, les réfutations que Hus présenta à chacun des 30 chefs d'accusation dans la 8e audience. Il profita de cette latitude jusqu'au moment de sa condamnation; on se contenta de l'empêcher d'interrompre le réquisitoire et de renvoyer sa réponse après celle de l'accusateur public, comme on le pratique dans nos cours criminelles.

Le jour du jugement arrive, et le texte met le sceau à la légalité en faisant une distinction entre l'*hérétique* et le *perturbateur*..., ne s'occupant que du premier, pour abandonner plus tard le second au roi. Le concile, après avoir exposé les preuves de l'hérésie contenues dans ses œuvres, termine ainsi : « Le sacré concile réprouve et condamne les susdits livres, et leur doctrine, avec tous les autres » traités et opuscules qu'il a composés, soit en latin, soit en Bohé-

Digitized by Google

» mien, traduits dans quelque langue que ce puisse être; il ordonne » qu'ils soient brûlés publiquement avec solennité, en présence du » clergé et du peuple, tant à Constance qu'ailleurs, commandant » aux ordinaires et aux inquisiteurs de l'hérésie d'y tenir sévère- » ment la main. »

Pour ce qui concerne Jean Hus lui-même, il termine en ces termes des considérations longuement développées : « Comme par tout » ce que le synode a vu, entendu et connu, il est clair que Jean » Hus est incorrigible, et qu'il ne veut pas rentrer dans le giron » de la sainte mère Église par l'abjuration des erreurs et hérésies » qu'il a publiquement soutenues et prêchées; le sacré synode de » Constance déclare et décerne, que ledit Jean Hus doit être déposé » et dégradé de l'ordre de prêtrise, et des autres ordres dont il est » revêtu; donnant expresse commission aux Révérends Pères en » Christ, l'archevêque de Milan, les évêques de Fetlre, d'Ast, d'A- » lexandrie, de Bangor et de Lavaur d'exécuter, en présence du » synode, la dite dégradation, selon que l'ordre du droit le re- » quiert. »

La précision de ce jugement ne permet pas d'interprétation. Le concile ne considéra Jean Hus que comme hérétique, il ne lui appliqua que des peines disciplinaires pour lesquelles aucun homme de sens ne saurait contester la compétence d'un jury d'évêques et de cardinaux. Conduit au milieu de la salle, sur une estrade, revêtu des habits sacerdotaux, Jean Hus se vit enlever successivement chaque partie du costume, ainsi que les vases sacrés, avec les formalités ordinaires. Et tolérance assez remarquable! toutes les fois qu'on lui adressait un reproche d'indignité en lui arrachant un objet du culte, il y répondait par une courte imprécation, à l'adresse des prélats. La dégradation terminée, l'Église se dessaisit de lui, *il fut déclaré laïque, et à ce titre remis à la justice temporelle par cette formule :* « Le sacré synode de Constance, déclare que Jean » Hus doit être livré au bras séculier, et l'y livre en effet, attendu » que l'Église de Dieu n'a plus rien à faire à son égard. »

Ces expressions sont péremptoires. On ne livre pas Jean Hus à un supplice prévu d'avance et concerté avec l'autorité civile; le mot *exécution* n'a jamais été prononcé dans le cours de ces longs débats; le concile ayant rempli sa mission ecclésiastique, se dessaisit du coupable, et l'abandonna aux magistrats ordinaires chargés de punir les révoltes et les brigandages. Ce qui ne laisserait pas de doute à cet égard, alors même que le décret ne serait pas si expli-

Digitized by Google

dite, c'est que Jean Hus ne fut pas conduit au supplice immédiatement, et par une conséquence directe de la sentence précédente. Pendant que Sigismond saisi de la question criminelle et politique, ordonnait *à l'électeur palatin, vicaire de l'empire*, de remettre Jean Hus entre les mains de la justice ordinaire, le concile passait à d'autres affaires, notamment à celle de Jean Petit, apologiste du régicide.

Cette jurisprudence de disjonction, est on ne peut plus rationnelle; nous la voyons en pleine vigueur encore aujourd'hui. Jean Hus et la plupart des hérésiarques occupèrent une position analogue à celle du prêtre chef de révolte, que l'autorité ecclésiastique interdirait, flétrirait canoniquement, et livrerait ensuite au bras, ou droit séculier, qui l'enverrait aux travaux forcés ou à l'échafaud. Une position semblable à celle du déserteur que la loi civile condamnerait à une légère peine pour vol, et qu'elle livrerait ensuite au conseil de guerre, qui pourrait le faire fusiller. Dans ces deux cas, dirions-nous aujourd'hui que la première autorité remettant le coupable à la seconde, serait responsable du jugement qui le conduirait à la mort? Pour dernier témoignage de la non participation du concile à l'auto-da-fé de Constance, remarquons bien qu'aucune députation n'y assista. Cette circonstance rapprochée de la solennité ecclésiastique que l'Église d'Espagne donnait à ses auto-da-fé, nous paraît décisive et sans réplique.

Les magistrats de Constance considérant Jean Hus comme perturbateur, meurtrier, chef de bande, crimes ordinaires de tous les hérétiques dans cette époque de violences, le condamnèrent à être brûlé avec ses habits, sa ceinture, sa bourse et son couteau. *Les valets de ville et le bourreau* le saisirent, et 800 hommes, commandés par deux officiers et des princes, l'accompagnèrent au bûcher. L'histoire ne constate la présence d'aucun prélat. Sigismond pouvait se tromper dans l'application d'un supplice barbare, mais non dans l'influence funeste que Jean Hus exerçait sur la Bohême : à peine son exécution fut-elle connue, que le royaume entier se souleva; ses nombreux partisans exaspérés et non abattus, se réunirent dans une chapelle du château de Prague, et lui décernèrent les honneurs du martyre, se portant ensuite sur le palais épiscopal et les maisons de plusieurs ecclésiastiques, ils se firent gloire du pillage et du massacre. Plus de soixante seigneurs écrivirent de concert au concile pour stigmatiser la condamnation de Jean Hus. Dès-lors la révolte n'eut plus de limites. Jean Lisca, chambellan de

Digitized by Google

Venceslas, se mit à la tête des insurgés, leva une armée de paysans, et l'on peut demander aux annales de cette triste époque, par combien d'incendies, de sacriléges et de forfaits il vengea la mort de son ami Jean Hus.

Ainsi, pour quiconque apprécie les faits avec impartialité, il demeure prouvé, avec la dernière évidence : 1° que la papauté traita Jean Hus avec les plus grands ménagements, et qu'elle resta entièrement étrangère à sa condamnation ; 2° que le concile ne jugea que l'hérétique, auquel il appliqua des peines disciplinaires, seulement, sans rien préjuger de la question criminelle ; 3° que l'empereur, intéressé à abattre un chef de révolte, fit condamner Jean Hus, par des magistrats ordinaires, à subir le dernier supplice ; on ne devait pas attendre moins de sévérité de juges séculiers qui, quelques années avant, avaient fait trancher la tête à trois citoyens de Prague, coupables d'avoir maltraité des prêtres qui prêchaient les indulgences. Au 19e siècle même, Jean Hus n'aurait pas éprouvé un moindre châtiment, et sauf le genre de supplice, il n'est guère de gouvernement, même constitutionnel, en Europe, qui n'eût fait passer par les armes l'auteur de tant de troubles.

CERIAC-MONCAUT.

Digitized by Google

Tradition Catholique.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DE TOUS LES AUTEURS SACRÉS ET PROFANES QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS ET ÉDITÉS RÉCEMMENT DANS LES 43 VOLUMES PUBLIÉS PAR S. E. LE CARDINAL MAI.

Nous avons toujours déploré l'incurie et l'indifférence des catholiques; assujettis à leurs vieilles méthodes d'instruction, endormis dans la jouissance de certains travaux louables exécutés dans d'autres temps et au milieu d'autres circonstances, ils ne font aucune attention aux richesses nouvelles que les découvertes humaines leur ont procurées depuis environ 50 ans. Quels sont les hommes catholiques qui connaissent un peu l'aspect nouveau que donnent à la polémique catholique les découvertes faites dans toutes les traditions orientales? A peine s'ils les connaissent par les déclamations incomplètes et passionnées de M. Quinet ou de M. Michelet. Voilà 30 ans que Mgr Mai a ressuscité une tradition des Pères de l'Église, où se trouvent des témoignages nouveaux et tout à fait confirmatifs de notre histoire ecclesiastique, de nos dogmes, de nos sacrements, de toute la hiérarchie catholique. Quel est, je ne dirai pas le laïque, mais le professeur de théologie, l'historien ecclésiastique, qui aient fait passer ces découvertes dans ses leçons ou dans ses livres? Non, on répète les vieilles leçons, que nous ne voulons pas condamner; mais nous voulons qu'on connaisse aussi les nouvelles preuves qu'il n'est pas juste de laisser ainsi dans l'oubli.

Pour nous, qui avons voué notre vie à rechercher et à mettre à la portée de nos frères les trésors enfouis dans ces mines nouvelles, nous allons essayer de contribuer à populariser ces grandes et belles découvertes de Mgr Mai. Déjà, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, tomes IV, V et X (3e série), nous avons publié, en suivant l'ordre des volumes, le titre de tous les ouvrages nouveaux, en les accompagnant d'une analyse sommaire ou de courts extraits des passages qui pouvaient le plus intéresser notre foi. Nous allons ici, dans l'*Université Catholique*, publier la même analyse, mais sous une autre forme plus commode pour les recherches.

Digitized by Google

1° Nous allons donner la *Liste alphabétique de tous les auteurs*; 2° Nous rangerons ces mêmes auteurs par *ordre de siècles* afin que chacun, suivant l'époque qu'il voudra étudier, trouve tout de suite sous sa main ce qu'il lui importe de lire dans les publications nouvelles. Nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt cette précieuse nomenclature, en songeant que chacun des ouvrages qu'il aura sous les yeux est *nouveau* et paraît pour la *première fois*.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

C. A. — *Classici Auctores* ex codicibus Vaticanis, editi, etc., 10 vol. in-8°. Rome, 1828-1838; à Paris, chez Didot. Prix : 140 fr.

S. V. — *Scriptorum Veterum*, nova collectio, e Vaticanis codicibus, edita, etc., 10 v. in-4°. Rome, 1825-1838; à Paris, chez Didot. Prix : 340.

S. R. — *Spicilegium Romanum*, etc., 10 vol. in-8°. Rome, 1839-1840. Prix : 140 fr.

Les chiffres romains qui suivent marquent les volumes, et les chiffres arabes les pages. — La pagination est divisée souvent en plusieurs parties, que nous n'avons pas jugé à propos de désigner.

A

ABBON, auteur anglais du 10e siècle : *Questiones grammaticales* (C. A. 329-349).

ADRIEN VI, mort en 1523 : *Extrait d'uue lettre* écrite d'Espagne, au moment où il apprit son élection, en 1522, et dans laquelle il déplore les maux que l'Eglise reçoit de la part des chrétiens eux-mêmes, et montre le désir sincère qu'il a d'y remédier (S. R. II. XXIII-XXIV).

ALBERIC, diacre, moine du mont Cassin, et cardinal, mort en 1088 : *Prologus ad vitam et obitum sanctæ Scholasticæ virginis* (S. R. V. 129-130). — *Homilia in natali sanctæ Scholasticæ* (131-143). — On connaissait déjà plusieurs de ses écrits; mais ceux-ci étaient inédits. Reste encore dans le même codex la *Vie de sainte Scholastique*, que le cardinal n'a pas cru devoir publier, parce qu'elle n'est qu'une amplification du discours sur le même sujet du pape Grégoire dans ses *Dialogi*. L. II, c. 33 et 34.

ALBINUS, le scholaire; voir *Bonizo*.

ALCUIN, diacre anglais, mort en 804 : *Commentariorum in apocalypsin libri quinque* (S. V. IX. 257-338). — On ne connaissait pas cet opuscule d'Alcuin, qui cependant était annoncé par quelques-uns des historiens ecclésiastiques. Ces explications sont toutes morales et mystiques, faisant tout rapporter au Christ et à l'Eglise. Il parle (p. 270, 279) d'une traduction de l'*Apocalypse* autre que celle de la Vulgate.

ALDHELMUS (SAINT), évêque de Schirburn, mort en 709 : *De Basilicâ ædificatâ à Bugge, filiâ regis Angliæ*, déjà imprimé, mais corrigé ici (C. A. V. 367). *De septenario et de re grammaticâ ad Arcisium regem* (501-599); avec *index* des auteurs cités (LIII-LIV).

ALEANDER (Jérôme), mort en 1542 : *Six lettres adressées à différents papes et personnes célèbres* (S. R. II. 231-240). Aléander cardinal, dit l'ancien, fut nonce du pape en divers pays, et principalement à la fameuse diète de Worms, en 1519, où l'on discuta les affaires de Luther. Un grand nombre d'autres ouvrages et lettres de cet auteur, sont encore manuscrits au Vatican. Le savant cardinal se propose de les publier bientôt, et l'on ne peut que désirer ces nouveaux renseignements sur l'histoire des commencements du protestantisme.

ALGERUS le scholastique : *De sacrificio missæ* (S. V. IX 371-374). — Algerus, diacre et scholastique de Liége, moine de Cluni, mourut en 1151. Cet opuscule, où se trouvent de nouveaux témoignages en faveur de la présence réelle, a été tiré de la *Bibliothèque royale de Paris* (Manusc. latins, n° 812).

Digitized by Google

ALEXANDRE, mort en 323 avant J.-C. : *Itinerarium Alexandri*, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque ambroisienne, déjà en partie édité par Muratori (*Ant. ital. Diss.* 44); et publié ici en entier et avec de nombreuses et savantes notes. L'auteur anonyme vivait sous Constance, au milieu du 4e siècle. Il y a quelques faits nouveaux et intéressants; avec une carte géographique (C. A. VII. 1-55). — *Index* des pricipales matières de cet itinéraire (56-58).

ALEXANDRE, archevêque d'Alexandrie au 4e siècle : deux extraits *sur le verbe* (S. R. III. 699-700); il assista au concile de Nicée, en 325.

AMBROISE (S.), archevêque de Milan, mort en 397 : *Explanatio symboli ad initiandos*; — 2 *Epistola de fide ad S. Hieronymum* (S. V. VII. 156-161). — 3. fragments d'un livre qui lui était attribué : Le *Physiologus* (C. A., VII. 589-596).

AMMONIUS, auteur du 5e siècle : *Commentaire sur Daniel*; en grec (S. V. I. 28).

ANASTASE, le synaïte ou le prêtre, patriarche d'Antioche, mort en 599 : 1. *Sur cette parole : Dieu créa l'homme à son image*; en grec (S. V. IX. 619-622). — 2. Extrait d'un opuscule sur l'*immunité ecclésiastique*; grec et latin (S. R. VII. XIII-XXIV). — 3. *Doctrine des pères sur l'incarnation du Verbe*, recueillie par le prêtre Anastase; en grec (S. V. VII. 1-73). Avec *facsimile* ressemblant au copte. — Cet opuscule est très-curieux par le grand nombre de citations d'ouvrages inédits des pères. Le cardinal n'a inséré que les parties qui étaient inédites.

ANASTASE (abbé) : *Cinq Disputes contre les juifs*; en grec (S. V. VII. 207-244). — Canisius les avait déjà publiées en grande partie, traduites en latin dans ses *Ant. Lect.*, t. II, part. III, p. 12.

ANASTASE, le bibliothécaire, mort vers 886 : — 1. *Fragments* des Livres III et IV de l'ouvrage *contre les monophysites et les monothélites*; en grec (S. V. VII. 192-206). Les deux premiers Livres avaient été imprimés dans les *Philocalia d'Origène*, Paris, 1624; on y voit un grand nombre de citations d'auteurs orthodoxes et hérétiques. — 2. *Prologus mutilus in versionem passionis sanctorum Cyri et Johannis*, de Sophronius; voir ce nom (S. R. IV. 227-230). — 3. *Traduction latine de l'histoire grecque*, donnée ci-dessus des saints Cyrus et Jean (253-262). — *Traduction latine de trois petits discours de saint Cyrille* (263-266).

ANDREOLA : *Epitaphe latine d'Andréola*, mère de Nicolas V, en 1447, découverte à Spolète (S. R. IX. XX).

ANDOCYDE, orateur athénien au 5e siècle av. J.-C. Voir *Jean Philoponus*.

ANONYMES : 1. *Carmina antiqua*. — 2. *De Amphytrione et Alcmena poema* (C. A. V. 478). — 3. *Fragmentum antiquum contra hariolos*, avec écriture (S. V. III. 29). — 4. *Sermones dominicales quatuor* (S. V. III. 135-144). — On ne connaît pas l'auteur de ces discours qui, écrits au 12e siècle, citent saint Grégoire, pape. Il y est question du stade et des athlètes des anciens, de l'impudicité des théâtres païens, de l'abstinence chrétienne du mariage; que l'Eglise s'est approprié quelques rits du paganisme; que la nuit d'avant la septuagésisme on cessait de chanter l'*alleluia*; que l'office était très-long le dimanche des Rameaux; que le jeune du carême se célébrait selon le rit romain, et non selon l'ambroisien; que la veille du jour des Rameaux le pape saint Grégoire avait coutume de se livrer à des exercices de charité; c'est pourquoi le samedi n'avait point de station publique, *quando Dominus Papa eleemosynam dabat*. — 5. *Anciens discours chrétiens* (S. V. III. 240-247). — 6. Moine anonyme : *In librum Ecclesiastem commentarius* (S. R. IX. 105-108). Mabillon et Lelong avaient déjà parlé de ce commentaire adressé à Arnulfe, abbé de Troarn, dans le diocèse de Bayeux, en 1089. Le cardinal n'en publie ici que l'épître dédicatoire et le commencement du premier livre. — 7. Anonymes. *Ecrits en faveur de la procession du Saint-Esprit* (S. R. VI. XXVII - XXXI). Outre plusieurs codex de l'ouvrage du patriarche Jean Veccius qu'Allatius a publié dans le 2e vol. de sa *Græcia orthodoxa*, il existe en manuscrit un autre ouvrage intitulé :

Digitized by Google

Collection de sentences ou d'autorités qui prouvent la vérité du dogme des Italiens. Le cardinal donne ici les titres de neuf chapitres qui sont consacrés à prouver la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils ; le tout établi sur l'autorité non-seulement des Pères grecs, mais encore des Pères latins, et en particulier de saint Augustin, que l'auteur nous apprend avoir été approuvé spécialement sous le synode grec tenu sous Manuel Comnène.—8. *Ecrits en faveur de la primauté de l'Eglise romaine* XXXI-XXXII). Témoignages extraits de la même collection que les précédents, et dont le cardinal cite ici le titre.—9. *Autres fragments inédits* (XXXII-XXXVI). —10. *Anciennes scholies sur l'Evangile de saint Mathieu et de saint Marc.* On ne connaît pas l'auteur de ces *scholies* prises dans un codex palatin du 10e siècle ; ce sont de petits commentaires ou questions sur les mots difficiles de chaque verset. Il serait à désirer qu'elles fussent traduites en latin (C. A. VI. 379-500). Suite de ces scholies (IX. 471-512).—11. *Expositio fidei* (S. V. VII, 161-162. — 12. *Tractatus utrum animæ de humanis corporibus exeuntes mox deducantur ad gloriam vel ad pœnam, an expectent diem judicii sine gloriâ et pœnâ* (264-270). C'est un traité contre les Grecs et dont le but est de prouver que la récompense est accordée de suite après la mort. — 13. *De Spiritûs sancti processione à Patre Filioque opuscula duo* (245-255). Ces deux opuscules sont anonymes ; mais il est probable que c'est l'ouvrage de deux évêques gaulois, en réponse à la lettre que leur écrivit le pape Nicolas Ier, vers 860, pour les engager à réfuter l'erreur des Grecs, et dont parle Hincmar dans sa 51e *Epître*, t. II. p. 809, édit. de Sirmond. — 14. *Orationis dominicæ explanatio* (S. V. IX. 377-384). — 15. *Symboli apostolici explanatio* (384-395). — 16. *Symboli athanasiani explanatio* (396-409). On ne connaît pas les auteurs de ces trois opuscules, tirés d'un codex du 11e siècle.—17 *Recueil d'atticismes* (C. A. IV. 523-528). —18. *Hibernici exulis versus ad Karolum imperatorem* (C. A. V. 570). — 19. *Hisperica famina, latinitatis insuitatæ et arcanæ opusculum* (C. A. V. 479-500).

ANSELME, (S.) archevêque de Cantorbéry, mort en 1109. *Canonica collectionis in libris XIII distributa capitula* (S. R., VI. 316-394). Avec la liste des auteurs et des ouvrages cités dans ces canons. L'ouvrage de saint Anselme, ami de Grégoire VII, et exécuté probablement à sa prière, est un des plus complets et des plus importants qui existent sur le droit canonique ; plusieurs savants, et récemment le D. Theiner, ont manifesté le désir de le voir enfin publié d'après les belles copies qui existent au Vatican. Mais la difficulté et la grandeur d'une pareille publication ont effrayé les Wading, les Dachery, les Rota, les Monsacré, et en ce moment le célèbre cardinal lui-même, qui se borne à donner le sommaire de presque tous les chapitres, remettant à un autre tems le soin de préparer une édition qu'il voudrait soigner comme celle du Décret de Gratien.

ANTONIN le pieux mort en 161 ; voir *Fronton*.

APOLLINAIRE, évêque de Laodicée, devenu hérétique et condamné à Rome en 375 : *Commentaire sur Daniel* (S. V. I. 28). Fragment des *commentaires sur Luc* (C. A. X. 495-499). Voir *Procope*.

APPIEN, historien du 2e siècle : *trois fragments historiques* tirés des livres perdus de *l'histoire des Gaules*, de la *Numidie* et de la *Macédoine*, (S. V. II. 367-368). Voir *Fronton*.

APPONIUS. *In Canticum canticorum explanatio* ; en latin (S. R. VI. 1-83). Apponius avait été placé par Bellarmin parmi les écrivains du 9e siècle : le père Labbe lui prouva qu'il fallait le reporter au 7e. Mais le cardinal prouve ici, par de bonnes raisons, qu'Apponius vivait au moins au milieu du 6e siècle, et qu'il fut contemporain du pape Vigile et de Justinien I ; il est probable qu'Apponius était italien. Son explication formait 12 livres ; les 6 premiers n'avaient été publiés que sur des copies très-fautives, dans le t. XIV de la *Biblioth. de Lyon*. Le cardinal publie ici les I. VII, VIII et une partie du IXe ; les autres restent inédits dans la bibliothèque sessorienne de Rome, et il se propose de les publier quand il en aura le tems. Cet écrit d'Apponius est précieux en ce qu'on y trouve la tradition d'un grand nombre de points de dogme ou de discipline eccle-

Digitized by Google

-iastique. Louanges des martyrs et des apôtres (p. 43); connaissance de l'histoire ecclésiastique (p. 47); témoignage admirable sur la puissance des clefs, c'est-à-dire sur le droit de lier et de délier dans l'église, précieux à cause de son antiquité (p. 54); on y reconnaît facilement un homme qui écrit lorsque naguère l'idolâtrie avait été abattue, et où il fallait montrer un grand zèle contre les hérétiques (38, 46, 56, 57).

APULEIUS, (Cœcilius Minutianus) du ..... siècle : III *Librorum de orthographiâ fragmenta*, où il est fait mention de 113 auteurs ou ouvrages perdus; malheureusement les textes de ces auteurs ne sont pas cités. (S. V. I. 75-).

ARCHEUS, qui, après les disciples du Seigneur, fut évêque de Lepta en Afrique, au 2e ou 3e siècle. *Fragments sur la Pâque* (S. R. III. 707).

ARCHIMEDE, mort en 212 av. J. C. Fragment *des corps nageant sur l'eau*, ou *sur l'équilibre des corps plongés dans un liquide*, dont on n'avait qu'une traduction latine, réhabillée à la grecque par David Rivalt dans l'édition de Morel, et dont on retrouve ici le grec original. (C. A. I. 426-430).

ARIENS, au 4e siècle. — 1. *In Lucæ Evangel. reliquiæ tractatus antiquissimi.* (S. V. III. 191-207). — 2. *Sermonum arianorum fragmenta antiquissima.* (208-238). Ces deux ouvrages, écrits en latin, sont accompagnés de la réfutation des doctrines ariennes dans de savantes notes, avec un *prologue* de Mgr Mai, et une écriture du codex.

ARISTIDE, vers 483 ans av. J. C. *Oratio adversùs Demosthenem de immunitate* (grec et latin), et de plus un fragment du même (C. A. IV. 448-522).

ARISTOCLES, probablement le philosophe, du 2e siècle; voir *Jean Philoponus.*

ARMENIENS. *Notice* de l'éditeur, *sur différents traités religieux des Grecs contre les Arméniens.* (S. R. X. 440-448). — Le cardinal y expose sommairement les principaux efforts tentés par les patriarches grecs pour opérer leur réunion avec les Arméniens; il donne en particulier des extraits d'une lettre de Germain II, patriarche en 1240, à Constantin, patriarche des Arméniens, et de la réponse de ce dernier, le même auquel Grégoire IX envoya le pallium en 1239; puis une seconde lettre du clergé de Constantinople au même; enfin une troisième lettre du patriarche Manuel II, de l'an 1248 : mais tous ces efforts ne furent pas couronnés de succès. Il résulte pourtant de toutes ces pièces que le fond de l'hérésie des Arméniens consiste en ce qu'ils ne veulent pas admettre deux natures en Jésus-Christ, ni recevoir le concile de Calcédoine, et la lettre de saint Léon, pape, qui ont défini cette question. — 2. *Canons* d'un synode tenu en 481 (290-291). — 3. *Canones Ecclesiæ Armeniorum.* (S. V. X) Il n'existait aucune collection des canons de l'Eglise d'Arménie; celui que le cardinal publie ici fut composé en 1634 par un Arménien nommé *Caciadurus*; l'éditeur a choisi seulement les canons les plus anciens, qui vont du 4e au 8e siècle. Il ne s'agit nullement du dogme, mais seulement des mœurs et de la discipline.

ARNOBE le Jeune, vers 460; voir *S. Cyrille* n° 13.

ARSENE, moine, vivant sous Théodose, vers 395. Fragment *contre le tentateur de la loi* (en grec). (C. A. X. 553-557).

ASCLEPIODOTUS, ancien tacticien, probablement préfet du prétoire, en 296. *Deux chapitres sur l'art militaire;* en grec. (S. R. IV. 578-581). *Sentences militaires* en grec. (582-584).

ASSEMANI (*Joseph*). *Liste de tous ses ouvrages* manuscrits ou inédits ou perdus; on sait qu'ils furent en partie détruits par un incendie. (S. V. III).

ASSEMANI *Joseph-Simon*, mort en 1768. Sur la *nation des Coptes* et sur la validité du sacrement de l'Ordre chez eux. (S. V. V. 171-237). — 2. *Fragment du même* sur les différentes nations chrétiennes de l'Orient. (238-254). — 3. *Fragment* historique sur les conversions des *Nestoriens* et des *Chaldéens* (252-253). — 4. *Fragment historique* (en italien) sur les populations chrétiennes du patriarchat d'Antioche. (S. V. IV. 714-716). — 5. Autre *fragment* du même sur les livres hérétiques des orientaux et leur réfutation. (717-718).

Digitized by Google

ATHANASE (S.), mort en 393. Sa *Lettre* aux évêques d'Égypte et de Syrie, donnée tronquée dans l'édition de Venise, t. II. 23. (S. R. VI. XXXII). — *Comment. sur Daniel.* (S. V. I. 29) voir *Eutychius.*

ATHANASE, archevêque de Corinthe, vivant vers la fin du 10e siècle. *Fragment d'un comment. sur S. Luc.* (C. A. X. 499-500).

ATTON *le Vieux*, évêque de Verceil. *Testament* fait en 946, en présence de nombreux évêques, réunis pour un concile à Milan. (S. V. VI. 3-10). Ce testament qui nous fait bien connaître certaines coutumes de l'époque, avait été révoqué en doute par Muratori; mais il est défendu avec bonheur par le cardinal dans sa *préface.*

ATTON *le Jeune*, évêque de Verceil, mort vers 960. *Dix-huit sermons* (S. V. VI. 11-41). *Polypticum seu perpendiculum cum antiquis Glossis et Scholiis.* (43-59). C'est une satyre contre l'ambition et les mœurs des princes, écrite dans ce latin inusité et mystique dont se servaient les savants de ce siècle pour ne pas être compris des ignorants; et en effet, on ne saurait comprendre cet opuscule sans les Gloses et les Scholies qui y sont jointes.

ATTON, cardinal en ..... : *Capitulare, seu Breviarium canonum* (S. V. VI. 60-100). — Cet abrégé comprend depuis la première épître de saint Clément, pape, jusqu'à saint Grégoire-le-Grand.

De Allonibus, de Capitularibus, de Pœnitentiali Romano diatribæ. (S. V. VI. 129-192). Ce sont trois curieuses dissertations qui sont dues à un auteur qui n'est désigné que par ces mots : *Auteur inédit du 18e siècle.*

AUDOUIN ou **ELOI**, mort vers 663. *Discours à Clovis* II. (S. VI. 111-VIII).

AUGUSTIN (saint), mort en 431. 1. *Sermones quatuor* : (S. R. VIII. 713-725). Ces quatre discours sont bien du grand docteur de l'Église, et ne sont qu'un échantillon d'un grand nombre d'autres de différents Pères, que l'infatigable éditeur a trouvés dans des traductions grecques, arabes, syriaques, et qu'il publiera bientôt. — 2. *Contre les Ariens* (probable) (S. V. III. 249-251). — 3. *Præcepta artis musicæ collecta ex libris sex S. Augustini de musicâ.* (116-135). Cet abrégé offre quelques variantes à l'ouvrage entier de saint Augustin, et est par conséquent bon à consulter par les nouveaux éditeurs. — 4. *In epigrammata S. Prosperi ex sententiis Augustini* (C. A. V. 368).

B

BASILE (S.), mort en 378. *Comm. sur Daniel* (S. V. I. 29).

BASILE, l'empereur, mort en 886. *Second discours à son fils Léon, empereur*; grec-latin (S. V. II. 679-681).

BATTIFOLLE, mort en 1440 : *Lamento di Fran. Da. Battifolle, conte di Poppi*, par un anonyme, avec une réponse au nom des Florentins (S. R. VIII. XXVII-XXXII). Il s'agit du désastre de ce Guido de Battifolle, un de ces petits rois de Pupium que les Florentins chassèrent de son trône en 1440.

BEMBO (Pierre), mort en 1547 : *Sarca, poema heroicum* (S. R. VIII., 488-504). — C'est un de ces poèmes où les littérateurs de cette époque imitaient avec une trop funeste exactitude non seulement la diction, mais les inventions et les fables païennes. Il s'agit d'un mariage du fleuve *Sarca* avec la ville de *Garda*, où tous les dieux assistent, et où est prédite la naissance de Virgile, de Pontanus et de Sannazar, etc.; *nugæ nugarum.*

BENOIT, prêtre auteur du .... siècle : *Prologus ad Acta sanctarum virginum Dignæ et Meritæ.* — *Ad passionem sanctæ Fortunatæ virginis et martyris* (S. R. IV. 288-290).

BENOIT (Rispus), archev. de Milan, mort en 725; *Poematicum medicum, in diaconatu suo conscriptus.* — *Epitaphium Ceadual regis Anglo-Saxonum* (C. A. V. 369).

BERNARDIN Baldo, mort en 1617 : *Breve trattato dell' istoria* (S. R. I. XXVIII-XLIV). — C'est un commentaire

Digitized by Google

la manière d'écrire l'histoire. Baldus déjà connu par ses *vies* fort bien de quelques princes d'Italie. — *me di alcuni luoghi del Guic-rdini che risguardano Fr. Maria I, a d'Urbino* (XL-XLIV).

BERNARDUS Guidonis, mort en 1: *Catalogus pontificum romano-cum insertâ temporum historiâ* R. VI. 1-312). Avec *indices* des teurs cités et des pontifes. — Parmi grand nombre d'écrits inédits que ferme la B. Vaticane sur les souve-ins pontifes, le savant cardinal a choisi leurs vies écrites par Bernardus Guido-nis. — Les vies des souverains-pontifes jusqu'à Etienne V se trouvaient dans le *Liber pontificalis* d'Anastase; Muratori nous avait donné les autres dans son tome III, partie 1 et 2, de ses *Rerum italic. script.*, jusqu'à Sixte IV, d'après quelques auteurs, parmi lesquels on dis-tingue Bernardus Guidonis; mais Mura-tori n'avait suivi cet auteur qu'à partir de Victor III, successeur de Grégoi-re VII. Le cardinal a donné ces vies depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire VII. — Bernard, dit Guidonis, natif de Li-moges, dominicain, fut d'abord évêque de Tuy en Espagne, puis de Lodève en France, en 1324, et mourut en 1331, à l'âge de 70 ans. Le P. Quétif dans ses *Script. ord. præd.* t. I, p 577-580, donne le détail de ses nombreux écrits. Les vies publiées ici, composées vers 1320, étaient plus détaillées, mais il paraît qu'il en fit lui-même un abrégé en rejetant ce qui était moins authentique; et c'est cet abrégé que donne ici le savant cardinal. — Quoique Bernard se montre en géné-ral juste et bienveillant envers l'Eglise romaine, cependant le cardinal a eu besoin de noter certains passages où les documents vrais avaient manqué à l'au-teur; entre autres choses, il a rejeté divers pontifes imaginaires : 1. *Cyria-que*, qui avait été pris dans la *Légende de sainte Ursule et ses compagnes*; 2. Marcus; 3. Basile, emprunté à Vin-cent de Beauvais; 4. Sylvestre III; 5. les antipapes, qui étaient placés dans la série des papes. — Dans le cours de ces vies, le cardinal a fait ressortir par des notes : 1° Preuves d'une dispute de Sylvestre Ier avec un juif nommé Noé, à la suite de laquelle Hélène, la mère de l'empereur Constantin, se convertit, avec un grand nombre de juifs (p. 51). — 2° Que ce fut un prêtre catholique et non un arien qui baptisa Constantin II, au moment de sa mort (p. 55). — 3° Quelques nouveaux do-cuments sur Liberius (p. 59). — Notre auteur donnait ici, p. 203, la fable de la papesse Jeanne d'après la chronique interpolée de l'évêque Martinus Polonus, sans y ajouter aucune circonstance. Le cardinal a bien fait de ne pas transcrire de nouveau cette fable; mais nous cite-rons, d'après lui les principaux auteurs qui s'en sont occupés : 1° Panvinus, *in adnotationibus ad Platinam.* — 2. Ba-ronius; — 3. Natalis Alexander dans leurs *Histoires eccles.* — 4. Léon Al-latius, dans une *Dissert.* spéciale, tirée des auteurs grecs, insérée dans ses *symmicta*, imprimés dans le 23e vol. de *la Bysantine de Venise*, en 1733. p. 82. — 5. Launoy, dans ses *Epist.* 8, l. IV. — 6. Carolus Blascus, dans sa *VIIIe Dissert.*, dernier ch., editée par Gallandus, etc. (p. 203). — Labbe, à la suite de son tome I, p. 855, de ses *Scriptores ecclesiastici.*

BIBLE. ANCIEN-TESTAMENT : 1. *Deux fragments* latins, qui paraissent tirés *de quelques livres apocryphes de l'Ancien-Testament* (S. V. III 238-239). Il y est question d'un voyage dans les cieux. — 2. *Le Testament* de Job; en grec (S. V. VI. 180-191). — Cet écrit est apocryphe, mais d'une très-haute antiquité, puisqu'il est cité dans le décret du pape Gélase, et dans le recueil des *conciles* de Mansi, t. VIII, col. 169. On voit aussi que l'auteur est un chrétien. — NOUVEAU-TESTAMENT. Fragments de l'*ancienne version latine* des livres saints, dite *Itala vetus* (S.R.IX; I-VIII, 1-88), avec *index* paléographique — On sait que cette version est celle dont se servait l'église latine avant la traduction de saint Jérôme, dite pour cela *version nouvelle.* On n'a conservé que des fragments de l'antique. Ceux qu'en pu-blie ici le docte cardinal sont tirés d'un *Speculum* ou *Miroir moral* d'un au-teur inconnu, mais que quelques-uns ont attribué à saint Augustin. Quoi qu'il en soit, le manuscrit est toujours du 6e ou du 7e siècle; on y trouve le fameux passage de saint Jean, sur les trois Per-sonnes divines (p. 71). — 2. *Evange-lium secundum Matthæum versionis. antehieronymianæ* (S. V. III. 257-288). Avec *fac-simile.* Cette version

Digitized by Google

latine est extraite d'un manuscrit du 7e siècle, dont les variantes avaient été déjà relevées par Sabatier (*Monita in quatuor Evangelia*), mais qui n'avait pas encore été publiée. — 3. *Epître apocryphe de saint Paul aux Laodicéens* (S. R. IX. 74-75). Cette édition est beaucoup plus complète que celle qui a été publiée par Fabricius dans son *Codex apocryphus novi Testamenti*, t. II, p. 853. — 4. Edition du *Nouveau-Testament* avec les variantes de tous les manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de Rome et du reste de l'Italie, et avec de nombreuses notes remplies de recherches philologiques. Le texte que le cardinal Mai a pris pour base de son édition est celui du célèbre manuscrit no 1209, de la bibliothèque du Vatican, qui remonte au 6e siècle. Sur la proposition de Son Eminence, le souverain Pontife a résolu de faire publier à ses frais un *fac-simile* de ce manuscrit, qui est en lettres onciales dorées et d'une écriture continue (*scriptio continua*), c'est-à-dire que les mots ne sont pas séparés par des espaces. C'est le célèbre graveur, M. Ruspi, qui a été chargé de graver sur cuivre ce *fac-simile*, dont des exemplaires seront adressés par le Saint-Siége à tous les souverains de la chrétienté. Voir *Alcuin*.

BIBLIOTHEQUES. Il existe, dans la bibliothèque vaticane, de nombreux catalogues des différentes bibliothèques qui, successivement, y ont été réunies. Parmi ces catalogues, les plus précieux sont ceux qui, faits avant l'invention de l'imprimerie, indiquent les ouvrages qui existaient encore manuscrits dans ces bibliothèques, et qui, ou ont été perdus, ou sont encore inédits. Le savant cardinal en publie ici quelques-uns en indiquant dans sa *Préface* (S. R. V. p. XI,) les ouvrages qu'il croit inédits, afin que les savants les recherchent; nous donnons aussi cette liste. Voir *Cassin*, *Corbie*, *Fulde*, *Lorsh*, *Nazaire*, *nantula*, *Rebais*, *Vatican*.

BOECE, mort en 525 : 1. *Commu Speculatio de Rhetoricæ cognitio* — 2. *locorum Rhetoricorum Distinctio*. — 3. in *Boethium de consolatio philosophiæ*, lib. III, met. IX *Commentarius* (C. A. III. 345-345).

BONIFACE, archevêque du Mayence et martyr, l'an 1255 : *Ars dommi nifacii archiep. Monguntini et mi tyris.* Cet opuscule est grammatical, relate surtout Charisius et les autr grammairiens (C. A. VII, 475-548).

BONIZO SUTRINUS, au 11e sicle : Fragment de son *Historia pe tificia* (S. R. VI. 273-281). Bonizo d'abord évêque de Sutri, puis de Pi sance, périt victime de son amour p la réforme et de son amitié pour G goire VII, dans ces religieux comb que le saint pontife livra contre schismatiques et les simoniaques. avait composé une *Collectio canon* qui est encore inédite ; le cardinal n publie qu'un extrait de la vie des s verains pontifes, qui se trouve en t de son IVe livre, et encore il ne le co mence qu'à Anastase, successeur Siricius. — Bien plus, à partir d drien Ier, il prend le texte de Bonizo dans les écrits inédits d'Albinus le Sch laire, lequel l'avait tiré d'un ouvra inconnu de *Bonizon: De vitâ christian*

BOURGUIGNON. Voir *Droit civ*

BRESLAU : *Episcopii Uratisl viensis supplementum* (S. R. X. 38 392). Ce supplément des évêques de Br law en Silesie contient la vie de six é ques, depuis l'an 1562 jusqu'à l'ann 1608; du 38e au 43e évêque.

C

CACIADURUS; au 17e siècle. Voir *Arméniens*.

CANABUTIUS, au 15e siècle : *Extrait d'un Commentaire grec sur Denys d'Halicarnasse*, offrant de curieux détails sur les mystères des Samothraces et sur la vie de Denys ; en grec seulement (S. V. II, XVIII-XXIII de la préface). — Canabutius était catholique, et rend un éclatant témoignage à la primauté de l'Eglise romaine.

CANONS : Sous ce titre nous croyons devoir ranger ici les diverses publications nouvelles des anciens canons de discipline ecclésiastique. — 1. *Canonum priscæ collectionis in IX libros dis-*

Digitized by Google

tæ capitula. — Avec les auteurs
livres cités (S. R. VI. 397-474).
collection tirée d'un codex du 10e
est plus ancienne que celle de saint
lme, et le titre des chapitres, qu'on
nne ici, fait vivement désirer qu'on
rime un jour. — 2. *Epistola ca-
ca quam debent adimplere pres-
i, diaconi, seu subdiaconi* (S. V.
101-102). — C'est une règle de
ite, tirée d'un manuscrit du 10e
, à l'usage du clergé ; on y voit en
culier que tout prêtre, diacre ou
diacre, qui ne connaissait pas de
oire la foi catholique, devait être
de l'usage du vin pendant qua-
e jours. — 3. Il existe encore dans les
uscrits arabes du Vatican un recueil
'anons de l'église copte d'Alexan-
, composé en Arabe par le prêtre
arius, et qui attend un traducteur
n éditeur. — 4. *Collectio canonum
dicorum* (S. V. X. 23-168). —
e collection est divisée en cinq trai-
sous les titres suivants : 1. des rè-
générales de la foi ; 2. du mariage ;
es héritages ; 4. des juges entre les
es ; 5. des préceptes canoniques
mons ; 5. des prêtres, des diacres
es ordres mineurs, du chorévêque
l'archidiacre ; 7. des moines ; 8.
évêques et des métropolites ; 9. du
arche ; 10. quelques canons sur les
positeurs de livres et l'observance
canons. — Le même ouvrage, *en
aque* (169-331). — 5. *Canons des
ses chaldéenne, syrienne et ar-
ienne* ; cette publication est un
d service rendu à l'Eglise. — Pour
estoriens on publie les recueils com-
s par *Ebedjesu*, métropolite de
a, ou *Nisibe*, et de l'Armenie vers
ommencement du 14e siècle, et ap-
rés par leurs patriarches en 1318 ;
canons avaient été traduits, il y a
de cent ans, par Aloysius Assema-
et étaient restés manuscrits dans la
othèque du Vatican. Il a joint aussi
exte syriaque qu'Assemani n'avait
rouver et croyait perdu. Voici quels
les traités qui composent le recueil
Ebedjesu. — 6. *Canones* XXV *aposto-
ob ecclesiæ ordinationem* (S. V.
3-5). — 7. *Prima christianæ doc-
næ diffusio* (5-7). — 8. *Description
pays qui reçurent la prédication
apôtres* (7-8). — 9. *Canons des
apôtres, au nombre de* 85, *édités par
saint Clément* (8-17). — 10. *Vingt au-
tres canons des apôtres publiés par le
même saint Clément* (17-22). — *Pré-
face* d'Ebedjesu (23-25).

CAPACIUS Cæsar, mort en 1631 : *Vitæ proregum regni et urbis Neapo-
lis* (S. R. VIII, 609-652). — Capacius était précepteur du dernier duc d'Urbin, Fr. Marie II de la Rovère. Les vies qu'il décrit sont celles du grand *Gonzalve de Cordoue*, de *Raymond de Cardona* et de *Petrus Gironus*, sous lequel eut lieu, à Naples, une émeute pour le blé. Dix autres vies sont encore manuscrites.

CARPUS, vivant au .... siècle : *Fragment* (C. A. IX. 430).

CASSEL (bibliothèque de), au 11e siècle : *Catalogues des monastères de Wallerbach, Cassel, Veisseno, Reichembach, Michelfeld, Spainshart et Waldsassen, dans le Palatinat du Rhin* (S. R. V. 215-218). Dans ces bibliothèques, le cardinal fait remarquer qu'il y avait encore : 1. *Epistolæ diversorum regum.* — 2. Sabellii, *Gesta Romanorum.* — 3. Fenestella, *De magistratibus Romanornm.* — Hildemarus, *De quatuor generationibus hominum, cum expositione super canonem et explicationibus quæstionum aliquot.* — 5. Rodulphus, *Super Leviticum.* — 6. Othonis, *De sacramento altaris.* 7. Bernhardus Casinensis, *Super regulam sancti Benedicti.* — 8. Pomerii, *Sermones de sanctis.* — 9. Peregrinus, *De sanctis.* — 10. Bernhardus, *De planctu sanctæ Mariæ.* — 11. Orosius, *Super cantica.* — 12. Smaragdus, *De virtutibus.* — 13. Simpliciani, *De sanctis partes* III. C'est ce Simplicien qui fut dans doute le père de saint Zenobius, évêque de Florence, et non l'auteur Simplicius de Milan, ce qui paraissait inexplicable à Mabillon, *Itiner. ital.*, p. 166. — 14. *Epistolæ diversorum regum.* — 15. Heribertus, *Super septem psalmos pœnitentiales*, dont le cardinal a édité quelques opuscules sur les psaumes sous le nom d'*Erembert.* — 16. *Biblia latina veteris versionis ;* d'un très-grand prix. — 17. Paschasii, *Enarrationes in lamentationes Hieremiæ.*

CASSIN (Mont). *Liste des auteurs inédits qui se trouvent dans la biblio-*

Digitized by Google

thèque du Mont-Cassin. (S. V. III.) Il existe encore au Mont-Cassin 700 manuscrits presque tous latins ; mais il y a un bien plus grand nombre de diplomes, c'est-à-dire près de 30,000, rangés avec ordre, et dont le savant P. Kalefato prépare la publication. On y trouve en particulier 400 bulles des souverains pontifes inédites, depuis Zacharie I jusqu'à nos temps. Parmi les manuscrits cités par le savant cardinal, on remarque un *præceptum* ou *donation* de Charlemagne, qui confirme au pape Adrien la possession d'un assez grand nombre de villes; et de plus un *codex de Virgile*, qui complète de cette manière le vers qui manque dans toutes les éditions, au liv. II, 66 :

Disce omnes *quam sint animis verbisque dolosi.*

Il n'y a plus qu'un petit nombre de manuscrits au couvent de *la Cava*, près Salerne, parmi lesquels le plus précieux est une *copie de tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament*, du 7e siècle. Le nombre des diplomes va jusqu'à plus de 40,000. Quelle mine pour les historiens ! — 2. *Catalogus codicum Casinensium.* (S. R. V. 221-224). C'est un très-court extrait de ce grand catalogue au 11e siècle. Parmi les livres cités, le cardinal signale comme non imprimés, parmi les *auteurs profanes* : 1. Arichis principis *versus.* — 2. *Chronica varia.* — 3. *De medicinâ* codices multi. — 4. Cresconii, *de Bellis Libycis*, édité déjà il y a peu d'années à Milan, mais d'après un codex très-fautif, celui-ci, meilleur sans doute, existe peut-être encore au Mont-Cassin. — 5. *De omnibus artibus quæ in terrâ fiunt.* — 6. Auxilii, *Liber vocabulorum.* — 7. Brutonis, *de Vocabulis.* — Hildrici casinensis *Liber Grammaticalis.* — 9. *Epistolarum moralium liber incipiens* : Durissima Cassiodori monachi, etc. — 10. Martialis (*probablement* Gargilii) *Geometria.*—11. Sancti Hilarii *liber de Mysteriis.* — 12. Ejusdem, *Super Epistolis canonicis.* —13. Sancti Ambrosii, *Versus de Trinitate et de sanctæ Mariæ virginitate.* — 14. Vigilius, *de Laude virginum.* — 15. Isidori, *de Incarnatione.* — 16. Ildefonsi, *In Apocalypsin.* — 17. Evagrii, *Altercatio Ecclesiæ et synagogæ.* — 18. Auxilii presbyteri, *Quæstiones.* — 19. Adelmi, *liber in versibus de Laudibus sanctorum.* — 20. *Vita duodecim fratrum in versibus.* — 21. *Psalterium in versibus.* — 22. *Cantici Canticorum expositiones* VIII. — *Liber de verâ amicitiâ et charitate.* — 24. *Vita S. Brigittæ in versibus.*—*In Regulam S. Benedicti expositiones* Richardi, Pauli diaconi, Smaragdi, Bernhardi, Petri diaconi. — 25. Petri casinensis, diaconi ostiensis, *opuscula varia.* —26. *Liber de Patarenis.* — 27. Guatferii casinensis *Homiliæ* —28. *Liber de primatu romanæ Ecclesiæ.*—29. Gualterii, *Liber de Gradibus ecclesiasticis.*— 30. Guilielmi, *de iisdem*, — Rofridi casinensis, *Liber.*—32. Rufini, *Expositio in Epistolas Pauli.* — 33. Claudii episcopi, *in easdem.* — 34. Remigius *in easdem.* — 35. Ejusdem, *super Psalterium.* — 36. Petri Damiani, sive Ostiensis, *Dictionarium.* — 37. Berengarii, *In Cantica Canticorum.* — 38. S. Hieronymi, *In Apocalipsin ad Anatolium.* Item ejusdem *In quatuor Evangelia.* — 39. Item *In Pauli Epistolas expositiones multæ.* — 40. Philemonis grammatici, *de proprietate sermonis.* Il s'agit probablement de *Palémon*, qui est publié. —41. Pauli diaconi *Commentarius in Pauli Epistolas.* — 42. Johannes presbyter, *De Musicâ.* — 43. *Historia urbis Caietæ.* — 44. *Codex magnus diplomaticus Caietæ.* — 45. *Historiæ duæ oppidi Pontiscurvi.*

CASSIODORE, mort l'an 565. Supplément au livre *De artibus et disciplinis liberalium litterarum.* (C. A. III. 358-364.) —2. Fragment d'un *discours qui lui est attribué.* (S. V. I. 43-45). —3. Fragment *sur les auteurs qui existaient à son époque.* (S. R. V. 157-160). C'est un supplément au chapitre 16 du 1er livre des *Institutiones divinarum litterarum* de cet auteur, et qui prouve que le chapitre imprimé est rempli de fautes. C'est un service rendu que d'avoir ainsi rétabli le nom des auteurs et le titre des ouvrages qui existaient au temps de Cassiodore.

CHALCEDOINE (4e concile génér. en 451). *Extrait* concernant le 28e *canon de ce concile*; lequel donnait à l'église de Constantinople le premier rang après l'église romaine ; l'auteur, quoique grec, reconnaît que ce canon ne fut jamais

Digitized by Google

reçu, le pape saint Léon l'ayant rejeté aussitôt qu'il fut porté; grec-latin (S. R. VII. XXIV-XXVI). — 2. Autre témoignage sur la *primauté générale et perpétuelle du pontife romain*, extrait du même synodique; grec et latin (S. R. VII. XXVI-XXIX).

CHARICLÉE, auteur du... siècle; voir *Giorgidius*.

CHORICIUS, vivant au 6e siècle, sophiste de Gaza. *Quelques déclamations* (μελέται), *descriptions* (ἐκφράσεις), *dictions* (διάλεξις), *épitaphe, ou oraison funèbre d'un jeune homme* (ἐπιτάφιον); *un panégyrique*. (πανηγυρικὸν) (S. R. V. 410-463), et de plus *trois sentences* dans la *préface* (XXVII). Choricius, disciple de Procope de Gaza, exerça lui-même l'art de rhéteur sous Justinien le Grand, et égala son maître par le nombre et l'élégance de ses écrits. Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque*, t. IX, p. 760, a déjà fait connaître ses écrits imprimés. Quant à ses ouvrages inédits, Iriarte, dans sa *Bibliothèque de Madrid*, p. 345, Villoison dans ses *Anecdo.* t. II, p. 18-67. nous en ont donné une notice ou des extraits, qui faisaient désirer qu'ils fussent publiés; mais la bibliothèque du Vatican en conserve plusieurs, dont les titres mêmes n'étaient pas connus des précédents écrivains. Les parties que publie le savant cardinal, et dont nous avons donné ci-dessus le titre, étaient tout à fait inconnues. On y trouve entre autres choses curieuses, la description d'une horloge et d'une peinture de la ville de Gaza. Voir la notice de Mrg Mai, dans la préface.

CHRODOGANG, évêque de Metz, mort en 766. *Epilogus de officiis clericorum*. (S. V. VI. 127-128); d'un auteur inconnu, mais que le savant cardinal croit être Chrodogang.

CHRONIQUES *diverses*.—1. *Carmina de viris illustribus romanis*, tam consulibus quam imperatoribus et regibus (C. A. III. 358-364).— 2. *Historiæ romanæ fragmenta* (un siècle avant le Christ), d'un auteur inconnu, peu savant, mais donnant quelques faits nouveaux. Ces fragments ont rapport aux guerres de Mithridrate, des Cimbres, de Marius, de Sylla, de Sertorius, des gladiateurs (C. A. VII. 464-474). — 3. *Chronicum latinum* (S. R. IX. 118-140). (De l'an 1 à l'an 574). Cette chronique d'un codex du 8e siècle, quoique d'un mauvais latin et remplie d'erreurs, méritait pourtant d'être connue. Suivant le cardinal, l'auteur serait un Anglais ou un Gaulois qui aurait écrit contre les *Six âges du monde* de Bède, qu'il désignerait sous le nom de Scot. Sa chronique comprend depuis la naissance du Christ jusqu'à la 9e année du règne de Justin, laquelle correspond à l'an 574; il paraît avoir suivi la chronique de Jean Malalas, ou des histoires que cite celui-ci. Ce qui prouverait que l'on connaissait et lisait les auteurs grecs en Angleterre et en France à cette époque; il y a une liste des Césars assez fautive. — 4. *Fragments de l'histoire ecclésiastique* (du 4e siècle après J.-C.), grec-latin (S. R. VI, 602-610). Ces fragments comprennent le titre des chapitres d'un codex grec d'histoire ecclésiastique qui se trouve à la bibliothèque Ambroisienne de Milan; et les 1er, 2e et 8e chapitres en entier; ils se rapportent tous à Constantin le Grand, après le concile de Nicée. Nous nous joignons au savant cardinal pour hâter le moment où ils seront publiés en entier. — 5. *Fragment* d'une compilation de la *chronique d'Eusèbe* (S. V. I., 112). — 6. *Fragments historiques*, se rapportant aux règnes de Julien, d'Arcadius, de Théodose et de Justinien; de 361 à 565, grec et latin (S.R.II. 1-28). — Ces extraits historiques ont été trouvés par le cardinal sur un codex palimpseste de la bibliothèque du couvent des Basiliens de Grotto-Ferrata. L'auteur paraît avoir vécu sous Justinien, qu'il appelle plusieurs fois *notre maître*; il a servi de guide, ou plutôt a été souvent copié par Jean Malalas, dont l'histoire se trouve dans les historiens Byzantins. Ces fragments sont précieux en ce qu'ils contiennent plusieurs faits nouveaux, rectifient plusieurs autres historiens, et montrent la source où ceux-ci ont puisé. La première ligne surtout conçue en ces termes : « Ces prodiges » ayant été annoncés à l'empereur Ju» lien, il cessa d'ordonner la réédifica» tion du temple, » est précieuse en ce que c'est un nouveau témoignage de ce miracle. — 7. *Fragments* depuis la fin de l'histoire de Dion, an 250, jusqu'à

Digitized by Google

Constantin, an 306 (S. V. II. 231-246). — 8. Autre *Extrait d'histoires après Dion* (567-568). — 9. *Fasti Carolini ab anno* 708 *ad annum* 800 (S. R. VI. p. 181-190). — Ces fastes sont extraits d'un ancien codex du monastère de Corbie, et d'une écriture probablement du siècle où ils finissent; il y a quelques faits importants. — 10. *Fragment sur la vie de quelques papes tirés d'une chronique*; grec (S. R. VI. 598-602). — Ces fragments, assez importants à cause des temps obscurs dont ils parent, comprennent le pontificat de 13 papes, depuis Formose, pape en 891, jusqu'au successeur intrus de Jean X, en 928.

CICERON, de 106 à 47 avant J.-C. — *Librorum VI de Republicâ Reliquiæ*, dans lesquels on a ajouté et coordonné les anciens fragments connus, avec notes exégétiques et historiques, et arguments en tête de chaque livre (C. A. I., 1-365). — 2. Avec une *planche*, offrant le type de tous les personnages qui figurent dans le *Dialogue* de cet ouvrage. — 3. Une *prosopographie*, ou notice sur tous ces personnages (LXIX-LXXVIII). — 4. *Témoignages* des anciens auteurs sur cet ouvrage (LXXIX-LXXXVI). — 5. Un *avertissement* sur la manière dont il avait été perdu (LXXXVI-LXXXVIII). — 6. Et un *specimen* de l'écriture du Palimpseste où il a été retrouvé. — 7. Des *indices* historiques et orthographiques (369-383). — 8. Ancien *Commentaire* sur les discours suivants : *pro Flacco; cum senatui gratias egit; cum populo gratias egit; pro Plancio; pro Milone; pro Sextio; in Vatinium; in Clodium et Curionem; de ære alieno Milonis; de rege Alexandrino; pro Archiâ; pro Syllâ* (A. C. II. 3-268). — 9. *Scholies anciennes ad Catilinariam IV; pro Marcello; pro Ligario; pro Deiotaro* (269-277). — 10. Partie de l'oraison *pro Scauro*, avec les anciennes scholies (278-327). — 11. Partie de l'oraison *pro Tullio* (328-362). — 12. *Fragment* des oraisons *pro Milone, pro Fonteio; pro Rabirio* (362-372). — 13. *Indices historiques de latinité* et de *paléographie* (375-385). — 14. *Orationum in C. Verrem actionis II partes* (390-527). — Et de plus *Specimen* de l'écriture des discours contre Verrès (II). — *Préface* sur les anciens interprètes de Cicéron dont les écrits ou les noms sont parvenus jusqu'à nous (V-XV). — *Specimen* de l'écriture d'un ancien interprète (XVI).

CINCIUS CAMERARIUS, écrivain du 12e siècle : 1. *Préface* qu'il avait mise aux vies de quelques pontifes, jusqu'à Lucius II, pape en 1144, époque où il écrivait (S. R. VI., 299-300). — 2. *Qualiter romanus imperator debeat coronari* (S. R. VI. p. 238-239). Cet *Ordo* sur la manière dont se faisait à Rome le couronnement des empereurs diffère de celui qui a été publié par Mabillon dans son *Museum italicum*, t. II, et de celui qui se trouve en ce moment dans le *Pontifical romain*. — 3. *Jusjurandum Federici II, imperatoris* (239-241). C'est la formule du serment que fit Frédéric II au pape Honorius III, par lettre, l'an 1219, et qu'il confirma par une autre lettre l'an 1221. Cette pièce manquait dans *l'Hist. dominii temporalis sedis apostolicæ in utrâque Siciliâ* du cardinal Borgia; déjà elle était citée par Innocent IV, dans la bulle de condamnation du même empereur, au concile de Lyon, dans Labbe, *Concilia*, t. XI, part. I, p. 640. — 4. *Privilegium regis Belæ super libertate ecclesiarum Hungariæ* (249-251). C'est un diplome du roi Béla III, qui date de l'an 1169; son règne a dû commencer à cette année, et non en 1174, comme le disent les chroniqueurs ordinaires.

CLAUDE, évêque de Turin, mort vers 824. *Præfatio in commentarios suos ad Epistolas Pauli.* (S. V. VII. 274-276). Le savant éditeur promet de publier bientôt en entier ces commentaires, dont il ne donne ici que la *préface*. — 2. *Præfatio ad Catenam Patrum in sanctum Matthæum.* (S. R. IV. 361-365). Claude avait composé sur saint Matthieu une *Chaîne*, formée principalement des Pères latins. Elle existe manuscrite, et le cardinal nous donne l'espoir qu'il la publiera un jour. — 3. *Expositio Epistolæ ad Philemonem.* (S. R. IX. 108-117). On a de lui des explications de toutes les Epîtres de saint Paul; mais ce ne sont que des abrégés des commentaires des Pères. Le cardinal donne pourtant comme modèle cette courte explication, qui est un

Digitized by Google

ézé de celle de saint Jérôme sur le
me sujet.

CLEMENT (S.), pape, mort en
100; voir *Canons*, nos 9 et 10.

CLEMENT VIII, mort en 1605.
tres à *Gratianus, pour le consoler*
la mort de son frère (S. R. VIII.
-178).

CLUNY. SIGNES. *Traités sur les*
gnes de parler par signes (S. R. VI.
VIII XL. On sait que le silence était
chose de rigueur dans la profession
onastique; cependant, comme il était
ssez nécessaire de communiquer les
s avec les autres, les moines avaient
ntre un langage par signes qui per-
ettait de se faire comprendre sans rom-
re le silence. Cet art, qui paraît avoir
ert la voie à l'instruction si précieuse
s sourds-muets, est enseigné avec
aucoup de développements dans diffé-
nts codex, dont l'un contient les si-
es en usage au monastère de Cluny.
e cardinal en donne les titres des cha-
res, et un *specimen du chap. XVI,*
ur *désigner les différents livres.*

COMMENDONI (Jean-Franç.), car-
nal mort en 1584. *Notice sur ses*
rits, et fragment *de Vitâ aulicâ*, en
ien. (S. R. VI. L-LIX). Le cardinal
ommendoni avait une grande réputa-
on d'homme instruit et de diplomate;
extrait de ses écrits publié ici fut écrit
1554, et contient plusieurs renseig-
ements intéressants et nouveaux. —
Inscriptions latines et vers placés
ous la villa que le pape Jules III avait
décorer hors de la porte Flaminienne
S. R. VIII. 479-487).

CONSTANTIN le diacre (au 5e siè-
le *Panégyrique de tous les martyrs;*
ec et latin. (S. R. X. 94-168). Dans
e 7e concile général, tenu à Nicée,
n 787, pour la défense des saintes
ages, on lut un fragment de Constan-
n, diacre, gardien des chartes et juge
es causes ecclésiastiques de l'église de
onstantinople, à la louange des saints
artyrs. Ce Constantin, dont aucun
uteur ne donne la vie, paraît avoir
écu sous Justinien, vers le 5e siècle.
n regrettait vivement de ne pas possé-
er ce magnifique témoignage de la foi
e l'Eglise; or c'est précisément ce que
e savant, et, nous pouvons le dire, l'in-
atigable et heureux cardinal a décou-
vert dans la bibliothèque Vaticane. Ce panégyrique est comme une histoire sommaire des persécutions. L'auteur y expose les questions posées par les tribunaux payens, les reponses et les discussions des martyrs avec leurs juges; les différents genres de tourments qu'ils ont soufferts, etc. C'est une de ces découvertes qui doivent consoler le savant éditeur de ses travaux. Les *Annales de Philosophie* ont donné une traduction de ce précieux discours dans leur tome XI (3e série).

CONSTANTIN, patriarche des Arméniens en 1240; voir *Arméniens.*

CONSTANTINOPLE (Concile de), tenu en 1156. *Actes du synode de Constantinople;* grec et latin (S. R. X. 1-93). Il s'agit du synode tenu à Constantinople sous l'empereur Manuel Comnène, l'an 1156, et assemblé pour condamner l'erreur de Sothéricus, récemment élu patriarche d'Antioche, lequel, craignant d'admettre deux personnes dans le Christ, soutenait que le sacrifice de la croix n'avait été offert qu'au Père et au Saint-Esprit, et non au Fils lui-même, en tant que Dieu. Ces actes manquaient dans les recueils des conciles, qui se bornaient à en faire mention. On y trouvera un grand nombre de noms d'évêques et de siéges inconnus jusqu'ici à ajouter à ceux donnés par Lequien, dans son *Oriens christianus.* Ces actes se composent 1° de l'*écrit* même où Sothéricus soutenait son opinion; 2° de la sentence du concile; 3° d'un grand nombre de passages des Pères opposés à l'opinion de cet hérésiarque. Le docte cardinal a enrichi de notes savantes la traduction latine qu'il en donne. —2. Autre *synode de Constantinople*, tenu en 1166, sous le patriarche Lucas, et l'empereur Manuel Comnène, et dans lequel on s'occupa de la parole du Sauveur, *mon père est plus grand que moi.* Il y assista trente-un évêques; c'est un document précieux pour l'histoire de l'Eglise. Grec-latin (S. V. IV. 1-96), avec deux planches, l'une offrant les signatures autographes des évêques qui assistèrent au synode, et l'autre les portraits de l'empereur et de son épouse Marie, avec préface.—3. Un *Extrait d'un concile de Constantinople*, qui déclare, dès lors que tout ce

Digitized by Google

que les lois civiles peuvent faire de contraire à l'autorité spirituelle, ou tout ce qu'elles peuvent ordonner qui concerne l'ordre spirituel, est nul et de nul effet. (S. R. VII. XX-XXIII).

CORBIE en France (Bibliothèque de). *Hi codices reperti sunt in armario Sancti-Petri.* (S. R. V. 202-205). Le cardinal pense qu'il s'agit ici du monastère de Saint-Pierre de Corbie, au diocèse d'Amiens, fondé au 7e siècle. Il y distingue : 1. *Libri veterum* XVI; probablement le *code Théodosien* complet. — 2. *Codex pragmaticus* Tiberii Augusti. — 3. Tertullianus *de Trinitate.* Item, *de Munere.*

CORBIE en Saxe (Bibliothèque de) *Breviarium codicum monasterii Corbeiensis.* (S. R. V. 204-212). Ce catalogue est différent de celui qu'a publié Montfaucon dans sa *Bibl. Mss.*, t. II, p. 1406. Montfaucon a donné celui de Corbie en France, tandis que celui-ci est de Corbie (Corvey) en Saxe, fondé en 822. Les manuscrits les plus importants désignés dans ce catalogue du 11e siècle, sont : 1. Pauli diaconi *Historia Trevirensium.* — 2. *Romanorum historia.* — 3. *Dialogorum libri* VI. — 4. *Gesta abbatum Corbeiensium.* — 5. Smaragdus, *In partes Donati.* — 6. Victoris *Grammatica.* — Smaragdi *Grammatica.* — *Glossæ super odas*, probablement d'Horace. — 9. Pollion *in Æneidem.* — 10. Vaca, *in Lucanum.* Qui ne donnerait pas un baiser, dit le cardinal, à ces deux commentaires de Pollion et de Vaca ? — 11. Cornelii *Liber de bello Trojano.* — 12. Juliani Pelagiani *Epistola ad Hieronymum.* — 13. S. Hieronymi *Expositio Symboli.* — 14. Ejusdem *Super Ecclesiasten et super Esdram.* — 15. *Liber dogmatum ex epistolis* sancti Hieronymi. — 16. Sancti Ambrosii *Contra Novatianum.* — 17. Johannis *De similitudine carnis.* — 18. *Explanatio sex dierum* ex dictis Ambrosii — 19. Rabertus; très-probablement Paschase Radbert, edité par Sirmond. — 20. Rabanus, *Super Actus Apostolornm.* — 21. Tertullianus. *De ignorantiâ.* — 22. Robertus, *De divinis officiis.* — 23. Cyrillus, *de benedictione levitarum et sacerdotum.* — 24. *Dicta* regis Trasamundi *cum responsionibus*; probablement le livre de Fulgence *contre les ariens.* — 25. Ejusdem Fulgentii, *de consultatis Objectionibus.* — 26 *Epistola ad Gallam de passione ejus.* — Anonymi *super epistolam ad Romanos.* — 28. Paschasii diaconi *de Trinitate.* — 29. *De pœnitentiâ libri* VI. — 30. Florus, *contra Johannem Cassianum de institutione monachorum.* — 31. Belus, *de laude crucis.* — 32. Tertullianus, *De cibis judaicis.* — 33. Johannes diaconus *super Pentateuchum*, lequel était encore inédit dans la bibliothèque de Saint Germain des Près de Paris. — 34. Fulgentii *Epistolarum liber unus.* — 35 *Consuetudines* sancti Adalardi. — 36 Adulphus *super Leviticum.*

COSMAS de Jérusalem, écrivain du 8e siècle. *Collection et interprétation des histoires dont saint Grégoire fait mention dans ses poésies*, tirées soit de la sainte Ecriture, soit des poètes et des écrivains profanes; en grec (S. R. II. 1-306). Cosmas, dont le savant cardinal donne ici l'ouvrage inédit, était de Jérusalem, et fut nommé *philogregorius*, à cause sans doute du grand amour qu'il portait aux travaux et à la sainteté de saint Grégoire, dont il a commenté les poésies. Il vivait au 8e siècle. Il fut élevé dans la maison même de saint Jean Damascène, dont il fut le condisciple et l'ami, par un autre Cosmas, moine italien, que le père de Jean Damascène avait racheté des mains des Sarrazins. Outre cet ouvrage, il est encore l'auteur des *vers* qui se trouvent en latin dans la *Bibliothèque des pères* de Lyon t. XII, p. 757; il fut de plus successeur de Pierre martyr à l'évêché de Mayuma ou Athédon, dans le patriarchat d'Alexandrie, vers l'an 743. Le travail de Cosmas est précieux en ce qu'il nous a conservé plusieurs poésies de saint Grégoire que nous ne connaissions pas, et surtout par les variantes et les versions nouvelles qu'il nous donne pour corriger les éditions bénédictines. C'est une mine très riche pour un nouvel éditeur de saint Grégoire. D'ailleurs on y trouvera de nombreux éclaircissements pour l'histoire sacrée, l'histoire ecclésiastique, civile et philosophique. Quant à la mythologie grecque, Cosmas nous y donne un grand nombre de notions nouvelles, qui seront à ajouter aux travaux d'*Apollodore*, de *Phurnutus* d'Ant. *Liberalis* et aux nouveaux *mytho*

Digitized by Google

logues latins que le cardinal a déjà publiés.

CYCLE PASCAL. *Modèle du Cycle pascal* trouvé à Ravennes, en un grand tableau. (S. V. V. 472).

CYNTHIUS *cenetensis; in Virgilii Æneidem Commentarius;* extrait d'un manuscrit de Milan, d'un auteur du 15e siècle, à la vérité, mais ayant conservé quelques extraits d'auteurs perdus (C. A. VII. 321-394). — *Index* des auteurs cités. (395-396).

CYPRIEN, probablement celui d'Antioche, martyr sous Dioclétien, au 3e siècle. Fragment *sur la pénitence* (C. A. X. 485-487).

CYRILLE (S.), patriarche d'Alexandrie, mort en 444. Le cardinal a eu le bonheur de retrouver un grand nombre de ses ouvrages, dont voici la nomenclature : 1. *Commentaire sur s. Luc*, dont on avait quelques fragments latins sans le texte. C'est donc un vrai service rendu à l'Eglise que la découverte presque complète de ce commentaire, que le savant éditeur promet de traduire bientôt en latin. (C. A. X. 1-407). Autre fragment de ce même *commentaire*. (S. V. IX. 741). Autres *fragments*. (C. A. X. 501-546). Autres sur *les prophètes* (605-607). *Autres* (608-613). Autres fragments *de ses homélies* (546-553). — 2. *Traité sur la Trinité*, en 28 chapitres; grec. (S. V. VIII. 27-58). Cet écrit est différent de celui du même Père sur la même matière, publié déja sous le titre de *Trésor*, et où il réfute les hérétiques. Dans le nouveau traité, il expose la foi orthodoxe aux fidèles; il diffère encore de son *Dialogue à Némésinus*. — 3. *Traité de l'incarnation du Seigneur*, en 35 chapitres; grec (59-103). Ce traité diffère encore des *Scholies* du même Père sur l'*incarnation*, déjà éditées. — 4. *Homélie sur l'incarnation du Seigneur*; en grec (104-107). On n'en avait que la traduction latine dans les éditions de ce Père. — 5. *Traité contre ceux qui ne veulent pas accorder à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu;* en grec (108-131). Nous savons que cette homélie est de saint Cyrille, par le témoignage de l'empereur Justinien, dans sa *Lettre aux moines;* voir ce *nom*. — 6. *Court dialogue avec Nestorius, prouvant que la sainte Vierge est mère de Dieu*, et non pas seulement mère du Christ (ὅτι Θεοτοκος ἡ ἁγία παρθενος οὐ Χριστοτοκος); en grec (132-135). — 7. *Courte exposition de foi en forme de dialogue;* en grec (135-137). Cette exposition avait déjà été éditée et attribuée à saint Athanase, mais le savant cardinal, d'après les manuscrits, la restitue à Cyrille. — 8. *Quatre Lettres*, deux à Rufus évêque de Thessalonique, une à Amphilochius, évêque de Side en Pamphilie; une à Maxime, diacre d'Antioche; grec (138-141). — 9. *Fragments des commentaires perdus sur saint Matthieu;* en grec (142-147). — 10. *Fragments des commentaires perdus sur l'Epître aux Hébreux;* sur un *discours aux habitants d'Alexandrie;* et sur des *Scholies* ou petits chapitres; grec. (147-148). — 11. *Fragment d'une homélie;* grec (149). Ce fragment existait déjà en latin dans les éditions du concile d'Ephèse; voir la *Collection* de Mansi, t. v, col 289. — 12. *Trois courts discours*, ou *Fragments de discours sur saints Cyrus et Jean*, en grec (S. R. IV. 248-252); en latin (263-266). — 13. *Ad totius Ægypti regionem Epistola paschalis* (S. R. V. 101-118). Ce discours a cela de remarquable qu'il est de la traduction d'Arnobe le Jeune; elle doit remplacer celle toute récente qui se trouve dans les éditions de saint Cyrille. La lettre est dirigée contre les Nestoriens. — 14. *Discours sur la parabole de la vigne;* en grec (119-122). Ce discours n'existait encore qu'en latin, publié par Achille Statius. Le cardinal fait observer qu'il en existe deux autres codex dans la Bibliothèque royale de Paris. — 15. *Fragments de son commentaire sur Ezéchiel*. (S. R. VI. XXXVI-XXXVIII). Extraits par le cardinal des *Chaines des pères grecs* qui se trouvent au Vatican; voir *Procope*.

Ces fragments, comme on le voit, sont si nombreux qu'ils peuvent ajouter un volume entier à l'édition d'Aubert (Paris 1633-38) en 7 vol. in-fol. Un grand nombre de nouveaux témoignages pour la foi catholique y sont mis en lumière; nous nous contenterons d'en citer les suivants. On le voit, pour ainsi dire, à chaque page, enseignant et défendant la divinité du Verbe, et toute la divine économie de son ineffable incarnation, ainsi que la distinction des deux natures

Digitized by Google

et des deux opérations dans le Christ (C. A. X. 49, 506. 508, 553). Il professe en outre plusieurs dogmes de la théologie chrétienne, tels que l'institution du sacrement de pénitence (69, 517), le secours et la nécessité de la grâce divine (93, 252, 524), la résurrection de la chair (373), l'immortalité de l'âme et l'éternité des peines (534). Il réfute les gentils, les juifs, les macédoniens, les eutychiens et les phantasiastes, les marcionites et les manichéens; enfin toutes les hérésies qu'il appelle les *portes de l'enfer* (224). Mais ceux qu'il combat principalement, ce sont les ariens et les nestoriens : ceux-là, comme évêque de la ville qui donna le jour à Arius; ceux-ci, comme étant une peste qui se répandait alors de tous côtés, et qu'il contribua beaucoup à étouffer. Il explique avec une éloquence admirable les paraboles évangéliques, l'oraison dominicale, les discours du Sauveur, les trésors de la bonté divine; il célèbre la virginité perpétuelle de Marie et sa maternité divine; il entremêle et rattache de la manière la plus heureuse le nouveau Testament à l'ancien, l'Evangile avec Moïse et les prophètes, Paul avec le psalmiste; il introduit dans la discussion, avec une espèce de spontanéité et de force imprévue d'esprit, et comme avec une autorité divine, les interprétations les plus belles et les plus neuves; il accumule et répand, pour ainsi dire, à pleines mains des avertissements moraux sur la fuite des voluptés, l'aumône, l'oubli des injures, l'amour fraternel, la vie apostolique, la force d'esprit qu'il faut montrer contre les hérétiques pour garder la foi orthodoxe, l'amour de la prière, l'efficacité du jeûne, les pieux délassements de l'esprit, la haine du siècle, le mépris des richesses, et l'attente des biens à venir...

Enfin, saint Cyrille enseigne clairement le mystère du corps du Christ présent sous le voile eucharistique (31, 53, 77, 170, 370, 374); bien plus, il confirme ouvertement le dogme de la transubstantiation par ces paroles : « Il » fallait que par le Saint-Esprit, Dieu » lui-même habitât en nous selon la ma» nière la plus convenable, et qu'il se » répandît, pour ainsi dire, dans nos » corps par le moyen de son corps et » de son précieux sang, que nous pos» sédons par sa vivifiante bénédiction, » comme dans le pain et dans le vin; *car* » *de peur que nous ne fussions saisis* » *de crainte si nous voyions la chair* » *et le sang même offerts aux regards* » *sur les tables sacrées des églises*, » *Dieu, indulgent pour nos faiblesses*, » *inspire une force vitale dans les es*» *pèces proposées, et les transmute en* » *la réalité de son corps.* » Puis il conclut son discours par cette sentence remarquable : « *Et ne mets pas en doute* » *si cela est vrai ou non, puisqu'il a dit* » *lui-même clairement* : Ceci est mon » corps, ceci est mon sang; *reçois, au* » *contraire, avec foi la parole du* » *Sauveur, qui, étant la vérité, ne* » *ment point* [1]. » — Que diront à cela les hétérodoxes trompés par les maîtres de mensonge? quelles ténèbres pourront-ils opposer à une si éclatante lumière? pourquoi n'embrasseraient-ils pas la croyance de l'Eglise catholique? — Il existe encore une fort belle *homélie* de saint Cyrille *sur la sainte Eucharistie*, déjà éditée par Aubert; ce fut probablement la dernière qu'il adressa à son peuple, puisqu'il y dit qu'il était oppressé du fardeau de la vie, courbé et à peine pouvant se tenir sur ses pieds. Il y défend aussi la croyance catholique en prouvant par l'Ecriture que *la consécration a lieu par les paroles mêmes du Christ*. Cette homélie, comme je viens de le dire, fut probablement la dernière de saint Cyrille; de même que cette *homélie pascale* que je publie ici fut, sans aucun doute, le premier discours qu'il adressa comme archevêque à son peuple, puisqu'il y annonce qu'il a succédé à Théophile [2]. Homme

[1] Ἵνα γὰρ μὴ ἀποκαρκίσωμεν, σάρκα τε καὶ αἷμα προκείμενα θλέποντες, ἐν ἁγίαις τραπέζαις ἐκκλησιῶν, συγκαθιστάμενος ὁ Θεὸς ταῖς ἡμετεραις ἀσθενείαις, ἵνπα τοῖς προκειμένοις δύναμιν ζωῆς, καὶ μεθίστηαν αὐτὰ πρὸς ἐνέργειαν τῆς ἑαυτοῦ σαρκὸς..... Καὶ μὴ ἀμφιβάλῃς ὅτι τοῦτο ἐστὶν ἀληθὲς αὐτοῦ λέγοντος ἐναργῶς· Τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, καὶ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ αἷμα· δέχου δὲ μᾶλλον τοῦ Σωτῆρος ἐν πίστει τὸν λόγον· ἀληθὲς γὰρ ὤν, οὐ ψεύδεται. *Classici auctores*, t. x, p. 375.

[2] Ce fut en 412 que saint Cyrille succéda à Théophile sur le siége d'Alexandrie.

Digitized by Google

vraiment admirable, et que nous voyons dans ses écrits professer les idées les plus justes sur Pierre, le maître, le chef et le fondement des catholiques sur cette terre, et sur son successeur Célestin, dont il tint la place au concile d'Ephèse, à propos duquel il proféra ces paroles remarquables dans son *homélie sur la Vierge, mère de Dieu*. « Or, qu'il en soit » ainsi, nous en avons un témoin digne de » foi, à savoir le très-saint *archevêque* » *du monde entier*, Célestin, le père et » le patriarche de la grande Rome [1]. »

CYRILLE (S.), patriarche de Jérusalem en 350 : Fragment d'un *commentaire sur Daniel* (S. V. I. 29).

D

DECOROSUS (le vénérable) : *Laudes in S. Lucam evangelistam* (S. V. IX. 182-188). — On ne sait qui était ce Decorosus dont l'opuscule a été pris dans un codex du 12e siècle.

DENYS D'HALICARNASSE, historien vers 30 ans avant J. C. *Fragments de son Histoire romaine*, du livre 12 au livre 20, c'est-à-dire jusqu'au dernier ; grec-latin (S. V. II. 465-526). — C'est à ce Paul II, pontife calomnié par Platine, comme ennemi des lettres, que l'on doit la première édition de cet auteur. C'est lui, en effet, qui, ayant envoyé une copie à Lupus Biragus, Florentin, le chargea de la traduire et de l'éditer. — Denys avait composé son Histoire en 20 livres, comprenant l'espace de 500 ans, depuis la fondation de Rome jusqu'à la première guerre Punique. Nous n'avions que la moitié de cette histoire depuis le 1er livre jusqu'au 10e et une partie du 11e. C'est donc une bonne fortune et un grand service rendu à la science historique que la découverte de Mgr Mai, qui nous donne du livre 12e au livre 20e, c'est-à-dire jusqu'à la fin.

DENYS (S.) **l'aréopagite**, converti l'an 50 : Fragment sur *la hiérarchie*, en écriture tachigraphique (S. V. VI. préface).

DENYS (S.), probablement archevêque d'Alexandrie, mort en 265 : *Fragments sur la pénitence* (C. A. X. 484).

DENYS (*Telmarensis*) de Telmera, en Carie, au 7e siècle : *De jussu baptizandi judæos* (S. R. X. 223). — Ce sont quelques détails extraits d'une chronique syriaque sur l'ordre ridicule donné par l'empereur Phocas, en 617, de faire baptiser tous les juifs ; ordre qu'il fit exécuter par ses officiers et par George, préfet de la province.

DEXIPPE, historien, mort vers 282 : *Extraits de ses Histoires*, grec-latin (S. V. II. 319-350). *Extraits de ses Ambassades*, déjà édités, mais avec une traduction nouvelle (331-347). L'auteur était un Athénien qui avait composé un abrégé historique depuis les temps fabuleux jusqu'à Claude le-Catholique. L'éditeur a fait entrer ici avec les fragments nouveaux les anciens fragments, tirés soit du grec soit du latin, et de plus le jugement de Photius et de quelques autres sur ses écrits.

DIADOCHUS, évêque de Photices, en 390. *Homélie sur l'Ascension du Seigneur* ; grec et latin (S. R. IV. XCVIII-XCVI). — Cet auteur fut évêque de Photices en Epire ; il eut pour disciple Victor de Vite, qui écrivit, d'après ses conseils, l'*Histoire de la persécution des Vandales en Afrique* ; on connaissait déjà plusieurs autres de ses écrits ascétiques.

DIDYMUS, écrivain ecclésiastique, mort en 392 : Voir *Procope*.

DIODORE de Sicile, historien, mort vers 45 avant J.-C. : *Fragments* du livre 7 au livre 10 (S. V. II. 1-41). Autres *fragments* du livre 21 jusqu'au 40, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'histoire (42-151). — On sait que c'est de la bibliothèque des papes que sortit la 1re édition de Diodore, faite sous Nicolas V par Le Poge, son secrétaire ; c'est encore à la même bibliothèque que l'on devra les

[1] Ὅτι γὰρ τούτων οὕτως ὄντων ἀληθῶς, μάρτυρα παρέχομεν ἀξιόπιστον, τὸν ἁγιώτατον καὶ οἰκουμενικὸν πάσης τῆς οἰκουμένης, πατέρα τε καὶ πατριάρχην Κελεστῖνον, τὸν τῆς μεγαλοπόλεως Ῥώμης. *Opera*, t. V, part. II, p. 384.

Digitized by Google

nouveaux fragments à ajouter à l'édition de Wesseling. Une traduction latine accompagne ces précieux fragments, ainsi que de nombreuses *notes*. — *Ordre chronologique* de ces fragments (132-135). Autres *Extraits* (568-570).

DION CASSIUS, historien, mort vers 239 : *Fragments de son Histoire romaine*, depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille de Cannes (S. V. II. 135-176). — Autres *fragments* depuis Auguste jusqu'à la fin de l'histoire (197). — On sait que cette histoire se composait de 80 livres depuis la fondation de Rome jusqu'à la 8e année d'Alexandre Sévère, 229 de notre ère. Mais les 34 premiers et une partie du 35e manquaient; il y avait de plus de nombreuses lacunes du livre 55 au 60e, et il ne nous restait rien du 60e au 80e; plusieurs de ces lacunes viennent d'être remplies. — 2. Plusieurs autres *extraits de ses histoires* (527-567). — 3. *Trois courts fragments grecs de son histoire* (S. R. V. 464).

DONATUS (Jérôme), vénitien, savant littérateur et théologien, mort en 1511 : *De processionne Spiritus sancti contra græcum schisma* (S. V. VII. 1-162). — Cet ouvrage est digne de remarque par l'élégance de son style, la solidité de sa doctrine, et la force avec laquelle le dogme catholique y est défendu.

DROIT CIVIL : Nombreux fragments avec *préface* où le cardinal traite *du droit civil* avant Justinien; 2. de la famille des Symmaque et des écrits publiés ou perdus de Symmaque l'orateur; 3. de la rhétorique de Julius Victor; 4. de Minutianus Apuleius le grammairien (S. V. I. IX-XLIV). — 2. *Specimen* 1. de l'écriture du *code civil*; 2. d'un fragment de Galien; 3. des principaux signes ou abréviations. — 3. *Fragment du droit civil* avant Justinien, 1. *ex empto et vendito*; 2. *de usufructu*; 3. *de re uxoriâ ac dotibus*; 4. *de excusatione*; 5. *quando donator intelligatur revocasse voluntatem*; 6. *de dominationibus ad legem Cinciam*; 7. *de cognitoribus et procuratoribus*. La plus ancienne loi qui est citée est de l'an 369 (1-73). — 4. Différentes *leçons du Code Théodosien*, ayant à côté la leçon de l'édition de Cujax (73-80). Avec *Specimen* de l'écriture du codex. — 5. Fragment de la *loi des Bourguignons*, titres 28 à 36 (80-81). Avec *Specimen*. — 6. *Summaria quædam* du Code théodosien. (81-82). — 7. *Indices* des fragments du droit civil qui précèdent (83-84).

DYNAMIDIORUM *libri duo* : Ouvrage d'un médecin latin, inconnu de nom et d'âge, d'une latinité choisie, et pouvant donner de nouveaux faits; il traite surtout des qualités des *plantes* (C. A. VII. 397-463).

E

EBEDIESU, métropolite de Nisibe, au commencement du 14e siècle : *Liber margaritæ seu de veritate christianæ religionis*, en cinq livres, syriaque (S. V. X. 317-341), en latin (342-366). Ce traité, écrit après l'an 1291, est recommandable par la manière logique dont il est composé, et doit être lu par ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Eglise. Le docte cardinal y a ajouté d'excellentes notes où il refute les erreurs nestoriennes d'Ebediesu. Voir *Canons* n° 5.

ELISEUS, écrivain du .... siècle : *Capitula de energumenis, de apostatis et de cathecumenis* (S. V. X. 312).

ELOI, évêque de Noyon, mort en 669; voir *Audouin*.

EPHREM, patriarche d'Antioche au 6e siècle. Fragment *en faveur du concile de Chalcédoine et de l'épître de saint Léon, pape* (en grec). C. A. I. X. (558-559).

EPHREMIUS le chroniqueur, au 5e siècle. *Ciste des Césars selon la chronologie*, ainsi que des patriarches de Constantinople (XXVII-XXIX). — *Les Césars*, depuis Caius Caligula jusqu'à Michel VIII; grec-latin. S. V. VIII. (1-225). Cet Ephrémius paraît être le fils de Jean, qui fut patriarche de Constantinople jusqu'en 1404. Sa chronique, écrite en vers iambiques, est intéressante sous le rapport historique, et doit entrer dans la collection des auteurs byzantins. — 2. *Catalogue des pa-*

Digitized by Google

arches de Byzance, depuis le commencement de l'épiscopat jusqu'en 1423 (p. 215). — Il y a dans ce catalogue une série fabuleuse commençant par Pierre saint André, et finissant au 23e patriarche, qu'il appelle Métrophanes.

ERECHTHIUS, évêque de Pisidie, vers le 6e siècle. *Fragment* en grec (S. V. VII. 165). Fagment extrait d'un recueil composé par un monophysite, qui avait réuni tout ce qui, dans les écrits des Pères, pouvait favoriser son erreur, soit que ces écrits fussent altérés ou supposés. C'est de ces derniers qui paraît être le fragment déjà publié en latin par Canisius (*Ant. Lect.* t. I, p. 527). Jamais cet Erechthius n'avait été mis au nombre des Pères.

ERMBERT, du Mont-Cassin, au 11e siècle. *Expositio in aliquot psalmos*. (S. V. IX. 339-368). C'était un religieux qui avait composé une *histoire des Lombards dans le Bénévent*, dont Pellegrini a publié un abrégé, mais qui existe encore en entier manuscrite. On trouve dans cette exposition ce témoignage sur la procession du Saint-Esprit : *Principalis Spiritus pertinet ad Patrem; Spiritus rectus ad Filium; Spiritus rectus ipse est procedens à throno communi Patri et Filio* (p. 346).

ETIENNE le philosophe, athénien, médecin distingué du 7e siècle. *Exposition sur les prognostics d'Hippocrate*; en grec. (S. R. V. 1-60). Bandinius et Fabricius avaient parlé de cet ouvrage, et en avaient désiré la publication. L'ouvrage avait trois parties, les deux premières seules sont dans le manuscrit imprimé ici, avec une *notice* de Mgr Mai dans la préface.

EUBULUS, philosophe sceptique, vers le 3e siècle, ou **PROCLUS** : *Sur les choses qu'Aristote, dans son 2e livre de la politique, a écrites contre la République de Platon*; grec seulement. (S. V. II. 671-675).

EUDOXE, écrivain du 4e siècle. *Comment. sur Daniel.* (S. V. I. 29).

EULOGIUS, patriarche d'Alexandrie, au 6e siècle. *Fragment du livre de la Trinité et de l'Incarnation*; en grec. (S. V. VII. 177-178). — 2. *Fragment sur ces mots : Simon fils de Jonas, m'aimes-tu ?* (C. A. X. 483). — *Sur le couple des tourterelles* (493-494).

EUNAPIUS, médecin payen, vers la fin du 4e siècle et au commencement du 5e de notre ère. *Fragments de ses histoires.* (S. V. II. 247-295). — Extraits des *Légations* et autres *fragments historiques*, déjà édités (296-318). Son histoire, dont il ne nous restait que l'abrégé fait par Zozime, datait de Claude le Gothique, et s'étendait jusqu'à l'impératrice Pulchérie, an 414 de notre ère; elle avait été composée pour exalter l'empereur Julien et déprimer les empereurs chrétiens. Le savant éditeur, en publiant ces fragments inédits, les a accompagnés d'une traduction nouvelle, et y a fait entrer les fragments peu nombreux publiés avant lui.

EUPRAXIUS, évêque arménien, au. . . siècle. *Deux fragments sur la divinité du Christ.* (S. R. VII. 707-708).

EURIPIDE, poëte, mort 407 avant J. C. *Sommaire* des *Pléiades*, tragédie perdue; en latin. (S. V. VIII. 45, note 4). Le savant cardinal nous apprend qu'une traduction de cette tragédie existe en arménien; il en donne ici un sommaire tiré d'un ouvrage sur la *rhétorique* de Moïse de Chorène.

EUSÈBE, dit *Pamphile*, évêque de Césarée, mort en 340. — Le savant cardinal a trouvé de nombreux et importants ouvrages de ce grand homme. En voici la liste : *Chronicorum canonum liber prior, ex Armeniaco codice recuperatus, et in latinam linguam conversus, additis græcis reliquiis, cum criticis adnotationibus.* (S. V. VIII. 1-220), — 2. *Imperatorum et consulum laterculum à Julio Cæsare ad Constantini vicennalia, Eusebii chronico jure postliminii restitutum* (221-242). — 3. *Chronicorum canonum liber alter ex armeniaco item codice sed insertis Hieronymi supplementis, collatis codicibus bibliothecæ Vaticanæ præstantioribus, additis græcis reliquiis, cum adnotationibus criticis* (243-406). — On sait que le texte grec du premier livre de la chronique d'Eusèbe est perdu, et qu'il n'en avait jamais existé aucune traduction latine; c'est dans une traduction arménienne qu'on l'a enfin retrouvé et fait connaître au monde savant. Mais il n'en existait que deux éditions, celle de Milan et celle de Venise; l'une et

Digitized by Google

l'autre faites en deux villes différentes et par des éditeurs différents, présentaient de nombreuses variations, et laissaient beaucoup à désirer, bien que celle de Venise fût préférable, à cause du texte arménien qui y était joint, et des savantes scholies qui l'accompagnaient. Il était donc important d'en faire une troisième édition qui réunît les avantages des deux premières, et en exclût les défectuosités; cela était surtout important pour le livre premier, qui ne s'appuie que sur le texte arménien et sur quelques fragments grecs. Il y a beaucoup plus de secours pour donner une édition correcte du livre II, car la seule bibliothèque vaticane renferme plus de 20 codex de ce livre, dont quelques-uns sont d'une antiquité très-recommandable. D'ailleurs les éditions de Milan et de Venise ne renferment que la chronique seule d'Eusèbe, sans les corrections et augmentations nombreuses et précieuses de saint Jérôme. Le texte même d'Eusèbe, provenant du manuscrit arménien, est loin d'être pur et complet. Il est en effet plus clair que le jour que le copiste ou le traducteur arménien ont omis plusieurs fragments qui sont véritablement d'Eusèbe; ce que prouvent suffisamment l'ouvrage du *Syncelle* et la *Chronique pascale*, qui ont, sans qu'on puisse en douter, puisé dans Eusèbe. En outre, S. Jérôme nous apprend, dans la *préface* de sa traduction latine, qu'il n'a rien ajouté à Eusèbe, en ce qui concerne les temps qui précèdent la guerre de Troie, et cependant son texte latin a sur ces mêmes temps des faits confirmés par les fragments grecs, et qui manquent complétement dans le texte arménien ; de même pour les temps postérieurs à la guerre de Troie, l'interprète arménien a omis plusieurs faits que S. Jérôme a conservés, et qu'on ne peut mettre au nombre de ses augmentations, puisqu'ils s'accordent parfaitement avec les fragments grecs qui nous restent. C'est donc un vrai service que le savant cardinal a rendu à la science en donnant une édition plus pure, plus correcte, plus complète que les précédentes.

Son travail consiste en ce que, pour le premier *livre*, il a collationné les deux précédentes éditions, y a ajouté des observations critiques et des notes philologiques; pour le second *livre*, non-seulement il a ajouté les passages omis par le traducteur arménien, mais encore il a fait entrer les doctes travaux de saint Jérôme : et surtout ce qui est d'un bien grand prix, c'est qu'à l'aide des manuscrits du Vatican, il a donné une leçon toute nouvelle. En outre, il a fait disparaître la lacune qui existait dans la version arménienne, entre le premier et la deuxième livre, et qui regarde la série des consuls et des césars avec les olympiades qui y correspondent. Cette lacune a été réparée par le secours de la *Chronique paschale*, de telle manière que l'ouvrage d'Eusèbe y est tout-à-fait complet. Voici maintenant l'ordre de cette publication : En haut de la page est le *texte latin*, traduit de l'arménien; au bas les *Fragments grecs* qui correspondent à ce texte, tirés du Syncelle, d'un chronographe inédit, de Diodore, de la Préparation évangélique et de tous les auteurs qui y sont cités; puis au-dessous de ces fragments, les *notes* critiques et philologiques. On peut dire que c'est la seule édition qu'on doive consulter dorénavant. Voir *Chronique*, n. 5.

— 4. *Questions et solutions sur les difficultés des Evangiles, adressées à Etienne*, et *fragments* du même à Marinus; grec et latin. (S. V. I. 1-111, et 238-284). — Dans ces *questions* et *solutions*, Eusèbe s'attache principalement à expliquer les apparentes discordances qui se trouvent dans les récits des divers Evangiles; il y traite en particulier la question des deux généalogies du Christ, et y cite les explications données par Jules l'Africain, ce dont il avait déjà traité brièvement dans son *Histoire ecclésiastique*, I, I, chap. 7. Saint Ambroise a imité et souvent traduit le traité d'Eusèbe dans ses *commentaires sur saint Luc;* malheureusement ce n'est ici qu'un abrégé de ce travail d'Eusèbe.

— 5. Dix-huit fragments *sur la théophanie* et *l'arrivée du Sauveur ;* grec. C'est l'histoire du Sauveur d'après les prophéties et les Evangiles, avec une explication de la doctrine évangélique. Il y est fait mention, (p. 132) d'un évangile en hébreu (113-142). — 6. Nombreux fragments de ses *Commentaires sur S. Luc.* (143-247). — 7. Fragment de son traité *de la Pâque*. Eusèbe avait envoyé ce traité à Constantin, qui le fit traduire en latin, puis répandre dans tout l'empire. On lit encore

Digitized by Google

dans la Vie de ce prince (liv. IV, 35, 9) la lettre qu'il adressa à Eusèbe à ce sujet (247-257). — 8. Fragment d'un *Commentaire sur Daniel*. (S. V. I. 29). — 9. Mention du 15e livre de la *Préparation évangélique* (35); voir *Procopa*. — 10. *Commentaires*, 1° *sur la vie d'Eusèbe avant son épiscopat*; 2° *sur son épiscopat et sur la conversion d'Alexandre*; 3° *sur la mort d'Eusèbe*, par un anonyme; grec. (S. R. IX. 705-715). Le cardinal doute de plusieurs faits racontés ici, et cependant il y en a plusieurs, nouveaux et intéressants, que l'on ne saurait contester.

EUSÈBE d'Alexandrie, écrivain du 5e siècle. — 1. *Trois discours sur le jeûne, sur la charité et sur l'incarnation du Seigneur*; grec et latin (S. R. IX. 1-28). Turrianus a parlé le premier de cet Eusèbe, dont il donna quelques fragmens dans sa *Defensio canonum apost. et epist. decret.*; il le place au 15e siècle; mais il est bien plus ancien, puisqu'il est cité par saint Jean Damascène, du 8e siècle, et par Jean le Moine, du 7e siècle. Le cardinal le croit du 5e siècle, et il en publie la vie, et de plus les douze autres discours qui suivent. — 2. *Discours sur différens sujets*; en grec (S. X. IX. 652-715). Dans ces discours, on trouve un témoignage sur la *confession* des péchés faite aux prêtres : καὶ ἐξομολογεῖται τὰς ἁμαρτίας αὐτοῦ τοῖς πρεσβυτέροις (p. 654); et un autre sur l'Eucharistie : καὶ ὁ μὲν ἄρτος γίνεται σῶμα, καὶ τὸ ποτήριον γίνεται αἷμα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (p. 660 et 671); Eusèbe y chante aussi la louange de la Croix. Le 7e discours est curieux à cause des détails sur les superstitions du tems qui y sont réfutées. Il est à désirer que ces discours soient bientôt traduits.

EUSÈBE, archevêque d'Alexandrie en Egypte et non en Syrie, vivant au... siècle : *Discours sur le second avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ et sur le jugement à venir* (C. A. X. 595-600).

EUSTATHE de Thessalonique, écrivain du 12e siècle. *Commentaire sur l'hymne de Pentecôte de saint Jean Damascène*; grec (S. R. V. 161-535). On connaît déjà les savans *Commentaires* d'Eustathe, archevêque de Thessalonique, *sur l'Iliade et l'Odyssée d'Homère*; c'est une bonne fortune pour la littérature sacrée que de posséder les travaux de ce docte littérateur et théologien sur les louanges de l'Esprit-Saint. Lambecius et Allatius en avaient déjà parlé; il était reservé à la ville qui avait déjà fait connaître au monde savant, en 1600, ses *Commentaires sur Homère*, de donner ce Commentaire sur l'Hymne à la louange du Saint-Esprit. On ne peut que désirer que l'ouvrage soit traduit. — 2. *Fragmens d'un Discours isagogique sur le jeûne quadragesimal*; en grec (S. R. V. 402-405). — 3. *De la réformation de la vie et de la discipline monastique*; en grec (405-405). Ce ne sont que deux fragmens; le savant cardinal aurait bien désiré publier en entier le second, à cause de son importance, et parce que la question y est traitée à fond avec de grands développemens historiques, mais il a été arrêté par le mauvais état de la copie, et surtout parce qu'il doit exister en entier dans la bibliothèque de Vienne.

EUSTATHE le moine, écrivain du 5e siècle. *Lettre* à Timothée le Scholastique, probablement le faux evêque d'Alexandrie, *sur les Deux Natures, contre Sévère, monophysite*; en grec (S. V. VII. 277-291). — C'est un savant traité contre les monophysites.

EUTYCHIEN, pape, mort en 283, *exhortatio ad presbyteros* (S. V. VI. 124-126). — Cette pièce peu authentique doit être ajoutée aux autres écrits attribués au même pape et dont parle D. Coustant dans ses *Epist. Rom. Pontificum*, p. 299.

EUTYCHIUS, patriarche de Constantinople vers la fin du 6e siècle, au tems de saint Grégoire pape. *Deux fragmens sur la Pâque* et l'*Institution de la sainte Eucharistie* (S. V. IX. 623-625). — Il paraît que ces fragmens appartenaient aux *discours* qu'il avait composés *contre toutes les hérésies*, au rapport d'Eustratius, qui a écrit sa vie. Ces deux fragmens, quoique si courts, sont très-importants. En effet, dans le premier, Eutychius réfute d'abord les *Quartodécimans*, qui célébraient la Pâque à la manière judaïque; puis il s'élève contre les *Aquariens* ou

Digitized by Google

Hydroparastates, c'est-à-dire ceux qui n'employaient que l'eau dans le saint sacrifice, et qui s'excluaient, comme il le dit, du corps et du sang du Sauveur. Il enseigne qu'il faut offrir le vin mêlé avec l'eau, suivant la tradition du Sauveur, et réfute par là les arméniens schismatiques, qui n'emploient que le vin, s'appuyant sur les fausses traditions de leurs ancêtres, qui ne peuvent être comparées à celle qui nous vient du Seigneur Jésus.—Dans le second fragment Eutychius s'élève aussi contre une dangereuse coutume qui existe chez les Grecs et les arméniens schismatiques et qui consiste à vénérer la matière offerte pour l'Eucharistie, mais non encore consacrée, coutume qu'a si souvent blâmée l'Eglise romaine.— Mais ce qui surtout nous rend très-précieux ce second fragment, c'est qu'il nous a conservé un témoignage très-explicite du grand Athanase sur la présence réelle dans l'Eucharistie; il est tiré de son discours *aux baptisés*, titre qui ne se trouve pas dans ses œuvres imprimées. Voici ses paroles : « Le baptisé verra les lévites portant le pain et le calice du vin, et préparant la table sacrée; et avant que les prières et les supplications ne soient accomplies, il n'y a que le pain et le calice, mais dès que les grandes et merveilleuses prières sont accomplies, alors *le pain devient corps et le calice sang de notre Seigneur Jésus-Christ*[1].»—Et un peu plus loin : «Arrivons à la confection des mystères : Là est le pain et là est le calice; lesquels, en effet, tant que les prières et les supplications ne sont pas achevées, conservent simplement leur nature; mais aussitôt que les grandes prières et les saintes supplications sont montées au ciel, *le Verbe descend dans le pain et le calice, et son corps est formé*[2].—On ne peut rien voir de plus précis que ces témoignages qui nous donnent la foi du 4e siècle, saint Athanase ayant été consacré archevêque d'Alexandrie en 326, et étant mort en 373. Nous y retrouvons aussi la foi du 6e siècle par le témoignage d'Eutychius, qui, outre la citation qu'il fait ici d'Athanase, s'exprime ainsi lui-même ailleurs : « Le Christ s'est immolé lui-même mystiquement, dans le tems où, après la cène, recevant le pain, il rendit grâces, l'offrit et le bénit, *se mêlant lui-même au type*. Semblablement, prenant le calice du fruit de la vigne et rendant grâce et l'offrant à Dieu le Père, il dit : *Prenez, mangez; prenez, buvez : ceci est mon corps; ceci est mon sang*. Tous reçoivent donc le saint corps et le précieux sang, quoiqu'ils ne reçoivent qu'une partie du type; car il est divisé indivisiblement entre tous à cause de la communion[3].»—Eutychius explique ensuite ce mystère par l'exemple d'un cachet dont toutes les empreintes viennent d'un seul type qui demeure immuable, et par l'exemple de la voix qui est une, la même et indivisible soit dans celui qui parle, soit dans l'air qui la transmet, soit dans les oreilles de tous ceux qui l'entendent, puis il conclut ainsi : «Que personne donc ne mette en doute qu'après le sacrifice mystique et la sainte résurrection, l'incorruptible, l'immortel, le saint vivifiant corps et sang du Seigneur, enfermé dans les types par l'œuvre du sacrifice, que personne, dis-je, ne mette en doute que, de même que dans les précédents exemples, il n'imprime sa vertu aux mêmes types et ne soit en réalité tout dans chacun de ces types. *Car dans le*

[1] Ὄψει τοὺς λευίτας φέροντας ἄρτους, καὶ ποτήριον οἴνου, καὶ τιθέντας δὲ τὴν τράπεζαν· καὶ ὅσαν οὔπω ἱκεσίαι καὶ δεήσεις γίνονται, ψιλός ἐστιν ὁ ἄρτος καὶ τὸ ποτήριον· ἐπ' ἂν δὲ ἐπιτελεσθῶσιν αἱ μεγάλαι καὶ θαυμασταὶ εὐχαί, τότε γίνεται ὁ ἄρτος, σῶμα· καὶ τὸ ποτήριον, αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (*Script. veteres*, t. IX, p. 625).

[2] Ἐλθωμεν ἐπὶ τὴν τελείωσιν τῶν μυστηρίων· οὗτος ὁ ἄρτος καὶ τοῦτο τὸ ποτήριον, ὅσον οὔπω εὐχαὶ καὶ ἱκεσίαι γεγόνασι, ψιλὰ εἰσί· ἐπ' ἂν δὲ αἱ μεγάλαι εὐχαί, καὶ αἱ ἁγίαι ἱκεσίαι ἀναπεμφθῶσι, καταβαίνει ὁ Λογὸς εἰς τὸν ἄρτον καὶ τὸ ποτήριον, καὶ γίνεται αὐτοῦ τὸ σῶμα (*Ibid.*)

[3] Ἐκμίξας ἑαυτὸν τῷ ἀντιτύπῳ... Ὅλον οὖν ἅπας τὸ ἅγιον σῶμα καὶ τὸ τίμιον αἷμα τοῦ Κυρίου δίχεται, κἂν εἰ μέρος τούτων δίξηται· μερίζεται γὰρ ἀμερίστως ἐν ἅπασι, διὰ τὴν ἕμμιξιν (*Classici auctores*, t. X. p. 490).

Digitized by Google

» *corps même du Seigneur habite cor-* » *porellement, c'est-à-dire substan-* » *tiellement, la plénitude de la divi-* » *nité du Verbe de Dieu*[1]. Mais la frac- » tion de ce pain vénérable signifie la » mort : c'est pourquoi il a été appelé » la Pâque désirée, comme l'auspice du » salut, de l'immortalité et de la science » parfaite, et de même qu'à cette époque » ils sortirent tous de la cène et se ren- » dirent sur la montagne des Olives avec » des cantiques, ainsi nous, après la par- » ticipation du corps et du sang sacrés, » nous rendons grâces et nous nous re- » tirons chacun dans nos demeures[1].» — Ces fragmens si précieux font désirer que l'on retrouve un jour les autres discours d'Eutychius. — Autre *fragment* (C. A. X. 488-495).

EVAGRIUS, probablement le patriarche de Constantinople, vers 570. — *Fragment sur saint Luc* (S. V. IX. 721-722).

F

FAC-SIMILE ou *Gravures*, etc. Type de tous les personnages qui figurent dans le dialogue de Cicéron sur la republique; en tête de A. C. I. — 2. Spécimen paleographique de l'écriture du palimpseste où l'on a découvert l'ouvrage de Cicéron (1). —3. Ecriture des discours contre Verrès (A. C. II. II). — 4. Ecriture d'un ancien interprète de Cicéron (XVI). — 5. Specimen d'un fragment sur les vertus, écrit en notes tyroniennes (A. C. V). — 6. Carte géographique des expéditions d'Alexandre (A. C. VII). — 7. Planche paléographique, comprenant : 8 et 9 Spécimen de l'auteur d'un codex du 10e siècle, où ont été pris les fragments d'Eusèbe (S. V. I.). —10. d'un codex syriaque Stranghelo; — 11. d'un manuscrit en lettres et en langue mœsogothique; — 12. d'un codex très-ancien du Vatican, contenant les grands et les petits prophètes; sur une des pages est une attestation qui assure que ce codex a été copié sur un autre corrigé de la main de Pamphile Eusèbe de Césarée, et illustré des scholies du même Eusèbe. — 13. Titre de l'interprétation d'Osée par Théodore Mopsueste. — 14. Spécimen des extraits de Polychronius et des interprètes de Daniel, codex ayant appartenu à Andronicus Paléologue. — 15. Spécimen de l'écriture du codex du Code civil (S. V. I. 4e part.). — 16. D'un fragment de Julien. — 17. Des principaux signes ou abréviations. — 18. Spécimen du codex de Symmaque (S. V. I. 5e part.) — 19. D'un fragment de S. Hilaire. — 20. Du code theodosien et de la loi des Bourguignons. — 21. Spécimen du codex de Julius Victor (S. V. I. 6e part.) — 22. Spécimen de l'écriture des divers monuments publiés dans S. V. II. — 23. Portrait de Léon XII. — 24. Spécimen paléographique d'une lettre de Caius Probus. — 26. Du codex évangélique. — 27. D'un fragment contre les devins. — 28. De quelques discours ariens. — 29. D'un fragment liturgique. — 30. Fac-simile des signatures autographes des pères du concile de Constantinople, tenu en 1166. — 31. Les portraits de Manuel Comnène et de son épouse Marie, en 1166. — 32. Quelques scènes et quelques inscriptions trouvées dans les catacombes. — 33. Modèle de l'écriture tachigraphique ancienne, contenant un chapitre d'Isidore de Seville, et un fragment de saint Denys, l'aréopagite S. V. VI.) — 34. Spécimen de l'écriture du codex de Leontius (S. V. VII). — 35. Fragment d'un codex, écrit en grec-égyptien, ressemblant aux formes cursives du copte. — 36. Spécimen en 6

[1] Μηδὲς οὖν ἀμφιβολίαν ἐχέτω τὸ ἄφθαρτον μετὰ τὴν μυστικὴν ἱερουργίαν, καὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν, καὶ ἀθάνατον, καὶ ἅγιον, καὶ ζωοποιὸν σῶμα καὶ αἷμα τοῦ Κυρίου, τοῖς ἀντίτυπος ἐντιθέμενον, διὰ τῶν ἱερουργιῶν, ἥλπτον τῶν προειρημένων παραδειγμάτων τὰς οὐσίας ἐναποφήνασθαι δυνάμεις, ἀλλ' ὅλον ἐν ὅλοις εὑρίσκεσθαι· ἐν αὐτῷ γὰρ τῷ ἁγιασθέντι σώματι κατοικεῖ πᾶν τὸ πλήρωμα τῆς θεότητος τοῦ Λόγου καὶ Θεοῦ σωματικῶς, ὡς ἐστιν εὐσεβῶς, etc. (*Ibid.*, t. X, p. 491).

Digitized by Google

planches d'un commentaire sur l'Evangile de saint Jean, écrit en caractères gothiques S. V. VIII à la fin.

FAUSTINUS, évêque du 5e au 6e siècle, peut-être le même que le suivant: *Sermo de Epiphaniâ* (S. R. V. 97-100).

FAUSTUS, évêque de Riez, mort vers 480 : Trois discours : *De Pentecoste; de sanctâ Trinitate; de Spiritu sancto* (S. R. V. 85-96). A ajouter à ceux du même auteur qui sont imprimés dans la *Bibliothèque de Lyon*, et dans Martenne.

FELIX I, pape, mort en 275 : *Extrait du traité de l'incarnation et de la foi et du verbe* (S. R. III. 702). Opuscule à joindre aux lettres qui sont parmi les décretales, et à celles que Oldouin, dans son *Athenæum romanum*, dit être manuscrites dans la Bibliothèque d'Arles.

FERRAND, diacre de l'église de Carthage, au commencement du 6e siècle : *Epistula dogmatica adversùs Arianos, aliosque hæreticos* (S. V. III. 169-185). C'est une réfutation très-solide des doctrines d'Arius, et aussi des Photiniens, des Manichéens, des Patripassiens, des Nestoriens et des Eutychiens, dont l'erreur venait de naître. — 2. Fragment *de septem regulis innocentiæ* (S. R. IV. 575-577). Ce fragment est la fin du même opuscule déjà inséré dans Gallandus (t. XI, page 575).

FLORUS, diacre de Lyon, vers le milieu du 9e siècle : *Ad Hyldradum abbatem epistola de psalterii emendatione* (S. V. III. 251-255)—Florus, savant hébraïsant et helléniste, fit une restitution du psautier pour le ramener à la primitive traduction de saint Jerôme. Dans cette lettre il rend compte de ses corrections.

FORTUNAT *Venantius*, poète chrétien, mort vers 600 : *Vers sur la reine Theudechide* (S. R. IX, 65).

FRANCON de Liége, dit le scholastique, vers 1047 : *Ex opere de quadraturâ circuli specimen* (C. A. III. 546-548.)

FRONTON (M. Corn.), orateur vers la fin du 2e siècle ; tous ses ouvrages étaient perdus, le savant cardinal a eu le bonheur d'en trouver de nombreuses lettres, lettres jointes à celles de ses contemporains, et en a composé un ouvrage à part sous le titre suivant : *M. Corn. Frontonis et M. Aurelii imperatoris epistolæ.* — Item. L. *Veri, Antonini Pii*, et *Appiani epistolarum reliquiæ* (Rome 1823 in-8°) avec les portraits de M. Aurèle et de Pie VII, et une planche représentant un *fac-simile* du palimpseste du Vatican, d'où les lettres sont tirées. — Ce volume comprend 1° Une *préface* où il est traité du double palimpseste de Milan et de Rome; de l'ordre qui y est suivi, de la vie de Fronton et du style épistolaire de M. Aurèle (I-XXXI). — 2. Témoignages des anciens auteurs sur Fronton (XXXI-XXXV) L'ouvrage même de Fronton contient les articles suivants : — 3. Lettres à Marc-Aurèle et ses réponses, en V livres. — 4. Lettres à M. Antonin et ses réponses, en II livres. — 5. Deux fragments de lettres à l'empereur Vérus. — 6. Lettres à L. Vérus et ses réponses. — 7. Divers traités : de la guerre contre les Parthes; sur les feries d'Alsium; sur la perte de son petit-fils; sur Arion; sur l'éloquence, sur les discours. — 8. Lettres à Antonin et ses réponses. — 9. Lettres à ses amis, en II livres. — 10. Principes de l'histoire; louange de la fumée, de la poussière et de la négligence; fragments d'actions de grâces; mélanges, disputes grammaticales, de la différence des mots, modèles d'élocution. — 11. Tables générales des auteurs, des matières, des mots nouveaux de la latinité et de l'orthographe.

FULDE (Bibliothèque de) : *Quot et quorum codices fuerint in Bibliothecâ fuldensi* (S. R. V. 212-21). — L'abbaye de Fulde, fondée en 744, reconstruite en 778 dans le diocèse de Mayence, était célèbre par ses études ; le cardinal y fait remarquer, parmi les livres inédits : Faustini *Homiliæ* dont probablement une sur l'*Epiphanie* est éditée ci-dessus.

G

GALATEUS (Antonius), né en 1444, mort en 1517 : *Epistolæ selectæ XX* (S. R. VIII, 523-608). — Galateus, Grec d'origine, fut un des auteurs les plus distingués de cette époque, de manière à mériter le surnom de *philoso-*

Digitized by Google

plus insignis. Onze de ces lettres concernent l'histoire, et les autres la philosophie ou des sujets divers. Le cardinal les estime dignes des plus grands éloges. Il y revèle cependant cette phrase païenne, qui revient souvent sous sa plume : *Dii immortales,* pour parler des anges.

GARGILIUS MARTIALIS, écrivain du 3e siècle : *De Arboribus pomiferis*, avec notice et notes (C. A. I. 387-415). *De pomis, sive medicina ex pomis* (III, 416-426).

GEORGE *Hamartolus*, moine du 9e siècle, avait composé une chronique qui allait jusqu'en 842 : *Fragment sur la science des barbares*, et de Jean-le-Sicilien *sur les différentes religions des peuples*; en grec (S. V. IX. 375-570). — Ces opuscules sont traduits presqu'en entier dans la *préface*, p. XIV. L'auteur fait remarquer des grecs, en particulier, qu'ils excellent dans la dialectique, ce qui nous explique les subtilités de leurs hérésies. Ils avaient, en effet, des traités de logique et des traductions de la dialectique d'Aristote. — On y trouve contre les Grecs un témoignage sur la procession du Saint-Esprit et une autorité à ajouter à celle de ceux qui attribuent à saint Athanase le symbole qui porte son nom.

GEORGE *Sphranza*, chroniqueur, né en 1401, mort en 1478 : *Petite chronique*; en grec (C. A. IX. 1-103). Cette chronique, différente de la *grande chronique* du même auteur, déjà imprimée, s'étend de l'an 1401 à l'an 1477, et est fort intéressante, dit l'éditeur.

GEORGIDIUS le moine, auteur du ... siècle : *Recueil de sentences*; en grec (S. R. VI. 611-615). C'est une collection de sentences extraites de 18 auteurs sacrés ou profanes, parmi lesquels Théopompe, Ménandre, Procope le sophiste, Sévérianus, Chariclée, etc.

GERMAIN (S.), patriarche de Constantinople, en 715. 1. *Narration sur les saints synodes, et sur les hérésies qui se sont élevées depuis la prédication des apôtres;* grec et latin, avec notice dans la préface (S. R. VII. 1-...). — Saint Germain occupa ce siége ... ans, jusqu'au moment où, Léon l'Isaurien faisant la guerre aux saintes images, il déposa le pallium et se retira dans sa famille, où il mourut dans une grande vieillesse. Ce fut un des premiers défenseurs des saintes images; aussi ses écrits furent amplement loués par le 2e concile de Nicée. Le présent ouvrage renferme de précieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique de ce temps, et peut servir à réformer et à compléter Lequien et autres.—2. *Fragment d'un discours sur la fin de la vie;* en grec (S. V. II. 682-683).

GERMAIN II, patriarche de Constantinople, en 1240. Voir *Arméniens.*

GLOSSAIRES, de différents auteurs et de différentes époques, apportant un grand nombre de mots nouveaux : *Glossarium vetus*, où l'on trouve l'explication de plusieurs mots latins ou nouveaux ou oubliés (C. A. VI. 501-551). — *Index* des auteurs cités dans ce *lexique* (575) — 2. Différents *specimens* de quelques autres *lexiques latins* inédits (576-600). — 3. *Glossæ antiquæ* : Explication de quelques mots latins (C. A. VII. 475-548). — 4. *Glossarium novum latinitatis ex aliquot nostris editionibus et codicibus sumptum* (S. R. IX. I-VI, 1-89). — Ce glossaire, extrait par le cardinal des ouvrages qu'il a édités et des manuscrits qu'il a consultés, ne renferme que des mots qui ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire* édité à Padoue par *Furlanettus.* C'est un vrai service rendu à la langue latine que plusieurs auteurs ont trop voulu éplucher et écourter, et ont ainsi appauvrie.— 5. *Excerpta quædam ex priscis grammaticis* (C. A. V. 150-152).

GORDIANUS, évêque, du 7e siècle: *Epistola ad S. Deusdedit, episcopum urbis Romæ* (S. R. VI. 473). — Cette lettre manquait aux recueils de Labbe et de Mansi, et lève les doutes qu'ils avaient sur l'authenticité de la réponse de ce pontife mort, en 616, à Gordianus.

GRACCHUS (*Caius*), mort 121 ans avant J.-C. : *Fragment d'un discours* (C. A. II.).

GRATIANUS (Ant. Maria). *De Despota Valachorum principe*, libri III. (S. R. VIII. 172-218). Gratianus, né en 1537, devint évêque d'Amerina, et secrétaire du pape Sixte V, et fut très-distingué dans les lettres et les affaires. Cet opuscule, fait de main de maître, nous donne l'histoire de Despota, qui gouverna la Valachie de 1560 à 1562.—

Digitized by Google

2. *De Jacobo Despotæ fratre* liber I (219-234). — 3. *Epistolæ*, libri XI (255-478). Ces lettres traitent de la plupart des affaires du temps compris entre 1566 et 1570; il y a surtout des détails très curieux sur les guerres civiles de la France, de la Belgique et de l'Allemagne. Elles doivent être lues par les historiens.

GREGOIRE (S.) de Nazianze, mort en 390. *Fragments.* (S. R. VI. XXXIV).

GREGOIRE (S.) de Nysse, mort en 394. *Discours contre Arius et Sabellius;* en grec. (S. V. VIII. 1-9). — 2. *Discours sur l'Esprit-Saint contre les macédoniens pneumatomaques;* fragment en grec. (10-25). 3. Autre *fragment* (S. R. VI. XXXIII).

GREGOIRE (S.) le thaumaturge, évêque de Néocésarée du Pont, mort en 265. *Fragment extrait d'un discours sur la Trinité.* (S. R. III. 696-699. — 2. Autre *fragment* (VI. XXXIII). — 3. *Exacte exposition de foi;* en grec. (S. V. VII. 170-176). On n'en connaissait que la traduction latine.

GREGOIRE (S.) apôtre des Arméniens, mort vers 335. *Ses Canons* (S. V. X. 269-270).

GREGOIRE (S.), prêtre, puis patriarche d'Antioche, mort vers 594. Fragment sur ces paroles : *Ceci est mon fils bien-aimé, dans lequel je me suis complu.* On trouve dans ce fragment des choses très-dignes d'attention (C. A. X. 560-570).

GREGOIRE II, pape, dit le jeune, mort en 731. *Oratio de cultu imaginum in concilio III Stephani.* (S. R. VI. XIII-XVI). Il s'agit d'un discours qu'il prononça en faveur du culte des saintes images, discours auquel le pape Adrien Ier renvoyait dans sa *lettre à Charlemagne* (*Conc.* de Labbe, t. VI, p. 1460). Quelques doutes sont proposés par le cardinal et sur le concile où fut prononcé ce discours, et sur un Claudius de Turin, postérieur de 100 ans, citation peut-être interpolée. Cet extrait est tiré des *Collectanea* d'Allatius le Scolaire.

GREGOIRE le Clerc, mort en . . . *Prologue sur la passion du moine saint Anastase.* (S. R. IV. 283-285).

GREGOIRE *Abulpharage Barhebræus*, écrivain jacobite, mort en 1286. *Nomocanon ecclesiæ Antiochenæ Syrorum*, traduit du syriaque en latin par Aloy. Assemani. (S. V. X. 1-128). Cet auteur, l'écrivain le plus distingué des jacobites, naquit vers l'an 1226. Dès son bas âge il cultiva le grec, le syriaque et l'arabe; il étudia la philosophie, la théologie et puis la médecine, dans laquelle il fut très habile; à 20 ans il fut fait évêque jacobite de Guba, d'où il passa l'année suivante au siége de Lacabène, puis en 1252 au siége d'Alep, enfin, en 1264, il fut fait *maphrianus*, c'est-à-dire primat de l'église jacobite, dignité inférieure au patriarchat, mais au-dessus du métropolite; en cette qualité il présidait à l'Orient, c'est-à-dire aux églises de Chaldée, d'Assyrie et de Mésopotamie, qui sont sous la domination du patriarche jacobite d'Antioche, et il garda cette dignité jusqu'en 1286, année de sa mort. — Ses ouvrages sont très-nombreux; celui qui est publié ici comprend deux parties, l'une traitant des choses ecclésiastiques, l'autre des choses laïques, en 40 chapitres. Ces lois se composent des canons des conciles, des constitutions des Pères, des réponses des docteurs de l'Eglise et des lois des empereurs chrétiens, c'est-à-dire du Code justinien, des novelles, des basiliques, et en outre des constitutions et des canons des apôtres, des constitutions de saint Clément et des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Calcédoine, de Néocésarée, d'Ancyre, de Laodicée, d'Antioche et de Gangres, et enfin d'un grand nombre de Pères, dont il cite des œuvres inconnues, et dont on peut voir la liste dans la *préface*, p. XX. C'est donc un ouvrage fort important à consulter par les jurisconsultes et les théologiens. Voici les noms des auteurs dont il a recueilli les canons: *Nersès*, *Isaac*, *Jean de Mantucuna*, *Jean Oznien*, *Jean Stylite*, *Sion* le patriarche, *Elisée*, synode des *Arméniens*, *synode de Tavina*. Voir ces noms.

GUARINI, un des restaurateurs des lettres en Italie, mort en 1460. *Epistolæ tres ad Poggium* (S. R. X. 353).

Digitized by Google

H

HENRI, évêque de Parme, vers l'an 1015 : *Sermo de paschate Domini* (S. V. VII. 271-273).

HENRI IV, empereur d'Allemagne, mort en 1106; c'est l'adversaire de Grégoire VII : *Epistolarum theutanicarum specimen* (S. R. V. 147-153). Il existe, à la bibliothèque palatino-vaticane, plus de 60 lettres écrites sous le règne de Henri IV, la plupart contenant des documents assez importants. En attendant de les publier toutes, le cardinal en donne ici 5 comme spécimen.

HENRI VIII, roi d'Angleterre et auteur du schisme de ce royaume, mort en 1547 : *Différentes lettres* (S. R. VI. XLI-XLIX). — Ces lettres sont au nombre de 5, écrites à Léon X et au cardinal Sixte; dans ce nombre se trouve celle qu'il écrivit au pape, en lui envoyant son *livre contre Luther*, laquelle est différente de celle qui est imprimée en tête de ce même livre. Quatre exemplaires de cet ouvrage sont à la bibliothèque du Vatican, imprimés, et non manuscrits, comme le dit Roscoe dans sa *Vie de Léon X*; mais dont trois portent la souscription autographe du roi, et l'un avec ce distique également de sa main :

Anglorum rex Henricus Leo Decime mittit.
Hoc opus et fidei testem et amicitiæ.

Dans la lettre à Léon X qui accompagnait le livre, on remarque le passage suivant : Après avoir parlé de la lettre qu'il avait écrite aux princes d'Allemagne pour les prémunir contre les erreurs de Luther, publiée par le cardinal dans le vol. III, il ajoute : « Sed, nostro in christianam rempublicam ardori, in catholicam fidem zelo, et in apostolicam sedem devotioni non satis adhuc fecisse existimantes, propriis quoque nostris scriptis quo animo simus in Lutherum, quodve de improbis ejus libellis nostrum sit judicium, innuere voluimus, omnibusque apertiùs demonstrare, nos sanctam Romanam Ecclesiam non solum vi et armis, sed etiam ingenii opibus, christianisque officiis in omne tempus defensuros ac tutaturos esse. » — Le cardinal pense, avec raison, que ce sont ces paroles qui portèrent le pontife à donner à Henri, par une bulle du 5 des ides d'octobre 1521, le titre de *Défenseur de la foi*, dont les rois d'Angleterre se décorent encore. — 2. *Contra Lutherum ejusque hæresim epistola S. Regis Angliæ ad ill. Saxoniæ duces piè admonitoria* (S. R. III. 741-749). — Cette lettre d'Henri VIII est fort curieuse à cause du ton ferme qu'il emploie vis-à-vis des princes, et à cause des sages prévisions qu'elle contient. (Voir *Léon X.*)

HERENNIUS, philosophe chrétien vivant en 96. — *Commentaire grec sur la métaphysique d'Aristote*, très savant et très-subtil, dit l'éditeur. Cet Herennius, est différent de Hérennius Philon (C. A. IX. 513-593).

HESYCHIUS, prêtre de Jérusalem vers 600; discours (en grec) *sur la présentation de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ*. Ce n'est ici qu'un échantillon du discours de cet Hésychius dont l'illustre auteur prépare une édition critique de toutes les *œuvres*, qu'il donnera bientôt avec celles de saint Sophronius de Jérusalem (C. A. X. 577-585). — 2. Fragment d'un *Commentaire sur Dan.* (S. V. 30).

HIEROTHÉE, disciple des apôtres et évêque d'Athènes au 1er siècle. *Fragment* (S. R. III. 704-706). — Hiérothée est souvent nommé dans les écrits de Denys l'aréopagite; le savant cardinal n'émet aucune opinion sur son compte et se contente de renvoyer à Baronius, notes *au martyrologe* du 4 octobre, et à Halloixius, *scrip. orient. vitæ.*

HILAIRE (S), évêque de Poitiers, mort en 369. *Témoignage sur la procession du saint Esprit*, extrait de ses *Commentaires sur les épitres de saint Paul*, qui n'existent plus (S. R. VI. XXXV).

HILAIRE (St), évêque d'Arles, mort en 454. *Vers sur une fontaine* (S. V. III. 239).

HINCMAR de Reims, mort en 882. *Carmen dogmatium ad B. virginem Mariam* (C. A. V. 378).

HIPPOLYTE, probablement l'évêque de Porto, écrivain ecclésiastique, mort martyr en 230. Fragment d'un *Commentaire sur Daniel* (S. V. I. 30).

Digitized by Google

HOMÈRE vivant vers 907 avant Jésus-Christ. Le savant cardinal a trouvé différentes peintures anciennes qui servent à l'expliquer, et qu'il a publiées sous ce titre : *Picturæ ad Homerum et ad Virgilium pertinentes* (volume infolio, Rome, 1835). — Ce volume comprend : 1. Deux dissertations où le docte cardinal traite au long de ces monumens de l'antiquité et de leur présente publication. — 2. La partie qui regarde *Homère* se compose de 58 planches trouvées dans les monumens de la bibliothèque Ambroisienne de Milan. — 3. Différens monumens tirés des marbres et des peintures ayant rapport à la guerre de Troyes. — 4. Un *fac-simile* de l'écriture du codex d'Homère, d'où les peintures sont tirées.

A. B.

Polémique Socialiste.

LA FRATERNITÉ CHRÉTIENNE

AU TRIBUNAL DE MONSIEUR LOUIS BLANC,

REPRÉSENTANT DE LA SEINE.

Un flambeau a lui sur le monde pour lui faire voir la *fraternité*. S. Augustin.

I.

Nous écrivions le 2 mars 1847 ces quelques lignes, que nous adressions aux hommes de la monarchie constitutionnelle qui nous paraissaient s'égarer de plus en plus dans les sentiers perdus de l'égoïsme :

« En venant contredire dans ce livre les prétentions des successeurs de Voltaire, nous croyons non seulement remplir notre devoir de chrétien, *mais encore travailler pour les véritables intérêts de la France.* Il nous semble que l'Evangile seul peut donner une solution sérieuse et pratique aux problèmes que soulèvent parmi nous tous les esprits sérieux. Le Christianisme appuyé à la fois sur la révélation de Dieu et sur les tendances les plus énergiques du sens commun, peut seul donner des lois fermes et durables à tant d'esprits flottants, qui s'agitent avec angoisse entre les convoitises du *despotisme* et les menaces de l'*anarchie*. « Seul il pourra poser une » barrière invincible à cette féodalité industrielle et financière qui » corromprait bien vite chez nous toutes les traditions généreuses ; » seul il peut conserver ce sentiment de la fraternité humaine, qui

Digitized by Google

» commence à n'être plus dans bien des bouches qu'une expression » sonore. » Les hommes du peuple, en apprenant de lui leur dignité d'enfants de Dieu et de l'Eglise, sauront respecter en même temps les droits d'une société qui puise son origine dans la volonté du Créateur. Tous entendront de la bouche du christianisme que, sans la charité, la richesse est une tentation et comme un malheur[1], et que sans la résignation et la douceur de l'âme, les souffrances de cette vie passagère ne mériteront jamais la couronne de gloire promise aux pauvres et aux petits. *Le principe fécond de la charité*, puisé aux sources les plus pures de l'Evangile, rétablira dans les entrailles de la société déchirée, l'unité qui fait la force et l'ordre qui fait le bonheur. « Par ses fécondes applications, il terminera » cette guerre de la richesse et du prolétariat, qui menace la société » moderne des plus effrayantes catastrophes. Il n'y a que lui qui puisse conserver du moins dans une sainte harmonie, les droits imprescriptibles de celui qui possède et de celui qui souffre[2].

M. Louis Blanc n'est pas de cet avis.

L'auteur de l'*Histoire de dix ans* pense que la loi de la fraternité —*annoncée par les penseurs de la Montagne*— ne peut pas se concilier avec le principe d'autorité qui fait le fond du Catholicisme. Cette erreur est une des plus formidables qui menace la société française. Nous en comprenons tellement toute la portée que nous allons interrompre tous nos travaux pour la réfuter dans un ouvrage spécial[3]. Nous nous contenterons provisoirement d'opposer à l'honorable membre du gouvernement provisoire l'autorité d'un assez grand nombre de *républicains de la veille* qu'on n'accusera pas de partialité pour les opinions rétrogrades. Mais laissons parler M. Louis Blanc, afin qu'on ne nous reproche pas de dénaturer ses idées pour les combattre plus facilement.

[1] La traduction du mot de l'Évangile n'est pas assez exacte. Il y a dans le texte *Va vobis divitibus!* Pour l'intelligence de ces paroles, voir Bourdaloue, *Sermons sur les richesses, sur l'oisiveté et sur la charité envers les pauvres*, dans la collection des *Orateurs sacrés* de Migne, t. XIV, p. 527; t. XV, p. 491 et t. XVI, p. 11. — Massillon, *Petit carême et sermon sur les œuvres de miséricorde.* — Bossuet, *Sermon sur la dignité des pauvres dans l'Église*, dans la collection de Migne, t. XIV, 448. Ce sermon de Bossuet n'est pas assez connu, c'est un chef-d'œuvre.

[2] Dans la préface de notre dernier ouvrage, *La pureté du cœur*, le 2 février 1848, nous avons de nouveau insisté fortement sur la doctrine de la Fraternité.

[3] Ce livre aura pour titre : *La Fraternité.*

Digitized by Google

« Trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : l'autorité, l'individualisme et la fraternité.

» Le principe d'*autorité* est celui qui fait reposer la vie des nations sur des *croyances aveuglément acceptées*, sur le respect *superstitieux* de la tradition—, *sur l'inégalité*—, et qui, *pour moyen de gouvernement*, emploie la *contrainte*.

» Le principe d'*individualisme* est celui qui, prenant l'homme en dehors de la société, le rend seul juge de ce qui l'entoure et de lui-même, lui donne un sentiment exalté de ses droits, sans lui indiquer ses devoirs, l'abandonne à ses propres forces, et, *pour tout gouvernement*, proclame le laisser-faire[1].

» Le principe de *fraternité* est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés, œuvre de l'homme, sur le modèle du corps humain, œuvre de Dieu et fonde la puissance de gouverner sur la persuasion, sur le volontaire assentiment des cœurs.

» L'*autorité* a été maniée par le Catholicisme avec un éclat qui étonne; elle a prévalu jusqu'à Luther.

» L'*individualisme* inauguré par Luther s'est développé avec une force irrésistible, et, dégagé de l'élément religieux, il a triomphé en France par les publicistes de la Constituante. Il régit le présent[2], il est l'âme des choses.

» La *fraternité* annoncée par les penseurs de la Montagne *dispa-*

[1] La plupart de ces réflexions tombent de tout leur poids sur cette vague multitude qui, sous différens noms, nous oppose au nom de *la raison*, le principe de l'individualisme, que M. Louis Blanc proclame dans toute son *Histoire de la Révolution française* : anarchique et destructeur. Mais que M. Louis Blanc ne l'oublie pas, il y a un milieu entre l'*absence du gouvernement et la dictature*. Qu'il pese bien ces paroles que répétait, il y a quelques jours, un journal qui ne professe que de la sympathie pour les principes démocratiques : « Sans nous » associer à des clameurs capables de tromper la multitude, et de faire tomber » sur des sectaires inoffensifs le châtiment dû à des conspirateurs armés, nous » n'avons pas ménagé notre blâme à un projet d'organisation du travail repoussé » par la conscience publique. La lutte n'est pas finie, et nous aurons plus d'une » fois à relever les contradictions de cette école chimérique, où on accuse le » Christianisme de désespérer les hommes, où on leur promet la suppression de » toutes les inégalités et de toutes les souffrances, pour les réduire à l'égalité de » la servitude dans des ateliers sans concurrence, et par conséquent sans issue, » et pour mettre dans la main du gouvernement, non plus la hache du bourreau, » mais le fouet du planteur. » (*L'Ère nouvelle*, 1er mai 1848.)

[2] Ceci est écrit en 1847.

Digitized by Google

rait alors dans une tempête et ne nous apparaît aujourd'hui encore que dans les lointains de l'idéal; mais tous les grands cœurs l'appellent, et déjà elle occupe et illumine la plus haute sphère des intelligences.

» De ces trois principes, *le premier engendre l'oppression par l'étouffement de la personnalité*; le second mène à l'oppression par l'anarchie; seul, le troisième par l'harmonie enfante la liberté [1].»

Il est étrange que nous soyons obligé de réfuter de pareilles assertions au siècle de Pie IX, d'O'connell, de Lacordaire et de Ventura[2]!

[1] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, dessein et plan.

[2] Voir L. Cerise, *l'Italie* dans la *Revue nationale*, 16 et 30 mars 1848. — Buchez, *Des jugemens portés sur Pie IX*, dans la *Revue nationale*, novembre 1847. — Jules Bastide, *Du pape et du clergé français*, *Revue nationale*, août 1847. — « C'est une chose assurément bien remarquable, dit le représentant de la Seine, que de notre tems, la cause des peuples, la cause de la liberté des hommes et de l'indépendance des nations soit à beaucoup de pays, si intimement liée à la cause de la religion catholique, que toutes deux s'y confondent et n'en forment à vrai dire qu'une seule. Et les pays où le principe démocratique lutte et souffre en même tems que le principe catholique, sont précisément ceux vers lesquels la France se sent portée d'une affection plus vive et plus sympathique. Ainsi nous avons vu, il y a quelques années, le Canada se lever pour défendre à la fois et une vieille croyance religieuse et les idées françaises que la longue oppression de l'Angleterre n'a pu complétement étouffer. Il en a été de même dans les provinces rhénanes, de même en Irlande, de même en Pologne, de même encore dans le Liban où nous avons des frères qui succombent en tournant les yeux vers la France, sous le double poids du despotisme musulman, et des intrigues commerciales du protestantisme anglais. Si nous jetons nos regards au loin, nous voyons dans les îles de l'Océanie, les missionnaires français salués partout comme les apôtres de la civilisation et de la liberté, comme les signes vivans d'un avenir meilleur; les missionnaires anglais, au contraire, redoutés comme les précurseurs d'une ère d'exploitation et de misère. » (J. Bastide, *ibidem*). — Ventura, *Oraison funèbre de Daniel O'connell*. — Lacordaire, *Oraison funèbre d'O'connell*. L'illustre représentant des Bouches-du-Rhône écrivait, le 3 mai 1848, aux électeurs de ce département : « Dieu vous a choisis pour me donner ses ordres; je les reçois de votre bouche et je m'y conformerai. J'essaierai d'être à l'Assemblée nationale un représentant digne de vous, d'y faire asseoir dans ma personne votre foi religieuse, votre amour de la patrie, votre dévouement aux libertés chrétiennes et nationales, votre volonté de venir en aide aux classes pauvres et souffrantes, etc. » (*L'Univers*, 5 mai 1848). — Personne n'a oublié ce magnifique passage qui rappelle les plus beaux mouvemens des Pères : « Malheur, malheur aux gouvernemens qui croiraient pouvoir faire encore du despotisme religieux au 19e siècle, après la grande révolution qui s'est opérée dans les idées! Les empereurs qui en se faisant chrétiens ne voulurent pas comprendre le christianisme et prétendirent continuer à exercer le despotisme païen sur l'Eglise

Digitized by Google

II.

Est-il vrai que le principe d'autorité, tel qu'il est compris par le Catholicisme, fasse reposer la vie des nations sur des croyances *aveuglément* acceptées et sur le respect *superstitieux* de la tradition?

En 1847, M. R... républicain de Bordeaux écrivit à MM. Buchez et Bastide pour leur déclarer qu'il regardait le point de vue catholique comme indémontrable aux yeux de la raison et n'ayant d'autre base qu'une crédulité indigne de la démocratie moderne. Voici ce que répondirent le savant président de l'assemblée nationale et l'honorable représentant de la Seine. Nous engageons M. Louis Blanc à peser ces paroles qui ne viennent pas d'hommes sans gravité et sans autorité :

« Ces objections, Monsieur, vous ne les auriez certainement pas

chrétienne, furent abandonnés par l'Eglise. Ils tombèrent dans toutes les *bassesses* qui firent donner à leurs règnes le titre d'histoire du *Bas-Empire*, et ils disparurent de la scène politique du monde sans héritiers et sans successeurs. L'Eglise qui ne dédaigne point, mais qui recherche, qui ne méprise point, mais qui accueille et sanctifie tout ce qui a force et vie, se tourna alors vers la barbarie, dont les mains avaient fait justice des misères et des fautes de l'empire romain; elle lava sa tête avec un peu d'eau, oignit son front d'un peu d'huile, et en fit le miracle de la monarchie chrétienne. Si donc un jour les successeurs des chefs barbares, se laissant pénétrer par l'élément païen, essentiellement despotique, renoncent à l'élément chrétien, essentiellement libéral, parce qu'il est tout charité, et ne veulent plus comprendre la doctrine de la charité religieuse des peuples et de l'indépendance de l'Eglise, qui fit la sécurité et la gloire de leurs ancêtres, l'Eglise saura bien encore se passer d'eux : elle se tournera vers la démocratie; elle baptisera cette héroïne sauvage; elle la fera chrétienne, comme elle a déjà fait chrétienne la barbarie; elle imprimera sur son front le sceau de la consécration divine, et lui dira : Règne!..... et la démocratie règnera. » (Ventura, *Oraison funèbre d'O'connell*). — Dans sa *lettre* à Louis-Philippe, le R. P. Ventura cite un fait qui suffit seul pour faire juger des dispositions de la papauté vis-à-vis des peuples. Pie IX, dans un entretien avec la personne qui écrit cette note, s'est écrié : « Nous n'avons aucune puissance pour nous! » On lui a répondu : « Tant mieux, si la terre vous manque, vous avez le ciel pour vous. Si les rois vous manquent, vous avez les peuples; si la diplomatie vous manque, vous avez la justice et la vérité; et avec de pareils alliés vous pouvez bien vous passer de la terre, des rois, de la diplomatie. » Et Pie IX de répondre : « C'est vrai! » (*L'Ère nouvelle*, 30 avril 1848). La lettre du R. P. Ventura est du 27 juillet 1847. — Puisse le sublime pontife ne pas vider le calice d'amertume que l'ingratitude des Romains fit boire jusqu'à la lie à l'héroïque Grégoire VII! Le peuple qui oublierait le dévouement de Pie IX serait indigne de la liberté.

Digitized by Google

faites si, au lieu de prendre la question d'une manière générale et indéterminée, vous vous étiez placé sur le terrain pratique. Tout le monde aujourd'hui parle de christianisme, et chacun l'entend à sa façon: quelques-uns mêmes de ces chrétiens philosophes, qui sont devenus si nombreux, croient qu'il leur est donné de perfectionner la religion du Christ, à laquelle ils ne pensent pas être infidèles, même en niant le caractère divin de son fondateur. Tout ce Christianisme vaporeux peut avoir une fort belle apparence dans les livres; mais sitôt qu'on arrive à la pratique, cette magnificence trompeuse disparaît.

» Quelles sont les exigences de la pratique, en effet?

» Il est possible sans doute que des penseurs oisifs se contentent de rêveries vagues et se plaisent à jouer avec les idées; cela n'a des inconvénients que pour ceux qui perdent leur temps à ces vaines spéculations. Mais ce qui ne saurait être, c'est que les nations que la masse des hommes qui agissent et travaillent, qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, pour qui chaque jour est une lutte, chaque heure un acte de dévouement, c'est que ces hommes se contentent de demi-affirmations et de croyances indéterminées. Il faut aux peuples des doctrines nettes et positives. Pour atteindre le but auquel elles sont destinées, pour guider les nations dans leur voie intellectuelle et morale, les croyances religieuses ont besoin d'être précises et arrêtées. A cette condition seule elles peuvent conclure à une réforme sociale. Or le Christianisme n'est pas une nouveauté de nos jours; les grands problèmes que son apparition a posés et que l'on discute encore actuellement ont été résolus déjà[1]...

» Quant à nous, Monsieur, du moment où nous avons été convaincus que le salut de la France et de l'humanité est attaché à la conservation de la religion chrétienne, nous avons dû chercher où est véritablement cette religion. Car il n'est pas possible d'accepter en même temps des enseignements contradictoires; et de toutes les confessions chrétiennes, il n'en est qu'une seule qui puisse être vraie. « Or pour la trouver, nous n'avons pas eu besoin D'UNE FOI » AVEUGLE; il nous a suffi de faire usage de notre raison et de no- » tre intelligence et de consulter la grande pierre de touche de » toute vérité, l'intérêt moral et social. Cet examen parfaitement

[1] Nous avons nous-même essayé de répondre dans *Le Christ et l'Évangile*, aux objections nouvelles de MM. Strauss, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Clavel, Edgar Quinet, etc., contre les origines du Christianisme.

Digitized by Google

» libre nous a prouvé avec évidence que le Catholicisme est la seule » expression véritable du christianisme.»

» Au point de vue social, en effet, il est trois conditions essentielles que doit remplir toute doctrine religieuse ; c'est l'unité, l'autorité et la certitude... Or ces trois conditions, l'unité, l'autorité et la certitude, quelles sont celles des confessions chrétiennes qui les offrent? Il n'en est qu'une seule, monsieur, c'est le Catholicisme.

« *Ces motifs sont péremptoires.* Les doctrines religieuses qui ne contiennent pas les conditions d'existence des sociétés ne sauraient être vraies. En vertu de ces seules considérations, nous préférerions donc le Catholicisme à toutes les autres confessions chrétiennes quand même les preuves intrinsèques de sa vérité n'abonderaient pas.

» Tout d'ailleurs nous y conduit, comment pourrions-nous ne pas être catholiques? n'est-ce pas le Catholicisme qui est le dépositaire des *traditions chrétiennes*? ne repose-t-il pas sur les mêmes doctrines qui étaient celles des apôtres, des pères de l'Eglise, des grands docteurs du moyen-âge? Nous qui sommes placés au point de vue du progrès, oublierons-nous l'histoire ou la comprendrons-nous assez mal pour ne pas voir que cette immense révolution que le Christianisme a faite dans l'humanité, que ces grandes transformations sociales qui se sont opérées dans le moyen-âge et qui d'une société fondée sur l'esclavage ont fait une société fondée sur l'égalité, c'est sous l'influence du Christianisme catholique seulement qu'elles ont eu lieu, et que là où l'hérésie a triomphé dans l'Orient, par exemple, aucun de ces progrès ne s'est accompli? Nous qui sommes Français et *révolutionnaires*, oublierons-nous que c'est dans l'esprit catholique que la France a puisé cette homogénéité qui fait sa puissance, cette abnégation de l'individu vis-à-vis de la volonté nationale, ces sentiments d'unité qui tant de fois ont sauvé notre patrie et qui la sauveront encore de la désorganisation actuelle?

» Vous voyez, Monsieur, que c'est la raison elle-même qui vous conduit au Catholicisme [1]... »

[1] Nous-même nous ne nous sommes servi que de la raison pour démontrer dans *Le Christ et l'Évangile*, la divinité du Sauveur, et le savant auteur du *Manuel d'histoire moderne* que M. Louis Blanc ne pourra pas accuser d'être un fanatique ou un aristocrate a trouvé nos raisons contre les incrédules *parfaitement convaincantes*. (Voir Ott, *Le Christ et l'Évangile*, dans la *Revue nationale*, février 1848.)

Digitized by Google

» Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le fond des questions. Mais n'avez-vous pas vous-même pu maintes fois vous convaincre, Monsieur, « que le plus souvent ceux qui taxent le Christianisme aussi » bien que le Catholicisme de superstition, le font sans en avoir étu» dié les dogmes; que beaucoup de rationalistes croient aveuglé» ment sur la foi des philosophes du 18e siècle que la religion chré» tienne n'est qu'un tissu d'absurdités et que l'on est d'autant plus » prompt à tourner en ridicule des actes religieux, qu'on s'est moins » donné la peine d'en comprendre la signification[1]?...

III.

Est-il vrai en second lieu que le principe d'autorité catholique fasse reposer la vie des nations *sur l'inégalité?*

En attendant que nous revenions bientôt sur cette question capitale, laissons répondre à notre place le président actuel de la chambre des représentants, qu'un journal appelait naguère un *philosophe universel et un démocrate constant.*

» L'Eglise, dit M. Buchez, enseigne qu'elle est catholique ou universelle, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à *tous* les membres de l'espèce humaine, qu'elle les appelle tous sans distinction *de pays ni de naissance, de sexe ni de fortune.* Pour lui appartenir il suffit de vouloir; pour être parmi ceux qu'on appelle les *premiers*, il ne faut que la volonté de se dévouer. La liberté est à ses yeux un don de Dieu, le don qui distingue essentiellement l'homme, c'est la faculté de choisir entre le bien et le mal; c'est le droit institué de Dieu afin que l'homme puisse mériter et démériter devant sa justice. « Tout » homme doit être mis à même d'user de sa liberté. Tous les hom» mes ainsi sont au même titre enfants de Dieu; ils sont égaux, » ils sont frères.» Ainsi l'Eglise prononça la première pour l'Universalité de notre espèce, le triple droit, le triple devoir de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité*... Ce n'est pas tout, en même temps que l'Eglise rendait à l'espèce humaine la dignité que Dieu avait déposée dans le moindre de ses membres, elle apprenait à respecter l'humanité, à la secourir; à l'aimer sous ses plus humbles et quelquefois plus repoussantes images. Elle exalta la *noblesse du pauvre, la sainteté du travail, la réalité du mérite, quelle que fût sa place;* elle institua le culte de tout ce qui est faible, de l'enfant, de la femme, du vieillard, du dénué, de l'orphelin, du malade; en toute chose elle voulut qu'on

[1] *Revue nationale*, octobre 1847, article : *Pourquoi sommes-nous catholiques?*

Digitized by Google

ne considérât que le bien qu'on pouvait faire et la dignité de l'Être, qui, quel que fût son abaissement moral ou physique, était néanmoins encore une image de Dieu; elle voulut que chacun pensât aux autres avant de penser à soi. L'Eglise enseigna l'inanité de toutes choses qui ne servent pas au bien-être ou au perfectionnement moral et physique des hommes, Vous pouvez avoir le don des langues, le don de la science, le don des miracles, vous pouvez avoir même la foi, mais sans la charité, qui en fait le bien de vos semblables, tout cela n'est rien. Enfin, il est de précepte que l'homme et la société doivent se croire toujours imparfaits et par suite travailler incessamment à s'améliorer en eux-mêmes.

» Le pouvoir de gouverner n'a de droits que ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement d'un difficile devoir, le devoir d'un dévouement absolu à tous et à chacun.»

Après avoir montré combien la doctrine du sacrement est conforme au principe de l'égalité, le savant écrivain ajoute :

« L'Eglise est une société spirituelle. Elle a donc pu pour ainsi dire, dès le premier jour de son existence, adopter un système social conforme à la doctrine qui formait en même temps sa croyance et son but. Elle le prit comme une conséquence nécessaire de sa foi; elle l'offrit au monde comme un modèle à imiter. Le catholicisme enseigne et l'histoire prouve que le dessein de cette institution fut donné par Jésus-Christ lui-même. Les principes en sont donc respectables et sacrés comme l'Evangile, et ils commandent l'obéissance au même titre et avec la même autorité. Rien non plus de meilleur, de plus humain, de plus bienveillant pour tous; *c'est le gouvernement d'une société de frères*, où sont admirablement combinés par les liens d'une charité universelle, l'unité de but et de mouvement avec la liberté, *l'autorité avec l'égalité, le droit de tous et celui de chacun*[1].»

M. Buchez, après avoir dit que l'Eglise exalta la noblesse du pauvre, dit qu'elle *exalta* aussi la *sainteté du travail*. Le mot est peut-être trop faible. Bourdaloue va plus loin. Dans son *Sermon sur l'oisiveté*, il déclare : 1° Que l'obligation du travail nous est imposée parce que nous sommes pécheurs; 2° parce que nous sommes attachés à une condition de vie. Il en conclut qu'il n'y a pas de situation où l'oisiveté ne soit *un crime*. Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt,

[1] Buchez, *De l'organisation de l'Église considérée comme modèle des gouvernemens temporels*, dans la *Revue nationale*, juillet 1847.

Digitized by Google

dans une question d'une si grande importance d'analyser tout le travail de ce profond théologien.

Sujet.—«Etant sorti vers l'onzième heure du jour, il en trouva encore d'autres qui étaient là, et il leur dit : Comment demeurez-vous » ici tout le jour sans rien faire? » L'oisiveté ne passe dans le monde que pour un léger péché, mais c'est devant Dieu un péché très-grief. — *Division.* — Nous sommes tous obligés au travail, 1° en qualité de pécheurs; 2° en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie. — 1re *Partie.* Nous sommes tous obligés au travail en qualité de pécheurs, car le travail est la peine due péché. Peine satisfactoire, et peine prévervatrice. — 1° *Peine satisfactoire.* Dieu imposa le travail au premier homme comme le châtiment de son péché; et cette loi s'est étendue à toute la postérité d'Adam sans nulle exception d'états, parce que nous sommes tous pécheurs; quand donc nous menons une vie oisive, nous tombons dans une seconde révolte contre Dieu. La première a été notre péché, et la seconde est la fuite du travail qui en doit être la punition. Voilà néanmoins quelle est la vie du monde. On passe les années à perdre la chose la plus précieuse, qui est le temps, et le temps de la pénitence. Je suis riche, dit-on, et qu'ai-je affaire de travailler? Mais, quoique riche, vous êtes pécheur. Je suis dans une qualité et dans un rang où le travail ne me convient pas; il vous convient pourtant d'être pécheur. Le travail est ennuyeux; prenez cet ennui par pénitence.

2° *Peine préservatrice.* — De combien de péchés l'oisiveté est-elle la source? C'est le travail qui nous en préserve. Exemple des Juifs, de David, de Salomon. C'est pour cela que les pères du désert enjoignaient si fortement le travail aux solitaires; et c'est de là même que la vraie pitié et l'innocence des mœurs ne se rencontrent presque plus que dans ces conditions médiocres qui subsistent par le travail.

2e *Partie.* Nous sommes tous obligés au travail en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie. Car toute condition est sujette à certains devoirs, dont l'accomplissement demande du travail et de la peine; et plus une condition est relevée dans le monde, plus elle a de ces engagements auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante et assidue. Cela se voit assez par l'induction que l'on peut faire de tous les états de la vie. — Dieu l'a ainsi ordonné pour deux raisons, surtout à l'égard des conditions plus relevées : 1° Afin que les dignités et les conditions

Digitized by Google

honorables ne devinssent pas les sujets de notre vanité; 2° afin qu'elles ne servissent pas à exciter notre ambition. — Concluons donc deux choses : qu'il n'y a point d'état où l'oisiveté ne soit un crime, et qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Y a-t-il en effet un état où l'on puisse être oisif sans manquer aux devoirs de conscience les plus essentiels? et comme ces états supérieurs ont des devoirs plus importants, n'est-on pas d'autant plus criminel lorsque l'oisiveté les fait négliger? C'est pervertir l'ordre des choses, c'est être infidèle à la Providence, c'est déshonorer son état et par une suite nécessaire, c'est se damner. Exemple de l'empereur Valentinien [1].

Complétons ces réflexions par celles que nous fournit un homme dont les opinions démocratiques ne datent pas du 24 février : « La monstreuse inégalité qui régnait de fait dans l'empire romain, dit M. H. Feugueray, était en outre légitimée en théorie, quand Jésus-Christ vint renouveler le monde moral, et par suite, le monde politique et social, par le principe de la fraternité humaine, dont l'appréhension de plus en plus complète, et l'application progressive forment la suite et l'unité de l'histoire moderne.

« Il ne s'est passé depuis, chez les peuples chrétiens, aucun fait social de quelque importance où ce principe n'ait agi comme le moteur de tout avancement et de toute amélioration. C'est le principe de la fraternité qui a changé les mœurs et les lois, *et engendré tout ce qu'il y a de bon dans nos sociétés.* C'est lui qui fermente chez nous et qui pousse la chrétienté à des destinées nouvelles ; c'est lui qui sera l'âme de la démocratie future [2]. Il a affranchi l'esclave dans le passé; dans l'avenir il émancipera les prolétaires. S'il est souverain en morale, il ne l'est pas moins en effet dans la politique qui n'est qu'une dépendance de la morale, et qui repose, comme elle, sur la notion de la justice. « La croyance à la fraternité humaine » et à l'égalité de droit qui en résulte, cette croyance, qui est l'es» sence même de la morale chrétienne, est la force vitale qui couve » au sein de la civilisation moderne et qui se manifeste incessamment » par une action croissante, s'étendant dans un cercle qui s'élargit » toujours, et exigeant toujours par suite des applications nouvelles » tout en restant le même en son fond. »

» Or, ce que nous devons étudier ici, c'est comment ce grand prin-

[1] Dans la collection des *Orateurs* de Migne, t. xv, p. 491.
[2] Ceci a été écrit en 1847.

Digitized by Google

cipe de la fraternité a été compris et défendu par les Pères de l'Église, et comme, sous leurs auspices, il a fait peu à peu son chemin dans le monde, malgré tous les préjugés traditionnels et de l'égoïsme, unis ensemble pour l'étouffer dans le sang...

« La première raison de la fraternité humaine est que *nous sortons tous d'une même souche, de sorte que nous ne faisons tous qu'une race et qu'un sang*[1]. Saint Augustin a expliqué admirablement dans la *Cité de Dieu* pourquoi le créateur a voulu qu'il en fût ainsi : « Les » autres animaux, dit-il, Dieu ne les a pas faits sortir d'un seul, il » les a créés plusieurs à la fois. Mais pour l'homme... il a jugé à » propos de n'en créer qu'un, non pour le laisser sans compagnie, » mais pour lui faire aimer par là davantage l'union et la concorde, » en faisant que les hommes ne fussent pas seulement unis entre » eux par la ressemblance de la nature, mais aussi par les liens de » la parenté; si bien qu'il ne voulut pas créer la femme comme il » avait créé l'homme, mais la tirer de l'homme, afin que tout le genre » humain sortît d'un seul[2]. »

« Mais cette parenté du sang, ce fait d'histoire naturelle, que le Christianisme a élevé à la hauteur d'un dogme, n'est pourtant qu'un titre secondaire ; à la fraternité de la chair, vient s'ajouter celle de l'esprit.

« Nous sommes tous parents, tous frères, tous fils d'un même » père, dit saint Basile; notre père selon l'esprit, c'est le même Dieu, » notre mère, selon la chair, c'est la même terre, du limon de laquelle » nous avons tous été formés. En nous la nature charnelle et la na» ture spirituelle sont également sœurs[3]. »

« Des textes semblables abondent dans tous les anciens monuments de la littérature ecclésiastique.

« Nous sommes vos frères par droit de nature, s'écrie, par exem-

[1] La plupart des rationalistes qui crient maintenant à tue-tête : *Fraternité!* ont nié l'unité de l'espèce humaine. *Nous livrons ce fait à la sérieuse méditation des esprits graves.*

[2] Saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. XII, chap. 21. Bien des siècles après l'évêque d'Hippone, l'éloquent évêque de Meaux, qui n'est pas suspect, disait dans son magnifique sermon *de la Dignité des pauvres* : « Etant tous pétris d'une même » masse, *et ne pouvant pas y avoir grande différence entre de la boue et de la* » *boue.* » On voit que, même *sous Louis XIV*, l'Eglise maintint énergiquement la doctrine de l'égalité. M. Louis Blanc ne soupçonnait pas probablement des faits si accablants pour sa théorie.

[3] Saint Basile, *Homélie sur quelques passages de l'Écriture.*

Digitized by Google

chez des peuples où les seules vertus estimées fussent celles d'un patriotisme jaloux et exclusif, le christianisme n'a jamais connu ni frontière, ni patrie; il porte en lui un caractère d'universalité qui s'est manifesté dès l'origine aussi pleinement que de nos jours. Dès les premiers siècles, il était annoncé dans tout le monde alors connu, les murs de séparation tombaient devant lui, et pour la première fois, les peuples les plus divers venaient s'unir dans la profession des mêmes dogmes et à la pratique des mêmes vertus. C'est ainsi qu'il justifiait son audacieuse prétention de rétablir l'unité dans les entrailles déchirées du genre humain [1].»

L'Abbé Frédéric-Edouard CHASSAY,
Professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux.

Philosophie Politique.

—

SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

A PROPOS DU DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE RELATIF A L'ABOLITION DE CETTE PEINE EN MATIÈRE POLITIQUE.

Le 27 février dernier le Gouvernement provisoire publiait, par la bouche de M. de Lamartine, un décret ainsi conçu :

« Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme » est la suprême politique, et que chaque révolution, opérée par le » peuple français, doit au monde la consécration d'une vérité philo» sophique de plus;

» Considérant, qu'il n'y a pas de plus sublime principe que » celui de l'inviolabilité humaine,

» Déclare :

» Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière poli» tique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de » l'Assemblée nationale. »

Ce fut une noble idée d'inaugurer la République nouvelle par l'abolition de ces sacrifices sanglants que la Convention avait si fort

[1] H. Feugueray, *La démocratie chez les Pères de l'Église*, dans la *Revue nationale*, janvier 1848.

Digitized by Google

multipliés, tout en promettant d'y mettre un terme, lors de la proclamation de la paix générale. L'abus de la peine de mort pour les crimes politiques, les funestes inconvénients de l'irrévocabilité en pareille matière, le danger de trouver au lieu de la justice qui punit un parti qui se venge, voilà bien des motifs qui rejettent au loin toute espèce de doute sur l'opportunité, sur l'équité de la grande mesure qui a été prise à cet égard par le gouvernement provisoire. Ce décret lu et commenté avec éloquence, par la bouche du poète, au moment où fumait encore le sang des victimes de février, montre avec évidence que les profondes méditations de l'homme d'État sont quelquefois surpassées d'un seul coup par la généreuse intuition du génie.

Mais l'un des considérants de ce décret porte plus loin que son dispositif : il préjuge l'abolition générale de la peine de mort en proclamant le principe *de l'inviolabilité de la vie humaine.*

Il y aurait donc un principe, inviolable dans son essence, et que tous les peuples, dans le monde entier, se seraient accordés à violer jusqu'à ce jour. C'est faire le procès, d'un seul mot, aux plus grands législateurs qui nous aient précédés dans le cours des siècles ; c'est flétrir des stygmates de la barbarie, les plus belles époques de la civilisation européenne.

Je sais bien que le consentement général des peuples n'est pas, à lui seul, une raison suffisante pour justifier, d'une manière absolue, des institutions humaines ; qu'interdire tout essai législatif, par cela seul qu'il est une innovation, ce serait barrer la route à toute réforme, à tout progrès, et enfin qu'il n'est pas dans les intentions du Créateur de borner l'avenir du monde moral à n'être que l'exacte répétition du passé.

La torture n'a été abolie que vers la fin du 18e siècle. Quand Beccaria, Montesquieu, Brissot demandèrent l'abolition de cette cruauté inquisitoriale, des jurisconsultes consommés la défendirent comme un moyen nécessaire de procédure pour la découverte de la vérité [1]. Le célèbre Muyard de Vouglans, qui n'était pas lui

[1] La torture était en effet un moyen de procédure plutôt qu'une peine proprement dite. Ce n'est que dans des tems antérieurs au *Code* de 1670, qu'elle a été quelquefois infligée comme punition directe. Du reste, sous quelque rapport qu'on l'envisage, c'était une institution qui a fait partie de la législation criminelle d'un grand nombre de peuples.

Digitized by Google

même ennemi de toute réforme, s'opposa à la suppression de la question, non-seulement par ce motif, mais par celui tiré de l'exemple de tous les peuples qui s'étaient accordés à en faire usage. D'après le langage de cet habile et savant praticien, les publicistes qui réclamaient une pareille innovation étaient des utopistes insensés, des rêveurs, de *beaux esprits* chimériques.

Cet exemple doit, nous l'avouons, nous mettre en garde contre nous-même, quand nous n'avons à invoquer, en faveur de certaines lois, qu'une longue prescription sociale.

Cependant, il n'y a aucune parité à établir, sous ce rapport, entre la peine de mort et la torture.

La torture fut le corollaire d'une institution qui appartenait spécialement au paganisme, nous voulons parler de l'esclavage.

Au sein des républiques anciennes la torture, en principe, ne devait être appliquée qu'aux esclaves. Ce ne fut que par exception et par abus qu'on l'étendit par degrés jusqu'aux hommes libres.

Même sous l'empire romain, où l'on tendait à l'égalité, non pas en élevant les petits, mais en abaissant les grands, la torture ne dut pas être appliquée aux personnes de race sénatoriale, si ce n'est dans le cas de crime de lèse-majesté. Quand le principe païen et inquisitorial se naturalisa en France et dans l'Europe du moyen-âge, par suite de l'adoption du droit romain, le privilége du clergé et celui de la noblesse dispensèrent aussi assez longtemps de la douloureuse ignominie de la question. Dans la *commun-law* ou droit commun de l'Angleterre, ce moyen de procédure n'existait pas, en principe, suivant les publicistes les plus estimés de ce pays, il n'y aurait été introduit que comme un abus, par le despotisme des factions ou l'absolutisme des rois. Il ne faut donc pas s'étonner si cet *abus* plutôt toléré que consacré par des statuts ou des ordonnances particulières, put être facilement réformé en 1640, un siècle et demi avant qu'il ne fût supprimé en France et en Allemagne.

La torture ne se produit donc point, comme institution, avec le même caractère de généralité, d'unanimité que la peine de mort.

Mais il ne faut pourtant pas conclure de cette unanimité que la peine de mort ne doit jamais être abolie. Il en résulte seulement qu'elle a dû avoir sa raison d'être, raison légitime, puissante, et que l'on ne doit pas traiter avec ce dédain qui n'accuse que la légèreté et l'irréflexion.

S'ils n'avaient pas institué la peine de mort, les premiers législateurs n'auraient jamais pu abolir la vengeance du sang.

La vengeance du sang, cette législation pénale de la barbarie,

Digitized by Google

était le droit qu'avait le fils ou l'héritier de l'homme assassiné, de tuer l'assassin.

Or, ces fils ou héritiers des victimes ne purent y renoncer qu'à condition que la société prendrait leur lieu et place, et qu'elle serait aussi sévère, aussi inexorable dans sa justice qu'ils l'auraient été dans leur vengeance.

Il fallut que la peine de mort fût non-seulement prononcée par la loi, mais régulièrement infligée à chaque meurtrier convaincu, pour que les familles consentissent à déposer définitivement entre les mains de l'État ce qu'elles regardaient comme leur droit naturel et primitif.

Encore aujourd'hui, dans quelques pays, tels que l'Espagne, l'exercice du droit de grâce, de la part du souverain, est subordonné au consentement de la famille de la victime. — Là le droit privé de vengeance se trouve encore, pour ainsi dire, juxtà-posé au droit de justice sociale.

La peine de mort, surtout quand elle eut remplacé uniformément la composition pécuniaire, cette rançon payable seulement par le riche, fut donc un premier pas fait hors de la barbarie. On peut la regarder comme une des institutions qui contribuèrent le plus à fermer l'ère du chaos social, marqué par les vengeances sociales et les guerres privées.

Or, peut-on admettre que cette phase du droit criminel, si évidemment nécessaire à la constitution même de l'ordre social, soit une usurpation du droit de Dieu, qui seul donne et ôte la vie? Si la peine de mort a été ou est encore nécessaire à la société, Dieu qui en veut la conservation, lui a implicitement accordé l'autorisation d'employer les moyens que cette conservation exige. On n'usurpe pas un droit quand celui qui le possède, le concède ou le communique. Seulement, il est résulté de là que le droit de vie et de mort a été longtemps considéré comme une participation à l'exercice de la puissance divine. Aussi, dans les temps primitifs, la justice criminelle a été rendue par les prêtres, et c'est ce qu'on a appelé le régime théocratique. Aujourd'hui encore, ceux qui conservent une saine tradition de l'origine des choses appellent la magistrature un sacerdoce.

Du reste, il y a eu chez la plupart des peuples un singulier état de choses qui a servi de transition entre l'exercice de la vengeance privée et l'établissement de la justice sociale: nous voulons parler de la coutume qui consistait à mettre le meurtrier hors la loi. Le

Digitized by Google

criminel retranché ainsi de la société, c'était l'*interdit* du feu et de l'eau de la vieille loi romaine, le *forbannitus* des lois barbares, l'*Utlaegr* des Scandinaves, l'*Outlaw* des Écossais, le *bandito* de l'Italie au moyen-âge. On l'appelait encore *Vargr*, loup, soit pour signifier qu'il n'avait plus qu'à errer dans les forêts, loin de tout commerce avec les hommes, soit pour montrer que chacun avait le droit de lui *courir sus*, comme s'il eût été une bête fauve. Il n'avait pas moins fallu que ces anathèmes sociaux pour protéger la vie de l'innocent et du faible contre les violences du méchant et du fort.

Une fois la mise hors la loi prononcée, chacun pouvait devenir l'exécuteur légitime de la sentence de mort.

Au lieu d'ameuter ainsi en quelque sorte tous ses membres contre un seul, la société, par suite des progrès de la civilisation, en est venue à ce point qu'elle a cru plus digne et plus sûr de confier l'exécution de ses jugements à des agents spéciaux. Cet état de choses est celui où elle se trouve depuis plusieurs siècles; si on le modifie ou si on le supprime, n'a-t-on pas à craindre de ramener, en fait, la vengeance privée ou la mise hors la loi des temps barbares?

§ II.

Cependant la peine de mort ne dérive que secondairement, selon nous, du droit de légitime défense ou de vengeance sociale contre le meurtrier, qui, par son crime, s'est mis en état d'agression à l'égard de la société, solidaire de tout préjudice fait à un de ses membres.

En s'élevant à une notion plus haute de la peine, on trouvera qu'elle n'a pas pour but la répression individuelle du malfaiteur, mais ce qu'on appelle en terme technique l'exemplarité, c'est-à-dire l'intimidation destinée à prévenir le crime chez tous ceux qui seraient tentés à l'avenir d'imiter le criminel. Or, pour arrêter ces basses passions de la cupidité et de la haine, qui méditent et exécutent froidement le meurtre et la vengeance, un seul contrepoids a paru suffisant jusqu'ici, l'échafaud. Pour détourner le glaive de dessus la tête de l'honnête homme, il a fallu le tenir suspendu sur celle du scélérat.

Pour justifier cette opinion, nous pourrions citer l'exemple de plusieurs assassins, qui, depuis les années 1833 et 1834, époques où la répression des crimes s'est fort relâchée, ont été fort surpris d'être condamnés à mort. Quelques-uns même ont avoué qu'ils n'auraient pas tué, s'ils avaient cru que la société avait encore le

Digitized by Google

droit de les tuer à son tour. Un de ces criminels, renfermé dans la prison de détention de Nismes, avait donné un coup de couteau à son gardien. En montant à l'échafaud, il dit hautement qu'il avait cru que cet assassinat ne l'aurait conduit qu'au bagne, où il aurait été mieux qu'en prison et où il aurait joui de l'air et du soleil [1]. Il ajouta que s'il n'avait pas cru la peine de mort abolie, jamais il n'aurait commis ce crime.

Quelques années après [2], un huissier de la Côte-d'Or, condamné à mort par la Cour d'assises de Dijon, tenait à peu près le même langage.

Il n'y a peut-être pas un seul ressort de cour d'appel où l'on ne puisse citer quelque exemple de ce genre.

A ces leçons de l'expérience, qu'oppose-t-on ? L'exemple de quelques peuples, qui auraient aboli la peine de mort, les uns temporairement, les autres d'une manière définitive. Examinons.

Serait-ce par hasard la législation russe que la philantropie voudrait nous offrir pour modèle? Elle a, il est vrai, aboli la peine de mort, mais en la remplaçant par le knout et par l'exil en Sibérie. Or, on sait qu'il dépendait d'un exécuteur vigoureux de donner la mort en deux ou trois coups de knout. La pleite, que l'on vient d'y substituer, a à peu près les mêmes résultats, sauf que dix ou douze coups, au lieu de deux ou trois, sont nécessaires pour achever la victime. Il est donc vrai que, sur cette terre barbare, la prétendue suppression de la peine capitale n'a été qu'une hypocrite dérision.

En Toscane, dans le 18e siècle, le grand duc Léopold avait sérieusement voulu abolir la peine de mort. Cet essai ne fut pas de longue durée. La peine de mort fut bientôt rétablie dans cette contrée, et elle a continué d'y subsister jusqu'en 1847, époque à laquelle elle a été supprimée de nouveau. Mais, si nous sommes bien informé, la Toscane n'a pas beaucoup à se louer de cette expérience nouvelle, et les crimes contre les personnes s'y multiplient d'une manière effrayante.

Il reste en Europe une troisième tentative à citer, celle de l'empereur Joseph II.

D'après l'ordonnance de 1787, appelée la Joséphine, l'assassin n'était plus condamné à mort, mais on le marquait sur la joue, et le

[1] En 1834 ou 1835.
[2] En 1845.

Digitized by Google

reste de sa vie n'était plus qu'un long supplice. On le mettait au cachot ; il était attaché à un poteau, de manière à ce qu'il ne pût ni se remuer, ni se coucher. Pour toute nourriture, on lui apportait du pain et de l'eau, sans s'inquiéter s'il était mort ou vivant, et quelquefois les geôliers ne le détachaient du poteau que quand l'infection du corps les avertissait que ce n'était plus qu'un cadavre[1].

Est-ce là ce qu'on appelle de la philantropie ?

Dieu nous garde d'un pareil progrès d'humanité et d'une si barbare abolition de la peine de mort !

Cette prétendue réforme fut éphémère et ne survécut pas à celui qui en avait été l'auteur.

En Amérique, la suppression de la peine de mort a été proposée pour tous les états de l'Union par M. Livingston, mais elle a été ajournée, et l'expérience qu'on avait voulu tenter est encore à faire.

Mais nous nous trompons, sans doute ; Montesquieu nous assure que cette expérience d'affaiblissement dans la répression pénale a été faite, à Constantinople, au temps du Bas-Empire. Ecoutons-le :

« Une certaine opinion, dit-il, prise de cette idée qu'il ne fallait » pas répandre le sang des chrétiens... fit que les crimes qui n'intéressaient pas directement la religion furent faiblement punis : on » se contenta de crever les yeux ou de couper le nez et les oreilles, etc. »

Ainsi Bysance, ce type de la dégradation politique et morale, avait déjà inventé l'abolition de la peine de mort. Est-ce là le triste modèle que l'Europe et la France modernes doivent se proposer ? Tout en croyant progresser, ne ferions-nous que parcourir ce fragment du cercle par lequel les vieilles civilisations retournent à la barbarie ?

Cependant à défaut d'une expérience concluante, ces partisans de l'abolition de la peine de mort s'appuient sur des arguments *à priori* tirés du droit pur. Ils soutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir sur la vie de l'homme, qu'il ne lui appartient pas d'envoyer son semblable, avant l'heure, devant le tribunal du souverain juge ; ils prétendent que la vie est un bien que nous tenons de la nature et que la nature seule peut nous ravir.

Déjà nous avons répondu au premier de ces arguments[2] : le second

[1] *Lettre d'un jurisconsulte à l'empereur Joseph II*, sur l'atrocité des supplices qu'il a substitués à la peine de mort. Bruxelles, 1787.

[2] Voir le commencement de cet article où nous établissons la légitimité divine de tout ce qui est nécessaire au maintien de la société.

Digitized by Google

qui en diffère par la forme plus que par le fond, ne nous paraît pas plus solide.

Il n'est pas vrai que la vie soit inviolable par cela seul que c'est un bien naturel. La liberté n'est-elle pas aussi un bien que nous tenons de la nature? La société n'aurait donc aucun droit de nous en priver? L'horreur de la douleur est aussi un sentiment que nous tenons de la nature : tout châtiment corporel devra donc être proscrit. La conscience de la dignité humaine est encore fondée sur l'excellence de notre nature. Il faudra donc n'y porter atteinte par aucune dégradation morale ou civique. Alors, quel mode de répression restera-t-il à la justice? La société, à force de ne vouloir violer aucun des droits de l'individu, finira par n'avoir plus aucun moyen de faire respecter les siens.

« Ce qui fait, dit Montesquieu, que la mort d'un criminel est une » chose licite, c'est que la loi qui le punit a été faite en sa faveur. » Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui le condamne; elle » lui conserve la vie à chaque instant : il ne peut donc pas réclamer » contre elle. »

Les idées modérées de ce grand publiciste ont prévalu en France jusque dans ces derniers tems. La peine de mort a été dégagée des supplices dont on l'entourait, et qui donnaient à la justice l'air de la vengeance. On l'a appliquée à un nombre de cas de plus en plus restreint : enfin, on a autorisé le jury à l'écarter quand il le jugerait à propos, par l'admission des circonstances atténuantes.

Par cette dernière modification, le gouvernement avait, en quelque sorte, renvoyé l'abolition de la peine de mort aux électeurs de cette époque[1], représentants pratiques du pays judiciaire, si l'on peut s'exprimer ainsi. D'abord, l'opinion publique, dont ils devaient être les échos naturels, parut les entraîner du côté de cette abolition; car, en 1834, sur 339 accusations de parricide et d'empoisonnement, il n'y a eu, en France, que 18 condamnations à mort et 15 exécutions, tandis qu'en 1840, sur 344 accusations semblables, il y a eu 42 condamnations et 38 exécutions capitales. La faiblesse de la répression, en 1834, paraît avoir encouragé les crimes de cette espèce, car nous avons dit que, cette année-là, il n'y en avait eu que 339 qui eussent été l'objet d'une accusation, et l'année suivante, ce chiffre s'élève tout à coup à 380.

Que si la sévérité du jury avait fléchi de plus en plus, si le chiffre

[1] En 1832.

Digitized by Google

des sentences de mort avait diminué d'année en année, et s'était enfin réduit à zéro, cela aurait été un témoignage éclatant de l'opinion en faveur de l'abolition de la peine capitale, et la question aurait pu être regardée comme jugée par la conscience publique.

Mais le mouvement s'est produit en sens inverse. Le jury a jugé toujours plus nécessaire l'emploi de cette arme terrible de la justice, l'échafaud. Serait-on donc en droit de dire, d'après cela, que l'opinion est mûre pour sa suppression ?

Mais si le tems de cette réforme n'est pas encore venu, ne serait-il pas permis d'en entrevoir la réalisation dans le lointain des âges? Nous ne soutenons pas le contraire d'une manière absolue. Si l'esprit de la loi chrétienne s'infiltrait profondément dans les mœurs, s'il pénétrait jusqu'au fond même de nos institutions, alors quelque chose de semblable au système pénitentiaire de la primitive Église pourrait suffire aux besoins de la répression sociale. Mais, de bonne foi, faisons-nous dans ce sens des progrès bien rapides? Je ne sache pas que, dans nos grandes villes, qui se font les régulatrices de la civilisation moderne, il y ait une foi bien vive, une bien rigide moralité. L'humilité, l'abnégation, l'esprit de sacrifice, ne sont pas devenus des vertus bien communes, en France même, depuis l'avènement de notre jeune république. Dans nos esprits légers et emportés par le torrent du monde, la terreur des châtiments éternels n'occupe pas assez de place pour que nous songions à supprimer les punitions temporelles marquées du sceau de l'irrévocabilité. Est-ce donc aujourd'hui qu'il faut diminuer les freins qui retiennent le méchant sur la pente du crime? La philantropie croit-elle le moment bien opportun pour désarmer encore la société d'une de ses plus grandes forces?

D'ailleurs, prenons-y garde : l'adoucissement indéfini de la pénalité n'est point un signe infaillible de progrès. Il peut provenir, comme à Constantinople, d'un lâche amollissement des âmes, marque de déchéance de la civilisation.

ALBERT DU BOYS, anc. magistrat.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 29 — MAI 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

NEUVIÈME LEÇON [1].

Suite du schisme. — Assemblée du clergé de France. — Discussion pour et contre la soustraction. — Délibérations des évêques et la soustraction arrêtée. — Mort d'Innocent VII. — Espérances que donne son successeur Grégoire XII.

Comme nous l'avons vu, messieurs, l'Université de Paris voulant forcer Benoît XIII à donner sa démission, demanda de nouveau la soustraction d'obédience, et la condamnation des doctrines qui y étaient opposées. La demande fut débattue d'abord à la cour, déférée ensuite au parlement et plaidée contradictoirement avec beaucoup de chaleur. L'Université obtint deux choses bien importantes, la condamnation des doctrines opposées à la soustraction d'obédience et la suppression de tous les subsides que le pape recevait de la France. Ce dernier point était le plus sensible pour Benoît; il le privait de toute ressource et le mettait dans l'impossibilité de se faire de nouveaux partisans ou d'entreprendre encore quelque expédition militaire pour réduire son rival. Cependant l'Université avait voulu lui porter un coup plus sensible encore, celui de lui ôter tout pouvoir spirituel et de rétablir la soustraction d'obédience, telle qu'elle avait été pratiquée auparavant. Le parlement ne s'était pas reconnu compétent pour la décision d'une affaire aussi grave.

On en réservait l'examen à une assemblée plus nombreuse, à celle du clergé de France qu'on avait convoquée pour la Toussaint

[1] Voir la 8e leçon au n° précédent ci-dessus, page 3.

Digitized by Google

ou la fête de St-Martin (1406). L'assemblée eut lieu vers la mi-novembre, elle est une des plus solennelles qui aient été tenues durant le schisme. Carron y compte, outre les princes et les hauts dignitaires de l'Etat, 64 tant archevêques qu'évêques, un très-grand nombre d'abbés, et puis des députés de toutes les universités du royaume. Ces sortes d'assemblées assez fréquentes à cette époque, avaient quelque chose de commun avec notre chambre législative et notre cour d'assises. On plaidait pour et contre avec une entière liberté en présence du roi et des princes. Les discours étant finis et la cause bien entendue, l'avocat du roi qui était celui du parlement en faisait un résumé et tirait ses conclusions. L'affaire lorsqu'elle concernait l'Eglise, était soumise ensuite à l'examen des évêques, juges naturels de toutes les controverses religieuses. La question qui était soumise au concile et qui consistait à savoir si l'on devait refuser ou non, toute obéissance à Benoît XIII, et laisser à l'Eglise gallicane le soin de se gouverner elle-même, jusqu'à ce que le pape eût donné sa démission, était bien difficile à résoudre, et éprouvait comme la première fois, de vives contradictions. Cela devait être. Ceux qui regardaient le pape d'Avignon comme indubitable, comme le seul légitime, devaient naturellement s'opposer à la soustraction, et attaquer même le concile où on la proposait, puisqu'il était convoqué sans l'autorité du pape. Mais ceux qui, comme les docteurs de Paris, mettaient une différence entre le pape actuel et un pape unique et universellement reconnu, et qui ne voyaient plus en Benoît XIII qu'un pape douteux et parjure, qui abusait de son pouvoir pour perpétuer le schisme, ceux-là, dis-je, devaient tout faire pour lui ôter le pouvoir dont il faisait un si funeste abus. Le concile, pour procéder avec connaissance de cause et maturité de réflexions, désigna 12 orateurs, dont six devaient parler pour, et six contre la soustraction d'obédience. On les choisit sans doute parmi les plus distingués de l'époque. Nous ne voyons que huit qui aient paru dans cette lutte oratoire. Mais Dieu merci, la cause a été assez débattue, quelques orateurs ont parlé deux jours consécutifs. Les débats, calmes dans les commencements, se sont échauffés au moment des répliques. Les orateurs de Benoît n'ont ménagé ni l'autorité, ni la personne du roi, ni les membres de l'Université, à tel point qu'ils ont été rappelés à l'ordre et obligés de se rétracter. Celui qui ferait un cours littéraire du 12e et 14e siècle trouverait dans ces discours une idée parfaite de l'état de la littérature à cette époque. Ces discours sont lourds et pesants, composés selon la méthode scholastique, sur-

Digitized by Google

chargés d'une foule de citations de la Bible et d'auteurs profanes, faites sans goût et sans discernement. Les faits qu'ils citent sont en général ou apocryphes, ou mal appliqués, les citations de la Bible et d'auteurs profanes souvent étrangères à la cause. Les orateurs se perdent dans les détails et parlent souvent des heures entières sans qu'on sache à quoi ils veulent en venir. Ainsi, pour vous en donner un seul exemple, le premier orateur qui a parlé, Pierre-aux-Bœufs, docteur de l'Université, a cherché ses comparaisons dans les astres. Il donne d'abord une description du *halo* qui vient du mot grec ἅλως et qui est une espèce de cercle ou de couronne qui se forme autour du soleil ou de la lune, et qui, selon lui, présage de grandes tempêtes. « Je vous dirai, mes chers seigneurs, dit-il, pourquoi je mets » ceci en avant. Par ce cercle nommé *halo*, j'entends le schisme. Il » en a la forme qui est circulaire, car on n'y trouve ni fin, ni issue. » Il y a eu d'autres schismes, mais c'étaient des demi-cercles, des » lignes droites dont on trouvait le bout ; dans le schisme présent, » on a beau tourner, on ne trouve ni fin, ni fond, ni rive. » L'orateur continue ses comparaisons, et ne quitte pas le *halo* ; plus il considère ce cercle et plus il trouve de ressemblance entre lui et le schisme. Leur origine est la même. « Car, dit-il, le *halo* se forme » de vapeurs, de même le schisme se forme des vapeurs de la gloire, » de l'ambition, et de la cupidité. Ambition de présider, ajoute-t-il, » et convoitise de posséder, c'est le vent figuré en Job. » L'orateur trouve aussi dans les planètes les patriarches et les évêques qui doivent venir à l'encontre, dissiper les vapeurs, rompre le cercle, et en chercher le bout. Pour les y encourager, il cite l'exemple des évêques, qui, sous l'empereur Othon I^er^, avaient déposé Jean XII, qui sous le roi Clovis, ont fait dans un concile présidé par saint Mélaine, évêque de Rennes, de sages règlements. Les faits d'histoire n'étaient pas mieux choisis que les comparaisons astronomiques. Car le concile qui a déposé Jean XII, était un conciliabule rejeté par l'Eglise. Le concile où se trouvait saint Mélaine, sans le présider, n'avait aucun démêlé avec le pape. Le fait était donc entièrement étranger à la cause qu'il plaidait. Cependant au milieu de ces discours si longs et si étranges, et des faits si mal choisis, nous trouvons des arguments sérieux, des conclusions justes et pressantes, et surtout des doctrines d'un haut intérêt ; il est nécessaire de vous en donner une idée exacte, afin que vous sachiez quels principes ont servi de base à la soustraction d'obédience. Je vais le faire en très-peu de mots.

Le même orateur, Pierre-aux-Bœufs, quand il descend des vapeurs

Digitized by Google

éthérées pour en venir aux tempêtes qu'elles présagent, fait une description fort juste des maux du schisme. Il les trouve dans la perturbation des royaumes, la rupture des grandes alliances, la haine entre les nations, la division intérieure des Etats, l'affaiblissement de la foi, le triomphe de ses ennemis, l'appauvrissement des églises et des clercs qui les desservent. Ce sont là les tempêtes du schisme figuré par le cercle *halo*. D'où il conclut qu'il faut prendre des mesures énergiques pour y mettre un terme[1].

Le docteur Jean Petit, qui a occupé deux séances, a exposé la conduite de Benoît depuis le conclave où il a été élu, jusqu'au jour de l'ouverture du concile ; il le trouve partout infidèle à ses serments, favorisant le schisme, et s'efforce de prouver qu'il est coupable de schisme et d'hérésie, et qu'il faut lui retirer toute obéissance[2].

Simond de Gramaud, qui parut après lui, fit un discours bien plus incisif. Il attaqua les deux papes comme renversant les fondements de la chaire pontificale. La papauté, dit-il, est instituée de Dieu pour entretenir la paix et l'union parmi les fidèles, de même que la royauté est établie pour conserver le bon ordre et la tranquillité de l'Etat. Il en conclut qu'il faut repousser les papes qui troublent l'Eglise. Il n'ose pas dire, en parlant devant les princes, *comme il faut repousser et rejetter un roi qui trouble l'Etat.* Mais la conclusion est la même, car, comme je vous l'ai dit, la dépendance des papes marche de pair avec la dépendance des rois.

Après ces orateurs parurent ceux de Benoît. Il est inutile de vous dire qu'ils cherchèrent à le disculper et à faire son éloge. Ils s'élevèrent avec force contre la soustraction d'obédience, qu'ils appellent une mesure scandaleuse et pleine de dangers. Ils prétendent que Benoît XIII est le seul pontife indubitable, et qu'en cette qualité, il ne peut être jugé par personne, pas même par un concile général, et bien moins par un concile national, comme celui où ils se trouvent assemblés. Ils contestent au roi le droit de convoquer un concile et de se mêler de schisme et d'hérésie. Le roi a l'autorité de faire exécuter les jugements de l'Eglise, mais n'en peut porter aucun. Bien loin d'avoir le droit de juger le pape, il est son inférieur et tient de lui sa couronne. Tels étaient les principes des orateurs de Benoît[3].

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 138.

[2] Ibid., p. 130.

[3] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 142. — *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV. p. 127-132.

Digitized by Google

D'après ces principes, il n'y avait plus moyen d'éteindre le schisme. En effet, si Benoît XIII est le seul et le véritable pontife, s'il ne peut être jugé par aucun concile, si les évêques ne peuvent s'assembler sans son autorité, il n'y a plus rien à faire. Il faut rester simple spectacteur du schisme, et le laisser se perpétuer.

Mais les docteurs de Paris ne pensaient pas ainsi. Ils mettaient une différence entre Benoît et un pape universellement reconnu; ils soutenaient la supériorité de l'Eglise sur le pape et admettaient le droit de résistance. L'autorité du pape, disaient-ils, est établie pour entretenir l'union de l'Eglise; si donc le pape trouble l'Eglise, s'il devient un obstacle insurmontable à l'union, il doit être permis de lui résister [1]. La puissance pontificale ne s'étend point jusqu'à changer les décrets des conciles généraux, ni les statuts des papes précédents [2].

Le pape peut faillir, disaient-ils encore, tandis que l'Eglise est infaillible, elle lui est donc supérieure, et peut l'appeler à son tribunal [3]. Tels sont les principes que les docteurs développaient dans leurs réponses; ce sont les articles de la déclaration de 1682. Mais remarquez bien qu'ils les appliquaient à un pape isolé, qui n'était pas en harmonie avec l'Eglise, et qu'on voulait encore isoler davantage par la soustraction d'obédience. Car c'est de là, suivant moi, que sont sorties les doctrines de l'église gallicane.

La replique la plus remarquable est celle de Pierre Plaoul. L'orateur a parlé pendant deux jours. Le premier jour, il s'est attaché à démontrer que le schisme présent était une des plus violentes épreuves que l'Eglise eût jamais subies, même sous les empereurs payens, et qu'il fallait chasser les deux concurrents qui en étaient la cause. Il les déclara hérétiques et schismatiques, et appela fauteurs du schisme et d'hérésie les deux obediences, parce que si elles s'étaient unies à les abandonner, le schisme se serait éteint. Il appuya donc fortement sur la soustraction, après en avoir démontré la nécessité et l'utilité. Il prétendait que si la première soustraction avait duré un peu plus longtemps, elle aurait été adoptée dans l'obedience opposée. Il cita à l'appui les diocèses de Cambrai, de Liége, de Metz, qui, à l'exemple de la France, s'étaient retirés de l'intrus de Rome. Il cita les Italiens et même les cardinaux de Rome qui étaient fortement ébranlés, puisqu'ils louaient la sagesse de l'épis-

[1] Ibid. p. 130.
[2] Ibid.
[3] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 152.

Digitized by Google

copat français, et se reprochaient de n'avoir pas suivi encore son exemple. Le docteur distingua le siége apostolique de celui qui l'occupait. Doctrine que Bossuet a si bien développée [1]. Il prétendait qu'en se séparant des deux papes, on ne se séparait pas du siége apostolique, qu'on lui restait toujours uni. C'est à ce siége qu'il faut se tenir, disait-il, celui-là ne peut *errer*, tandis que le pape qui l'occupe est sujet à l'erreur. Telle était la doctrine de Pierre Plaoul, de Gerson, de Pierre d'Ailly et de toute l'Université, comme Bossuet l'a démontré [2].

Le deuxième jour, le docteur s'attacha presqu'uniquement à faire voir que le roi était autorisé, par la loi de la nécessité et de la charité, à prendre toutes les mesures possibles et même à assembler un concile pour extirper le schisme. Il fit observer sagement que les décisions prises dans ce concile ne tireraient pas leur autorité du roi, mais des évêques qui savent comment l'Eglise doit être gouvernée. On voit par la manière dont l'auteur s'exprime et les titres qu'il énumère, qu'il regardait cet article comme fort délicat. En effet la loi canonique défend d'assembler sans l'autorité du pape un concile où l'on doit s'occuper des intérêts généraux de l'Eglise. Aussi l'orateur chercha-t-il à démontrer que le roi n'assemblait pas ce concile sans l'assentiment de l'Eglise, puisque les deux papes lui avaient fait des instances réitérées à procurer la paix [3]. Par ce discours, que l'orateur traite avec beaucoup de soin et avec une sorte d'embarras, nous voyons qu'on ne connaissait pas encore à cette époque une des libertés de l'Eglise gallicane citée par Pithou, et reproduite dans le *Manuel* de M. Dupin, au n° X [4]. En voici les termes :

« Les rois très-chrétiens ont de tout temps, selon les occurrences et nécessités de leur pays, assemblé ou fait assembler synodes, conciles provinciaux et nationaux, dans lesquels, entre autres choses importantes à la conservation de leur Etat, se sont traitées les affaires concernant l'ordre et la discipline ecclésiastique de leur pays, dont ils ont fait règles, chapitres, lois, ordonnances et pragmatiques sanctions, sous leur nom et leur autorité. »

Je dis que les docteurs de l'Université ne connaissaient pas cette

[1] *Def. declar.*, liv. x, c. 4 et suiv.

[2] *Defens.*, ibid. — Lenfant, *Concile de Pise*, p. 151. — *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 137.

[3] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 151. — *Histoire de l'Église gallicane*, tom. xv, p. 138.

[4] *Manuel* Dupin, p. 14.

Digitized by Google

prétendue liberté, du moins dans le sens de ceux qui la reproduisent, puisqu'ils se fondaient sur la nécessité ou plutôt sur les circonstances présentes du schisme pour octroyer au roi le droit d'assembler un concile national, qui s'occupât des affaires de l'Eglise. Et ils font assez voir qu'ils n'accorderaient pas au roi le même droit dans des temps ordinaires. Pithou a été trompé, à mon avis, par défaut de notions historiques. Il a confondu les conciles avec les assemblées mixtes que les rois de France ont si souvent convoquées au moyen-âge pour régler les affaires de l'Etat et celles de l'Eglise de France. Dans ces sortes de conciles on s'occupait des affaires civiles ou religieuses du royaume. Quand il s'agissait de ces dernières, les évêques se séparaient des seigneurs, délibéraient à part, et faisaient des règlements, non pour toute l'Eglise, mais pour leurs diocèses. Le pape les approuvait et le roi y donnait sa sanction, selon qu'ils convenaient au bien de l'Etat. Ces règlements ou décrets devenaient alors règles ecclésiastiques et lois civiles, et tiraient leur autorité du concours des deux puissances. Le pape consentait à la tenue de ces sortes d'assemblées, d'autant plus que le plus souvent on ne faisait que renouveler d'anciens canons. Mais ce serait une erreur de croire que les évêques pussent s'assembler sous l'autorité civile et sans le consentement du pape, pour délibérer et statuer sur des affaires concernant toute l'Eglise. S'il en était ainsi, il y aurait confusion anarchie dans l'église, comme il y aurait confusion dans un Etat monarchique si les corps politiques pouvaient s'assembler sans l'autorisation du prince, pour délibérer et statuer sur les intérêts généraux du royaume. Ces sortes d'assemblées, vous le comprenez bien, ne peuvent avoir lieu sans la participation de l'autorité. Mais si l'on autorise les assemblées ecclésiastiques sans la participation du chef, il faut autoriser les secondes sous les mêmes conditions, car il y a sous ce rapport similitude parfaite entre les deux gouvernements. Vous voyez où nous peut conduire la prétendue liberté de Pithou. Je reviens à mon sujet.

Après Pierre Ploul parurent encore deux orateurs. L'un pour, l'autre contre la soustraction. Ces longs débats, étant finis et la matière épuisée, Juvénal des Ursins tira ses conclusions qui furent en faveur de la soustraction. Comme l'affaire était purement ecclésiastique, elle fut soumise à l'examen des évêques, selon l'ancienne coutume. Les évêques étaient tous d'accord sur la nécessité de convoquer un concile général des deux obédiences, mais ils étaient partagés au sujet de la soustraction. Le plus grand

Digitized by Google

nombre cependant se prononça en faveur de cette mesure ; on l'adopta définitivement. Tout devait être remis dans le même état où l'on était pendant la première soustraction. L'université fut priée de faire un mémoire à ce sujet, et de le présenter au roi et aux évêques[1].

On en était là, lorsqu'on reçut à Paris la nouvelle de la mort d'Innocent VII ; on répandait en même temps le bruit que les cardinaux avaient résolu de ne pas faire de nouvelle élection avant de s'être entendus avec le roi de France. On ne saurait décrire la joie que causa cette dernière nouvelle, non seulement en France, mais encore dans toutes les parties de la chrétienté où elle fut répandue. C'est que tout le monde était las d'un schisme qui durait depuis 28 ans, c'est qu'on était fortement attaché à l'unité, et à la chaire de Saint-Pierre. Là dessus, il n'y avait point d'indifférence, et, il faut le dire en l'honneur de ce siècle, si quelques uns ont profité de ce schisme pour leur intérêt personnel, d'autres en bien plus grand nombre, ont fait des efforts inouis pour en diminuer les désordres et y mettre un terme. Le roi communiqua cette nouvelle à l'assemblée et se hâta d'écrire aux cardinaux de Rome pour leur exprimer la joie que causait une telle résolution, et pour les prier d'y persister. « Comme Benoit, disait-il, s'est engagé par serment, » à quitter la place qu'il occupe, en cas de mort de son concurrent, » il y a lieu d'espérer une paix si longtemps désirée. Que si, contre » notre attente, il refuse ou diffère la cession, nos prélats convien- » dront avec vous de l'élection d'un pape indubitable[2]. »

En Italie on sentait aussi le besoin d'en finir avec le schisme. Les Florentins avaient envoyé, comme le roi de France, un député aux cardinaux pour les prier de ne pas procéder de si tôt à une nouvelle élection. Mais toeus ces mssagers arrivèrent trop tard, le député de Florencequi était un frère prêcheur avait fait le chemin à pied. Les cardinaux, au nombre de 14, étaient entrés en conclave le 18 novembre (1406), et avaient choisi le 30 du même mois, pour pape, Angelo Corario, noble vénitien, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, vénérable vieillard d'environ 70 ans, qui avait pris le nom de Grégoire XII. Les cardinaux avaient hésité à élire un nouveau pape, d'où s'est répandu le bruit qu'ils en avaient pris la résolution. Mais craignant de nouveaux troubles à Rome pendant une vacance plus ou moins prolongée du Saint-Siége, ils se crurent

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 136.

[2] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 160.

Digitized by Google

obligés de donner un maître à cette capitale. Grégoire XII semblait être capable de remplir leurs vues [1].

Cette nouvelle qui se répandit avec la rapidité de l'éclair, fit succéder l'abattement, la tristesse et le désespoir à la joie la plus vive. Cependant on se rassura bientôt, lorsqu'on apprit les précautions prises au conclave, les qualités de l'élu, et surtout lorsqu'on reçut ses lettres pleines d'un ardent désir pour la paix.

En effet, Messieurs, les cardinaux avaient pris au conclave une précaution qui semblait devoir remédier à tous les inconvénients d'une élection qui pouvait être regardée comme précipitée et imprudente dans la circonstance actuelle. Angelo Corario lui-même qui se plaignait le plus de la durée du schisme, et de la négligence qu'on avait mise à la terminer, avait provoqué cette précaution.

Les cardinaux avaient juré solennellement :

« 1° Que celui qui serait élu renoncerait actuellement à son droit au pontificat et céderait librement, purement et simplement, au cas que l'autre pape en fît autant, ou qu'il vînt à mourir, et que les cardinaux de l'une et de l'autre obédience voulussent s'unir ensemble; 2° que si l'élection tombait sur un cardinal absent ou sur quelqu'un qui ne fût pas du collége des cardinaux, il s'engagerait à remplir les mêmes conditions; 3° que dans l'espace d'un mois après son couronnement, il notifierait son élection et ses engagements à l'anti-pape et à ses cardinaux, au roi des Romains, au roi de France, à tous les rois, princes et prélats, à toutes les universités et communautés religieuses de la chrétienté, par des lettres qui témoignassent qu'il était prêt à embrasser la voie de la cession, et toute autre voie *raisonnable* qui pourrait amener à l'extinction du schisme; 4° que dans l'espace de trois mois après son couronnement, il enverrait des plénipotentiaires à toutes les puissances pour convenir avec elles d'un lieu propre à négocier l'union; 5° que pendant cette négociation, il s'engagerait à ne point créer de nouveaux cardinaux, à moins que cela ne fût nécessaire pour égaler le nombre de ceux de son concurrent, ou que par la faute de ce dernier, l'union ne fût pas faite au bout d'un an après les trois mois destinés aux ambassades; 6° qu'après son élection et avant son couronnement, il confirmerait solennellement et par un écrit de sa propre main tous ces engagements, aussi bien que dans le consistoire public qu'il tiendrait après son couronnement. »

Telles étaient les précautions prises par les cardinaux : elles ne semblaient laisser au nouvel élu aucun subterfuge, ni aucun moyen d'empêcher ou de retarder la paix de l'église. Grégoire XII les ra-

[1] Ibid. — *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 142.

[2] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 162. — *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 143.

Digitized by Google

tifia immédiatement après son élection, prit ensuite la parole en présence des cardinaux et d'une cour fort nombreuse, et pria instamment les cardinaux à concourir avec lui à la grande œuvre qu'il voulait accomplir. Tout le monde était ravi de joie, tous applaudissaient au discours. On craignait seulement que son grand âge ne lui permît pas d'achever son entreprise. En effet, il en parlait avec tant de force et de vivacité qu'il fallait être bien difficile pour ne pas croire à la sincérité de ses protestations. » En quelque lieu » que se fasse l'union, disait-il souvent dans son intérieur, je suis » résolu d'y aller. Si je n'ai pas de galères, je me mettrai dans une » barque; et s'il faut aller par terre, et qu'il n'y ait point de che- » vaux, j'irai à pied un bâton à la main, plutôt que de manquer à » ma parole[1]. » Son âge, ses vertus, sa science, sa modestie, son ardent désir pour la paix, sa précaution proposée au conclave, tout cela donnait du crédit à ses propos.

Au reste Grégoire XII s'appliqua à remplir scrupuleusement toutes les conditions convenues. Il écrivit à son rival, l'exhortant avec douceur et force à entrer dans les sentiments qu'il lui explique très au long, en lui donnant copie des engagements pris au conclave. Il écrivit dans le même sens aux princes de son obédience, au roi Charles VI, aux cardinaux de Benoît, à l'Université de Paris, etc. Dans toutes ses lettres, il ne dissimule aucun de ses engagements, il montre un ardent désir de les remplir au plus tôt, et prie les princes de convenir sans aucun délai du lieu des conférences[2]. Depuis le temps du schisme, on n'avait pas encore eu d'assurances aussi positives ni des nouvelles aussi satisfaisantes. Aussi fit-on à Paris une procession solennelle pour en rendre grâces à Dieu. On était persuadé que Grégoire XII était destiné à devenir le médiateur de la paix, qu'il était envoyé de Dieu pour consoler la chrétienté. Le roi de France suspendit l'exécution de toutes les mesures arrêtées dans le concile. On ne s'occupait plus que de composer des ambassades pour déterminer le lieu de réunion où les deux pontifes et leurs cardinaux devaient s'embrasser, déposer les insignes de leur dignité et concourir tous ensemble au choix d'un pontife unique et indubitable. Nous verrons si ces belles espérances seront réalisées.

Je vous demande pardon d'être descendu dans quelques détails sur les débats du concile de Paris. Mais nous avons vu là le déve-

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 162.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 147. — Labbe, t. xi, p. 2086.

Digitized by Google

loppement de certaines doctrines qui ont eu un grand retentissement en France, telles que la non-infaillibilité du pape, la supériorité du concile général, l'obligation imposée au pape d'observer les décrets des conciles généraux et de respecter les décisions de ses prédécesseurs. Ce sont bien là les trois derniers articles de la déclaration du clergé de France, rédigés et soutenus par Bossuet. Car Guillaume Fillastre, doyen de Reims, parlant pour Benoît XIII, a insinué dans son premier discours que le roi tenait sa couronne du pape[1]. C'était la question du pouvoir direct. Il fut obligé de se rétracter, ce qui ne l'empêcha pas de revenir au même principe dans un deuxième discours, où, après avoir comparé la puissance spirituelle au soleil, la temporelle à la lune, il dit que Jésus-Christ a donné l'une et l'autre à saint Pierre, et que le roi tenait sa puissance du pape. Ce qu'il cherche à prouver par la déposition des empereurs, et par la sentence du pape Zacharie en faveur de Pepin[2]. Nous savons ce que nous devons penser à ce sujet. Mais vous voyez que toutes ces questions sont nées du schisme d'Occident. J'aurai soin de vous en faire remarquer le progrès, après vous en avoir indiqué l'origine.

DIXIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Nouveaux et derniers essais pour obtenir la cession. — Benoît XIII cherche à s'y soustraire. — Grégoire XII la refuse. — Impatience du roi de France et de l'Université. — Derniers délais accordés. — Excommunication du roi par Benoît XIII. — Rupture ouverte.

D'après les espérances que le nouveau pape Grégoire XII avait données pour la paix de l'Eglise, on croyait tout obstacle levé du côté de Rome. On n'élevait aucun doute sur la sincérité des protestations du pape. On bénissait Dieu par de solennelles actions de grâces d'avoir enfin suscité un homme fermement résolu de terminer un schisme qui désolait la chrétienté depuis plus de vingt ans. Toute l'attention se portait sur Benoît XIII. On craignait que le pape n'entrât pas dans les sentiments de son rival; mais on avait résolu de l'y contraindre par la soustraction d'obédience. Cette mesure avait été arrêtée dans le concile, malgré les nombreux contradicteurs. L'Université de Paris avait été chargée, comme nous l'avons vu, de faire un mémoire à ce sujet, et de le présenter au roi et aux évêques. Ce mémoire, qui avait été le sujet de longues déli-

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 144.
[2] Ibid, p. 154.

Digitized by Google

bérations, fut livré le 3 janvier 1809. Je vous prie, Messieurs, d'en bien remarquer les conclusions, parce que vous y trouverez encore les doctrines de l'Eglise gallicane. Ces conclusions sont exprimées en six articles, dont voici les termes :

1° Tout prélat, fût-il pape, est obligé d'abdiquer pour l'union de l'Eglise, et pour l'extinction du schisme, si elle ne peut se faire autrement, quand même il n'aurait pas juré de céder et on peut l'y contraindre.

2° Un pape qui a juré de céder pour l'union de l'Eglise, si le collége des cardinaux ou la plus grande partie d'entre eux le juge nécessaire, est obligé devant Dieu et devant l'église militante à tenir son serment. Il n'y a pas d'homme qui puisse l'en dispenser, et l'Eglise n'est point obligée d'accepter une autre voie : parce que Jésus-Christ et son Eglise ont droit sur le pape.

3° Lorsqu'un pape a juré de céder, quand cela semblera bon, aux cardinaux ou à la majeure partie d'entre eux, si les cardinaux sont de cet avis, et l'ont ainsi résolu, il est obligé de céder; s'il le refuse expressément, il est parjure, infidèle à Dieu et aux hommes, mal sentant de la foi et comme tel il se rend suspect d'hérésie et peut en être accusé; s'il refuse opiniâtrement de céder, il doit être déclaré hérétique par l'assemblée des prélats.

4° Celui qui a été élu pape à condition de céder, condition sans laquelle il n'aurait point été élu, si dans la suite il s'y oppose opiniâtrement, lorsqu'il en est requis solennellement, ne doit plus être réputé pape, et l'on peut librement se retirer de son obéissance, même sans déclaration.

5° Un pape qui agit notoirement contre son propre serment, est aussi notoirement coupable du plus grand des crimes, et par cela même contumace et rebelle. Aussi comme la contumace notoire dans un crime si notoire est hérésie, il doit être poursuivi et regardé comme hérétique.

6° Comme le parjure est une irrévérence indirecte envers Dieu, et qui est formellement contraire à la religion chrétienne, les princes séculiers à qui il appartient de punir le parjure, en se liguant contre un tel pape et en le forçant à céder, méritent devant Dieu, puisqu'en cela ils ne font qu'exécuter leurs droits et punir le parjure. La qualité de la personne n'y fait rien, parce qu'elle s'est rendue indigne des priviléges ecclésiastiques et de la dignité papale[2].

Ces articles, qui sont très-sévères, établissent évidemment la supériorité de l'Eglise sur le pape, même avec droit de contrainte; mais ils sont établis contre Benoît, par conséquent contre un pape douteux, qui entretient la désunion, manque à ses serments et aux conditions convenues et acceptées lors de son élection, et qu'on croit coupable d'hérésie.

Les évêques qui examinèrent ce mémoire furent plus modérés dans leurs expressions. Sans se déclarer ni pour ni contre les doc-

[2] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 159.

Digitized by Google

trines de l'Université, ils prièrent le roi : 1° de faire défense de condamner la voie de cession et de parler contre la soustraction d'obédience; 2° de rétablir les choses sur le même pied où elles étaient durant la première soustraction, et de déclarer nulles toutes les atteintes qu'on y avait portées.

Voilà donc la soustraction d'obédience arrêtée de nouveau par les évêques. L'Eglise de France devait être rétablie, comme on le disait alors, dans les anciennes libertés. Qu'entendait-on par ces libertés? On entendait le droit de l'ordinaire de conférer les bénéfices, et puis le droit de pourvoir, par voie d'élection, au remplacement des évêques et des autres hauts dignitaires ecclésiastiques. Tel est le véritable sens qu'on attachait alors aux libertés de l'Eglise gallicane. Le roi confirma les conclusions des évêques par un édit du 14 janvier (1407); mais il en suspendit l'exécution à cause de la tournure favorable que prenait l'affaire de l'union. On ne croyait plus avoir besoin d'en venir à cette extrémité[1].

En effet, Messieurs, les lettres de Grégoire XII circulaient partout, passaient de mains en mains, et répandaient une joie vive dans tous les cœurs. Benoît XIII, à qui le pontife avait écrit d'une manière toute cordiale, ne voulait pas rester en arrière. Il répondit par une lettre qui lui fit presque pardonner ses infidélités précédentes, parce qu'elle renfermait les dispositions les plus favorables. Vous allez en juger par un fragment que je vais vous citer. Vous verrez que Benoît est toujours chatouilleux sur le chapitre de ses droits, mais il se dit prêt à y renoncer.

Nous avons rendu, dit-il, grâces au Dieu de paix de nous avoir donné en votre personne un homme zélé pour l'union de l'Eglise, et prêt à procurer avec nous un bien si nécessaire au salut des fidèles. Vous n'ignorez pas les efforts et les travaux qu'il nous en a coûté pour parvenir à cet heureux terme; mais jusqu'ici tout a été inutile : on n'a eu aucun égard aux règles de la justice et de la vérité, et nous n'avons pu venir à bout par toutes nos démarches, d'obtenir de vos prédécesseurs une réponse convenable et efficace. Que vous êtes heureux, si le Seigneur vous a réservé pour conclure, de concert avec nous, ce qui fait depuis si longtemps l'objet de nos désirs. Nous vous y exhortons de toute l'étendue de notre cœur et nous vous promettons d'y concourir par tous les moyens qui seront en notre pouvoir. Il y a dans votre lettre un article qui nous a extrêmement surpris et que nous ne pouvons dissimuler. Vous insinuez que vous ne pouvez espérer parvenir à l'union par les voies de la justice et par

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 150.

Digitized by Google

là il semble que vous nous reprochez de n'avoir pas voulu entrer dans la discussion des droits réciproques. Or, Dieu nous est témoin que bien loin d'avoir pensé à éluder cette voie, qui est à proprement parler, celle de la vérité, nous l'avons souhaitée et proposée du temps de vos prédécesseurs, que nous la souhaitons encore et qu'il ne tiendra jamais à nous qu'on n'éteigne le schisme par ce moyen. Quant à la certitude de nos droits, nous la croyons évidente; cependant pour vous marquer les saintes intentions qui nous portent à ramener la paix dans l'Eglise, nous vous protestons par ces paroles, que nous sommes prêt à nous aboucher avec vous dans le lieu qui sera jugé convenable, afin de renoncer purement et simplement à notre dignité pontificale, pourvu que vous soyez disposé de votre part à céder tous les droits que vous y prétendez, en sorte qu'après la renonciation réciproque on puisse procéder canoniquement à l'élection d'un seul souverain pontife. A l'égard des ambassadeurs que vous projetez d'envoyer à notre cour, nous vous assurons qu'ils seront reçus et écoutés avec plaisir et nous vous promettons de même de ne point créer de nouveaux cardinaux, si ce n'est dans le cas dont votre lettre fait mention. Hâtez-vous donc et mettez à profit les moments d'une vie qui est courte et songeons l'un et l'autre à préparer au Seigneur un peuple de fidèles réunis par nos soins, afin que ce bon pasteur qui a donné sa vie pour son troupeau, nous fasse entrer en part de sa gloire [1].

Tels sont les sentiments que manifesta Benoît XIII. Il semblait avoir été converti par son concurrent et vouloir rivaliser de zèle avec lui. Il exprima les mêmes sentiments dans plusieurs autres lettres écrites aux cardinaux de Rome, au roi Charles VI et au duc d'Orléans. Les cardinaux d'Avignon, convaincus, à ce qu'il paraît, de la sincérité de ses protestations, en firent part au pape et aux cardinaux de l'obédience opposée. Ils prièrent le duc de Berri d'exercer toute son influence à la cour, pour qu'on ne se portât à aucun parti extrême, dans un moment où les deux concurrents venaient de contracter des engagements si positifs et si solennels; c'est-à-dire ils demandaient qu'on suspendît toutes les mesures arrêtées dans le concile et confirmées par le roi [2].

Malgré toute la défiance qu'inspiraient les protestations de Benoît XIII, on consentit à suspendre les mesures arrêtées, et à recourir de nouveau aux voies de négociations, quoiqu'elles eussent été employées si souvent sans succès. Mais on était résolu d'en user pour la dernière fois, et de mettre Benoît dans la nécessité ou de renoncer au pontificat, ou de montrer aux yeux de tout l'univers l'ambi-

[1] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 153. — Labbé, t. xi, p. 2086.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 155.

Digitized by Google

tion qui le dominait. On avait pris pour cet effet toutes les précautions possibles, précautions vaines que l'ambition a déjouées, et qui ont amené l'Eglise à s'assembler en concile général et à déposer les deux pontifes. Nous touchons, Messieurs, à de grands événements entièrement inconnus dans les annales de l'Eglise. Mais il est nécessaire de vous dire ce qui les a préparés, et de vous donner l'histoire des dernières négociations. J'abrégerai le plus qu'il me sera possible.

Quand il s'agissait de négocier pour la paix de l'Eglise, le roi de France se trouvait toujours en première ligne. Son zèle lui a donné des droits à la reconnaissance de la postérité. Dans le moment actuel, il est occupé à composer en ambassade solennelle, qui devait aller trouver les deux concurrents, les presser de s'engager par une bulle à céder le pontificat; s'ils cherchent des subterfuges pour traîner l'affaire en longueur, ou s'ils refusent absolument de céder, on les déclarerait schismatiques, retranchés de l'Église, et on leur retirerait toute obéissance. Alors les cardinaux des deux obédiences se réuniraient et choisiraient un nouveau pape. L'ambassade fut une des plus nombreuses que nous ayons encore vues. Car elle se composait de deux archevêques, de cinq évêques, de cinq abbés, de trois seigneurs laïques et d'une vingtaine de docteurs, parmi lesquels figurait le célèbre Gerson, chancelier de l'Université. Ils avaient des instructions sévères et pressantes; ils ne devaient accorder à Benoît que vingt jours pour se prononcer. S'il laissait écouler ce temps, les ambassadeurs devaient lui montrer la soustraction d'obédience arrêtée dans le concile [1]. Pendant que les ambassadeurs se dirigeaient vers Marseille, où se trouvait le pape Benoît, les nonces de Grégoire XII, qui les avaient devancés, négociaient déjà avec Benoît pour le lieu de réunion des deux pontifes. Après beaucoup de contestations on convint de la ville de Savonne, où l'on devait se réunir le 1er novembre. Les ambassadeurs français rencontrèrent à Aix les nonces de Grégoire, qui leur firent part du traité et des bonnes dispositions de Grégoire XII. Ils furent étonnés d'abord qu'on eût remis la réunion au premier novembre, tandis qu'on était au mois d'avril. Ce délai convenu et accepté de part et d'autre, leur semblait une preuve que Grégoire XII n'était plus si pressé de pacifier l'Eglise. Après plusieurs conférences, on se sépara. Les nonces de Grégoire se dirigèrent sur Paris, où ils furent bien reçus du roi

[1] Ibid. p. 158.

Digitized by Google

et des princes, à cause des bonnes nouvelles qu'ils apportaient sur les dispositions de Grégoire. Les ambassadeurs français allèrent à Marseille, et pressèrent le pape Benoît de s'engager par une bulle à céder le pontificat. Mais, malgré tous leurs discours, malgré toutes leurs démarches auprès du pape, et de ses cardinaux, ils ne purent obtenir cette bulle. Selon l'ordre qu'ils avaient reçu, ils devaient déclarer à Benoît la soustraction d'obédience. Mais après y avoir mûrement réfléchi à Aix où ils s'étaient retirés, ils ne le firent pas dans la crainte d'empêcher par là la conférence de Savonne, où devait se faire la cession. Ils se divisèrent donc en trois corps, les uns partirent pour Rome. Les autres retournèrent auprès de Benoît pour l'entretenir dans sa résolution, et empêcher une nouvelle élection en cas de mort. Les autres prirent la route de Paris pour aller rendre compte de leur mission [1]. Les ambassadeurs partis pour Rome, trouvèrent en Grégoire XII un homme bien différent de ce qu'il paraissait par ses lettres, et par le dire de ses nonces : Grégoire XII avait été peu sincère ou il était entièrement changé. Il ne voulait plus céder le pontificat. Les uns disent qu'il avait pris goût au gouvernement, les autres qu'il était retenu par ses neveux qui n'avaient pas encore fait leur fortune. Quoi qu'il en soit, malgré toutes les négociations des ambassadeurs, qui durèrent plusieurs mois, Grégoire XII refusa positivement de se rendre à Savonne, et cela sous des prétextes frivoles qui montraient qu'il n'était point prêt à céder comme il l'avait annoncé dans ses lettres ; car il disait tantôt qu'il n'avait ni galères, ni argent ; tantôt qu'il ne s'y trouverait pas en sûreté ; tantôt enfin qu'il ne pouvait pas s'absenter de la ville de Rome, menacée de troubles et de l'invasion de Ladislas. Les ambassadeurs, auxquels s'étaient joints ceux que Benoît avait envoyés, lui offrirent tous les secours et toutes les garanties imaginables ; le pressèrent par ses serments, par son amour-propre, par ses devoirs de pasteur ; mais rien ne put l'émouvoir, il resta immobile comme un rocher. Quelquefois cependant, à force d'être pressé et confondu, il hésitait, semblait consentir à la conférence de Savonne, ensuite il y renonçait, et indiquait d'autres villes ; c'était d'abord *Petrasancta*, ensuite Pise, Florence ou Sienne, mais le lendemain il se retractait et puis il y revenait encore sans rien conclure. Les ambassadeurs, fatigués de ces délais et de ces variations, et désespérés de pouvoir le fléchir, l'abandonnèrent à son sens reprouvé. Mais ils n'avaient pas

[1] Fleury, *Hist.*, t. xxi, p. 50.

Digitized by Google

perdu leur temps, car pendant leur séjour à Rome, ils avaient ébranlé le peuple romain, mis dans leurs intérêts les sénateurs et les cardinaux, et préparé ainsi une rupture qui va éclater bientôt et qui tournera à l'avantage de l'Église [1].

Les ambassadeurs en quittant Rome, y laissèrent quelques-uns de leurs collègues pour avoir soin des affaires, et profiter de toutes les occasions que le temps pourrait amener. Arrivés à Gênes, c'était au mois d'août, ils firent un mémoire très-fort et très-bien raisonné, qu'ils adressèrent à Grégoire. C'était une répétition de tous les motifs qu'ils avaient fait valoir dans les diverses audiences obtenues du pape, mais présentés avec plus de force et plus de logique; ce mémoire ne fit pas plus d'effet que n'en avaient fait leurs discours [2]; on pouvait dire de Grégoire XII: *quantùm mutatus ab illo.* Au commencement de son pontificat, il avait dit qu'il irait partout où l'on voudrait, que s'il n'avait pas de galères, il se mettrait dans une barque; que s'il fallait aller par terre et qu'il n'y eût pas de chevaux, il irait à pied le bâton à la main : il avait dit en dernier lieu qu'il irait jusqu'à Avignon, résidence de son rival, s'il le fallait, pour la paix de l'Eglise. Maintenant il refuse de se rendre à Savonne soit par terre, soit par mer, malgré tous les secours et les sûretés qu'on lui offre. Il faut bien croire que les grandes dignités ont un charme auquel bien des personnes ne savent pas résister.

Les ambassadeurs n'ayant pu vaincre la résistance de Grégoire, résolurent de tourner tous leurs efforts contre les artifices de Benoît. Ils quittèrent Gênes pour aller le trouver. Ils avaient été précédés par les envoyés de Benoît qui s'étaient empressés d'aller instruire leur maître de tout ce qui s'était passé à Rome. Les ambassadeurs arrivèrent après eux, engagèrent vivement Benoît qui était à l'île de Lérins, sur les côtes de Provence, à changer le lieu des conférences, pour condescendre aux désirs de son compétiteur. Mais lui qui était content dans son cœur de l'opposition de son rival, répondait qu'il ne voulait rien changer au traité de Marseille, qu'il se rendrait à Savonne suivant les termes de ce traité, et pour rassurer les ambassadeurs, il ajoutait qu'il avait une trop haute opinion de Grégoire pour croire qu'il ne s'y rendrait pas. C'est tout ce qu'on put obtenir de lui. Son but était évident. Ne voulant pas céder, il mettait d'autant plus d'empressement à aller à Savonne qu'il

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 177-190.
[2] Ibid. p. 191.

Digitized by Google

savait que son adversaire ne s'y trouverait pas. En se rendant dans cette ville suivant les termes du traité, il pouvait répéter ce qu'il avait dit auparavant : « Voyez, je fais tout pour la paix de l'Eglise » mais je rencontre des obstacles insurmontables de la part des » mains. » C'est ce qu'il espérait acquérir le droit de dire en allant à Savonne. Il s'y rendit au temps convenu, et y arriva quelques jours avant la Saint-Michel (1407). Il y était venu avec des galères armées, ce que tous les hommes éclairés blmâaient ouvertement, car rien que cet appareil de Benoît devait ôter toute espérance d'y voir arriver Grégoire XII qui s'était tant excusé par le peu de sûreté En effet celui-ci ne s'y rendit pas. Il s'avança seulement jusqu'à Sienne, et delà jusqu'à Lucques. Benoît, pour montrer ses prétendues bonnes dispositions, dépassa Savonne, et vint juqu'à Porto-Venere, sur le territoire de Gènes. Mais il ne fut pas possible de rapprocher davantage les deux adversaires, qui amusaient la chrétienté en faisant semblant de négocier par leurs envoyés, touchant les lieux de réunion et les assurances à prendre de part et d'autre.

Le monde chrétien était fatigué de ces délais. On disait hautement que les deux prétendants s'entendaient ensemble pour conserver leur dignité, aux dépens de la paix de l'Eglise. L'indignation était générale et à son comble. Benoît XIII, au lieu de gémir comme les autres chrétiens, tirait une espèce de triomphe du refus de son adversaire. Il disait à qui voulait l'entendre, qu'il avait rempli scrupuleusement les conditions du traité de Marseille, qu'il avait été prêt à embrasser toutes les voies qu'on lui aurait proposées, même la cession, mais qu'il n'a rien pu obtenir de Grégoire. Il croyait que désormais on ne lui ferait plus aucun reproche et qu'on le laisserait jouir paisiblement de ses honneurs. La paix de l'Eglise lui importait fort peu.

Mais Benoît avait dans l'Université de Paris des adversaires terribles qui ne se laissaient point aveugler par de spécieuses apparences. Ceux-ci voyant l'inutilité des négociations, y renoncèrent à tout jamais, et engagèrent le roi à publier et à mettre en exécution les mesures du concile de Paris, touchant la soustraction d'obédience. Le roi indigné comme eux, les écouta, et le 12 janvier 1408, il déclara publiquement par un acte adressé à tous les fidèles, que si l'union de l'Eglise n'était pas effectuée à l'ascension prochaine, il embrasserait la neutralité avec tout son royaume, c'est-à-dire

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 196-198.

Digitized by Google

u'il ne reconnaîtrait plus aucun des deux papes, et il exhortait tous
s princes, les prélats et les peuples à entrer dans les mêmes sen-
iments, afin que cette soustraction totale d'obédience forçât les pré-
endants à remettre le gouvernement de l'Eglise sous l'autorité d'un
eul pontife. Ce manifeste fut suivi de deux lettres dont l'une est
dressée à Grégoire, l'autre à Benoît, pour leur notifier la même ré-
olution et les inviter à prévenir un coup où leur honneur serait
ravement compromis [1].

Ce fut dans l'intervalle que le docteur Jean Petit, qui avait fait
artie de l'ambassade à Rome, plaida la cause du duc de Bourgo
ne, qui avait fait assassiner le duc d'Orléans, son cousin-germain
t frère unique du roi. Le docteur causa un grand scandale, parce
u'il érigea le tyrannicide en principe, doctrine détestable qui, au
este, fut condamnée par l'Université et le concile de Constance [2].

La déclaration du roi était un dernier avertissement donné aux
eux pontifes, et surtout à Benoît XIII. On leur donnait le temps
e réfléchir jusqu'au jour de l'Ascension, qui, cette année, était
e 24 mai (1408). Si ce jour-là l'accord n'était pas fait, on se retire-
ait de l'obédience de Benoît, et l'on exhorterait les autres nations
faire de même à l'égard de leur pape. A Paris, on devait publier
a soustraction d'obédience, qu'on avait même cachée pendant une
année entière, dans l'espérance qu'on ne serait pas obligé de s'en
ervir. Le moment était venu d'en faire usage. Les négociations
vaient été épuisées. Il ne restait plus que des moyens de rigueur.

Mais Benoît XIII portait avec lui une contre-sentence, qu'il tenait
galement cachée depuis un an, et qu'il avait composée au moment
où le clergé de France s'occupait si fortement dans le concile de la
soustraction d'obédience. C'était une sentence d'excommunication
qui privait de leurs droits et de leurs dignités : cardinaux, patriar-
ches, archevêques, évêques, empereurs et rois, et déclarait leurs
sujets absous du serment de fidélité, si toutefois vingt jours après
la publication de la sentence ils persévéraient dans la soustraction
d'obédience [3].

Bossuet s'écrie avec raison : « Que de fierté, que de hauteur dans
ce pape, malgré la mauvaise situation de ses affaires [4] ?»

Benoît XIII, qui était encore dans les états de Gênes, crut, en

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, l. XX, p. 198.
[2] Ibid. p. 919.
[3] Ibid. p. 212.
[4] *Defens.*, liv. VI, c. 9.

Digitized by Google

recevant la déclaration du roi, que le temps était venu de faire usage de la bulle; il l'envoya au roi Charles VI par deux Espagnols avec une lettre où, après avoir rejeté la durée du schisme sur ses concurrent, il exhortait le roi à se désister de la résolution qu'il avait prise de renoncer à son obédience. Il s'y plaignait beaucoup des conseils pernicieux qu'on donnait à Sa Majesté, des appels qu'on faisait de ses jugements, de l'édit par suite duquel il était privé depuis deux ans de ses droits et de ses revenus en France. Il lui déclare en même temps que s'il ne révoque pas tout cela, il sera sujet à toutes peines ecclésiastiques, en vertu de la bulle qu'il lui envoyait, et qu'il avait fait dresser l'année précédente sans la rendre publique. La lettre est du 19 avril (1408)[1]. L'envoi de cette bulle causa un grand scandale en France et une rupture ouverte avec Benoît.

Le roi, après l'avoir reçue, assembla, sans l'ouvrir, son conseil, son parlement, son clergé et l'Université de Paris. La bulle fut ouverte et lue à voix haute avec la lettre qui y était jointe. Il me serait difficile de vous dépeindre l'étonnement et l'indignation qu'excita dans l'assemblée la lecture de ces deux pièces. On n'en revenait pas, on avait de la peine à croire à ses yeux ou à ses oreilles. Le roi de France est excommunié, lui, qui n'a cessé de travailler à l'extinction du schisme et au rétablissement de l'unité, lui qui dans cette affaire avait acquis une réputation de sagesse en France, en Italie et auprès de toutes les puissances étrangères. Il est excommunié; et par qui? par un pontife parjure, infidèle à ses serments, qui s'était joué de la chrétienté. Et dans quel but? pour écarter la cession, c'est-à-dire pour empêcher l'extinction du schisme et perpétuer les maux de l'Eglise : abus honteux des armes spirituelles, qui ne doivent servir qu'à l'édification des fidèles et au bien de l'Eglise.

Telles sont les réflexions qui excitaient le courroux de l'assemblée. Le docteur Jean de Courtecuisse prit la parole et fit contraster la conduite du roi avec celle de Benoît. L'un a constamment travaillé, de concert avec son clergé, à éteindre le schisme, tandis que l'autre n'a cherché qu'à le perpétuer. Il tira ensuite ses conclusions, réduites à six articles : 1° Pierre de Lune doit être regardé non-seulement comme endurci dans le schisme, mais encore comme hérétique et perturbateur de l'Eglise; 2° il faut lui refuser toute obéissance, même le nom de Benoît, de pape et de cardinal; 3° dé-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 213.

Digitized by Google

clarer nulles toutes les peines et les censures dont cette bulle fait mention; 4° défendre à qui que ce soit, sous peine d'être puni comme fauteur du schisme, d'obéir à sa personne ou à ses ordonnances; 5° déchirer la bulle comme injuste et injurieuse au roi et au royaume; 6° traiter les partisans de Pierre de Lune comme il est disposé à traiter les autres.

Après cet orateur, un autre docteur monta à la tribune et demanda que la bulle fût lacérée, comme injurieuse au roi; qu'on fît arrêter et punir les porteurs de la bulle et ceux qui l'avaient favorisée; que le roi rompît toute espèce de rapport avec Pierre de Lune, et qu'il chargeât l'Université de prêcher par tout le royaume la véritable doctrine touchant la question présente [1].

Le roi approuva ces conclusions, et la bulle fut coupée en morceaux et déchirée en pleine assemblée [2].

On pouvait dire dans ce moment que le règne de Benoît était fini, et que le pouvoir suprême dont les papes s'étaient servis au moyen-âge pour le bien de l'Eglise et de l'humanité, et dont Benoît XIII venait de faire un si étrange abus, était, sinon anéanti, du moins singulièrement affaibli; le schisme d'Occident lui a creusé un tombeau.

Je termine en deux mots. Vous voyez à quoi ont abouti les négociations, les espérances et les promesses de deux papes. Il ne reste plus que les moyens de rigueur, si l'on veut finir un schisme si invétéré et si funeste à l'Eglise. On va les employer contre Grégoire XII comme contre Benoît XIII. Ils ont bien mérité les peines qu'on leur réserve, ayant oublié leurs premiers devoirs de pasteur.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XXIV [3].

De la Morale.

Il en est de la morale comme des autres sciences, elle doit avoir

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 217, 218.

[2] Ibid.

[3] Voir le ch. 23, au n° 27, ci-dessus, p. 216.

Digitized by Google

et elle a ses premiers principes, ses vérités premières : autrement tout raisonnement moral serait impossible (A).

Les vérités premières sont le fondement de l'édifice, les conséquences sont l'édifice lui-même. Toutes les parties que les vérités premières refusent de porter doivent infailliblement s'écrouler.

Je vais signaler quelques-unes des vérités premières de la morale, sans prétendre, bien entendu, en donner une énumération complète :

« 1° L'homme est libre. »

J'ai indiqué ailleurs les faits qui constatent le sentiment que nous avons tous de notre liberté ; il reste à expliquer ce qu'on entend par liberté, et à distinguer les actes libres des actes spontanés et volontaires.

Tout ce que l'on fait de soi-même avec ou sans connaissance, attention et liberté est un acte *spontané;* ce que l'on fait sans connaissance, sens attention et sans liberté, dans le délire, par exemple, ou dans le sommeil, est purement *spontané*. Un acte *volontaire* est celui qui est produit par la volonté agissant avec attention en vertu d'un motif nécessitant ou non nécessitant. Si ce motif nécessite l'acte, c'est-à-dire le provoque irrésistiblement, celui-ci est seulement *volontaire*, mais il n'est pas *libre*, car aucun acte ne peut être libre sans être volontaire et spontané ; mais un acte peut être spontané et volontaire sans être libre. Un acte libre est celui qui se fait non-seulement avec connaissance et attention, mais avec délibération, par choix, en vertu d'un motif non irrésistible : telle est la volonté proprement dite ou le *libre arbitre*, qu'on appelle aussi *liberté de choix*, *liberté d'indifférence*, *liberté de nécessité*, pour la distinguer de ce simulacre de liberté, auquel on donne le nom de *liberté de coaction*, et que certains semi-fatalistes ont envisagé comme la seule liberté que notre volonté possède, quoique au fond on n'y

(A). La morale est une chose si importante et si majeure qu'on ne saurait en poser les principes avec trop de certitude. Notre collaborateur développe ici une suite de raisonnements qui nous paraissent bien supérieurs à ceux que l'on expose dans la plupart des *philosophies* enseignées. Et cependant il y a quelques points sur lesquels nous avons cru qu'on pouvait encore poser des principes plus clairs et plus certains. Voilà pourquoi nous ajouterons quelques notes aux principes, ou aux conséquences qu'il expose. Nous prions nos lecteurs de suivre cette discussion avec attention, car la matière est bien importante. Il s'agit de sortir d'une voie de *morale naturelle*, qui nous a précipités dans la *confusion morale* où nous nous trouvons. A. BONNETTY.

Digitized by Google

trouve que *nécessité* et *fatalité*. Cette espèce de liberté, qui n'est autre chose que la *spontanéité*, consiste en ce que notre volonté, quoique libre de toute contrainte qui lui déplaît, est néanmoins entraînée irrésistiblement, mais non malgré elle, par un agent ou un motif si doux et si puissant qu'elle ne veut ni ne peut y résister : elle suffit donc pour qu'un acte soit spontané et volontaire, pour qu'on le fasse volontiers, mais nullement pour qu'il soit libre [1].

Otez la *liberté*, il n'y a plus de devoir ou d'obligation possible, par conséquent il n'y a plus ni vertu ni vice qui méritent ce nom. Les mots de mérite et de démérite sont également vides de sens. Il ne peut y avoir ni récompense, ni punition, ni louange, ni blâme autorisés par la raison, pour quelque acte que ce soit.

« 2° Il existe un Dieu qui nous a créés, et à qui nous devons l'adoration et l'amour. »

Cette vérité est le principe de nos devoirs envers la divinité.

Elle est encore le fondement de nos devoirs envers nos semblables et envers nous-mêmes, par conséquent de toute la morale. Nous verrons que, pour retrouver la raison dernière des obligations morales, il faut remonter jusqu'à Dieu (B).

« 3° Il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fît ; il faut lui faire tout ce que nous voudrions raisonnablement qu'il nous fît. »

Cette vérité est la base de nos devoirs envers nos semblables.

La première partie est une loi de justice; la seconde une loi de bienveillance.

« 4° Chacun de nous doit pourvoir à sa conservation et travailler à son véritable bonheur. »

Ce principe est la base de nos devoirs envers nous-mêmes.

(B) Nous croyons cette proposition trop absolue dans sa généralité; en effet, nous verrons bientôt que ce n'est pas l'*existence* de Dieu, mais sa *volonté exprimée* qui a constitué nos devoirs. C'est donc bien à Dieu qu'il faut remonter, mais à Dieu législateur, et non pas seulement à un Dieu existant et n'ayant rien *imposé* aux hommes. Celui-ci est le Dieu des Alexandrins, d'Aristote, le Dieu de la philosophie et de tous ceux qui nient la *révélation*. Il ne faut pas que les catholiques posent, en commençant à parler de la morale, le même Dieu isolé et n'ayant rien commandé aux hommes. Cette notion est contraire au texte précis des livres saints qui disent: « Dieu donna à l'homme et à la femme des préceptes ; il y ajouta une règle et leur donna en héritage la loi de la vie [2]. »

[1] Ubaghs, *Anthropologia*, Ch. I, n° 3, p. 57.

[2] *Eccles.* xvii. 11. Voir ci-après, p. 428, toute la suite de ces révélations.

Digitized by Google

Si j'ai présenté ces vérités sous la forme de propositions générales, ce n'est pas que je prétende que ce soit ainsi qu'elles s'offrent à l'esprit humain : il est possible que les actes particuliers se présentent d'abord, et que le principe général ne soit que l'ouvrage de l'esprit; ce qui le ferait croire, c'est que, pour expliquer la proposition générale, on est obligé d'indiquer les actions particulières qu'elle comprend.

« 5° Il existe une loi *éternelle*, immuable, *commune à tous les* » *hommes*, règle absolue du bien et du mal, du juste et de l'injuste, » de l'honnête et du deshonnête, source de tous les devoirs et de » tous les droits. Le peuple ni les magistrts ne peuvent ni l'abroger, » ni même la modifier; *c'est Dieu qui en est l'auteur* (C). »

Je regarde cette proposition comme une vérité première, évidente par elle-même. Quelques publicistes ont avancé qu'*avant* l'établissement des sociétés civiles, toutes les actions étaient indifférentes, que la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du deshonnête est l'ouvrage des hommes, le résultat de conventions formées entre les membres de l'Etat, selon les uns, de la volonté des souverains, selon les autres. Cette assertion est en opposition avec le consentement général de tout le genre humain, qui croit à l'existence de la *loi naturelle*. Une explication simple suffit pour faire comprendre l'absurdité de Hobbes et de ses disciples.

(C) Nous adoptons cette proposition; et pourtant nous croyons qu'il est bon de faire ici quelques distinctions, car les philosophes en tirent plus d'une conséquence fausse :

1° Cette loi en tant qu'éternelle et immuable, est *Dieu même*; car il n'y a pas deux éternels et deux immuables; il n'est donc pas exact dans ce sens de dire que Dieu en est *l'auteur*.

2° Dieu est auteur ou révélateur de la loi imposée à l'homme; mais alors en tant que *loi imposée à l'humanité*, elle n'est pas *éternelle*; elle ne date que de la création de l'homme.

3° Nous faisons ces distinctions et ces réserves parce que les philosophes ont *imaginé* une loi éternelle, commune, ou plutôt *participée par l'homme*, à laquelle ils veulent soumettre Dieu, à laquelle ils comparent les lois révélées, la conduite positive de Dieu. Ils se donnent une possession, une jouissance d'une loi éternelle, sans l'intervention extérieure positive de Dieu; ils s'en donnent non seulement la *possession*, mais l'*intuition directe*, la connaissance directe, et dès-lors ils s'établissent en réalité *des dieux*; toute révélation est réduite à se justifier devant cette *divinité*; c'est le *rationalisme*, c'est le *panthéisme*, c'est l'*apothéose* de l'homme en germe et en principe. Notons bien cela.

Digitized by Google

Il existe entre les êtres des *rapports* qui ne sont pas arbitraires, mais essentiels, et auxquels se tient la règle de nos devoirs. Ainsi Dieu donne à l'homme l'être et la vie : voilà un rapport de dépendance de l'homme créature à Dieu son créateur ; de reconnaissance de l'homme recevant le bienfait de l'existence à Dieu son bienfaiteur. Il n'est pas libre à l'homme d'empêcher, de détruire ce lien et ce rapport ; il n'est pas en son pouvoir de changer la nature des choses, de faire qu'il ne soit pas créature et que Dieu ne soit pas créateur, et, s'il est vrai en théorie que Dieu lui a donné l'être, il est vrai en pratique que l'homme lui doit l'adoration et l'amour.

Ainsi Dieu a établi des lois pour la reproduction du genre humain. Il aurait pu sans doute donner naissance à toute l'espèce humaine à la fois par un seul acte de sa volonté : il ne l'a pas voulu, il a établi que les hommes engendreraient et seraient engendrés. Voilà un rapport fondé dans la nature entre le père et les enfants : si les pères prodiguent aux enfants les soins de la plus tendre et souvent de la plus pénible sollicitude, les enfants sont-ils les maîtres de n'avoir pour eux que de l'ingratitude? Est-ce donc par une *convention* que le fils doit honorer les auteurs de ses jours?

Dieu destine les hommes à vivre en société, et cette intention de l'auteur de la nature se manifeste par l'inégalité avec laquelle il répartit ses dons entre les hommes, par la nécessité où il les place de recourir aux services, à la protection les uns des autres. Dès-lors il existe des rapports de justice et de bienveillance entre les maîtres et les serviteurs, entre les magistrats et les sujets. Il doit, avant tout, être juste d'être soumis à l'autorité, de respecter les lois; il est dans l'ordre que les uns commandent et que les autres obéissent.

On définit la *loi naturelle* l'expression de ces rapports, le *droit naturel* l'ensemble de ces rapports.

Il est *évident* pour tout homme qui a le sens commun que la *loi naturelle* existe, que la distiction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du deshonnête n'est pas l'ouvrage des hommes, mais est *fondée* sur la nature des choses (D).

(D) Nous convenons volontiers de la justesse de tous ces principes, le bien et le mal, le juste et l'injuste, l'honnête et le déshonnête, sont séparés l'un de l'autre, comme le oui et le non, le blanc et le noir, le jour et la nuit. Mais ce qui nous paraît essentiel à noter, c'est une lacune immense que laisse ici la philosophie.

Frayssinous. *Conf. sur la loi naturelle.*

Digitized by Google

« 4° La loi naturelle, quoique fondée sur la nature et l'essence des » choses, est également fondée sur la volonté libre de Dieu. »

Après avoir évité l'erreur de Hobbes et de son école, il faut se préserver d'une autre erreur, qui paraît avoir son origine dans la théorie de Platon sur les idées et les essences des choses.

Quelques explications sont indispensables.

Par *essence*, on entend *ce sans quoi une chose ne pourrait être, ni même être conçue.*

Les philosophes ont coutume de considérer l'essence des choses de deux manières : ils la considèrent d'abord dans les choses créées et existantes ; sous ce rapport ; l'essence ne diffère pas de l'existence, et se nomme *essence physique :* souvent aussi ils font abstraction de l'existence, et considèrent l'essence des choses *en elle-même*, sans faire attention si elles existent ou non. Sous ce rapport, l'essence tout entière consiste dans *l'accord* des attributs, et se nomme *essence métaphysique.*

Elle fait en morale ce qu'elle a fait pour le dogme, elle se met sans gêne et de prime abord, en possession des *lois morales, révélées de Dieu*, sans faire *aucune* mention de cette révélation de Dieu, de même qu'elle s'est mise en possession de parler de Dieu, de tous ses attributs, sans dire un mot de la voie par laquelle toutes ces notions lui étaient arrivées. — En faisant cela que s'ensuit-il rigoureusement ? Il s'ensuit certains principes philosophiques, destructifs de la morale et du dogme même que l'on veut établir. — En effet, il suit rigoureusement de ce système d'établir ainsi la morale *in abstracto* sur *l'essence*, sur les *rapports des choses*, et non sur *la révélation* de *la volonté divine* : 1° ou que l'homme voit directement ce qui est bien et mal, et que ce qu'il voit est réellement le bien et le mal ; d'où il suit que l'on n'a qu'une *morale humaine*, que l'homme par conséquent peut accepter ou refuser ; car si vous donnez à tel homme le droit de voir tel rapport ou telle convenance, pourquoi le refuser à tel autre ? 2° la loi est définie ici le *rapport* de l'homme avec son créateur, etc., or cela même est une définition fausse de la loi ; la loi est un *commandement*, un *ordre donné par un supérieur* : c'est la définition de toute loi. Ici elle est seulement le *rapport*. Or le *rapport* est le *sujet* ou plutôt l'*objet* et l'*occasion* de la loi, mais n'est pas la loi *elle-même*. — Car elle serait nulle pour ceux qui *doutent du rapport* ou qui le nient. Ainsi, pour prendre l'exemple allégué ici, la loi naturelle serait nulle pour ceux qui nient la Providence. Or, on sait que dans l'antiquité, toute l'école d'Aristote, toute l'école d'Alexandrie, de nos temps, les Mahométans, les Chinois, les Hindous, nient que Dieu s'occupe des actions humaines, et admettent plus ou moins la fatalité. Logiquement il n'existerait pas de loi pour ces peuples. M. de Lahaye l'a senti comme nous, et c'est ce qu'il va exposer dans le paragraphe suivant. — D'autres lacunes existent encore dans cette définition de la loi, nous les signalerons plus loin.

Digitized by Google

Les philosophes reconnaissent que les essences des choses considérées sous le premier rapport ne sont pas, relativement à Dieu, nécessaires et immuables; sous ce rapport, elles existent dans les choses créées, et ne diffèrent pas de l'existence. Or, l'existence des choses créées est quelque chose de contingent et de susceptible de changement.

La difficulté s'élève donc uniquement sur les *essences métaphysiques des choses.*

Que sont les essences ainsi considérées? De pures abstractions, des idées, des pensées, des êtres de raison?

Existaient-elles avant qu'il y eût des entendements créés?

Platon croyait, si du moins on a bien saisi sa pensée, que les essences existaient hors de l'entendement de Dieu, il en faisait des *entités* distinctes de cet entendement, il leur accordait une existence indépendante de la volonté de Dieu, qui, par la création, n'aurait fait que *réaliser* ces exemplaires éternels comme lui : ce système ne pouvait tenir devant les lumières du christianisme; il est abandonné aujourd'hui (E).

On reconnaît que les essences des choses n'existent que dans l'entendement de Dieu ; mais en même temps on prétend qu'elles existent dans l'entendement de Dieu indépendamment *de la volonté de Dieu*, qu'elles sont nécessaires et immuables même à l'égard de Dieu. « Ce n'est pas dans la *volonté libre* de Dieu qu'il faut « chercher la raison de la distinction du bien et du mal, mais dans « les *essences des choses* dans la *raison*, il faut dire que le bien n'est « pas tel, parce qu'il plaît à Dieu, mais qu'il plaît à Dieu parce qu'il « est bien, et que par conséquent ce n'est pas dans les *dogmes re-* « *ligieux* qu'il faut chercher le titre primitif des vérités morales ; « qu'elles se *légitiment elles-mêmes*, et n'ont pas besoin d'une « autre autorité que celle de la *raison* qui les aperçoit et les pro- « clame[1]. »

Voici comment on prétend prouver cette thèse :

(E) Ce système n'est pas complétement abandonné : les rationalistes purs le soutiennent encore; ce sont seulement les rationalistes catholiques qui l'abandonnent en principe, tout en l'admettant dans les conséquences.

[1] Cousin, *Argument de l'Eutyphron*, t. I des *Œuvres* de Platon, et *institutiones philosophicæ* de M. l'abbé Noget Lacoudre. t. III, p. 115, éd. de 1844. — On voit que ce sont les principes payens que l'on enseigne aussi dans les écoles catholiques.

Digitized by Google

« L'essence métaphysique des choses n'est pas autre chose que » *l'accord des attributs*. Or, cet accord est quelque chose de né- » cessaire et d'immuable qui ne dépend pas de la volonté de Dieu. » Autrement Dieu pourrait faire que des attributs qui se conviennent » soient opposés les uns aux autres. Or, c'est ce que Dieu ne peut » pas faire. Ainsi Dieu ne peut pas faire qu'un homme demeurant » *le même* ne soit pas un être composé d'une âme et d'un corps [1]. »

Que prouve ce raisonnement? Il prouve que lorsque Dieu conçoit un sujet, il conçoit nécessairement les attributs qui se rattachent inévitablement à ce sujet, que Dieu ne peut pas concevoir ce sujet sans concevoir ses attributs essentiels, ou que concevant les attributs, il ne peut pas ne pas concevoir le sujet, ou encore que lorsqu'il conçoit des attributs qui se conviennent, il ne peut pas en même temps concevoir que ces attributs soient opposés entre eux; mais cela prouve-t-il que Dieu *conçoive nécessairement* le sujet? Nullement; car s'il est contradictoire de concevoir le sujet, et de supprimer les attributs, ou de concevoir les attributs sans le sujet, ou de concevoir en même temps convenance et opposition entre des attributs, il ne l'est pas de supprimer tout à la fois le sujet, les attributs et leur convenance (F).

(F) Nous avons un des premiers signalé cette question à l'attention des professeurs de philosophie en nous élevant contre cette proposition de la *philosophie de Bayeux*: La *volonté de Dieu seule ne peut créer aucune obligation si elle n'est basée sur l'essence des choses* [2]. Nous sommes donc complétement d'accord ici avec M. de Lahaye. Qu'il nous soit permis, à l'appui de sa thèse, d'insérer ici les raisons suivantes, qui présentent la même question sous un autre point de vue :

« Les philosophes catholiques, qui attribuent l'*éternité*, l'*immutabilité* de » *l'essence des choses*, ne font pas attention qu'ils commettent une con- » fusion déplorable; celle d'assurer l'*être*, de dire qu'elle *est*, d'une chose » qui *n'est pas*. Prenons, pour plus de clarté, l'exemple de l'axiome : *deux* » *et deux font quatre;* il est très-vrai que *deux et deux choses*, possé- » dant cette portion d'*être* que Dieu a départie à la création, *font quatre* » *choses*. Ces deux et deux choses *font* réellement quatre choses. Mais séparez » la proposition de la réalité d'existence que Dieu a donnée aux choses » créées; posez-la dans son abstraction, considérez-la *en soi*, comme on le dit » dans l'école, eh bien! je vous en défie, philosophe, de dire que cette vérité » *en soi* soit *éternelle*, *immuable*, *nécessaire*. Séparée des choses, cette » vérité ne peut ÊTRE *en soi*, elle n'*est* plus qu'en Dieu; et en Dieu elle n'est

[1] *Institutionum philosophicarum cursus vulgò dictus lugdunensis*, t. IV, p. 183.
[2] Voir *Annales*, t. XII, p. 345; et t. XIII. p. 142.

Digitized by Google

Il existe une objection plus sérieuse : « Dieu aurait-il pu créer des êtres intelligents et libres sans qu'il existât entre eux et lui des rapports de dépendance et d'amour ? Dieu était libre de créer ou de ne pas créer ; mais étant donnée la création, aurait-il pu faire que les êtres qu'il aurait créés ne lui dussent pas soumission et amour ? Non évidemment, non ; ce rapport ne dépend donc pas de la *volonté libre* de Dieu, mais de la *nature des choses.* »

Il faut le reconnaître ; étant posée la création d'êtres intelligents et libres, il existe nécessairement entre Dieu et ces êtres des rapports de dépendance et d'amour ; le contraire serait une absurdité. Il faut le reconnaître avec Benoît XIV. Mais ce rapport est unique ; il fait exception : tous les autres sont la conséquence de l'ordre établi de Dieu. Etant supposé que Dieu ait fait et constitué les choses de telle manière, ces rapports existent, et ont leur fondement dans la nature des choses : ils n'existeraient pas si Dieu avait adopté et établi un autre ordre de choses (G).

Ces rapports et leur expression sont nécessaires et immuables, eu regard des hommes qui n'ont pas créé l'ordre de l'univers, ne peuvent changer ni même modifier la nature des choses : ils ne

pas *en soi*, elle ne forme ni une personne, ni une distinction : elle est confondue, *unifiée* avec Dieu. Ce n'est que dans ce sens qu'elle *est* éternelle. Elle n'a eu d'existence *en soi*, et *séparée de Dieu*, que celle que Dieu lui a faite, lorsque sa volonté, libre et positive, a donné l'*être* à sa créature, et cet être encore n'est pas un être, *écoulé*, *émané*, ou une partie de lui-même, mais c'est un être *créé*, un être *non fait de sa substance*, mais fait à son *image*, comme le dit la Bible, à laquelle il faut toujours revenir quand le philosophe veut parler de Dieu et de l'homme avec précision et justesse. L'*image*, en effet, tout en donnant la *ressemblance*, exclut positivement l'*identité*. Voilà ce qu'il faut dire quand on veut parler avec clarté et certitude [1]. »

(G) Il y a encore une réponse à faire à cette objection : 1° On accorde que le rapport existe, mais le *rapport* n'est pas une *loi morale*. Or, c'est la loi morale que nous cherchons ; 2° ceux qui font ces objections disent des *non sens*. Ils opposent la création *libre* de l'homme, de sa constitution, de ses rapports, et puis ils demandent si Dieu peut ne pas vouloir ce qu'il a voulu ; il y a deux parties dans ces objections, dont l'une détruit l'autre, 1° on suppose la volonté libre de Dieu ; 2° pour prouver que cette volonté est libre, on lui demande de ne pas vouloir ce qui est supposé avoir été voulu : non-sens, chevilles, niaiseries dialectiques !

[1] *Annales*, t. xiii, p. 151 (3e série).

Digitized by Google

sont pas nécessaires et immuables à l'égard de Dieu, qui les a établis *librement.*

La *loi naturelle* est donc *fondée* sur la nature des choses, et en même temps sur la volonté libre de Dieu (H), parce que la nature et l'essence des choses sont l'ouvrage de la libre volonté de Dieu, comme l'a enseigné saint Augustin.

« Comment une chose qui est faite par la volonté de Dieu pourrait-elle être contre la nature ou l'essence des choses, lorsque la » volonté même de ce grand Créateur est la nature même de chaque » chose [1]?... Car, comme Dieu est la suprême essence, c'est-à-dire » *est* d'une manière absolue, et, par cela même, est immuable, il a » donné aux choses qu'il a créées, d'être, mais non d'être d'une manière absolue comme lui-même; aux unes, en effet, il a donné plus » d'être, et aux autres moins, et ainsi il a coordonné à divers degrés » la nature des essences... Aussi doit-on dire qu'aucune essence ne » peut être contraire à Dieu, c'est-à-dire, à l'essence suprême du » Créateur de toutes les essences quelconques [2]. Aussi, de même » qu'il n'a pas été impossible à Dieu d'établir toutes les natures » qu'il a voulues, ainsi il ne lui est pas plus impossible de changer » toutes ces natures qu'il a établies [3]. Car il n'est appelé Tout-Puissant que parce qu'il peut faire tout ce qu'il veut (I). »

Le bien, le juste, l'honnête *est* ce qui est conforme à la nature des choses, aux rapports qui existent entre les êtres, mais la nature des choses, c'est Dieu qui l'a créée, ces rapports, c'est Dieu qui les a établis

(H) Au lieu de cette définition ambiguë, et que les rationalistes tournent mal, nous croyons plus juste de dire : *La loi naturelle, expression de la volonté libre de Dieu, a pour objet la nature des choses et leurs attributs contingents*, etc.

(I) Nous avons déjà cité tous ces textes dans l'article de nos *Annales* contre les principes de M. l'abbé Noget et la philosophie dite de Bayeux.

[1] Quomodo est contra naturam quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti artificis conditoris conditæ rei cujusque natura sit? *De civil. Dei*, t. xxi, ch. 8, n° 2.

[2] Cum enim Deus summa essentia sit, hoc est summe sit, et ideo immutabilis a rebus quas ex nihilo creavit esse dedit, sed non summe esse, sicut ipse est : et alia esse dedit amplius aliis minus; atque ita naturas essentiarum gradibus ordinavit. Et propterea Deo, id est summæ essentiæ et auctori omnium qualiumcumque essentiarum, essentia nulla contraria est. *Ibid.* liv. xxi, ch. 2.

[3] Sicut ergo non fuit impossibile Deo quas voluit instituere, sic et non est impossibile in quidquid voluerit quas instituit mutare naturas. *Ibid.* l. xxi, ch. 8, n° 2.

[4] Deus certe non ob aliud vocatur omnipotens, nisi quoniam quidquid vult, potest. *Ibid*, l. xxi, c. 7, n° 1.

Digitized by Google

ais. C'est donc dans la *volonté de Dieu* qu'il faut chercher le *prin-*
ipe de la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de
honnête et du déshonnête. C'est de la volonté de Dieu que *la loi*
aturelle tire sa *force obligatoire*. « Point de loi sans un législateur,
» point de règle obligatoire sans une volonté émanée d'un être su-
» périeur à ceux à qui l'obligation est imposée. Ce n'est pas répondre
» que de dire : Cette loi, ces règles immuables du droit sont dans la
» nature de l'homme, résultent des essences des choses. Qui donc a
» créé cette nature ? Qui l'a constituée ? Les essences des choses ne
» sont pas éternelles, elles sont l'œuvre de la volonté libre du Créa-
» teur[1], » et un poète s'est exprimé d'une manière plus exacte que beaucoup de philosophes, et même que quelques théologiens, lorsqu'il a écrit :

Où Dieu n'existe plus, la morale n'est pas[2].

J'ai constaté l'existence de la loi naturelle, j'ai établi qu'elle est fondée tout à la fois sur la nature des choses et sur la volonté libre de Dieu : le philosophe examine actuellement *comment le premier homme a acquis, comment les hommes acquièrent la connaissance de la loi naturelle*.

S'il ouvre les ouvrages des philosophes, il lira que la loi naturelle est connue par la *raison* ou la *conscience* : cette réponse ne le satisfait pas. Elle le laisse dans l'incertitude sur un point important. Suppose-t-elle ou exclut-elle la nécessité et l'existence de la révélation primitive ? Dans les écrits du philosophe déiste, loin de la supposer, elle l'exclut. Dans les écrits du théologien catholique, on pourrait penser qu'elle la suppose : on se tromperait. Ces théologiens admettent l'existence de la révélation primitive, puisque la Genèse affirme que Dieu *a parlé au premier homme et lui a donné un précepte positif*, mais ils n'enseignent pas formellement que cette révélation ait été le moyen par lequel Dieu a fait connaître à l'homme la loi *naturelle*, ni même une condition nécessaire pour que l'homme acquît cette connaissance. Avec les écoles de philosophie, ils pensaient que Dieu, en créant un homme, *dépose* dans son entendement des *germes*, des *semences* de vérités morales et religieuses dont nous acquerrons ensuite la connaissance par l'attention et la réflexion selon les uns, ou, selon d'autres, par les impressions que font sur nous

[1] *Introduction philosophique à l'étude du christianisme*, par Mgr de Paris, p. 34.

[2] Delille, *Imagination*, ch. 8. t. II, p. 212.

Digitized by Google

les objets extérieurs; que de ces vérités premières, nous déduisons tous les préceptes de la morale au moyen du raisonnement (J).

Ce système doit être abandonné ou au moins modifié. Les observations faites sur les *sourds-muets* prouvent que nous n'acquérons la connaissance des vérités morales qu'au moyen des mots qui les expriment; que nos facultés intellectuelles restent inertes tant que nous n'avons pas joui du commerce de la parole. La science démontre donc la nécessité de cette révélation primitive, dont l'histoire sacrée atteste l'existence.

Ici se place une question dont j'ai ajourné l'examen:

Dieu a-t-il promulgué dès l'origine les commandements qu'il a donnés depuis sur le Sinaï? Où l'homme a-t-il acquis la connaissance de ces préceptes à l'aide du travail de son esprit sur les faits qu'il connaissait au moyen de la révélation?

L'auteur de la *Législation primitive* se prononce pour la première opinion. « La connaissance des rapports vrais des êtres, révélée ou » transmise par l'autorité, s'appelle *loi*, de LEGERE, *lire*, parce que » cette transmission, faite d'abord avec la parole à la première so» ciété domestique, a plus tard été fixée par l'Écriture pour la pre» mière société publique [1]. »

D'autres personnes ne pensent pas, il est vrai, que les *dix paroles* aient été dites à Adam comme à Moïse, mais elles prétendent que les *deux paroles* qui renferment le *décalogue*, l'*amour de Dieu et du prochain*, ont été prononcées, et qu'avant que l'homme ou l'enfant ait raisonné, on lui avait déjà dit dès le commencement: « Tu ai» meras Dieu, tu aimeras ton prochain (K). »

On peut soutenir le sentiment opposé, et il me paraît même plus

(J) Il s'en faut de beaucoup que tous les théologiens aient admis ces *germes* et ces *semences*. Ce sont seulement ceux qui ont suivi les principes platoniciens. Les théologiens qui, à la suite de saint Thomas, ont adopté Aristote, soutenaient que *l'âme au commencement est comme une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit*. Nous avons développé longuement, et avec évidence, cette thèse dans notre *discussion* avec M. l'abbé Maret et avec le P. Gardereau. (Voir nos *Annales*, t. XII, p. 77; XIV, p. 505 et 306.) Il est vrai de dire que cette thèse n'a jamais été traitée avec les dévelopemens et la précision que la polémique actuelle exige. C'est ce qui rend nécessaire de lui accorder en philosophie la prédominance qu'elle mérite.

(K) La suite de ces notes prouvera que nous n'avons pas borné à ces deux paroles les préceptes que Dieu a imposés aux premiers hommes.

[1] *Législation primitive*, liv. II, ch. I, n° 4.

Digitized by Google

onforme aux enseignements de l'Église sur l'état de justice originelle dans lequel avaient été créés Adam et Ève.

Adam savait que *Dieu existe*, que Dieu *l'avait créé*, ainsi que *l'univers* et toutes *les choses*, tous *les êtres* qu'il voyait autour de lui. Il *connaissait* ces vérités *par la révélation* : la révélation primitive est un fait attesté par l'histoire. Il n'avait pu connaître ces faits que par la révélation, c'est une vérité prouvée philosophiquement par les observations faites sur les sourds-muets.

En supposant qu'il eut plû à Dieu de créer l'homme dans l'état de *nature pure*, une révélation naturelle *par la parole* était nécessaire, je l'ai établi; l'homme avait été dès le moment de la création élevé à un *état surnaturel* : il n'avait pu connaître que par la révélation la *fin sublime* à laquelle il était appelé, les *vérités en rapport* avec cette fin ; Dieu les lui avait *révélées*. C'est un fait qui sera établi lorsqu'il sera parlé de l'ordre surnaturel. Dans ce moment il n'est question que des vérités de *l'ordre naturel* et des vérités de *la morale* (L).

Si le premier homme n'avait pas entendu parler, si par la parole il n'avait pas été mis en possession de l'exercice de ses facultés, de la *raison*, de la *conscience* ; si même (supposition impossible), doué de l'exercice de ces facultés, il n'avait pas connu l'existence de Dieu, la création, jamais il n'aurait pu *connaître ses devoirs* ; mais je le répète, il connaissait l'existence de Dieu, il savait qu'il devait à Dieu l'existence, tous les dons naturels (M).

(L) Nous sommes ici tout à fait d'accord avec M. de Lahaye. Seulement nous croyons qu'il eût dû énumérer un peu plus au long les vérités renfermées dans ces mots qui sont essentiels :

Dieu a fait connaître par une révélation extérieure, ou par la parole,

1° *La fin sublime à laquelle il était appelé ;*

2° *Les vérités en rapport avec cette fin.*

C'est là toute la question, question qui n'a pas été traitée assez au long par les théologiens, et sur laquelle porte en ce moment toute la polémique. Nous allons montrer que dans ces paroles sont nécessairement renfermées toutes les révélations que M. de Lahaye a omises. Qu'on se souvienne donc de ces principes. Cela implique une connaissance explicite

De toutes les choses qu'il fallait *croire*,

De toutes les choses qu'il fallait *faire*, pour être sauvé ;

C'est-à-dire du *dogme* et de la *morale*, ou de toute la *religion*.

(M) M. de Lahaye suppose d'abord l'homme dans l'exercice de *ses facultés, de sa raison*, etc., puis il suppose qu'il eût pu être doué de l'*exercice* de *ces facultés* et ne *pas connaître Dieu*, etc. C'est une erreur. Les facultés n'ont pu s'exercer in *abstracto*, les facultés n'ont pu s'*exercer* que sur la connaissance de

Digitized by Google

Dans cette position, avait-il besoin d'une *révélation positive*, pour savoir qu'il devait aimer Dieu et l'adorer, d'un précepte formel pour être obligé de l'aimer et de l'honorer? Je ne le pense pas : voici les motifs sur lesquels s'appuie cette opinion (N).

Aujourd'hui lorsqu'un homme en âge de raison, je vais plus loin, lorsqu'un enfant a appris que *Dieu existe*, que c'est Dieu qui est son *créateur*, l'auteur de tous les biens dont il est appelé à jouir, cet homme, cet enfant sont-ils *dans l'impossibilité* de comprendre eux-mêmes qu'ils doivent aimer Dieu, l'adorer! ne peuvent-ils pas *tirer eux-mêmes* cette conséquence? ne se présente-t-elle pas *naturellement* à leur esprit? leur intelligence ne devance-t-elle pas souvent la parole du maître (O)?

Dieu, sur ses révélations, sur ses paroles, sur les connaissances qu'il avait données à l'homme, et ce sont ces connaissances qui ont constitué, non *la faculté* de raisonner ou de juger, mais *sa raison elle-même, sa conscience elle-même*. Les philosophes ont toujours confondu ces deux choses. Pour sortir de ces obscurités, il faut bien, et d'abord et énergiquement, les séparer. Être mis en *possession de l'exercice de sa raison, de sa conscience*, c'est connaître Dieu, la vérité, les dogmes, la morale. Comment pourrait distinguer la vérité de l'erreur l'homme qui ne connaîtrait pas déjà quelque vérité, ou le mal du bien celui qui ne connaîtrait pas déjà quelque règle? — Nous n'avons pas besoin de faire observer la *contradiction* de poser une supposition que l'on déclare *impossible*!!

(N) Voilà précisément ce que nous prévoyions. M. de Lahaye suppose l'homme *doué de raison, de conscience*, et cherchant cependant la *morale* ou ses *devoirs*. Tandis que c'est la connaissance de ses devoirs qui a pu seule constituer l'homme moral; un homme libre, complétement libre, n'est pas *obligé* de chercher s'il a des *devoirs*. Cette *obligation* suppose ce qui est à prouver, à savoir qu'il a des *devoirs*. Si aucune loi ne lui a été manifestée, imposée, il est évident qu'il n'est pas *obligé* à chercher *la loi*. Et puis cette première *obligation* qu'on lui impose détruit toute *notion de la loi*. Ce n'est plus un supérieur qui l'impose, c'est le sujet qui se la donne; s'il se la donne, il pourra toujours la rejeter.

(O) Nous voilà retombés dans toutes les ornières et paralogismes philosophiques. 1° On suppose un homme *en âge de raison*, c'est-à-dire instruit, ayant reçu toute l'instruction, toute la science morale de la société actuelle, car tel est l'homme actuel, *en âge de raison*. Je dis actuel, il faut encore ajouter *européen*, ou dans une société chrétienne; car, transportez cet homme de 14 ou 15 ans, dans les forêts de la Nouvelle-Hollande, dans une de ces îles de l'Océanie, où les missionnaires nous apprennent que les naturels n'ont *aucune idée morale*, tout ce raisonnement tombe.

2° On voit encore ici ce paralogisme qui consiste à dire que l'enfant élevé au milieu de nous a pu ne connaître que l'*existence de Dieu et la création*, et que *naturellement* il connaîtra ses devoirs.

Digitized by Google

Ainsi en supposant même qu'Adam eût été créé dans un état identique à celui où est aujourd'hui l'humanité, on pourrait soutenir qu'il n'avait pas besoin d'un *précepte positif* pour savoir qu'il devait aimer Dieu et l'honorer, et être *obligé* par ce devoir (P).

« Mais Dieu avait créé l'homme droit... Cette droiture consistait » premièrement dans la *connaissance:* il n'y avait pas alors de ques- » tion. Dieu avait mis dans le premier homme la *droite raison* qui » consistait en une *lumière divine* par laquelle il *connaissait* Dieu » *directement* [1] comme un Être parfait et tout-puissant (Q). Cette con-

1° Cet enfant ne connaîtrait pas ses devoirs *naturellement* dans le sens attaché à ce mot, c'est-à-dire sans enseignement extérieur;

2° Cette notion du devoir, supposé qu'il la connût, n'aurait aucune sanction, par conséquent ne serait pas une *loi morale;*

3° Il ne connaîtrait aucune fin, aucune destination, ce qui fait que ce ne serait plus l'homme moral actuel, tel que Dieu l'a fait.

Ces notions premières sont donc erronées, ou au moins incomplètes et laissant de côté la portion la plus digne de l'homme actuel, sa fin surnaturelle.

Enseigner une telle philosophe, — on l'enseigne dans les colléges et même dans les séminaires, — c'est créer un homme qui n'est pas celui que Dieu a créé, c'est créer l'homme rationaliste avec ces imperfections que tout le monde déplore, et c'est là l'ouvrage de la philosophie que nous combattons.

(P) Nous le répétons, et que nos lecteurs ne l'oublient pas, sans *précepte positif* Adam aurait eu tout au plus une *opinion* sur ses devoirs, mais il n'y aurait eu aucune obligation. Une obligation vient d'une autorité qui oblige. M. de Lahaye a posé lui-même déjà ce principe: « Point de loi sans un *législateur*, point de règle obligatoire sans une *volonté* émanée d'un être supérieur [2]. » Or ici, aucun législateur, aucune volonté qui se soient manifestés dans le système que nous combattons. — D'ailleurs, notons toujours que l'homme ou Adam a été *scindé;* car M. de Lahaye raisonne ici sur un homme abstrait, un homme possible sans doute, mais non pas l'homme actuel, tel que Dieu l'a fait, et auquel immédiatement il a fait connaître ses fins dernières. — Le texte de Bossuet qui va suivre, moitié cartésien, moitié platonicien, ne changera rien à cette thèse.

(Q) Précisons l'état de la question. L'homme existe seul, Dieu ne lui a rien *commandé* extérieurement, il s'agit de savoir s'il est *obligé* à quelque *commandement*. Nous disons non. Car quand même l'homme voudrait rendre à Dieu un hommage, ce ne serait là qu'un acte libre, qu'il peut refuser, une *opinion* qu'il peut admettre ou ne pas admettre. — *L'autorité* de Bossuet qu'introduit ici M. de Lahaye, ne peut nullement trancher la question. Elle est seu-

[1] *Directement.* Cette expression n'exclut pas la *parole*, elle veut dire que le premier homme ne voyait pas Dieu *en énigme à travers un miroir* (*M. de Lahaye*).

[2] Voir la citation ci-dessus, p. 419.

Digitized by Google

» naissance tenait le milieu entre la foi et la vision bienheureuse. Car » encore que l'homme ne vît pas Dieu *face à face*, il ne le voyait pour- » tant pas, comme nous faisons, à *travers une énigme et comme par un* » *miroir* (R). Dieu ne lui laissait *aucun doute* de son auteur des mains » duquel il sortait, ni de sa perfection qui reluisait si clairement dans » ses œuvres... *L'idée que nous portons naturellement dans notre fond* » de la *perfection de Dieu* [1] en sorte que nous *penchons naturellement* » à lui attribuer ce qu'il y a de plus parfait, était si vive dans le pre- » mier homme que rien ne la pouvait offusquer (S). Ce n'était pas

lement une opinion personnelle. Quant au *raisonnement* qu'il fait, il est fondé sur des principes philosophiques, obscurs, erronés, rejetés par M. de Lahaye lui-même. En effet, dans ce peu de mots, déjà Bossuet suppose :

1° Que l'homme avait la *connaissance* par le fait de la création, ce qui est le principe rationaliste.

2° Qu'il avait des idées, ou connaissances innées ; principe platonicien qu'il faudrait prouver.

3° Que la raison est une *lumière divine*, sans définir ce que c'est que cette *lumière divine*, à quels signes on la reconnaît.

4° Que la connaissance de Dieu est *directe*, etc ; tous principes obscurs, non suffisamment expliqués, mal interprétés par les rationalistes, principes contre lesquels nous allons voir M. de Lahaye protester lui-même à la suite de cette citation.—Quant à la *note* ajoutée ici par M. de Lahaye, elle ne peut être admise. Voir Dieu par la *parole*, ce n'est pas le voir *directement*, c'est le voir en *énigme* et dans un miroir. Ce n'est que dans le ciel que l'homme verra Dieu *directement* ; si chaque homme *voyait Dieu directement*, nous n'aurions pas besoin que la révélation, que le *Verbe*, que l'*enseignement* nous le fissent *connaître*.

(R). Voyez l'embarras de Bossuet ? on voit Dieu *directement*, et pourtant on ne le voit pas *face à face* ; on ne le voit pas *face à face* et pourtant on ne le voit pas dans une *énigme*. Concilie cela et le comprenne qui pourra?

(S). C'est vrai, l'homme n'avait *aucun doute*, mais la parole de Dieu suffisait à cela. — Quant à cette idée de Dieu, que nous portons *naturellement*, c'est encore la supposition de la chose même qu'il faut prouver; la *note* de M. de Lahaye nous fait voir qu'il penche lui-même pour un autre système, celui que nos connaissances sont *innées* et que la parole ne fait que les *développer* ; que la parole ne les *donne* pas, mais les *éclaire*, que la science n'est pas une *tradition*, mais un *accroissement*, toutes choses que nous croyions qu'il désapprouvait. — Et puis voyez quelle philosophie que celle qui prouve la perfection de Dieu

[1] *Naturellement:* cette expression n'exclut pas la *nécessité* de la parole. Les observations faites sur les sourds-muets ont prouvé que l'homme n'avait pas la *conscience de l'idée de Dieu*, s'il n'avait pas entendu prononcer le mot *Dieu* ou une autre expression équivalente, *être infini, grand esprit*, etc.

Digitized by Google

» comme à présent que *cette idée*, brouillée avec les images de nos » sens, se *recule* pour ainsi dire, quand nous la cherchons; nous n'en » pouvons porter la *simplicité*, et nous n'y revenons qu'à peine et par » mille détours. Mais alors *on la sentait d'abord* et la première *pensée* » qui *venait* à l'homme dans tous les ouvrages et dans tous les mou- » vements qu'il voyait ou au-dedans, ou au dehors, c'est que Dieu » en était le *parfait auteur* (T).

» Une si grande et si *droite lumière dans la raison* était suivie » d'une pareille *droiture* dans la volonté. Comme on *voyait claire-* » *ment et parfaitement* combien Dieu est aimable et que l'âme n'était » empêchée par aucune passion ou prévention de se porter à lui, elle » l'*aimait parfaitement* (U) [1]. »

Tel était le premier homme dans son intelligence et dans sa volonté. En cet état il est évident pour moi et il le sera pour toute personne qu'il n'avait pas besoin d'une révélation spéciale, ni pour connaître qu'il devait aimer Dieu et l'honorer, ni d'un *commandement positif* pour être *obligé* de s'attacher à lui (V).

Il lui fallait un précepte positif pour savoir *comment* il devait honorer Dieu, car si la raison lui disait qu'il devait adorer Dieu, elle ne lui apprenait pas *quel culte* il devait rendre à son créateur. Aussi

par le *penchant* que l'homme a eu de la lui attribuer. Bossuet oublie de dire comment l'homme avait *connu* les perfections que son *penchant* lui faisait attribuer à Dieu. On voit la nécessité de refaire toute cette philosophie, mélange confus de platonisme, d'aristotélicisme et de cartésianisme.

(T). Voici maintenant les perfections de Dieu appuyées sur la *sensation*. L'idée *se sentait*. Dieu était l'auteur de toutes ces idées que l'homme *sentait*... Et l'*idée* du fruit défendu n'a-t-elle pas été *sentie* aussi, etc.? Quelle confusion!

(U). Voilà encore la lumière *droite*, *l'intuition* directe de Dieu et de ses perfections; voilà l'*amour de Dieu*, c'est-à-dire une religion, sans loi extérieure, sans obligation, sans sanction, sans but. Car notons bien que Dieu est supposé n'avoir révélé à l'homme aucune *fin surnaturelle*, ne lui avoir donné aucun précepte; enfin voilà un *amour parfait* provenant d'un motif et d'une *puissance naturelle*. C'est aux théologiens à voir si cela est orthodoxe ou si Bossuet comme la plupart des ascétiques n'a pas mêlé ici deux questions profondément séparées, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la philosophie et la théologie.

(V) Nous répondons à M. de Lahaye par cette définition qu'il donne lui-même de la loi ou de l'obligation..: « Point de loi sans un législateur, point de » règle obligatoire sans une volonté émanée d'un être supérieur à ceux à qui » l'obligation est imposée. »

Voir la citation ci-dessus, p. 419.

[1] Bossuet, *Elévations à Dieu sur les mystères*. 7e sem. Troisième élévation.

Digitized by Google

Dieu a-t-il daigné *dès le commencement*, instruire l'homme de *la manière* dont il voulait être honoré. Un précepte positif était nécessaire pour apprendre à Adam qu'il ne devait pas *manger* du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais il n'était pas besoin à l'homme d'un précepte positif pour savoir qu'il devait aimer Dieu, lui rendre un culte et pour que ce devoir fût *obligatoire* pour lui. « L'homme sage ne doit-il pas conclure que, même *abstraction faite* » *de tout précepte positif*, il *doit* au créateur, outre le sentiment de » gratitude, un amour de véritable préférence à tout autre objet, » puisqu'il n'existe point d'autre être qui, considéré en lui-même, » soit aussi digne de notre respect et de notre amour [1] (X).

Ces observations peuvent s'appliquer aux *autres devoirs de la morale*.

Ces devoirs sont l'expression et la conséquence des rapports que Dieu a établis entre l'âme et le corps, et entre les hommes. Lorsque l'on connaît ces rapports et certains faits qui les révèlent, on peut parvenir à en *connaître* les conséquences. Aujourd'hui ce travail est long, pénible, mêlé d'incertitudes, parce que notre esprit est faible, tyrannisé et obscurci par les passions. Il n'en était pas ainsi du premier homme. « Aussi au lieu que nous avons tant de peine à trou- » ver notre âme, et que nous la confondons avec toutes les images » que nos sens nous apportent, alors on la démêlait d'abord d'avec » tout ce qui n'était pas elle [2]. De cette sorte on connaissait d'abord

(X) N'est-ce pas une singulière thèse que l'on soutient ici? On soutient que l'homme a vu *directement* qu'il devait *obéir* à Dieu, qu'il devait l'*aimer parfaitement*, et puis voilà qu'on vient dire qu'il faut un précepte positif pour *savoir comment* il fallait l'honorer. Mais, est-ce que l'amour parfait n'est pas la *manière* la plus digne de l'*honorer*? — Notons encore que l'on convient que ce précepte positif a été donné dès le commencement; et, de plus, que dès la création a eu lieu la révélation extérieure de ses fins dernières, de la peine et de la récompense. — Alors quel temps reste-t-il pour cet état où l'homme n'avait pas de loi *positive*?... Aucun. Ainsi, c'est pour un état fantastique, non réel, non appliqué, que l'on pose toute cette thèse obscure et dangereuse! Ainsi, on avoue qu'en *réalité*, c'est-à-dire dans l'*état naturel* actuel, les choses se sont passées comme nous le disons, c'est-à-dire que tout d'abord Dieu a dit à l'homme ce qu'il *devait croire*, ce qu'il *devait faire*, pour lui être agréable et gagner la vie éternelle.

Oh! philosophes, oh! dialecticiens!

[1] **Ubaghs.** *Anthropologie*, ch. VI, n° 428.

[2] **Bossuet.** *Ibidem.*

Digitized by Google

» sa parfaite supériorité au-dessus du corps et l'empire qui lui était » donné sur lui, en sorte que tout y devait être dans l'obéissance » envers l'âme, comme l'âme le devait être envers Dieu [1].» Un père a-t-il besoin d'un précepte formel pour connaître ses devoirs envers ses enfants? ne lui suffit-il pas de savoir qu'il leur a donné l'existence? Un fils a-t-il besoin d'un précepte positif pour connaître qu'il doit aimer, respecter ses parents? ne lui suffit-il pas d'avoir appris qu'il leur doit l'existence, d'être témoin des soins, des peines qu'ils prennent de sa personne, de sentir sa propre faiblesse, son inexpérience, et la supériorité de ses parents sous tous ces rapports (Y)?

Les *préceptes* qu'Adam avait *REÇUS de Dieu*, les *obligations* qu'il avait connues par sa *conscience* (Z), il les transmit à ses enfants qui apprirent ainsi avant de raisonner, des devoirs qu'ils auraient pu connaître par le raisonnement et la réflexion sur les faits qu'ils tenaient de leur père, au moyen de l'instruction et de la tradition.

Il y eut des devoirs dont ils durent la connaissance *à leur propre conscience.*

Caïn sut qu'il commettait un crime en tuant Abel, comment l'avait-il *appris?* Dieu avait-il déjà porté ce commandement : *tu ne tueras pas*? NON. Adam avait-il dit à son fils qu'il ne devait pas ôter la vie à Abel? il ne devait pas supposer ce projet à Caïn.

Comment celui-ci connut-il donc qu'il ne lui était pas permis de tuer son frère? *par la conscience.* Il savait qu'Abel était son frère, la conscience *criait* qu'il ne devait pas faire à son frère ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. Il est vrai que Caïn comme toute la postérité d'Adam avait été dégradé dans tout son être, mais si ses facultés in-

(Y) Bien des questions étrangères sont mêlées à ces considérations. On mêle les faits de *physiologie* à la recherche du *devoir* et de *la loi.* On ne répond pas à la seule question agitée, à savoir si un *devoir* peut exister là où il n'y a pas de *loi*, d'obligation imposée positivement par un supérieur. L'exemple allégué d'un père et des enfants détruit ce que l'on veut établir. Que de pères, que d'enfants qui ne se croient pas liés par leurs rapports de père et de fils!

(Z) Qu'est-ce à dire? Voilà des préceptes *reçus* de Dieu; quels sont-ils? il faut les préciser, les énumérer. — *Obligations connues ou reçues de sa conscience*, il faut encore les énumérer, dire si cette conscience ne pouvait pas les refuser, qui avait *obligé* la conscience à admettre ces *obligations*, préciser pourquoi les enfants d'Adam étaient obligés de recevoir ces *obligations*, eux qui, comme leur père, avaient aussi *une conscience*, etc., etc.— Questions sans solution dans le système de philosophie que nous combattons.

[1] Bossuet. *Ibid.*

Digitized by Google

tellectuelles avaient été affaiblies, elles n'avaient pas été anéanties. Il conservait cette faculté de *distinguer le bien du mal qui est l'apanage de l'intelligence humaine* (A).

(A) On marche ici de suppositions en suppositions, et l'on nous oppose la règle même qui est en question et qu'il est nécessaire de prouver. Il est question de savoir si un précepte positif avait défendu de *tuer*, et l'on répond par un NON sans preuve, ou plutôt contre un texte précis de la Bible, qui nous dit que, dès le commencement, Dieu *ordonna à chacun de veiller sur son prochain* [1]. C'est que l'on part de cette supposition que les quelques lignes, où sont racontées la création, la mise en société et la chute de l'homme, contiennent toutes les communications positives que Dieu a faites à l'homme. Or, cela est non seulement faux, mais impossible. Il n'est pas un chrétien, pas un philosophe qui ne convienne sans contestation que la *genèse* n'a pas conservé tous les enseignements que Dieu a donnés à l'homme, tout comme l'Évangile, bien que plus explicite, ne contient que la plus petite partie des paroles du seigneur Jésus : saint Jean nous le dit expressément dans le dernier verset de son évangile. — Mais, sur ce point, nous avons plus que des conjectures, nous avons le témoignage de la Bible, qui ailleurs énumère plus au long les communications faites par Dieu à l'homme, la société qui a existé entre le Créateur et la créature. Nous prions M. de Lahaye et nos lecteurs de méditer les paroles suivantes, qui ne doivent pas être *supprimées* dans la discussion qui nous occupe, comme on le fait communément.

Communications qui ont eu lieu entre Dieu et l'homme dès le commencement, d'après la Bible.

« Dieu, *dès le commencement*, a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main » de son conseil : il a *ajouté des commandements et des préceptes*. — Si tu » veux garder ses commandements et conserver à jamais la *foi acceptée* [2], ils » te garderont. Il a placé devant toi l'eau et le feu, étends la main vers ce que » tu voudras. — Devant l'homme sont la vie et la mort. Ce qui lui plaira lui » sera donné...[3].

» Son testament, ou son alliance, date de très-loin, et la recherche de toutes » choses est pour la fin [4].—Celui dont le cœur est affaibli rêve des choses vaines, » et l'homme imprudent et trompé *médite des conceptions folles* [5]. — Écoute-» moi, mon fils, et apprends la règle, la discipline, l'instruction de l'esprit, et » réfléchis à mes paroles dans ton cœur, je l'annonce, te révèle (ἐκφαίνω) avec

[1] *Mandavit unicuique de proximo suo.* Ecclés. xvii, 13.

[2] Que l'on remarque ce mot, on dirait qu'il y a eu un *pacte* véritable entre Dieu et l'homme.

[3] *Eccles.* xv, 16-18.

[4] Nous suivons ici le texte grec.

[5] C'est ce que l'on peut dire des conceptions philosophiques.

Digitized by Google

Comment se sont formées les *règles de la morale* sur les mariages, les empêchements entre parents, sur la propriété, les échanges, les ventes, les dépôts, le meurtre, le vol? Elles n'ont certainement pas été promulguées par le législateur suprême au moyen d'une révélation

» justesse la règle, la discipline, et je t'annonce l'instruction avec exactitude [1]. » (Texte grec.) — Sois attentif à mes paroles en ton cœur; je te montre donc la » justesse de l'esprit, les vertus (facultés, instructions) que Dieu a placées dans » ses ouvrages dès *le commencement;* et c'est dans la vérité que je t'apprends » la science (même texte, selon la Vulgate). — Dans le jugement de Dieu, toutes » les œuvres sont réglées dès *le commencement;* dès leur *établissement*, il » en a distingué toutes les parties et leurs *commencements.* — Il orna, régla » pour l'éternité ses ouvrages, et leurs *principes* ou *commencements*, pour » toutes leurs générations (ils n'ont eu ni besoins, ils n'ont point été fatigués et » ils n'ont point abandonné leur ouvrage ou destination). Aucun n'interrompra, » ne gênera l'autre, son voisin, et, jusqu'à la fin des siècles, ils ne seront pas » désobéissants à la parole... (dans la Vulgate). Ne sois pas incrédule à la pa- » role [2]. »

Impossible, ce nous semble, de mieux montrer que toutes les règles de la justice, la discipline, la science, ont été posées, fixées dès le *commencement.* Voyons quelles sont ces communications :

« Dieu a créé l'homme de la terre, et il l'a fait à son image; — et avant qu'il » retourne dans la terre, il l'a revêtu de force selon sa nature... — Il a créé » de sa substance une aide semblable à lui, et il leur a donné le conseil, la lan- » gue, les yeux, les oreilles et un cœur pour penser; il les remplit de l'*instruc-* » *tion* de l'intelligence (ἐπιστήμην συνέσεως). — Il leur créa la *science de l'esprit;* » il remplit leur cœur de sagesse; il leur *montra,* leur *enseigna les bonnes et* » *les mauvaises choses* (ἀγαθὰ καὶ κακὰ ὑπέδειξεν αὐτοῖς) [3]. — Il posa son œil sur » leur cœur pour leur *montrer, manifester* la magnificence de ses œuvres, afin » qu'ils célébrassent la sainteté de son nom, et le glorifient dans ses merveilles. » — Il leur donna *ses préceptes* ou ajouta *pour eux une règle* (*disciplinam*), » et leur donna en héritage *la loi de la vie.* — Il établit avec eux un *testa-* » *ment,* une *alliance éternelle* [4]; leurs yeux virent les merveilles de sa gloire,

[1] Faisons attention à ces paroles, c'est ici la règle, la science vraie.

[2] Nous prévenons que nous avons fondu ensemble et quelquefois donné à part le texte grec et la vulgate.

[3] Comment un chrétien peut-il venir dire après cela qu'Adam n'avait reçu l'enseignement ni du bien, ni du mal, et que c'est par la *réflexion* qu'il les *apprit?* Plus on examine cette question, plus on est étonné de la légèreté avec laquelle les philosophes ont lu la Bible.

[4] Nous prions M. de Lahaye de nous dire si la simple révélation de son *existence* et de sa *création,* peut constituer cette alliance entre Dieu et l'homme, dont nous parle ici la Bible.

Digitized by Google

spéciale et extraordinaire (B). Comment se sont-elles formées? A mesure que le genre humain se multiplia, que les besoins augmentèrent, que les relations s'étendirent, les hommes appliquèrent au *mariage* (C) ces principes de décence, d'honnêteté qui sont la conséquence des rapports que la naissance établit entre parents, aux transactions ces principes de justice et d'équité qui découlent de ce sentiment qui leur dit *de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on vous fît*, de lui faire ce que l'on voudrait raisonnablement qu'il nous fît. Les premiers hommes transmirent ces règles à leurs descendants qui les développèrent eux-mêmes lorsque les circonstances l'exigeaient, en tirèrent de nouvelles conséquences, en firent des applications ultérieures aux conventions que l'état de la société rendait utiles ou même nécessaires.

Entendons saint Jean-Chrysostome.

« Comment les Gentils peuvent-ils dire : « *Nous n'avons point* » et *leurs oreilles entendirent l'honneur de sa voix* [1], et il leur dit : *Gardez-* » *vous* de ce qui est *inique*, et il *ordonna à chacun d'eux de veiller sur son* » *prochain* [2]. »

Telle est l'histoire des premiers préceptes donnés à l'homme; que M. de Lahaye, que nos lecteurs jugent si elle s'accorde avec celle que l'on veut exposer dans cet article.

(B) Notons qu'ici on confond des choses très-distinctes, à savoir, les règles des contrats, échanges, etc., toutes choses très-variables, avec les *règles de la morale* en elle-même. C'est une grande confusion; les hommes ont inventé les règles des contrats, des ventes, etc., mais non les *règles* de la morale.

(C) Ici encore il y a confusion. Le mariage en lui-même, et en ce qui est *essentiel*, a été établi par une loi positive et extérieure de Dieu. Ici nous avons la parole du Christ lui-même, qui dit : « N'avez-vous pas lu que celui qui a fait » l'homme au *commencement*, les créa mâle et femelle; et *il dit* : c'est pour » cela que l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et » ils seront deux dans une seule chair, c'est pourquoi ils ne sont déjà plus » deux, mais une chair. Ainsi donc, que l'homme ne sépare pas *ce que Dieu a* » *uni* [3]. » — Il y a cela de remarquable ici encore dans ce texte, que le Christ nous apprend que c'est Dieu lui-même qui *prononça* les paroles que la *Genèse* (II, 21) semble mettre dans la bouche d'Adam, qui ne fit sans doute que les répéter. On voit clairement ici que ce ne sont pas les hommes qui ont inventé ou trouvé les règles *essentielles du mariage*, comme semble le dire M. de Lahaye.

[1] Notons cette expression si explicite.

[2] *Eccles.* XVII, 1-13.

[3] Matth. XIX, 4-6.

Digitized by Google

» *de loi posée par elle-même dans la conscience*, et Dieu *ne l'a pas* » *gravée dans notre nature?* D'où viennent donc ces règlements » sur les mariages, sur les meurtres, sur les testaments, sur les » dépôts, sur la défense d'opprimer le prochain, et sur une infinité » d'autres matières qu'ont prescrites les législateurs? Ils les avaient » reçues de leurs ancêtres, qui les tenaient eux-mêmes des hommes » qui avaient vécu avant eux, et ceux-ci des générations qui les avaient » précédés. Mais les hommes qui dès le commencement, et les pre- » miers, avaient porté ces lois, de qui les avaient-ils reçues? Ne les » avaient-ils pas connues *par la conscience*? Car on ne peut pas dire » qu'ils avaient été avec Moïse, qu'ils avaient entendu les prophè- » tes, puisqu'ils étaient Gentils. Il est évident qu'ils ont tiré leurs » règlements de cette *loi* que *Dieu lui-même a établie dès le commen-* » *cement* pour l'homme lorsqu'il l'a créé. C'est de cette loi que les » premiers hommes ont tiré leurs lois, qu'ils ont inventé les arts, » et les autres choses; car c'est ainsi que les arts ont été établis. Les » anciens s'élevèrent à cette connaissance par leur génie (D) [1].

» Quelle est cette loi que Dieu imposa à l'homme en le créant? » C'est la *loi naturelle*. Mais qu'est-ce que la loi naturelle? Dieu

(D) Quelques remarques sont nécessaires sur l'autorité de saint Jean-Chrysostome qu'amène ici M. de Lahaye.

1° Quelle que soit l'opinion de ce grand docteur, elle ne saurait prévaloir contre celle de l'auteur qui nous a dit que, dès le *commencement*, Dieu avait donné à l'homme positivement et de vive voix une *règle* et *des* préceptes;

2° On voit que saint Jean admet ici l'opinion des *idées innées et gravées directement par Dieu lui-même dans l'âme humaine*, opinion philosophique qui a pour auteur ce Platon que saint Jean Chrysostome appelle un philosophe *absurde*, *inepte*, *déshonorant*, *philosophant à la manière d'un enfant*, dont les opinions *sur Dieu sont des niaiseries*, et dont les *sentiments ne doivent pas être les nôtres* [2];

3° Nous admettons complétement que les différentes lois humaines essentielles viennent les unes des autres par voie d'enseignement et de tradition; mais arrivés au *commencement* ou au premier homme, nous ne disons pas qu'elles viennent de sa *conscience*, mais nous disons que, comme cela a lieu à présent, la *conscience* du premier homme a été formée par l'*enseignement* réel et extérieur de Dieu. Au reste, on verra que M. de Lahaye lui-même fait ses réserves contre ces paroles de saint Chrysostome.

[1] S. Jean-Chrysost. *Homel. ad populum antioch.* XII, ch. IV, t. XXIV, p. 245, édit. Parent Desbarres; t. II, p. 133, édit. Migne.

[2] Voir *opera*, édition de Migne, t. II, p. 546, VIII, p. 30, IX, p. 271, X, 63.

Digitized by Google

» nous a donné *la conscience*, et a voulu que la science du bien et » du mal fût un *don naturel*. Nous n'avons pas besoin d'*apprendre* » que la fornication est un mal, que la continence est une vertu. Nous savons cela dès *le commencement* (E). Et, afin que vous appreniez que nous possédons cette connaissance dès l'origine, » remarquez que lorsque le législateur a depuis promulgué la » loi et a dit : *Vous ne tuerez pas*, il n'a pas ajouté : *car le meurtre est un crime*, mais il a dit seulement : *Vous ne tuerez pas* : » il se borne à défendre le péché ; il n'a pas eu besoin d'apprendre » que cette action était un crime. Pourquoi Dieu, qui a dit : *Tu* » *ne tueras pas*, n'a-t-il pas ajouté : *parce que le meurtre est un* » *péché*? parce que la *conscience* nous l'avait déjà appris ; il parle

(E) A cette définition de la loi naturelle donnée par le célèbre archevêque de Constantinople, qu'il nous soit permis d'opposer la définition suivante que nous trouvons dans le *catéchisme* récent publié par Mgr l'archevêque de Paris pour l'instruction particulière des élèves des colléges.

« D. Qu'est-ce que la *loi naturelle* ?

» R. La loi naturelle est la loi éternelle applicable à l'homme, et qui lui a » été *révélée* après la création, pour lui faire *connaître* ses devoirs envers Dieu, » envers ses semblables et envers lui-même.

» D. Quelle différence y a-t-il entre la *loi naturelle* et la *loi éternelle*?

» R. Entre la loi éternelle et la loi naturelle, il n'y a de différence que dans » la manière de les considérer : on appelle *loi naturelle* la loi éternelle *manifestée à l'homme après la création*.

» D. Pourquoi l'appelle-t-on *naturelle* ?

» R. On l'appelle *naturelle*, parce qu'elle ressort de la nature de l'homme, » c'est-à-dire qu'il y a un rapport que nous découvrons sans peine entre les » préceptes de cette loi et les besoins de notre nature.

» D. Citez-nous un de ces rapports.

» R. Je puis citer le rapport qui existe entre les besoins d'un enfant, et le *précepte qui lui est imposé* d'obéir à ses parents.

» D. Vous n'appelez donc pas cette loi *naturelle* parce que Adam *aurait pu* » *la découvrir* sans le secours de Dieu ?

» R. Non ; je ne l'appelle pas *naturelle* par cette raison, puisque Dieu *révéla* « *à Adam cette loi* en lui *apprenant* à distinguer le bien du mal [a]. »

Voilà la vraie notion de la *loi naturelle* et la vraie manière dont elle a été *connue* de l'homme et *gravée* dans son cœur, c'est-à-dire par une révélation, par un enseignement extérieur, comme cela se pratique encore tous les jours sous nos yeux. C'est la seule voie *naturelle* par laquelle l'homme apprend et a appris.

[a] *Catéchisme du diocèse de Paris*, p. 148, édition de 1846.

Digitized by Google

» comme à des hommes qui le savent et le comprennent (F).
» Lors donc qu'il parle d'un autre commandement, non connu » par la *conscience*, il ne se contente pas de défendre, il donne la » raison de la prohibition. Ainsi lorsque Dieu porte le précepte » relatif au sabbat, et dit : le *septième jour*, *vous ne ferez pas* » *d'œuvre servile*, et il ajoute la cause de ce repos : à savoir, *parce* » *que Dieu s'est reposé le septième jour des ouvrages qu'il avait* » *commencés*. Pourquoi, je vous le demande, a-t-il ajouté la cause » du repos, et ne l'a-t-il pas fait pour le meurtre ? Parce que le » commandement relatif au sabbat ne *résulte pas de la nature des* » *rapports établis de Dieu*, *n'était pas connu par la conscience* (G). » mais était un précepte positif et temporaire qui a été remplacé » depuis. Mais quant à ces commandements : Tu *ne tueras pas*, » tu *ne prendras pas le bien d'autrui*, tu *ne commettras pas de for-* » *nication*, ils sont nécessaires et indispensables à notre nature. » C'est pourquoi, en les promulguant, Dieu n'a pas exprimé la » cause de ces défenses, n'a pas ajouté d'explication : il s'est borné » à la *défense*[1] (H). »

Quelques observations sont ici indispensables.

1° La *conscience* n'est pas, à proprement parler, la *loi*, mais seulement la *faculté au moyen de laquelle nous connaissons la loi*, l'appliquons et discernons ainsi le bien du mal (I).

(F) En effet, quand ce précepte fut inséré dans la loi sur le Sinaï, Moïse savait bien qu'*il ne fallait tuer personne*. Mais il le savait par l'enseignement, par tradition.

(G) Notons bien que saint Chrysostome ne dit pas un mot de ce système des *rapports naturels*, etc. Le texte dit : parce que ce *commandement n'était pas des premiers*, *ni de ceux qui nous sont acquis par la conscience*[2]. — Ne mettons pas de système dans les auteurs anciens, il y en a déjà assez. — Notons de plus que ce repos du sabbat était déjà connu et promulgué avant la loi du Sinaï.

(H) Ces passages ont tellement besoin de commentaires que M. de Lahaye va lui-même nous les fournir.

(I). Nous croyons cette définition obscure et incomplète, la conscience n'est pas la *faculté qui nous fait connaître*, c'est la *faculté* qui *connaît* après qu'elle a été enseignée, elle est plutôt le *resultat* de la connaissance de la loi; les hommes qui ne *connaîtraient point de loi*, n'auraient point de conscience; les

[1] *Ibidem*, p. 237 et 238; édit. Parent Desbarres: p. 131 et 132; édit. Migne.

[2] Quoniam hoc quidem mandatum non *de primariis* erat nec per conscientiam nobis exquisitis.

Digitized by Google

2° L'homme ne peut *connaître la loi*, discerner le bien du mal au moyen de la conscience qu'autant qu'il a joui du commerce de la parole, qu'il a l'usage de la raison. Tant qu'il n'a pas entendu parler, la conscience, comme les autres facultés, est engourdie, inerte (J).

3° Pour parvenir à la connaissance de ses devoirs par la conscience, il ne suffit pas à l'homme d'avoir acquis par la parole l'usage de la raison, l'exercice de ses facultés, il faut qu'il ait *reçu* par la révélation ou par une instruction *extérieure* les éléments premiers, les *vérités fondamentales de la morale.* Ces éléments ne sont pas, à mon avis, des principes, des axiômes, ce sont des *faits*; ces faits, par lesquels sont manifestés les rapports naturels que Dieu a établis entre lui et les créatures, entre les créatures entre elles (K).

sourds-muets qui n'ont pas de notions morales, n'ont pas de *conscience.* La conscience est droite quand on connaît une *loi droite*, elle est fausse, quand on connaît une *loi fausse.* C'est un point bien essentiel, et que nous prions nos lecteurs de peser attentivement. La conscience de chaque homme est le résultat, la formation de sa raison ou de sa connaissance. C'est ce que M. de Lahaye va avouer en d'autres termes. Aussi tous les auteurs ont admis une *fausse* conscience; et pour la rendre *droite* ont indiqué la *connaissance de la loi droite.* « Si l'on a une conscience fausse, dit Mgr de Paris dans ce même ca-» *téchisme*, il faut l'éclairer (non par une intuition solitaire de soi), mais en » s'applicant à *connaître la loi qui doit nous diriger.*» Voilà les seules notions vraies.

(J) C'est-à-dire que la conscience *ne connaît* que quand on lui a *fait connaître.* La connaissance de la loi nous vient donc par un autre *moyen.* On nomme ici la *parole* et la *raison*, c'est-à-dire, comme nous le disions, que c'est la *parole* et la *raison*, c'est-à-dire l'homme ayant une *loi*, qui forment sa conscience. Cela est bien essentiel à redreser.

(K). C'est bien ce que nous disons : pour former la conscience il faut avoir reçu une communication extérieure des *vérités fondamentales.* M. de Lahaye dit que ce ne sont pas des *principes*, des axiômes, mais des *faits*, etc. Il ne s'agit ici ni de *faits*, ni d'*axiômes*, ni de principes, il s'agit de *lois*, de *commandement*; les rapports ne constituent pas des *commandements.* Nous le répétons, pour échapper à la loi de Dieu, on bouleverse toutes les notions de *loi.* La *loi* c'est la *volonté* d'un supérieur légitime, nous *ordonnant* de faire ou de ne pas faire telle chose. Là où il n'y a pas de volonté semblable, il n'y a pas de *loi*, et pas de *devoir.* — Maintenant, cet *ordre* est un fait prouvable comme les autres.—Dans la pratique, ou dans le fait, nos écritures nous disent que dès le

[1] *Catéchisme*, p. 156.

Digitized by Google

J'explique ma pensée :

S'il était possible que l'homme eut l'usage de la raison, sans connaître l'existence de Dieu, il ne parviendrait pas à connaître ses devoirs envers Dieu, s'il n'avait pas appris par la révélation ou l'instruction que *Dieu existe*, que Dieu *l'a créé*, ou s'il n'avait pas entendu prononcer le mot *Dieu*, ou quelque expression équivalente, *Être, Grand Esprit ;* mais lorsqu'il a reçu la connaissance de ces faits, il peut *s'élever à la connaissance de ses devoirs envers son Créateur* (L).

Jamais homme n'acquerrait la connaissance de ses devois envers lui-même, jamais il ne saurait que la tempérance, que la continence sont des vertus, que la luxure est un péché, s'il n'avait appris par la révélation ou l'instruction qu'il n'est pas seulement un corps, mais qu'il a *une âme*, ou si, par la réflexion et l'attention sur la pensée, il n'était pas parvenu à s'assurer que les opérations intellectuelles sont l'ouvrage d'une substance spirituelle. Mais lorsqu'il a acquis par l'un de ces moyens la connaissance de sa nature, il peut parvenir à *découvrir* les rapports qui résultent de cette nature, les *devoirs* qui *découlent* de l'union de l'âme et du corps, de la supériorité de l'intelligence sur la matière.

Lorsqu'un mari et une femme ont donné le jour à un enfant, ils *connaissent naturellement* leurs devoirs envers cet être faible; ils savent qu'ils doivent prendre soin de son corps et de son âme.

Tant qu'un enfant ne connaît pas le fait qui est le fondement, le principe des rapports qui existent entre lui et l'auteur de ses jours, il ne parviendra jamais à connaître ses devoirs envers ses parents;

commencement, puis dans la suite des temps, Dieu, notre supérieur, a donné des *préceptes*, des *ordres* à l'homme, et que l'homme est obligé de suivre. — Hors de là, on peut établir des *axiômes*, des *convenances*, des *opinions*, des *rapports*, mais tout cela ne constitue pas une *loi*. « Une *loi*, dit excellemment » Mgr de Paris, est un *règle établie et notifiée* par une autorité légitime, avec l'intention d'obliger [1]. » — Nous avons quelque honte à rappeler ces principes à des philosophes chrétiens.

(L) C'est ici encore une puresupposition philosophique, chimérique et antinaturelle comme les autres; pour prouver le système, on va supposer un homme ayant l'*usage de la raison*, et cependant n'ayant pas entendu prononcer le nom d'*être*, etc., et puis s'élevant à la connaissance de *ses devoirs*. — Non, dans le fait, c'est-à-dire *naturellement*, cela ne se passe jamais ainsi, on connaît ses devoirs de la même manière qu'on connaît le *Grand-Esprit*. Tout cela forme un tout indivisible, dont le résultat est l'homme *raisonnable*, étant plus

[1] *Catéchisme*, p. 148.

Digitized by Google

mais lorsqu'il a été instruit de ces faits, a-t-il besoin d'un *précepte positif* pour aimer ses parents, les honorer, leur obéir (M)?

3° Dans l'état de justice originelle, il était très-facile à l'homme de connaître ainsi ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers le prochain ; il en avait la claire vue, l'*intuition : pour nous*, il nous est *plus difficile* de parvenir à la connaissance de nos devoirs par la *conscience* et le *raisonnement* ; alors surtout que l'on s'éloigne des préceptes les plus communs, qu'on arrive aux applications particulières, aux conséquences éloignées des vérités premières, l'erreur se mêle souvent à la vérité (N).

4° C'est par la conscience que le premier homme *connut* ses devoirs. Quant à nous, il ne nous est pas *impossible* de les connaître par ce moyen, mais *en fait* nous les *apprenons* par l'*instruction*, nous en *recevons la connaissance* (O).

« Les pères, les maîtres les apprennent à leurs enfants, à leurs » élèves. Ces vérités ont une telle *proportion* avec notre intelli- » gence, une telle *convenance* avec notre nature, que, dès qu'on

ou moins bien raisonnable et consciencieux, selon qu'il aura mieux connu *Dieu* et la *loi;* c'est par des raisonnements semblables à ceux exposés ici, mêlés de vrai et de faux, qu'on a obscurci toutes les notions philosophiques.

(M). Comme on le voit, on suppose toujours et on affirme ce qui est à prouver. Combien de parents en effet et combien d'enfants qui sans remords abandonnent ce que l'on appelle ici des *devoirs*, malgré la connaissance des rapports. Si le devoir n'est basé, n'est imposé que par ce *remords*, par cette *convenance*, celui qui n'a pas de *remords*, celui qui ne tire pas cette *conclusion*, ne voit pas cette *convenance*, n'a plus de devoir. Toute la morale est détruite par ces principes.

(N). Notons bien un sophisme qui se présente encore ici. On parle d'un état de justice originelle, où il était très-facile de connaître les devoirs par *intuition*, etc., comme si cet état avait duré quelque temps. Or, en *fait*, on sait qu'il n'a pas existé, pour le premier homme même ; en sorte que cette *difficulté* que l'on réserve *pour nous* doit être attribuée au premier homme même. Toutes ces contradictions disparaissent par ces mots de l'auteur que nous avons cité : « Que Dieu donna dès le commencement à l'homme ses *préceptes*. » Cela est clair comme le jour et l'on ne sait pourquoi on s'évertue à créer des obscurités et des difficultés.

(O). Enfin nous voilà d'accord pour le *fait*, pour la *réalité*, pour la *pratique;* et l'on avoue que l'on ne discute l'autre hypothèse que comme une *possibilité*. Nous laissons à nos lecteurs à juger s'il est permis de poser une possibilité contraire au *fait général*, si ce fait ne constitue pas la règle, la nature même de l'homme, etc.

Digitized by Google

» nous les propose, nous les *approuvons*, nous y adhérons; et » comme nous sommes disposés et accoutumés dès l'enfance à » goûter ces vérités, nous les regardons comme *nées* avec nous (P).»

Je ne vois rien que de *naturel* dans cette manière de *connaître* les vérités morales; elle suppose, il est vrai, une révélation faite primitivement par Dieu au premier homme au moyen de la parole; mais la parole est le *moyen naturel* de faire connaître les vérités morales à des êtres qui ne sont pas de purs esprits, mais des intelligences servies par des organes matériels. Elle suppose encore une *tradition* et une *instruction* extérieure; mais c'est aussi par la tradition et l'instruction extérieure que les hommes *reçoivent les premiers éléments* de toutes les connaissances profanes (Q).

5° A l'égard de ces *devoirs* qui sont la conséquence des rapports naturels établis par le Créateur, un précepte positif n'est pas nécessaire pour engendrer une véritable obligation : pour être obligé à les remplir, il suffit à l'homme de les *connaître par la conscience et le raisonnement*; il sait alors que ces devoirs lui sont *imposés* par Dieu, auteur de la nature. Ce n'est pas l'homme qui a créé et inventé ces rapports, il les a seulement *découverts ;* déduits de faits donnés et connus par la révélation ou l'instruction, ces devoirs, ces lois ne sont pas son ouvrage; ils sont l'ouvrage de Dieu, auteur des rapports dont ils sont la conséquence et l'expression ; ils reposent sur la *volonté* libre de Dieu; c'est de cette *volonté* qu'ils tirent leur vertu obligatoire (R).

(P). Voilà encore nettement notre opinion formulée et établie. Cela est clair et évident. Toutes ces règles que nous regardons comme *nées avec nous*, comme notre ouvrage, nous ont été données par l'*instruction*.

(Q). Nous ne disons rien de plus. Les vérités morales ou plutôt les préceptes moraux ont été révélés, imposés par la *parole divine*, à Adam, continués à ses descendants par la *parole humaine ;* et c'est là le seul *moyen naturel de les connaître*. Le seul moyen de connaître la loi n'est donc pas la *conscience*, comme on le disait plus haut.

(R). Nous voilà encore retombés dans le chaos. Ce n'est plus l'*instruction*, la *parole*, *moyen naturel*, qui nous fait connaître que Dieu nous impose ces devoirs; c'est nous qui *découvrons*, qui *déduisons* ces devoirs de faits connus. En sorte que si nous ne déduisons pas, il n'existe plus de devoir. On suppose donc encore ce qui est à prouver, à savoir, que nous sommes *obligés* de découvrir, de déduire *nos obligations*. C'est à désespérer le raisonnement. C'est en vain qu'on fait apparaître ici la *volonté* de Dieu ; Dieu ne veut qu'autant que

[1] Burlamaqui. *Préceptes de droit naturel*, p. 2, ch. V.

Digitized by Google

6° La loi naturelle n'est pas dépourvue de *sanction*, et l'homme peut connaître et connaît cette sanction.

Il n'est pas question pour le moment de cette récompense infinie, surnaturelle que Dieu, par une bonté purement gratuite, a bien voulu attacher à l'observation de cette loi, ni de la perte de ce bonheur et des supplices éternels qui sont la peine de sa violation, je ne parle que de la *sanction naturelle* de la loi *naturelle* (S).

L'observation de cette loi trouve sa *récompense* dans l'*ordre*, la paix, le bonheur qui résultent du maintien des rapports que Dieu a établis entre les êtres intelligents. La *peine* de son inobservation consiste dans les désordres qu'entraîne la violation de ces rapports. L'homme peut connaître par le raisonnement les maux de toute nature, moraux et physiques, que cause la violation de la *loi naturelle*, à l'individu, à la famille, à la société : il en fait tous les jours la triste expérience : sur ce point l'expérience confirme les déductions du raisonnement (T).

On a demandé si la morale est susceptible de démonstration : la réponse à cette question dépend d'une distinction.

Si par démonstration on entend cette opération de l'esprit qui consiste à extraire d'un principe purement abstrait des conséquences purement internes, purement subjectives, il faut répondre négativement ; car les vérités morales sont subjectives, elles correspondent à des êtres qui existent hors de l'entendement et dans la nature ; mais si l'on prend l'expression *démontrer* dans son acception ordi-

nous *découvrons*. Cette *volonté* est donc subordonnée à une opération qui nous est propre. Toute règle, toute notion de loi et de devoir est détruite.

(S) Notons bien, avant d'aller plus loin, que l'on bâtit ici une République comme celle de Platon. Cet état de nature, où l'homme n'avait à suivre qu'une loi naturelle, appuyée sur une sanction purement naturelle, n'*a jamais existé*. Il est de foi, et M. de Lahaye est d'accord avec nous, que, dès le *commencement*, Dieu révéla à Adam les vérités surnaturelles, et même les fins surnaturelles. C'est donc à la suite de ces livres de *philosophie naturelle*, si rudement stigmatisés à leur introduction dans les écoles chrétiennes par Grégoire IX[1], que l'on construit ici un état philosophique, tout à fait chimérique.

(T) Nous laissons à nos lecteurs à juger ce que serait cette morale, où pour toute récompense de ses sacrifices l'homme aurait la stérile et métaphysique récompense d'avoir contribué à l'*ordre*, à l'*ordre abstrait* (*sic*).

[1] Tous les philosophes doivent lire cette belle *lettre aux professeurs de philosophie de l'Université de Paris*, que nous avons publiée dans les *Annales de philosophie*, t. XVI, p. 362 (3e série).

Digitized by Google

naire ; si par démontrer on veut dire *montrer la convenance* nécessaire d'une action avec une vérité évidente par elle-même, à l'aide d'une ou de plusieurs autres vérités prises comme moyen de comparaison : il faut répondre que la morale est susceptible de démonstration.

On peut même systématiser la morale, c'est-à-dire classer les devoirs de l'homme, les coordonner, les rattacher par une chaîne non interrompue de propositions bien liées à un petit nombre de vérités premières; ainsi la morale mérite le nom de *science*.

Quelques philosophes ont essayé de ramener tous les devoirs à un principe unique : les uns ont pris pour point de départ la conservation de soi-même, ou *l'intérêt privé*, d'autres la bienveillance ou *l'intérêt public*, d'autres enfin *l'existence de Dieu et ses droits* sur ses créatures. Ces tentatives n'ont pas eu de succès et ne pouvaient pas en avoir ; c'était donner à la morale une *base trop étroite* (U).

Du principe de la conservation de soi-même et de *l'intérêt privé*, on fait aisément découler tous les devoirs de l'homme envers soi-même, mais il est difficile d'expliquer avec ce seul principe les devoirs de l'homme envers ses semblables, et notamment l'obligation dans laquelle est souvent le citoyen de sacrifier sa vie pour sa patrie; réciproquement il est impossible de rendre raison des devoirs de l'homme envers lui-même en partant exclusivement du principe de la bienveillance ou de *l'intérêt commun*. Enfin ces deux principes ne sont pas la source des devoirs de l'homme envers Dieu. Comme il existe trois espèces de devoirs, 1° devoirs de l'homme envers Dieu ; 2° devoirs de l'homme envers lui-même ; 3° devoirs de l'homme à l'égard de ses semblables, il faut admettre trois vérités premières ou trois principes des devoirs moraux : 1° *l'existence de Dieu*, créateur et conservateur ; 2° *la justice* et la bienveillance ; 3° la *conservation de soi-même*. C'est la méthode communément suivie (V).

(U) Nous sommes complétement de cet avis, mais nous avons quelque peine à faire accorder cette opinion avec le système précédemment exposé par M. de Lahaye. Il nous semble qu'il a supposé lui-même que Dieu n'avait fait à l'homme que *lui révéler sa propre existence comme créateur*, et qu'ainsi la morale chez lui avait un *principe unique*, un *point de départ unique*, *l'existence de Dieu*. Maintenant il convient que cette base *est trop étroite*. Et nous sommes de son avis.

(V) Oui, c'est là la méthode ordinairement suivie dans la philosophie, même catholique; voilà pourquoi nous ne cesserons d'en faire remarquer l'obscurité, l'incohérence, les lacunes qui se présentent à tout lecteur attentif. Analysons :

Digitized by Google

« Quelle est la *destination* de l'homme? Trois réponses exclusives » ont été données à cette question par des philosophes qui n'envisa- » geant qu'une partie des moyens que nous avons à notre disposi- » tion, n'ont pu par conséquent qu'entrevoir un côté de la vérité. Ils » ont dit d'abord que l'homme était né pour être heureux, et qu'il » n'avait à se soucier que de son *propre bonheur*. C'était dénaturer » une grande vérité en la souillant de tout ce qu'il y a d'abject dans l'é- » goïsme. Plus généreux en apparence, sans être plus vrais, d'autres » philosophes ont soutenu un système diamétralement opposé, qui, » de nos jours, a été quelquefois décoré du titre bizarre de *religion* » *humanitaire*, et consiste à dire que l'unique but de notre exis- » tence est la société ou le *bien de l'humanité*. C'était faire d'une » chose vraie à certains égards une impraticable absurdité et proposer » à l'homme un but qu'il ne peut avoir le courage de poursuivre de » la manière et aux conditions qu'on le lui propose. Plus noble en- » core et plus respectable, si l'erreur est digne de respect, est l'opi- » nion de ces phliosopes désintéressés, qui, comptant l'individu et » la société humaine pour rien, prétendent que *Dieu est le seul but* » *de notre création;* comme si le créateur, en nous accordant l'exis- » tence, n'avait pas pu avoir d'autre intention que son propre bien, » et comme s'il était possible et naturel à l'homme d'exclure cons- » tamment de ses actes toute vue de *bonheur personnel*. Où se trouve » donc la vérité? Assurément dans la conciliation et dans l'harmo- » nieuse combisaison de ces trois points affirmatifs qui viennent d'ê- » tre énoncés, et dans l'exclusion de ce que les systèmes mentionnés » ont de négatif [1]. »

Quels sont dans les connaissances morales les moyens de distin-

il s'agit de *devoir*, d'*obligation*, et d'en chercher le principe. La réponse directe nécessaire, est que le devoir découle d'un *commandement fait par un supérieur*. Ici rien de semblable; on donne 1° un fait, *Dieu existe;* ceux-là échappent au *devoir* qui nient l'*existence de Dieu* ou la *providence*. — 2° La *justice*.... mais notons que l'on cherche précisément ce qui est *juste* ou *injuste*, *permis* ou *défendu*. Comment définir la justice lorsqu'on est supposé ne pas savoir encore ce qui est permis ou défendu, c'est-à-dire son *devoir*?— 3° La *conservation de soi-même*... mais on oublie que rien ne m'*oblige* encore à me conserver moi-même, et que par conséquent je suis libre de me détruire. Nous le répétons, tous ces principes philosophiques sont autant de propositions qui choquent le sens commun.

[1] Ubaghs, *Anthropologie*, ch. VI, n° 433, 424.

Digitized by Google

guer la *vérité d'avec l'erreur* ? Les mêmes que dans les autres branches de connaissances naturelles : *Le consentement général du genre humain et l'autorité des sages.*

Je ne parle en ce moment que des moyens que l'homme a dans l'*ordre de la nature*. Je considère l'humanité dans l'état où elle était avant l'établissement de l'Église catholique, et même avant la promulgation de la loi sur le mont Sinaï (X).

1° *Le consentement général du genre humain.*

Trop souvent on attribue ce consentement uniquement à l'évidence des vérités morales; cette évidence n'est pas sans influencé sur cet assentiment général, mais elle n'en est pas la cause unique et première (Y).

Il ne serait pas impossible à un homme qui posséderait l'exercice de toutes ses facultés intellectuelles, qui aurait *connu par l'instruction* les faits que j'ai appelés les vérités premières, les éléments nécessaires des connaissances morales, de déduire de ces faits les devoirs qui en sont la conséquence; *Adam les a connus par ce moyen;*

(X) Notons bien ici que ce classement est incomplet : 1° Il suppose ce qui est à prouver, à savoir que Dieu n'a pas donné de *préceptes* avant la loi du Sinaï, contre les paroles expresses de la Bible que nous avons citées, et contre toute l'histoire des communications de Dieu avec les premiers patriarches; 2° il va directement contre une vérité de foi, à savoir, que, dès la création, Dieu lui a fait connaître sa *fin surnaturelle*, et plusieurs mystères, etc. Tout cela est incomplet, et ce sont des notions à rectifier et à refaire.

(Y) Avant toutes choses nous devons noter ici par rapport au *consentement général du genre humain*, que nous admettons son autorité dans les questions de faits et de science, mais que lorsqu'il s'agit de *dogme* et de *morale*, nous ne le reconnaissons infaillible qu'en tant qu'il nous représente la *révélation primitive* ou *successive* et *extérieure de Dieu;* sans cela ce consentement ne constituerait qu'un *rationalisme*, non individuel, mais *universel*, ce qui est le système de l'abbé de Lamennais ; ou bien ce serait *l'apothéose et la déification de l'humanité*, ce qui constitue la *religion humanitaire* si en vogue de nos jours. Ce sont ces deux systèmes qui ont été condamnés par l'Eglise dans ces paroles de Grégoire XVI : « Laissant de côté les traditions saintes et apostoliques « il (l'abbé de Lamennais) ne cherche pas la vérité là où elle est d'une manière « certaine, en la cherchant hors de l'Eglise catholique, où elle se trouve sans le « mélange impur de l'erreur [1] ... *philosophie selon la tradition des hommes, « selon les élémens du monde et non selon le Christ* [2]. »

[1] Termes de l'encyclique condamnant les paroles d'*Un Croyant*.

[2] S. Paul *aux Coloss.*, II, 8.

Digitized by Google

mais ce n'est pas ainsi que le genre humain a acquis et acquiert encore aujourd'hui la connaissance de ses devoirs, c'est par la *tradition* que les connaissances morales se sont répandues dans le genre humain, c'est par l'*instruction* et l'éducation qu'elles se transmettent encore aujourd'hui (Z). Il faut faire aussi la part de l'*évidence*: comme je l'ai déjà dit, ces préceptes ont une telle proportion avec notre nature, une telle harmonie avec notre esprit, que, *dès qu'ils nous sont proposés*, nous les approuvons, nous y adhérons. Cette adhésion est le premier sentiment qu'ils produisent en nous, et l'impression produite par l'éducation ne s'efface jamais complétement: les passions peuvent bien l'affaiblir ensuite chez quelques individus, mais elles ne parviennent jamais à l'effacer complétement; elle se réveille lorsque ces malheureux rentrent en eux-mêmes en réfléchissant de sang-froid sur la nature de l'homme, ses rapports avec Dieu, et avec ses semblables, sur les rapports de l'âme et du corps; l'antiquité, l'université, la perpétuité des obligations morales est un fait qui n'a été contesté que par les sceptiques; l'évidence des faits les a confondus.

2° *L'autorité des sages.*

Qu'on le remarque bien: le consentement général du genre humain ne s'étendait guère au-delà des axiomes de justice évidents par eux-mêmes, et des devoirs les plus communs de la morale. Lorsqu'il

(Z) Nous voilà d'accord sur la manière dont les hommes acquièrent aujourd'hui la connaissance de leurs *devoirs*, c'est par l'*instruction*, par la *tradition*. — Mais Adam était-il différent de nous? Ce qui est dans *notre nature* n'était-il pas aussi dans la sienne? Et puis, cette tradition ou enseignement des devoirs ne doit-il, pour nous, ne remonter qu'à Adam, de manière que nous soyons *obligés* de *faire*, ce qu'Adam a cru *convenable de faire?* Voilà la question, et nous n'hésitons pas à dire que si l'obligation du *devoir* ne remonte qu'à notre père Adam, elle est sans force, sans sanction. Adam n'avait pas le *droit* de constituer à lui seul la *loi morale* pour ses descendants. Il n'était pas infaillible, ce que certes il nous a assez bien prouvé. Ce ne serait là qu'une *loi humaine*, et nous, fils de Dieu comme lui, ne devons *obéissance* qu'à une loi morale *venant de Dieu;* et aussi Dieu a pris la peine de venir nous déclarer ses volontés au Calvaire, au Sinaï, et aussi à Adam lui-même et à ses enfants. On veut rompre ce testament, cette *alliance*, pour la réduire à cette insignifiante communication: *j'existe*, je *t'ai créé*. Cela est faux, incroyable, et nous sommes profondément étonnés que ce soit des catholiques qui depuis si longtemps enseignent ce système, qui a mis la morale dans cet horrible chaos où nous la voyons aujourd'hui.

Digitized by Google

s'agissait de déduire de ces principes les règles particulières et presque infinies, au moyen desquelles sont réglées les familles, les sociétés, et sont fixés et précisés les devoirs de tous les âges, de toutes les conditions, on ne rencontrait plus l'unanimité parmi les hommes, on ne trouvait plus que le *sentiment des sages*. Dans cette partie il y a bien des vérités qui ne sont pas à la portée de tous les esprits [1]. Ce sentiment n'était plus une autorité sûre, respectable, infaillible, comme le consentement du genre humain. A défaut de toute autre autorité, ce sentiment était et est encore un guide plus sûr que le jugement individuel; toutes les fois que l'opinion appuyée sur l'autorité des sages est plus sévère que celle de l'individu, on doit la préférer. L'autorité des sages n'est pas infaillible; on peut, on doit examiner les motifs sur lesquels sont appuyées les différentes opinions: il faut peser les autorités et ne pas se borner à les compter; mais, je ne saurais trop le répéter, le sentiment des sages est un guide *plus sûr* que la *conscience individuelle*, lorsqu'elle juge dans sa propre cause. Presque toujours l'intérêt propre nous aveugle et fausse le jugement. On approuve pour soi des actions que l'on condamnerait, s'il s'agissait d'un autre. La prudence fait un devoir de consulter et de suivre le sentiment de personnes sages, éclairées et désintéressées (A).

(A) Nous adoptons tous ces principes sur *l'autorité des sages*, mais en y joignant une juste et nécessaire distinction. L'autorité des sages peut guider, diriger, éclairer notre détermination; mais elle n'est et ne sera jamais *une loi*, c'est-à-dire un *précepte porté, promulgué par une autorité compétente*. Que l'on cesse de faire ces funestes confusions. Les textes de la loi sont connus :

Pour la *société religieuse :*

Les paroles des Écritures;
Les décisions des conciles;
Les décrets des papes et de nos évêques;

Pour la *société civile*, il faut y joindre :

Les codes de nos lois.
Les ordres et décrets des magistrats légitimes.

Voilà les lois, les préceptes *obligatoires*. — Quant à l'autorité des sages,

[1] Cautio est ut diligenter distinguamus inter principia generalia, quale est honestè vivendum, id est secundùm rationem et quædam his proxima, sed ita manifesta ut dubitationem non admittant, quale est alteri suum non rapiendum et inter illationes quarum aliæ facilem habent cognitionem, ut posito matrimonio non admittendam adulterium; aliæ verò difficiliores, ut ultionem quæ in dolore alterius acquiescit esse vitiosam. Fermè idem hic evenit quod in mathematicis, ubi quædam sunt notitiæ primæ, aut primis proximæ, quædam quæ demonstratione statim intelliguntur et assensum obtinent, quædam vera quidem, sed non omnibus patentia. — Grotius, *de jure pacis et belli*, liv. II, ch. XX, n° 43.

Digitized by Google

Ainsi, quand bien même il n'existerait pour l'homme d'autre autorité que la *raison commune* et le *sentiment des sages*, la méthode connue sous le nom de *libre examen* serait absurde et désastreuse. Expliquons-nous.

Lorsqu'un homme a connu, *par la tradition et l'instruction*, ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables, il peut, sans aucun doute, chercher à se rendre raison de ces obligations, examiner comment elles découlent de la nature de l'homme, de sa position, de ses rapports, se rattachent aux vérités premières et fondamentales de la morale : ce travail est permis, il est louable. Ce n'est pas cet examen que je condamne comme absurde et désastreux. Qu'est-ce donc? C'est le droit que les *philosophes rationalistes* donnent à tout particulier de mettre le produit du travail de son esprit au-dessus des vérités consacrées par l'assentiment de tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux; c'est la prétention de refaire la morale. Cette prétention décèle un orgueil immense, insensé. Est-il au pouvoir du philosophe de détruire les rapports que Dieu a établis entre ses créatures, et de leur en substituer de nouveaux? Non; mais il se persuade que, jusqu'à lui, personne n'a saisi ces rapports, n'en a tiré les véritables conséquences; il croit que, jusqu'à lui, tout le genre humain s'est trompé; qu'à lui seul a été réservé le privilége de l'infaillibilité. Quel orgueil! (B).

Que doit faire le philosophe en supposant qu'il arrive par la méditation à un système qui heurte en un point le *sens commun*, la con-

c'est seulement une autorité de direction, de conseil, de prudence, mais ce n'est pas une *loi*, un *précepte*. Antoine, Bailly, Bruch, Billuart, Biner, Brocard, Canus, Collet, Estius, Estrix, Frassen, Gonzalez, Suarez, Sanchez, etc., n'ont aucun *pouvoir* sur nous. Il ne faut pas mettre l'armée des casuistes en place de la légitime autorité des personnes qui ont autorité sur nous. C'est là ce fardeau que l'homme ne peut porter. — Leurs travaux sont plus ou moins importants, mais en tant que *conseils*; et souvenons-nous que l'Eglise nous apprend que les *conseils* du Christ lui-même ne sont pas *obligatoires*. N'allez pas créer des préceptes là où il n'y en a pas.

(B) Nous rappelons encore qu'il doit être bien supposé ici que le genre humain n'a pas *créé* lui-même les obligations morales, ni inventé, découvert seul ces rapports, car, si c'est un homme qui a *créé* ces lois, *découvert* ces rapports, on ne voit pas pourquoi un autre homme ne pourrait pas voir si ce premier homme a bien ou mal vu; il y aurait de l'orgueil à prétendre mieux voir qu'un autre, mais cette note d'orgueil peut aussi être appliquée à cet autre qui a cru mieux voir que toute sa postérité.

Digitized by Google

science *universelle* du genre humain : il doit reconnaître que son système renferme une erreur ; il doit renoncer à sa conception et déférer à la *raison commune*.

Peut-on exiger du penseur la même déférence pour le *sentiment des sages*? Qui oserait le soutenir? car ce sentiment n'est pas une *autorité infaillible*, et l'homme ne doit la soumission de son entendement qu'à la *vérité*, à la raison (C). Quelle conduite tiendra donc le philosophe : En théorie il conservera son opinion ; mais dans la pratique il sera souvent obligé de suivre le sentiment des sages : la prudence lui en fait un devoir; placé entre deux guides également faillibles, l'homme est réduit à suivre celui qui lui présente le moins de chances d'erreurs (D).

Telle étant la position de l'humanité réduite aux *seules lumières de la raison* : n'avait-elle pas besoin d'une autorité plus sûre, ne convenait-il pas à la bonté de Dieu de donner à sa créature le secours que réclamait la faiblesse de son esprit ?

Considérée *en général* l'intelligence humaine n'a pas erré, ne pouvait pas errer relativement aux préceptes les plus communs de la loi naturelle; mais par l'habitude de transgresser cette loi, l'entendement avait été obscurci dans l'application des principes généraux aux cas particuliers [1].

Que d'erreurs ont été enseignées par les philosophes ! Combien de nations ont tiré de principes vrais des conséquences fausses!

Les devoirs étant *la conséquence de l'ordre établi de Dieu* et par suite l'*expression de sa volonté*, ils sont obligatoires pour l'homme alors même qu'il ne les connaît que par le raisonnement ; en ce sens ils sont des *lois*; mais si l'on définit la loi : *le discours d'une personne qui commande avec autorité à d'autres de faire ou de ne pas faire une chose*, il faut reconnaître que ces préceptes n'avaient pas le caractère de *loi*, ils ne se présentaient à l'esprit humain que comme des *corrollaires* déduits des vérités premières. Sous cette forme étaient-ils

(C) *La vérité* et *la raison*, mots bien abstraits, à faces bien diverses ; nous disons, nous : *aux lois positives dans l'ordre spirituel et temporel;* c'est là l'ordre réel et aussi naturel.

(D) En définitive, M. de Labaye arrive à la même conclusion que nous : il n'y a réellement de *loi*, d'*obligation* que les lois *positives*, *divines* ou *humaines*.

[1] Ratio autem hominis circa præcepta moralia, quantum ad ipsa communissima præcepta legis naturæ, non poterat errare in universali. Sed tamen propter consuetudinem peccandi obscurabatur in particularibus agendis. S. Thom. *Summa theol.* 1ª 2ª quest. xcix, art. 2.

Digitized by Google

une barrière assez forte contre les passions? ne *convenait-il* pas que Dieu les promulguât d'une manière positive (E)?

Les règles de la morale sont susceptibles d'une déduction purement rationnelle, aussi l'homme peut-il les démontrer quand il les connaît, il ne lui est même pas absolument impossible de les *découvrir* par voie de déduction, lorsque par la parole il a été mis en possession du plein exercice de ses facultés intellectuelles, lorsque par l'*instruction* il a reçu les éléments premiers et indispensables des connaissances intérieures. Mais lorsque l'on considère d'un côté l'état de faiblesse, d'ignorance où est aujourd'hui l'esprit humain, l'empire qu'exercent sur lui les passions, d'un autre côté, la multiplicité des devoirs de la morale, l'étendue, la délicatesse des observations qu'exige la connaissance de certains préceptes [1], n'est-il pas évident que l'homme ne serait parvenu à composer un code complet de morale qu'après un temps très-long, des efforts pénibles, que dans ce code la vérité eût été mêlée à bien des erreurs, que les découvertes, les preuves d'un philosophe n'auraient pas réuni l'assentiment de tous les autres. Il n'en est pas des déductions morales comme des maximes de la géométrie; lorsqu'un homme de génie a découvert et démontré une proposition mathématique, presque toujours la démonstration obtient l'assentiment de tous ceux qui peuvent la saisir et la comprendre. Dans la morale il est rare qu'un système soit approuvé par tous les philosophes. Cette différence ne vient de l'évidence objective des deux espèces de vérités : les vérités

(E) Nous n'adoptons pas cette définition : que les devoirs sont la *conséquence de l'ordre établi de Dieu.* Ils seraient alors une thèse philosophique dépendant de la connaissance de l'ordre établi, ou de la nature. Les devoirs sont la conséquence de l'*ordre*, *du commandement*, *porté*, *exprimé par Dieu.* Ce qui le prouve, c'est l'embarras même où se trouvent les théologiens, qui, comme on le voit ici, sont obligés de dire que ces devoirs ne sont que des corollaires, *impuissans contre les passions.* En outre, nous soutenons qu'il n'était pas seulement *convenable*, mais *nécessaire* de promulguer ces lois. Quoi donc? ne sentez-vous pas l'inconvenance qu'il y a à présenter les préceptes *positifs*, les lois que Dieu lui-même, que le Christ ont *promulguées*, comme une chose seulement *convenable*, et encore une *convenance* dont vous vous faites *juges* vous-mêmes?

[1] Prenons pour exemple le 6e commandement : Pour le découvrir, il faut savoir que le rapprochement des deux sexe n'est licite qu'autant qu'il a pour effet la reproduction de l'espèce humaine, l'éducation physique et morale de l'enfant, que ce double but n'est atteint parfaitement que dans le mariage, c'est-à-dire par l'union indissoluble de l'homme et de la femme.

Digitized by Google

morales sont en elles-mêmes aussi évidentes que les vérités de la géométrie, mais, relativement à l'homme, elles ne sont pas *aussi claires*: les passions remplissent l'esprit humain de nuages, de doutes, l'orgueil l'entraîne dans une multitude de questions inextricables et inutiles; une expérience frappante confirme cette observation: considérons les nations payennes, les philosophes de l'Inde et de la Grèce. Ils n'avaient pas été dans la nécessité de *découvrir* les devoirs d'homme, de composer le code de la morale. Ils avaient hérité des trésors de science que notre premier père avait puisés *au moyen de l'intuition*, ce glorieux privilège de l'innocence originelle; ils avaient recueilli les résultats des réflexions, de l'expérience des générations qui les avaient précédés; beaucoup d'entre eux avaient eu connaissance des *traditions et des livres sacrés des Juifs*. Cependant que de conséquences fausses ils ont tirées de principes vrais! que d'erreurs monstrueuses déshonorent les écrits des philosophes les plus sages! Que de systèmes, que de contradictions entre les différentes écoles? L'humanité déchue aurait-elle pu sortir de ce chaos moral par la seule énergie du travail de son intelligence? Ne fallait-il pas *que Dieu lui vint en aide*, dissipât les erreurs locales dont l'homme avait surchargé et pour ainsi dire encroûté la vérité universelle? Pour prévenir le retour de cet obscurcissement et pour empêcher l'homme de flotter à tout vent de doctrine, ne convenait-il pas que Dieu *établit une autorité publique, infaillible* (F).

La morale ne serait pas une loi si elle n'émanait pas d'un pouvoir supérieur à l'humanité tout entière. L'obligation morale a donc pour fondement nécessaire l'*existence de Dieu* (G). La loi naturelle n'au-

(F). C'est toujours, comme on le voit, la même conséquence pratique, que celle que nous posons en principe et en pratique. Oui, tout cela est vrai; mais ce qui est vrai pour ces hommes, a été vrai pour tous. M. de Lahaye en vient à ne réclamer le privilége, la *découverte*, de *déduction*, d'*intuition* des vérités morales que pour Adam. Mais Adam était homme lui-même, et, comme il nous l'a prouvé, *non infaillible*, et si la règle morale était de son *invention*, ce ne serait jamais qu'une règle *humaine* et *faillible*. Nous ne savons pas pourquoi en faisant la généalogie de la règle morale, M. de Lahaye s'arrête tout court à Adam. Pour nous, nous disons comme l'évangile: *qui fut d'Adam, qui fut de Dieu* (qui fuit Adam, qui fuit Dei [1]). Cela n'est pas du tout déshonorant pour l'homme, je crois pouvoir l'assurer.

(G) C'est cette même règle posée ici par M. de Lahaye que nous adoptons

[1] S. Luc, III, 38.

Digitized by Google

rait pas de sanction suffisante s'il n'existait pas dans une autre vie des *récompenses* pour la vertu, des *peines* pour le vice et le crime. « En ne considérant l'homme que sous le point de vue retréci du » présent, il est facile d'imaginer des circonstances où il y aurait » incompatibilité entre les trois fins de la création ; mais si l'on » embrasse l'existence de l'homme dans toute son étendue, ses » droits, ses devoirs et sa destination présente la plus constante » harmonie. Alors on voit que ce qu'il fait pour le bien réel de ses » semblables tourne à son propre avantage, que tout sacrifice » qu'il s'impose est une semence des plus fécondes qu'il jette » dans une bonne terre, et dont il recueillera plus tard les fruits au » centuple, et que tout ce qu'il entreprend pour son vrai bonheur » et pour celui de la société tend également à la fin supérieure que » le Créateur s'est proposée par rapport à lui-même. Ainsi, en envi- » sageant l'homme sous tous ses rapports et dans toute sa durée, on » découvre le plus bel ordre, tandis qu'en le tronquant et en rétré- » cissant son existence entre les bornes étroites de cette vie, on ne » voit en lui que contradiction et désordre [1]. »

La morale est donc fondée sur le *dogme*, se lie étroitement au dogme ; par conséquent, tout ce qui tend à altérer le dogme, à en gêner la connaissance, à en affaiblir la certitude, porte atteinte à la morale. Au contraire, tout ce qui contribue à rendre la connaissance du *dogme* plus prompte, plus facile, plus générale, plus pure et plus ferme, porte à la conservation, et au maintien de la morale (H).

DE LAHAYE.

dans toutes ses conséquences en *théorie* et en *pratique*, M. de Lahaye ne l'admet qu'en *pratique*. En théorie il la détruit par un paralogisme évident, celui de donner pour fondement à la loi, l'*existence* de Dieu, au lieu de la *volonté* de Dieu. L'*existence* de Dieu ne peut constituer une loi, une obligation, un devoir. C'est sa *volonté* manifestée, *imposée*, *promulguée*, qui constitue la *loi* et le *devoir*. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer de nouveau que les *récompenses* et les *peines* de l'autre vie supposent déjà une *révélation* positive ; M. de Lahaye l'avoue, et cependant il persiste à soutenir que la loi morale à laquelle elles servent de sanction a été constituée sur la seule révélation de l'*existence* de Dieu.

(H). C'est très-bien dit : mais par *dogme*, nous ne pensons pas comme M. de Lahaye ; nous n'entendons pas seulement l'*existence* de Dieu, nous entendons toutes ses perfections, tous ses rapports avec les hommes ; les rapports, les perfections n'ont pas été révélés *isolément*, et d'une manière abs-

[1] Ubaghs, *Anthropologie*, ch. VI, n° 1-31.

Digitized by Google

traite; ils ont été révélés positivement, et conjointement, indissolublement unis avec la *morale*, avec la loi, les *obligations*; et c'est cette révélation du *dogme* et de la *morale* qui a constitué la *religion* d'Adam, religion complète, c'est-à-dire comprenant tout ce qu'il fallait *croire* et *pratiquer* alors pour être sauvé.

CONCLUSION.

Ainsi donc 1° Il n'est pas vrai que la *morale* ou la *loi naturelle* ait été découverte par Adam, sans autre révélation que celle de l'*existence* de Dieu. Cette loi serait *humaine*, ce serait seulement une *opinion adamique*, non infaillible, non obligatoire.

2° Il n'est pas vrai que la loi morale résulte seulement des *rapports* naturels entre Dieu et les créatures, entre les créatures entre elles; les *rapports* pourront créer des *convenances*, des *axiômes*, mais les *convenances*, les *axiômes* ne sont pas des lois obligatoires, constituant des devoirs; les *lois* viennent uniquement et forcément de la *volonté* du législateur, exprimée et promulguée.

3° Ces principes sont seuls conformes à ce qui se passe sous nos yeux, à la manière dont nous avons connaissance de la loi, et à l'histoire que l'écriture nous fait de la naissance de l'homme, à laquelle *dès le commencement Dieu donna des préceptes et une loi* [1].

Quel est le philosophe chrétien et surtout catholique qui pourrait encore hésiter à accepter et à répandre ces principes?

A. BONNETTY.

Traditions primitives.

LETTRES A M. L'ABBÉ GUÉRIN, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, AUTEUR DE L'ASTRONOMIE INDIENNE, SUR LA CHUTE PRIMITIVE.

LETTRE PREMIÈRE. — L'HYPOTHÈSE RATIONALISTE.

O incrédules trop crédules! (PASCAL.)

Monsieur l'abbé,

L'école de Voltaire, en bafouant spirituellement et *l'esprit*, et *le cœur*, et *l'intelligence*, et *l'amour*, avait à tout jamais écarté bien loin d'elle les âmes nobles et généreuses. Rousseau, qui comprenait si bien toute la grandeur du Christianisme, ne voulut jamais accepter un scepticisme dérisoire et moqueur qui tuait tout à la

[1] Voir ci-dessus le passage entier de l'*Ecclésiastique*.

Digitized by Google

fois la raison et la sensibilité. Il ne voulait pas pourtant de cette sévère morale chrétienne qui contient si fortement tous les élans du cœur, et qui prétend gouverner toute la nature humaine par la *raison*, par l'*ordre* et par la *loi*. Pour rompre tout à fait avec l'Evangile, il fallait donc choisir un point de départ complétement différent. En étudiant très-superficiellement la nature de l'homme, Rousseau ne put pas méconnaître bien des instincts désordonnés[1]; mais, par une illusion qui ne peut pas tenir devant les faits, il attribua aux habitudes d'une civilisation corruptrice toutes les misères de l'âme, et posa comme principe que le cœur de l'homme débarrassé des influences sociales, était la règle universelle du beau, du vrai, du bon[2]. Ainsi, purifiez votre âme des influences coupables que le monde y a mises : n'allez plus chercher dans les livres des hommes une science incertaine et flottante ; ne regardez pas au ciel l'étoile qui doit vous guider dans la route de la vie. Le ciel est muet, et Dieu, qui d'un pied dédaigneux a lancé le monde un jour dans les espaces, ne viendra jamais vous parler[3]. Pourtant ne vous laissez pas aller au désespoir, ni séduire par les vains sophismes d'une philosophie découragée. Dieu n'a-t-il pas mis *en vous un flambeau intérieur* qui peut rayonner sur toutes les actions de la vie? Est-ce que vous n'avez pas un cœur généreux, sensible, fort? Oh! laissez bien loin les vaines idées des hommes, leurs préjugés étroits et leurs criminelles conventions[4]. Revenez aux sentiments si droits, si purs, si féconds de la nature humaine! Vous trouverez en vous-mêmes un fond inépuisable de grandeur et d'amour qui remplira votre vie de mouvement et de lumière[5]. L'homme, tel que la société

[1] Nous avons fourni des preuves nombreuses de cette assertion dans *Le Christ de l'Évangile*, 1re partie, ch. Ier, et dans notre ouvrage sur la *Pureté du cœur*, où nous discutons d'une manière étendue l'hypothèse sentimentale de J. J. Rousseau et de ses successeurs.

[2] Voir J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. — Cette opinion du philosophe de Genève a exercé une grande influence sur le 19e siècle. — Elle a été reproduite par l'auteur d'*Oberman*. Voir De Sénancour, *Rêveries*. — M. Eugène Sue lui a donné une immense popularité par ses deux romans du *Juif errant* et des *Mystères de Paris*.

[3] « Les livres des hommes sont menteurs, disait Jean-Jacques, mais la nature ne ment jamais. » Nous renvoyons pour ce point capital de la discussion, à notre travail sur la *Pureté du cœur* où nous avons envisagé cette opinion dans toutes ses conséquences morales et sociales.

[4] J.-J. Rousseau, *Emile*, profession de foi du vicaire savoyard.

[5] Jean Jacques en revient toujours à s'appuyer sur la bonté native de la nature humaine. Voir édit. Desoer, t. VIII, 35.

Digitized by Google

l'a fait, n'est qu'un être incomplet et souffrant, qu'on enveloppe dès le berceau de langes qui l'étouffent et le brisent [1]. On s'attache à supprimer en lui tous les élans naturels qui le feraient grand et fort. On l'emprisonne dans tous ces liens de fer qu'on appelle les conventions, les lois, les positions sociales : on en fait vite quelque chose de misérable et de chétif, qui ne connaîtra jamais ni les grands sacrifices, ni les grands dévouements. Mais l'homme, tel qu'il est sorti des mains de Dieu, n'est pas fait pour cette rude servitude. Ce n'est pas un être honteux, et qui doive rougir de lui-même. Il est en lui un immense besoin d'aimer : ce besoin fait son bonheur, il fait sa vie. Il aimera le doux azur des cieux, il aimera les fleurs modestes des champs, il aimera la nature tout entière avant qu'un amour plus élevé et plus fort vienne s'épanouir dans son cœur. Laissez-le grandir dans cette vie d'amour et de sympathie qui doit remplir son existence : c'est là qu'il trouvera la patience, l'activité, la compassion, la vertu tout entière. Un cœur qui n'est pas étouffé porte en soi tous les *germes* du beau, toutes les *racines* du bien. Dieu, qui a fait l'homme pour son bonheur, se plaît à le voir grandir, indépendant de toutes les tyrannies, plein d'amour pour la nature et pour l'humanité. Toute loi qui voudra le réduire à une vie différente, est mauvaise, parce qu'elle est impossible. Elle ne peut pas accuser le genre humain de faiblesse et de corruption; mais elle doit reprocher à elle-même d'avoir méconnu les besoins et la destinée des hommes [2].

Mais, si la théorie du philosophe de Genève, tant de fois reproduite [3], a quelque chose de séduisant pour les esprits jeunes que dominent encore les sens et l'imagination, elle ne pourra jamais soutenir les réflexions d'un âge plus mûr, et toujours elle viendra se briser devant l'examen plus sérieux qu'on devra faire de la nature humaine [4], considérée dans sa profonde misère, dans sa triste réa-

[1] C'est la théorie d'*Oberman*, voir Sainte-Beuve, *Portraits littéraires. M. de Senancour.*

[2] C'est là à peu près la théorie exposée par l'abbé Gabriel qui tient lieu à M. Eugène Sue du *vicaire* de Rousseau, du *Jocelyn* de M. de Lamartine et de l'abbé *Aubert* de Georges Sand.

[3] Cette théorie fait le fond de la plupart des romans contemporains, elle exerce, à cause de la popularité et de la diffusion de ces livres, la plus pernicieuse influence morale et sociale.

[4] Aussi, est-ce par une étude complète de la nature humaine, que nous l'avons réfutée dans la *Pureté du cœur.*

Digitized by Google

lité. Il est évident, pour moi, que l'utopie spécieuse qu'on oppose à nos idées chrétiennes est un système tout à fait idéal, complétement dénué de toute base historique, un véritable roman du cœur comme *Héloïse* ou *Clarisse Harlowe*. Le point capital sur lequel elle repose, me paraît complétement en contradiction avec les faits de la tradition universelle comme avec les faits psychologiques.

L'homme est certainement un grand mystère, cependant il est impossible de rien établir en philosophie avant d'avoir dénoué ce terrible problème de son origine et de sa destinée. Le système de nos adversaires repose sur une hypothèse aujourd'hui si répandue qu'il nous semble nécessaire d'examiner avec la dernière attention le point fondamental de toute leur théorie.

Les rationalistes, peu occupés des traditions et de l'histoire, bâtissent en l'air leurs palais fantastiques, vain rêve d'une imagination féconde. Mais la Cité de Dieu, qui conserve éternellement la lumière et la vie, a posé ses fondements sur le roc et sur les montagnes éternelles. Les croyances catholiques se rattachent profondément à la conviction universelle et aux souvenirs les plus anciens et les plus vénérables du genre humain. Rompre avec le Catholicisme, c'est rompre avec l'histoire la plus authentique du passé. C'est ce qui rattache aux idées catholiques tous les esprits qui préfèrent le bon sens aux systèmes, et les faits positifs à tous les vains rêves des poètes. La doctrine de l'Eglise, c'est une admirable tradition qui commence avec le temps et finit avec l'éternité. Ces principes, une fois bien compris, il ne doit sembler surprenant à personne que nous fassions tout de suite un appel à l'histoire, convaincus que nous sommes que les prétentions de nos adversaires ne pourront jamais se soutenir sur ce terrain. Si donc nous faisons un appel à la science pour la question qui maintenant nous occupe, nous allons trouver au commencement des symboles de tous les peuples les plus anciens, que la nature humaine, primitivement pure et simple, fut autrefois par une révolte fatale contre l'auteur même de la vie, privée de sa grandeur première et profondement pervertie. Voltaire lui-même, que nous trouvons si rarement d'accord avec nos opinions, n'a pu s'empêcher de dire : « Le péché originel a été le fondement de » la théologie de toutes les nations [1]. » Kant avoue les mêmes faits :

[1] C'est dans l'*Essai sur les mœurs* qu'il fait cet aveu capital.

Digitized by Google

Les hommes ont prétendu d'un COMMUN ACCORD[1], *que le monde a commencé par le bien*, mais que la chute rapide dans le mal s'est bientôt manifestée [1].

LETTRE DEUXIÈME. — SOUVENIRS DES PEUPLES.

Tous les hommes parlent, en termes plus ou moins clairs, d'un *bonheur primitif* et de la *chute* qui le suivit. (ROSSIGNOL.)

Si l'homme est *essentiellement* bon et pur comme on l'a rêvé, d'où vient que le genre humain surtout considéré dans son ancienne histoire ne voit en lui qu'un criminel frappé par la justice divine? Est-ce que l'homme pour l'univers entier n'est pas ce Prométhée si mystérieux enchaîné sur le roc par la justice et la violence pour avoir voulu voler le feu du ciel? Est-ce qu'il ne semble pas au genre humain que notre nature, pour me servir de l'admirable expression de Cicéron, n'est plus qu'une *âme en ruine*?

Dans les antiques histoires de l'humanité apparaissent sous des emblèmes pleins de grâce et de poésie, des moments vraiment heureux où le cœur de l'homme n'avait pas encore senti les influences du mal, où son esprit conservait sans effort les vérités célestes; mais, disent les historiens primitifs, un jour la chaîne d'or qui liait le ciel à la terre fut fatalement rompue et la nature humaine *tomba* dans toute la profondeur de sa misère. Il faut être singulièrement peu attentif pour ne pas voir le soin persévérant que les peuples mettaient à conserver cette tradition si expressive de la dégradation première.

« Les explorations que poursuit avec tant de succès depuis quelques années et sur tant de points divers la science historique, dit » Guiraud, ne permettent plus maintenant à tout homme de bonne » foi de contester l'identité des premières traditions chez tous les » peuples du monde. La nécessité de rattacher ces traditions à une » révélation divine pour en expliquer la morale sublime et se rendre raison des respects dont toutes les religions les ont entourées » est devenue tout à fait incontestable et c'est un point que tous les » bons esprits ne discutent plus. Comme l'homme n'invente pas, la

[1] Kant, *De la religion dans les limites de la raison*.

Digitized by Google

» vérité qui lui a été révélée, se trouve au fond de toutes ses fables,
» et les erreurs dont il l'a défigurée ne tiennent qu'à son impuis-
» sance d'en conserver les traits primitifs sitôt qu'il a eu perdu sa
» primitive innocence; car il lui a manqué dès-lors cette faculté
» sympathique qui pouvait seule lui en faire saisir et apprécier
» toute la beauté. Qu'on ne soit donc pas étonné si à chaque dé-
» couverte que fait l'histoire moderne dans le sens moral des faits,
» dans l'entente mystérieuse des écrits, dans ce sanctuaire intime
» de la pensée antique, où si peu avaient pénétré jusqu'ici, la vérité
» commence à se dévoiler aux regards chrétiens qui ne cherchent
» qu'elle, et si nous nous empressons de proclamer, nous enfants
» privilégiés d'un même Dieu, ces rapports de famille qui se mani-
» festent à nous et qui attestent en même temps que notre frater-
» nité universelle, sa sollicitude infinie et l'égalité absolue de ses
» premiers dons[1].»

Il n'est pas difficile d'expliquer comment la tradition primitive du genre humain relative aux premiers événements de l'histoire de l'humanité s'est transmise et conservée même après les plus profondes révolutions religieuses. Ecoutons parler un des penseurs les plus éminents de notre époque :

« L'auteur de la plus ancienne *Préparation évangélique*, Eusèbe
» de Césarée, consultant au 4e siècle de notre ère les monuments
» de la haute antiquité avait déjà cru y entendre comme un écho
» de la tradition sur l'état primitif du genre humain consigné dans
» la Genèse. Ce résultat ne dut point l'étonner : si l'humanité a été
» brisée à son origine par une grande chute, le bruit de ce boulever-
» sement a dû retentir longtemps dans le monde. A l'époque du dé-
» luge, Noé sauva ce souvenir avec l'héritage des traditions. Dans
» l'intervalle des années qui s'écoulèrent depuis le déluge jusqu'à la
» dispersion des peuples, la terre n'eut, suivant l'expression de la
» Bible, *qu'un seul langage et une seule lèvre.* On doit donc penser
» que lorsque ce peuple primitif se divisa pour se répandre sur le
» globe, les chefs des grandes migrations emportèrent avec eux la
» mémoire de l'anathème commun à tout le genre humain. Quel-
» ques idées, empruntées à ce souvenir, durent se perpétuer plus ou

[1] Guiraud, *Fragment sur le Prométhée d'Eschyle* dans *L'Université catholique*, t. II, p. 272 (1re série). Voyez aussi dans les *Annales de philosophie*, un beau travail de M. Rossignol sur le *Mythe de Prométhée*, t. XVIII, 73, 184, 325, XIX, 163.

Digitized by Google

» moins altérées, chez plusieurs peuples, jusqu'à l'époque où furent » écrits leurs livres sacrés, époque fort ancienne dans l'histoire des » principales nations du vieil Orient. Les corporations sacerdotales, » dépositaires de ces livres, purent ainsi retenir quelques débris du » récit primitif, alors même que ce récit s'était obscurci ou effacé » dans les traditions populaires, et qu'une notion confuse de la cor- » ruption de la nature humaine ne survivait, avec une sorte d'obs- » curité solennelle, que dans certains emblèmes religieux, certains » rites expiatoires dont les masses étaient loin de comprendre nette- » ment l'antique et profonde signification[1]. »

Mais, dira-t-on peut-être, comment se fait-il que ces traditions que vous déclarez appartenir aux souvenirs primitifs du genre humain se présentent presque toujours comme une partie essentielle de l'histoire nationale des peuples qui les racontent ?

Cette objection spécieuse a été parfaitement résolue par un des plus savans théologiens de l'Angleterre.

« Les traditions du monde payen, dit Faber, lorsqu'elles sont vues » à une certaine distance, présentent à l'imagination un groupe ex- » travagant et fantasque d'idées difformes qui ressemblent plutôt » aux divagations illimitées d'un roman, qu'aux détails graves d'une » histoire authentique. Un amour perpétuel du merveilleux, une » répugnance à rapporter même la plus simple circonstance, sans » y mettre quelque exagération et une vanité nationale qui désire » toujours approprier à un pays particulier les faits qui concernent » le genre humain, forment le caractère le plus frappant de la my- » thologie ancienne. Aucune vérité n'avait d'attrait à moins qu'elle » ne fût revêtue des formes de l'allégorie, et aucune allégorie n'é- » tait intéressante, si elle n'était immédiatement liée à l'histoire de » chaque nation séparée. De là vient que lors même que nous trou- » vons à peu près les mêmes traditions historiques répandues partout, » cependant les principaux acteurs et le district particulier dans » lequel les évènements sont dits avoir eu lieu, sont immédiatement » adaptés aux annales imaginaires de chaque différent peuple. Si » nous considérons toutes ces narrations mythologiques détachées » les unes des autres, elles nous donneront seulement l'idée d'une » localité exclusive. A la vérité nous pouvons quelquefois être

[1] Gerbet, *Cours d'introduction à l'étude des vérités chrétiennes*, dans *L'Université catholique*, t. 1, p. 77 (1re série).

Digitized by Google

» frappés de quelques ressemblances entre elles et l'histoire mosaï-
» que ; néanmoins cette impression ne tardera pas à s'effacer lors-
» que nous trouverons, suivant toute apparence, que ces événements
» ont eu lieu dans des pays tout-à-fait différents. Mais si nous les
» joignons ensemble comme pour envisager d'un coup d'œil la res-
» semblance singulière qui existe entre eux, et que nous compa-
» rions ensemble le tout avec les mémoires contenus dans le Pen-
» tateuque, cette illusion momentanée s'évanouira bientôt, et nous
» serons convaincus que bien que chaque nation ait pu approprier
» une circonstance particulière à ses dieux, à son pays, il est impos-
» sible pour toutes de concourir à rapprocher les mêmes faits à
» moins que ces événements n'aient eu lieu réellement dans quel-
» que période éloignée, lorsque tout le genre humain formait comme
» une seule et grande famille [1].»

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé, etc.

L'abbé Frédéric-Edouard CHASSAY.

[1] Faber, *Horæ mosaïcæ.*

Digitized by Google

Tradition Catholique.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DE TOUS LES AUTEURS SACRÉS ET PROFANES QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS ET ÉDITÉS RÉCEMMENT DANS LES 45 VOLUMES PUBLIÉS PAR S. E. LE CARDINAL MAI.

I

INNOCENT I, pape mort en 417. ragment d'une lettre à *Sévérianus ccque de Gabala* (S. R. III. 705-704) joindre à celles déjà publiées.

INNOCENT III, pape mort en 1216. *Sermones XII* (S. R. VI. 475-561). Ces 2 discours de ce grand pape sont une onne fortune pour la littérature ecclésiastique, et sont à ajouter aux éditions de ses *Œuvres* de Cologne 1575, et de enise 1578.—2. *Dialogus inter Deum et peccatorem* (562-578). C'est un ouvrage où l'on retrouve toute la piété à la fois solide et tendre de ce grand pape. — 3. *Quædem Ædificiorum ac rarum Innocentii III oblationum, largitionumque recensio*, par un anonyme (S. R. VI. 300-312). L'auteur des *Gesta Innocentii III*, que D. Bouquet, Baluze et Muratori, dans son t. III, p. 568-567, de ses *Script. rer. ital.*, ont édités, consacre le dernier chapitre, le 18e, à donner le détail des édifices et des pieuses largesses dus à Innocent III. Mais son dernier historien, M. Hurter, dans la Vie de ce pontife, t. II, p. 846, note 1, fait observer avec raison qu'il n'y est parlé que des 11 premières années du pontificat de ce pape, qui a régné 18 ans; qu'ainsi il y a tout lieu de croire qu'il était incomplet. En effet, dans ses infatigables recherches, le savant cardinal a trouvé du même auteur un catalogue beaucoup plus complet des largesses d'Innocent. C'est un document précieux à ajouter à la vie de ce pontife.

ISAAC I, partriarche d'Arménie, mort en 440, et *Isaac III*, mort en... *Canons* peu authentiques (S. V. X. 276-290).

ISEE de *Chalcis*, orateur vivant 350 ans avant J.-C. *Discours sur l'héritage de Cléonyme*; greco-latin : (C. A. IV. 280-305). Ce discours avait été déjà publié, mais très mutilé, par Alde.

ISIDORE (S.), évêque de Séville, mort en 636.— 1. *Sur l'orthographe*, en écriture tachigraphique avec explication (S. V. VI, préface).—2. *Prologus in psalterii editionem*, non encore édité (S. V. III. 256). Voir *Procope*.

INSCRIPTIONS CHRETIENNES antiques. Un grand nombre d'ouvrages sur les inscriptions chrétiennes, avaient été ou commencés, ou achevés, publiés ou inédits, lorsque Scipion Maffei, dans une *épître à Benoit XIV*, qu'il mit en tête de son *musée de Vérone*, conseilla à ce pontife de faire une collection des monumens contenant ces précieuses inscriptions. Ce grand pape, à qui la science chrétienne est si redevable, reconnut toute l'utilité de cette collection, et fonda dans la bibliothèque vaticane un *musée chrétien*, où il ordonna de transporter tous les monumens ayant quelque rapport aux croyances chrétiennes que l'on trouverait à Rome ou ailleurs. Mais ces louables prescriptions sont loin d'avoir été mises en pratique; à peine voit-on 110 pierres placées au-dessous des fenêtres de la bibliothèque, dans l'espace qui précède le Musée Sacré. Maffei lui-même se proposait de consacrer le dernier volume de son grand ouvrage *sur les inscriptions*, aux inscriptions chrétiennes; mais il ne put effectuer ce projet[1]. F. Blanchini sur l'ordre de Benoît XIV s'était aussi occupé de ce projet; ce fut lui qui

[1] Voir à la fin de son ouvrage de *Siglis græcis*, p. 133. Vérone, 1746.

Digitized by Google

conseilla de placer les inscriptions dans le long corridor qui mène des loges à la Bibliothèque vaticane[1]; Bottari, Aringhi et avant eux Boldetti avaient donné leurs soins à ce recueil. Mais tous ces efforts n'avaient abouti à rien de réel. La gloire en était réservée à Pie VII, par les ordres duquel on couvrit de *marbres à inscriptions* les deux murs de l'*atrium* de *Jules II*, par où l'on pénètre à la Bibliothèque vaticane; à gauche sont placées les inscriptions chrétiennes, et à droite les païennes. Il y a dans cette collection plus de 1100 pierres inscripturaires; mais sans ordre, excepté celles qui ont rapport aux Consuls. Les marbres païens sont en bien plus grand nombre et rangés avec beaucoup d'ordre, mais il s'en faut de beaucoup que cette collection soit complète. Tout le monde sait en effet qu'à Rome, on trouve surtout des inscriptions païennes dispersées de toutes parts. Et de plus que d'inscriptions qui ont été détruites ou perdues[2], malgré les soins qu'avaient pris et ordonné de prendre de ces monumens, Nicolas V, Léon X, Eugène IV, Calliste III et Clément XI, qui avaient défendu sous des peines très-sévères[3], de détériorer les inscriptions antiques! Zaccaria aussi avait promis une collection d'inscriptions chrétiennes et en avait fait un beau programme[4], mais il n'en a donné qu'une faible partie ayant pour titre : *de veterum christianarum inscriptionum in rebus theologicis dissertatio;* excellent petit opuscule, qu'on trouve dans le tome 1er de son *thesaurus theologicus*[5], et que M. l'abbé Migne a fait entrer dans le 5e volume de son *cursus theologiæ*. Mais la plus belle et la plus complète de ces collections est celle qui fut préparée par Gaëtan Marini, prédécesseur du cardinal dans la place de préfet de la Bibliothèque vaticane, en 4 volumes grand in-folio et qui a pour titre : *inscriptiones christianæ latinæ et græcæ, ævi milliarii*; divisée en deux parties et 52 chapitres. C'est cette collection restée manuscrite que le cardinal commence à publier i Des 52 chapitres, il publie les 8 pre miers qu'il a éclaircis et annotés et qu'il a bien améliorés et augmentés et d nous offrons ici les titres.—1. *Inscrip tions chrétiennes* comprenant les vœux les précations, l'éloge des *ditorum*, l noms dans les fastes, les cycles. C'e ici que l'on trouve les fragmens d'un c *lendrier gothique*, probablement d tems de l'empereur Valens, et dans le quel figure Constantin au 3 de juillet (S. V. V. 1-75).—2. Inscriptions qui se trouvent sur les autels, les temples, l édifices, les fontaines, ou contenant d donations, etc. (74-208). — 3. Inscrip tions rappelant les donations faites a églises (209-236). — 4. Inscriptions e l'honneur des Augustes, des rois et de dynastes (237-276).—5. Inscriptions e l'honneur d'hommes et de femmes c lèbres (277-295).—6. Inscriptions co tenant des lois, édifices, lieux publi et privés. C'est ici que se trouve l grande pierre trouvée à Stratonice et Aix en Provence qui contient un édit d Dioclétien réglant le prix de toutes le marchandises (296-360).—7. *Epitaphes des martyrs*, et de ceux qui d'après un fiole remplie de sang trouvée à leur tom beau ont été mis au nombre des martyr (361-416).—8. Epitaphes des dames mar tyres (462).—9. Annotations extraites d Marini (463-472).—10. *Inscriptions chré tiennes* qui se trouvaient anciennement sur *le tombeau de saint Pierre* (S. R VIII. 70). Ces inscriptions qui étaient inédites, sont au nombre de trois. L'une qui est d'un Français, est conçue en ces termes : *Rufinus Juventius, Gallus, vir illustris exprœf. Urbis pro beneficiis domini apostoli votum solvit.*

J

JACOBITES : *Confession de foi et dispute des Jacobites syriens*; grec-latin (S. V. VI, 388-409).

JAMBLIQUE le *syrien*, né vers 115 : *Fragment de ses Babyloniennes* ou des amours de Rhodanes et de Si-

[1] Voir Galletus, *Memorie del card. Passionei*, p. 227.
[2] Voir quelques détails sur cette perte dans Boldetti, *Cimeterii*, etc., l. II, cap. 5, et Bottari dans sa *Preface*.
[3] Voir son *Bullaire*, t. II, p. 338.
[4] Voir son *Historia litteraria*, t. IX. p. 306.
[5] *Thesaurus theologicus*, 12 vol. in-4°, Venetiis, 1762.

Digitized by Google

nide (ou Sinonis) (S. V. II. 348-351).
JANUARII-NEPOTIANI, auteur
.... siècle : *Epitoma librorum lerii Maximi* (S. V. III. 93-115). —
t abrégé va jusqu'au livre III, ch. 2.
ici comment il expose le fait de l'ex-
sion des juifs de la ville de Rome l'an
9 avant J.-C. — « Chaldæos Corne-
us Hippalus urbe expulit et intra dé-
em dies Italia abire jussit, ne pere-
rinam scientiam venditarent. — Ju-
os quoque qui Romanis tradere
acra sua conati erant, idem Hippalus
rbe exterminavit; arasque privatas
publicis locis abjecit (p. 98). » —
brégé de Népotianus complète plu-
rs parties de Valère Maxime. Voir
ius *Paris*.

JEAN. Voir *Leontius*.

JEAN *Clidas* ou *Chilas* V, dit *d'Es-
ère*, parce qu'il était métropolite de
le ville, vers la fin du 12e siècle :
*scours composé contre les schisma-
ues, prouvant, par les canons et
its divers, que, comme l'Eglise est
hodoxe, c'est une chose déraison-
ble de se séparer d'elle* (S. R. VI.
-XXII). — Il s'agit d'un discours pro-
cé au synode de Constantinople,
emblé sous Andronic II, pour apaiser
schisme élevé entre les partisans
rsène et de Joseph, qui se dispu-
ent le siége de Constantinople. Le dis-
rs, dont on publie ici des extraits, est
ert, abondant, plein d'érudition eccléi-
stique, et contredit l'opinion de Le-
ien, qui prétendait que Jean n'avait
assisté à ce concile. Les fragments
nt au nombre de trois, et traitent
incipalement *des avantages de l'u-
n* et du *droit qu'a l'Eglise, quand
le trouve utile, de changer les
ons*.

JEAN *Chrysostome* (S), archevêque
Constantinople, mort en 407 : *Home-
sur la pentecôte;* grec-latin (S. R.
LXVIII-LXXVI).—Tout porte à croire
e cette homelie est vraiment de Jean
hrysostome, dont elle porte le nom
ns le codex du Vatican d'où elle est
ée. Il parle des Goths, dont on sait
il s'était occupé, ayant fait pour eux
ieurs discours qu'un prêtre goth
aduisait à mesure qu'il les prononçait.

JEAN *diacre*, de Naples, vivant vers
n 903 : *Vita sancti Nicolai Myrensis* (S. R. IV. 323-339). Il était déjà connu par plusieurs autres *vies de saints*, dans les agiographes.

JEAN *Damascène* (S.), prêtre et moine, mort vers l'an 760. 1. *Six hymnes*; en grec (S. R. IX. 713-739). — C'est une bonne fortune que la découverte de ces hymnes, complétement inconnues jusqu'à ce jour. Elles sont en prose, et célèbrent les louanges des SS. Basile, Jean-Chrysostome, Nicolas de Myre, Georges et Blaise, martyrs. Celle sur saint Pierre est remarquable par les éloges et les titres que ce père grec du 8e siècle donne au pontife de Rome. Il dit en propres termes que « le Christ a » recommandé à Pierre son Eglise; » qu'il l'a gouvernée avec habileté, » comme un pilote son vaisseau; » il appelle en outre Pierre « le tuteur de » Rome, le gardien des richesses du » royaume céleste, la pierre de la foi et » le fondement inébranlable de la foi » catholique; » il fait mention « du se- » cond retour de Pierre à Jérusalem, » sous l'empereur Claude, et aussi de » son triomphe sur Simon le Magicien. » — 2. *Commentaire historique sur le saint et célèbre martyr et thaumaturge Artémius*, extrait de l'histoire ecclésiastique de *Philostorge* et de quelques autres; en grec (IV. 340-397).—Allatius et Labbe avaient parlé de cet écrit de saint Jean Damascène, mais aucun n'avait songé à en publier le texte. C'est une bonne fortune que la connaissance et la publication de cette partie de l'*Histoire ecclésiastique de Philostorge*, dont Photius n'avait pas parlé, et qui, par conséquent, était tout à fait inconnue. Parmi les faits nouveaux, on y voit que Artémius, que Tillemont (t. VII, p. 751) accuse d'arianisme, était très-orthodoxe. La *Vie d'Artémius*, que Surius a donnée, n'est qu'un extrait tronqué encore de celle-ci. Un autre *fragment de Philostorge sur Apollinarius* se trouve à la page 424, extrait de Nicetas.— 3. *Témoignage sur la procession du Saint-Esprit*, extrait de son *canon* sur Basile-le-Grand, retrouvé en entier et qui sera publié par le cardinal (VI. XXXVI). Voir *Jean Zonare*, *Leontius* et *Theodorus Prodromus*.

JEAN *mantacuncnsis*, vivant au ... siècle : *Canones* (S. V. X. 296-300 et 314-316).

Digitized by Google

JEAN, moine et prêtre de la ville d'Eubée vers l'an 744 : *Discours sur les saints enfants massacrés à Bethléem, et sur la Pâque*; en grec (C. A. X. 570-576).

JEAN *Oxniensis*, ou le philosophe, vivant au ... siècle : *Canones* (S. V. X. 302-307).

JEAN *Philoponus*, grammairien du 7e siècle : 1. *Introduction à son commentaire sur l'arithmétique de Nicomaque;* en grec (S. R. II. 392-400). — Jean avait une grande réputation comme grammairien, philosophe et théologien. Le savant cardinal a trouvé plusieurs de ses ouvrages inédits conservés dans une traduction syriaque. En attendant qu'il les publie, il en fait paraître ce fragment, qui contient des extraits de plusieurs auteurs anciens, entre autres d'Aristoclès, d'Androcyde, de Philolaus, etc. — 2. *Notice* de l'éditeur sur une longue *lettre de ce philosophe*, en réponse au traité que l'empereur Justinien avait adressé aux moines d'Alexandrie; le philosophe y soutient par des raisons philosophiques et naturelles, les erreurs monophysites, qu'il était inutile de transcrire en entier (III. 739-741).

JEAN *Scot*, ou le *Très-Sage*, écrivain du 9e siècle : *Versus ad Carolum calvum* (C. A. V. 573).

JEAN *Sicilien*. Voir *Georgius Hamartolus*.

JEAN *Stylite*, écrivain du 5e siècle : *Interrogationes canonicæ cum responsis Isaaci armenici* (S. V. X. 301).

JEAN *Zonare*, historien et canoniste du 12e siècle : *Commentaire sur les canons, ou Règles, de saint Jean Damascène;* en grec (S. R. V. 384-389).

JEROME (S.), Père de l'Église, mort en 420 : *Témoignage sur la procession du Père et du Fils*, extrait de son livre *de Trinitate*, qui n'existe plus (S. R. VI. XXXV).

JOB, écrivain du 6e siècle : *Discours sur cette question* : Pourquoi le Fils s'est-il incarné, et non le Père et le Saint-Esprit? (En grec.) — Ce fragment est tiré de l'ouvrage qu'il avait composé en 9 livres sur l'*incarnation*, et dont parle Photius, c. 222 (C. A. X. 601-604).

JULES Ier (S.), pape, mort en 352 : *Ecrits dogmatiques;* en grec (S. V. VII. 165-169). — Ces écrits sont apocryphes et paraissent faire partie de ceux de différents auteurs assurent avoir été falsifiés par les monophysites; l'éditeur en donne la liste dans une *préface* p. 164.

JULIEN, évêque d'Halicarnasse, chef de la secte des *incorruptibles*, à la fin du 5e siècle : Nombreux *Fragments* en grec, extraits de la Chaîne des Pères (S. R. X. 206-211).

JULIEN de *Laodicée*, écrivain vers 275 : *Fragment* d'un traité sur l'astrologie que l'on doit faire de l'astrologie pour la conduite d'une armée; en grec (S. V. 675-678).

JULIUS PARIS, écrivain vers le ... siècle : *Epitome librorum de Valerii Maximi* (S. V. III. 1-92). — Fac-simile. — On ne connaissait que deux courts fragments de cet auteur, est publié ici en entier, à l'exception du 10e livre. On ne connaît pas l'époque où il a vécu, mais sa latinité est celle d'un bon temps. Il peut servir à corriger plusieurs leçons fautives de l'édition *Maxime*. Entre autres choses, il nous apprend que les adorateurs du dieu *Sabasius* (Sabaoth) *étaient les Juifs*, ce qui n'est pas dans Valère Maxime (I. 3, 12), et ce qui avait donné lieu à nombreuses conjectures. Voici ce passage, qui est curieux en ce qu'il nous apprend la première persécution des mains contre le vrai Dieu, l'an de Rome 615, et l'an 139 avant J.-C. : « Cn. » nelius Hispalus prætor peregrinus (l'an » 139), et M. Pompilio Laenate, L. » purnio (Pisone) Coss. edicto Chaldæ » circa decimum diem abire ex » atque Italiâ jussit, levibus et » ingeniis, fallaci siderum interpre » tione, quæstuosam mendaciis suis » liginem inicientes. Idem Judæos » Sabazi (ou Zabazi) Jovis cultu, roma » inficere mores conati erant, repe » domos suas coegit. » (p. 7.) Voir *Nuarius Nepotianus*.

JULIUS *Tatianus*, écrivain du siècle : *Fragments sur l'Etna* (S. V. 239).

JULIUS *Valerius*, écrivain au me du 4e siècle. — 1. *Res gestæ Alexandri macedonis translatæ ex Æsopo gr* Cet opuscule, bien que contenant quelques fables, est surtout précieux p

Digitized by Google

détail: qu'il donne sur les arts et nces égyptiens (C. A. VII. 59-239). 2. *Index* des principales matières 0-246).—3. *De rebus gestis Alexan- Macedonis supplementa quædam* R. VIII. 513-522). — Supplément à opuscule du même auteur.

ULIUS *Victor*, Gaulois païen, écri- t probablement au 4e siècle : *Ars torica ex Hermagorâ, Cicerone, ntiliano, Aquilio, Marcomanno, iano, in XXVII paragraphos dis- uta*. On y cite, en outre, quelques eurs inconnus : Cicéron *pro Fonteio; tra contionem Metelli* et *Epistola Axium*: les *Sabines* d'Ennius; le cours de *G. Fannius in Gracchum*, et *Caton* (S. V. I. 1-74).

JUSTINIEN Ier, empereur, mort en 565 : *Traité contre les monophysites;* en grec (S. V. VII. 292-313). — On y remarque un éclatant témoignage sur l'orthodoxie perpétuelle des pontifes romains; tandis qu'au contraire il y a eu tant d'hérétiques sur les autres sièges patriarchaux (ἀλλὰ τὴν ὀρθὴν καὶ ἀληθεύουσαν μέχρι σήμερον διεφύλαξαν δόξαν, p. 304). Cet opuscule est, en outre, précieux par le grand nombre de passages inédits des pères qu'il nous fait connaître.

JUVENAL, poète au 2e siècle : *Specimen* d'un fragment de la 18e *satyre*, et sur d'autres *fragments* (A. C. III. V-XX).

L

LAELIUS (D.), orateur romain au ieu du 1er siècle avant J.-C. : *Frag- t d'un discours* (C. A. II).

LAMPETIUS, vivant au ... siècle : nion de ses *parasites* (S. V. I. 28).

LAURENT, moine du mont Cassin, vêque vers 950 : *Sermo in vigiliis ncti patris Benedicti* (S. R. V. 123-3). — Pierre le Diacre parle de lui et ce discours, mais ne désigne pas le dont il était évêque.

LEON (S.), pape, mort en 461 : *Té- ignage sur la procession du Saint- prit* (S. R. VI. XXXVI).

LEON *le Prêtre*, ou *le Clerc*, vivant 1006 : 1. *Prologus ad passionem ctorum martyrum Rufi et Respicii* R. IV. 290-293). — 2. *Prologus in m sancti Johannis Chrysostomi* 153-157). — Le cardinal ne donne le *Prologue*, parce que la Vie traite de Métaphraste a déjà été pu- ée, quant au fond, par Surius.

LEON X, pape, mort en 1521 : *Lettre Henri VIII*, en réponse à une lettre le roi lui annonçait la nomination de thbert Tunstal à l'évêché de Londres R. III. 749-750).—Voir *Henri* VIII.

LEONIDAS. Voir *Théodore Mop- ste.*

LEONTIUS *de Jérusalem*, vers la du 6e siècle. — 1. *Réfutation des jections faites par les Nestoriens tre les catholiques*; en grec (S. V. 410-610). Léontius, natif de Bysance, fut moine dans la Laure de Saint-Saba, près de Jérusalem, dont il prit le nom : il se distingua surtout par ses défenses contre les Monophysites et les Nestoriens, deux sectes opposées entr'elles. On avait déjà quelques-uns de ses travaux, qui ont été recueillis par Gallandus dans le tome XII de sa *Bibliothèque*. Le présent traité est en particulier dirigé contre les Nestoriens, qu'il attaque avec beaucoup de logique. Il traite dans son 1er livre de l'union de la nature divine du Verbe avec la nature humaine; dans le 2e, de la personne unique du Christ; dans le 3e, du Christ fils unique; dans le 4e, de la Vierge mère de Dieu; dans le 5e, du Christ Dieu et homme; dans le 6e, du Christ non point *homme portant Dieu*, mais *Dieu humanisé;* dans le 7e, de cette parole : *une seule personne de la sainte Trinité a souffert dans la chair*; dans le 8e, il était traité de l'erreur des Nestoriens, qui niaient l'union hypostatique du Verbe et lui attribuaient on ne sait quelle union d'honneur, de domination, d'affection, etc.; mais ce 8e livre manque; tout ce traité doit être lu par les théologiens et par tous ceux qui voudront écrire sur le Nestorianisme. — 2. *Traité* de Léontius de Jérusalem *contre les monophysites*; en grec (VII. 110-155). On y trouve plusieurs témoignages précieux et inédits des pères. —3. *Trois livres contre les Nestoriens, les Eutychiens, les Sévériens, les In-*

Digitized by Google

corrupticoles et les Apollinaristes; en grec (S. R. X. 1-151). Ces traités existaient déjà, en latin seulement, dans Canisius. Le cardinal y a joint d'excellentes notes où il réfute un des éditeurs de Léontius, le protestant Basnage.

LEONTIUS et JEAN vivant au ... siècle.—*Sur les choses sacrées*; en grec (S. V. VII. 76-109). Opuscule dirigé contre les origénistes, et rempli de notes savantes et de détails curieux sur les doctrines égyptiennes.

LIBANIUS, orateur payen, mort vers 375. — 1. Quatre *petits discours;* en grec (S. R. II. 388-391). Ces fragments sont plutôt de *Choricius.* — 2 frag. en *faveur des temples payens;* à la fin de l'ouvrage de *Fronton.*

LITURGIE. *Fragment* (S. V. 247-248), avec *fac simile.*

LUCIUS (St), archidiacre, écrivant vers le 7e ou 8e siècle. *De translatione corporis Stephani protomartyris pridie nonas maii;* de Constantinople à Rome, sous le pontificat de Pelage vers 556 (S. R. IV. 285-288).

LUCIUS *Verus Commodus*, empereur, mort en 192. Voir *Fronton.*

LUCULENTIUS, vivant au ... siècle. *In aliquot N. Testamenti partes commentarii* (S. V. IX. 189-256). C'est un auteur grave, doué d'une grande perspicacité, et orthodoxe sur les dogmes et la morale, mais dont on ignore l'époque et la qualité. Son commentaire est sur saint Matthieu, saint Jean, les Épitres de saint Paul et la 1re de saint Pierre. On peut inférer cependant qu'il est d'une haute antiquité, en ce que dans plusieurs passage il réfute les ariens. Il nous apprend (p. 214 et 224) qu'ils appelaient le Père *major*, le Fils *minor* et le Saint-Esprit *perminor*, mot nouveau. On y voit un témoignage très-clair de la présence du Christ dans l'Eucharistie, p. 253 : « *Fidelibus suis corpus et sanguinem suum dat comedendum ipse qui dicit: ego sum panis vivus* etc.; et plus loin : *Iturus ad passionem discipulis ait: hoc est corpus meum quod pro vobis traditur.* Le codex d'où il est tiré est du 12e siècle. Les lexicographes pourront y trouver plusieurs mots nouveaux.

M

MACAIRE (S.) de *Jérusalem*, vivant au 13e siècle. *Canons*, faits sur la demande de Vartan, évêque arménien, mort en 1271 (S. V. X. 270-272). Voir *Canons*, n° 3.

MAI, son éminence le cardinal ; éditeur de toute cette *collection. Principaux gestes de Léon XII* (S. V. II).

MANUEL II, patriarche de Constantinople en 1248. Voir *Arméniens.*

MARC (S.), pape mort en 339. *Rerologus de vitâ sancti Marci papæ*, par un anonyme (S. R. IV. 298-300).

MARC AURELE empereur, mort en 180. Voir *Fronton.*

MARINI (Gaëtan), bibliothécaire du vatican, mort à Paris en 1815. *Préface* mise en tête de son ouvrage inédit, *de Inscriptionibus doliaribus;* en italien (S. V. VII. 163-168). Cette préface fait désirer vivement de voir paraître l'ouvrage même qui reste manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et dont monseigneur Mai n'a donné que huit chapitres. Voir *Inscriptions chrétiennes.*

MARTIN, évêque de Bracara, en Espagne, mort en 580. *De origine Patrum* (C. A. III. 379-384). Voir la préface, p. XVII.

MASSARELLUS (Angelus), évêque de Telesa dans le royaume de Naples au 16e siècle : *De modis seu formis per diversa tempora observatis in electione pontificum maximorum a divo Petro usque ad Julium III* (S. R. IX. 518-530). Massarellus fut en temps le secrétaire du concile de Trente et tint le journal des délibérations, qu'il s'est souvent servi Palavicin dans son *Histoire* de ce concile. Cet opuscule est clair et commode à consulter, surtout avec les *annotations* que le cardinal y a jointes.

MATRANGA (l'abbé Pierre), recteur actuel du collége grec à Rome et éditeur des *vers anacréontiques de Sophronius. Préface* adressée au savant cardinal. Le docte prêtre nous y apprend

Digitized by Google

ze c'est aux encouragements et aux cons du savant cardinal Mai qu'il doit e s'être occupé de cette publication ; qui nous prouve que Son Eminence on-seulement consacre ses loisirs à ces elles sciences, mais encore travaille à rmer des disciples qui continuent son uvre. Dans cette *préface* M. l'abbé atranga parle en outre des différens dex où se trouvent ces poésies, des teurs qui en ont parlé, des corrections il a faites ; il y a joint de plus un sa- nt traité du mètre employé par So- ronius.—1. *Index* de toutes les odes ntenues dans le codex Barberin; en rec (S. R. IV. XXXVI-XL).—2. *Animad- rsiones criticæ et philologicæ ad las anacreonticas sancti Sophronii* 85-619). — 3. *Traduction littérale tine de toutes les odes de Sophronius* 19-643). Voir *Sophronius*.

MENANDRE, poète, mort 292 ans ant J.-C. Voir *Georgidius*.

MENANDRE (de Bysance), histo- en écrivant vers 690. *Fragment de s histoires* (S. V. II. 352-366). Cette stoire était en 8 livres, de l'an 560 à n 582.

MERCURIUS, moine et médecin, vant au ... siècle. *Fragment sur les lisations* (C. A. IV. XIII-XIV).

METHODIUS (S.), patriarche de nstantinople, vers l'an 842 et confes- ur. *Fragmens divers;* en grec (S. R. . XIII-XXVI). Il existe de lui un traité ιστορικὸς ἐπιτελευτίου contre les moines dites, et dont le cardinal cite un frag- ent.—2. Il donne de plus, en entier, texte grec de la *Lettre contre les oines studites*, qu'il avait déjà donnée abrégé dans le t. III, p. 256, de ses ript. veteres. — 3. Un autre *Frag- ent sur l'avantage de l'unité de l'É- se et l'obéissance due aux pasteurs.* 4. Un autre passage cité dans une e prouve que les *Menées grecques* induit les historiens ecclésiastiques erreur lorsqu'elles ont assuré que S. phane, évêque de Chypre, avait été nemi de S. Jean Chrysostome, et il avait souscrit au synode assemblé contre lui. Voici ce passage curieux en ce qu'il nous découvre les emportemens de cette impératrice Eudoxie, qui menaçait ouvertement de rouvrir les temples des idoles, si l'on ne chassait pas S. Jean Chrysostome. «Nous apprenons que » S. Epiphane, évêque de Chypre, » montre un zèle égal et une invinci- » ble fermeté contre l'impératrice Eu- » doxie. Car, comme elle menaçait de » rouvrir les temples des idoles, si » Chrysostome n'était pas exilé, le saint » évêque n'en changea pas de senti- » ment, mais il se retira, disant : Je suis » innocent de cette décision ; et laissant » l'impératrice pleine de fureur.»

METHODIUS le moine, vivant au 13e siècle : *Traité* où il démontre que les peuples ne doivent jamais se séparer de leurs pasteurs orthodoxes, quand même leur élection serait entachée de quelque intrigue; grec-latin (S. V. III. 247-264). Le schisme dont il s'agit ici est celui qui régna dans l'Eglise de Bysance entre les partisans d'Arsène et de Joseph. L'ouvrage de Méthodius, traduit en latin par le savant cardinal, est précieux pour le grand nombre d'auteurs ecclésiastiques qu'il cite. On y apprend en particulier (249) qu'Innocent n'anathématisa pas Théophile, et que par conséquent la lettre de ce pontife relatée par Nicéphore Calliste (*Hist.* XIII. n. 34) est fausse, comme on le conjecturait.

METRORIUS Maximus, écrivain du ..... siècle. *De longis et brevibus*, etc., etc. (C. A. III. 504-511).

MYTHOGRAPHES. — 1. *Mythographus primus* distribué en 3 livres (A. C. III. 1-82). — 2. *Mythographus secundus* (83-160); supplément au même (365-374). — 3. *Mythographus tertius de Diis gentium et illorum allegoriis* (161-277). Supplément au même (375-379). L'auteur est un chrétien du 9e ou du 10e siècle, qui se nommait probablement *Leontius*. — Et de plus une préface et des *indices* des auteurs et des matières. — Voir *Nonnus*.

N

NAZAIRE (S.) de *Lorch* ou *Lorck* bliothèque de) (S.R.V. 161-200). Le monastère de Saint-Nazaire, dans le Palatinat du Rhin, fut fondé vers l'an

Digitized by Google

760 par saint Chrodegang, évêque de Metz. Le catalogue est du 11e siècle. Parmi les livres qui existaient alors et qui ne sont pas imprimés, il désigne : — *Auteurs profanes.* 1. Cælii Aureliani Methodici siccensis, *Medicinalium responsionum libri* III.—2. Metrorii *Ars de omnibus partibus orationis et caesuris.* — 3. *Grammatica* cujusdam sapientis. —4. Tatuini *Ars grammatica.* — 5. Anonymi *Super Bucolicon Virgilii.* — 6. Fabii Laurentii *liber de rhetorica;* lequel est le même probablement que l'auteur édité, Fabius Marius Victorinus. — 7. Anthimi viri inlustris et legatarii, *Ad Theodoricum regem Francorum epistola de observatione ciborum.* —8. *Liber* Socratis, Timæi, Cretii, Hermocratis. — 9. Severi episcopi *Eclogae* x; probablement le même que celui dont il existe un *Carmen de mortibus boum,* dans le t. I, p. 576, des *Poetæ minores* de Lemaire. — 10. Ejusdem *Georgicon libri* IV. — 11. Cresconii *de Diis gentium luculentissimum carmen.* — 12. Dracontii *Metrum de virginitate.* — 13. *Liber grandis glossarum,* ex dictis diversorum coadunatus.—14. *Glossae in quaternionibus.* — 15. Palæmonis Grammatici *glossæ.* — 16. M. Catonis *libri* V; peut-être le précieux ouvrage des *Origines,* qui avait VII livres. — 17. *Liber medicinalis de diaeta et virtute herbarum.*

Auteurs sacrés. 1. Tagii, vel Taii, cognomento Samuelis, *Collectiones ex operibus SS. Augustini, Ambrosii et aliorum.*— 2. Evagrii *Altercatio inter Theophilum christianum et Simonem judæum.*—3. S. Ambrosii *Epistola ad S. Augustinum de hæresibus.* — 5. Prosperi *Excerptio ex libris S. Augustini de Trinitate.* — S. Severini episcopi *Doctrina.* — 7. S. Ambrosii *Altercatio contra eos qui animam non confitentur esse facturam.* — 8. Hieronymi *Parvula adbreviatio in capitulis paucis in Esaiam.* — 9. *Symboli Nicaeni expositio.* — 10. S. Ambrosii *Expositio Symboli.* Item. S. Hieronymi *de fide contra haereticos:* probablement les mêmes que ceux édités par le cardinal dans *Script. vet.* t. I, part. 1re, p. 156. — Wicbodi *Collectio ex Patribus in Pentateuchum.* — 12. S. Fulgentii *Excerptio ex libris S. Augustini contra Fulgentium Donatistam.* Item *de Symbolo et deitate.* Item *Expositio Symboli contra Judaeos, paganos, et arianos.* — 13. *Excerptio* cuiusdam sapientis *super Epistolam ad Hebraeos.* — S. Ambrosii *Sermones quatuor de apostolicâ electione, et lectione;* ejusdem *Sermo ad consolandam viduam.* — 15. Jacobi episcopi *libri* V; probablement le *Jacobus* évêque de Nisibe. — 16. *Sententiæ de diversis utilitatibus.* — 17. Alcuini in *epistolam ad Hebraeos.* — 18. Ejusdem *super Psalmos.*—19. S. Fulgentii *de Spiritu sancto ad Bragil* presbyterum *liber unus.* — 20. Timothei *Ecclesiam libri* IV. — 21. Theophili episcopi Alex. *contra Origenistas.* — 2 S. Silvestri papæ, *Canonum constitutum,* etc. — 23. Candidi presbyteri *de Passione Domini.* — Anonymi *Expositio super Esaiam.* — 2. Josephi scoti, *Excerptio super Esaiam.* — Fausti episcopi *de Spiritu sancto;* ouvrage existe encore, mais a été attribué au diacre Paschasius. — 27. *Altercatio Judaeæ et Ecclesiæ, etc.* — Victorini *Liber in Liviticum.* — *Liber epistolarum* Senatoris diaconi postea presbyteri; Cassiodore, sans doute. — 30. Bedæ *hymni* LXXVII. — 31. Severi episcopi *Metrum in Evangelium, libri* XII. —32. Cresconii *Metrum in Evangelium, liberunus.* — Ejusdem *Versus de principio* (an *mundi,* vel *die judicii, et resurrectione carnis.* — 34. Cypriani *Metrum super heptateuchum, libros regum, Esther, Judith et Machabæorum.* — 35. *Liber Sententiarum.* — 36. *Epitaphia et ceteri versus in quaternionibus.* — 37. Scoti *Expositio in Job.*—38. Rhabodoni episcopi *Adunatio, et hymni et annalis.* — 39. *Epistolarum diversorum patrum et regum* liber Trevir inventus. — 4. *Epistolæ diversæ ab imperatoribus missæ contra haereticos, et eorum definitiones cum sanctis patribus.*

NERSÈS, patriarche des Arméniens mort en 1198 : — 1. *Extraits de ses Epitres* (S. V. VI. 415-426). — Ces lettres, traduites et abrégées de l'arménien, sont curieuses et importantes pour l'histoire de cette religion. (Voir *Thesaurus.*)— 2. Ses *Canons* (S. V. I. 276).

Digitized by Google

NICEE. *Confession de foi des pères de Nicée* contre Paul de Samosate ; hérétique condamné en 270; en grec (S. V. VII. 162). — Voir ce nom.

NICEPHORE *de Constantinople*, mort en 828 : *Deux traités;* en grec (S. R. X. 153). — Ce sont des traités contre les iconomaques, ou briseurs d'images. Il prouve que l'image du Christ est plus vénérable que la croix même. Ces opuscules existaient seulement dans Canisius.

NICEPHORE *Blemmydas*, moine distingué, vivant vers l'an 1255 : *Discours sur la manière dont un roi doit se comporter.* — Il y a ici deux exemplaires de ce discours, l'un paraphrasé par un étranger, l'autre, qui est de Nicéphore même ; grec-latin (S.V. II. 609-670).

NICEPHORE *le Clerc*, vivant au... siècle : *Prologus in translationem sancti Nicolai confessoris* (S. R. IV. 297-298).

NICETAS *Choniates*, historien, mort en 1206 : *Extrait de son Thrésor de la foi orthodoxe;* en grec (S. R. IV. 298-498). — Les savants ont parlé souvent de son *Thrésor de la foi orthodoxe*, composé dans son exil, après que les Latins se furent emparés de Constantinople. Montfaucon, dans sa *Paléographie grecque*, avait déjà donné les *arguments* des 27 livres dont se compose l'ouvrage; Morel avait publié la *traduction latine* des 5 premiers livres. La publication et la traduction de son ouvrage seraient bien à désirer, mais le savant cardinal, ne pouvant en ce moment l'entreprendre, en publie au moins de nombreux extraits à partir du 6e livre, où il est surtout question de l'hérésie de Macédonius. — 1. Sur Macédonius. — 2. Sur Nestorius. — 3. Sur Eutychès. — 4. Sur le 5e concile. — 5. Sur les incorrupticoles. — 6. Sur le 6e concile. — 7. Sur l'hérésie des Arméniens, où le savant cardinal cite un écrit manuscrit de Nicéphore, patriarche de Constantinople, qui réfute une de leurs erreurs, celle de oindre les cadavres avec l'huile sainte. — 8. Sur les Agaréniens. — 9. Sur les Lizicianiens, anciens hérétiques.

NICÉTAS, diacre de Constantinople, évêque de Serra en Macédoine au 11e siècle : *Chaines des anciens pères sur l'Evangile de saint Luc;* en grec (S. V. IX. 626-720). Plusieurs des auteurs et pères qu'il cite étaient inconnus. — *Index des pères cités dans les chaines de Nicetas*, au nombre de 35.

NICETAS (S.), évêque d'Aquilée au ..... siècle : — 1. *De Ratione fidei.* — 2. *De Spiritûs sancti potentiâ seu personâ.* — 3. *De diversis appellationibus D. N. Jesu-Christi convenientibus.* — 4. *Explanatio fidei ad competentes.* — 5. *Sex alia fragmenta* (S. V. VII. 314-340). — Dans ces traités fort importants, Nicétas se sert d'une version latine de l'Ecriture différente de la vulgate. Dans le texte qu'il cite, il y a le *hunc audite* (316), qui manque dans quelques exemplaires grecs; on y trouve aussi une note extraite d'anciens manuscrits sur ce que c'étaient que les *competentes.*

NICETAS, évêque de Dadybron au ... siècle : *Fragment d'un Commentaire sur les poésies de saint Grégoire de Nazianze;* en grec (S. R. V. 397-401). — Ce n'est que comme specimen que le savant cardinal donne ce fragment. Les codex du Vatican renferment encore de nombreux opuscules, qui, il faut l'espérer, seront publiés un jour.

NICOLAS, archevêque de Constantinople, mort en 925 : 1. *Ses lettres, au nombre de* 165; en grec (S. R. X 153-440). — Ce Nicolas, Italien de naissance, monta sur le siége de Constantinople, sous le règne de Léon-le-Sage, l'an 895, seulement quatre ans après la mort de Photius. Chassé de son siége, neuf ans après, par le même Léon, dont il ne voulait pas approuver les quatrièmes noces, il n'y remonta qu'en 911, sous le règne d'Alexandre, frère de Léon; il mourut enfin, en 925, après avoir occupé le siége épiscopal 23 ans, sans compter les années de son exil. C'était un homme de mœurs et de doctrines si pures, que les Grecs et les Latins lui ont donné le titre de saint. On comprend de quelle importance sont pour l'histoire, la discipline ecclésiastique et la théologie, les nombreuses lettres que le savant cardinal publie ici. Toutes étaient inédites, à l'exception de sept données par extrait, et encore d'une manière infidèle. — Ces lettres sont divisées en sept classes :

Digitized by Google

1° aux princes sarrazins; 2° au prince et à l'archevêque de Bulgarie; 3° au pontife romain ou aux prêtres de son Eglise; 4° à l'empereur de Byzance ou aux princes d'Arménie, d'Abasgie, de Lombardie et d'Amalphi; 5° aux évêques; 6° aux magistrats civils; 7° à divers. Il est bien à désirer que ces lettres soient traduites et publiées à part. Les historiens y puiseront de nombreuses notions: 2. *Traité de la vie chrétienne, et en particulier de la vie monastique*, en grec (S. V. IX. 611-618). — Avant son pontificat, Nicolas était moine, et remplissait à la cour de Constantinople la charge de *mysticus*, ou secrétaire intime. Son travail est un monument court, mais important de la sévérité de la vie monastique.

NILUS (S.), moine, mort vers 450. — Voir *Procope*.

NONANTULA (Bibliothèque de) en 1160: *Notitia codicum monasterii Nonantulani* (S. R. V. 218-221). Le monastère de Nonantula, dans le diocèse de Trèves, fut fondé vers 713. Ce catalogue est de l'an 1166; parmi les livres qui y existaient encore, et maintenant perdus ou inédits, le cardinal signale: 1° Sancti Remigii, *Tractatus varii*; c'est sans doute saint Remi d'Autun, dont le cardinal a trouvé un grand nombre d'écrits inédits. — 2. Ambrosii, *De Baptismo*. — 3. Gregorii, *In Esaiam volumen unum*.

NONNUS (l'abbé), vivant vers le 5e siècle: *Collection et interprétation des histoires profanes dont fait mention saint Grégoire de Nazianze, dans son discours sur saint Bazile, et dans celui sur les saintes lumières*; en grec (S. R. II. 374-387). — C'est un nouvel opuscule mythologique à joindre à ceux du même auteur déjà édités par Richard Montaigu, dans son édition de saint Grégoire, et aux autres mythologues grecs.

O

ODORAMNUS, moine, mort en 1045: *Opuscula* (S. R. IX. 58-97). — Odoramnus eut beaucoup de crédit sous le roi Robert. Duchesne et Mabillon avaient déjà publié quelques-uns de ses opuscules, mais ceux que donne ici le cardinal sont bien plus importants. Ces opuscules sont au nombre de 13; on y trouve des notions curieuses sur l'histoire, la musique, la physique et la science biblique à cette époque. On peut voir dans le 8e la forme de l'élection d'un évêque. — 2. *Epitaphes*, en vers de cinq archevêques de Sens, morts de 810 à 995, d'un abbé et d'un comte-moine, lesquelles sont peut-être d'Odoramnus lui-même (102-104).

ORESTES, poète du ... siècle: *Fragment* de 51 vers d'un poème latin ayant pour titre *Orestis fabula*, qui est conservé entier dans la bibliothèque de Milan au nombre d'environ 1,000 vers, et trouvé, dit-on, par *Henochus ascalanus*. Si ce poème est vraiment ancien, comme la lecture de l'ouvrage entier le fera voir, il doit prendre une place distinguée dans les éditions des *poetæ minores* (S. R. I. XXIV-XXVI).

ORIBASIUS, médecin, mort vers 370: 1. *Livres* inédits de sa *Collection médicale* (en grec seulement avec index latin). Ce sont les livres 44, 45, 48 et 49. Les fragments édités par Mgr Mai sont tous des extraits des médecins grecs plus anciens, dont Oribasius nous a conservé des fragments (C. A. IV. 1-198). — 2. *Notices* sur les livres 24 et 25, p. 279.

ORIGÈNE, docteur de l'Eglise, mort en 252. — 1. Fragment sur le lévitique; en grec (C. A. X. 600). — 2. *Sur saint Luc* (474-482). — 3. *Sur Daniel* (S. V. I. 30). — Voir *Procope*.

P

PALAVICINI *Sforza*, cardinal, mort en 1667: *Discorso se il principe debba essere letterato* (S. R. VI. 616-640). — C'est un opuscule très-élégant du fameux cardinal pour prouver que les lettres et la science ne peuvent qu'a-

Digitized by Google

joutez aux qualités que doit avoir un prince pour bien gouverner ses états.

PANVINIUS *Onuphrius*, fécond écrivain, mort en 1568. 1. *De ecclesiis christianorum*, *Liber unicus* (S. R. IX. 141-180). — Panvinius, né à Vérone en 1530, mort à Parme en 1568, âgé d'un peu moins de 40 ans, fut un des érudits les plus savants et un des écrivains les plus féconds qui aient existé. Il avait eu en vue de faire deux choses : la première, de traiter en 100 livres de toutes les antiquités et histoires générales et particulières de Rome ; la deuxième, de donner un recueil complet des antiquités chrétiennes ; mais la mort l'empêcha d'accomplir ces grands projets. Cependant plusieurs parties étaient finies ; les unes ont déjà été imprimées, et plusieurs sont encore manuscrites dans la bibliothèque vaticane. Le savant cardinal en publie ici un grand nombre que nous allons continuer à citer. Le présent livre, en 9 chapitres, renferme des choses très-curieuses sur les premières églises de la chrétienté et sur les cérémonies qui y avaient lieu. — 2. *De sacrosanctâ basilicâ, baptisterio et patriarchio Lateranensi*, libri v (181-191). Le cardinal ne publie ici que le 2e chapitre du 1er livre de ce bel ouvrage, ainsi que la dédicace au chapitre de Latran, laquelle contient les titres de tous les chapitres. Ce 2e chapitre est intitulé : *De basilicâ Lateranensi, et hujus vocis origine, et Lateranorum ædibus*. La raison est d'abord que Panvinius lui-même a fait un abrégé de son grand travail dans l'ouvrage italien *sur les sept principales églises de Rome*, qui parut à Rome en 1570 ; mais surtout parce que l'ouvrage de Panvinius a été presque transporté en entier dans le livre que César Rasponius publia près de 100 ans après Panvinius, *sur la basilique et le patriarchat de Latran*, et offrit à Alexandre VII ; ouvrage où il a puisé à pleines mains dans le manuscrit de Panvinius, qu'il ne cite pas assez souvent. Le cardinal désire voir quelqu'un publier l'ouvrage entier. — 3. *De rebus antiquis memorabilibus et præstantiâ basilicæ sancti Petri, apostolorum principis*, libri VII (192-362). L'ouvrage de Panvinius, bien que non achevé, méritait à tous égards d'être imprimé. Tous ceux qui s'occupent des antiquités de cette vénérable basilique vaticane, y trouveront de quoi faire une moisson abondante. Le cardinal en a fait un choix judicieux, retranchant ce qui était ou déjà publié à part, ou ce qui était traité par Panvinius d'une manière plus détaillée dans d'autres ouvrages. — 4. *De cardinalium origine*, liber 1 (469-511). — 5. *De sacrorum cleri ordinum origine* (512-515). Un extrait seulement. — 6. *De variâ romani pontificis creatione* (515-517). Panvinius n'a jamais achevé cet ouvrage qu'il avait d'abord divisé en 10 livres ; mais il en avait fait un abrégé, qu'il avait dédié à Pie IV. En examinant tous ces travaux, le savant cardinal s'est aperçu qu'ils n'étaient qu'à l'état d'ébauche, et que même ce qui était fait manquait souvent de critique ; aussi il ne publie ici que la *dédicace* à Pie IV et un extrait de l'*épître au lecteur*, plus un *sommaire* (530-532), mais à la place il donne l'opuscule de *Massarellus*. Voir ce nom. — 7. *Notice sur l'histoire ecclésiastique*, en 4 vol., depuis saint Pierre jusqu'à Pie V ; extrait concernant les *rites* et les *sacrements* (532-534). — 8. Autre *Notice sur les 100 livres de ses Antiquités romaines*, avec les titres des 12 livres contenant les *inscriptions*, et ceux des 10 livres de son *Histoire romaine* (534-549). — 9. *Lettre à Laurinus et à Goltzius sur divers points d'antiquités* (541-547). Il y avertit ces savants, avec une urbanité parfaite, qu'ils prêtent le flanc à de nombreuses critiques, et qu'ils veuillent bien, par conséquent, peser leurs paroles avant de l'attaquer. — 10. *Notice* sur les *Vies des hommes illustres* et les *Histoires des familles romaines* du même, dont plusieurs sont perdues ou n'ont jamais été exécutées ; parmi les perdues, on doit regretter surtout une *Histoire de Grégoire VII* en 5 livres, que le cardinal n'a pu encore découvrir. De ces histoires, le savant éditeur ne publie que les suivantes : — 11. *De Fabiorum familiâ* liber (549-564). — 12. *De Maximorum familiâ* liber (575-591). — 13. *In centum libros antiquitatum romanarum præfatio* (S. R. VIII. 655-663). — La bibliothèque vaticane possède le plan et les divisions de ce grand et bel ouvrage, que la mort ne permit pas à son auteur d'achever. Le cardinal en publie la *préface* très-docte et très-

Digitized by Google

curieuse, qui n'avait été encore éditée qu'en partie, en tête des *Commentaires sur la république romaine*. Elle contient un abrégé de tous les écrivains qui avaient écrit sur Rome, et que Panvinius avait été obligé de consulter. On y voit aussi le plan de tout l'ouvrage.

PAPYRUS. 1. Traduction d'un *Papyrus* grec (C. A. IV. 442-447). — 2. autres *égyptiens grecs*, contenant deux demandes d'un gardien du dieu *Astarté* dans le grand *Serapeum* de *Memphis* adressées au roi Ptolémée et à sa sœur Cléopâtre (V. 350-361). — 3. *Papyrus de Ravenne*, écrit en latin, et contenant un privilége impérial (362-363). — Autres *lettres* d'après un Papyrus (600-604).

PAUL, *diacre*, moine du mont Cassin au 11e siècle. — 1. *Problemata de ænigmatibus ex tomis canonicis.* (S. R. V. 144-145). L'ouvrage dont il est donné ici quelques extraits n'avait été mentionné par aucun auteur. C'est un commentaire sur la *Genèse*. Le cardinal se contente d'en citer les passages où sont mentionnés quelques auteurs anciens. — *Homilia de sententiâ evangelicâ et de sancto Benedicto.* (S. V. VII. 256-259). Il s'agit de ce passage de l'Evangile : *Nemo accendit lucernam*, etc.

PAULIN (S.), évêque de Nole, mort en 431. — 1. *Carmen I ad Deum post conversionem et baptismum suum ;* — 2. *Carmen II ad Deum de domesticis suis calamitatibus*, avec notes. (C. A. V. 369-381).

PAULIN, évêque de Beziers, au 5e siècle. — *Sermones tres* (S. R. IV. 309-313). Dans un *Monitum*, le cardinal donne une *notice* du card. Besutius sur le manuscrit et sur les auteurs qui ont porté le nom de Paulin, depuis l'évêque de Nole, à la fin du 4e siècle, jusqu'à Paulin d'Aix, du tems de Charlemagne. On avait déjà une épître *de signis terrificis* du même auteur.

PEREGRINUS (S.), évêque. Voir *Priscillien.*

PERROTUS (Nicolas), écrivain vers la fin du 15e siècle : *Lettre sur la découverte de nouvelles fables de Phèdre* (C. A. III. 307).

PERSE, poëte latin, mort l'an 62. *Anciens fragments* (C. A. III. v-xx).

PETRARQUE (Franc.), mort en 1374. *Morceau latin* qui manquait à la fin de son *Itinerarium Hierosolymitanum* (S. R. VIII. 512).

PHÈDRE, fabuliste du 1er siècle. *Fabulæ novæ* (XXXII), Neapoli ante hos annos ex detrito codice multis cum lacunis, incertisque lectionibus, vulgatæ, nunc autem sine ullo defectu aut ambiguitate ex integerrimo codice vaticano editæ, avec une *lettre* de Nicolas *Perotus* (C. A. III. 278-307). — 2. Fragment de *Phèdre* avec notice (307-314).

PHILON, écrivain juif du 1er siècle. — 1. *De Cophini festo ;* — 2. *De honorandis parentibus :* — 3. *Selecta questiones in Exodum*, (grec et latin), avec notes (C. A. IV. 402-431).

PHILON *Carpathien*, écrivain du ... siècle. Voir *Procope.*

PHILOLAUS, philosophe vers 384 av. J.-C. Voir *Jean Philoponus.*

PHILOSTORGE, historien vers 388. Voir *Jean Damascène* et *Nicétas.*

PHOTIUS, patriarche de Constantinople, auteur du schisme des Grecs, mort en 891. — 1. Collection de 315 *questions ou discours de Photius adressés à Amphilochius*, métropolite de Cyzice ; grec et latin (S. V. I. 1-215). — Photius avait recueilli sous ce titre tous les points de dogme et de morale dont il avait eu occasion de parler dans ses *lettres*, *notes* et *homélies*. — Je suis profondément étonné, dit à ce sujet l'éditeur, comment Photius, qui, de laïque, sans cesse occupé de soins et de devoirs séculiers, fut subitement élevé à l'épiscopat, a pu acquérir une connaissance si profonde des divines Ecritures et de la théologie la plus élevée. (*Préf.* XVIII). — Le savant éditeur cite ensuite les différents passages où Photius parle en termes très-honorables des pontifes romains : c'est le *bienheureux Damase qui confirme* (ἐπικυροῖ) *le 2e concile général, dont les décrets sont suivis par l'univers entier* (p. 304) ; c'est *Léon-le-Grand, qui montra plus sainte encore la sainte charge pastorale de Rome*, et *qui fut la colonne* (στυλὸς) *du 4e synode* (*id.*) ; c'est le *célèbre Vigile, qui présida le 5e synode, et qu'il appelle une règle inflexible* (κανὼν ἀπαρεγκλιτος) (*ib.*) ; c'est Agathon, qui, *quoique non présent de corps au 6e synode, l'assembla pourtant, et en fut l'ornement par son esprit ou sa doctrine, et son zèle* (γνώμη

καὶ πάσῃ σπουδῇ.) (*ib.*) Il loue ensuite les pontifes *saint Grégoire*, *Zacharie*; enfin, parlant longuement et avec beaucoup d'*éloges de Jean VIII*, il lui donne par trois fois de l'épithète de *viril* (ἀνδρικός); sur quoi le savant cardinal fait les remarques suivantes : — Ce n'est point sans motif que Photius se sert par trois fois de cette expression. Sans aucun doute il fait allusion, et il réfute par ces paroles, l'accusation d'*esprit faible*, que dès lors on portait communement contre ce pape, parce qu'il avait souffert que l'on replaçât sur le siége de Byzance Photius, si opposé au Saint-Siége, et frappé auparavant de tant d'anathèmes. C'est de là sans aucun doute qu'est née la fable de la *papesse Jeanne*, dont l'origine, objet de tant d'opinions opposées, nous paraît avoir été indiquée avec précision par Baronius (sur l'an 879, n. 5), lorsqu'il dit que ce pape n'a été dit être *une femme*, que parce que, vu la trop grande facilité et la mollesse de son esprit, et ayant perdu toute virilité, il ne sut montrer aucune constance sacerdotale, de telle manière qu'on l'appelait non point *pape* comme Nicolas I et Adrien II, mais *papesse*, mot dérisoire, pour lui reprocher de n'avoir pas même su résister à un eunuque, tel qu'on dit avoir été Photius. Il est vraiment étonnant qu'Allatius, qui a composé un *traité* particulier sur cette fable, et qui a cité quelques témoignages de Photius en faveur des pontifes romains, ait oublié ce passage sur Jean VIII, et n'y ait pas cherché l'explication de cette fable. On voit ici combien Pagi a eu tort de nier, dans ses *Critiques de Baronius*, que l'origine de cette fable remontât aux temps de Photius, et d'en fixer seulement l'origine au 13e siècle. — Il est à remarquer, en outre, qu'en parlant si longuement du même Jean VIII, Photius ne fait aucune mention de cette fameuse lettre que, quelque temps après, les Grecs produisirent, et où le pontife aurait défendu de se servir de l'expression *Filioque*; ce qui prouve clairement qu'il n'en avait reçu aucune; ce que d'ailleurs Baronius avait soupçonné. Le docte cardinal confirme cette supposition : 1° en ce que cette lettre ne se trouve pas dans un *recueil des lettres de Jean VIII*, du 10e siècle, qui se trouve dans les archives secrètes du Vatican; 2° dans les *lettres* 201 et 250, adressées à Photius, il n'est fait aucune mention de cette question dogmatique; bien plus, dans la 250e le pontife se plaint ouvertement des *tromperies* et *supposition de lettres* de la part des Grecs, et surtout de Photius. Voici ses paroles :

« Nous sommes vraiment surpris de » voir qu'on ait dénaturé ou changé » plusieurs choses que nous avions de- » finies, et nous ne savons quel est ce- » lui dont le zèle ou la négligence ont » altéré ces choses. Nous acceptons les » différentes choses qui ont été faites » avec miséricorde par le décret synodal » à Constantinople en faveur de votre » rétablissement; mais, si par hasard » nos légats se sont conduits dans ce » synode contre les ordres qu'ils avaient » reçus du Siége apostolique, nous ne » les acceptons pas, et les jugeons d'au- » cune valeur[1]. »

On ne peut rien voir de plus précis et de plus sage que ces paroles. Le *faux* synode de Photius a été édité d'après une copie du Vatican. Ces copies sont au nombre de cinq. Or, aucune ne contient la fameuse lettre. Où l'a-t-on donc trouvée, et comment a-t-elle été publiée? Beveregius la publia le premier, en 1672, dans ses *Pandectæ Canonum Apostolorum et Conciliorum*; c'est de là qu'elle est passée dans diverses éditions des conciles. Elle se trouve dans le *Codex* 405 du Vatican, très-récent, et rempli d'opuscules tous composés par des schismatiques, et dans quelques autres aussi récents, et tous écrits par des schismatiques grecs. On la trouve encore dans le *Codex* 29 Vallicellianus, d'où Baronius l'avait extraite et réfutée; elle est encore dans le *Codex Mosquensis* 324. On voit combien toutes ces sources sont suspectes. — 2.

[1] Mirandum valdè est cur multa, quæ nos statueramus, aut aliter habita aut mutata esse noscantur; et nescimus cujus studio vel neglectu varieta monstrentur. Quæ pro causâ tuæ restitutionis synodali decreto Constantinopoli misericorditer acta sunt, recipimus. Et si fortasse nostri Legati in eâdem synodo contra apostolicam præceptionem egerunt, nos non recipimus, nec judicamus alicujus existere firmitatis.

Digitized by Google

Ecrits inédits de Photius. — 1. Presque la moitié des *Questions* à Amphilochius. 2. Trois odes d'un élégant style, ayant rapport à l'empereur Basile. 3. Livre de l'Esprit-Saint; c'est de ce livre pourtant que sont extraits les témoignages que nous avons cités de lui en faveur des papes. 4. Opuscule contre les Francs et les Latins, où il se déclare ouvertement schismatique. 5. Quelques écrits liturgiques. 6. Deux lettres à Asutius et à Zacharie, prince et patriarche arméniens. 7. Recueil de canons; grand et utile ouvrage, que le savant cardinal se propose d'éditer. 8. Un lexique différent en quelque chose de celui édité par Hermann en Allemagne et Porson en Angleterre. 9. Plusieurs scholies sur les Evangiles. — 3. *Cinq Réponses canoniques* à Léon, archevêque de Calabre, traitant de différents points de discipline; grec-latin (216-224). — 4. *Questions amphilochiennes ou solution de différentes difficultés faites contre les livres saints;* en grec seulement (S. V. IX. 1-158). — Dans le n° 1,20 de ces questions avaient été éditées. Le savant cardinal, ayant trouvé un autre manuscrit, en a publié 130 nouvelles qui forment le complément de l'ouvrage: en grec seul, mais le titre latin de chacune de ces questions est mis dans la préface. — 4. *Syntagma canonum.* — *Titre* de tous les chapitres; en latin (S. R. VII. 77-88). Les *canons eux-mêmes* formant la 3e partie du volume; en grec (1-480). *Index des matières;* en latin (481-496). Avec notes dans la *préface.* — Photius avait d'abord fait une première *Collection* des canons des conciles qui avaient eu lieu jusqu'à l'époque où il écrivait, 883, et qu'il avait appelée Συναγωγή. C'est, à peu de chose près, celle qui a été publiée avec les scholies de Zonare et de Balsamon, dans les éditions de Paris et de Beveridge. Puis, de ce recueil il avait fait un nouveau travail dans lequel, sous 14 titres, il avait fait entrer tout ce qui avait trait aux affaires canoniques, appliquant à chaque question les canons qui y avaient rapport, en indiquant les conciles qui les avaient portées; et c'est cette nouvelle *composition*, faite *avec ordre*, qu'il avait appelée Σύνταγμα. C'est celle que publie ici le docte cardinal, et qu'il ne faut pas confondre avec la première, comme l'ont fait Lambecius, Fabricius, Assemani et Morellius. — Enfin, un troisième travail avait été fait sur les canons, par Photius, dans lequel il avait abrégé son *Syntagma*, se contentant de renvoyer par des numéros d'ordre à chaque canon, et c'est ce qu'il avait appelé *Nomocanon*, dont il existe plusieurs éditions. — D'ailleurs, le savant cardinal fait observer que, dans la collection de Photius, publiée ici, on ne trouve pas un mot qui favorise le schisme. Les canons seuls de l'Eglise primitive y sont insérés; c'est donc un ouvrage très-utile, et qui doit être d'un grand secours pour ceux qui s'occupent de l'histoire et de la discipline des premiers temps du christianisme. — 6. *Trois hymnes;* en grec (S. R. IX. 739-743). — Elles sont en vers; dans la première, c'est l'empereur Basile qui s'adresse à Dieu; dans la deuxième, c'est l'Eglise qui parle à Basile; enfin la troisième, imparfaite, contenait les éloges de ce Basile. — 7. *Epistola ad Zachariam, patriarcha armeniorum* (S. R. X. 449-459). — 8. *Epistola ad Asutium principem armeniorum* (460-462). — Extraites et traduites des manuscrits arméniens des PP. Méchitaristes de Venise, et abondamment annotées par le savant cardinal. — 9. *Remarques critiques* sur l'édition des *Lettres de Photius* donnée par Montaigu (S. R. X. XXIII-XIV).

PHILOSOPHE (le) *le Jeune*, anonyme, écrivant sous Constantin, vers 345; *Incipit liber Junioris philosophi in quo continetur totius orbis descriptio;* déjà en partie édité par Gothofredus, Genève, 1628, avec le texte grec, deux versions latines et notes (C. A. III. 385-415).

PHYSIOLOGUS; *Excerpta ex antiquissimo libro physiologo.* C'est un fragment d'un livre écrit au 4e siècle de notre ère, et que le pape Gélase mit au rang des livres apocryphes en ces termes: *Liber Physiologus qui ab hæreticis conscriptus est, et beati Ambrosii nomine præsignatus.* On le croyait tout à fait perdu (C. A. VII. 588-596).

PIERRE (St), évêque d'*Alexandrie* et martyr en 311. *Actes sincères* de son *martyre* par un anonyme, en latin (S. R. III. 673-693). Cette traduction est d'Anastase le bibliothécaire. Surius et Combefis avaient déjà donné les actes de ce martyr, mais moins complets.

Digitized by Google

PIERRE, maître des officiers sous l'empereur Justinien, vers 550. — 1. Notice sur l'auteur et sur son ouvrage de *la science politique*. (S. V. II. 571-584).—2. Où entre un *Catalogue* des anciens *écrivains grecs qui ont traité de la politique*. (584-589). — 3. *Fragmens* des 4e et 5e livres de *sa science politique*, grec seul (590-609).

PIERRE *Damien* cardinal, mort en 1072. — *De Gallicâ profectione domni Petri Damiani et ejus ultramontano itinere* (S. V. VI. 193-210). C'est le récit fort intéressant du voyage que saint Pierre Damien fit à Rome en 1063, écrit par un compagnon de ce voyage. — 2. *Expositio Canonis missæ secundum Petrum Damiani* (211-225). C'est une précieuse explication de la messe, remplie de piété et de saine théologie, qui manquait aux œuvres du saint. — 3. *Testimonia Novi Testamenti de opusculis B. Petri Damiani* (226 244). Les œuvres de Pierre Damien contenaient déjà des témoignages extraits de l'Ancien Testament, mais non du Nouv; cet opuscule, qui complète le travail du saint, a été recueilli par un de ses disciples qui ne se nomme pas. La plupart sont extraits de différentes lettres. — *Sermo ad sacerdotes* (S. R. IV. 313-322).

PIERRE, *diacre*, écrivant vers l'an 1050. — *De ortu et obitu justorum Cenobii Casinensis liber* (S. V. VI. 245-280). Opuscule précieux pour l'histoire ecclésiastique par les détails qu'il donne sur la vie de plusieurs des habitants de ce célèbre monastère du mont Cassin, et par la simplicité avec laquelle il est écrit, laquelle nous offre le cachet de l'époque. — 2. *Epistolæ duæ* (260-265). L'une est adressée à l'empereur Chonrad II, et l'autre, en forme de consolation, à l'impératrice romaine Richiza.

PIERRE, évêque de Naples, vers l'an 1094. — 1. *Passion des saints Cyrus et Jean*, en latin (S. R. IV. 267-280). — 2. *Sur sainte Julienne et les quatre saints couronnés*;—3. *Fragment sur sainte Catherine martyre* (281-283). — Ce Pierre était déjà connu par d'autres écrits, dont ont fait mention Baronius, Muratorius, Bollandus et Ughelli.

PLACIDUS, le grammairien au ... siècle: *Glossæ*. Ce sont des explications de quelques mots latins (C. A. III. 446-503), éditées de nouveau, avec correction dans le tome VI, p. 555-574. Voir *Glossæ*.

POGGE (Le) l'ancien, mort en 1460 : *Epistolæ selectæ* CIII (S. R. X. 225-371). — 1. Poggius, né en 1380, fut pendant dix ans écrivain apostolique sous Boniface IX, puis secrétaire apostolique, place qu'il remplit pendant quarante ans sous divers pontifes. Il assista au concile de Constance, en 1414, se retira à Florence, sa patrie, en 1453, avec le titre de chancelier public, et mourut en 1460, âgé de 78 ans. On comprend de quelle utilité pour l'histoire doit être sa correspondance; aussi, l'éditeur a voulu sinon compléter, au moins augmenter le recueil de ses lettres. Il a donc choisi les plus importantes, parmi lesquelles plusieurs sont adressées au pape Nicolas V, à l'empereur Frédéric III, à Alphonse, roi d'Aragon, et à la plupart des autres princes et grands personnages. — 2. *Oratio in funere cardinalis Juliani de Cæsarinis* (S. R. X. 373-384). Le cardinal Julien était légat du pape dans l'expedition contre les Turcs, et périt avec le roi de Pologne à la sanglante bataille de Werna. Il y a plusieurs détails importants dans cet éloge du Pogge, qui était son ami. Le cardinal y a joint de nombreuses notes historiques. — 3. *Invectio in delatores* (S. R. IX. 622-627); *Ex epistolis invectivis fragmenta* (628-651). On sait la réputation du Pogge comme écrivain satirique. Le cardinal a extrait du recueil assez copieux de ses *Invectives* tout ce qui pouvait être utile à l'histoire. Voir *Vespasien*, n° 4.

POGGE (Jean-François), secrétaire de Léon X, mort en 1522 : *De veri pastoris munere liber* (S. R. X. 372). Il n'y a qu'un fragment de cet ouvrage qui existe en entier au Vatican, et que le Pogge avait adressé à Léon X.

POLITIEN (Ange), mort en 1494 : *Traduction en vers latins* des livres II, III, IV et V de l'*Iliade d'Homère*; avec des épîtres dédicatoires à Laurent de Médicis (S. R. II. 1-100). C'est à l'âge de 18 ans que Politien, né en 1464, acheva cette traduction. Les savants, entre autres Menkenius, croyaient cette version perdue et en regrettaient la perte. Le premier livre avait déjà été traduit par Opuphrius.

Digitized by Google

POLYBE, historien grec, mort 148 ans avant J.-C. : *Trois fragments de ses Histoires*, depuis le livre 6 jusqu'au livre 39 (S. V. II. 369-464).—Il y a des choses nouvelles et curieuses dans ces extraits.

POLYCHRONIUS, écrivain grec vers 430 : *Commentaires sur Daniel* (S. V. I. 1-27). — Ce Polychronius était le frère de Théodore Mopsueste, et évêque d'Apamée. Il avait écrit des Commentaires sur tout l'Ancien-Testament. Son Commentaire sur Daniel, dont il manque le prologue et quelques morceaux du milieu, est docte et grave, et respirant une solide piété. Il se sert tantôt de la version syriaque, tantôt de l'hébraïque; on y trouve, à l'occasion du 11e chapitre de Daniel, une bonne histoire des événements et des rois de Syrie, que les historiens des Séleucides doivent consulter. Il paraît avoir suivi surtout les histoires de Porphyre.

PORPHYRE le philosophe, mort en 305 : *Discours adressé à Marcella*, sa femme (C. A. IV. 356-401).— C'est un traité de morale. Voir *Sophronius*, n° 3.

PRISCILLIEN, hérétique, mort en 386 : *Prologus et canones ad sancti Pauli Epistolas* (S. R. IX. I-X). — Priscillianus, dont le cardinal a découvert ici le seul et unique fragment qui nous reste, est cet évêque d'Avila en Espagne, chef des Priscillianistes, qui, relégué à Trèves par l'ordre de l'empereur Maxime, y fut décapité l'an 386 de Jésus-Christ. Quelques auteurs ecclésiastiques avaient parlé de cet écrit; mais aucun n'en avait publié un seul fragment. L'ouvrage est composé d'un *Proœmium* très-court d'un saint *Pérégrinus*, évêque, qui nous apprend que l'ouvrage est bien de Priscillien l'hérétique, et qu'il a eu soin d'en corriger les erreurs. Ces canons, au nombre de 93, sont comme le sommaire de la doctrine contenue dans les Epîtres de saint Paul.

PROBUS le grammairien dans le 2e siècle : *Grammaticus antiquissimis litteris in vaticano codice scriptus;* écrit d'un style poli et sentant le bon temps de la langue latine; l'écrivain ne nomme aucun auteur postérieur à Pline-le-Jeune, et l'éditeur croit que c'est le grammairien *Probus* (C. A. V. 153-328 et XL-XLI).

PROCLUS de Lycie, philosophe, mort en 485. — 1. Fragment de son *Commentaire sur le passage du livre X de la république*, où Platon parle de la *fable de la résurrection de l'Er* (C. A. II. IX-XVIII). On trouve, en outre, d'autres fragments inédits de Proclus *sur la conversation des âmes séparées des corps* (366-368). — 2. *Commentaire sur la dernière partie du livre X de la République de Platon*; en grec (S. R. VIII. 664-712). — Ce sont de nouveaux fragments à ajouter à ceux déjà publiés. Il y traite de plusieurs parties très-curieuses de la philosophie et de la théologie païenne. — 3. *Catalogue des auteurs* qui sont cités dans un *Commentaire inédit* sur le 10e *livre de la république de Platon* (S. V. III. 216). — 4. Fragment d'une *Réfutation* en deux pages (C. A. IV). — Voir *Eubulus*.

PROCLUS (S.), archevêque de Constantinople, mort en 447 : *Cinq homélies : sur l'Ascension, sur la Circoncision*, en grec et en latin; *sur la Nativité, sur saint Clément, évêque d'Ancyre et martyr*, en latin, traduites du syriaque (S. R. IV. LXXVII-XCVIII).—Ce Proclus, secrétaire et disciple de saint Jean Chrysostome, dont il fit rapporter le corps à Constantinople, fut son 6e successeur sur le siége de cette ville. Ce sont cinq pièces importantes à ajouter à l'édition de ses *Œuvres*, données à Rome par Vincent Ricard. Saint Clément, dont il s'agit ici, est l'évêque d'Ancyre en Galatie, martyrisé sous Dioclétien en 285.

PROCOPE *de Gaza*, ou le *Sophiste*, vers l'an 520 : *Lettres inédites*. Il existait déjà 60 lettres publiées par Alde; Mgr Mai en a trouvé 104 autres qu'il a éditées en grec seulement, parce que leur mérite consiste beaucoup plus dans la pureté et la finesse du style que dans ce qu'elles contiennent (C. A. IV. 202-275.) — Voir *Georgidius*.

PROCOPE, sophiste chrétien du 6e siècle : *Abrégé d'un choix d'exégèses sur la Genèse*; en grec. — 1. Procope nous apprend lui-même qu'il avait exécuté deux grands travaux sur la Genèse; dans le premier, il avait rassemblé sur chaque question les citations des anciens pères et ecclésiastiques sans y rien changer. Dans le second, qui était un abrégé du premier, il ne faisait plus que donner

Digitized by Google

une analyse du sentiment des pères. C'est ce dernier travail que publie ici Mgr Mai. Il renferme des données fort importantes, soit comme dogme, soit comme critique biblique. Procope y traite successivement, et avec beaucoup d'érudition, de la nature du monde, de la naissance de l'homme, de son libre arbitre, du péché originel, du premier homicide, du déluge, de l'accroissement et de la dispersion du genre humain. Procope vivait au 6e siècle, c'est donc la doctrine de ce siècle et des précédents qu'il nous représente; on y trouvera en outre de bonnes leçons du texte grec puisées dans les hexaples d'Origène. Nous regrettons que le savant cardinal n'ait pas traduit cet opuscule en latin (C. A. VI. 1-347). — 2. *Fragments sur le Cantique des Cantiques.* Cette explication est seulement ascétique fort inférieure au commentaire sur la Genèse; aussi il n'est pas certain qu'elle soit de Procope (548-578). — 3. *Explication sur les proverbes.* C'est une explication morale et mystique, d'après les pères, des *Proverbes* de Salomon; en grec (IX. 1-256). — 4. *Collection des commentaires de divers pères sur le Cantique des Cantiques.* Les pères, dont Procope donne des extraits, sont : un anoyme, Apollinaire, Cyrille d'Alexandrie, Didymus, Eusèbe de Césarée, Grégoire de Nysse, Isidore, Nilus, Origène, Philon carpathien, Procope de Gaza, Théodoret, Théophile (257-430).

PRUDENTIUS, évêque de Troie au 9e siècle : *Prologus ad flores psalmorum* (S. V. IX. 569-579).

R

REBAIS (bibliothèque de saint-Nicolas de). *Incipit Breviarium codicum sancti Petri monasterii Resbacensis.* (S. R. V. 201-202). C'est le catalogue de la bibliothèque du monastère de Saint-Pierre de Rebais au diocèse de Meaux, construit au 7e siècle. Le cardinal y remarque, parmi les livres non imprimés : 1. *Textus scotticus* — 2. *Computi libri* IV. — 3. *Liber glossarius.* — 4. *De arte medecinæ, libri* II. — 3. Nithardi *homiliæ* VI. — 6. Adalberti *Liber de septem plagis.* — Hadoardi *De virtutibus quatuor.*

RICHARD de Cluni, mort en 1256 : *Notitia cardinalium sanctæ romanæ Ecclesiæ* (S. R. VI. 271-272). Cette notice avait été mise par Bernard Guidon avant sa *Vie des papes*, et donne les titres des cardinaux à cette époque. Voir ce nom.

REMI d'Autun au 9e siècle : *Commentaire sur le prophète Osée* (S. V. VI. 105-123). On avait déjà ses commentaires sur les onze prophètes, dans le vol. XVIe de la *bibliothèque* de Lyon; la publication de ce commentaire complète les œuvres de ce docteur, mais malheureusement il ne s'étend pas au-delà du chapitre V.

ROBERT (le roi), mort en 1031 : *In sanctum Savinianum et ejus socios hymnus.* (S. R. IX. 98-102). Cet hymne est en prose; le cardinal doute s'il est du roi Robert, qui en a composé plusieurs autres, ou d'Odoramnus. Il y est parlé des apôtres envoyés par saint Pierre pour convertir la Gaule, *Savinien*, *Potentianus*, *Altinus*, auxquels se joignirent *Serotinus* et *Odaldus* ou *Eodaldus*, comme l'avait déjà raconté l'auteur de la *Vie des pontifes* insérée dans le t. VI, p. 6 de cette collection.

ROMAIN cardinal : *Sermo de pœnitentiâ* (S. R. VI. 579-582). — Ce Romain est probablement celui qui vivait au commencement du 12e siècle. Ce discours est un précieux témoignage du sacrement de la confession et de la pénitence à cette époque.

RUFUS d'Ephèse, médecin l'an 50 de notre ère. *Fragment.* (C. A. IV. 198-200).

S

SABINUS, vivant au ..... siècle: Lettre à l'évêque Polybius, *sur la mort et les funérailles de saint Epiphane*; en grec. (S. V. VII. 178-180). On n'en

Digitized by Google

avait qu'une traduction latine dans les *OEuvres de saint Epiphane*, de Petau, t. II, p. 380.

SADOLET (Jacques), cardinal évêque de Carpentras, mort en 1547. — 1. Traité *de ecclesiâ christianâ*. (S. R. II. 101-178). — Cet ouvrage fut composé vers 1536-1539 pendant que Sadolet était cardinal, et qu'avec huit autres membres du sacré collège il s'occupait, sous la direction de Paul III, de la réforme de l'Eglise. Ce traité est, pour ainsi dire, le résultat premier des conférences tenues à ce sujet avec ses collègues, et traite principalement de l'état de l'Eglise, de sa discipline, des abus qui existaient et des réformes à faire. Il est surtout remarquable par ce qu'il dit pour la défense du célibat. — 2. *Lettre adressée à Clément VIII sur deux passages de l'évangile de saint Jean concernant Nicodème et Madeleine.* (179-230). Il s'agit du passage du chapitre III, où le Christ dit à Nicodème : *L'esprit souffle où il veut* etc., et de celui du dernier chapitre, où il dit à Madeleine : *Ne me touche pas; car je ne suis pas encore monté vers mon père.* Une lettre de Sadolet (179) nous apprend que ce fut Clément VIII qui à son passage à Marseille en 1533 demanda ce commentaire à l'auteur, alors à Carpentras dont il était évêque.

SALLUSTE, historien, mort l'an 35. Fragment du 3 livre de ses *histoires*, déjà connu, mais imparfaitement, de quelques savants, et dont Mgr Mai donne un *fac simile* sur trois grandes planches, plus une transcription en lettres majuscules, *enfin la comparaison* avec les éditions fautives (C. A. I. 414-425).

SANNAZAR (Actius Sincerus), poète latin, mort en 1530, *quelques vers inédits* (S. R. VIII. 505-511).

SEDULIUS *Scotus*, auteur distingué du 9e siècle. *Liber de rectoribus christianis* (S. R. VIII. 1-67). Les *recteurs chrétiens* dont il parle ici paraissent être Charlemagne et Louis son fils; l'ouvrage, fut composé en 815. — 2. *Explanationes in præfationes S. Hieronymi ad Evangelia* (IX, 29-58). L'ouvrage publié ici est assez important. On y voit la preuve que le *Prologue sur les canons des Ecritures* est bien de saint Jérôme, ce dont Vallarsi paraissait douter. Quelques gloses allemandes sont insérées dans le texte, bonnes à consulter par ceux qui désirent connaître l'allemand du 9e siècle. — 3. *Explanatiuncula de breviariorum et capitulorum canonumque differentiâ* (S. V. IX. 159-181). C'est une explication de la différence qui existe entre les abrégés, les chapitres, les canons, les argumens, etc., des évangiles; il y montre que cette division a facilité l'étude des écritures. Ses remarques n'ont rapport qu'aux trois premiers évangiles.

SERAPION, évêque de Thmuis dans le patriarchat d'Alexandrie en 340. — 1. *Lettre aux moines*; grec et latin (S. R. IV. XLV-LXVII). St Jérôme nous parle des lettres de Sérapion. Celle qui est publiée ici est presque un volume; elle est précieuse par la piété qui y règne, parce qu'il dit de la profession monastique et de la plupart des saints personnages qui vivaient aux temps d'Antoine et d'Athanase. — 2. *Lettre à l'évêque Eudoxe*, grec et latin (C. A. V. 362-366).

SEVERE d'*Antioche*, faux évêque de cette ville; vers l'an 513, chef de la secte des *corrupticoles* qui soutenaient que le corps de Jésus-Christ était sujet à la *corruption*. — 1. *Fragments de ses écrits contre Julien d'Halicarnasse*; en latin (S. R. X. 169-200). Sévère fut un de ceux qui combattirent avec le plus de science ce Julien d'Halicarnasse, vers 519, chef de la secte des *incorrupticoles*, qui prétendait que le Christ n'avait pas souffert et n'était mort qu'en apparence. Le cardinal a tiré cet ouvrage d'un codex copte, avec l'aide d'un maronite, François Méhasebo. L'ouvrage est de longue haleine; l'éditeur a traduit d'abord le commencement en entier (169-194); puis il s'est contenté d'extraire les passages où étaient cités des témoignages inconnus des Pères, parmi lesquels S. Cyrille et le pape Jules (194-201). — 2. *Fragmens grecs*, qui ne se trouvent pas dans la *Chaîne* des pères grecs, publiée en grec et en latin, par Junius, à Londres, 1637, et en latin, à Venise, en 1587, par Comitolus, dont le cardinal relève plusieurs erreurs (201-285). — 3. *Fragment d'une lettre* en réponse à celle de Théodose (III. 722-728). — 4.

Digitized by Google

Fragment de sa lettre à Jean archevêque d'Alexandrie de la secte de Théodose (728-729). — 5. *Discours prononcé devant l'empereur Anastase I qui le favorisait* (729-730). — 6. *Formule de la vraie foi adressée à l'ami de Dieu, l'empereur Anastase;* que l'empereur voulut faire passer comme une loi dans l'église (731-738). Tous ces opuscules de Sévère sont remplis de l'hérésie des *monophysites* dont il fut le soutien. Les manuscrits arabes contiennent un bien plus grand nombre de fragmens de cet auteur, et sur cette erreur, qui, née au 5e siècle, est encore vivace dans l'Orient. — 7. *Fragmens de ses écrits perdus*, en grec (S. V. IX. 725-741). Les fragmens donnés ici sont extraits d'une *chaine des Pères sur Isaïe et Ezéchiel*. — 8. *Quatre homélies* traduites du grec en syriaque et du syriaque en latin, publiées ici en latin (742-750). Le sujet de ces homélies est : une sur les *Louanges de saint Antoine*, deux sur *sainte Droside* et une sur *saint Thallelaus*. Il n'y a rien dans ces opuscules que d'orthodoxe et d'édifiant. Les homélies de Sévère étaient au nombre de 125, sur lesquelles 45 ont été perdues, et les autres existent en syriaque dans la bibliothèque du Vatican, d'où le savant cardinal espère les tirer et les publier; elles furent traduites en syriaque par Jacob d'Edesse, surnommé le traducteur, lequel mourut en 710. Il existe en outre, en syriaque, un important *ouvrage* du même Sévère *contre Julien*, évêque d'Halicarnasse, chef de la secte des *incorrupticoles*, c'est-à-dire de ceux qui soutenaient que avant sa passion et sa mort, le corps du Christ était incorruptible; on y trouve un grand nombre de textes inédits et que Mgr. Mai nous promet de publier. — 9. *Homilia de sanctâ Dei matre simper que virgine Mariâ* (S. R. X. 212). Traduite du syriaque, éloignée de ces explications symboliques ou figuratives de la Bible, mises en vogue par les écrivains protestans. — 10. *Fragment des commentaires sur saint Luc*, en grec (C. A. X. 408-457 et 470-473). — 11. *Commentaire sur le ch. II des Actes des Apôtres, la Pentecôte* (457-470). On y trouve d'excellens passages, tels que celui contre les *phantasiastes* et les *manichéens* (412-514); celui où il reconnaît le corps et le sang du Seigneur caché sous les espèces eucharistiques (438-439). Voir *Julien*. — 12. Extrait d'un *commentaire sur Daniel* (S. V. I. 30). — 13. *Lettre à Ammonnius le scholastique à l'évêque Maron* (35-39).

SEVERIANUS, écrivain du ... siècle. *Homilia de pythonibus et maleficis* (S. R. X. 221-223). C'est une invective contre les fêtes qui avaient lieu aux calendes de janvier, et où les chrétiens se travestissaient en dieux du paganisme, en bêtes, etc. Voir *Georgidius*.

SIBYLLINS. *Quatre nouveaux livres* (S. V. III. 202-215). Nous n'avions jusqu'à présent dans les livres imprimés que 8 livres des Sibylles. Mais il est sûr qu'il en existait bien d'autres. Suidas nous assure que la Sibylle Chaldéenne, en avait composé 24; et Servius qu'il en existait environ 100 livres. Le savant cardinal en édite quatre nouveaux; ce sont les livres 11, 12, 13 et 14. Comme dans les livres connus, c'est un mélange de choses sacrées et profanes. Le 11e livre renferme une histoire depuis le déluge jusqu'à Jules César; le 12e s'étend depuis Auguste jusqu'à Sévère; le 13e jusqu'à Valérien et Galien; le 14e entremêlé d'acrostiches de noms de rois est très-obscur. Le savant cardinal pense que ces livres composés ou compilés dans les *premiers siècles* de l'ère chrétienne, contiennent pourtant des extraits des anciens livres sibyllins. M. Didot vient de donner une édition complète de ces livres soignée par M. Alexandre, en deux volumes, dont le premier seul a paru.

SICARD, évêque de Crémone, au tems d'Innocent III, vers 1200. *De mitrali seu tractatu de officiis ecclesiasticis* (S. R. VI. 585-598). Ce livre renferme de précieux documens sur la liturgie, et mériterait à tous égards d'être imprimé en entier; il était divisé en 9 livres, le cardinal donne d'abord le titre de tous les chapitres; puis cite quelques fragmens qui ont trait aux édifices sacrés et à la philologie ecclésiastique.

SYLVESTRE I, pape mort en 335. — 1. *Sur notre Seigneur Jésus-Christ*, extrait de sa dispute avec les juifs (S. R. III. 701). — 2. Autre *fragment* du même ouvrage (S. V. VII. 154). — 3. Au-

Digitized by Google

tre *frag.* (VIII. 26). — 4. Autre *frag.* (C. A. X. 358).

SIMON de Sienne, écrivant vers 1383. *Ode* italienne en l'honneur de la Vierge (S. R. VIII. XXIII-XXVII).

SION, patriarche des Arméniens au ... siècle, *canones* (S. V. X. 307-310).

SOPHRONIUS, évêque de Jérusalem, mort vers l'an 640.—1. *Fragment sur la confession des péchés* (S. R. III. XV-XX). Avec *préface.* —2. *Éloge des saints martyrs Cyrus et Jean, et récit de leurs miracles;* grec et latin (1-669). Sophronius, d'abord moine du monastère de Théodose, dans le désert qui environne Jérusalem, ensuite patriarche de cette ville, se distingua par une sainte vie, et par des écrits variés et solides. Peu de ces écrits avaient vu le jour; le savant cardinal en ayant trouve un assez grand nombre dans la bibliothèque du Vatican, a fait une chose utile à l'Eglise en les publiant. La traduction donnée ici est elle-même ancienne et est due à *Boniface* le conseiller et à *Anastase* le bibliothécaire, peu polie quelquefois, peu fidèle, mais vénérable par son antiquité.—Plusieurs preuves dogmatiques ressortent du texte de saint Sophronius: 1. Sur l'Eucharistie aux pages 394 et 413; où il dit en parlant des martyrs Cyrus et Jean : « prenant Jean par la » main, ils le conduisirent au divin au» tel, et l'y firent asseoir; ils lui offri» rent le pain saint, devenu le corps vi» vifiant du Christ[1]. » et p. 487. — 2. Il combat plusieurs hérétiques de son tems, les Sévériens, les Julianistes, les Théodosiens, ceux qui croyent aux destins, les païens, les blasphémateurs et les athées.—3. De plus il nous conserve un texte de Porphyre qui nous apprend qu'en sacrifiant, les païens avaient coutume de faire sortir un son de leurs narines, et que les adorateurs se disputaient souvent entre eux pour savoir qui en ferait sortir un plus fort (page 321). Cet ouvrage de saint Sophronius est divisé en 3 traités : *préface* (1-18).—*Panégyrique des saints Cyrus et Jean* (18-96). — *Récit de 70 miracles* (97-669). — 4. *Homélie sur saint Jean-Baptiste* (en grec); que Harlès disait faussement avoir été éditée par Combefis (S. R. IV. 1-30).—5. *Commentaire liturgique;* en grec, et où sont énumérés en détail et expliqués, les habits, les instrumens, les charges des prêtres, et tout l'ordre des offices sacrés; opuscule important par sa doctrine, et où l'on remarque (p. 33) le précieux témoignage suivant sur la présence réelle: « Que » personne ne s'imagine que les saints » mystères soient les figures du corps » et du sang du Christ, mais qu'il croie » que le pain et le vin offerts sont chan» gés au corps et au sang du Christ[2]. » (31-48). — 5. *Poésies anacréontiques* (49-125). Ces poésies, au nombre de 22, sont dues aux recherches de l'abbé Matranga, pro-recteur du collége des Grecs à Rome qui parle en outre des différens codex où se trouvent ces poésies, des auteurs qui en ont parlé, des corrections qu'il a faites; il y a joint de plus un savant traité du mètre employé par Sophronius. Les vers de Sophronius sont : *elegantissima, pitissima et mellitissima,* disait Léon Allatius. Remplis de belles images, ils expriment le dogme d'une manière merveilleuse au jugement de Photius. On y trouve plusieurs notions nouvelles pour l'histoire ecclésiastique; un saint évêque d'Ascalon, jusqu'ici inconnu, du nom de Narsès; de curieuses descriptions des lieux saints, de plusieurs couvens de l'Egypte, etc. —6. Un *Triodium;* en grec (125-229). C'est un ouvrage rempli d'une grande piété, de douceur religieuse, et révélant dans son auteur un grand amour divin et beaucoup de science, sur divers sujets de l'Ecriture sainte. Il a été trouvé par le cardinal dans un codex du Vatican, où sont encore enfouis divers écrits ascétiques d'autres auteurs grecs : saint Antoine, Clément, Jean Damascène, Joseph, Léon Sergius et Théodore Studite. Les Grecs schismatiques pourront y trouver un témoignage formel de deux natures et de deux volontés (p. 168).—

[1] Καὶ τῆς χειρὸς τὸν Ἰωάννην λαβόμενοι ἐπὶ τὸ θεῖον θυσιαστήριον · καὶ τοῦτῳ αὐτὸν παραστήσαντες, ἄρτον αὐτῷ προσίνεμον ἅγιον ζωοποιὸν Χριστοῦ σῶμα γενόμενον (p. 413).

[2] Μηδεὶς οὖν δοκεῖ τὸ ἀντίτυπα εἶναι τὰ ἅγια τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλὰ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον πιστευέτω προσφερόμενον μεταβάλλεσθαι εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ (p. 33).

Digitized by Google

7. *Deux vies des saints martyrs Cyrus et Jean*; en grec (230-248). Une traduction latine de la première a déjà été insérée dans les *Bollandistes*, au 31 janvier, mais sans nom d'auteur; la 2e était inédite. Elles avaient été traduites par Anastase le Bibliothécaire, qui y a ajouté un *prologue*; voir ce *nom*. — 8. *Panégyrique de saint Pierre et de saint Paul*; grec et latin; et — 9. Fragment *d'un typique ou hymne sacré*; en grec seulement (S. V. X. XXV-XXXII de la préface). Le savant cardinal avait donné ces deux fragmens comme un essai de l'édition qu'il préparait. — 10. *Témoignage sur le pape Jean IV, mis au nombre des orthodoxes*; extrait d'une biographie de saint Maxime; en grec (S. R. IV. 465).

SOPHRONIUS le médecin, vivant au ... siècle. *Ode sur Joseph, fils de Jacob*; en grec (S. R. IV. 643-644).

SOTHERICUS, évêque d'Antioche vers 1156. Voir *Constantinople*.

SYMMAQUE (*Qu. Aur.*), l'orateur, vers 391. *Orationes in Valentinianum seniorem*; 2. *in eumdem*; 3. *in Gratianum*; 4. *laudes in Patres conscriptos*; 5. *pro patre*; 6. *pro Trygetio*; 7. *pro Synesio, pro Severo, pro Valerio Fortunato*, avec notes historiques et critiques (S. V. I. 1-42). Avec un *index* (46).

SYMMAQUE (*Q. Fab. Memmius*), fils du précédent. Fragment d'un *discours*, complétant un passage de Baronius sur l'an 418 (S. V. I. 44-45).

T

THEMISTIUS, philosophe païen, préfet de Constantinople en 384: 1. *Discours contre ceux qui le blâmaient pour avoir accepté une charge*. En grec et en latin, et notes. Photius comptait 36 discours de cet orateur, nous n'en avions que 33, celui-ci fait le 34e, et contient des détails curieux sur le règne de Théodose-le-Grand. — 2. L'*Exhorde de l'oraison funèbre* de son père (C. A. IV. 306-355).

TERENCE, poète latin, mort 149 ans avant J.-C.: *Fac simile* d'un très-ancien codex de ses poésies, conservé à la bibliothèque du Vatican.

TEVINUM (?) (*concile de*). *Canons*, avec la signature des évêques qui y assistaient (S. V. X. 310-311).

THEODORE *Metochitas*, mort en 1332: 1. *De l'aspérité du langage grec dans la parole ou sous la plume de ceux qui ont été élevés en Egypte*; grec-latin (S. V. II. 684-688). — 2. Quelques suppléments et corrections (689-694 et 715).

THEODORE *Mopsuete*, hérétique, mort en 428: 1. *Commentaires sur les 12 petits prophètes*; en grec seulement (S. V. VI. 1-278). — 2. *Extraits de différents ouvrages* faits par Léonidas; en grec seulement; mais déjà édités en latin par Canisius et Basnage (279-312). Les ouvrages de Théodore Mopsuete sont fort importants; car, si malheureusement il a été le maître de Nestorius et de Barsumas, il a fortement combattu les erreurs des Origénistes, d'Arius, d'Apollinaire, d'Eunomius, de la magie persane et de Julien l'apostat. — Dans les *commentaires* édités ici, Théodore s'attache à la lettre et à l'histoire, et s'éloigne de l'allégorie avec d'autant plus de soin qu'il avait écrit contre Origène et les allégoristes. On sait, en effet, qu'Origène s'était livré sans frein aux interprétations allégoriques, et que, par cette méthode, il avait souvent sacrifié la sainte doctrine et toute l'histoire sacrée et ouvert ainsi la porte à de monstrueuses erreurs. C'est cependant contre ce danger qu'avait cherché à le prémunir, son glorieux père le martyr Léonidas, qui, au témoignage d'Eusèbe, avait averti son fils de ne jamais rechercher dans l'écriture que le sens direct. Théodore ne fut pas le seul à blâmer ce mode d'interprétation; plusieurs pères s'élevèrent aussi contre la méthode suivie par Origène, et le savant cardinal promet de publier bientôt quelques-unes de ces réfutations. Eusèbe de Césarée ayant écrit une apologie de ces interprétations d'Origène, Théodore réfuta l'ouvrage d'Eusèbe, et c'est ce qui est cause qu'il fut lui-même très-réservé sur ce point. — Dans ses *Interprétations* sur les douze petits prophètes, il suit exclusive-

Digitized by Google

ment les Septante. Quant au mérite intrinsèque des commentaires, on voit que Théodore possède bien toutes les anciennes prophéties, qu'il sait très-bien les relier ensemble, expliquer l'une par l'autre, surtout par les grands prophètes et les psaumes. Rempli de dignité dans ses prologues, d'abondance dans ses excursions, de pénétration dans ses solutions, il apporte, en outre, dans l'explication des passages difficiles, une critique libre et solide qui ne peut être qu'utile et agréable aux philologues sacrés. Il y enseigne fort clairement que l'Ancien-Testament n'a été que la préparation du Nouveau, et que toutes choses ont été coordonnées par Dieu, pour le Christ qui devait venir [1]. Sur le grand poisson dont il est parlé dans Jonas, il ne cherche pas à allégoriser ou à rejeter ce témoignage, comme le font les protestants, mais il le prend à la lettre, pieusement et sincèrement, comme l'église l'a toujours cru. — Il faut encore noter que l'ordre des douze petits prophètes n'est pas dans Théodore comme on le voit maintenant dans l'édition grecque, mais il est tel qu'on le voit dans notre Vulgate; il nous prouve aussi plusieurs fois l'absurdité de la distinction des chapitres et des versets si récemment inventée. — Quant aux défauts de ces commentaires, ils consistent principalement en ce qu'il pense que les prophéties des douze prophètes se rapportent presque toujours aux faits et aux hommes de l'Ancien-Testament, et presque jamais au Messie, excepté les passages qui y ont été appliqués par les nôtres; et c'est ce que les pères grecs et latins et les conciles ont condamné avec raison dans Théodore, méthode qui plaisait fort aux juifs; ce qui a fait croire qu'il avait reproduit leurs commentaires, et ce qui l'a fait appeler *Judaïste* (ἰουδαΐσφρονα). — On peut lui reprocher aussi ce qu'il assure que les hommes de l'Ancien-Testament n'ont eu aucune connaissance de la personne du Fils ni de celle du Saint-Esprit, connaissance que certes nous ne devons pas refuser, dit Mgr Mai, au moins à quelques prophètes. — 3. *Fragment* grec-latin de son *Commentaire sur saint Jean* (S. V. I. 42). — 4. *Scholies sur l'Epître de saint Paul aux Romains*; en grec (S. R. IV. 499-573). — On y trouve un témoignage très-clair que le Saint-Esprit procède du Fils : ὅτι ἐκ τοῦ Υἱοῦ καὶ τὸ Πνεῦμα οὐκ ἀλλότριον τῆς πατρικῆς θεότητός ἐστι (p. 525). Un autre témoignage de la prédication de saint Pierre à Rome à opposer à ces protestants qui prétendent qu'il n'y est jamais venu (571).

THÉODORE, probablement *le lecteur*, au 6e siècle : Fragment sur la *Cause du schisme des Studites*, qui, d'après leur chef Théodore, se séparèrent pour quelque temps des patriarches Tarasius et Nicéphore; précieux fragment d'histoire ecclésiastique, en grec (S. R. VII. XXIX-XXXII).

THEODORE *Prodrome*, moine au 12e siècle: *Commentaire sur les canons dominicaux de saint Jean Damascène*; en grec (S. R. V. 390-396).

THEODORET, écrivain ecclésiastique, mort en 458. — Voir *Procope*.

THEODORIC *le moine*, vivant au .... siècle : *Præfatio in vitam sancti et B. Martini papæ*, avec un *adonium* sur saint Martin et un autre sur sainte Cécile (S. R. IV. 293-296).

THEODOSE, patriarche d'Alexandrie en 535 : 1. *Fragment de la lettre écrite à Sévère*, patriarche d'Antioche, lors de sa promotion au patriarchat d'Alexandrie. Ce Théodose fut l'auteur de la nouvelle secte des Théodosiens ou corrupticoles. — 2. Autre *lettre* du même *au peuple d'Alexandrie* pendant son exil. — 3. Autre *lettre* du même sur *la Trinité et contre les Ariens* (S. R. III. 711-721). — Ces opuscules sont remplis des erreurs monophysites; mais on y trouve un beau passage sur la présence réelle : « Si quelqu'un dit qu'il y a pas-» sion, mort ou corruption dans le corps » et le précieux sang du Christ, que » nous élevons sur l'autel lorsque nous » en accomplissons la liturgie, en com-» mémoration de sa mort et de sa pas-» sion, qu'il soit anathème [2] ! »

[1] Voir pages 1, 69, 72, 114, 115, 116, 120, 208.

[2] Si quis dixerit, in sacro corpore pretiosoque sanguine Christi, quæ super altare extollimus dum ipsorum liturgiam perficimus, mortem ejus ac passionem commemorantes, passionem, aut mortem, aut corruptionem intervenire, anathema sit. (p. 716).

Digitized by Google

THEODULE, moine nommé avant *Thomas-le-Maître*, vivant au commencement du 14e siècle : *Deux discours sur les devoirs réciproques du roi et du peuple;* en grec seulement (S. V. III. 175-201). — Ces discours doivent être étudiés par ceux qui désirent connaître les idées politiques de l'époque. On y fait sentir l'importance de l'étude des lettres, et de l'instruction donnée à la jeunesse.

THEOPHILE, mort en 412. — Voir *Procope*.

THEOPHILE *Protospatharius*, médecin du 7e siècle : *Fragment du commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate* (S. R. V. XXIX-XXX) à joindre à ceux de son disciple *Etienne*. — Voir ce nom.

THEOPOMPE, orateur vers l'an 356 avant J.-C. — Voir *Georgidius*.

THEORIANUS, philosophe, mort en 1173. — 1. 2e *Dispute avec Nersès, patriarche des Arméniens;* grec-latin (S. V. VI. 314-387). On connaissait déjà une première dispute du philosophe Théorianus avec le patriarche général des Arméniens, Nersès, laquelle eut lieu en 1170, mais elle était imparfaite en plusieurs endroits. Le cardinal a non-seulement trouvé un exemplaire qui complète cette première dispute[1], mais il en a trouvé une tout à fait inconnue, même aux Grecs et aux Arméniens, et c'est celle qu'il publie ici. Voici quelle en fut l'occasion. L'empereur Manuel Comnène, non content de donner ses soins à préparer la réunion avec les Latins, voulut aussi préparer celle avec les Arméniens, et pour cela il députa, vers Nersès leur patriarche, Théorianus, homme qui, par son éloquence et sa connaissance des sciences théologiques et philosophiques, était capable plus que personne de préparer cette réunion. On savait bien que Théorianus était allé deux fois en Orient, mais on ignorait complètement ce qui s'était passé dans son second voyage. On voit maintenant que Nersès était tombé d'accord sur le dogme qui faisait le principal sujet de la dispute et sur la réunion, mais il ne voulut rien terminer sans l'avis du conseil général de la nation, et sans la présence du patriarche des Albanais ou Georgiens; malheureusement il mourut en 1173, et l'affaire ne put se terminer qu'en 1177, dans le concile des Arméniens tenu à Tarses. — *Supplément à la première dispute* de Théorianus avec Nersès (410-414). Ce supplément remplit une lacune qui se trouvait dans l'édition de cette dispute donnée par Leunclavius, p. 114, et dans la *bibliotheca Patrum* de Paris, t. I, p. 466. — Voir *Nersès*.

THESAURUS *novus latinitatis*, sive *lexicon vetus è membranis nunc primum erutum*, composé au 12e siècle. — Dictionnaire latin, remarquable par l'abondance des mots, le nombre des exemples tirés des anciens, et la facilité des dérivations et analogies, quoique prouvant peu de connaissance du grec et des règles de la vraie étymologie. L'auteur, vivant vers le 12e siècle, paraît être Anglais ou Français; ouvrage important pour la philologie. (C. A. VIII. 1-632). — 2. *Préface* où il est traité de l'invention et du mérite du *Thesaurus* qui entre dans ce volume. — 3. *Index* de quelques mots des idiômes modernes qui se trouvent dans ce *Thesaurus*. — 4. *Index* des auteurs cités (633-640).

THOMAS *le maître*; voir *Théodule*.

THEUDULPHE (*terdonensis*), vivant au.... siècle; *Oblatio libri* (S. V. VII. 176). — Voir *Claude*.

TIMOTHEE, prêtre de Jérusalem, vers le milieu du 5e siècle. — 1. *Discours sur le prophète Siméon et sur ces paroles de l'Evangile :* « Maintenant vous renvoyez votre serviteur. » *et sur sainte Marie, mère de Dieu;* en grec (C. A. X, 585 595). — 2. Titre et fin (en grec) d'un *Dialogue entre Timothée, chrétien, et Aquila, juif*, pour prouver à celui-ci la divinité du christianisme. — L'ouvrage est très-considérable, et paraît être de l'époque de saint Cyrille, ou à peu près. Le cardinal n'en publie pour le moment que ce spécimen (S. R. IX. XII-XIII).

TIMOTHEE III, patriarche de Jérusalem, mort en 535 : *Fragment d'une homélie*, lequel complète un fragment conservé par Cosmas (S. R. III. 709-711).

[1] Imprimée par Leunclavius, à Bâle en 1578.

Digitized by Google

TIPUCITUS, jurisconsulte, vivant au.... siècle : *Sommaire* universel de l'ouvrage de cet auteur *sur le droit*, avec un spécimen des suppléments à faire aux livres basiliciens du droit romain ; en grec (S. V. VII. 1-33). Le savant cardinal, distrait par d'autres travaux, ne donne ici que le sommaire des chapitres, mais il nous annonce qu'un autre érudit prépare une édition complète de ce livre, qui ajoutera plusieurs notions importantes à la jurisprudence romaine.

TIRON (*Tullius*), esclave, puis ami et affranchi de Cicéron, l'an 54 avant J.-C. ; orateur et inventeur de *notes tironiennes* pour écrire aussi vite que la parole. *Ancien spécimen de ces notes* (C. A. V. au frontispice).

TITUS, écrivain du 4e siècle : *Extrait* d'un *Comment.* sur Daniel (S. V. I. 30).

V

VALERIUS (*Augustin*), évêque de Vérone et cardinal, mort en 1606. — 1. *De comparandâ et tuendâ boni principis existimatione* (S. R. VIII. 71-88). — 2. *De cautâ imitatione sanctorum episcoporum* (89-117). — 3. *Quatenùs fugiendi sunt honores* (118-171). — Valerius, né en 1550 et mort en 1606, fut successivement évêque de Vérone et cardinal. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages. Ponzettus en compte 191 latins, dont 86 ont vu le jour, et 46 italiens, dont 18 sont encore manuscrits. Le cardinal professe la plus grande estime pour le mérite des écrits de Valerius, qu'il ne fait pas difficulté de comparer à tout ce que les saints Pères ont produit de plus sage et de plus estimé. Le 1er des trois opuscules publiés ici, *sur l'art de bien gouverner*, est adressé à François Marie II de la Rovère, duc d'Urbain ; le 2e, adressé au cardinal Frédéric Borromée, neveu et successeur de Charles Borromée, a pour but de lui conseiller une grande modération dans ses rapports avec les magistrats séculiers ; le 3e fut adressé au même Frédéric Borromée, et montre de combien d'écueils les honneurs ecclésiastiques sont environnés pour les chrétiens. — 4. *De occupationibus diacono cardinale dignis* (S. V. VI. 281-304). — C'est un traité fort bien fait des devoirs des cardinaux.

VALERIUS. Voir *Julius*.

VATICANE (*Bibliothèque*) : recherches sur les *manuscrits* historiques, théologiques et autres qui s'y trouvent encore *inédits*. — 1. *Préface* dans laquelle le cardinal examine assez au long les richesses encore manuscrites que la bibliothèque vaticane possède sur toutes les parties de l'histoire et de la science ecclésiastiques (S. R. VI.). Il y aurait de quoi doubler la *Bibliotheca pontifica* de Rocaberti, de quoi augmenter de plusieurs volumes la *Græcia orthodoxa* d'Allatius. On y trouve un grand nombre de documents sur toutes les églises hétérodoxes de l'Asie, sur l'origine, les accroissements et l'économie entière de la puissance pontificale. Le livre des *Census romanæ ecclesiæ* de Cincius y est entier. Sur 258 pages que contient le manuscrit, à peine 100 ont été publiées par Muratori, ou dans le Bullaire, ou par Raynaldus. Ce qui reste encore traite de l'adjonction au patrimoine de l'Eglise romaine, des provinces, villes, champs, des sommes dépensées par ses pontifes, des offrandes, du droit héréditaire ou feudal, des hommages, foi jurée, ou donations authentiques des grands ou princes. D'autres manuscrits traitent des mêmes matières depuis Jean XII jusqu'à Paul II, des principaux gestes des pontifes, d'après les livres et papiers authentiques déposés anciennement dans les archives de Latran, etc. — 2. *Catalogue de 194 manuscrits arabes*, écrits par des chrétiens, ou ayant quelque rapport à la religion chrétienne, qui se trouvent dans la bibliothèque du vatican (S. V. IV. 1-333). — Steph. Evod. Assemani avait commencé ce catalogue ; mais il fut interrompu par la mort, et les 80 pages qui en étaient imprimées furent brûlées, de manière qu'il n'en reste peut-être qu'un seul exemplaire. De plus bien que plusieurs personnes y eussent mis la main, il n'existait pas de catalogue complet de ces manuscrits. Le savant cardinal a revu tous ces catalogues, les a mis en

Digitized by Google

ordre et en a composé un entier, auquel il a ajouté un *index alphabétique*.—L'utilité de ces manuscrits sera sentie pour les considérations suivantes. Dans ceux qui contiennent des *versions* de la Bible, on trouve des textes qui diffèrent souvent des polyglottes imprimées, et qui ainsi peuvent fournir de nouvelles leçons; de plus on y trouve un grand nombre de *traductions* et *commentaires*, qui font connaître comment l'Ecriture a été interprétée en Orient. La théologie y prendra connaissance de plusieurs *conciles* des évêques orientaux jusqu'ici inconnus, à ajouter au recueil des conciles; il y a encore un grand nombre de *missels* et livres *liturgiques*, servant tous à réfuter les erreurs des protestants, et d'une si haute antiquité, qu'on peut la faire remonter aux temps apostoliques. — Pour les *pères*, il y a la traduction de plusieurs pères grecs, et souvent de leurs ouvrages jusqu'à présent inédits; puis un grand nombre de traités de pères et docteurs arabes, combattant les Mahométans, les Juifs, les Hérétiques.—Enfin, l'*histoire* trouvera à s'enrichir par plusieurs chroniques, catalogues de patriarches et évêques, narrations de faits particuliers, surtout histoire des hérésies orientales, vies des saints, où l'on trouve des preuves innombrables du culte, qui de tout temps leur a été rendu; enfin plusieurs traités sur la *Trinité* et le *Verbe Dieu*. — Il y a en outre un grand nombre de manuscrits, sur les auteurs et les matières profanes, en particulier des auteurs mahométans, ayant traité toutes les parties des sciences. — 3. Manuscrits *arabes* écrits par des mahométans et où se trouvent entremêlés quelques-uns qui sont chrétiens, au nombre de 65 (630-651).—4. Manuscrits *persans;* dans ces manuscrits se trouve un très-beau *codex du pentateuque*, dont la version diffère de celle de Walton.— 5. Manuscrits *turcs* au nombre de 64 (652-678). — 6. *Index alphabétique*, des auteurs et des ouvrages compris dans les manuscrits arabes chrétiens (679-697). — 7. *Index* pour les manuscrits mahométans (698-708). — 8. *Index* pour les manuscrits persants (708-711). — 9. *Index* pour les manuscrits turcs (711-715). — 10. Catalogue de 102 manuscrits *syriaques* (S. V. V. 1-82). — 11. Appendice au catalogue des manuscrits *hébraïques* au nombre de 78, avec la notice d'un codex *samaritain* contenant des prières (83-93). — 12 Catalogue de 17 manuscrits *éthiopiens* (94-100). — 13. Catalogue de 18 manuscrits *slaves*, avec une notice sur quelques livres *slaves imprimés* (101-111).— 14. Catalogue de 22 manuscrits *indiens* (112). — 15. Catalogue de 10 manuscrits *chinois* (112-115). — 16. Catalogue de 80 manuscrits *coptes* (114-170). — 17. Catalogue de 13 manuscrits *arméniens* et de deux *ibériens* (239-242). — 18. *Indices* alphabétiques des auteurs et des ouvrages contenus dans les manuscrits syriaques, hébraïques et coptes (243-251). — 19. *Notice sur quelques collections de droit canonique que l'on conserve à la bibliothèque du Vatican* (S. R. VI. 312-315). Voir *Canon*.— 20. Notice sur quelques manuscrits qu'il a examinés dans un voyage fait en Etrurie (S. R. X. XXXI).

VERGILIUS *Eurysaces*, vivant au..... siècle, boulanger; *inscription* de son tombeau, découvert en 1838, à la porte Prénestine de Rome (S. V. X. XXIII).

VESPASIEN de Florence, mort vers 1493; *Vite di uomini illustri del secolo XV* (S. R. I. 1-682). — Vespasien fut un libraire de Florence, ami de la littérature, lié avec la plupart des savants de son temps, savant lui-même. Admis auprès de Nicolas V, il l'aida à former la bibliothèque vaticane. Ces vies sont au nombre de 103; dont 6 seulement avaient déjà été publiées. On y trouve un grand nombre de détails curieux et neufs sur l'histoire de cette époque. Celui qui voudra l'écrire à l'avenir ne pourra se dispenser de consulter ce volume du docte cardinal. Vespasien, né vers l'an 1420, vécut au moins jusqu'en 1493. Son ouvrage contient les vies des deux papes Eugène IV et Nicolas V, d'un roi, Alphonse de Naples, et des ducs Frédéric d'Urbain, d'Alexandre et de Constance Sforza; de 16 cardinaux; 19 archevêques, évêques, prélats et religieux; et de 31 hommes de lettres; avec sa *vie* dans la *préface*. — *Quelques sonnets* et diverses pièces de poésies italiennes; à joindre à l'édition des anciennes poésies italiennes (S.

Digitized by Google

R. I. 683-688). — 2. *Vita della Alessandra de'Bardi* (S. R. IX. 592-616). —3. *Vila di Bartolomeo Fortini* (617-621). — 4. *Lettre du Pogge*, où il est fait mention de Vespasien (621). — 5. *Liste de quelques autres vies*, composées par Vespasien, en sus de celles publiées par le cardinal (S. R. VIII).

VICTOR, vivant au ..... siècle : *Comm. sur Daniel* (S. V. I. 30).

VICTORIN, le *philosophe*, vivant sous Constance, vers 340.—1. *In epistolam Pauli ad Galatas et Philippenses Commentariorum* libri II (S. V. III. 1-86).—Victorinus, africain, enseignait à Rome la rhétorique sous Constance. Saint Jérôme, saint Augustin, lui rendent hommage. On recueille de précieux témoignages dans ces commentaires, qui étaient tout à fait inconnus. — Victorin soutient la divinité et la naissance éternelle de Jésus-Christ [1]. — Il confirme la souveraineté de Pierre dans l'Eglise, à laquelle Paul lui-même dut se soumettre; il appelle Pierre le fondement de l'Eglise, et montre que les paroles du Christ : *Sur cette pierre, j'établirai mon Eglise*, doivent s'entendre de la personne de Pierre, et non de sa foi, comme il a plu à quelques interprètes de le dire [2]. — Il fait mention des Symmachiens, anciens hérétiques, dont l'histoire ecclésiastique parle à peine. — Il soutient qu'il ne faut pas mettre au nombre des apôtres saint Jacques, évêque de Jérusalem, ce qui était un grand sujet de controverse, et ce qui fait qu'il faut reconnaître trois personnages de ce nom dès les temps apostoliques (10). — Il nous apprend que dès cette époque on appelait *les temps* (*tempora*) les jours de jeunes (34). — Il reconnaît qu'il se forme une parenté spirituelle entre le baptisé et la personne qui le tient sur les fonts baptismaux (37). — Il reconnaît qu'il y a une grâce que Dieu donne à l'homme contre la tentation du démon, et que cependant l'homme conserve toujours son libre arbitre (133. 153). Il exalte souvent l'excellence et le haut mérite de la foi, et il reconnaît en même temps l'utilité des bonnes œuvres (18, 110, 111, 22, 23), etc. — Il faut observer, en outre, que Victorin, s'étant servi d'une traduction de l'Ecriture faite avant saint Jérôme, les philologues sacrés trouveront dans ses écrits une ample moisson de variantes. — 2. *In Epistolam ad Philippenses*, liber I. (51-86). — 3. *In Epistolam ad Ephesios*, libri II (87-146). — 4. *Opusculum pro religione christiana contra philosophos physicos* (148-162). — Cet opuscule est dirigé principalement contre les philosophes qui, par des arguments physiques, combattaient la narration de Moïse et celle de l'Evangile. L'auteur y établit d'abord la création tirée du néant, le pouvoir qu'avait Dieu d'imposer une loi à l'homme créé; la justice de la permission de pécher à cause du libre arbitre; puis le remède accordé à ce péché. L'auteur part de là pour parler de toute l'économie de l'incarnation du Christ, et, en particulier, dit que le Christ a pu naître d'une vierge, vivre obscur parmi les hommes, souffrir, mourir, ressusciter, et faire entrer avec lui dans le ciel l'homme qu'il avait sauvé. — Voir, en outre, dans la *préface* (XVI-XIX) quelques erreurs qui se trouvent dans ses écrits et la liste des mots barbares dont il se sert.

VICTORIN de *Marseille*, vivant au 5e siècle : *de nativitate, vitâ, passione et resurrectione Domini carmen* (C. A. V. 367).

VIRGILE, poète, mort 18 ans avant J.-C. *Picturæ ad Homerum et Virgilium pertinentes* (vol. in-f° Rome 1838). — 1. La partie qui regarde *Virgile* comprend 68 planches ayant trait aux sujets des Bucoliques, des Géorgiques et de l'Enéide. — 2. Quelques monumens anciens qui ont rapport aux poëmes de Virgile. — 3. *Fac simile* des écritures de cinq manuscrits de Virgile, un de la bibliothèque de Florence, (maintenant au Vatican), et de trois de la bibliothèque Vaticane. *Veterum interpretum in Virgilium Maronem commentariorum frag*

[1] Pages 2, 5, 62, 63, 86, 87, 89, 109, 116, 123.

[2] *Post tres*, inquit, *annos Hierosolymam veni*; deinde subjungit causam, *videre Petrum*. Etenim si in Petro fundamentum Ecclesiæ positum est, ut in Evangelio dictum; cui revelata erant omnia Paulus scivit videre se debere Petrum; quasi eum, cui tanta auctoritas à Christo data esset, non ut ab eo aliquid disceret (p. 9).

Digitized by Google

ents. Ces commentaires, tirés d'un Palimpseste de Vérone, sont précieux par leur antiquité, qui paraît précéder ceux de Servius et de Donat (C. A. VI. 249-341. — 5. *Liste des interprètes* des écrivains qu'ils citent, et *table des matières* (342-390).

VIRGILE Maron, grammairien. *De octo partibus orationis.* Le grammairien Virgile était totalement inconnu; on apprend de ses ouvrages qu'il était gaulois, de la ville de Toulouse. Mgr Mai croit qu'il a vécu sous la 1re race de nos rois, vers le 6e siècle. L'ouvrage est fort curieux (C. A. V. 1-149). Avec *indices* des auteurs qu'il a cités et de sa latinité (XIV-XXXII).

Z

ZACAGNE (l'abbé L. A.) bibliothécaire du Vatican, mort vers 1720. — 1. *Ecclesiarum urbanarum ex Anastasio Bibliothecario et aliis antiquis monumentis magnus catalogus* (S. R. V. 383-468). C'est avec beaucoup de peine et de soins que Zacagne avait composé le catalogue de toutes les Églises, monastères et cimetières de la ville de Rome. L'ouvrage, resté manuscrit, n'a pas échappé aux recherches infatigables du cardinal, qui le publie à la place de celui de Panvinius sur le même sujet, resté inachevé. — 2. *Vitæ aliquot pontificum* (S. R. VI. 282-299) Zacagne avait commencé une *Vie des souverains pontifes*, qu'il n'avait pu achever, étant mort au moment où il y travaillait. Le cardinal publie ses *Vies des papes*, depuis Benoît VIII jusqu'à Callixte II.

ZACHARIAS le Rhéteur, historien ecclésiastique vivant sous l'empereur Léon, vers 457. *Capita selecta* XIX *ex libris deperditi historiæ cum fragmento de Romæ originibus et ædificiis;* en Syriaque (S. V. X. 332-360). — 2. Le même ouvrage en latin (361-382). On ne connaît pas l'époque où a vécu Zacharie; on sait seulement qu'il fut évêque de Mélitène en Arménie, et qu'il avait écrit une *histoire ecclésiastique* dont Evagrius a conservé quelques fragmens grecs, tome II et III; il en existe aussi des fragmens en syriaque; ceux qui sont publiés ici commencent à la mort de Nestorius. — 3. Les *fragmens sur l'origine de Rome et ses édifices* sont traduits dans la *préface*, (p. 12 et 13). Dans l'énumération des édifices qui ornent la ville de Rome, on remarque : » 24 églises des apôtres; 2 basiliques » magnifiques, où habite l'empereur et » où s'assemblent tous les jours les sé- » nateurs; 80 grandes statues des dieux, » en or; 66 d'ivoire; 46,603 maisons; » 1,797 palais; 1,352 fontaines; 3,785 » statues d'airain, d'empereurs et d'au- » tres chefs; 25 statues d'airain offrant » la figure d'Abraham, de Sara, et des » rois de la famille de David, que Ves- » pasien avait apportées à Rome, après » la ruine de Jérusalem, avec les portes » et les autres monumens de cette ville; » 31 théâtres; 2 maisons destinées aux » accoucheuses; 4 pour les accouchées; » 291 prisons; 254 latrines près des » lieux destinés aux jeux publics; 37 » portes; le tour de la ville 21,636 » pieds, ce qui fait 4,000 pas, etc., etc., » etc. »

LISTE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DE TOUS LES AUTEURS DONT MGR MAI A DÉCOUVERT DES OUVRAGES NOUVEAUX.

SIÈCLES AVANT JÉSUS-CHRIST.

9e SIÈCLE. — Homère.
5e SIÈCLE. — Andocide; Euripide.
4e SIÈCLE. — Alexandre; Aristide; ...sée; Philolaus; Théopompe.
3e SIÈCLE. — Archimède; Ménandre.
2e SIÈCLE. — Gracchus; Polybe.
1er SIÈCLE. — Chroniques; Cicéron; Denys; Diodore; Laelius; Tiron; Virgile.

Digitized by Google

SIÈCLES APRÈS JÉSUS-CHRIST.

1er SIÈCLE. — Chroniques; Clément; Denys; Herennius; Hiérothée; Perse; Phèdre; Philon; Rufus; Salluste.

2e SIÈCLE. — Chroniques; Appien: Archeus; Aristoclès; Fronton; Jamblique; Juvenal; Lucius Verus; Marc-Aurèle; Probus; Sibyllins; Térence.

3e SIÈCLE. — Asclepiodotus; Chroniques; Cyprien; Denys; Dexippe; Dion; Eubulus; Eutychien; Félix; Gargilius; Grégoire; Hippolyte; Julien; Origène.

4e SIÈCLE. — Alexandre; Ambroise; Apollinaire; Ariens; Arsène; Athanase; Basile; Chroniques; Cyrille; Diadochus; Didymus; Eudoxe; Eunapius; Eusèbe; Evagrius; Grégoire; Hilaire; Jules; Julius; Libanius; Luculentius; Marc; Nicée; Oribasius; Philostorge; Philosophe; Physiologus; Pierre; Porphyre; Priscillien; Serapion; Silvestre; Symmaque; Themistius; Titus; Victorin.

5e SIÈCLE. — Ammonius; Arnobe; Augustin; Chalcédoine; Constantin; Cyrille; Ephremius; Eusèbe; Eustathe; Faustinus; Faustus; Hilaire; Innocent; Isaac; Jean Chrysostome; Jean Stylite; Jerôme; Julien, Léon; Nilus; Nonnus; saint Paulin; Paulin de Beziers; Polychronius; Proclus; saint Proclus; Théodore; Théodoret; Théophile; Timothée; Victorin; Zacharius.

6e SIÈCLE. — Anastase; Apponius; Boece; Choricius; Ephrem; Erechthius; Eulogius; Eutychius; Ferrand; Fortunat: Grégoire; Hesychius; Job; Justinien; Léontius; Martin; Pierre; Procope; Sévère; Théodore; Théodose; Timothée; Virgile.

7e SIÈCLE. — Audouin; Cassiodore; Denys; Eloi; Etienne; Gordianus; Isidore; Jean; Lucius; Methodius; Sophronius; Théophile.

8e SIÈCLE. — Aldhelmus; Bede; Chrodogang; Chroniques; Cosmas; Germain; Grégoire; Jean Damascène; Jean moine; Jean Philoponus; Nazaire; Nicolas.

9e SIÈCLE. — Alcuin; Anastase; Basile; Chroniques; Claude; Erembert; Florus; George; Hincmar; Jean Scot; Nicéphore; Nicolas; Photius; Prudentius; Remi; Sedulius.

10e SIÈCLE. — Abbon; Athanase; Ation; Jean diacre; Laurent.

11e SIÈCLE. — Albéric; Bonize; Cassel; Cassin; Francon; Henri; Léon; Nicétas; Odoramnus; Paul; Pierre Damien; Pierre diacre; Pierre de Naples; Rebais; Robert.

12e SIÈCLE. — Algerus; Anselme; Cincius; Constantinople; Decorosus; Eustathe; Henri; Jean Clidas; Jean Lenare; Nersès; Nonantula; Remain; Scard; Sothericus; Théodore; Theorianus.

13e SIÈCLE. — Boniface; Constantin; Germain; Grégoire; Innocent; Marsile; Manuel; Methodius; Nicéphore; Nicetas; Richard.

14e SIÈCLE. — Bernardus; Ebedjesu; Pétrarque; Simon; Théodore; Theodule.

15e SIÈCLE. — Andreola; Battiste; Canabutius; Cynthius; Guarini; Perrutus; Pogge; Politien; Vespasien.

16e SIÈCLE. — Adrien VI; Alexandre; Bembo; Breslau; Commendoni; Dorotus; Galateus; Gratianus; Henri; Léon; Massarellus; Panvinius; Pogge; Sadolet; Sannazar.

17e SIÈCLE. — Bernardin; Casaldurus; Capacius; Clément; Palavicin; Valerius.

18e SIÈCLE. — Assemani; Zacagnus.

19e SIÈCLE. — Mai; Marini; Matranga.

A. PONNETTY.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 30 — JUIN 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

ONZIÈME LEÇON [1].

Lettres du roi de France et de l'Université aux cardinaux de Rome.—Retraite des cardinaux. — Convocation du concile général de Pise. — Questions agitées à ce sujet. — Gerson et ses doctrines sur la souveraineté de l'Eglise et du peuple.

Nous avons vu, Messieurs, un horrible abus de la puissance suprême dont les papes étaient investis, au moyen-âge, contre les souverains. Benoît XIII, malgré la mauvaise situation de ses affaires, a prononcé une sentence d'excommunation contre le roi de France, il l'a déclaré privé de son royaume et ses sujets absous du serment de fidélité; et pour quelle cause? Pour avoir voulu mettre fin au schisme, et forcer Benoît, par la soustraction d'obédience, à être fidèle à ses serments et à donner sa démission. Le roi n'avait cherché que le bien de l'Eglise, il n'avait eu en vue que la paix depuis si longtemps désirée, et Benoît l'excommunie. C'était étrangement abuser du pouvoir pontifical, ou plutôt c'était l'affaiblir et l'anéantir; car ce qui use un pouvoir et ce qui le brise, c'est l'abus qu'on en fait. C'est l'histoire de tous les souverains déchus. Aussi est-ce depuis ce temps que le pouvoir suprême des papes sur les seigneurs et les souverains s'est affaibli insensiblement jusqu'à ce que plus tard il ait entièrement disparu. Il avait rendu de grands services, on doit le comprendre, surtout depuis notre dernière ré-

[1] Voir la 10e leçon au n° précédent ci-dessus, page 399.

Digitized by Google

volution, car le pouvoir des papes avait opposé un frein à l'absolutisme des souverains. Prenons pour exemples les deux princes auxquels les papes se sont le plus solennellement opposés. Ce sont les empereurs Henri IV et Frédéric II. Henri IV avait foulé aux pieds toutes les lois et tous les droits de l'humanité. Le peuple était opprimé, l'Eglise asservie, la morale publique outragée, le trône déshonoré et avili, lorsque Grégoire VII lui a demandé compte de l'emploi de son autorité, et qu'après mille avertissements inutiles, il a déclaré sa déchéance. Frédéric II, avec moins de déshonneur, n'a pas été moins ambitieux. Il voulait détruire la nationalité de l'Italie, ajouter ce pays à l'Allemagne; il prétendait à l'empire du monde. Dans une diète en Italie, à Roncaglia, il a fait décider par des légistes que sa seule volonté devenait loi de l'Etat, que tous les biens des citoyens lui appartenaient [1]. Telles étaient ses prétentions, qu'il réduisait en pratique lorsque les papes se sont opposés à lui, et qu'au concile général de Lyon on l'a déclaré déchu et privé de sa dignité.

Les papes ont fait alors ce que fait aujourd'hui la société, ils ont forcé les rois à être justes, à respecter la constitution de l'Eglise et les droits de l'humanité. Ainsi, Messieurs, lorsque, comme au moyen-âge, le peuple n'était encore rien dans l'Etat, lorsqu'il vivait sous l'oppression, les papes ont pris ses intérêts, ont défendu ses droits; et ils étaient puissants, parce qu'ils agissaient au nom du peuple, dont ils étaient le représentant et le père. Voilà la véritable origine de leur puissance. Ils la puisaient dans l'assentiment du peuple. Et, remarquez-le bien, les papes du moyen-âge ont combattu dans les souverains deux choses qu'on déteste le plus dans notre siècle, l'autorité arbitraire et la vénalité des offices. Ce sont là les deux principales causes de la querelle des papes avec les souverains.

Mais Benoît XIII n'a aucune de ces causes; sa sentence a pour principe l'égoïsme, l'intérêt personnel; elle est lancée contre un souverain qui cherchait l'extinction d'un schisme déplorable; c'est pourquoi elle a excité une si grande irritation dans l'assemblée du clergé, et qu'on a pris contre Benoît les mesures sévères dont je vous ai parlé.

Toutes ces mesures, si vous l'avez bien remarqué, se réduisent à deux, savoir : 1° rupture entière avec le pape d'Avignon;

[1] *Histoire de la lutte des Papes*, par M. Cherier, t. I, p. 179.

Digitized by Google

2° punition de ceux qui ont favorisé sa bulle d'excommunication, ou qui tiendraient encore des rapports avec lui. Voilà les mesures qu'on avait résolu d'appliquer à Benoît et à ses partisans. Il ne s'agissait plus que d'engager l'obédience opposée à suivre la même marche à l'égard de Grégoire XII. Le roi s'occupa de cette dernière affaire dès le lendemain de son conseil, le 22 mai 1408. Il écrivit une lettre très-pressante aux cardinaux de Grégoire, pour les détacher de leur pontife. La lettre est fort remarquable sous le rapport du style et des pensées. On croit qu'elle a été écrite par un docteur de l'Université qui avait le goût de la bonne littérature. En effet, après un récit abrégé de tout ce qu'on avait fait jusque là pour persuader la cession aux deux compétiteurs, le roi disait :

« Depuis plus d'un an Pierre de Lune et Ange Corario amusent » le public par des négociations infinies, par une multitude de diffi» cultés qu'ils font naître sur le lieu de leurs conférences, par des » prétextes dont ils se couvrent pour excuser leurs délais réciproques. Depuis plus d'un an le monde entier n'a pas encore pu » leur fournir un endroit où ils pussent satisfaire aux engagements » qu'ils ont pris et donner à l'Eglise la consolation qu'elle attend » d'eux. Mais ne voit-on pas clairement leurs intrigues et leurs » artifices! Et qui pourrait désormais se croire dans l'obligation » d'être soumis à l'un ou à l'autre? Ils ont violé leur foi, ils ont » rompu le nœud sacré de leurs promesses, ils ont refusé de tendre » une main secourable à l'épouse de Jésus-Christ, qu'ils voient prosternée à leurs pieds, baignée de larmes et implorant leur assistance. O crime! ô forfait exécrable! ô tache à jamais ineffaçable » de dessus leur front! Quelle honte pour ces deux hommes, si obligés par leur état de procurer la paix de l'Eglise. Quand ils ont vu » que le moment favorable était arrivé, ils se sont arrêtés tout court, » et ils n'ont jamais osé se voir l'un l'autre à la tête de leurs cardinaux, craignant sans doute que le Tout-Puissant, qui voit le fond » des cœurs, ne manifestât sur leurs visages leurr fraudes, leurs » collusions et leur obstination criminelle à entretenir le schisme. »

Ensuite il les prie au nom de Dieu, par l'aspersion du sang de Jésus-Christ, par la sainteté de la foi et de la religion chrétienne, par la compassion qu'ils doivent avoir pour l'Eglise, de vouloir bien convenir d'un lieu pour s'assembler avec les cardinaux de l'autre obédience, afin de terminer le schisme en l'absence de deux concurrents et sans avoir égard à leurs prétentions respectives[1].

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 206.—*Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 243.

Digitized by Google

Quelques jours après, l'Université de Paris écrivit aux cardinaux de Rome dans le même sens. Après avoir exposé les funestes suites du schisme et l'obstination des deux prétendants, elle conjure les cardinaux de s'assembler en un même lieu, avec le collége d'Avignon, pour procéder à l'élection d'un seul et unique pontife [1].

En attendant la réponse à ces lettres, qui étaient portées à Rome par des évêques et des docteurs, on se mit à exécuter les mesures arrêtées dans le conseil du roi. On publia la soustraction d'obédience le jour de l'Ascension (24 mai 1408), comme on en était convenu. On s'occupa ensuite de la punition des auteurs ou fauteurs de la bulle. Le roi envoya au maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, l'ordre d'arrêter le pape Benoît, qui était resté à Porto-Venere où il méditait une nouvelle expédition contre son rival [2]. Benoît, instruit secrètement de cet ordre, quitta l'Italie, s'arrêta dans diverses villes, et arriva le 23 juillet (1408) à Perpignan, qui appartenait alors à l'Espagne. C'est ici que finit le séjour des papes à Avignon, qui, sous les papes légitimes, avait duré plus de 70 ans, et sous les papes douteux près de 30 ans. Benoît XIII a quitté la France pour toujours, il n'aura plus la faculté d'y revenir [3]. Il se réfugie en Espagne, sous la protection du roi d'Aragon, qui va le soutenir assez longtemps. Cependant, il avait de chauds partisans en France, dans le Nord et le Midi. La rupture entière avec Benoît n'avait pas eu le suffrage de tous les évêques et archevêques. On prétendait qu'elle n'était pas appuyée par une autorité suffisante, ayant été faite sans l'assentiment de l'Église romaine. C'est le langage que tenaient un assez grand nombre de prélats, entre autres, l'archevêque de Reims, celui d'Auch, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, et plusieurs cardinaux. Ce langage était naturel dans la bouche des évêques qui regardaient Benoît XIII comme le seul légitime pontife. Mais les docteurs de Paris, et le plus grand nombre des évêques ne le reconnaissaient plus pour tel. Ils l'avaient déclaré parjure, coupable de schisme et d'hérésie. Aussi, dans une nouvelle assemblée du clergé de France, s'élevèrent-ils tous contre les fauteurs de Benoît, les déclarant hérétiques, schismatiques et privés de leurs bénéfices [4]. Plusieurs évêques et un grand nombre

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 244.

[2] Ibid, p. 220, 247.

[3] Ibid. p. 222.

[4] Ibid. p. 223.

Digitized by Google

'autres ecclésiastiques furent arrêtés et mis en prison. L'archevêque de Reims et Pierre d'Ailly eurent de la peine à se soustraire u même châtiment [1]. Les deux espagnols, porteurs de la bulle, urent promenés dans les rues de Paris, exposés aux injures de la oule et condamnés, l'un à une prison perpétuelle, l'autre à trois nnées de la même peine [2]. Clémangis, ancien secrétaire de Benoît, oupçonné d'avoir rédigé la bulle, était aussi sur le point d'être oursuivi, mais il parvint, à force d'écrits, à faire taire la voix puolique et à dissiper les préventions; cependant, ne se croyant pas ssez en sûreté à Langres, où il s'était retiré, il quitta cette ville our se renfermer dans un couvent du diocèse de Sens[3].—Je reviens ux lettres envoyées aux cardinaux de Rome, et qui, comme nous 'avons vu, avaient pour but d'exciter les cardinaux romains à se séparer de Grégoire XII, comme en France on s'était séparé de Benoît XIII. Les porteurs de ces bulles trouvèrent la chose déjà aite et au-delà de leurs désirs. Une révolution complète s'était pérée dans les affaires de l'Église. Les cardinaux n'étaient plus vec leur pape. Ils avaient rompu avec lui, d'une manière éclaante, s'étaient retirés à Pise avec ceux du pape Benoît, pour y conoquer un concile général. Cette rupture, préparée de longue main par les ambassadeurs français qui étaient restés à Rome, et qui avaient eu de fréquents rapports avec le sacré Collége, a éclaté au sujet de la promotion de quatre cardinaux, dont deux étaient neveux du pape. Cette promotion, faite contre le serment prêté au conclave, avait achevé de convaincre les anciens cardinaux que toutes les négociations entre Grégoire et Benoît n'avaient été qu'un artifice dont ils s'étaient servis pour conserver leur dignité. Ils se retirèrent donc de lui, se joignirent aux cardinaux d'Avignon, d'abord à Livourne, ensuite à Pise, et y convoquèrent un concile général pour le jour de l'Annonciation, le 25 mars 1409. Tel était l'état des choses lorsque les envoyés du roi de France arrivèrent en Italie. Ils n'avaient plus rien à faire; ce qu'ils allaient demander se trouvait accompli. Ils s'empressèrent d'en instruire leur souverain. Les cardinaux y ajoutèrent leurs réponses aux lettres du roi, en le priant de les soutenir dans une entreprise si heureusement commencée par le concours des deux colléges [4]. Déjà ils avaient adressé

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 236.
[2] Ibid. p. 240.
[3] Ibid. p. 238.
[4] Ibid. p. 245-251.

Digitized by Google

à tous les fidèles un manifeste pour les exhorter à se soustraire à l'obéissance de Grégoire et à rompre entièrement avec lui [1]. Ils envoyèrent la même exhortation aux princes, en les priant d'envoyer leurs prélats et leurs ambassadeurs au concile de Pise. Ils adressèrent ensuite à Grégoire une sommation juridique de se présenter au concile. Dans cet acte, ils ne lui donnent plus le nom de pape, ils lui reprochent vivement les artifices qu'il avait employés pour éluder la voie de cession tant de fois promise avec serment; et ils soutiennent que dans le cas présent, où deux compétiteurs se disputent le trône pontifical, la convocation du concile général appartient aux cardinaux [2]. Les cardinaux d'Avignon firent les mêmes démarches auprès des fidèles et des princes de leur obédience. Ils sommèrent également Benoît de se rendre au concile de Pise, soit en personne, soit par procureur, et sur son silence, ils lui écrivirent une seconde lettre encore plus pressante [3].

Voilà une véritable révolution dans l'Eglise, les cardinaux sont en pleine révolte contre leur chef, et ils entraînent après eux les évêques, les princes et les peuples. Les deux papes sont déconcertés et abattus, et ne savent plus où trouver un asile. Grégoire, dans les premiers moments, avait voulu employer la violence pour retenir les cardinaux; ainsi il avait envoyé des gens armés après le premier fugitif : c'était le cardinal de Liége. Il fut atteint dans la terre des Florentins, mais sauvé par le peuple. La peur saisit les autres cardinaux, qui se retirèrent tous avec grande précipitation [4]. Grégoire se mit alors à négocier, à s'excuser, à faire son apologie. N'ayant pas réussi, il se servit de son pouvoir spirituel, et lança contre eux des bulles d'excommunication, les déclarant déchus de leurs bénéfices et de leur dignité [5]. Mais les cardinaux avaient répondu à ces sortes de bulles par un appel à Jésus-Christ, au concile général et au pape futur [6]. Les deux pontifes ne sachant plus quoi faire pour empêcher le concile général de Pise, convoquèrent chacun un concile de leur côté. Grégoire le convoqua dans la province d'Aquila ou dans celle de Ravenne, car il ne savait dans quelle ville il pourrait le tenir. Benoît convoqua le sien à Perpignan

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 249.
[2] Ibid., p. 253.
[3] Ibid., p. 254.
[4] Ibid., p. 248.
[5] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 199. — *Raynald*, an 1408, n. 47.
[6] *Raynald* an 1408, n. 9. — *Bossuet, défense de la déclar.*, lib. V, c. 9.

Digitized by Google

r le jour de la Toussaint. Il y cita l'Université de Paris, le parche d'Alexandrie, l'évêque de Meaux et la plupart des ambassars qui avaient été envoyés aux deux papes. Il voulait leur deider compte, comme il le disait, de plusieurs articles qui conaient la foi et l'honneur du Saint-Siége, c'est-à-dire il voulait ir ceux qui avaient porté atteinte à son autorité et travaillé à la straction d'obédience [1]. On peut bien penser que les personnes es ne se pressèrent pas de se rendre au concile. Cependant oît l'ouvrit le jour de la Toussaint (1408). Comme il y avait de monde, il remit au 15 novembre la première session. dant ce temps il prit des ecclésiastiques du second ordre pour faire des patriarches, afin de donner un peu de relief à son mblée. Mais il eut beau différer l'assemblée de quinze jours, il put réunir que 40 membres, tant évêques qu'abbés ou d'autres lats, dont la plupart étaient Espagnols. C'était peu pour un congénéral; encore n'étaient-ils pas d'accord. Après quatorze sesis, dont la plupart avaient été employées à la lecture de tout ce Benoît se vantait d'avoir fait pour la paix de l'Eglise, les prélats éparèrent, et quittèrent Perpignan sans avoir rien décidé. Cedant seize prélats restèrent encore pour délibérer sur les yens de finir le schisme. Leur avis fut de prier Benoît d'embrasla voie de cession, et d'envoyer au concile de Pise des plénipoiaires pour l'exécuter. Un seul membre n'approuvait pas cette ision. Benoît s'en tint à l'avis de ce seul prélat, et rejeta celui des es. De cette manière, il donna une nouvelle preuve qu'il ne lait pas se démettre de sa dignité [2].

e fut une raison de plus pour assembler le concile général, qui pouvait rompre une pareille obstination. Ce concile avait été voqué le 14 juillet précédent. Les cardinaux réunis à Livourne y ent invité tous les évêques et les princes de leur dépendance. s lorsque approchait le temps où ils devaient se réunir, on soude grandes difficultés, qui furent l'objet de vives contestations. se demandait si les cardinaux avaient le droit d'assembler un cile général sans l'autorité du pape, s'il était bien sûr qu'on pût luire un pape en jugement, le condamner et le déposer. On se mandait encore si, avant de procéder contre les deux pontifes, on ait point obligé de les rétablir dans leurs droits et leur dignité,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 258.
[2] Ibid., 261.

Digitized by Google

comme la règle canonique l'exigeait pour les évêques. Enfin on se demandait s'il était permis d'exiger l'abdication du pontificat, si cette voie était légitime, s'il n'était pas plus raisonnable, pour atteindre l'extinction du schisme, de procéder par l'examen des droits respectifs. C'étaient là autant de questions nouvelles qu'on n'avait jamais eu l'occasion d'examiner, parce qu'elles étaient nées d'un schisme nouveau. Il est inutile de vous dire que les deux papes protestaient, chacun de son côté, contre le concile de Pise et contre le droit que s'arrogeaient les cardinaux de s'assembler [1].

Ces questions si graves en elles-mêmes, puisqu'elles touchaient à la constitution de l'Eglise, furent vivement débattues. Par ordre des cardinaux, on les soumit aux universités de Florence, de Bologne et de Paris. Elles furent examinées avec cette maturité de jugement qui distinguait ces célèbres écoles, et surtout celle de Paris. Depuis longtemps on en était occupé, c'est pourquoi le résultat de l'examen ne se fit pas attendre. On répondit que dans les circonstances actuelles du schisme, un pape qui se parjurait en n'accomplissant pas ce qu'il avait promis par serment, était soumis au jugement du concile général; qu'il appartenait au même concile de juger s'il y avait doute sur l'infidélité et le parjure; que les difficultés insolubles sur les prétentions des deux compétiteurs, et les collusions frauduleuses et manifestes qui existaient entre eux, donnaient droit au concile et à l'Eglise universelle de déposer l'un et l'autre, s'ils refusaient d'abdiquer eux-mêmes; que les mêmes raisons autorisaient les cardinaux à convoquer et à tenir un concile général; que dès à présent on devait se retirer des deux prétendants, et qu'à l'égard de la maxime du droit qui ordonne de rétablir, avant les procédures, ceux qui ont été dépouillés de leurs possessions, elle ne pouvait avoir lieu dans une matière comme celle-ci, où le droit divin, naturel et positif réclamait contre le partage scandaleux de l'Eglise romaine en deux obédiences [2].

Telles sont les réponses des trois universités; elles différaient pour le style et la forme; mais quant au fond, elles étaient les mêmes, et elles reçurent l'approbation des cardinaux, de la plus grande partie des évêques et des princes chrétiens.

Gerson, chancelier de l'Université de Paris, fit un traité particulier pour réfuter les diverses raisons alléguées contre le concile de

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 266.

[2] Ibid.

Digitized by Google

Pise. Il dit que dans le cas du schisme où aucun des deux papes n'est universellement reconnu, l'Eglise peut agir comme si le st-siége était vacant; que pour arriver à la conclusion d'un si grand démêlé, il n'est pas nécessaire d'observer toutes les formalités du droit positif et de la justice contentieuse, qu'il est bien plus raisonnable de s'en rapporter à la décision du concile général, quand même il n'agirait pas sur des principes évidents, que d'avoir égard aux divers moyens de défense que l'amour-propre peut suggérer aux deux rivaux ou à leurs partisans [1].

Gerson a fait, vers le même temps, un autre livre dont le titre est hardi et nouveau. *De auferibilitate papæ; de l'amovibilité du pape* ou du droit de le déposer. Quelques auteurs ont cru que Gerson, dans cet ouvrage, a voulu reconnaître à l'Église le droit de supprimer la papauté, c'est une erreur; car l'auteur y dit expressément, « que l'Église étant une monarchie, c'est-à-dire ayant été fondée » par Jésus-Christ sur un monarque suprême, son état ne peut » cesser d'être monarchique; qu'ainsi, ce serait une erreur de dire » qu'il peut y avoir plusieurs papes, ou que chaque évêque est pape » dans son diocèse [2]. » Gerson n'a donc nullement attaqué l'institution de la papauté, il la croit, comme tous les catholiques, fondée sur la parole divine et au-dessus de l'atteinte de l'Église. Mais il prétend que celui qui est revêtu de la dignité pontificale n'est pas *inamovible* et qu'il peut être ôté par l'Église, et il ne s'astreint pas au cas du schisme, article sur lequel tous les docteurs sont d'accord, il va bien plus loin, et trop loin, lorsqu'il soutient par des preuves peu concluantes, tirées de l'Écriture, que l'Église peut renoncer à son gré à tel ou tel pape qui la gouverne, lorsqu'elle ne s'en accommode pas. Il tire sa principale preuve de la souveraineté du peuple sur son roi. Car, « l'Église, dit-il, n'aura-t-elle pas le » même avantage que toute communauté politique? Or, suivant » Aristote, il appartient à la communauté de corriger le prince ou » de le destituer entièrement, s'il demeure incorrigible, et cette » puissance est essentielle à toute communauté libre qui peut user » à son gré de ce qui lui appartient et dont le pouvoir ne peut être » suspendu *par aucune loi* [3]. »

Voilà, messieurs, la souveraineté de l'Église, comme la souve-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 267.
[2] Ibid., p. 269.
[3] Ibid.

Digitized by Google

raineté du peuple bien clairement établie, mais poussée bien trop loin, car, selon lui, l'Église peut se défaire de son pape à son gré, comme la société de son souverain. C'est une erreur très-grande, dont les conséquences sont infinies. Car, en faisant de l'application de la souveraineté de l'Église une règle de tous les jours, il établit dans l'Église une perpétuelle anarchie. Mais l'Église n'a jamais reconnu le droit et le pouvoir que lui attribue Gerson. Elle réserve sa souveraine puissance pour certains cas extraordinaires qui n'arrivent pas tous les mille ans. Avant le schisme d'Occident, on ne connaissait qu'un seul cas où le pape fut soumis au jugement du concile général. C'était le cas d'hérésie qui s'était présenté une seule fois dans l'Église. Ce fut au 7e siècle où le pape Honorius donna son approbation à l'erreur du patriarche de Constantinople, au sujet du mystère de l'Incarnation. Le pape fut condamné après sa mort par le sixième concile général, tenu à Constantinople en 680. La sentence fut confirmée par le 2e concile de Nicée en 767[1]. L'Église ne reconnaissait donc qu'un seul cas où le pape pût être jugé et condamné par les évêques. Aussi, au 8e concile général, Honorius II dit qu'il n'est jamais permis de s'insurger contre le souverain pontife, si ce n'est dans le cas d'hérésie, et il cite l'exemple d'Honorius [2], condamné par deux conciles. C'est pourquoi on était embarrassé au sujet du concile de Pise. On ne savait pas si la cause de schisme donnait à l'Église le droit de s'assembler et de mettre en jugement les deux papes. Mais les trois principales universités avaient reconnu la puissance de l'Église, en pareil cas, sur le pape. La majeure partie des évêques s'est rendue à leurs décisions, et le schisme a été regardé comme le 2e cas où l'Église peut juger son chef. Quatorze siècles s'étaient écoulés avant que le cas se présentât et probablement il ne se présentera plus jamais.

Le concile de Constance, comme nous le verrons, admet un troisième cas, celui de la nécessité d'*une réformation générale de l'Église, dans son chef et dans ses membres.*

Ainsi, messieurs, dans l'espace de dix-huit siècles et demi, l'Église ne s'est reconnu que deux fois le pouvoir suprême de juger et de condamner son chef. Gerson est donc loin de la vérité quand il reconnaît à l'Église le droit de renoncer au pape selon son gré.

[1] La direction de l'*Université* fait ses réserves contre ces assertions de M. l'abbé Jager. La question de la culpabilité d'Honorius est loin d'être décidée comme on le suppose ici.

[2] *Labb.*, t. VIII, p. 1343; et t. II, p. 2139.

Digitized by Google

Église ne reconnaît pas ce pouvoir, et elle est loin d'en user. Gerson devait se renfermer dans le cas du schisme et ne pas sortir la question alors agitée. Car on voulait savoir à cette époque si, ns le cas d'un schisme où deux papes se disputaient la souveraine issance, et dont aucun ne voulait donner sa demission, l'Église uvait s'assembler en concile général, rompre leur obstination, en posant l'un et l'autre, et se choisir un pape unique et universel. oilà la question qui était agitée et soumise aux universités de Flo- nce, de Bologne et de Paris. Gerson, en sortant hors de ces nites, a semé dans l'Église des principes anarchiques. Il a fait la ême chose pour l'État.

En effet, le pouvoir suprême appartient à la société ou à l'univer- alité des citoyens. Dieu, source de tout pouvoir, le lui a confié. Mais ce pouvoir ne peut pas être exercé par tous à la fois. On est bligé, sous peine de perpétuels désordres et de grandes calamités, e le laisser entre les mains, soit d'un seul, soit de plusieurs, avec lus ou moins de restrictions. Mais si le peuple, ou une fraction du euple, après avoir confié son pouvoir à un ou à plusieurs, pouvait, elon le principe de Gerson, le retirer à son gré sur le moindre mé- ontentement, nous serions exposés à une perpétuelle anarchie. C'est ce que tout le monde doit comprendre. Faisons-en l'applica- ion aux circonstances présentes.

Une monarchie vient d'être renversée, la royauté est abolie. Une ssemblée nationale va constituer le pouvoir, le confier à un ou à lusieurs pour plus ou moins longtemps. Mais le pouvoir étant une his constitué, et remis entre les mains de quelques représentants, il ne sera pas permis à quelques factieux de défaire le lendemain e que la nation aura fait la veille, il n'y aurait plus de gouverne- ment possible, et à chaque instant nous serions exposés aux hor- eurs de la guerre civile. Il faut donc persuader au peuple, chacun elon notre pouvoir, que l'exercice de la souveraineté populaire n'est pas de tous les jours, qu'il doit être réservé dans l'État, comme ns l'Église, pour certains cas extraordinaires où il s'agit du salut la patrie. Voilà les vrais principes de la religion. Vous voyez que erson s'en est écarté.

Je termine pour aujourd'hui. Observez bien qu'on a reconnu en incipe que, dans l'état actuel du schisme, l'Église peut s'assem- er en concile général, indépendamment de la volonté de deux pes, qu'elle peut les déposer l'un et l'autre, s'ils ne veulent pas ab- iquer eux-mêmes, et choisir un pape nouveau. Voilà ce qui a été

Digitized by Google

décidé par les docteurs de trois universités, et approuvé par les cardinaux et la majeure partie des évêques. L'Eglise va le mettre en pratique dans le concile de Pise.

DOUZIÈME LEÇON.

Concile de Pise. — Déposition des deux papes. — Election d'Alexandre V. — L'état du schisme. — Mort d'Alexandre. — Election de Jean XXIII. — Orages qui se préparent contre ce pape.

Nous arrivons vers la fin du schisme qui depuis plus de trente ans divise et désole la chrétienté. Le concile général convoqué à Pise se réunit au temps marqué, le 25 mars 1409, jour de l'Annonciation. Depuis longtemps on n'avait vu une assemblée aussi considérable et aussi distinguée par la science. On n'est pas d'accord sur le nombre des évêques. Bossuet, je ne sais sur quel témoignage, y compte 23 cardinaux, 300 évêques, presque autant d'abbés, tous supérieurs et généraux d'ordres religieux, outre les ambassadeurs des rois, des princes et des républiques, des députés des chapitres et des universités, et un grand nombre de docteurs en théologie et en droit[1]. Bossuet s'est laissé aller à un nombre exagéré; car, selon plusieurs auteurs contemporains, on ne vit au concile, outre les cardinaux des deux colléges, que 12 archevêques, 80 évêques, 87 abbés, mais 102 évêques et 200 abbés s'étaient fait représenter au concile par des procureurs. La France, qui avait si fortement à cœur l'extinction du schisme, fournit plus d'un tiers de l'assemblée. Après la France, ce furent l'Angleterre, la Bohème, le pays de Liége, les électorats de Cologne et de Mayence, l'Etat de Gènes, la Lombardie et la Toscane qui envoyèrent un plus grand nombre de députés. Il en vint aussi quelques-uns de la Pologne et de la Prusse; mais les royaumes et les provinces attachés encore au parti de Benoît ou de Grégoire XII ne prirent aucune part au concile. On vit arriver successivement de l'Espagne et de l'Allemagne des ambassadeurs, non pour assister au concile, mais pour en arrêter la marche et les procédures contre les deux papes. On eut soin d'écarter leur demande et de ne point les écouter[2].

Dans les premières sessions, après les prières et les cérémonies accoutumées, on cita les deux prétendants, qui avaient été invités au concile, pour être entendus sur les griefs qu'on alléguait contre eux. Cette citation avait quelque chose de solennel. Deux cardinaux, quatre archevêques et plusieurs docteurs s'avancèrent vers

[1] Bossuet, *Déf.*, liv. v, c. x.

[2] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 275-279. — Labbe, t. xi, p. 2230. Note.

Digitized by Google

a porte de l'église où se tenait le concile, appelèrent de leur nom es deux prétendants; et comme personne ne répondait, ils retournèrent au sanctuaire. Cette cérémonie, prescrite par les canons de 'Eglise, se renouvela plusieurs fois avec le même appareil. Comme es deux prétendants n'avaient paru ni en personne, ni par procureurs, on les déclara contumaces, et les promoteurs du concile requirent qu'ils fussent privés de leurs dignités papales; que leurs adhérents fussent dépouillés de tous leurs emplois et bénéfices; que es réfractaires fussent abandonnés au bras séculier, et que les princes et les peuples fussent déclarés libres et détachés de leur obédience.

Le concile nomma des commissaires pour faire les informations et entendre les témoins qui devaient déposer contre les deux papes. Les commissaires examinèrent tous les mémoires et toutes les pièces apportées au concile contre les deux prétendants; ils entendirent ensuite les témoins sur les griefs articulés, et qui étaient au nombre de quarante-deux. Plusieurs sessions furent consacrées à l'examen de ces pièces et à l'audition des témoins. Le procès étant bien instruit, et le rapport en ayant été fait dans le concile, on prit un délai convenable pour porter le jugement.

Ce jugement fut prononcé dans la quinzième session avec une grande solennité. On alla de nouveau à la grande porte de l'église pour appeler les deux prétendants. Comme ils ne paraissaient pas, les promoteurs requirent qu'on publiât la sentence de condamnation et de déposition. On ouvrit donc les portes au public, et une multitude innombrable remplit bientôt la cathédrale de Pise. Le patriarche d'Alexandrie, assisté des patriarches d'Antioche et de Jérusalem, monta à la tribune, et, s'étant placé sur un siége élevé, il lut à haute voix le décret de condamnation préparé dans les sessions précédentes. Ce décret porte en substance : que tous les crimes produits contre Ange Corrario et Pierre de Lune, autrement appelés Grégoire XII et Benoît XIII, ont été reconnus vrais et manifestes dans le concile ; que les deux concurrents sont schismatiques, hérétiques, parjures, scandaleux, opiniâtres et incorrigibles; que par là ils se sont rendus indignes de tout honneur, et en particulier de la dignité papale; que les chefs d'accusation portés contre eux suffiraient, selon les canons, pour les priver de toute autorité dans l'Eglise, et même pour les retrancher du corps des fidèles; que néanmoins le concile les dépose juridiquement et les retranche de l'Eglise, défendant à l'un et à l'autre de se porter pour souverain

Digitized by Google

pontife, et déclarant, autant qu'il en est besoin, que le Saint-Siége est vacant.

Le concile ordonna ensuite à tous les fidèles de se retirer de leur obédience. Il casse les procédures qu'ils avaient faites contre les anciens cardinaux de leurs colléges. Il déclare nulles et illusoires les promotions de cardinaux faites par Ange Corrario depuis le 3 de mai, et par Pierre de Lune depuis le 15 juin de l'année précédente, c'est à dire toutes les promotions qu'ils avaient faites contre leurs promesses et leur serment [1].

Ainsi voilà les deux prétendants déchus de leur dignité, et retranchés du corps de l'Eglise. Le concile les a déposés, comme il le dit, en vertu de son autorité souveraine, qu'il tenait de l'Eglise universelle, dont il était le représentant. Il avait procédé avec prudence, comme l'exige la règle canonique pour la déposition d'un évêque. La conduite des deux papes était connue de tout le monde. Ils avaient donné de nombreuses preuves de leur mauvaise foi. Malgré la notoriété des faits, le concile les a soumis à un nouvel examen, il a entendu les témoins, il a instruit le procès, comme on le fait dans nos tribunaux. Ce ne fut qu'après une parfaite connaissance de cause qu'on déposa les deux prétendants.

Je ne saurais vous décrire la joie qui éclata à cette nouvelle. On sonna toutes les cloches de la ville et de la campagne. La nouvelle se répandit de village en village, et, au bout de quatre heures, on entendit sonner les cloches de Florence, quoique cette ville fût à quinze lieues de Pise. Partout on célébra le jour de la déposition des deux pontifes comme un grand jour de fête. Il restait encore une affaire bien importante : c'était l'élection d'un nouveau pontife. On s'en occupa activement dans les sessions suivantes. Mais on avait à prendre auparavant différentes mesures préparatoires; l'Eglise, depuis si longtemps troublée, avait besoin d'une réforme générale; on voulait la faire de concert avec le pape. Pour arriver à ce but, on fit promettre dans la session du 10 juin à chacun des cardinaux que celui qui serait élu continuerait le concile jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures convenables pour la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres [2].

Il y avait encore une autre disposition à prendre avant l'élection. Les cardinaux, promus successivement au cardinalat par des papes

[1] Labbe, t. XI, p. 2006.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 282.

Digitized by Google

douteux, étaient douteux eux-mêmes. On pouvait contester leur qualité, dire qu'ils n'avaient aucun droit à l'élection du pape. Le concile, en vertu de sa puissance souveraine, trancha cette difficulté en donnant pour cette fois aux cardinaux le droit de procéder à l'élection d'un pape, indépendamment des difficultés qu'on pourrait élever sur leur état et leur qualité [1]. Ainsi les cardinaux sont en règle, ils ont reçu de la souveraine puissance de l'Eglise le droit de choisir un pape.

Il ne s'agissait plus que d'assurer la liberté d'élection. Les assemblées délibérantes doivent être entièrement libres; autrement leurs résolutions sont nulles. Le schisme d'Occident a eu pour première cause le défaut de liberté. Les cardinaux, intimidés et effrayés par le bruit et la violence du peuple romain, ont fait un choix qu'ils ont rejeté plus tard. De là est venu le schisme qu'on a tant de peine à extirper. Pour éviter le retour d'un pareil état de choses, on voulait avant tout assurer la tranquillité de la ville de Pise. Les magistrats s'y prêtèrent de bon cœur. Ils vinrent prêter le serment ordonné par Grégoire X, au concile général de Lyon, pour assurer la liberté et la tranquillité du conclave [2].

Ces précautions étant prises, on se prépara à l'élection du pape. On fit une procession solennelle dans la ville de Pise, et l'on ouvrit le conclave, le 15 juin (1409), par une messe du Saint-Esprit. Alors les cardinaux, au nombre de vingt-trois, entrèrent en conclave, et, le 26 du même mois, ils élurent, d'un consentement unanime, le cardinal de Milan, Pierre Philarge, surnommé de Candie, religieux de l'ordre de Saint-François, âgé de 70 ans; il prit le nom d'Alexandre V.

Ce choix faisait honneur à l'Eglise, et montre la marche qu'elle a toujours suivie dès son berceau. Lorsqu'elle était libre, elle a constamment fait plus d'attention au mérite qu'à la naissance; elle s'est presque toujours recrutée dans le peuple, et souvent elle a choisi des hommes dans la poussière pour les élever au premier rang. Sans doute elle n'a point exclu du sanctuaire les nobles et les riches; mais, à mérite inégal, elle a donné la préférence au pauvre chaque fois qu'elle n'était point contrariée dans sa marche par les souverains : le choix du pape Alexandre au conclave de Pise en est un exemple bien frappant. Il y avait au concile et même au con-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 293.
[2] Labb., t. XI, p. 2204.

Digitized by Google

clave de grands et puissants seigneurs; cependant on n'a choisi aucun d'eux, on leur a préféré un homme sorti de la poussière, à cause de son éminent mérite. En effet Alexandre V était d'une extraction si obscure ,qu'il ignorait lui-même l'état de ses parents. Le lieu même de son origine était une énigme. Les uns le disent né dans l'île de Candie, les autres à Novarre, quelques-uns à Bologne. Tous conviennent qu'abandonné dans son enfance, et livré à une extrême misère, il fut recueilli par un religieux de Saint-François, qui le fit étudier pendant quelque temps pour le faire recevoir dans son ordre. Ses premières études se firent dans l'île de Candie, ce qui fit croire qu'il y était né; le surnom de Pierre de Candie, qu'il porta toujours, autorisa ce sentiment.

Quoi qu'il en soit, on remarqua de bonne heure en lui de grandes dispositions pour la science. On l'envoya donc achever ses études en Italie. Pour s'y perfectionner, il alla à Oxford; de là il passa à l'Université de Paris, où il reçut le bonnet de docteur. On prétend qu'il y enseigna pendant plusieurs années avec grande distinction. Son mérite, le talent des affaires et celui de la parole, qu'il possédait dans un degré éminent, le firent rechercher de Galéas Visconti, duc de Milan, qui se piquait de ressembler aux grands princes par l'amour des gens de lettres. La protection du duc lui ouvrit une carrière brillante. Il devint successivement évêque de Plaisance, de Vicenze, de Novarre, archevêque de Milan, cardinal et légat sous Innocent VII. Dans la révolution des affaires de Grégoire XII, il se sépara de ce pape, et il fut un des plus ardents à presser la célébration du concile de Pise, où il fut enfin élevé au souverain pontificat. Cette première dignité, loin de l'élever à l'état d'opulence, le ramena à sa première pauvreté, dont, au reste, il avait fait profession dans l'ordre de Saint-François. Aussi disait-il à ses amis *qu'il avait été riche évêque, pauvre cardinal et pape mendiant.* En effet, étant évêque, il possédait de riches bénéfices; mais il était devenu pauvre étant cardinal, puisqu'il avait suivi le parti de Grégoire, dont les finances étaient en mauvais état. Devenu pape, il eut de faibles ressources, les biens de l'Eglise avaient été usurpés ou aliénés depuis le schisme, et il eut mille difficultés à les dégager. Le peu qu'il avait, il le donnait sans rien réserver. Il était savant, modeste, plein de piété, de douceur et d'affabilité. C'était en un mot un digne pasteur, dont le choix, je le répète, honorait l'Eglise [1].

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 297.

Digitized by Google

La joie qui avait éclaté en Italie à la nouvelle de l'élection d'Alexandre ne fut pas moins sensible dans les autres royaumes qui avaient approuvé le concile de Pise. La France, qui avait tant fait pour l'extirpation du schisme, y applaudit de tous ses efforts. La ville de Paris y prit une part extraordinaire. Dès que la nouvelle de la déposition des deux papes et de l'élection d'Alexandre fut arrivée, tous les corps de l'Etat se réunirent avec le clergé et firent une procession solennelle à Sainte-Geneviève, pour en rendre grâces à Dieu. Le peuple parisien se livra à des transports de joie ; on entendait crier dans toutes les rues : *Vive notre saint père Alexandre !* On dressa des tables sur la place publique, on y fit des festins, des réjouissances comme au jour d'une grande victoire qui aurait décidé du sort de la patrie [1].

Le nouveau pape avait bien des choses à faire, car le schisme qui durait depuis plus de trente ans, avait ébranlé l'Eglise jusque dans ses fondements. Le premier usage qu'il fit de son autorité pontificale fut de régulariser la nomination des cardinaux et de les réunir en un seul collége ; de lever toutes les censures portées par les deux prétendants. Il confirma néanmoins les provisions de bénéfices, les ordinations faites pendant le schisme, à l'égard de toutes les personnes qui adhéreraient au concile de Pise, et dont l'élection aurait été faite d'une manière canonique.

Il songea aussi à la réformation générale de l'Eglise tant dans son chef que dans ses membres, mais comme plusieurs prélats s'étaient déjà retirés de Pise, et que les autres étaient pressés de s'en retourner dans leurs diocèses, le pape fut obligé de remettre ce grand ouvrage à une autre assemblée. Il déclara donc qu'on tiendrait au tout de trois ans, un autre concile général qui serait la continuation de celui de Pise ; le lieu du concile devait être indiqué un an avant la célébration. Le pape congédia ensuite les évêques. Les délibérations du concile n'étaient pas finies, elles étaient seulement suspendues jusqu'au concile futur, qui, comme nous le verrons, sera celui de Constance [2].

Les évêques en quittant la ville de Pise, croyaient avoir terminé le schisme, et avoir rétabli l'ancienne union de l'Eglise ; ils apportèrent cette nouvelle dans leurs diocèses, tous les fidèles s'en réjouirent et en bénirent Dieu. Malheureusement les évêques s'é-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XV, p. 303.
[2] Ibid., p. 301.

Digitized by Google

taient trompés, un schisme si invétéré ne s'éteint pas du jour au lendemain; il n'est pas facile de détruire les idées qui ont été longtemps entretenues. Alexandre V fut reconnu dans la majeure partie de la chrétienté, dans tous les royaumes qui avaient envoyé au concile de Pise des évêques, des députés et des ambassadeurs. Mais Grégoire XII n'était pas sans un puissant parti. Plusieurs villes du royaume de Naples, toute la Romagne, et en Allemagne, la Bavière, le Palatinat du Rhin, plusieurs duchés et plusieurs électorats considérables, comme celui de Trèves, plusieurs diocèses entiers comme ceux de Worms, de Spire et de Verdun, lui restèrent attachés. Benoît conserva une juridiction plus étendue encore. Car il avait pour lui les royaumes de l'Espagne, celui d'Ecosse, la Sardaigne, l'île de Corse, et dans le midi de la France, les comtés de Foix et d'Armagnac. Il y avait dans les deux obédiences des hommes distingués par leur science et la sainteté de leur vie qui rejetaient le concile de Pise comme un conciliabule, se fondant sur les anciennes règles canoniques, qui déclarent que le concile général ne peut être convoqué sans l'autorité du pape, que le pape ne peut être jugé par personne, fût-il, disait-on, hérétique et schismatique. D'autres pour décrier le concile de Pise, s'appuyaient sur le funeste effet qu'il avait produit, puisque au lieu des deux papes, il en a fourni trois. Ainsi, disait-on, le concile de Pise n'a servi qu'à diviser la chrétienté au lieu de la réunir. Il est inutile de vous dire que les deux papes faisaient tous leurs efforts pour faire prévaloir ces principes, et se maintenir dans leur dignité. Benoît XIII proclamait son concile de Perpignan, comme seul légitime. Grégoire XII, avait tenu son concile à Udine, dans la province d'Aquilée, pendant la célébration du concile de Pise. Comme il a eu peu d'évêques, il proposa des conférences dont le lieu serait concerté avec Robert, roi des Romains, Ladislas, roi de Sicile, et Sigismond, roi de Hongrie. Il déclara en même tems, qu'il renoncerait au pontificat si Benoît et Alexandre en faisaient autant de leur côté. Tel fut le seul résultat de son concile. Peu après il fut obligé de se sauver sur les terres de Ladislas, et il établit sa résidence à Gaète, avec une cour très-petite et très-modeste[1].

Les discussions sur la validité et l'efficacité du concile de Pise, eurent un long retentissement. On se disputait de part et d'autre avec chaleur et opiniâtreté. On répondit aux adversaires du con-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV. p. 281.

Digitized by Google

le que dans un cas si nouveau comme celui du schisme, il était mpossible de suivre les règles ordinaires du droit canonique, qui e sont pas applicables dans le cas de deux papes douteux, et qu'il allait se diriger d'après le droit naturel et divin qui l'emporte sur e droit positif, et qui s'oppose formellement au partage de la chaire le St-Pierre.

Ces raisons étaient sans réplique. En effet, l'Eglise se trouvait dans une position anormale et exceptionnelle. On ne pouvait donc suivre les règles ordinaires, il fallait avant tout prendre les moyens d'extirper le schisme. Or l'expérience avait démontré qu'il était impossible d'obtenir la cession. Il ne restait donc plus qu'un seul moyen, le concile général. Ou il aurait fallu dire qu'en cas de schisme, l'Eglise n'avait aucun remède. Mais alors J. C. n'aurait pas suffisamment pourvu au gouvernement de son Eglise et au salut des fidèles. Ce que personne n'aurait osé dire. Mais si le concile général était le seul remède, il ne pouvait appartenir qu'à l'Eglise de le convoquer. Aucun des deux papes ne pouvait le faire; il ne pouvait réunir que les évêques de son obédience; il ne pouvait donc convoquer qu'un concile particulier, et ce concile loin d'éteindre le schisme n'aurait fait que le raffermir. Ainsi, messieurs, il y avait d'un côté nécessité de convoquer un concile général, et de l'autre impossibilité de le convoquer avec l'autorité du pape, la convocation ne pouvait donc appartenir qu'à l'Eglise. Tels sont les raisonnemens dont les partisans du concile de Pise accablaient leurs adversaires, ils étaient sans réplique.

Quant à l'efficacité du concile, on répondait que si le schisme n'a pas été entièrement extirpé au concile de Pise, il a été du moins très-affaibli. En effet, les deux papes ont été réduits à une juridiction très-peu étendue. L'Italie, la France, l'Angleterre, le Portugal, la Pologne, la Hongrie, les provinces du nord, et une partie de l'Allemagne s'étaient rangés sous l'obéissance du nouveau pape. Le monstre, c'est-à-dire le schisme a été défait, car comme dit Bossuet à ce sujet : « C'est réellement défaire un monstre que de lui briser » la tête, de lui écraser le corps et de le réduire dans un tel état de » faiblesse, qu'il ne puisse qu'à peine traîner ses membres languissans. » C'est ce qui a été fait au concile de Pise.

Alexandre V, ayant été obligé de remettre la réformation de l'Eglise à un autre concile, s'occupa d'un objet qui pressait encore da-

[1] *Declar.* liv. v, c. xii.

Digitized by Google

vantage. L'hérésie avait profité de l'occasion du schisme pour répandre son venin. Comme je vous l'ai déjà dit, Wiclef, avait répandu en Angleterre de funestes doctrines, qui produisirent de nombreuses émeutes. Il fut condamné dans un concile de Londres en 1382, il se rétracta probablement puisqu'il eut la permission de se retirer dans sa cure de Lutterworth. Mais il avait composé un grand nombre d'ouvrages. Ses écrits restèrent cachés en Angleterre pour être reproduits plus tard, et se répandirent au dehors jusque dans la Bohême. Un docteur de l'Université de Prague, Jean Hus, s'en déclara le défenseur et le patron, et attira dans son parti tous les ecclésiastiques scandaleux ou mécontents. L'archevêque de Prague, s'autorisant des lois du pays, fit le procès à ce novateur et fit brûler plus de 200 volumes de la composition de Wiclef, que Jean Hus avait fait traduire en langue vulgaire. Comme celui-ci continuait de dogmatiser, Alexandre V crut de son devoir de s'y opposer. Il le condamna comme hérétique, avec ordre de le poursuivre et de l'arrêter pour lui infliger les peines établies par les lois. Mais il sut se soustraire à ces poursuites. Nous le verrons condamné au concile de Constance.

Alexandre V aimait la France et les docteurs français de l'Université de Paris. Cependant il eut de graves querelles avec l'Université au sujet du privilége qu'il avait accordé aux religieux mendiants, et qui semblaient porter atteinte à la juridiction des curés et des évêques. Ces priviléges qui avaient été un sujet de vives discussions au sein de l'Université, furent révoquées par le successeur d'Alexandre. Ce sont à peu près tous les actes remarquables de son règne, car il mourut après dix mois et huit jours de pontificat, après avoir protesté sur son lit de mort de la validité du concile de Pise dont il avait précédemment approuvé les actes [1]. Il fut remplacé dans la chaire pontificale par le cardinal de St-Eustache Balthasar, Cossa, noble napolitain, et légat de Bologne. Il prit le nom de Jean XXIII. Ce pape est destiné à subir de grandes humiliations; il paraît les avoir méritées, du moins en grande partie, car on s'est cru en droit de l'accuser d'avoir empoisonné le pape Alexandre, d'avoir employé l'intrigue, la corruption, la violence et les menaces pour s'élever au souverain pontificat. On lui reproche bien d'autres crimes, comme nous le verrons par l'histoire du concile de Constance. Il éprouva des contrariétés dès le commencement de son pontificat. Le roi de

[1] Bossuet, *Def. declar.*, liv. x, c. 12.

Digitized by Google

Naples, Ladislas, connu par ses querelles avec les papes, s'était emparé de la ville de Rome. Paul des Ursins, général des troupes de l'Eglise romaine, trouva moyen de le chasser, et Jean XXIII y fit son entrée la veille de Pâques 1411. Il bénit les étendards du duc d'Anjou et de Paul des Ursins, et les envoya à la poursuite de Ladislas, sur lequel ils remportèrent une victoire complette. Tout semblait tourner à l'avantage du pape; mais le duc d'Anjou ne sut pas profiter de sa victoire : Ladislas retablit ses affaires et se jeta de nouveau sur les terres de l'Eglise. Mais, effrayé d'une croisade que fit prêcher Jean XXIII, il conclut une paix simulée avec le pontife, et le reconnut pour légitime en se retirant de l'obéissance de Grégoire XII. Ce qui obligea celui-ci de quitter Gaète où il s'était tenu jusqu'alors et de se réfugier à Rimini, dont le seigneur, Malatesta, était son ami. De cette manière sa juridiction déjà si peu étendue, se resserra encore davantage.

Jean XXIII se croyait désormais tranquille, et pouvoir tenir à Rome le concile général qui devait être la continuation de celui de Pise. Il l'avait convoqué l'année précédente; mais il ne put réunir qu'un petit nombre de prélats. Il fut donc obligé de différer la réformation générale de l'Eglise, qui d'après le décret rendu au concile de Pise, devait être le principal objet du deuxième concile. Il se contenta de condamner au feu les ouvrages de Wiclef, et de remettre le concile à un temps plus heureux. Il devait éprouver auparavant de grandes tribulations; car Ladislas qui n'avait fait qu'une paix simulée, leva tout à coup des troupes, fondit sur Rome, et y fut introduit à la faveur d'intelligences secrètes. Il y exerça des cruautés inouies, et il allait s'emparer de tous les états de l'Eglise, et peut-être de toute l'Italie, si la mort ne l'avait pas enlevé en 1414. Le pape avait eu de la peine à échapper aux mains cruelles de cet usurpateur. Il se refugia d'abord à Florence, ensuite à Bologne. Il n'était pas en odeur de sainteté dans cette dernière ville, à cause des vexations qu'il y avait exercées auparavant. Il ne se rendit pas moins odieux en France par la demande réitérée de subsides qui élevèrent de grandes discussions, et qui lui furent définitivement refusés [1].

Ces sortes de demandes excitèrent des mécontentements et firent mettre en avant des projets de condamnation contre lui. On attribue à Gerson un ouvrage à ce sujet, il est intitulé : *Des moyens d'u-*

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 323.

Digitized by Google

été impossible à l'homme de découvrir par la raison l'existence de Dieu : cette opinion n'est pas nouvelle, elle était professée dès le 13e siècle. Quelques théologiens avaient été conduits à ce sentiment par la faiblesse des preuves que quelques philosophes donnaient de l'existence de Dieu, ils pouvaient aussi se fonder sur les assertions de quelques autres qui avançaient que relativement à Dieu l'existence et l'essence sont une seule et même chose. Or, il est impossible de connaître par la raison l'*essence divine*, il est donc impossible de découvrir l'*existence de Dieu* par ce moyen.

Saint Thomas combattit cette opinion : il montra que, d'après les principes d'une saine logique, on prouve l'existence de la cause par les effets qu'elle a produits. Il avoua qu'en soi l'existence et l'essence divines sont une même chose, mais que, relativement à nous et à notre manière de connaître, l'existence de Dieu est distincte de son essence. Que, s'il est impossible de connaître l'essence divine par la raison, il n'en est pas de même de l'existence de la cause première.

Pour avoir une notion complète du sentiment de saint Thomas sur la force de la raison, il faut consulter d'autres parties des ouvrages du saint docteur.

« Les dogmes que nous professons sur Dieu forment deux ordres » de vérités, dit-il; il y a des vérités qui dépassent toutes les fa» cultés de l'esprit humain : tel est le dogme de la trinité di» vine. Il existe d'autres vérités que la raison naturelle peut par» venir à découvrir : telles sont l'existence de Dieu, l'unité de Dieu. » Il convenait à la bonté de Dieu et à sa Providence de révéler » et de proposer à la foi de l'homme même les vérités qu'il au» rait pu découvrir par la raison. Si l'homme n'avait eu pour con» naître ces vérités d'autre moyen que la raison, trois inconvénients » auraient existé : 1° Un petit nombre d'hommes serait parvenu à » la connaissance de cette vérité salutaire; 2° ce petit nombre ne se» rait arrivé à cette connaissance qu'après un temps long, et le genre » humain serait demeuré longtemps dans l'ignorance de Dieu; » 3° enfin, par suite des erreurs qui se seraient mêlées dans les in» vestigations et les découvertes de ce petit nombre d'hommes, les » vérités qu'ils seraient parvenus à démontrer seraient demeurées » incertaines pour ceux qui ne peuvent apprécier la force des dé» monstrations. Il fallait donc, conclut le prince des théologiens, » que Dieu *révélât* et *proposât*, comme objets de foi même, les vé» rités qui sont à la portée de la raison, afin que tous les hommes

Digitized by Google

» pussent les connaître promptement, facilement et avec une entière » certitude [1]. »

Telle est la doctrine de saint Thomas. Pensait-il donc que le genre humain est resté pendant plusieurs siècles dans l'ignorance de Dieu, et dans l'incertitude en matière de religion, par exemple jusqu'à la *révélation chrétienne?* Non assurément; mais il croyait que Dieu, en créant l'homme avait daigné lui *révéler son existence* et *la manière dont il voulait être honoré*, et que les vérités manifestées à cette époque, et jusqu'à la dispersion des hommes, avaient été transmises par une tradition orale à toute la postérité d'Adam, puis de Noé.

Il ne faut donc pas confondre la doctrine de saint Thomas avec le système d'une école qui date du 16e siècle, et qui considéra la raison de l'homme comme étant *naturellement incertaine*, jusqu'à ce qu'elle fut parvenue, au moyen de la révélation chrétienne, à une certitude surnaturelle. Ce système fut développé par Montaigne dans son *Apologie de Raymond de Sebonde.* Il perce dans le *Livre des Trois Vérités* de son disciple Charron. Ces principes furent aussi ceux du Portugais *Sanchez*, professeur à Toulouse, contemporain de Montaigne, auquel il les emprunta vraisemblablement. On peut y rapporter également le scepticisme scientifique que *Lamothe-Levayer* soutint, au 17e siècle, dans son *Discours pour montrer que tous les doutes de la philosophie sceptique sont d'un grand usage dans les sciences. Pascal*, dans quelques parties de ses écrits, et *Huet*, dans la première partie de ses *Quæstiones alnetanæ* et dans son *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, ont défendu ce système [2].

Dans ces derniers temps, on a prêté à quelques théologiens et à une école philosophique l'opinion combattue par saint Thomas.

On a prétendu qu'ils pensaient qu'il est impossible de connaître et de prouver l'*existence de Dieu* par la raison : cette accusation n'était pas fondée. Les théologiens enseignaient et enseignent encore qu'il n'est pas impossible à l'homme de s'élever à la *connaissance* de la cause première au moyen des créatures, mais ils ajoutent, avec saint Thomas, que cette connaissance ne serait ni prompte, ni facile, ni exempte d'incertitude.

Quant à l'école philosophique, elle soutient qu'il est *absolument impossible* à l'homme de connaître Dieu, s'il n'a pas été éclairé par la révélation; mais la révélation dont elle parle n'est pas la *révéla-*

[1] *Sum. contr. Gentes*, l. 1, exp. 3.— *Sum.* p. 2. 2 quest. 2, art. 40.
[2] *Précis de l'Histoire de la philosophie, p.* 29.

Digitized by Google

tion surnaturelle, c'est la *révélation naturelle*, source de la raison. Cette distinction n'avait pas été faite par le fondateur de l'école : de là est venu l'erreur dans laquelle on est tombé sur les opinions de ses disciples. Nous avons exposé notre sentiment sur la nécessité de la parole et ses conséquences, nous persisterons dans cette opinion tant qu'on n'aura pas prouvé la fausseté des observations faites sur les sourds-muets : une autre question doit nous occuper en ce moment.

Quel est le degré de force ou de faiblesse de l'esprit humain en matière de religion ? Quelles sont les vérités qu'il aurait pu *découvrir* ? Quel degré de certitude aurait-il pu avoir de ces vérités ? C'est un problème dont la solution n'est pas peu embarrassante pour un théologien et pour un philosophe, le secours de l'expérience leur manque. A aucune époque, dans aucun pays, l'homme ne s'est trouvé dans la nécessité de *découvrir* l'existence de Dieu. Il n'a *jamais existé* de temps où l'homme n'ait eu, pour *connaître la vérité en matière de religion*, d'autre moyen que la *raison*, c'est-à-dire le travail de son esprit sur les vérités premières.

La philosophie parle, il est vrai, d'un temps où les hommes auraient vécu sans nulle idée de religion et de morale, mais cet état qu'on appelle *état de nature* est une hypothèse ou plutôt une *chimère*.

La théologie catholique parle aussi d'un *état de nature pure*, c'est-à-dire d'un état dans lequel l'homme n'aurait eu que les facultés et les dons qui sont l'apanage nécessaire de la nature humaine, mais en même temps qu'elle enseigne que Dieu aurait pu créer l'homme dans cet état, elle enseigne que cet *état n'a jamais existé et n'existera jamais*, qu'au moment même de leur création nos premiers parents furent enrichis de dons surajoutés gratuitement par le créateur à ceux qui étaient une exigence de la nature : elle nous apprend que *dès l'origine* des choses Dieu a daigné parler à l'homme, lui révéler son existence et sa fin véritablement surnaturelle, à laquelle il était appelé, elle enseigne que la religion chrétienne se compose tout à la fois des vérités qui sont au-dessus de la raison et des vérités qui sont à la portée de la raison ; que ces deux ordres de vérités ne forment qu'un seul tout, qu'un seul corps de doctrine qu'on appelle *religion chrétienne*, laquelle a commencé avec le genre humain, de sorte qu'en fait, il n'a jamais existé de *religion* purement *naturelle*, de *théologie* purement naturelle [1]. Ce sont de sim-

[1] Duplex religio à multis recentioribus distinguitur, alia naturalis, quæ lumine

Digitized by Google

ples *abstractions*. Le théologien ou le philosophe considère les vérités dont se compose la religion chrétienne, remarque la différence qui existe entre elles, met d'un côté les dogmes qui sont au-dessus de la raison, range dans une autre catégorie les dogmes qui sont à la portée de la raison; la réunion de ces derniers forme ce qu'on a appelé *religion naturelle*, *théologie naturelle*; il appelle état de *nature pure* l'état où l'homme *n'aurait eu* pour connaître ces vérités que la lumière de la raison.

Comment se faire une notion exacte d'un état qui *n'a jamais existé*? comment savoir d'une manière précise à quel degré de certitude l'homme aurait pu avoir des vérités qu'il ne lui aurait pas été impossible de *découvrir*? A défaut de l'expérience, on est réduit au raisonnement.

Raisonnons :

Dans l'*état de nature*, l'homme n'aurait été destiné qu'à une fin proportionnée à ses facultés; il n'aurait eu que les facultés qui sont nécessaires pour parvenir à la fin à laquelle il aurait été appelé et quant aux vérités qui sont à la portée de la raison, il n'aurait eu pour les découvrir d'autres moyens que la raison.

Mais il aurait eu tout ce qui constitue la nature, tout ce qui en est l'apanage, tout ce qui est nécessaire pour parvenir à la fin naturelle à laquelle il aurait été appelé. Nous nous croyons dispensés de prouver cette proposition; elle est écrite dans toutes les théologies.

Les observations faites sur les sourds-muets établissent que la parole est un don naturel, une exigence de la nature: tant que l'homme n'a pas entendu parler, toutes les facultés de son esprit sont inertes; tant que la parole n'a pas éclairé son entendement, il n'a pas la conscience et la connaissance distincte des idées proprement dites, notamment des idées de cause, d'ordre, d'être; il ne connaît pas ces

naturali cognoscitur, alia supernaturalis, quæ lumine supernaturali, seu divinâ revelatione nititur. Sed illa distinctio nova est et antiquis ætatibus incognita. Duplex enim illa religio in unam religionem veram, nempe revelatam, coalescit, quæ duplicis generis officia continet : alia quæ dictat ratio naturalis, et alia quæ per solam revelationem innotescunt. Itaque stricte et rigorosè loquendo unica est Religio vera scilicet Christiana quæ licet præcepta naturalia complectatur, supernaturalis tamen est cum Deus per revelationem legis naturalis cognitionem multâ ex parte variis hominum cupiditatibus obscuratam manifestaverit. Cumque officia ejus legis sine fide in Christum modo ad salutem utili observari non possint. — Bailly, *de verâ religione*, prologus.

Digitized by Google

premiers principes : point d'effet sans cause, le dessein dans l'effet implique l'intelligence dans la cause: des devoirs, une loi supposent un législateur.

Tant que l'homme n'a pas joui du commerce de la parole, il n'a pas l'exercice de la raison, quelle que soit l'acception qu'on attache à ce mot.

Voilà nos principes. Quelle en est la conclusion ; la voici : Donc la parole est un don naturel comme la raison ; donc, dans *l'état de nature pure*, Dieu aurait donné à l'homme *la parole ;* donc, dans l'état de nature pure, il y aurait eu une *révélation*, non pas cette révélation par laquelle Dieu a manifesté à l'homme sa vocation à la vie éternelle et les autres vérités du même ordre, mais la révélation par laquelle Dieu aurait manifesté à l'homme les vérités premières *de la religion et de la morale*, et aurait mis l'homme en possession de l'exercice de ses facultés, de juger et de raisonner.

Cette conclusion nous paraît sortir nécessairement des prémisses.

En voici une autre qui nous paraît tout aussi légitime :

Dans l'état de nature pure, Dieu aurait parlé à l'homme ; par là même il lui aurait manifesté son existence.

Dans l'état de nature pure, Dieu aurait révélé à l'homme les vérités premières de la religion et la morale : or la vérité première de la religion, l'idée mère est l'idée de l'*être par soi*. Le premier principe, le principe absolu qui sert de base à la réalité comme à la science, est celui-ci : l'Etre est.

Donc Dieu aurait révélé son existence.

Il nous paraît donc impossible de supposer que dans l'*état de nature pure* l'homme eût été réduit à *découvrir l'existence de Dieu*. Ne répugne-t-il pas à l'idée que nous avons de l'Etre infini, souverainement bon, souverainement sage qu'il ait créé des êtres intelligents capables de le connaître, et qu'il les ait laissés plus ou moins longtemps dans l'ignorance de son existence ? Cette supposion paraît absurde au théologien lorsque le déiste parle de l'état de nature; comment lui paraîtrait-elle raisonnable appliquée à l'état de nature pure?

Nous pensons donc que dans l'état de nature pure, l'homme aurait connu par la révélation l'existence de l'Etre par soi, et qu'il n'aurait eu qu'à déduire les conséquences de cette idée pour connaître les perfections divines.

C'est une opinion que nous soumettons aux théologiens et aux philosophes.

Mais suivons la philosophie rationaliste sur le terrain où elle se

Digitized by Google

lace. Supposons avec elle que l'homme est en possession de l'exercice e ses facultés naturelles, qu'il a la conscience des idées de cause, 'ordre, qu'il connaît ces principes : Point d'effet sans cause, etc., t qu'il n'a d'autre moyen que le travail de son esprit sur ces vé- ités premières pour parvenir à la connaissance de Dieu et de tous es dogmes de la religion naturelle, et de tous les préceptes de la norale.

Il est d'ailleurs bien entendu que nous supposons l'homme dans on état actuel. Nous le supposons avec l'ignorance dans laquelle ous trouvent nos maîtres, avec la difficulté à apprendre que nous prouvons. Nous le supposons gêné et dominé par les sens, distrait ar les objets corporels, les besoins et les appetits sensuels, troublé t agité par les passions qui faussent la rectitude de son esprit et bscurcissent pour lui la vérité. Dans cet état, peut-on dire qu'un rès-petit nombre d'hommes serait parvenu à la connaissance de Dieu? Cette assertion du prince des théologiens n'est-elle pas ausse ou au moins exagérée? L'existence de Dieu n'est-elle pas une vérité de sens commun? Les preuves de cette vérité salutaire ne sont-elles pas à la portée de tous les esprits?

Je le reconnais, il ne faut pas une bien longue série de raisonnements pour prouver ou même pour découvrir l'existence de Dieu. Toujours est-il qu'il faut y penser. Or comment penser à une chose dont on n'a pas entendu parler, que l'on ne connait pas? C'est de toute impossibilité. Mais passons sur cette difficulté. Quel motif pouvait porter les hommes à cette pensée, quel intérêt pouvait exciter leur curiosité, stimuler leur indolence? On n'en voit pas. Tout au contraire les détournait de cette recherche et appelait leur attention sur d'autres objets : Les pauvres sont absorbés par les affaires domestiques, ils sont obligés de pourvoir par le travail à leur subsistance et à celle de leur famille, ils veulent augmenter leur fortune par le commerce; les riches sont distraits par les plaisirs, le soin des affaires publiques, la recherche des honneurs et des dignités. Beaucoup sont empêchés de se livrer à la découverte de la vérité, en matière de religion, par leur peu d'aptitude pour les méditations intellectuelles; un plus grand nombre par la paresse ordinaire à des êtres dominés par les sens et les appetits de la chair. Quels sont les hommes qui pensent seulement à rechercher s'il existe une cause première? Ces esprits actifs, pénétrants que la curiosité porte à la découverte des choses inconnues, à qui une fortune acquise permet de se livrer à ce penchant, et qui sacrifient les plai-

Digitized by Google

sirs, les dignités, les richesses à l'amour de la vérité, le nombre de ces hommes certes est bien petit.

« Ces philosophes, dira-t-on, parviendront bien facilement, bien » promptement à s'assurer de l'existence de Dieu? ils possèdent » tous les élémens nécessaires pour parvenir à cette vérité : quel » ques premiers principes avec des objets qui frappent leurs yeux » le monde, l'univers, l'ordre qui y règne ; vous en avez vous » même fait la remarque, et lorsque saint Thomas a dit le contraire » il est tombé dans une exagération évidente. »

J'ai dit, il est vrai, qu'il est facile au philosophe de prouver l'existence de Dieu. Mais il ne faut pas oublier la position dans laquelle je supposais ce penseur, je le supposais non seulement au milieu de la société, mais encore au milieu d'une société éclairée par la *tradition* et la *révélation primitive* et même *chrétienne*. Ce philosophe par conséquent connaît l'existence de Dieu, il ne s'agit pas pour lui de *découvrir* cette vérité mais de la *prouver*, il n'a pas même besoin d'en chercher les preuves, il les trouve dans tous les traités de religion ; il n'a qu'à les étudier.

Aujourd'hui la position dans laquelle nous supposons le philosophe est bien différente, il est à la vérité placé au milieu d'autres hommes, mais qui n'ont jamais entendu parler de Dieu, qui ne le connaissent pas : ce philosophe n'a pas seulement à *prouver* l'existence de Dieu, il lui faut *découvrir* cette vérité. Il est bien plus facile de prouver une vérité connue que de découvrir une vérité inconnue. Dans le premier cas on connaît le point de départ et le but où l'on doit tendre, on n'a plus qu'à chercher les points intermédiaires, les idées moyennes : dans le second cas il faut découvrir le point où l'on doit arriver, on n'y parvient souvent qu'après bien des tâtonnements, de longs et nombreux égarements.

Le philosophe est enfin parvenu à savoir qu'il existe une cause première. Cette cause quelle est-elle? est-elle intelligente?

Aujourd'hui les observations accumulées depuis soixante siècles, les découvertes des savans ont mis dans toute son évidence l'ordre admirable qui existe dans l'univers. Il est bien facile, il est impossible de ne pas reconnaître que la cause première est intelligente.

Au temps où nous supposons le philosophe, cette étude n'était pas faite, et elle exige des recherches, des observations : ce ne sera donc qu'après de longs travaux et plusieurs années que le philosophe parviendra à découvrir et surtout à s'assurer que la cause première est intelligente.

Digitized by Google

Le philosophe ne se borne pas à connaître qu'il existe une cause remière, que cette cause est une intelligence, il veut pénétrer plus oin : il aspire à connaître quelle est la nature de cette intelligence, omment elle a créé le monde, les hommes, les animaux, quels sont es rapports avec les créatures et surtout avec les créatures intelli- entes et libres, il veut savoir ce que l'homme doit faire, croire, ce u'il doit espérer et craindre, s'il existe une vie au-delà du tombeau, es peines et des récompenses dans cette vie? Quelle est la durée et a nature de ces peines et de ces récompenses, si l'âme est immortelle? Que de questions! Combien elles sont difficiles, ardues et compli- quées! que d'années, disons-mieux, que de siècles s'écouleront vant que les philosophes soient parvenus à les résoudre, et avant l'avoir découvert et prouvé les vérités élémentaires de la religion et de la morale! On peut en juger par le tems qui s'est écoulé avant que l'on soit parvenu à composer un recueil un peu complet des théorèmes de la géométrie : le premier est celui d'Euclide', qui vi- vait 300 ans avant l'ère chrétienne.

« Nous sommes forcés de le reconnaître, continuent nos ader- » saires, ce n'est qu'après un tems assez long que les philosophes » seront parvenus à découvrir les dogmes de la religion et tous les » préceptes de la morale et à les faire connaître aux autres hommes: » mais on nous accordera qu'alors ces vérités sont devenues cer-

' Les philosophes seraient-ils parvenus à découvrir toutes les vérités de la reli- gion? Seraient-ils parvenus à connaître le dogme de la création?

Ils auraient su qu'un être intelligent a disposé et arrangé la matière; mais au- raient-ils pu *découvrir* que cet être a créé cette matière, qu'il l'a créée de rien, eux qui ne peuvent rien faire de rien, qui croient que rien ne se fait de rien, et qui érigent cette proposition expérimentale en principe général et absolu? Il est bien probable que l'esprit humain réduit à son propre travail ne serait jamais parvenu à connaître l'exacte vérité sur ce point, puisqu'il a bien de la peine à la comprendre, lorsqu'il l'a connaît par la révélation et la tradition, puisque les plus grands génies de l'antiquité, Platon, par exemple, ont enseigné que la matière était éternelle, et que les philosophes rationalistes aujourd'hui tiennent qu'il n'y a pas création de substance, qu'il ne peut pas y en avoir. « Je sens comme beaucoup » d'autres, dit le docteur Broussais, dans sa profession de foi, qu'une intelligence » a tout ordonné; je cherche si je puis en conclure qu'elle a créé, mais je ne le » puis pas, parce que l'expérience ne me fournit pas la représentation d'une créa- » tion absolue; je n'en connais que de relatives, et ce ne sont que des modifications » de ce qui existe » (Dans les *Annales de Philos. chrét.*, t. XIX, p. 365.) Pour des êtres finis qui ne peuvent produire quelque chose qu'avec des éléments préexistants et donnés, le dogme de la création proprement dite, de la création *ex nihilo* n'est-il pas un mystère incompréhensible, une vérité au-dessus de la raison?

Digitized by Google

» taines : à cet égard la proposition de saint Thomas est insoutenable.
» tous les dogmes de la religion naturelle et tous les préceptes de la
» morale découlent des vérités premières, se rattachent à ces véri-
» tés par une suite de propositions parfaitement liées. Les preuves
» de ces vérités ont fait impression sur l'esprit de tous les philoso-
» phes, de tous les sages, sans distinction d'époques ni de pays :
» cette autorité est déjà une forte garantie de la bonté du raison-
» nement et de la vérité des conclusions : l'évidence de ces dé-
» monstrations a forcé l'assentiment de tous les hommes : ce con-
» sentement général du genre humain a imprimé aux découvertes
» des philosophes le sceau de la vérité, le cachet de la certitude et
» de la plus haute certitude. »

L'objection est spécieuse, mais elle n'est que spécieuse.

Tous les dogmes de la religion naturelle, tous les préceptes de la morale se rattachent aux vérités premières par une suite de raisonnemens bien liés ; nous le reconnaissons; sous ce rapport ils sont certains : nous le reconnaissons encore ; cet enchaînement est-il de nature à être saisi par tous les esprits, à avoir cette évidence qui subjugue l'entendement? Nous en doutons, nous pensons au contraire, qu'à raison de la faiblesse de l'esprit humain, cette évidence n'est pas assez claire pour faire impression sur tous les hommes.

Il y a certainement dans la religion naturelle comme dans les autres parties des connaissances humaines, des vérités qui se déduisent des vérités premières par un raisonnement simple. La preuve de ces vérités aurait été saisie par tous les esprits à qui elle aurait été exposée et aurait obtenu leur assentiment : à l'égard de ces dogmes le consentement eût été général; mais il aurait manqué de l'un des caractères de la vérité et de la certitude, l'antiquité : puisque l'on est forcé d'avouer que les philosophes ne seraient parvenus à les découvrir qu'après un temps assez long : comme nous le verrons bientôt, d'autres causes auraient jeté de l'incertitude sur ces vérités.

Ces dogmes sont en petit nombre : la preuve de tous les autres exige une suite plus ou moins longue de raisonnemens. Les démonstrations sont trop longues, trop compliquées et trop subtiles pour être saisies par tous les esprits : je citerai pour exemple la preuve de l'immortalité de l'âme tirée de sa spiritualité. Je ne conteste pas la bonté de cette preuve, seulement je dis qu'elle est trop subtile pour être comprise par les hommes simples dont l'esprit n'a pas été cultivé et exercé aux discussions métaphysiques. Je con-

Digitized by Google

ens que l'immortalité de l'âme est appuyée sur le consentement gé-éral du genre humain : ce consentement n'a pas été produit par les emonstrations de la philosophie, mais par la révélation primi-ve, l'intuition et la tradition [1], la plupart des dogmes de la reli-ion naturelle et beaucoup de préceptes de la morale dépassent la ortée du sens commun. Le sens commun ne peut pas prononcer ur la bonté et la force des démonstrations, il ne peut donc impri-ner à la conclusion le sceau de la vérité et le cachet de la certitude.

Ces dogmes et ces préceptes n'auraient donc eu d'autre appui ue l'autorité des philosophes : cette autorité est-elle de nature à roduire la certitude? Les démonstrations que donne la philosophie nt-elles cette évidence qui donne la certitude et dissipe tous les loutes ; si l'évidence des démonstrations était portée à ce point, ous les philosophes seraient d'accord sur les vérités religieuses et morales comme sur les théorèmes de la géométrie, en est-il ainsi ?

S'il existait parmi les philosophes sur les vérités religieuses et morales la même unanimité que sur les propositions d'Euclide, ce consentement imprimerait aux dogmes de la religion, aux préceptes de la morale une haute certitude ; mais ils sont divisés sur les plus importantes questions de la religion et de la morale ; les contradictions dans lesquelles ils tombent entre eux et souvent avec eux-mêmes jettent dans l'incertitude, le vulgaire qui ne peut juger par lui-même ; il flotte à tout vent de doctrine.

De plus l'erreur se mêle toujours à la vérité dans les investigations de l'esprit humain. Ces erreurs, qui ne sont appuyées que sur des sophismes que l'on prend pour des démonstrations, jettent de l'incertitude même sur les vérités dans l'esprit du philosophe, e surtout dans l'esprit des autres hommes.

[1] La philosophie donne une autre preuve tirée de la justice de Dieu et de l'impunité des méchants : cette preuve est-elle rigoureuse ? je ne le pense pas ; elle démontre très-bien l'existence de peines et de recompenses dans l'autre vie, mais elle n'établit pas que ces peines et ces récompenses soient éternelles. S. Augustin ne pensait pas que la certitude de ce dogme soit basée sur le raisonnement : « Nullo modo igitur esse po-» terit vita veraciter beata, nisi fuerit sempiterna. Hanc utrùm capiat humana na tur » quam tamen desiderabilem confitetur, non parva quæstio est. Sed si fides adsit, quæ » inest eis quibus dedit potestatem Jesus filios Dei fieri, nulla quæstio est. Humanis » quippe argumentationibus hæc invenire conantes, vix pauci magno prædili ingenio, » abundantes otio, doctrinisque sublimissimis eruditi ad indagandam solius animæ » immortalitatem pervenire potuerunt.. Fides autem ista totum hominem immortalem » futurum, qui utique constat ex animâ et corpore, et ob hoc vere beatum, non argu-

Digitized by Google

Cette dernière observation est encore mieux établie que les deux premières : celles-ci ne sont prouvées que par le raisonnement; la troisième est de plus confirmée par l'expérience.

L'histoire ne nous offre pas l'exemple d'un peuple ni même d'un homme obligé de découvrir l'existence de Dieu et les autres vérités fondamentales de la religion naturelle; tous *les ont connues par la révélation primitive et la tradition*, mais à toutes les époques et presque dans tous les pays, il s'est trouvé des hommes qui ont voulu prouver, expliquer et développer par le raisonnement les dogmes dont ils devaient la connaissance à la tradition, découvrir même par ce moyen des vérités qu'ils ignoraient ou ne connaissaient qu'imparfaitement.

Le résultat des travaux de ces hommes nous donnera une mesure exacte des forces de la raison humaine. « Nous prenons » l'homme en sa plus haute assiette, pour me servir des expressions » de Montaigne, nous le considérons en ce petit nombre d'hommes » excellents et triés, qui, ayant été doués d'une belle et particu- » lière force naturelle l'ont encore roidie et aiguisée par soin, par » étude et par art, et l'ont montée au plus haut point de sagesse » où elle puisse atteindre, ils ont manié leur âme en tout sens et à » tous biais, l'ont appuyée et estanconnée de tout le secours étranger » qui lui a été propre, et enrichie et ornée de tout ce qu'ils ont pu » emprunter pour la commodité du dedans et dehors du monde; » c'est en eux que loge la hauteur extrême de l'humaine nature.... » Je ne mettrai en compte que ces gens-là, leur témoignage et leur » expérience. Voyons jusqu'où ils sont allés et à quoi ils se sont » tenus. Les maladies et les deffauts que trouverons en ce college- » là, le monde les pourra hautement advouer pour siens [1]. »

A quoi ont abouti les efforts des philosophes dans l'Inde comme dans la Grèce? Ils n'ont pu s'accorder sur rien et former un corps de doctrine bien établi; sur la nature de Dieu, de l'âme, son origine, sa destinée, sur les devoirs de l'homme, ils sont tombés dans des erreurs monstrueuses; on trouve sans doute des vérités sublimes, des préceptes excellents dans les écrits de ces sages, mais ils ne les ont pas découverts, ils les connaissaient par la tradition; tandis que les erreurs leur appartiennent et sont le produit de leur esprit. Quelques-uns ont même nié et attaqué les dogmes fondamentaux de la religion et de la morale; quelques-uns faisaient profession de soutenir les opinions contradictoires.

» mentatione humanâ sed divinâ autoritate promittit. » St Aug. *de Trinitate*, l. XIII, cap. IX, n° 12, édit. de Migne, t. VIII, p. 1023.

[1] *Essais*, l. II, ch. 12, t. V, p. 17.

Digitized by Google

Frappés et intimidés par ce chaos d'opinions contradictoires, les plus affirmatifs, tels que les dogmatiques, n'émettaient leur opinion que d'une manière dubitative; d'autres comme les Pyrrhoniens déclaraient que les forces humaines ne pouvaient atteindre à la vérité.

Les académiciens avaient pour maxime qu'il est impossible de parvenir à la certitude, que la probabilité était le plus haut degré où l'on pût s'élever.

Le christianisme paraît; il dissipe les erreurs que le vulgaire et les philosophes avaient mêlées aux dogmes révélés dès l'origine, raffermit la certitude de ces grandes vérités, en l'établissant de nouveau sur la foi à la parole divine.

Les esprits méditatifs cherchent à comprendre ce qu'ils croient, ils prennent la foi pour base et pour règle de leurs investigations, ils marchent d'un pas sûr et ferme, ils s'avancent très-loin, ils s'élèvent bien plus haut que les philosophes anciens. Dans leurs écrits l'erreur n'est pas mêlée à la vérité; ils ne forment tous qu'une seule et même école dans le sein de laquelle règne l'accord le plus parfait sur les dogmes de la religion et les préceptes de la morale qui sont bien liés et solidement rattachés aux vérités premières par un enchaînement non interrompu de propositions intermédiaires. L'ensemble de ces travaux a fait illusion à quelques philosophes et même à quelques théologiens, ils ont cru qu'on pouvait attribuer à la raison la découverte de ces vérités, l'absence de l'erreur, l'accord de tant de penseurs. Ils se sont étonnés, scandalisés même du tableau que les apologistes de la religion ont fait de la faiblesse de l'esprit humain. Ils ont oublié que personne n'avait écrit aussi énergiquement sur ce sujet que les philosophes chrétiens, tels que Bacon, Pascal, Bossuet, Nicole. D'ailleurs ce n'est pas par les résultats qu'a obtenus la philosophie chrétienne qu'il faut mesurer la force ou la faiblesse de l'esprit humain. Dans un philosophe chrétien et surtout dans un philosophe catholique, la faculté de raisonner est toujours soutenue, guidée par la foi. Pour avoir un échantillon de ce que peut la raison humaine en matière de religion, il faut la considérer dans la philosophie déiste ou rationnaliste et dans les penseurs qui refusent le secours de la révélation et l'autorité de l'Eglise. Ces hommes ne le cèdent en rien aux philosophes chrétiens sous le rapport des talents. Quelle différence cependant entre ces deux écoles! Dans les philosophes incrédules, quelle incohérence dans les systèmes, que de contraditions entre les maîtres! Là autant de penseurs, autant d'écoles différentes. Dès le premier pas ces grands

Digitized by Google

génies s'égarent. Aussitôt qu'ils traitent de la nature de Dieu, des rapports du fini et de l'infini, ils chancellent et tombent dans des erreurs grossières. Ils renouvellent les systèmes absurdes de la philosophie indienne et grecque, l'athéisme, le panthéisme.

Qu'après plus de 3,000 ans de méditations et de recherches, la philosophie ne soit pas encore parvenue à arrêter un symbole, c'est un fait trop évident pour que les adeptes pensent le nier; ils sont donc forcés de le reconnaître; ils attribuent ce résultat à la faiblesse de l'esprit humain qui n'est pas encore complètement sorti de l'enfance, mais l'espèce humaine est en progrès, disent-ils, elle prend la robe virile, elle veut voir clair dans bien de choses, où jadis des ténèbres respectables étaient devant elle [1]; ce perfectionnement ne sera pas l'effet d'une révélation nouvelle, comme le pensent quelques mystiques, « et attendent une nouvelle forme de religion, qui, en établissant un lien plus puissant entre les hommes, réunira dans » une vaste synthèse toutes les solutions qui avaient été données » isolément sur les différents problèmes de l'homme et de l'humanité. Le temps de la foi, des dogmes et des mystères est passé, » disent toujours les partisans exclusifs de la raison, la forme de » la croyance religieuse se résoudra entièrement dans la ferme » compréhension d'une claire intelligence qui sera gagnée par un » travail philosophique auquel tous les hommes pensants sont appelés à prendre part. Une science sur les rapports de Dieu avec » le monde et l'humanité est le plus grand problème qui puisse » être proposé; mais la solution ne peut plus être donnée par de » prétendues révélations. Elles seraient une insulte faite au génie de » l'humanité et à la tendance marquée d'arriver en toutes choses » à l'intelligence, par la haute énergie de son propre travail [2]. »

Ces assertions méritent elles une réfutation sérieuse? elles sont avancées sans preuves, on pourrait leur opposer une simple dénégation et attendre les preuves, on attendrait longtemps; mais ne restons pas sur la défense.

Voilà 4,000 ans que l'humanité existe. et, depuis lors, Dieu l'aurait laissée dans l'ignorance ou au moins dans l'incertitude sur ce qu'elle doit croire, faire, craindre et espérer? Quelle idée la philosophie nous donne de Dieu et de sa providence!

« L'humanité, dites-vous, arrivera en toutes choses, et, par conséquent, en matière de religion, à l'intelligence par la haute » énergie de son propre travail! »

[1] Cousin, *Cours de l'Histoire de la philosophie*, 1re leçon.
[2] *Revue critique de la philosophie.* Prospectus.

Digitized by Google

Les hommes seront donc débarrassés de tous les obstacles qui les empêchent de se livrer aux méditations intellectuelles, tous auront une fortune toute faite, considérable, qui les dispensera de tout travail ; ils ne seront plus distraits par le soin des affaires publiques? Tous les hommes seront tellement vertueux que toute police sera inutile? Ils sacrifieront les plaisirs, les richesses, les honneurs au désir de connaître la vérité? L'humanité sera guérie de la cupidité, de l'ambition, de la paresse! Quel merveilleux changement! Ce ne sera plus seulement par des rapprochements multipliés, par de longs circuits de raisonnements qu'elle parviendra à découvrir la vérité : elle en aura une vue claire, immédiate. Il n'existera donc plus de causes d'erreur! Toutes les passions seront éteintes dans le cœur des hommes, leur entendement ne sera plus appesanti par les organes matériels, troublé par les images des choses sensibles : il aura acquis un tel degré de force qu'il ne sera plus sujet à l'erreur. Alors il ne sera plus vrai de dire que la faillibilité est l'apanage de l'homme! Le changement est si complet qu'il m'est impossible de reconnaître l'homme tel qu'il est ; c'est Adam dans l'innocence ; c'est un ange, je ne dis pas assez, c'est un Dieu.

Eh quoi! la philosophie qui refuse de croire à l'état d'innocence originelle, à la chute et à la dégradation de nos premiers parents sur l'autorité des traditions patriarchales, apostoliques, sur les traditions de l'humanité tout entière, croit à la perfectibilité de l'espèce humaine sans nulle preuve. Dans le délire de l'orgueil, elle rêve cette chimère et elle croit à ses rêveries, elle prétend que nous la croyions sur parole. Quelle inconséquence!

« Mais l'humanité, dit-elle, ne tend-elle pas à se perfectionner? » Les sciences n'étaient-elles pas plus avancées au siècle d'Auguste » qu'à l'époque de la guerre de Troie? Ne sont-elles pas plus avan- » cées qu'elles ne l'ont jamais été chez les anciens? »

Qu'à certains égards il y ait progrès dans l'humanité, c'est un fait incontestable : il est évident que les connaissances profanes étaient plus développées, les arts portés à un plus haut degré de perfection au temps des premiers empereurs romains qu'à l'époque de la guerre de Troie. Mais les mœurs étaient-elles meilleures, les croyances religieuses étaient-elles plus pures, plus vives, plus fermes? Tous les peuples, dans leur enfance, adoraient un seul Dieu, le vrai Dieu : dans les temps qui précédèrent l'ère chrétienne, les hommes prostituaient leurs adorations à des hommes morts, à des idoles de pierre et de bois, aux animaux. Dans les temps rapprochés de l'origine des

Digitized by Google

choses, la croyance à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, était générale et ferme. Au temps de Platon, le dogme de l'immortalité de l'âme était déjà problématique. Plus tard Démocrite enseigna que l'univers était le résultat du concours fortuit des atômes, Lucrèce composa un poème destiné à l'exposition de ce système. L'épicuréisme était devenu le système à la mode dans l'empire.

Dans les premiers âges, on avait des idées exactes sur la nature de Dieu. Le plus savant des Romains, Pline l'ancien, commence son *Histoire naturelle* par cette proposition : « Il est raisonnable de » penser que le Monde, ou ce qu'il a plu d'appeler d'un autre nom le » Ciel qui couvre et enveloppe tout l'univers, est Dieu, cet être » éternel, immense, qui n'a point été engendré et ne mourra ja- » mais : rechercher quelque chose hors de là n'importe à l'homme et » surpasse les conjectures de l'esprit humain. »

Voilà des faits. Prouvent-ils un progrès? Loin de là, ils indiquent un mouvement en sens opposé.

Au 18e siècle, les connaissances profanes étaient plus répandues, les sciences naturelles plus avancées qu'elles ne l'avaient été encore à aucune autre époque : le génie avait parcouru avec gloire les plus hautes régions du monde physique. Les plus belles découvertes attestaient hautement les progrès toujours croissants de l'esprit humain. L'imprimerie, la boussole, la poudre à canon, les lois du mouvement des astres, la pesanteur de l'air, l'application de l'algèbre à la géométrie, les logarithmes, le calcul différentiel et intégral, la gravitation universelle, le baromètre, le thermomètre, le microscope, le télescope, la machine pneumatique, toutes ces nouvelles inventions avaient déjà paru. La physique expérimentale, l'astronomie, la chimie, la botanique, l'histoire naturelle, la minéralogie, voyaient reculer au loin les limites de leur domaine. Les mathématiques enrichies de méthodes nouvelles, de calculs simplifiés, d'heureuses applications, les sciences perfectionnées dans leurs détails, des observations mieux dirigées, et qui fournissaient à l'agriculture, aux arts, à la mécanique, à la navigation, des procédés aussi ingénieux qu'utiles, la découverte de quatre nouvelles planètes, des prodiges de l'électricité : tout concourait à prouver que le mouvement imprimé à l'esprit humain n'était pas arrêté. Par la haute énergie de son travail, l'homme va sans doute découvrir des vérités nouvelles en matière de religion. Au moins il obtiendra de comprendre les dogmes que, jusque-là, on croyait seulement: Il reculera les bornes que l'on avait assignées à la raison.

Digitized by Google

Tout au contraire, la philosophie rejette dédaigneusement les vérités qui dépassent la raison, elle déclare sans examen que ce sont des fables ou des mythes : l'humanité se trouve ainsi privée des connaissances que la révélation lui avait données sur la nature de Dieu, sur la création, l'immortalité de l'âme, l'existence et les fonctions de ces pures intelligences que l'on appelle *anges*, et circonscrite dans la sphère assez étroite des vérités qui sont accessibles à la raison : concentré sur cette partie de la religion, l'esprit humain, par sa puissance, va trouver sans doute de nouvelles démonstrations, ou donner aux anciennes une évidence si forte que les athées, les matérialistes seront réduits au silence ou même convaincus. Il n'en n'est rien : ces vérités, qui sont l'apanage de notre nature, la base de la religion, de la morale et de la société lui échappent successivement, il tombe de négations en négations, il nie la spiritualité, l'immortalité de l'âme, la Providence; il nie Dieu ou déclare que la cause première est à jamais soustraite à ses investigations, réduit la morale aux règles qui ont leur principe dans la conservation et le bien-être de notre corps.

Dans la nation la plus éclairée, la compagnie composée de l'élite des savants frémit et sourit de pitié au seul nom de Dieu : jamais peuple avait-il présenté l'exemple d'une misère intellectuelle plus profonde?

La philosophie rougit, je le sais, de cet abject matérialisme, elle est revenue à un système spiritualiste, elle parle de l'âme, de Dieu, etc.

Mais les masses ont-elles répondu à cette impulsion? Interrogez ces populations qui ont perdu la foi, prenez les plus civilisées : parlez-leur de la vie à venir, elles haussent les épaules et répondent : Quand le corps est mort, tout est fini. Entendez les docteurs de nos petites villes, ils tiennent le même langage : lisez les écrits des maîtres de la science nouvelle, y trouvez-vous des notions bien exactes sur la nature de Dieu, les rapports du fini et de l'infini? Vous y lisez que Dieu a créé nécessairement le monde, qu'il n'y a pas de création de substances, que les créatures ne sont que les formes d'une substance unique, et mille autres propositions qui indiquent que leurs auteurs n'ont pas su se préserver du système monstrueux rajeuni par Spinosa et professé par tous les rationalistes allemands : le Panthéisme.

En présence de ces faits, après une expérience aussi constante, aussi souvent répétée, aussi solennelle, peut-on croire au progrès de l'humanité en matière de religion? L'esprit humain qui avance et

Digitized by Google

s'élève dans les sciences profanes par la haute énergie de son travail, s'arrête, recule et descend en matière de religion et de morale quand il n'a d'autre moyen pour connaître la vérité que ce même travail.

Il convenait donc que Dieu révélât et proposât, comme objet de cette révélation, même les dogmes, même les préceptes qui ne sont pas au-dessus de la raison.

Dieu l'a-t-il fait? Dieu a-t-il révélé des vérités au-dessus de la raison? Ces questions nous conduisent à un autre ordre de choses et de vérités : *A l'ordre surnaturel.*

DE LAHAYE.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

DIEU (SUITE).

Notion de Dieu d'après le Zend-Avesta.

Espérances et désappointement du rationalisme au 18e siècle par rapport au Zend-avesta. — Le rationalisme contemporain recommence à opposer Zoroastre à Moïse. — MM. Jean Reynaud et Clavel. — Idées générales du Zend-avesta. — De la traduction de M. Eugène Burnouf. — Ormuzd investi de la notion de Dieu. Le temps sans bornes. — D'où viennent les idées pures de la théodicée persane.

« Le Seigneur Dieu du ciel,... c'est le » Dieu qui est à Jérusalem. » CYRUS.

En 1762, on apprit qu'un jeune homme, pauvre, mais dévoré de la soif de connaître, qui s'était embarqué comme volontaire au service de la Compagnie Française des Indes, afin d'aller étudier l'Orient sur les lieux mêmes, venait de rentrer en France, après huit années de fatigues et d'héroïsme, possédant des langues inouïes, et, entre autres manuscrits précieux, les derniers débris des œuvres attribuées à *Zoroastre.*

[1] Voir le 3e article au n° 25, ci-dessus, page 63.

Digitized by Google

Cette nouvelle inattendue produsit une sensation profonde au sein du monde savant. Tous y comprirent que ce monument des temps antiques ne pouvait manquer d'entrer, comme pièce à charge ou à décharge, dans le grand procès que le siècle voulait instruire contre les livres sacrés du Christianisme. Les croyants attendirent en silence, mais avec sérénité, cette publication extraordinaire, afin d'y chercher quelle confirmation de la Bible en devait sortir. L'incrédulité, son chef en tête, se hâta de pousser, par anticipation, des clameurs d'enthousiasme et de triomphe. On aurait donc enfin sous les yeux ce qui restait de la religion si fameuse des Mages! Qu'allait devenir la théologie du peuple hébreu, le peuple grossier par excellence, devant les spéculations de ces sages, qui pénétrèrent si profondément le mystère des choses et les secrets de la nature, qu'ils ont laissé leur nom à la magie! Le *Zend-avesta*, la *parole vivante*, donnerait donc enfin, au grand jour, un démenti formel à la prétendue parole de Dieu!

Puis on se disait que ces conclusions étaient déjà d'ailleurs toutes écrites dans l'histoire. La nation persane avait éclipsé, par la splendeur de son rôle sur la scène du monde, toutes ses contemporaines. Rapprochée des climats de l'Occident, théâtre et foyer de l'activité humaine, elle avait débordé comme un déluge, et vomi des torrents d'hommes sur tout un hémisphère. C'était par elle que l'Europe et l'Asie s'étaient heurtées dans les parages de Salamine et aux champs de Marathon. Les chefs de cette race active et belliqueuse prenaient le titre de *roi des rois*, presque le titre de *Dieu*; et afin, sans doute, d'être conséquents à cette qualification superbe, ils poussaient la fierté et la conviction de leur toute-puissance jusqu'à commander à la nature, et jusqu'à châtier les éléments. Il avait fallu à leurs somptueuses majestés des palais grands comme des villes, et des cités qui couvrissent des provinces. Enfin, un jour leur gigantesque empire ne s'était-il pas étendu [1], des sommets du Caucase à la mer des Indes, et de la vallée du Nil au bassin de l'Indus?

Dans un autre ordre d'idées, une religion qui présentait le principe du bien sous le symbole à la fois riant et sublime de la lumière et du jour, et le principe du mal sous le symbole aussi sombre que profond des tenèbres et de la nuit; cette religion n'effacerait-elle pas le Dieu *trop humain* de Moïse?

On se promettait donc bien que le peuple hébreu allait être dé-

[1] Sous les successeurs de Cyrus, c'est-à-dire vers l'an 530 avant J.-C.

Digitized by Google

hindoues, vous trouvez ici comme une réserve indécise, une timidité scrupuleuse. Jamais d'élan, jamais d'essor. On dirait le *Zend-avesta* dirigé d'après des réminiscences effacées. Cependant, on y rencontre parfois des passages pleins de douceur et de sérénité[1]. Ce livre n'est pas non plus une histoire. Ce qu'il renferme en ce genre se réduit à quelques fragments interrompus, à quelques narrations générales assez obscures. Il n'est guère, en définitive, qu'un recueil liturgique, composé de prières, d'invocations, de courts écrits et de quelques rares exposés des dogmes. Les doctrines n'y apparaissent donc qu'éparses, insinuées ou légèrement esquissées. Ce livre n'est pas autrement un ethomogène que les autres livres pseudosacrés. Conséquemment, toute exposition que l'on tentera d'en faire sera nécessairement infidèle, en ce sens qu'elle sera toujours enchaînée logiquement et claire, et cet enchaînement logique et cette clarté manquent absolument dans l'original. Disons néanmoins pour être tout à fait exact, qu'il y a dans ce livre certains fragments qui feraient penser à nos litanies, sauf, bien entendu, la précision et la sublimité. Tout, au contraire, y flotte comme sous un demi-jour insuffisant. Rien qui donne l'idée de prendre *Zoroastre* pour un au-

[1] Par exemple, le passage relatif à la destinée de l'âme après la mort. « Lorsque » l'homme est mort, dit Ormuzd, le *Dew* maître de la mauvaise foi, obsède le ca- » davre devant et derrière pendant trois nuits. Lorsque l'aube du jour va paraître, » que l'éclatant *Mithra* s'élève sur les montagnes brillantes, que le soleil paraît en » haut, le *Dew*, nommé *Vazíresch*, veut anéantir, après l'avoir liée, l'âme des adó- » rateurs des Dew, qui ont tourmenté les hommes. Par la voie donnée du temps, » arriveront sur le pont *Tchinévad*, donné d'Ormuzd, les *darvands* (méchants), et » les justes qui auront vécu dans ce monde saints de corps et d'âme. Ensuite, les » âmes fortes, saintes, qui ont fait le bien (s'approcheront), protégées par le chien » des troupeaux, couvertes de gloire. Ceux dont l'âme criminelle aura mérité l'en- » fer, craindront pour eux-mêmes. Les âmes des justes iront sur cette montagne » élevée et effrayante. Elles passeront le pont *Tchinévad*, qui inspire la frayeur, » accompagnées des *Jzeds* célestes. *Bahman* (génie supérieur) se lèvera de son » trône d'or, et leur dira : Comment êtes-vous venues ici, ô âmes pures, de ce monde » de maux dans ces demeures où (l'auteur des maux) n'a aucun pouvoir ? Soyez les » bien-venues, ô âmes pures, près d'Ormuzd, près des *Amschaspands*, près du » trône d'or, dans le *Gorotmân* (paradis), au milieu duquel est Ormuzd, au milieu » duquel sont les Amschaspands, au milieu duquel sont les saints. Lorsque l'homme » pur et saint est mort, le Dew, qui ne suit que le mal, est sur-le-champ rempli de » crainte, comme le mouton est saisi de frayeur à la vue du loup et cherche à s'en » garantir. » — Mais aussi, c'est la perle du Zend-avesta ! Et encore, il y aurait à prouver que ce n'est pas une interpolation !

Digitized by Google

teur inspiré, quoiqu'en dise M. *Clavel* [1]. Si c'est un théologien, c'est un théologien qui balbutie. Une simple collecte du missel catholique en dit plus, en fait de dogmes, que l'*Avesta* tout entier. La sobriété des idées y est frappante ; en revanche les répétitions abondent. En un mot, avant de lire ces deux volumes, on attend davantage et mieux.

Puis, au milieu de ces esquisses théologiques, se trouvent, à chaque instant, des préceptes de morale, quelque énoncé des devoirs à observer envers Dieu, ou envers les autres hommes ; quelques traits concernant les obligations civiles et les diverses situations de la vie ; des détails d'une géographie fabuleuse, des notions d'astronomie, et même des données d'histoire naturelle et médecine [2].

Il faut dire pourtant que le livre traduit par Anquetil-Duperron sous le nom de *Zend-avesta* ne forme pas, à beaucoup près, la collection des écrits de Zoroastre, mais seulement ce qui a pu échapper à l'oubli des hommes et à l'action du temps.

Le fragment assez étendu que nous avons sous le nom de *Vendidad* n'était, assure-t-on, qu'une partie des 21 sections, — appelées *Nosks* ; ou, en zend, *Naçkas*, — dont se composaient les Ecritures persanes. C'est ce fragment qui contient le plus de renseignements sur la religion et la société. On peut dire que c'est le livre du dogme.

La partie appelée *Izeschné*, par Anquetil, et *Yaçna*, par M. Eu-

[1] « Suivant ces livres inspirés, » dit-il en parlant de l'*Avesta* et du *Boundehesch* ! t. II, p. 126.

[2] Pour donner une idée de la manière dont les payens entendaient la fraternité, et pour mettre en demeure de juger, par un seul trait, si ceux qui exaltent les livres des faux cultes sont inspirés par un sincère amour de l'humanité, nous citerons ici un précepte de médecine émis dans le *Zend-avesta*. « Un mazdéïesnan (adorateur » d'Ormuzd) qui rend la santé, qui prolonge la vie, sur qui apprendra-t-il d'abord » l'effet des remèdes) ! sera-ce sur les mazdéïsnans ou sur les adorateurs des Dews » (mauvais génies)? — Ormuzd répondit : qu'il apprenne (son art en l'exerçant d'a- » bord) sur les *Deoniesnans*, et qu'ensuite il traite les mazdéïesnans. » (*Vendidad*, Fargard VII, Anq., p. 322). — « Zoroastre, dit Anquetil, permet au médecin dans le » *Vendidad*, d'essayer son art sur ceux qui adorent les *Dews* ; et s'il en traite trois » de suite et qu'ils meurent entre ses mains, c'est une marque qu'il ne connaît pas » son métier ; il ne doit pas l'exercer. S'il allait, après cela, blesser les sectateurs de » la loi de Zoroastre, ce serait un crime digne de la mort la plus cruelle. » Cette doctrine inhumaine soulève l'indignation de cette âme honnête et bonne. « Rien, » s'écrie-t-il, rien ne peut excuser une maxime aussi contraire à l'humanité. » (*Zend-avesta*, t. II de la 2e partie, p. 608).

Digitized by Google

gène Burnouf, est spécialement le livre de la liturgie. Elle renferme pourtant aussi des débris de quelques autres *Naçkas*.

Au *Yaçna* est uni, mais non d'une manière indissoluble, un recueil d'invocations, qui, détaché, prend le nom de *Vispered*.

La réunion de ces trois fragments forme ce qu'on appelle le *Vendidad-sadé*, que les *Mobeds* [1] récitent tous les jours, depuis de longs siècles, à minuit, afin sans doute de conjurer la puissance des ténèbres.

Outre le *Vendidad-sadé*, Anquetil a encore rapporté de chez les Parses du Guzarate d'anciens fragments théologiques, prières ou invocations, pareillement attribués à Zoroastre, et connus sous les noms de *Ieschts*, de *Néaeschs*, de *Sirouzé* et autres. Sous le rapport religieux et philosophique, ils présentent, la plupart, un certain intérêt [2].

Ce sont ces débris, regardés encore maintenant par les Parses comme inspirés, ce sont ces débris que nous devons interroger, pour savoir ce que les Mages avaient fait de la révélation primitive relativement au Dieu suprême.

Mais sommes-nous véritablement en droit d'emprunter la notion de Dieu au *Zend-avesta* tel que la traduction d'Anquetil nous l'a fait connaître? Cette traduction que son auteur, de l'aveu de ceux même qui en contestent l'exactitude, ne pouvait faire meilleure en son temps [3], a-t-elle résisté à l'épreuve de la science contemporaine? Certes, il est bien permis d'avoir des scrupules à ce sujet, lorsqu'un savant tel que M. Eugène Burnouf est venu jeter le poids de son doute dans la balance [4]. Prétendre retrouver, presque à coup sûr, avec le seul secours de la philologie, une langue sacrée que les prêtres qui la lisent n'entendent plus [5], cela semble au premier

[1] Prêtres parses.

[2] Voir E. Burnouf, *Yaçna*, avant-propos, p. VI. — Anquetil-Duperron, *Zend-avesta*, passim. — Il y a bien aussi le *Boundehesch*; mais nous ne le citons qu'à titre d'éclaircissements; car, quoique très-ancien, son authenticité est encore plus contestable que celle des livres zends, tels du moins que nous les avons. (Voir sur ce dernier point l'opinion de M. Burnouf, *Yaçna*, p. 117). — Le *Boundehesch* pehlvi, dit Anquetil, passe chez les Parses pour la traduction d'un des livres de Zoroastre. » (Zend-av., t. II, p. 337).

[3] Voir M. E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, avant-propos, p. XXVII, XXVIII.

[4] M. Eugène Burnouf n'attaque nullement l'honnêteté littéraire d'Anquetil; il rend même hommage aux intentions de cet homme courageux. Mais il pense qu'avec les moyens dont il disposait, il ne pouvait obtenir un complet succès. Voir *Commentaire sur le Yaçna*, p. XXVII.

[5] « Les Parses, dit Anquetil, n'osent expliquer ce qui du zend n'a pas été tra-

Digitized by Google

ord une entreprise paradoxale, ou plutôt un défi scientifique orté au sens commun. Mais, quand on a parcouru le *Commentaire ur le Yaçna*, ce travail vraiment prodigieux que l'Allemagne, dit-n, nous envie, quand on a suivi pas à pas cette analyse chimique e la parole et de la pensée ; en un mot, quand on a assisté à la reonstruction logique d'un idiôme, on commence à trouver le mirale possible. Certes, ce n'est pas nous qui nierons *à priori* cette nerveille de la science dans un siècle où elle en a produit tant d'aures! N'a-t-elle pas déchiffré des caractères qu'on eût dit avoir été racés à dessein par les siècles antiques pour décourager l'orgueil et le savoir des générations des derniers temps? N'a-t-on pas saisi la clef de certaines écritures qui semblaient traduire un langage parlé par les géants et par les races antédiluviennes? N'a-t-on pas pénétré le sens de ces hiéroglyphes qui paraissaient devoir rester à jamais l'énigme décourageante des sphinx égyptiens?

Ajoutons encore que les livres religieux de la Perse ont été traduits plusieurs fois; que les Perses eux-mêmes, les dépositaires et les conservateurs du Magisme, s'étant très-souvent trouvés en contact avec d'autres doctrines, leurs traditions, dont Anquetil a éclairé ses recherches, ne doivent pas complétement rassurer sur l'interprétation qu'ils donnent des Naçkas ; avouons même qu'il serait peut-être téméraire d'affirmer que ces restes abâtardis des Mages ont conservé au dogme sa couleur native à travers tant de siècles et sous tant d'influences ; admettons que pour veiller à la théologie, ils n'avaient que l'ignorance assise au seuil de leur sanctuaire ; disons enfin que la traduction de Burnouf diffère de celle d'Anquetil sur plusieurs points fondamentaux, — et nous conclurons qu'il y aurait de l'audace à présenter le travail de ce dernier comme irrévocable.

Le *Zend-avesta* serait-il donc désormais dans la littérature ce que sont aujourd'hui, dans les plaines du vieil Iran, les restes de Persépolis, *Tchel-Minar*, que les rares habitants de ces solitudes

« duit en pehlvi. » (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXXI, 246.) — « Depuis l'établissement des Parses dans l'Inde, on fut obligé de traduire en indien » (guzarati) quelques ouvrages de Zoroastre, parce que les mobeds n'entendaient » ni le zend, ni le pehlvi. » (*Id. ibid.*, 437.) — « J'ai des raisons nombreuses, dit de » son côté M. Eugène Burnouf, de penser que la connaissance que les Parses ont du » pehlvi est très superficielle, qu'elle se borne à l'intelligence des mots, et ne s'étend » pas jusqu'à la grammaire. » (*Commentaire sur le Yaçna*, avant-propos, p. XII).

Digitized by Google

regardent comme l'œuvre magique du génie des ruines et du d
sert ?

Quoi qu'il en soit, si tout nous porte à désirer vivement q
M. Burnouf publie le plus tôt possible *ces résultats si variés* au
quels il est parvenu; que nous ne pouvons pas même entrevoi
« touchant à tant et de si belles questions : l'étude d'une langue jo
» qu'ici à peu près inconnue.... l'interprétation des ouvrages reli
» gieux qui ont formé pendant des siècles la base de la civilisati
« persane ; en un mot, tout ce qui intéresse l'histoire de l'homm
» qui doit en recevoir des éclaircissements aussi nombreux que no
» veaux [1], » nous ne devons pas à cause d'eux nous interdire d'étu
dier la notion de Dieu dans la traduction d'Anquetil. En effet, ceu
qui préfèrent Zoroastre à Moïse, n'ont pas été arrêtés par les travau
du profond orientaliste : ils se basent ou doivent se baser sur An
quetil : c'est donc d'après sa traduction que nous devons répondre.
Quelle soit le reflet fidèle ou inexact de l'original, la question n'est
pas là : elle consiste à savoir si ce qu'on connaît de Zoroastre donne
le droit de le mettre à côté ou au-dessus de Moïse.

On le voit, le principe ainsi posé, nous pourrions ne pas même
citer la traduction de Burnouf. Nous le ferons cependant, toutes
les fois que nous en aurons l'occasion, afin de montrer les variantes
qu'il a cru devoir admettre, et aussi peut-être que son interpréta-
tion est encore plus favorable à notre thèse que celle d'Anquetil.

Voici d'abord, réunies en faisceau, les notions relatives à Dieu dis-
séminées dans les deux volumes de l'*Avesta*. Mais pour qu'on ne
s'y trompe pas, ceci est de l'or presque pur ; ce qui reste n'est plus
qu'un vil métal.

Le personnage qui a le plus dans le *Zend-avesta* la physionomie
de la Divinité, c'est *Ormuzd*. Il y est présenté comme le plus accom-
pli des êtres intelligents. Plongé dans sa nature comme dans un
abîme de merveilles, il nage dans un océan de lumière, la lumière
étant son élément et comme sa substance. Ses perfections sont sans
rivales et sans bornes : sa pureté, sa sainteté, sa puissance, son
énergie, son activité sont au-dessus de tout. La beauté de son être
est inexprimable. Rien n'échappe à sa vaste intelligence ; son œil
infatigable veille surtout dans ce monde, dont il est l'auteur. De lui,
comme d'une source intarissable et abondante, coulent sur tous les

[1] Nous n'acceptons cette promesse, on le conçoit, que sous bénéfice d'inven-
taire. Nous avouons même qu'elle éveille notre scepticisme.

Digitized by Google

êtres les bienfaits que leur départ généreusement ce souverain de l'univers, qu'il jugera avec une sagesse et une bonté tempérées par la justice. Sa parole éternelle, l'*hanover*, est toute-puissante et antérieure à tout : c'est par elle qu'Ormuzd a tout produit.

« Je prie et j'invoque le grand *Ormuzd*, brillant, éclatant de lumière, très-parfait, très-excellent, très-pur, très-fort, très-intelligent..., au-dessus de tout ce qui est saint; qui ne pense que le bien, source de plaisirs, qui me donne (ce que je possède); qui est fort et agissant, qui est souverainement absorbé dans l'excellence [1]. »

Ou, suivant la traduction de M. Eugène Burnouf :

« J'invoque et je célèbre le créateur *Ahura-mazda* (Ormuzd), lumineux, resplendissant, très-grand, très-bon, très-parfait et très-énergique, très-intelligent et très-beau, éminent en pureté, qui possède la bonne science, source de plaisirs, qui nous a créés [2], qui nous a formés, qui nous a nourris, lui, le plus accompli des êtres intelligents [3]. »

L'éternité est un des attributs d'*Ormuzd*, ai-je dit. En effet, sa parole est éternelle. « Adressez des vœux aux *Izeds* [4], dit-il, ô Zoroastre (en prononçant), la parole éternelle (ma parole) [5]. » Ormuzd n'a pas eu de commencement et n'aura point de fin. « Au nom de Dieu libéral, qui donne l'abondance, miséricordieux, je fais *sétaesch* à Ormuzd [6], qui a toujours été, qui est continuellement et qui sera toujours [7]. »

Dieu et Ormuzd, c'est positivement un seul et même être. « Le nom de Dieu est absorbé dans l'excellence, le céleste des célestes. Voilà un des noms d'*Ormuzd* [8]. »

[1] *Zend-avesta*, traduction Anquetil, *Vendidad-sadé*, *Izeschné*, t. I de la 2e partie, 1re hâ, p. 81. — Le mot *Izeschné* ou *Yaçna*, désigne une prière dans laquelle on relève la grandeur de celui à qui on l'adresse.

[2] Mot à mot, dit M. Burnouf, « qui nous a donnés. » *Commentaire sur le Yaçna*, p. 142.

[3] Eugène Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, Ch. I, p. 146.

[4] Les Izeds sont des génies du second ordre.

[5] *Zend-avesta*, Anquetil, 2e part., t. II; *Iescht de Khordad*. — Le mot *Iescht* désigne toute prière accompagnée d'une bénédiction efficace.

[6] *Setaesch*, c'est-à-dire *prière et louange*.

[7] *Nam Setaeschné*, Anquetil, t. II de la 2e par., p. 25. — Ces passages n'ont pas encore été traduits par M. Burnouf.

[8] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Nam Setaeschné*, p. 25.

Digitized by Google

Ormuzd réunit les attributs les plus glorieux : « *Ormuzd* est un » roi très-grand, savant, juste, qui nourrit, conserve et protége, » créateur, qui fait du bien, qui donne l'abondance, pur et excellent » dans ses instructions, tout force. Je le remercie, lui, qui est grand, » qui a fait ce qui existe, qui veille sur le temps qui lui appartient, » qui est fort savant [1]. »

Ormuzd, placé au plus haut sommet de l'échelle des êtres, a la science universelle :

« O vous, *Ormuzd*, grand et plus excellent que tout [2], accordez-» moi les biens dans le monde, *Ormuzd*, qui savez tout [3]. O *Ormuzd*, » juste juge élevé au-dessus du monde et du ciel [4]. »

Ormuzd est même appelé le Seigneur des Seigneurs, comme le Dieu de Moïse :

« Faites, ô Ormuzd, dit Zoroastre, que nous soyons grands comme » vous, qui êtes le premier (des êtres) [5]. Je vous prie et je relève » votre grandeur, ô Ormuzd, juste juge, éclatant de gloire et de lu-» mière, qui savez tout, agissant, Seigneur des Seigneurs, roi élevé » sur tous les rois, créateur, qui donnez aux créatures la nourriture » nécessaire de chaque jour, grand, fort, qui êtes dès le commen-» cement, miséricordieux, libéral, plein de bonté, puissant, savant » et pur, conservateur, roi juste, que votre règne soit sans révolu-» tion [6]. »

Ormuzd est le miséricordieux soutien du juste en cette vie et l'effroi du méchant :

« *Ormuzd*, qui se plaît à faire grâce [7], veille sur le juste [8]. Soit que « les Dews hommes [9] rôdent et agissent devant et derrière, ou qu'ils » rôdent et agissent sur (les créatures), Ormuzd fera marcher [10] dans

[1] Id. *ibid.*, p. 25.

[2] *Zend-avesta*, Anquetil, 2e part., t. II; *Izeschné*, 1er hâ (suite). — M. Burnouf traduit : « O vous tous, maîtres très-grands, purs ! » *Yaçna*, 588.

[3] Id. ibid., *Izeschné*, 31e hâ.

[4] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Ieschts sadés*, *Patet d'Aberdad*, p. 31.

[5] *Zend-avesta*, Anquetil, 2e part., t. I; *Izeschné*, 45e hâ.

[6] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Néaesech au soleil*, p. 9.

[7] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Afrin rapitan*, p. 69. — *Afrin* veut dire prière en forme de remerciement, accompagné de louanges et de bénédiction.

[8] Id., ibid., *Iescht d'Ardibehescht*, p. 157. — *Ardibehescht* est, d'après M. Burnouf, le génie ou le dieu de la pureté, ou de la vérité. (*Yaçna*, 174).

[9] Les hommes méchants.

[10] *Zend-avesta*, 2e part., t. I; *Izeschné*, 42e hâ, p. 187. — Ces paroles rappellent celles de Dieu à Abraham dans la Genèse : *Ambula coràm me, et esto perfectus*

Digitized by Google

« la pureté l'homme qui désire le bien..... Donnez-moi d'être tout « excellent, brillant et heureux, ô vous, agissant Ormuzd, absorbé « dans l'excellence, donnez-moi la pureté, la sainteté du cœur : faites « que mon âme vive toujours dans la droiture [1]. »

Ormuzd nous donne lui-même l'énumération de ses noms ou de ses propriétés divines :

« Mon nom, dit-il, est l'intelligence souveraine, la science... le « roi... celui qui ne se lasse point [2]. Mon nom est l'auteur de tout : « mon nom est la parole (principe) de tout... Mon nom est celui qui « ne trompe pas ; mon nom est celui qui ne peut être trompé... Mon « nom est celui qui prend soin de tout....., mon nom est le bienfai- « sant [3]. Ormuzd dit à Zoroastre : Mon nom est le pur, le céleste... « l'intelligence, l'intelligence souveraine ; la science, celui qui « donne la science ; l'excellence, celui qui donne l'excellence ; le « roi, celui qui désire le bien des hommes ; celui qui éloigne les « maux ; celui qui ne se lasse point ; celui qui compte publique- « ment les actions ; celui qui voit tout ; l'auteur de la santé, le « juste juge. Mon nom est le grand,... et ce nom, ô *sapetman* Zo- « roastre [4], nom immortel, nom excellent, voilà la parole excel- « lente et élevée, la (parole) victorieuse, la (parole) source de « lumière ; la (parole), principe d'action ; la (parole), qui frappe « et triomphe ; la (parole), qui donne la santé, la (parole), qui « rend malades et tristes les *deux* hommes ; la (parole), qui, dans « tout le monde existant, fait obtenir ce qu'on désire ; la (parole) « qui, dans tout le monde existant, éloigne et détruit ce qui est « contraire au bien.... Mon nom est le pur ; mon nom est le pur « par excellence. Mon nom est l'éclat ; mon nom est l'éclat par « excellence. Mon nom est celui qui regarde beaucoup ; mon nom « est celui qui regarde le mieux. Mon nom est celui qui perçoit « de loin ; mon nom est celui qui aperçoit de plus loin. Mon nom « est le plus juste juge.... Mon nom est le souverain roi.... Tels « sont mes noms [5]. »

Tous les éléments, tout le visible univers, les animaux et l'homme même, ont été produits par Ormuzd les uns après les autres, à six différentes reprises :

[1] *Zend-avesta*, 2e part. t. I, *Ieschné*, 42e hâ, 187.

[2] *Zend-avesta*, 2e part., t. II, *Ieschts-sadès*, *Iescht d'Ormuzd*, p. 145, 146.

[3] Id. ibid., *Iescht d'Ormuzd*, p. 147, 148.

[4] Excellent Zoroastre.

[5] *Zend-avesta*, 2e part., t. II. *Ieschts-sadès*, Iescht-d'Ormuzd, p. 145, 146, 147, 148.

Digitized by Google

« En 45 jours, moi Ormuzd, avec les *Amschaspands* [1], j'ai bien » bein travaillé : j'ai donné le ciel....

» En 65 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien » travaillé : j'ai donné l'eau....

» En 75 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien » travaillé : j'ai donné la terre....

» En 30 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien » travaillé : j'ai donné les arbres....

» En 80 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien » travaillé : j'ai donné les animaux....

» En 75 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien » travaillé : j'ai donné l'homme.....[2] »

Vous remarquerez que le monde de Zoroastre, comme le monde de Moïse, a été fait en six époques, ou en *six jours*, et que les créations successives sont au fond dans l'ordre assigné par la Genèse.

Assurément, ce qu'on vient de voir est ce qu'il y a de plus élevé dans le *Zend-avesta*. Or, afin d'établir un terme de comparaison, nous citerons ici la même scène tirée du Pentateuque. On sera ainsi en demeure de juger de quel côté sont la supériorité théologique et la beauté littéraire.

» Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était » informe et nue, les ténèbres couvraient la face de l'abîme; et » l'Esprit de Dieu reposait sur les eaux.

» Et Dieu dit : Que la lumière soit. Et la lumière fut.

» Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière des » ténèbres Et il appela la lumière, jour, et les ténèbres, nuit : et le » soir et le matin formèrent un jour.

» Et Dieu dit : Qu'un firmament soit.... Et il en fut ainsi. Et » Dieu appela le firmament, ciel; et le soir et le matin furent le » second jour.

» Et Dieu dit : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassem- » blent en un seul lit, et que l'aride paraisse. Et il en fut ainsi.

[1] Les *Amschaspands* sont les génies supérieurs. Ils sont au nombre de *sept*.

[2] *Zend-avesta*, 2e part., t. II, *Iescht-sadès*, p. 87. *Afrin* du Gahanbar. Le *Gahanbar* est une division du temps (une saison). — « Des productions du monde » la première que fit Ormuzd, fut le ciel, la seconde, l'eau, la troisième, la terre, » la quatrième, les arbres, la cinquième, les animaux, la sixième, l'homme. » (*Boundehesch*, Anq. Zend-av., p. 348.)

Digitized by Google

» Et Dieu appela l'aride, terre, et les eaux rassemblées, mer. Et » Dieu vit que cela était bon.

» Et il dit : Que la terre produise les plantes verdoyantes avec » leur semence, les arbres avec des fruits, chacun selon son espèce, » qui renferment en eux-mêmes leur semence, pour se reproduire » sur la terre. Et il en fut ainsi.... Il y eut un soir et un matin : ce » fut le troisième jour....

» Et Dieu fit deux grands corps lumineux : l'un plus grand, pour » présider au jour ; l'autre moins grand, pour présider à la nuit. » Il fit aussi les étoiles. Il y eut un soir et un matin : ce fut le qua- » trième jour.

» Dieu dit encore : Que les eaux produisent les animaux qui na- » gent, et que les oiseaux volent sur la terre et sous le ciel. Et Dieu » créa les grands poissons et tous les animaux qui ont la vie et le » mouvement, que les eaux produisirent chacun selon son espèce. » Et il créa aussi des oiseaux, chacun selon son espèce. Il vit que « cela était bon...,. Il y eut encore un soir et un matin ; ce fut le » cinquième jour.

» Dieu dit aussi : que la terre produise des animaux vivants cha- » cun selon son espèce, les animaux domestiques, les reptiles et » les bêtes sauvages selon leurs différentes espèces. Et il en fut » ainsi.

» Dieu dit ensuite : faisons l'homme à notre image et à notre res- » semblance ; et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oi- » seaux du ciel, sur les animaux qui demeurent sous le ciel, et sur » tous les reptiles. Et Dieu créa l'homme à son image.

» Dieu vit toutes ses œuvres, et elles étaient parfaites. Il y eut un » soir et un matin : ce fut le sixième jour.

» Ainsi furent achevés les cieux, la terre, et tout ce qu'ils ren- » ferment [1]. »

Quel exposé plein de puissance et de magie ! Quel drame tout divin ! Quelle poésie et quelle fraîcheur ! Ne vous semble-t-il pas assister au premier matin du monde, entendre les harmonies ravissantes de la création immaculée ?

La cause d'*Ormuzd* et les prétentions de M. Clavel peuvent déjà paraître fortement ébranlées. Toutefois, on ne doit pas oublier que le Dieu des Mages, dans ce que nous connaissons jusqu'à présent de lui, ne manque ni d'élévation, ni de grandeur. Sans doute, la

[1] Moïse, *Genèse*, ch. I, II. — Je me sers ici de la traduction de M. de Genoude.

Digitized by Google

ment admise [1], qu'il a au-dessus de lui une espèce de puissance sourde et insaisissable, *Zervâne Akérène*, le *Temps sans bornes*, l'*Eternel*, dont Ormudz serait une des productions, et qui tiendrait, en réalité la première place dans l'ordre des êtres, *Ormuzd* est donc l'usurpateur de la divinité. Pour l'embellir de toutes les perfections du Dieu suprême, on en aurait dépouillé l'ETERNEL, après avoir relégué ce premier des êtres dans les profondeurs insondables de sa nature et de son excellence, supérieures à celles d'Ormuzd, qui cependant ne veut pas les reconnaître.

Ainsi interprétée, la doctrine du *Zend-avesta* confirme d'une manière frappante ce que rapporte la *Genèse*. L'homme coupable de son premier crime, chassé par la justice et l'amour éternels du lieu de son premier bonheur, ayant mesuré et compris l'étendue de son péché, bourrelé de craintes et de remords, finit par ne plus élever son souvenir ni sa pensée vers ce Dieu dont l'idée le remplissait d'épouvante, Or, la mémoire de ce fait immense, que l'ETERNEL était comme devenu inaccessible, s'était retiré par-delà tous les mondes, dans les muettes profondeurs de son être incompréhensible, aurait très-fortement agi sur la théodicée persane. Elle devient alors une chose historique, un débris informe de ce qui s'accomplit au berceau des choses, un vestige à demi-effacé des premières infortunes du genre humain ; la Perse aurait gardé ce souvenir confus qui reste à l'homme de quelque coup terrible qui l'a frappé dans son enfance,

Cette explication est d'autant plus fondée que le *Zend-avesta* parle d'un Eden fortuné : « *Ormuzd* dit à Supetman Zoroastre : J'ai donné » ô Supetman Zoroastre, un lieu de délices et d'abondance : personne » n'en peut donner un pareil. Si je n'avais pas donné, ô Supetman » Zoroastre, ce lieu de délices, aucun être ne l'aurait donné. (Ce lieu » est) *Eriéné-Véedjo*, qui (au commencement) était plus beau que » le monde entier qui existe (par ma puissance). Rien n'égalait la » beauté de ce lieu de délices que j'avais donné [2]. »

Si telle est la vraie doctrine de Zoroastre, supposé qu'Ormuzd reste toujours ce que nous l'avons vu, le magisme sera tout simplement le paganisme à son aurore : l'abandon de Dieu pour l'Ange, sans descendre au-dessous : ce n'est encore que le Séraphim monté sur le trône de l'Eternel.

[1] C'est l'enseignement du *Boundehesch*, qui ne laisse aucun doute à cet égard. Voir *Zend-avesta* d'Anquetil, 2e part. t. II, p. 348 et suiv.

[2] *Zend-avesta Vendidad*, Fargard I.

Digitized by Google

Toutefois, la doctrine du *Zend-avesta* sur le *Temps sans bornes* est pas tellement claire qu'on ne puisse demander si Ormuzd et lui seraient pas un seul et même être. Cette question, je le sais, va raître bien étrange à ceux qui n'ont lu que des exposés de la phi-ophie ou de la religion persanes ; mais elle paraîtra très-naturelle eux qui ont parcouru le *Zend-avesta* lui-même [1]. Sur ce point, effet, la doctrine de ce livre est loin d'être uniforme et concor-nte. Et il faut convenir de l'indentité d'*Ormuzd* avec le *Temps ns bornes* en admettant que l'un n'est que l'autre considéré sous aspect différent, ou dire qu'il règne une étrange confusion d'i-es et d'enseignements dans ce monument de la sagesse antique la us célèbre. Après tout, pourquoi ce livre serait-il le seul qui chappât à cette loi du protestantisme des anciens temps?

Si l'on pouvait établir cette identité d'*Ormuzd* et du *Temps sans ornes*, on justifierait Zoroastre d'avoir consigné dans le silence et oisiveté un être supérieur à Ormuzd, et d'avoir posé comme base e sa religion une conception primordiale essentiellement idolâtri-ue.

Anquetil se prononce pour la distinction, et voici sur quel texte s'appuie : « O vous, feu agissant dès le commencement, je m'ap-proche de vous, vous, principe d'union entre *Ormuzd* et l'*Être ab-sorbé dans l'excellence*, ce que j'ai la discrétion de ne pas expli-quer [2]. »

Mais pourquoi ne pas traduire cette restriction mystérieuse par ette idée, que le travail de la vie divine s'éveillant au sein de l'es-ence éternelle, la divinité endormie en elle-même, inactive, le *Temps ans bornes* enfin s'est développé en devenant *Ormuzd*, comme *Brahma* est sorti de *Brahm* ? Pourquoi cette conception ne se trou-verait-elle pas dans la Perse, comme elle se trouve dans l'Inde [3] ? D'ailleurs, serait-il donc si difficile de trouver dans la tradition ortho-loxe la vérité qui aurait pu donner lieu à cette erreur? et les erreurs eligieuses ne sont-elles pas, comme toutes les erreurs, les vérités éfigurées?

D'ailleurs, le *Zend-avesta*, presque à chaque page, déclare *Or-*

[1] Je parle seulement des livres *zends* et non du *Boundéhsch*.

[2] *Zend-avesta*, *Izeschné*, 35e hâ. hafltenghat, *premier cardé* (première portion).

[3] Si l'infirmité de la raison humaine ne suffisait pas pour autoriser la supposition que je fais ici, on pourrait recourir aux rapports qui ont certainement existé entre es Persans et les Indiens. Voir l'*Histoire de la Perse* et le *Commentaire sur le Yaçna*, passim.

Digitized by Google

muzd absorbé dans l'excellence, et c'est à peine si, dans tout le livre, il est question du *Temps sans bornes* trois ou quatre fois et en passant [1]. Les quelques qualifications accordées au *Temps sans bornes* sont également appliquées à *Ormuzd*, et les mêmes attributions leur sont reconnues. L'un et l'autre sont *plongés dans l'excellence*. L'eau, d'après le *Zend-avesta*, a été créé par le *Temps sans bornes;* mais on répète à chaque instant que cet élément a été produit par *Ormuzd*. Nous avons vu qu'il a été le premier des *Amschaspands;* ailleurs, c'est lui qui les a créés.

« J'offre ces choses à celui qui est le plus grand de tous les (êtres) »
» à celui qui est au-dessus de tout, au pur, au grand Ormuzd... lui
» qui est éclatant de gloire et de lumière, qui a créé avec grandeur
» les Amschaspands [3]. — Lorsqu'on fait dix mille prières à l'eau, que
» le Temps a créée... Avec ce *Barsom* [4], je prie l'eau donnée d'Or-
» muzd, et je lui fais *iescht* [5]. »

Enfin, si le *Temps sans bornes* est l'Éternel, on a vu que l'éternité est pareillement un attribut d'Ormuzd. Qu'est-ce donc que ces deux

[1] Il n'est pas sûr que Zorsastre ait été plus explicite dans les parties de ses écrits qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Voici, du reste, ce qu'Anquetil pense sur le point dont il est ici question : « C'est dans le *Vendidad* (c'est-à-dire très-loin dans » le Zend-avesta), qu'il est pour la première fois fait mention du *Temps sans bornes*. » Si Zoroastre, dans les ouvrages dont les Perses n'ont maintenant que les noms, a » été aussi succinct sur ce qui regarde ce premier agent qu'il paraît l'être dans » ceux que le temps a respectés, on a quelque droit de lui reprocher un silence qui » tendait naturellement à obscurcir le dogme le plus important, celui de l'unité du » premier principe. Mais il paraît, par le *Khoschnoumen* de Rameschné Khàrom, que » l'*Iescht* de cet Ized parlait expressément du *Temps sans bornes*, de l'être absorbé » dans sa propre excellence ; de cet oiseau qui est continuellement en action, ainsi » que de la révolution du ciel. Pour ce qui regarde les livres zendaactuels, quelques » Parses répondront que le silence, dont on pourrait faire un crime à Zoroastre et » la distribution de ses ouvrages venait de lui, doit être rejeté sur les destours qui » les ont recueillis. » Anquetil cherche ensuite à excuser Zoroastre, et, entre autres raisons curieuses, il dit : « La connaissance du cœur humain a pu porter ce législa- » lateur à ne pas insister, du moins dans les livres qui devaient être plus souvent » dans les mains des Perses, sur une vérité dont il craignait qu'on n'abusât. » (*Zend-avesta*, Vendidad, Fargard XIX, p. 414, note.) L'homme est-il donc moins fait pour la vérité que pour l'erreur, et faut-il éteindre en lui l'intelligence parce qu'il en abuse ?

[2] *Zend-av.* Vispered, 13e cardé.

[3] *Id.* Izeschné, 28e hâ.

[4] Le *Barsom* est un faisceau de baguettes qui sert dans la liturgie.

[5] *Zend-avesta*, t. II, Iescht de l'eau (prière et louange à l'eau).

Digitized by Google

rnels ? Ce Temps sans bornes n'aurait-il été conçu que comme la ée éternelle mesurant l'existence du premier être, et le rapport rmuzd à lui ne serait-il qu'un rapport de résidence et non d'o- ine ? Il se peut que le problème soit insoluble : mais il devait être sé comme exemple du désordre et de l'obscurité qui règnent dans Zend-avesta, même sur le véritable premier être.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que l'identité du *Temps sans nes* et d'*Ormuzd*, fût-elle réelle, ne justifierait point Zoroastre voir donné lieu, par son enseignement vague et ténébreux à l'i- lâtrie la plus dogmatique, ni d'avoir mêlé aux magnifiques idées e nous avons exposées les erreurs grossières que nous verrons ntôt.

Ainsi, la sagesse des Mages n'eut pas même la puissance de con- rver, dans leur clarté première, les doctrines précieuses que la adition leur avait fait connaître. Et cependant le but avoué de roastre, c'était de rétablir les anciens enseignements. Il se don- it comme le réformateur de la religion nationale, et non comme nventeur d'une religion nouvelle [1]. On ne niait pas alors qu'il fal- it qu'une religion fût descendue du ciel, et que l'homme ne devait être que le gardien fidèle. Et ne serait-ce point là l'idée qui au- it inspiré le culte de la lumière et du feu que les Mazdéïsnans pra- quèrent ?... Mais, hélas ! tandis qu'ils prenaient un soin si religieux feu matériel, ils oubliaient le feu divin, le feu vraiment sacré, et laissaient s'éteindre !

L'abbé CHARLES-MARIN ANDRÉ.

Polémique Socialiste.

LA FRATERNITÉ CHRÉTIENNE
AU TRIBUNAL DE MONSIEUR LOUIS BLANC,
REPRÉSENTANT DE LA SEINE.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

IV.

Est-il vrai que le principe de l'autorité catholique nécessite *la contrainte* comme moyen de gouvernement.

[1] Voir le *Zend-avesta*, Passim.
[2] Voir le premier article au n° 28, ci-dessus, p. 366.

Digitized by Google

Un homme qui combat depuis longtems les idées monarchiques avec une grande activité, a parfaitement compris quelles illusions avaient dû séduire l'esprit de M. Louis Blanc.

« Il est bien vrai, dit M. de Boislecomte, ambassadeur de la République à Turin, que l'Eglise a usé dans un tems éloigné, d'une sorte de dictature, qui lui a été bien plutôt donnée par tous ceux qui en reconnaissaient la nécessité, qu'elle n'a été usurpée par elle[1]. Mais elle a surtout usé de cette dictature dans un intérêt général, et les faits qui le prouvent ont une si immense importance, qu'ils doivent effacer l'impression de quelques faits de détail qui ont une apparence contraire et dont ses ennemis ont profité pour l'accuser, en dissimulant avec soin les autres. A Dieu ne plaise que nous mettions M. Louis Blanc dans cette catégorie; mais pour ne parler que de l'un de ces faits qu'il a cités, nous regrettons qu'il n'ait pas remonté aux causes qui en donnent l'explication. «Rome, dit-il, était » sur de telles hauteurs, depuis Grégoire VII, qu'on l'apercevait » de partout! Rome couvrait de son ombre les trônes mêmes. On se » rappelait Henri IV d'Allemagne, dépouillé de ses vêtements de » roi, couvert d'un cilice et suppliant, les yeux en larmes, aux ge- » noux d'un moine irrité.»

« Ce moine, en effet, avait abaissé la puissance impériale; mais c'était après que l'empereur l'eut menacé d'anéantir la puissance dont il était lui, le représentant, en le faisant déposer dans une diète. Ce moine était sorti des rangs du peuple, il ne disposait d'aucune force matérielle; mais c'était un saint, et l'empereur dont les mœurs privées rappelaient les orgies des Césars, n'usait de l'auto-

[1] Ce point de vue véritablement sérieux et profond a été démontré par toute la science moderne. — Voir Gaab, *Apologie du pape Grégoire* VII. — Voigt, *Hildebrand nommé Grégoire* VII. — Bowden, *Grégoire* VII. — Stolberg, continué par Kerz, *Histoire de la religion de Jésus*, XXXVI. — Kater-Kamp, *Histoire ecclésiastique*, V, 1-121. — Norris, *Histoire des investitures*. — Schlosser, *Histoire universelle*, II, part. II, 694-782. — Luden, *Histoire du peuple allemand*, VIII et IX. — Kutzen, *Le pape Grégoire* VII *et le roi Henri* IV *à Canossa*, dans la Gazette de philosophie et de théologie de Bonn. — Dœllinger, *Manuel d'histoire ecclésiastique*, II, 131-276. — Wiseman, *Grégoire* VII, *dans les Démonstrations évangéliques de Migne*, t. XVI. — Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*. — Moeller, *Précis de l'histoire du moyen âge*, 273-414. — Lenormant, *Cours d'histoire moderne*. — Gosselin, *Du Pouvoir temporel des papes au moyen âge*. — Jager, *Introduction à Grégoire* VII *de Voigt*. — Lavallée, *Histoire des Français*. — Jean de Muller, *Voyages des papes*. — Alzog, *Histoire universelle de l'Eglise*. — Hurter, *Innocent* III. — Saint-Chéron, *Introduction à Innocent* III *de Hurter*.

Digitized by Google

é impériale que pour opprimer ses sujets, qui en appelaient au pe, et pour faire un abominable trafic de toutes les fonctions ec-ésiastiques, de sorte que le peuple, au lieu de la protection à la-elle il avait droit, ne trouvait dans les prélats impériaux qu'une pression nouvelle. On comprend dès-lors quel devait être le ouvoir du pape, qui était le représentant de la morale chrétienne, la colère de l'empereur, qui ne voulait détruire ce pouvoir que our exercer en paix sa tyrannie [1].

[1] Cette appréciation élevée est celle des plus graves historiens de nos jours. outons le célèbre historien Luden : « Ce qui, selon l'idée de Hildebrand, doit e réalisé par l'Eglise dans ce monde, peut se résumer en trois propositions qui pendent les unes des autres : sainteté et unité de l'Eglise par le pape et sous direction ; liberté et indépendance de l'Eglise et de tout ce qui la concerne vis à s de toute puissance temporelle ; subordination de tout pouvoir temporel et de ut ce qui s'y rapporte à l'Eglise et à son chef le pape. Dans tous les cas, le plan Hildebrand est né du plus généreux sentiment qui puisse faire battre le cœur umain. Il est né d'une tendre commisération envers les malheurs des hommes, désir intime de détruire la cause de ces malheurs, et d'une intelligence capable exécuter ce plan miséricordieux. C'était un essai d'amélioration et de civilisation us la forme religieuse et par la foi chrétienne. On fait injure à Grégoire quand lui dénie l'amour des hommes, quand on doute même de sa piété ; il est bien lus vraisemblable que son plan était le fruit de la charité et de la religion. » uden, *Histoire des peuples germains*. — « Nous pensons, dit le docteur Alzog, endre exactement l'idée de ce grand pape en disant : « Grégoire, voyant le monde ns le mal, et sentant que le pape seul pouvait sauver le monde, conçoit le vaste lan d'une théocratie universelle. Elle embrassera dans son sein tous les royaumes hrétiens : les commandements de Dieu seront la base de la politique. Le pape la sidera. Son pouvoir spirituel sera à l'égard du pouvoir royal ce que le soleil est la lune, à laquelle il communique la lumière et la chaleur, sans que, cependant, mais la papauté puisse détruire le pouvoir temporel ou enlever aux princes leur ouveraineté. Mais aussi, ceux-ci s'abaisseront nécessairement devant la souveraineté uprême de Dieu, dont ils tiennent leur royaume. Le refus du prince à cet égard xclura de l'alliance théocratique et le rendra incapable d'être le représentant e Dieu parmi les peuples chrétiens. » — En jugeant les actions de Grégoire d'après cette idée, tout s'explique et se coordonne. Son plan, consistant à fonder la ie politique des Etats sur les principes du christianisme, apparaît dans la grandeur, t l'on conçoit qu'il dut obtenir l'assentiment unanime des esprits généreux qui, ans ces temps de violence, sentaient vivement la nécessité d'une autorité morale, apable de dominer et de dompter la force brutale des puissances temporelles. Tout, dans Grégoire, concourait à la réalisation de son idée : volonté ferme que les eines les plus violentes ne pouvaient ébranler ; intelligence éminente, qui comprenait rapidement les affaires les plus difficiles et trouvait non moins vite le moyen de s résoudre ; caractère rigoureux et fier sans jactance ni prétention. Toujours digne ans ses paroles et ses actions, il n'était ni vain de son propre mérite, ni orgueilleux

Digitized by Google

» Les saintes lois du mariage surtout étaient fréquemment violées par les princes, et les papes seuls purent les faire respecter. On en vit un grand exemple, quand Innocent III força Philippe-Auguste à reprendre sa femme répudiée et à renvoyer sa maîtresse. Dans ce cas et dans bien d'autres du même genre, les papes ne s'étaient-ils pas montrés les continuateurs de J. C. et les bienfaiteurs de l'humanité, en soutenant l'être faible contre l'être puissant, et en faisant valoir, par leur *autorité*, la loi morale qui seule rétablit par le pouvoir social, l'équilibre entre la force et la faiblesse naturelles? Et croit-on que si Louis XIV, et surtout Louis XV, eussent rencontré des papes assez fermes et assez puissants pour faire cesser les scandales de leur règne, ces papes n'eussent pas rendu un immense service à la France et à l'humanité? Enfin pense-t-on que si le pape eût réussi dans la résistance qu'il opposa à Henri VIII, lorsque celui-ci fit et défit cinq mariages et égorgea trois femmes l'Angleterre n'en eût pas tiré plus d'avantage que ceux qui résultèrent de sa séparation avec l'Eglise romaine?

» Disons-le hardiment, la Révolution française en imposant le pouvoir de la loi civile à tous les hommes, au profit du faible qu'elle protége et du fort qu'elle arrête dans les tentatives de son égoïsme, n'a fait autre chose que de continuer la doctrine de l'Eglise et l'application qu'elle en avait faite. »

Après ces réflexions préliminaires, M. de Boislecomte vient à examiner la théorie de M. Louis Blanc qui déclare le *principe* catholique inséparable de l'idée de la *contrainte*.

» L'Eglise, dit-il, n'a jamais eu qu'une autorité qui se résume en ces termes simples : le *pouvoir de faire accepter ses décisions*. Ce pouvoir qui, sans parler de l'assistance divine, pourrait être regardé comme celui de la majorité et de la raison, est analogue à celui qui règne sur la science, et jusqu'à un certain point sur la politique. Il dépend, en effet, du premier venu de débiter toutes les absurdités qui naîtront dans son cerveau ; mais sa puissance s'arrête quand il s'agit de les faire accepter. En science comme en religion, la fan-

de son pouvoir, et ses ennemis mêmes rendaient justice à la pureté de ses mœurs, à sa vie irréprochable. Il donna la preuve la plus évidente de son désintéressement sincère dans sa réponse à la pieuse Mathilde, reine d'Etrurie, qui lui offrait tout ce qu'il lui demanderait de ses biens : « Ce que je préfère à l'or, aux diamants, aux trésors de ce monde; ce que je veux de vous, c'est une vie chaste, charitable envers les pauvres, pleine d'amour pour Dieu et votre prochain. » Alzog, *Histoire universelle de l'Église*, t. II, le pape Grégoire VII.

Digitized by Google

isie s'exerce d'une manière absolue, et si nous ne voulions citer ue ce qui s'est passé de notre temps, les exemples fameux ne nous anqueraient pas. Dans la politique, la fantaisie est moins large; elle arrête à la loi qu'on ne peut attaquer, et sous ce rapport, l'Eglise isse plus de liberté à l'individu; car elle n'a ni gendarmes, ni tribunaux pour le forcer à obéir à ses décisions et à rentrer dans son ein quand il proteste. Ses décisions ne sont souveraines que parce u'elles sont acceptées....

» Nous pouvons donc affirmer hardiment que l'autorité de l'Elise est toute morale, qu'elle laisse un aussi libre champ à la raon humaine que toutes les sectes et les systèmes, et que si elle lui onne pour limites certaines vérités fondamentales, c'est qu'elle les garde comme une base unique de la vie sociale et religieuse. uant à nous jusqu'à ce qu'une meilleure solution nous soit donée, nous demandons la permission de croire fermement, mais très-brement, que celle de l'Eglise est la meilleure, et nous ne sachions as que personne nous ait imposé cette déclaration et nous force de maintenir; car elle n'est émanée que du très-libre examen de outes les solutions philosophiques : aucune ne nous ayant satisfait, ous sommes revenu de notre plein gré à celle de l'Eglise....

» Nous sommes donc de l'avis de M. Louis Blanc quand il veut ue l'éducation de l'homme n'ait d'autre base que la persuasion; ais il reconnaîtra aussi que l'autorité et la persuasion marchent écessairement de front; il reconnaîtra, ainsi qu'on le lui a déjà dit, u'il faut bien que l'enfant soit *déterminé* à être quelque chose, seon le pays où il vit.... Il faut donc une autorité à l'homme pour diiger son éducation; il en faut une pour régler l'association, et la raternité exige cette autorité.... L'homme ne peut entrer en communion fraternelle avec son semblable qu'à la condition d'une loi ommune et d'une croyance commune, disons plus, à la condition l'une langue commune; car la langue n'est que l'expression, la orme, le signe du régime commun sous lequel l'homme est né; 'est l'instrument de son éducation, c'est une chose à laquelle les artisans *des idées innées*, comme ceux des *idées reçues par l'unique voie de la sensation*, comme ceux de la *raison souveraine*, n'ont as réfléchi. L'homme ne reçoit ses idées, ni des *sens*, ni de la *nature*, ni de la *réflexion*; il les reçoit de la *langue* par *l'éducation* et es développe par les *relations*. L'homme n'est donc jamais sous empire de l'individualisme; il est sans cesse sous le joug d'une autorité, celle de la société. Si le développement de sa raison lui fait

Digitized by Google

découvrir quelques rapports nouveaux entre les hommes ou entre les choses, cette découverte n'a de valeur qu'autant qu'elle est acceptée. Il y a donc entre l'autorité individuelle et l'autorité générale un lien constant qui en règle l'exercice par la condition imposée à l'homme par Dieu, celle de vivre en société. Tel est le véritable principe de la fraternité humaine, que le christianisme a proclamé le premier, qu'il a institué et qu'il développera, nous le croyons, jusqu'à la fin des siècles, en maintenant le moyen d'ordre qui doit le régler, mais en le rendant, nous le croyons et l'espérons, le plus conforme possible à ce qu'exige la fraternité[1].»

LA FRATERNITÉ.

M. Louis Blanc n'a-t-il pas voulu insinuer que non-seulement la doctrine de l'Eglise nécessitait la *contrainte* faite aux intelligences, mais qu'elle consacrait dans l'ordre polique et civil la doctrine de l'*absolutisme* et de la *servilité?* C'est là une supposition répétée tant de fois depuis que J.-J. Rousseau a écrit son *Contrat-Social* que nous comprenons qu'un esprit distingué, comme l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, ait été dupe des préjugés qu'on s'est efforcé d'enraciner dans toutes les âmes. Mais il s'en faut bien que tous les écrivains démocrates aient partagé ces préventions étroites. L'un d'eux a remarqué que la plupart des théologiens catholiques ont reconnu le principe de la souveraineté du peuple, cette base essentielle de toute société démocratique.

» Aucune école théologique, dit M. *Feuguerày*, n'a admis, comme Rousseau et les autres publicistes du droit naturel, un prétendu *état de nature* dont les hommes seraient sortis en concluant un pacte pour entrer en société; elles ont, tout au contraire, considéré l'état social comme l'état naturel de l'homme. Saint Thomas, dans son *Traité du Gouvernement des princes*, liv. I, ch. I[er], établit avec une grande clarté que l'homme, dépourvu des instincts et des ressources physiques que possède naturellement l'animal, et doué d'une raison qui ne se développe que par des rapports avec les autres hommes, ne saurait vivre dans l'isolement. « Il faut donc qu'il » vive en société, poursuit-il, l'un aidant l'autre, chacun applique » à sa tâche respective; l'un, par exemple, dans la médecine, celui- » ci de telle manière, celui-là de telle autre. » On voit qu'en plein

[1] De Boislecomte, *Histoire des Girondins par M. de Lamartine, et Histoire de la Révolution, par M. Louis Blanc*, dans la *Revue nationale*, octobre 1847.

Digitized by Google

13e siècle le docteur Angélique posait nettement le principe de la division des fonctions. Le don de la parole d'ailleurs, cette faculté essentiellement humaine, lui paraissait, avec raison, une marque certaine de la nature sociale de l'homme.

« Or, ce point établi, si la société est une institution naturelle c'est-à-dire conforme à la nature des choses, le pouvoir, sans lequel la société ne peut exister, se trouve être aussi une institution naturelle. « Sans pouvoir, en effet, continue saint Thomas, la multitude se dissoudrait..... Il n'y a pas d'association possible sans une direction. Le pouvoir et la société sont donc également de droit naturel, ou, autrement dit, de droit divin, comme ayant été également voulus et ordonnés par Dieu. »

« C'est ainsi que saint Thomas entend les paroles de saint Paul, que *tout pouvoir vient de Dieu.*

« Cette interprétation restrictive, mais parfaitement conforme à l'ensemble du texte, n'était d'ailleurs pas nouvelle. Au 4e siècle, saint Jean-Chrysostome, à Constantinople, l'avait ouvertement enseignée, et auparavant même, au temps des persécutions quand la prudence faisait une loi aux chrétiens de la soumission, Origène n'avait donné que ce sens aux paroles de l'apôtre qui, en vérité, ne peuvent raisonnablement en recevoir d'autres.

« Parmi les théologiens modernes qui ont adopté ces principes, nous ne citons que *Bellarmin* qui, dans son traité *de Laicis*, (liv. III, ch. 6) enseigne « qu'en général et abstraction faite des formes du « gouvernement, la puissance civile émane de Dieu, comme une « conséquence nécessaire de la nature humaine, qu'elle ne dépend « pas du consentement des hommes, qui, bon gré malgré, ont « toujours un gouvernement; qu'elle est donc de droit naturel et « que le droit naturel, c'est le droit divin. »

« En faisant ainsi descendre le pouvoir du ciel, de manière à le rendre vénérable et à consacrer son droit d'exiger l'obéissance, peut-être les théologiens paraîtront-ils à quelques personnes avoir sacrifié la liberté à l'autorité; mais ce serait là une lourde méprise. Voyons en effet.

« Ce pouvoir qui vient de Dieu, où réside-t-il? Est-il l'apanage d'un homme, d'une famille, d'une caste, ou bien se trouve-t-il primitivement et fondamentalement dans la communauté tout entière?

« Sur ce point nous n'avons que l'embarras de choisir entre les autorités.

Digitized by Google

» Le pouvoir, dit *Bellarmin*, réside immédiatement dans toute la » multitude ; le droit divin, qui ne l'a départi à aucun individu, l'a » par là même laissé à tous. Abstraction faite du droit positif, il n'y » a pas de motif pour qu'entre égaux l'un commande plutôt que » l'autre ; c'est à la multitude qu'appartient le pouvoir. »

» Toute autorité, exercée par un homme, dit *Suarez*, vient, » soit directement, soit indirectement, du peuple et de la commu- » nauté, autrement elle ne serait pas une autorité légitime.

» Le dominicain *Billuard*, dont la *théologie morale* n'est que la réproduction des doctrines de saint Thomas, n'est pas moins explicite : « La puissance qui vient de Dieu, dit-il, réside naturellement » dans la communauté; elle n'est dévolue aux rois et aux autres » gouverneurs que par le droit humain. »

» Le cardinal *Cajetan*, *Molina*, ce même homme que les jansénistes ont toujours poursuivi pour avoir cherché à concilier le libre arbitre avec la grâce; *Mariana*, dont presque personne n'a lu les ouvrages, et qu'on dénonce toujours à l'indignation publique pour une doctrine sur le tyranicide, qu'il a jetée en passant dans un long ouvrage et qui lui est commune avec tout le moyen-âge; *Cornélius à Lapide*, l'illustre commentateur de l'Ecriture Sainte, et vingt autres docteurs des plus fameux que nous pourrions citer, professent absolument les mêmes principes.

» Ainsi, d'après tous ces théologiens, c'est dans le peuple que l'autorité, prise en général, réside primitivement et essentiellement, et ce n'est que de l'adhésion et du consentement du peuple que toute autorité particulière tire sa légitimité. Cette consécration populaire est aussi nécessaire aux rois qu'aux présidents de république. Le pouvoir vient de Dieu, mais moyennant la volonté et le choix du peuple, *mediante consilio et electione humanâ*, comme le dit *Bellarmin* [1].

M. Feugueray va plus loin. Il affirme et il prouve avec vigueur que le catéchisme est complétement nécessaire au développement des institutions démocratiques :

« Rien de plus absurde, s'écrie-t-il, que de vouloir greffer le républicanisme démocratique sur la tige empoisonnée de l'athéisme, ou sur la tige morte de l'indifférence religieuse, ou bien sur cette autre tige, toujours grêle et tournant à tous les vents, de la philo-

[1] Feugueray, *Doctrines des théologiens sur la souveraineté*, dans la *Revue nationale*, mai 1841.

Digitized by Google

sophie pure. Le rationalisme est aristocratique de sa nature, et ne conclut qu'à la souveraineté des capacités intellectuelles. La religion, au contraire, conclut à la souveraineté morale et à l'égalité de tous devant la même loi. Voilà pourquoi elle convient merveilleusement à notre constitution nouvelle, où elle doit faire circuler l'esprit de dévouement et de sacrifice, comme l'âme vivante, la force de conservation, qui défendra la République contre les coups du temps lui-même, ce grand destructeur. Nous ne croyons pas qu'aucun historien ni aucun politique digne de ce nom, démente ces vérités d'expérience et de bon sens; de sorte que, pour nous, c'est un fait acquis et dont nous partons, qu'il y a un immense intérêt social à ce que l'esprit religieux soit puissant en France, et soit répandu dans toute la politique. Les traînards du 18e siècle diront peut-être le contraire, mais leurs cris discordants n'empêcheront pas cette vérité d'être saluée par l'acclamation nationale. »

Un journal, qui ne dissimule pas ses convictions démocratiques, développe et fortifie ces graves considérations.

« Dans ce moment nous conjurons les hommes politiques qui nous lisent, de faire trêve un instant aux graves préoccupations qui enveloppent les esprits, pour peser dans leur conscience la nécessité absolue du *sentiment religieux* au sein de la démocratie triomphante. Nous savons tout le prix des lois sages; nous connaissons toute la puissance des institutions politiques calculées sur les vrais besoins d'une nation. Pleins de confiance dans le génie de la France, nous espérons que l'Assemblée nationale, s'élevant à toute la grandeur de sa mission, dotera la patrie d'une constitution durable, réorganisera tous les grands services publics pour les mettre en harmonie avec la société nouvelle, et posera toutes les bases de l'amélioration progressive du sort des travailleurs. Mais ces lois seront vaines et ces institutions caduques, si *l'esprit chrétien* ne vient pas leur prêter la vie et les rendre fécondes.

« Certes, nous ne perdrons pas notre temps à démontrer qu'il n'y a pas de société sans religion; prouvons seulement que jamais la religion n'a été plus nécessaire que dans une société démocratique.

« Fille du christianisme et de la raison, la démocratie moderne est le dernier terme des progrès sociaux; elle peut être la *meilleure des sociétés;* nous nous en sommes déjà suffisamment expliqués. Mais, quelque juste qu'elle soit dans son principe, elle a ses

[1] Feugeuray, *Budget des cultes*, dans *la Revue nationale*, mars 1848.

Digitized by Google

pentes funestes et ses dangers. Il y a mille écueils où elle peut aller se briser. Aucune combinaison politique assez savante, aucune loi assez sage ne peut la préserver de ses propres excès, s'il n'y a pas, dans les idées et dans les mœurs un contre-poids capable de balancer et de neutraliser les effets des vices inhérents à la nature humaine, et qui ont tant de facilité d'explosion au sein d'une *démocratie*. Ce contre-poids ne peut être que la *religion*. »

» Un publiciste qui a étudié avec une rare intelligence la démocratie sur le plus vaste et le plus libre théâtre qu'elle ait eu jusqu'ici dans le monde, écrit ces paroles remarquables :

« Le despotisme peut se passer de la foi, mais non la liberté; la » religion est beaucoup plus nécessaire dans les républiques que » dans les monarchies. La société périra, si, lorsque le lien politique » se relâche, le lien moral ne se resserre pas. Que faire d'un peuple » maître de lui-même, s'il n'est soumis à Dieu?... Une complète in- » dépendance religieuse et une entière liberté politique sont incon- » ciliables. Si un peuple n'a pas la loi, il faut qu'il serve; et s'il est » li b, qu'il croie. » Ces paroles, dictées par une étude consciencieuse des faits à l'observateur politique le plus sagace de notre temps, peuvent se vérifier aisément par l'examen rapide des caractères principaux de la démocratie moderne.

» Le premier de ces caractères, c'est *la passion de l'égalité*. Il semble que l'égalité soit le premier besoin de la démocratie; elle la recherche avant tout et à travers tout, elle la préfère à la liberté elle-même. Et cette passion est juste et noble dans son principe: puisqu'elle n'est que la dignité humaine avec la conscience d'elle-même, et réclamant ses droits; et cette passion est chrétienne, puisque l'Évangile est le code de la *fraternité universelle*, Malgré sa légitimité, l'égalité n'a jamais été satisfaite, et ne peut jamais l'être. Si tous les hommes naissent égaux en droits, ils sont inégaux par leurs facultés et par l'usage qu'ils savent en faire. De là, même au milieu du régime égalitaire le plus absolu, des inégalités inévitables, et sans lesquelles il n'y aurait pas de société. Ce droit d'égalité, ce fait d'inégalité engendrent dans le cœur de l'homme une autre passion, l'*envie*, qui porte dans la société les plus grands ravages. C'est l'envie qui s'attache à tout ce qui a du prix pour l'amoindrir, à tout ce qui est grand pour l'abaisser, à tout ce qui est honorable pour le flétrir. L'envie ne peut supporter aucune supériorité. Elle arme les citoyens les uns contre les autres; le faible contre le fort, le pauvre contre le riche; et, par les désordres continuels qu'elle excite,

Digitized by Google

elle menace sans cesse l'existence même de la société. Trop naturelle au cœur de l'homme, cette passion inquiète, sous le régime démocratique, est sans cesse développée, surexcitée par le principe même de ce régime, celui d'égalité.

» Quel sera donc le remède à cette passion perturbatrice? Cherchez et vous n'en trouverez pas d'autre que le respect profond des droits d'autrui, de sa personne, et une certaine modération de désirs qui rend l'homme content du sort que la Providence lui a fait, parce qu'il place son idéal au-dessus des périssables intérêts de la terre. Or, ce respect profond des droits est impossible sans un sentiment énergique des devoirs. Cette modération des désirs terrestres n'est concevable que là où règnent l'amour et le culte des choses invisibles, sous l'œil de Dieu. Nous voilà donc ramenés à la religion comme au seul remède efficace à cette passion dangereuse de l'envie, fruit naturel du principe démocratique.

» L'empire de la majorité est le second caractère de la démocratie. La majorité fait la loi; elle règne et gouverne; et cet ordre est bon, car il faut toujours supposer que la justice et la raison sont plutôt avec la majorité qu'avec la minorité. Toutefois, ce principe de majorité renferme la plus effroyable des tyrannies si de misérables flatteurs apprennent aux peuples, enivrés de leur puissance, que le nombre fait la raison, que toutes leurs volontés sont sacrées, et que leur pouvoir s'étend à tout. Egarée dans ces routes funestes, une nation ne tarderait pas à descendre au dernier degré de l'abaissement moral.

» Que ces peuples apprennent donc qu'il y a au-dessus de leurs volontés arbitraires *une loi éternelle de raison, de justice*, expression de l'ordre divin, base nécessaire des droits et des devoirs; loi immuable et impérissable, contre laquelle tout ce qu'on fait est nul de soi. Que les peuples apprennent que le monde intérieur, le monde de la foi et de la science, le monde de la religion et de la vérité, le monde du beau et de l'amour, le monde de l'infini, en un mot, est à jamais soustrait à leur puissance, et que ce sanctuaire doit être toujours inaccessible à leurs entreprises. Contre-poids nécessaire d'une loi de majorité abrutissante si elle est sans limites, ces hautes pensées ne sont inspirées que par une raison élevée, ferme, profondément religieuse [1]. »

[1] Ces paroles sont vraies; cependant nous nous permettrons de demander à *L'Ère nouvelle* pourquoi, en faisant cette énumération des lois auxquelles la démocratie doit être soumise, elle ne parle que de cette *loi abstraite*, inventée par la philo-

Digitized by Google

» L'instabilité particulière aux démocraties nous donne leur troisième caractère. Si l'activité, le mouvement propre à un état démocratique, si la facilité extrême des changements et le besoin d'innover naturel à une population qui peut tout se permettre, si toutes ces causes peuvent faciliter à un peuple la carrière de tous les progrès, elles peuvent aussi rendre les lois et les institutions aussi instables que ces sables mouvants qui bordent une mer agitée. A cette ardeur d'innovation, le respect des pouvoirs publics est une faible barrière.

» Donc, au milieu de cette rapidité qui précipite les hommes et les choses, quoi de plus grand, de plus imposant, de plus salutaire que le spectacle d'une religion immuable dans ses dogmes et dans sa morale ; d'une religion qui reproduit les traditions universelles du genre humain ; d'une religion qui, par la succession de ses pontifes, se rattache à l'origine des choses ! Quelle autorité plus auguste, plus propre à ramener le respect dans les âmes? Et, en même temps, quelle autorité moins effrayante pour la liberté, puisque, dans le monde moderne, dégagée de toute alliance avec la force, elle ne peut s'imposer que par la persuasion? La diminution du respect est un des plus grands fléaux des sociétés démocratiques ; et un publiciste célèbre, et aujourd'hui malheureux, s'est honoré en appelant l'Eglise catholique la plus grande école de respect qui soit sur la terre. Elle pose l'auréole divine sur le front du magistrat populaire, sorti de l'élection temporaire, comme sur celui du monarque absolu qui prétend ne relever que de Dieu ; et ainsi elle donne à l'autorité, faible et chancelante dans les démocraties, un appui précieux pour la société et sans danger pour la liberté.

» L'abaissement des grandes supériorités sociales, le droit universel de discussion, la mise de tout à la portée de tous, produisent chez les nations démocratiques une disposition universelle à ne croire que soi, et à faire de la raison humaine et de notre faculté de comprendre la règle unique de nos adhésions.

» Cette prédisposition tend nécessairement à rabaisser l'intelligence, à lui couper les ailes, à la tenir toujours dans les régions moyennes de la pensée. Il faut donc que la religion, par son côté *surnaturel*, par sa vertu surnaturelle, par les *aspects divins* et

sophie, et établie par elle, et pourquoi elle ne parle pas de la *loi positive et révélée* de Dieu, le seule *chrétienne* et la seule *obligatoire*. N'est-ce pas une chose fâcheuse de voir les chrétiens eux-mêmes, cacher et voiler la parole positive de Dieu, lorsqu'il sagit de la Constitution même de la Société?

Digitized by Google

es grâces infinies qu'elle ouvre à l'œil épuré de l'intelligence, vienne préserver la pensée et la philosophie elle-même d'un abaissement continu. Le droit d'examen et de discussion, inséparable du régime démocratique, a aussi un autre effet, celui d'enfanter une prodigieuse diversité d'opinions, de pulvériser l'opinion en insaisissables atomes. Si cette disposition devient prédominante et exclusive, c'en est fait de l'unité morale et intellectuelle d'un peuple : il ne pourra s'unir que par les intérêts, et la société ne sera plus qu'un contrat d'assurance mutuelle. Que l'Église catholique ouvre donc aux esprits divergents son grand centre d'autorité et d'unité; qu'elle les unisse, par la liberté et le libre examen, dans la même foi, le même amour, et, dès lors, la démocratie chrétienne pourra réaliser ses destinées les plus sublimes [1] ! »

« L'abbé FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY,

Professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux.

Polémique Philosophique.

LA ROYAUTÉ ET L'INQUISITION [2].

5. JÉRÔME DE PRAGUE.

Dénoncé par ses violences. — Condamné comme perturbateur du repos public. — Egards que l'on a pour lui. — Eloge du Pogge. — Son obstination.

L'affaire de Jérôme de Prague, jugée quelques jours après, ne fut que le corollaire de celle de Jean Hus, et présenta les mêmes caractères... Comme le maître, le disciple s'était insurgé contre les Allemands, les accusant de vouloir dominer partout, et notamment en Bohême. Cette question revient souvent dans l'attaque des hussites; elle dût influer considérablement sur l'instruction politique du procès; nous n'en voudrions pour preuve que la chaleur employée par l'historien allemand Théodoric de Nien, à justifier ses compatriotes, qu'il représente comme ayant tiré les Bohémiens de

[1] *L'Ère nouvelle*, 28 avril 1848.

[2] Voir le précédent article au n° 28 ci-dessus, p. 318.

Digitized by Google

la plus profonde barbarie [1]. Comme Jean Hus, Jérôme fut accusé d'avoir soutenu les erreurs de Wiklef, mais on s'appesantit principalement sur sa participation aux troubles et aux émeutes... La quatrième accusation le dénonçait comme ayant foulé aux pieds les reliques de l'église des Carmes, injurié et battu les moines qui quêtaient pour la fabrique en 1412; d'avoir, quelques jours après, envahi le même monastère avec main forte, et blessé plusieurs religieux; d'avoir soufleté un dominicain dans la rue, et de s'être armé d'un couteau pour le tuer, menace qu'il aurait accomplie sans l'intervention de quelques bourgeois; d'avoir contraint, par la force, un jeune moine à quitter le froc et à parcourir les rues à la tête de bandes armées pour exciter le peuple contre le clergé.

Jérôme nia certains faits et en avoua d'autres, mais sans vouloir commenter ici leur degré d'exactitude, ces accusations établissent assez clairement qu'il ne suffisait pas de professer des opinions hétérodoxes pour être livré au bras séculier, et qu'on n'appliquait le dernier supplice qu'aux hérétiques coupables d'actes de violence, de crimes, punis aujourd'hui presqu'aussi rigoureusement..... Sans cette nécessité de joindre le crime temporel à l'impiété pour être livré à la justice séculière, comment expliquer l'existence des Juifs en Europe, alors que de simples hérésies auraient conduit inévitablement au bûcher? Les Israëlites, il est vrai, étaient souvent rançonnés, maltraités, par les seigneurs séculiers; mais enfin ils étaient tolérés partout, sauf en Espagne où on les traquait comme des bêtes fauves, depuis l'édit d'expulsion de Ferdinand le catholique. Et cependant l'hérésie était évidente ici, nul doute à conserver: nulle enquête à faire. Ces hommes et ces femmes, campés dans des rues à eux, portaient le blason du Judaïsme sur leur costume national. La tolérance au moyen-âge a des manifestations encore plus frappantes. La règle de saint Benoît, définissant les formalités hospitalières à remplir envers les étrangers, semble indiquer que les Juifs recevaient asile aussi dans ces grandes et admirables aumôneries, car on y parle des voyageurs non chrétiens...

Sachons reconnaître que ce pauvre moyen-âge n'était pas aussi fanatique qu'on veut le prétendre. L'affaire de Jérôme de Prague nous en offre d'autres témoignages. Dans le sermon qui ouvrit la dernière séance, l'évêque de Lodi parla à Jérôme avec la plus grande douceur, et, quoique l'accusé se soit parjuré de la manière la plus

[1] Lenfant, t. I, p. 160.

Digitized by Google

grave dans le cours des débats, il lui offrit sa grâce s'il voulait se repentir; il lui fit remarquer en manière de consolation, que les grands esprits sont le plus sujets à l'erreur; et lui rappela les ménagements excessifs que le conseil avait observés à son égard. « Quoique plus diffamé qu'Arius et Sabellius, que Faustus et Nesto-» rius, lui dit-il, on ne vous a mis en prison qu'après votre pre-» mière fuite. Le concile était résolu à vous laisser jouir de toute la » liberté à Constance, si vous n'aviez pas rompu votre ban. On n'a » admis contre vous que des témoins d'une probité reconnue, et que » vous n'aviez pas récusés, on vous a épargné la question, on a laissé » pénétrer près de vous tous ceux qui l'ont désiré, et l'on vous a » accordé nombre d'audiences. »

Enfin, le concile le condamna à être jeté dehors comme une branche pourrie; il le déclara hérétique, relaps, excommunié, anathématisé; et, toutefois, même en le livrant au bras séculier, les prélats recommandèrent aux juges et aux exécuteurs de la justice de ne le point insulter et de le traiter avec humanité [1]. Bien plus, cet homme trouve parmi les catholiques un panégyriste ému, non envers ses opinions, mais envers sa constance et son admirable fermeté, et ce panégyriste est le secrétaire intime du pape Jean XXIII qui avait montré tant de ménagements envers Jean Hus; c'est un littérateur particulièrement, estimé de plusieurs prélats qui l'avaient chargé de faire des recherches scientifiques dans les environs de Constance; Pogge florentin en un mot; il consacre aux derniers moments de Jérôme de Prague une très-longue lettre où nous remarquons ces passages :

« Je n'ai jamais entendu criminel approcher autant dans sa dé-» fense de l'éloquence des anciens, que nous admirons tous les » jours. Rien de saisissant comme la beauté de son discours, la » force de ses raisons, la grandeur de son courage, la hardiesse et » l'intrépidité de son visage et de sa contenance. Quel dommage » qu'un si beau génie se soit écarté de l'orthodoxie, si toutefois le » bruit public est fondé, car il ne m'appartient pas de juger une » affaire si grave, et je m'en rapporte aux hommes plus compé-» tents... » Il ajoute plus loin : « Pendant qu'il parlait avec tant de » force et de grâce, l'agitation de la multitude couvrit sa voix..... » On résolut en conséquence qu'il répondrait d'abord aux articles » de l'accusation, et qu'il aurait toute liberté de parler. On lui lu » tous les chapitres l'un après l'autre, en l'interrogeant sur chacun,

[1] Lenfant, t. I, p. 565.

Digitized by Google

» et l'on ne saurait croire avec quelle lucidité, quelle présence
» d'esprit il répondit. Jamais il n'avança la moindre chose qui fût
» indigne d'un homme de bien....

» Mutius Savola ne vit pas brûler son bras avec plus de constance
» que celui-ci, son corps tout entier, et Socrate ne prit pas le poison
» avec plus d'allégresse... »

6. Jean Viklef et sa condamnation.

Égards que l'on commence à avoir pour lui. — Ses prédications excitent à la révolte. — Il prêche la toute-puissance du roi sur l'Église.

En étudiant attentivement l'histoire des hérétiques persécutés, il faut tenir compte de deux sortes de faits bien distincts. Sauf en Espagne, où nous avons montré les motifs de la complicité solidaire de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité temporelle; la première n'envisage partout ailleurs que la défense du dogme; si l'hérésiarque n'est coupable que d'opinions hétérodoxes, écrites ou prêchées; les inquisiteurs, les évêques, cherchent à le convaincre d'erreurs et à le faire abjurer. Se repent-il, on se contente de lui infliger certaines pénitences; s'obstine-t-il, on l'excommunie, on le dégrade, on le rejette hors de l'Eglise. Telles sont les conséquences d'une simple affaire d'hérésie. Mais si des excitations à la révolte, à la violence, au meurtre viennent la compliquer, la juridiction civile revendique le coupable, et le juge selon les appréhensions, les idées et la pénalité de l'époque. Jean Hus et Jérôme de Prague nous offrent l'exemple d'une triste conclusion, conforme aux craintes politiques que les désordres de la Bohême inspiraient à Sigismond. Supposons ces deux hérésiarques livrés à la justice des seigneurs bohémiens, ils auraient été temporellement absous et glorifiés comme Luther et Calvin en eurent plus tard la triste prérogative.

L'histoire de Viklef leur précurseur se range dans la catégorie des hérésiarques favorisés par les dispositions intellectuelles de leurs contemporains. La publication de quelques principes erronés l'avait fait exclure du principalat de Cantorberry et le pape lui avait aussi refusé l'évêché de Vigorne. Profondément irrité comme tous les esprits orgueilleux, il voulut se venger en détruisant l'autorité spirituelle, en remontant des premiers échelons jusques au Saint-Siége. Nous n'entreprendrons pas de rapporter ici ces nombreuses et profondes erreurs à l'endroit de la hiérarchie et du dogme; la glorification des protestants et les condamnations des conciles de Londres et de Constance ont suffisamment établi leur gravité. Grégoire XI inquiet

Digitized by Google

de leur propagation, ordonna en 1377 à l'université d'Oxfort, d'en arrêter les progrès. L'année suivante, Viklef fut cité devant l'archevêque de Cantorberry et l'évêque de Londres, commissaires du pape; ils se contentèrent de le réprimander et le renvoyèrent en lui ordonnant de garder le silence.

Il se soumit, mais oubliant bientôt sa promesse, et aggravant encore ses erreurs, il prêcha des principes d'égalité, d'indépendance que nous appellerions aujourd'hui *communistes*, qui devinrent l'occasion des plus graves des désordres commis par les paysans soulevés.

Un concile national tenu à Londres le 17 mai 1382 le manda à sa barre; ses ouvrages y furent examinés avec soin et ses principales propositions censurées ou condamnées. Le roi Richard y joignit une déclaration contre les Viklefistes et ordonna à l'univesité d'Oxfort de chasser leur chef de son sein. Aucune autre peine, même canonique, n'accompagna la sentence du concile; cette modération d'un tribunal ecclésiastique n'a pas lieu de nous surprendre. Elle est conforme à la jurisprudence de l'Église, et cependant jamais hérétique n'avait attaqué le dogme et l'autorité avec tant de violence. Tous les principes fondamentaux étaient renversés. La clémence du roi et des barons nous étonne davantage, car ces principes d'égalité, d'indépendance exagérés, prêchés à une époque si peu préparée à les mettre en pratique, avaient déjà ensanglanté l'Angleterre. Londres avait vu le sang couler jusque dans le palais du roi. Les Viklefistes ouvraient dignement aux Hussistes la voie du massacre et du pillage; ces événements, qui servirent de circonstances atténuantes à Viklef devant la justice séculière, méritent donc d'être examinés.

Et d'abord Viklef ne marchait pas personnellement à la tête des bandes d'insurgés, Vatteler était leur général; Jean Ball, Jacques Strav, prêtres parjurés, étaient leurs orateurs et leurs casuistes. Après s'être demandé : « Quand Adam bêchait et quand Ève filait, » qui donc était gentilhomme? » ils concluaient directement à l'insurbordination, et disaient aux basses classes : « Voici le moment » où, si vous le voulez, vous pouvez secouer le joug de toute dépen» dance; soyez gens de cœur et ne perdez pas une si belle occasion. » Défaites-vous d'abord des premiers seigneurs du royaume, puis » des justiciers et des autres magistrats, en un mot, de tous ceux qui » peuvent nuire à l'ordre populaire; délivrez-en le pays, afin que » vous puissiez vivre en paix et être tous égaux en liberté, en puis» sance et en noblesse. »

Digitized by Google

Rangées sous cette bannière d'anarchie, les bandes insurgées commencèrent la mise en pratique de leurs sanglants programmes à Cantorberry ; puis, envahissant les comtés de Herfort, Sussex, de Surrey, Suffolk, Norfolk, Lincoln, Cambridge ; ils massacrèrent les seigneurs, les juges, les jurés, les jurisconsultes et tous les partisans de l'aristocratie. *Vive Richard et les communes !* était le cri national qui servait d'assermentation à leurs forfaits. Ayant envahi Londres, ils s'emparèrent de la Tour, mirent à mort l'archevêque Subdury, sir Robert Hall, le confesseur du roi, William Appuldore, le fermier des impôts, plusieurs de ses agents, et promenèrent leur tête au bout de leurs piques.

Tant de crimes ne pouvaient rester impunis : le gibet fit justice de ces massacres. Jean Ball et Jacques Straw furent pendus avec des chaînes de fer ; à quelle circonstance Viklef fut-il donc redevable d'échapper à la colère qui remontait jusqu'à son nom, et de mourir tranquillement d'apoplexie deux ans après à Luttervold ? Il le doit à ce levain déjà profond de réforme, à cette jalousie contre Rome et l'Église, qui avaient envahi les barons et le roi, et surtout Jean, duc de Lancastre, son oncle, et Henri de Percy, maréchal du royaume. On pendait sans rémission les chefs visibles des bandes meurtrières ; mais on pardonnait à l'instigateur caché de ces révoltes, en considération de ses déclamations contre l'autorité papale, de ses railleries contre la transubstantiation, la confession orale et les richesses du clergé.

Si Jean Ball flattait les serfs par ses déclamations d'égalité primitive, Viklef ne flattait pas moins les grands et le roi en enseignant « que le royaume ne doit obéir à aucun siége, à aucun prélat... » qu'il ne faut envoyer de l'argent ni à Rome, ni à Avignon, ni à » aucune cour étrangère..... Ceux qui exigent ces redevances sont » des loups ravissants que l'Écriture nous apprend à reconnaître » par leurs œuvres ; on ne saurait justement charger le peuple d'im- » pôts avant d'avoir épuisé les biens de l'Église, qui sont le patri- » moine des pauvres. Quand les évêques ou curés tombent manifes- » tement dans la disgrâce de Dieu, le roi peut et doit confisquer leur » temporel. Il est permis aux seigneurs laïques d'enlever leurs biens » aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude, d'autant que l'Écriture » sainte est contraire à ce que les prêtres possèdent des immeu- » bles [1]. »

[1] Bercastel, t. VII, p. 365, 366.

Digitized by Google

Toutes ces excitations à la confiscation des biens ecclésiastiques avaient avoir leur prestige à une époque où les longs désordres nanciers avaient tari toutes les sources de revenu, dilapidé les réserves, corrompu les monnaies, tué le crédit. L'aveu d'un déficit onsidérable fait au Parlement en 1380 avait fait éclater un mécontentement général ; les communes avaient exigé le renvoi du grand onseil et la nomination d'un comité de finances, composé de députés plébéiens et, chose inouïe jusqu'à ce jour, de deux aldermans e Londres et d'un alderman d'Yorck. L'emploi d'un subside considérable, mais insuffisant, tant le mal était profond, fut suivi d'une ouvelle demande de 160,000 livres sterling. Encouragé par les rincipes de Viklef, on voulut obliger le clergé à en payer le tiers ; elui-ci refusa de laisser empiéter sur ses prérogatives : la gravité u mal finit cependant par l'y faire consentir ; mais le prélèvement le ce nouvel impôt pesa sur la classe pauvre, et la cruauté des collecteurs devint le signal des soulèvements.

Si certains besoins d'économie politique donnaient, même auprès les grands, de la valeur aux attaques de Viklef contre les richesses du clergé, l'esprit de licence philosophique que Bacon devait développer plus tard, ne trouvait pas moins d'aliments dans les propositions dogmatiques du curé de Lutterworth. « Jésus-Christ, disait-il, » n'est pas vraiment et réellement présent au sacrement de l'autel ; » la substance du pain et du vin demeure en ce sacrement après la » consécration. On ne trouve point dans l'Évangile que Jésus-Christ » ait ordonné la messe. La confession extérieure est inutile à un » homme suffisamment contrit. Si le pape est un méchant, il est » membre de Satan, et n'a, par conséquent, aucun pouvoir sur les » fidèles. Après Urbain VI, on ne doit plus reconnaître de pape ; » mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres lois. Un » prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du pape, ni » de l'évêque. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la prédication à cause de l'excommunication des hommes sont traîtres à » Dieu. »

Ainsi, son principe de prééminence du roi sur le pape, de l'état sur l'Église, faisait oublier ces hardiesses socialistes à l'endroit de l'égalité et de la liberté. Ses attaques contre la foi le faisaient aimer des philosophes que ses rêveries politiques mécontentaient, et absous temporellement au 14e siècle, il fut canonisé par les réformés du 15e, qui conservent comme une relique, dans la cathédrale de Lutterworth, la chaise où il rendit le dernier soupir.

Digitized by Google

7. Vanini et Calas en face des parlements.

Les parlements sont plus sévères que l'Eglise envers les hérétiques.—Vanini et Calas sont condamnés sans l'intervention de l'Eglise.

On se tromperait gravement en attribuant aux tribunaux ecclésiastiques le privilége de la sévérité à l'égard des hérésiarques. Les tribunaux civils et les peuples ont souvent exagéré les rigueurs dans les affaires où l'Église romaine restait hors de cause..... Pourquoi? C'est que la colère est inséparable de toutes les grandes passions, quel que soit leur caractère religieux ou politique. Contentons-nous de rappeler deux procès justement célèbres, qui ont mis des hérétiques en face des parlements... On a voulu rendre l'Église romaine responsable de la mort de *Calas* et de *Vanini*, et cependant jamais autorité ne fut plus étrangère à la condamnation de ces victimes des haines religieuses. Résumons les faits en peu de mots. S'il est une ville dont la physionomie se rapproche de celle d'Espagne, c'est assurément la vieille capitale du Languedoc. Comme Tolède et Madrid, son sol s'affaissait, aux 15e et 17e siècles, sous le poids de sombres monastères et d'immenses cathédrales; comme l'Espagne, elle avait été longtemps le théâtre de guerres de religion non moins acharnées que celles des Maures; les Vaudois au 13e siècle, les calvinistes au 16e, avaient couvert le Languedoc de massacres et d'incendies; catholiques et hérétiques n'avaient rien eu à se reprocher dans les emportements de la lutte.

Ce fut sur ce cratère brûlant que *Vanini* vint tomber en 1619. Ce digne précurseur du scepticisme du 18e siècle avait parcouru l'Italie, s'était fait ordonner prêtre, prêchant impunément ses principes audacieux dans les Pays-Bas, en Suisse, en France, en Angleterre, et n'était inquiété que par la Sorbonne pour ses *Dialogues*, publiés en 1616. Chose étonnante! Pendant ces tracasseries, il chercha un protecteur, et ce fut le nonce du pape, à Paris, dont il réclama la bienveillance, et il finit par se retirer à Toulouse, chez Le Mazuyer, membre du Parlement. Mais celui que toute l'Europe catholique s'était contentée de censurer, à peine arrivé à Toulouse, est arrêté sous l'accusation vague d'athéïste, et condamné, le 9 février 1619, *à être traîné sur la claie droit à la cathédrale, où, dépouillé en chemise, tenant un flambeau ardent en main, le hart au col, à genoux devant la grande porte, il demanderait pardon à Dieu, auroi et de là en hors, faisant le cours de coutume, serait conduit à la place du Salin avec ce cartel sur les épaules: Athée et blasphémateur*

Digitized by Google

du nom de Dieu; puis, assis sur un poutreau, sa langue serait coupée, lui-même étranglé, son corps brûlé et réduit en cendres.

Voilà un jugement écrit par quelque grand-inquisiteur de Madrid, rendu par un saint-office de moines, dira-t-on; heureusement, il y a là un parlement qui en arrêtera l'exécution, une municipalité, une population qui éteindront le bûcher... Étrange erreur! fatale espérance! Cet arrêt est celui du Parlement lui-même, rendu par la grand'-chambre de la Tournelle, sur rapport de maître Catel, contresignée par ce même Le Mazuyer, qui avait accueilli Vanini dans sa famille; aucun espoir de grâce, car la municipalité fait déjà dresser les apprêts du supplice. Le peuple trépigne de joie comme à un auto-da-fé de Séville, le bourreau prépare ses tenailles, et, pour qu'aucune intervention ne vienne retarder le supplice, la sentence est exécutée le jour même de son prononcé. Faisons remarquer une circonstance importante : l'Église resta entièrement étrangère à cette condamnation; non seulement l'Église romaine, mais encore le clergé de Toulouse. La mort de Vanini ne fut qu'un acte d'exaltation populaire, ou plutôt national; car, il faut le dire, à la tête de cette vengeance judiciaire se trouvaient les citoyens les plus instruits, les plus recommandables pour l'époque, notamment le rapporteur Catel, auteur de *Chroniques* très-estimées.

Mais cette fureur d'intolérance avait envahi si profondément tous les esprits que Gabriel de Barthélemy de Gramont, membre du Parlement de Toulouse, auteur d'une *Histoire de Louis XIII*, rend à sa ville natale le singulier honneur d'être la seule cité du royaume qui conserve intact et met en pratique le principe d'intolérance dans toute sa rigueur. « Il n'y a pas de ville en France, dit-il, où les lois » contre l'hérésie soient exécutées plus sévèrement qu'à Toulouse, » et malgré que l'*Édit de Nantes* ait accordé partout ailleurs aux » calvinistes, l'exercice public de leur religion, qui fait que partout » ils ont un libre commerce avec les catholiques, ils n'ont jamais » osé s'établir dans la ville, et il n'y a qu'elle seule en France qui soit » entièrement purgée de la peste de l'hérésie, et on n'y souffre per» sonne dont la croyance soit suspecte à la cour de Rome. »

Nous n'aurions pas besoin de ce témoignage écrit pour reconnaître l'existence du fait. Trop d'événements viennent confirmer cette ardeur exagérée du catholicisme toulousain. Cent quarante ans plus tard, à la veille de la révolution, le procès de *Calas* jette un sombre reflet de ce fanatisme emporté qu'on a prétendu être l'apanage des tribunaux ecclésiastiques.

Digitized by Google

Le fils d'un calviniste, qui passait pour vouloir abjurer l'hérésie, est trouvé pendu dans sa demeure. Malgré les témoignages favorables à la famille Calas, et sans qu'aucune preuve pût faire soupçonner l'assassinat, le Parlement fonda un arrêt inique de mort sur cette argumentation singulière : « Calas fils était soupçonné de vouloir » abjurer la religion, son corps a été trouvé pendu dans la maison » de son père, donc il a été victime de la fureur religieuse de ses pa- » rents, désireux de prévenir le scandale de l'abjuration. » Eclairé par ce singulier argument, il ne restait plus qu'à arracher l'aveu du crime par la torture... Aucune autorité ne voulut rester en arrière dans ces représailles fanatiques, toutes s'efforcèrent de rendre une condamnation inévitable. Sur le simple indice que Calas fils penchait vers le catholiscisme, les magistrats permirent aux pénitents blancs de faire un service pour le repos de son âme ; les capitouls, plus zélés encore, invitèrent le curé de Saint-Etienne, à la réquisition du procureur du roi Lagane, de rendre catholiquement les honneurs funèbres à la victime. Quel préjugé terrible contre les accusés ! que de tentatives pour exalter la population et faire rendre une sentence fatale ! Ces préliminaires irritants portent leurs fruits : le capitoulat étant assemblé, le procureur du roi conclut à la peine de mort pour Calas père et fils, aux galères pérpétuelles pour leur prétendu complice Lavaïxe ; avec l'attention édifiante de faire assister la mère Calas au supplice des siens. Cependant, les capitouls se contentèrent de rendre un jugement préparatoire qui condamnait les trois accusés à la question ; mais le procureur du roi, indigné de tant de modération, en appelle. Le Parlement casse, et après longues enquêtes qui ne donnèrent aucun éclaircissement nouveau, la chambre de la Tournelle sur les conclusions barbares du procureur-général Riquet de Bonrepos, condamna un vieillard de 63 ans *à être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; à être rompu vif, à mourir sur la roue, son corps brûlé ensuite et les cendres jetées au vent*..... Comme dans le procès Vanini, le clergé resta étranger à cette affaire, il n'y eut d'autre intervention que celle d'un dominicain, professeur de théologie, qui s'en occupa comme casuiste, et celle d'un prêtre vénérable, dont la conduite évangélique et impartiale fut comme une protestation vivante de la tolérance religieuse si méconnue par les magistrats. Cette justification du clergé, nous la donnons sur le témoignage de l'histoire et sur celui de l'annaliste d'*Aldéguier*, le voltairien le moins suspect en matière ecclésiastique.

(*La fin au prochain cahier.*)

Digitized by Google

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

En commençant ce *compte-rendu*, la première chose que nous ayons à dire, c'est que nous sommes étonnés d'exister encore après ces temps de révolution et de guerre civile que nous venons de traverser, et dont les conséquences se sont fait sentir sur toutes les entreprises en général, et en particulier sur les travaux qui, comme les nôtres, sont graves, solides, et s'adressent moins aux passions qu'à la réflexion et à l'étude. Qui peut, en effet, étudier ou lire lorsque l'émeute parcourt les rues ou les campagnes, quand le canon gronde, que les fusillades se font entendre, et que l'on voit les morts et les blessés rapportés tristement du champ de bataille? Or, c'est précisément ce spectacle qui s'est offert à nos yeux.

Aussi avons-nous vu la plupart des *Revues* religieuses ou scientifiques tomber les unes après les autres. *La Revue scientifique*, *l'Anthropologie catholique*, *le Monde catholique*, etc., ont cessé tout à fait leurs publications; *le Correspondant*, la plus volumineuse de nos revues, publiée sous le patronage des hommes les plus riches de Paris et des départements, a été forcé de suspendre ses publications et de ne plus paraître que sous la forme de bulletins *hebdomadaires*, à 25 c. d'abord, puis à 40 c. — Combien ne devons-nous pas nous féliciter d'avoir pu nous-mêmes continuer nos publications, nous qui n'avons jamais eu ni actionnaires, ni bailleurs de fonds, ni secours d'aucune sorte, si ce n'est le secours de nos lecteurs et de nos abonnés! Qu'ils en reçoivent aussi nos sincères remerciements; c'est à eux seuls que revient le principal mérite de notre publication; mais, après ce juste hommage qui leur est bien dû, qu'ils nous permettent d'ajouter que la *rédaction*, la *direction* et l'*administration* ont fait aussi leur devoir dans ces malheureuses circonstances. C'est leur abnégation et leur dévouement presque tout *gratuit* qui ont permis à *l'Université catholique* de continuer ses publications. — Nos abonnés, comme on peut le croire, étaient très-minimes, ils ont encore diminué dans ces derniers temps, et ils sont, on peut le dire, réduits au strict nécessaire; mais tant que ce nécessaire subsistera; quand nous ne ferons qu'y perdre notre temps, notre travail et un peu de notre argent, nous ne laisserons pas tomber un organe de la presse catholique.

Ce que nous disons ici, nous l'avons déjà mis en pratique. Quand

Digitized by Google

il s'agit de fonder *le Correspondant*, les directeurs fondateurs, qu étaient presque tous des rédacteurs de *l'Université catholique*, vin rent nous faire part de ce projet et nous demandèrent à nous uni à eux. Nous répondîmes que nous étions prêts à le faire ; que, con naissant leurs principes, qui étaient les nôtres, nous nous unirion volontiers à eux. Bien plus, que nous étions prêts à leur laisser l direction de la Revue ; mais malheureusement la première condi tion qu'on voulut nous imposer, ce fut de supprimer *l'Universit catholique*. Quelques-uns des directeurs, préoccupés de je ne sai quel amour posthume pour un ancien journal, mort d'inanitio depuis 12 ans [1], et à l'âge de 2 ans et demi, voulurent à toute force le ressusciter, et exigèrent que *l'Université catholique*, qui comptai alors 7 ans d'existence, qui était encore pleine de vie, mourût à so tour et se métamorphosât dans *le Correspondant*. Nous ne voulûme pas consentir à ce suicide : nous dîmes que nous ne concevions pa qu'un journal qui faisait ses frais, qui, par conséquent, réunissai une assez grand nombre d'abonnés qui tenaient à son nom et à se principes, fût *tué* par ses directeurs; que nous regardions comme un devoir de délicatesse et de probité de ne pas troquer ou transforme la volonté de tous nos abonnés, et que nous continuerions à les servi tant que le journal ferait ses frais.

Ces explications ne furent pas admises et *le Correspondant* fut fondé [2] ; il a dépensé de très-fortes sommes à ses fondateurs ; et puis il vient de chuter et de se métamorphoser en *minimus* au pre mier choc.

Nous croyons que les fondateurs auraient mieux fait de réunir tous leurs efforts avec *l'Université catholique ;* ils vivraient encore et ils auraient pu faire un autre usage de leur argent.

Et puisque nous sommes à parler des destinées passées, présente et futures de *l'Université catholique*, nous devons répondre à quel ques personnes qui nous ont conseillé de fondre ce recueil dans le *Annales de philosophie chrétienne* qui suivent la même direction. Nous leur répondrons ce que nous avons déjà dit : c'est que nous croyons qu'il est de notre devoir de ne pas étouffer de nos propres mains une voix catholique *qui fait encore ses frais*. Si notre publi cation était une spéculation, nous n'hésiterions pas à faire ce chan-

[1] L'ancien *Correspondant* commencé le 10 mars 1829, finit le 31 août 1831 : il a duré par conséquent 2 ans et 5 mois et demi.

[2] Le premier n° parut en janvier 1843.

Digitized by Google

gement qui serait tout en notre faveur, et aucun obstacle ne s'y opposerait, car tout dépend de notre volonté ; mais nous n'y consentirons que quand nous ne pourrons faire autrement.

Et si nous sommes obligés de suspendre notre *Revue* ou de la réunir à une autre, que nos abonnés soient tranquilles, nous les en préviendrons à l'avance; nous ne recevrons pas leur argent pour une revue qui ne doit pas exister; et si nous en avions reçu, ils auront toujours le choix de le reprendre, et nous le leur rendrons avec empressement. — Mais nous comptons encore sur leur concours et nous espérons pouvoir continuer notre recueil.

Jetons maintenant un regard sur les travaux qui sont entrés dans le présent volume.

M. l'abbé *Jager* a été fidèle à nous donner deux leçons par cahier. Le sujet de ses leçons a été, durant ce semestre, l'*Histoire de ce grand schisme d'occident*, qui mit l'Église catholique à deux doigts de sa ruine. Quel triste et affligeant spectacle, en effet ! Voilà deux papes élus par divers colléges de cardinaux ; avant leur élection, ce sont des personnages éminents par leur zèle pour le bien de l'Église ; ils jurent de se consacrer à sa défense, de se sacrifier eux-mêmes et leur dignité pour mettre fin au schisme: et puis, à peine sont-ils élus, que l'orgueil, la soif du pouvoir s'emparent d'eux ; ils oublient leurs promesses, leurs serments ; ils ne voient plus l'Église blessée et malade, gémissant à leurs pieds ; ils ne voient qu'eux-mêmes, et par tous les moyens, s'attachent et se collent à ce pouvoir qu'ils déshonorent ; et souvent ce sont des vieillards sur le bord de la tombe ! Oh! que l'ambition et le pouvoir sont de dangereux ennemis! — Mais enfin, forcée et contrainte, l'Église use du droit naturel de se sauver et de vivre; se regardant comme étant sans chef (ce qui était exactement vrai, puisque le chef était douteux), elle s'assemble, dépose ces pontifes rebelles et opiniâtres, et parvient à rétablir l'unité dans son sein.

M. l'abbé *Jager* nous a fait assister avec beaucoup de précision à ce grand événement. Il en a fait ressortir les avantages, qui étaient immenses; il s'agissait de la vie ou de la mort de l'Eglise. Mais il n'a pas assez dit au prix de quels sacrifices, de quelles blessures, saignantes encore, s'est accompli cet enfantement nouveau de l'unité catholique. Pour arriver à déposer ces papes, il a fallu les déprécier, les juger, les condamner ; il a fallu écrire un nombre prodigieux de volumes et de pamphlets contre les intrus qui avaient brisé la barque de Pierre, et se tenaient accrochés aux planches qu'ils avaient

Digitized by Google

disloquées. Or, qui ne voit que la papauté elle-même était atteinte, livrée à la risée des méchants, attaquée dans son autorité avec une sorte de raison? Jadis, c'étaient les papes qui faisaient entrer évêques, rois, écoles, docteurs dans l'Eglise, et maintenant ce sont les évêques, les écoles, les docteurs, les rois qui, après avoir essayé vainement de faire rentrer les papes dans l'Eglise, les chassent sans façon de ce siége de Pierre qu'ils déshonoraient. Toute personne qui a pu suivre ces lamentables disputes s'aperçoit que c'est de cette époque que date cette évolution qui se fit dans l'esprit humain contre la papauté. Les peuples confondirent les abus avec les droits véritables ; c'est de là que naquirent ces doctrines *gallicanes* et toutes ces opinions plus ou moins hérétiques et schismatiques. Oh ! que la charge de pasteur est périlleuse, et combien est terrible et profond ce mot de notre Bible : *Le jugement, contre ceux qui président, sera très-rigoureux* [1] !

M. Jager terminera l'*Histoire du schisme d'occident* dans le prochain cahier; et, pour finir son année, il a cru ne pouvoir traiter un sujet plus utile, plus approprié aux circonstances, que de faire l'*Histoire du schisme religieux sous la République de* 1793. C'est une histoire qu'il est utile de remettre en ce moment sous les yeux de tous les lecteurs. M. Jager la traitera avec cette clarté et cette impartialité qu'il a toujours mises dans les leçons qu'il a déjà données dans l'*Université catholique*.

M. *de Lahaye* a continué aussi son *Cours de philosophie*, et a traité successivement, dans ce volume, du *Droit politique*, du *Droit civil*, de la *Jurisprudence*, de la *Morale* et de la *Théodicée ou théologie morale*. Sur chacune de ces questions, notre docte ami a jeté quelque jour nouveau, fruit de l'étude et de l'expérience. Il a surtout cherché à relier toutes ces questions à un principe unique, à un principe catholique et traditionnel. Sur la *morale*, nous avons cru que l'on pouvait et que l'on devait faire entrer dans l'enseignement un principe plus vrai, plus juste, plus susceptible de démonstration, plus *naturel* et en même temps plus catholique, le principe *traditionnel* d'une loi extérieure donnée par Dieu. Nous avons ajouté ces *notes*, parce que nous croyons qu'une réforme est à faire sur ce point dans l'enseignement de la philosophie et même aussi dans quelques-uns de nos livres théologiques. Nos lecteurs savent quels sont les divers systèmes sur l'origine de la *loi morale*, dite *naturelle*.

[1] Durissium judicium his qui præsunt fiet. *Sages.*, VI, 6.

Digitized by Google

Les uns disent que *la loi naturelle* a été gravée directement par Dieu dans le cœur de chaque individu, chez lequel elle se *développe* au fur et à mesure qu'il grandit.

Mais sur ce *développement*, il y a encore divergence d'opinion ; car les uns soutiennent que ce *développement* se fait *spontanément*, comme un champignon dans une forêt : ce sont les philosophes de toutes sortes, *éclectiques*, *panthéistes*, *rationalistes*, *matérialistes*, etc.

Les autres, qu'il n'a lieu que sous l'influence de l'*enseignement* : ce sont les philosophes chrétiens, cartésiens, mallebranchistes, etc., etc. qui ne diffèrent des autres que dans les conséquences, comme on le voit.

M. de Lahaye a adopté un système mixte : il pense qu'une *révélation extérieure* a été nécesseire à l'homme pour avoir l'exercice de ses facultés, pour pouvoir posséder la morale ; mais il ne fait consister cette révélation extérieure que sur ces deux points : *Dieu existe, il a créé l'homme.* C'est de ces deux vérités qu'il croit que l'homme, qu'Adam, a tiré toutes les *notions morales*, et les dogmes sans doute.

Or, c'est ce système que nous croyons imparfait, obscur, sujet à presque tous les inconvénients des systèmes rationalistes. Nous avons dit (et prouvé selon nous) que, dès que Dieu créa l'homme, il lui donna une loi extérieure et positive, cette loi renfermait ce qu'il devait *croire* et ce qu'il devait *faire* pour être sauvé ; c'est-à-dire toute la religion de cette époque, religion dite *naturelle*, à laquelle fut jointe tout *de suite* la révélation de plusieurs vérités *surnaturelles*, telles que les fins surnaturelles, le dogme des récompenses et des peines éternelles, et à sa chute, le libérateur à venir ou le mystère de la rédemption, etc., etc. En un mot, sur ce point de la philosophie et de la théologie, nous avons cru qu'il fallait suivre la *définition de la loi naturelle* posée par feu Mgr l'archevêque de Paris, de glorieuse et de sainte mémoire, laquelle est conçue en des termes qu'il faut répéter ici, parce qu'il faut qu'elle soit étudiée, méditée, et, nous osons le dire, *adoptée* universellement dans nos écoles philosophiques et théologiques :

« D. Qu'est-ce que la *loi naturelle* ?

» R. La loi naturelle est la loi éternelle applicable à l'homme, et qui lui a » été *révélée* après la création, pour lui faire *connaître* ses devoirs envers Dieu, » envers ses semblables et envers lui-même.

» D. Quelle différence y a-t-il entre la *loi naturelle* et la *loi éternelle* ?

Digitized by Google

» R. Entre la loi éternelle et la loi naturelle, il n'y a de différence que dans » la manière de les considérer : on appelle *loi naturelle* la loi éternelle manifestée *à l'homme après la création*.

» D. Pourquoi l'appelle-t-on *naturelle ?*

» R. On l'appelle *naturelle*, parce qu'elle ressort de la nature de l'homme, » c'est-à-dire qu'il y a un rapport que nous découvrons sans peine entre les » préceptes de cette loi et les besoins de notre nature.

» D. Citez-nous un de ces rapports ?

» R. Je puis citer le rapport qui existe entre les besoins d'un enfant, et le » *précepte qui lui est imposé* d'obéir à ses parents.

» D. Vous n'appelez donc pas cette loi *naturelle* parce que Adam *aurait pu* » *la découvrir* sans le secours de Dieu ?

» R. Non ; je ne l'appelle pas *naturelle* par cette raison, puisque Dieu *révéla* » *à Adam cette loi* en lui *apprenant* à distinguer le bien du mal[1]. »

Voilà, disions-nous et répétons-nous encore, la vraie notion de la *loi naturelle* et la vraie manière dont elle a été *connue* de l'homme et *gravée* dans son cœur, c'est-à-dire par une *révélation*, par un *enseignement extérieur*, comme cela se pratique encore tous les jours sous nos yeux. C'est la seule voie *naturelle* par laquelle l'homme apprend et a appris.

Nous ajouterons ici que nous tenons de la bouche même du savant prélat que cette définition, qui avait étonné quelques personnes, avait été approuvée par plusieurs des savants *directeurs du séminaire de Saint-Sulpice*.

M. *de Lahaye* finit avec ce cahier son *Cours sur la méthode philosophique*, ou sur les vérités de l'*ordre naturel*. Il a bien voulu, à notre prière, commencer un nouveau cours sur les vérités de l'*ordre surnaturel :* ce sera le complément du premier.

Il connaît lui-même toute la réserve et la prudence qu'il convient de mettre dans un travail qui traite une semblable matière. Mais aussi ce ne sera qu'en prenant pour guides les auteurs les plus sûrs et les plus avoués qu'il traitera cette seconde partie. Nos lecteurs verront, au reste, dès les premières leçons, qu'on peut encore indiquer bien des points de vue nouveaux, éclaircir bien des questions, corroborer bien des preuves dans cette partie si relevée de l'enseignement.

Dans notre *Revue*, M. l'abbé *Chassay*, un des infatigables travailleurs de la cause catholique, a traité successivement *de la servitude et de la liberté*, où il montre que la volupté avilit l'homme et détruit l'indépendance des nations ; — *de la fraternité chrétienne*, qui est la

[1] *Catéchisme du diocèse de Paris*, p. 146, édit. de 1846.

Digitized by Google

seule possible et réalisable dans l'humanité ; — *de la chute primitive*, dont il commence à montrer les traces visibles dans l'histoire de tous les peuples. Il n'y a pas un de ces travaux qui ne montre la haute compréhension des besoins de la polémique catholique actuelle, et le zèle et la science de son auteur.

M. l'abbé *André* a continué son grand travail de l'*exposition apologétique de la théologie du pentateuque.* On sait que cette apologie consiste à comparer les dogmes et l'enseignement de Moïse avec les dogmes et l'enseignement de tous les autres prétendus révélateurs ; c'est la Bible comparée avec les livres sacrés des nations; méthode excellente, et qu'il est fâcheux de ne pas voir répandue plus généralement dans nos écoles de philosophie et de théologie. M. André nous a donné ici une notion claire, précise, appuyée sur les textes mêmes, des croyances qui se trouvent dans le *Manava-dharma-sastra*, ou *les lois de Manou*, et dans le *Zend-avesta* de *Zoroastre*, sur Dieu et ses attributs ; il nous apprend ce que l'antique Orient a pensé de *Brahm* et d'*Ormuzd*, ces deux noms attribués à Dieu dans la haute antiquité ; il nous a montré :

1° Les qualités vraiment divines données à ces deux débris de la tradition ;

2° Il nous a prouvé en même temps que ces attributs glorieux sont choisis, élagués d'une foule d'autres ridicules, absurdes ;

3° Que c'est nous, chrétiens, qui faisons ce triage, que les adorateurs passés ou présents de ces divinités n'ont pas su, n'ont pas pu faire ;

4° Enfin, il nous a montré que les apologistes des religions orientales trompent leurs lecteurs 1° en ne parlant que des attributs glorieux sans faire mention des attributs absurdes, auxquels ils sont intimement liés ; 2° en ne parlant pas de la tradition primitive qui a fourni les connaissances de ces divers attributs ;

5° Enfin, il a prouvé lui-même que les attributs glorieux sont un reste des traditions primitives, et doivent être restitués à notre Dieu, à notre Bible, à notre révélation, auxquels on les a enlevés et escroqués pour ainsi dire. — Nous le disons sans crainte, c'est rendre un immense service à la cause catholique et à l'enseignement des séminaires que de préciser ainsi ces grandes questions sur lesquelles l'ignorance a jeté tant de confusion.

M. *Cénac-Moncaut* a continué à venger l'Église et son histoire. Dans ses articles sur les *reproches faits à la direction ecclésiastique* et ceux sur l'*inquisition et ses actes*, il a surabondamment prouvé

Digitized by Google

que, lorsqu'on examine avec impartialité toutes ces questions que l'on a si longtemps exploitées contre l'Église, on y trouve que la direction des pasteurs catholiques est dans son ensemble, et en dehors même des fonctions apostoliques, la plus belle institution de conseillers, de tuteurs, de défenseurs, de consolateurs de toutes les personnes faibles, persécutées ou abandonnées. Dans aucune autre religion, on ne trouve une si belle institution due complétement à l'esprit de l'apostolat catholique. — Quant à l'*inquisition*, les personnes, qui connaissent bien l'histoire, savent qu'elle ne fut dans son ensemble que la défense légitime de la pureté du dogme, qui se bornait à retrancher dogmatiquement de son sein ceux qui ne croyaient plus ou ne priaient plus avec l'Église. Les punitions et les supplices furent appliqués par les rois ou par les chefs des peuples pour des actes ou des prédications aussi punissables en ce moment, et qui, tous les jours, tombent encore sous l'action des tribunaux. — Nous avons encore entre les mains plusieurs travaux de ce zélé défenseur des droits et des dogmes de l'Église.

M. *Neve*, dans son travail *sur la chronique d'Idatius*, nous a montré comment l'Église a continué, dans les premiers siècles, les travaux des anciens historiens romains, et nous a transmis ainsi le dépôt et la connaissance des faits qui se sont passés dans cette pénible période de l'invasion des barbares.

M. *Albert Du Boys* nous a donné des réflexions pleines d'à-propos et de justesse sur le projet d'abolition de la peine de mort, question si importante et qui demande à être traitée avec tant de ménagement.

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen. Nous finissons en priant nos abonnés de seconder notre bonne volonté et nos sacrifices en faisant un peu de propagande pour la publicité de nos doctrines, et venir ainsi au secours de l'*Université catholique*.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(Voir la table des articles au commencement du volume.)

A

Abonnés; compte-rendu, 565.

Actes des Apôtres; prouvés par les médailles, 288.

Affre (Mgr). Excellente définition qu'il donne de la loi naturelle, 432, 571.

Aguesseau (M. d'). Sur la confiance excessive d'un avocat dans ses lumières. 220.

Akermann; prouve les faits des *actes des Apôtres*, par les médailles, 288.

Alzog (M. le doc.). Sur Grégoire VII, 45.

Alexandre V; pape élu par le concile de Pise pour faire cesser le schisme d'Occident. 496.

André (M. l'abbé). Exposition apologétique de la théologie du pentateuque (1er art.); notion de Dieu, d'après le *Mantra-aharma-sastra*, 63; (4e art.), notion de Dieu d'après le *Zend avesta*, 524.

Anquetil. Ses travaux, ses voyages, sa traduction du *Zend-avesta*; analyse de ce livre. 524.

Audin (M.). Analyse de son Histoire de Henri VIII (2e art.), 239.

Augustin (St). Différence entre le droit divin et humain, 49. — Sur la nature et l'essence des choses, 418. — Que la raison humaine n'a pas pu inventer les peines et les récompenses futures, 517.

B

Bailly Sur la religion naturelle, 510.

Bède le vénérable; sa chronique, 61.

Bellarmin; sur l'origine du pouvoir par le peuple, 549.

Benoît XIII; pape élu dans le schisme; 506.

Blanc (M. l'abbé). Analyse de son Cours d'histoire ecclésiastique, 92.

Blanc (M. Louis) Faux jugement sur Grégoire VII, 344. — Refuté par MM. Buchez et Boisleconte, *ibid.* — Prétend faussement que la loi de la fraternité a été annoncée par les montagards de la Révolution, 366.

Boisleconte (M.). Si le principe catholique est lié à l'idée de contrainte, 546.

Boniface IX; pape élu dans le schisme, 113.

Bonnetty (M.). Table alphabétique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités dans les 33 volumes publiés par S. E. le cardinal Mai (1er art.), 339; — (2e art.), 457. — Examen critique des bases de la morale, adoptées dans l'enseignement ordinaire, 409.

Bossuet. Examen du reproche qu'on lui fait de quiétisme, 157. — Examen de sa théorie sur l'origine des connaissances et de la loi morale de l'homme, 423.

Bourdaloue. Extrait de son sermon sur l'oisiveté, 374.

Brahm; d'après Manou, 68.

Buchez (M.); prouve que le catholicisme est parfaitement raisonnable, 370.

Burnouf (M. Eug.). Ses travaux sur la religion des Parses, 532.

C

Cadolini (Mgr). Examen critique de quelques assertions de M. l'abbé Gioberti sur le christianisme, 180.

Calas. Sur sa condamnation, 564.

Catholiques; leur devoir sous la République, 192.

Cauvigny (M. l'abbé). Annonce de la mythologie élémentaire de M. Edom, 95.

Cénac-Moncaut (M.). Exposé critique des reproches faits à la direction ecclésiastique par M. Michelet et quelques autres, 146. — L'inquisition espagnole et l'Église romaine; leur différence radicale, 270. — L'inquisition et le roi d'Espagne, 318. — Condamnation de Jean Hus, 324; — de Jérôme de Prague, 555; — de Jean Viclef, 557; — de Vanini et de Calas, 561.

Chassay (M. l'abbé) Sur la servitude et la liberté; extrait de son ouvrage *la Pureté du Cœur*, 261. — De la fraternité dans la République (1er art.), 366. — (2e art.). De la fraternité chrétienne, 543. — Lettres sur la chute primitive (1re lettre); l'hypothèse rationaliste, 449. — (2e lettre). Souvenirs des peuples, 453.

Chavin (M.). Notice sur madame de Combé et sur l'établissement de la maison du Bon Pasteur de Paris, 251. — Annonce des *fioretti* de saint François d'Assise, 290.

Christianisme; comment travesti par M. l'abbé Gioberti, 179.

Chute primitive (1re lettre): hypothèse

Digitized by Google

rationaliste, 449. — (2e lettre). Souvenirs des peuples, 453.
Clavel (M.); met Zoroastre à côté de Moïse, 527.
Clément VII. Une des causes du schisme d'Occident, 24.
Clément VIII. Bref à Henri VIII, 246.
Combé (madame de). Fonde le Bon Pasteur de Paris; son histoire et celle de cette maison, 251.
Combeguille (M.). Examen analytique de l'Histoire de Henri VIII de M. Audin (2e art.), 239.
Consentement du genre humain; comment admis, 441.
Cousin (M.). Comment il a tronqué à son avantage un article de la Revue d'Edimbourg, 99. — Soutient à tort que la morale est basée sur l'essence des choses, 415.
Création; comment racontée dans les livres sacrés de la Perse, 536; — dans la Bible, *id*,
Cyprien (St). Sur l'égalité et la fraternité chrétienne, 379.
Cyrille (St). Enseigne les principaux dogmes de la foi, et en particulier l'eucharistie, 354.

D

Desmarets; son quiétisme, 147.
Dieu législateur. Seule base de la morale, 416. — Notion d'après le *Zend-avesta* et d'après la Bible, 524. — Ses différents noms chez les Parses, 535.
Duboys (M. Albert). Sur l'abolition de la peine de mort, 380.

E

Ecclésiastique (le livre de l'). Sur l'origine de l'homme et les premiers préceptes que Dieu lui donna, 428.
Edom (M.). Annonce de sa mythologie élémentaire, 95.
Eglise (l') et la société; son état actuel, par M. l'abbé de Salinis, 311.
Eglise (l') romaine et l'inquisition, 270; l'Eglise romaine et les tribunaux ecclésiastiques, 324.
Etat de nature; ce que c'est, est seulement possible et n'a jamais existé, 510.
Eucharistie enseignée par saint Cyrille, 354; par Eutychius, 360; par Sophronius, 176.
Eusèbe. Sur sa chronique, 59.
Eutychius: enseigne la présence réelle, 360. — Nouveaux ouvrages découverts et édités par Mgr Mai, 357.

F

Faber. Sur les traditions païennes et sur la chute primitive, 455.
Fauriel (M.). Sur les Vandales, 232.
Faugère (M.). Discussion avec M. Cousin, 99.
Fénelon. Examen du reproche qu'on lui fait de quiétisme, 155.
Feugueray (M.). Sur la fraternité chrétienne, 376. — Sur le prétendu droit de nature, 548.
Fraternité chrétienne (de la) sous la République (1er art.), 366 (2e art.), 543. — La fraternité était un principe inconnu dans la religion des Parses, 529.
François (St) d'Assise. Annonce de ses *fioretti*, 290.

G

Galles (pays des), dans l'Inde; sa description par deux missionnaires, 87, 162.
Garzon (le Père). Sur son édition de la chronique d'Idatius, 137; publiée par M. de Ram, *ibid.* — Sur sa dissertation *de jobolæo*, etc., 144. — Sur celle *de ara lupanæ initio*, 145.
Gerbet (M. l'abbé). Sur la chute primitive, 454.
Gerson. Sur la beauté des créatures, 264. — Sur son Livre *de Auferibilitate vapæ*, 493.
Gioberti (M. l'abbé). Examen de son influence et de quelques-unes de ses assertions sur le christianisme et les jésuites (1er art.), 179 (2e art.), 280. — Sa réponse insuffisante aux accusations de Mgr Cadolini, 183. — Ses assertions calomnieuses sur les jésuites, 280.
Girardin (Saint-Marc). Sur le beau de Platon, 266.
Grégoire VII; mal apprécié par M. l'abbé Blanc, 514; comment jugé par les écrivains protestants, 545.
Grégoire XII; pape élu dans le schisme d'occident, 396.
Guiraud (M.). Sur la chute primitive, 453.
Guyot (M.). Annonce du livre sur l'Algérie de M. Marmier, 195.

H

Histoire ecclésiastique. — Voir M. l'abbé Blanc.
Henri VIII. Sur son histoire, par M. Audin (2e art.), 239. — Extrait de sa lettre contre Luther, 365.

I

Idatius. Analyse de sa chronique, éditée par M. de Ram (1er art.), 51 (2e art.), 131 (3e art.), 228. — Traduction de la préface de cette chronique, 140.
Innocent VII; pape élu dans le schisme d'occident, 301.
Inquisition espagnole (l') et l'Eglise romaine, 270. — Son origine, 273. — L'inquisition et la royauté, 318.
Isidore de Séville. Sa chronique, 61.

J

Jager (M. l'abbé). Cours d'histoire ecclésiastique professé à la Sorbonne. Histoire du grand schisme d'occident (1re leçon), causes du schisme, 7. — (2e leçon), élection de deux pontifes, Urbain VI et Clément VII, 15. — (3e leçon), Mort de

Digitized by Google

isme, 101. — (4e leçon), élection de Boface IX, 111. — (5e leçon), efforts pour indre le schisme, 197. — (6e leçon), ction de Benoît XIII, 206. — (7e leçon), nière soustraction d'obédience, 293. — leçon), élection d'Innocent VII. 301. — leçon), élection de Grégoire XII, 389. — e leçon), derniers efforts tentés auprès deux papes, 399. — (11e leçon). conation du concile de Pise, 485. — (12e leçon), déposition des deux papes; élection Jean XXIII, 496.
Jean VIII; probablement celui que l'on ppelé la *papesse Jeanne*; extrait d'une re qui le justifie, 469.
Jean XXIII; pape élu pour faire cesser chisme d'occident, 504.
Jean de Biclaro. Sa chronique, 60.
Jean Chrysostome (St). Sur l'égalité et fraternité chrétienne, 379. — Examen son opinion sur la loi naturelle. 430.
Jean Damascène. Témoignage sur la pauté. 459.
Jean Hus. Sur sa condamnation, 324.
Jérôme (St). Sur sa chronique, 59.
Jérôme de Prague. Sur sa condamnan, 555.
Jésuites; comment calomniés par l'abbé berti, 280.
Jurisprudence; sa définition et sa méde, 216.

L

Lahaye (M. de). Cours sur sa méthode philosophie (chap. XXI), suite du droit ique, 25. — (Chap. XXII), du droit ci, 121. — (Chap. XXIII), de la jurisprunce, 216. — (Chap. XXIV), de la morale, 9. — (Chap. XXV), de la théodicée ou ologie morale, 507.
Loi éternelle; sa vraie définition, 412.
Loi naturelle; son origine et son autore, 470. — Sa définition par saint Jean rysostome, 431. — Meilleure définition r Mgr Affre, 432.
Luden. Sur Grégoire VII, 545.
Luther. Sur Jean Hus, 325.

M

Mai (S. E. Mgr). Table alphabétique et nnée de tous les auteurs sacrés et proes qu'il a découverts et édités (1er art.), 2e art.), 457.
Maharchis; ce qu'ils sont, 65.
Manava-dharma-sastra. Notice de Dieu, près ce livre. 63. — Voir Manou.
Manou. Sa personne, 65. — Notion qu'il nne de la révélation, *id.* — Sa notion de eu, 68. — Sa théologie, 71. — Sa cosogonie, *id.*
Manou (lois de). — Voir Manava.
Marcellinus. Sa chronique. 60.
Mariage; sur son établissement et ses s, 430.
Marius d'Avenche. Sa chronique, 60.
Marmier (M.). Annonce de son livre sur *Algérie*, 195.
Maupied (M. l'abbé). Analyse de l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Blanc, 92.
Médailles prouvant les faits des *Actes des Apôtres*, 288.
Michelet (M.). Examen critique des reproches qu'il fait aux prêtres, 146.
Moïse; expliquant la révélation de Dieu, 66.
Molinos. Son quiétisme. 147.
Montalembert (M. le comte de). Lettre sur le nouveau gouvernement, 193. — Circulaire aux correspondants du comité électoral de liberté religieuse, 194.
Morale; de sa base et de son autorité; deux systèmes exposés par MM. de Lahaye et Bonnetty, 409.
Mort. Sur l'abolition de cette peine, 380.
Morts. Leur destinée chez les Parses, 528.
Mythologie. Annonce d'un précis élémentaire, 95.

N

Neve (M.). Examen de la chronique d'Idatius (1er art.), 51 (2e art.), 131 (3e art.), 228.
Numismatique; prouvant les *Actes des Apôtres*, 288.

O

Ormuzd Nom de Dieu chez les Parses; ses attributs; comparaison avec le Dieu de Moïse, 532. — Contradiction sur son être et ses attributs, 539.

P

Pacreaux (M. l'abbé). Son voyage dans le pays des Galles dans l'Inde (1er art.), 77 (2e art.), 162.
Papauté; témoignages en sa faveur, de saint Jean Damascène, 459. — De Victorin, 482.
Pauthier (M.). Sur les révélateurs, 67.
Pentateuque. Son apologie et comparaison avec les lois de Manou, 63, et avec le Zend-avesta. 524.
Perruzi (M. le chanoine). Réponse aux assertions de M. l'abbé Gioberti, 184.
Pise (concile de); assemblé pour faire cesser le schisme d'Occident, 485.
Pline; est athée, 522.
Pouch (M.). Sur l'autorité dans les jugements, 222.
Probabilisme; reproché injustement au sacerdoce catholique, 160.
Prosper (St). Sa chronique, 60.

Q

Quiétisme; son origine; ses erreurs, 147.

R

Ram (M. l'abbé de); publie la chronique d'Idatius d'après le P. Garzon, 137.
République; ce que doivent faire les catholiques, 193.
Révélation d'après Manou et d'après Moïse, 65; d'après Zoroastre, 524.
Reynaud (M. Jean). Examen de son sys-

Digitized by Google

tème que le christianisme vient du mazdéisme, 526.
Riche (M. l'abbé). Annonce de son livre les *Fioretti*, 290.

S

Sages (les) et leur autorité, 442.
Sainte-Beuve. Sur le danger de la rêverie, 263.
Sales (saint François de). Examen du reproche qu'on lui fait de quiétisme, 150.
Salinis (M. l'abbé de). Lettre à propos de sa candidature à l'Assemblée nationale, 311.
Sand (Madame G.). Sur l'amour des créatures, 265.
Servitude (la) et la liberté, extrait de l'ouvrage intitulé *la pureté du Cœur* de M. l'abbé Chassay, 261.
Société (la) et l'Eglise; leur état actuel par M. l'abbé de Salinis, 311.
Sepironius; enseigne la présence réelle, 476.
Suarez. Sur le pouvoir royal. 35. — Sur l'autorité dans les jugements, 225.

T

Temps sans bornes; ce qu'il est chez les Parsès, 542.
Théodicée ou théologie morale; ce que c'est; la méthode qu'il faut employer pour la connaître, 507.
Thomas (St). Sur la force de la raison, 508. — Sur l'origine du pouvoir qui vient de Dieu par le peuple, 549.
Thorat (M. l'abbé). Sur l'origine de la souveraineté, 36.

U

Université de Paris; son action pour la cessation du schisme d'occident, 30[illegible] *passim*.
Urbain VI. Cause du schisme d'occident, 15.

V

Vanini. Sur sa condamnation, 562.
Victor de Tunis. Sa chronique, 6[illegible].
Viklef et sa condamnation, 558.

Z

Zend-avesta. Analyse des doctrines de ce livre; comparaison avec la Bible, 52[illegible]. — Sur la destinée de l'âme après la mort, [illegible]. — Ne connaît pas la fraternité, 529.
Zoroastre. Auteur du *Zend-avesta*, [illegible] qu'il est. — Voir ce mot.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU TOME CINQUIÈME DE LA SECONDE SÉRIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google